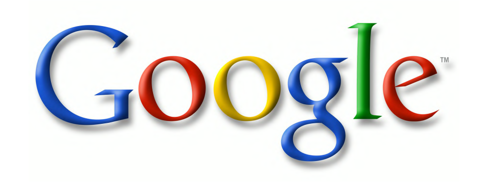




HISTOIRE COMPLÈTE

DE

JEANNE D'ARC

I I

IMPRIMATUR :

Toulouse, le 11 février 1898.

† François-Désiré, *Archev. de Toulouse.*

DÉCLARATION

Conformément au décret du Pape Urbain VIII, l'auteur de cette Histoire de Jeanne d'Arc *déclare qu'en donnant à Jeanne les qualifications de* martyre *et de* sainte, *en parlant de ses* prodiges *et de ses* prédictions, *il n'entend prévenir aucunement les décisions et jugements de la Sainte Église Romaine à laquelle il soumet humblement cet écrit.*



Antonin **Mercié.**

« Et l'Ange lui disait la pitié qui était au royaume de France. »

(Paroles de Jeanne d'Arc à ses juges de Rouen. — *Procès*, t. I, p 52.)



HISTOIRE COMPLÈTE

DE

JEANNE D'ARC

DU PROCÈS QUI L'A CONDAMNÉE

ET DE SA RÉHABILITATION

D'APRÈS LES MANUSCRITS DES DEUX PROCÈS
LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS ET DES DOCUMENTS INÉDITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

AVEC

Cartes, Plans, Appendices, Notes et Pièces justificatives, et le Décret de Rome qui déclare Jeanne d'Arc Vénérable

PAR

M. L'ABBÉ PH.-H. DUNAND

ANCIEN AUMÔNIER DU LYCÉE DE TOULOUSE
CHANOINE DE LA MÉTROPOLE

Mens sana in corpore sano;
Mens sancta in corpore sancto!

TOME PREMIER

LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC

(1412-1429)

TOULOUSE

ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

45, RUE DES TOURNEURS, 45

1898

DÉDICACE

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR FRANÇOIS-DÉSIRÉ MATHIEU

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

MONSEIGNEUR,

Je voudrais dédier cette HISTOIRE COMPLÈTE DE JEANNE D'ARC *à l'Archevêque vénéré du diocèse auquel j'ai l'honneur d'appartenir, au Prince de l'Église qui a daigné approuver la pensée de cet ouvrage et en bénir la publication.*

Votre Grandeur me le permettra-t-elle?

Comme vous, Monseigneur, Jeanne d'Arc était enfant du noble pays de Lorraine. En ce pays, les caractères sont fortement trempés,

les âmes sont hautes, les cœurs bons et généreux. Jeanne d'Arc était tout cela, et, de plus, une héroïne et une sainte.

Pour écrire une histoire digne de la jeune fille à qui la France doit de n'être pas une Irlande continentale, esclave misérable de la cupide et protestante Angleterre, il faudrait un homme de grand savoir et de grand talent.

Je ne suis, Monseigneur, qu'un homme de bonne volonté. Je n'ai à Vous offrir qu'une œuvre de patience et de conscience.

Quelque imparfaite qu'elle soit, j'ose espérer néanmoins que Votre Grandeur ne refusera pas d'en agréer l'humble hommage.

Je suis, Monseigneur, avec les sentiments de la vénération la plus profonde et de la plus filiale gratitude,

De Votre Grandeur,

le prêtre dévoué et le serviteur respectueux,

PH.-H. DUNAND,
Chanoine de la Métropole.

Toulouse, le 19 juillet 1898.

RÉPONSE

DE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

Vichy, ce 21 juillet 1898.

Mon cher Chanoine,

*J'accepte avec joie la dédicace de votre livre, et j'ai lu avec grand plaisir les bonnes feuilles et l'*Introduction *que vous avez bien voulu m'envoyer. Si l'on peut juger d'une construction par le péristyle, votre œuvre sera belle et prendra des proportions que n'ont point celles de vos devanciers.*

Puisse le succès récompenser votre talent et votre labeur!

Agréez tous mes sentiments affectueusement dévoués en Notre-Seigneur,

✝ Fr.-Désiré,

Archev. de Toulouse.

NOMS

DES ÉMINENTISSIMES ET ILLUSTRISSIMES

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES, PRÉLATS

QUI ONT DAIGNÉ SOUSCRIRE

A l'« HISTOIRE COMPLÈTE DE JEANNE D'ARC »

Monseigneur François-Désiré Mathieu, Archevêque de Toulouse;
Monseigneur Clari, Archevêque de Viterbe, Nonce du Saint-Siège, à Paris;
Leurs Éminences les Cardinaux Richard, Archevêque de Paris;
— — Langénieux, Archevêque de Reims;
— — Coullié, Archevêque de Lyon;
— — Lecot, Archevêque de Bordeaux;
— — Sourrieu, Archevêque de Rouen:
Nosseigneurs Renou, Archevêque de Tours;
— Ardin, Archevêque de Sens;
— Gouthe-Soulard, Archevêque d'Aix;
— Fonteneau, Archevêque d'Albi;
— Goux, Évêque de Versailles;
— Turinaz, Évêque de Nancy;
— Foucault, Évêque de Saint-Dié;
— Rouard, Évêque de Nantes;
— Rougerie, Évêque de Pamiers;
— Pelgé, Évêque de Poitiers;
— Fiard, Évêque de Montauban;
— de Cabrières, Évêque de Montpellier;
— Hazera, Évêque de Digne;
— Enard, Évêque de Cahors;
— Gaussail, Évêque de Perpignan;
— Gazaniol, Évêque de Constantine;
— Cœuret-Varin, Évêque d'Agen;

Nosseigneurs CATTEAU, Évêque de Luçon;
— GERMAIN, Évêque de Rodez;
— FUZET, évêque de Beauvais;
— DUBOURG, Évêque de Moulins;
— RENOUARD, Évêque de Limoges;
— GUILLOIS, Évêque du Puy;
— BONNEFOY, Évêque de La Rochelle;
— LUÇON, Évêque de Belley;
— BILLIÈRES, Évêque de Tarbes;
— LELONG, Évêque de Nevers;
— DE PÉLACOT, Évêque de Troyes;
— BILLARD, Évêque de Carcassonne;
— ISOARD, Évêque d'Annecy;
— GEAY, Évêque de Laval;
— MAILLET, Évêque de Saint-Claude.
Monseigneur FREYDIER, Protonotaire apostolique;
— COMPANS, Prélat de la maison de Sa Sainteté;
— DADOLLE, Recteur de l'Université de Lyon;
Monsieur BATTIFOL, Recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

INTRODUCTION

Mens sana in corpore sano;
Mens sancta in corpore sancto!

Avant de raconter la vie de Jeanne d'Arc, nous voudrions dire quelques mots du dessein que nous nous sommes proposé en écrivant cette *Histoire complète de la Pucelle*, des sources auxquelles nous avons puisé pour l'écrire, et du plan que nous avons suivi.

Ce dernier sujet appellera notre attention sur le prêtre français qui le premier s'est rendu compte de ce que devait être une Histoire vraiment complète de la Libératrice de la France, qui le premier aussi a écrit cette Histoire, mais qui est mort sans avoir pu la publier.

NOTRE DESSEIN EN ÉCRIVANT CETTE HISTOIRE COMPLÈTE DE JEANNE D'ARC.

Le dessein que nous nous sommes proposé en écrivant la présente *Histoire de Jeanne d'Arc*, c'est de combler une lacune qu'il est aisé de remarquer dans les Histoires de la Pucelle publiées depuis une cinquantaine d'années. La plupart de ces Histoires exposent avec ampleur et de façon très intéressante les faits, les incidents, les péripéties de l'existence de Jeanne d'Arc; mais arrivées à sa captivité et à son Procès, elles se contentent d'en résumer, d'en analyser les phases, comme si elles avaient hâte de quitter ce terrain où s'agitent la haine, la trahison, la perfidie. Nous-même, dans l'Histoire que nous avons publiée en 1895, nous n'avons pas procédé différemment[1].

Or, au lendemain du décret par lequel le Souverain Pontife a déclaré Jeanne d'Arc Vénérable; à la veille d'une Béatification poursuivie, espérée, il nous a semblé que plus que jamais

1. Nous ne parlons, avons-nous dit, que des Histoires de Jeanne d'Arc publiées depuis environ cinquante ans. En 1817, Le Brun de Charmettes, sous-préfet de Saint-Calais, publia, en 4 volumes in-8°, chez Arthur Bertrand, à Paris, la seule Histoire complète de la Pucelle qui ait été imprimée, (Voir, à la fin du volume, aux *Notes et Pièces justificatives*.)

le moment était venu de placer sous les yeux du public tous les documents propres à faire connaître la Sainte offerte à sa vénération, de dissiper tous les malentendus, de ravir à l'hostilité, à la prévention, à la mauvaise foi leurs prétextes, de joindre au récit des événements antérieurs à la sortie de Compiègne l'exposé loyal et complet des deux Procès de condamnation et de réhabilitation, et de montrer ainsi que loin d'avoir quelque chose à redouter de cette abondance de lumière, l'héroïsme, la gloire, la sainteté de la Vierge de Domremy n'en resplendiraient que d'un plus pur et plus radieux éclat.

Quelque plausibles que ces idées nous parussent, nous n'avons pas voulu les appliquer sans avoir pris conseil de plus sages que nous, et avec la plus respectueuse déférence, nous les avons soumises d'abord au Chef illustre et vénéré de l'archidiocèse de Toulouse, puis aux Illustrissimes Cardinaux, Archevêques et Evêques de notre grande Eglise de France. A cette humble consultation, quarante Prélats ont daigné répondre de la façon la plus encourageante, et nous assurer qu'en écrivant cette *Histoire complète de Jeanne d'Arc* nous avions fait œuvre de patriote et de chrétien.

Les trois volumes que nous publions ne révèleront pas une héroïne nouvelle; présenter sous tous ses aspects, dans toutes les phases de sa vie soit privée, soit publique, la Libératrice de la France, mettre à profit dans ce but les travaux de l'érudition la plus solide et la plus récente; ne donner comme certains dans la suite du récit que des faits attestés par des documents de premier ordre; fournir au lecteur à chaque page, par des références précises, le moyen de contrôler la sûreté, et, si nous osons le dire, l'honnêteté de l'information, voilà ce que nous nous sommes uniformément et constamment proposé. En parcourant ce premier volume, où nous donnons sur la jeunesse de Jeanne d'Arc cinq fois plus de détails qu'on n'en trouve dans les Histoires les mieux documentées, détails puisés aux sources les plus autorisées et les plus pures, le lecteur se rendra compte du résultat que nous ne cesserons de poursuivre dans les deux autres volumes, principalement lorsqu'il sera question du Procès de Rouen.

*
* *

L'Histoire de Jeanne d'Arc et le Procès de Rouen.

On conviendra sans peine, ce nous semble, qu'un intérêt souverain s'attache à ce Procès

entrepris par les Anglais, autant pour déshonorer Jeanne que pour la livrer à la mort : ils ne pouvaient lui pardonner d'avoir arraché de leurs mains la France, cette proie si belle, qu'ils s'apprêtaient à dévorer. S'il y avait eu à leur disposition un supplice plus horrible que celui des flammes, une sentence plus infamante qu'en matière d'hérésie et de rechute, assurément ils y eussent recouru pour faire expier à cette enfant de dix-neuf ans les prodiges que l'amour de son pays lui avaient inspirés.

Or, il importe à tout lecteur français, à tout lecteur chrétien, de savoir si c'est à tort ou à raison que les juges de Rouen ont condamné la Pucelle ; il importe à toute âme qui a souci de cette chose éternelle et divine que nous nommons la justice, de savoir si la Vierge de Domremy n'est qu'une aventurière criminelle et vulgaire, ou si son cœur que le feu n'a pu consumer était le plus noble, le plus généreux, le plus pur qui ait battu dans une poitrine humaine.

Les interrogatoires et autres scènes de la captivité de Jeanne, jusqu'à l'acte final du Vieux-Marché, ont ceci de particulier qu'ils révèlent au spectateur la physionomie complète de l'héroïne, et qu'ils la présentent sous ses aspects les plus touchants. Là, plus qu'à

Chinon, Poitiers, Orléans, Paris, on voit Jeanne d'Arc à l'œuvre, et on l'entend. Dans cette cage de fer où on l'a enchaînée comme une bête fauve, dans ce cachot qui retentit jour et nuit des propos infâmes de ses geôliers, devant ses juges auxquels on la mène chargée d'entraves et de fers, on prend sur le fait ces vertus aisées à pratiquer dans la famille et en liberté, mais autrement difficiles quand on se trouve sans cesse en face d'ennemis sans foi ni pitié, cette patience, cette douceur qui ne se démentaient jamais, cette résignation inaltérable aux volontés du ciel, cette confiance inébranlable en Dieu, en la Bienheureuse Vierge et en ses Saintes, et cette bienveillance soutenue, cette humeur toujours égale envers ses gardiens, ses juges et ses bourreaux.

A Rouen, l'on voit Jeanne à l'œuvre, et de plus on l'entend. Dans le cours de sa vie publique, la jeune Lorraine a peu parlé : on n'a recueilli qu'un petit nombre de ses propos; et nous ne pouvons que le regretter, car ceux qui l'ont entendue assurent qu'elle parlait admirablement. Mais devant ses juges, la captive est obligée de se départir de sa réserve. Ils la questionnent : il faut bien qu'elle réponde ; ils l'accusent : il faut bien qu'elle se défende ; on la blesse dans ses

sentiments les plus nobles, les plus délicats : il faut bien qu'elle proteste, et alors de son cœur ému, indigné, jaillissent ces cris superbes de loyauté, ces réponses vibrantes de patriotisme, ces mots à l'antique qu'on ne se lasse pas de redire et d'admirer.

Les Chroniques de l'époque nous offrent Jeanne d'Arc peinte par autrui; dans les audiences du Procès de Rouen, nous avons Jeanne d'Arc peinte par elle-même.

Si Jeanne avait écrit ses Mémoires, quel historien ne s'empresserait de les reproduire? Jeanne n'a pas écrit ses Mémoires, mais elle les a parlés : ses ennemis mortels se sont chargés de les écrire, — à leur façon, il est vrai, — et de les transmettre à la postérité. Ce sont ces paroles sorties du cœur de la captive qui forment la partie la plus belle, la plus vivante du document historique qui a pour titre : *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans.*

Dans l'histoire du Sauveur des hommes, les pages les plus vivantes et les plus sublimes tout ensemble sont les pages qui retracent les scènes de sa Passion, l'agonie de Gethsémani, le baiser de Judas, la flagellation, l'*Ecce homo,* le crucifiement.

On a pu dire sans exagérer que Jeanne d'Arc a eu elle aussi sa Passion, son agonie, son Calvaire. Elles ne seront pas les moins vivantes, les moins belles de son histoire, les pages qui retraceront les circonstances douloureuses, parfois sublimes, de cette agonie d'une année, de cette Passion de cinq mois que couronnent de leur sinistre lueur les flammes du bûcher.

*
* *

La Jeanne d'Arc du parti pris, et la Jeanne d'Arc de la vérité et de l'Histoire.

L'auteur des *Recherches de la France*, Étienne Pasquier [1], a dit de Jeanne un mot qu'il n'est pas inutile de rappeler encore aujourd'hui.

« Grande pitié! Jamais personne ne secourut la France si à propos et plus heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée que la sienne! »

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, on a vu des écrivains rabaisser Jeanne d'Arc au niveau des filles perdues de mœurs : c'était le parti pris du déshonneur et de la calomnie.

1. Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, p. 459. In-folio, Paris, 1643.

Au dix-neuvième siècle revient le mérite d'avoir fait justice de ces mensonges et de ces outrages. Il a reconnu en Jeanne d'Arc la jeune fille vierge, délicate, pure entre toutes. Les plus sceptiques de nos écrivains rendent hommage à l'élévation de son âme et à la pureté sans ombre de sa vie. C'est un maître ironiste qui a dit de Jeanne ce mot charmant[1] :

« Elle est pétrie de poésie comme le lis de rosée ! »

A nous, chrétiens, le mot du Cantique des Cantiques suffit :

« Fleur de nos champs, lis de nos vallées! »

Et pourtant le caprice, la fantaisie, le parti pris ne se sont pas dissipés, malgré la lumière éclatante des documents ; et il existe encore des admirateurs, des panégyristes de la Pucelle qui ne peuvent s'accommoder de l'héroïne que leur présente l'Histoire.

Tout récemment, une brochure publiée à l'étranger apprenait au monde savant que Jeanne d'Arc était, non Française, « mais quasiment Allemande ; l'évêque de Toul dont dépendait Domremy avait pour métropolitain l'archevêque allemand de Trèves. »

1. ANATOLE FRANCE.

L'auteur de ce factum ajoute que Jeanne a été « un précurseur du principe protestant de la liberté de conscience, une adversaire de l'incrédulité qui est une conséquence des erreurs romaines », et qu'aucun des écrivains français n'a su lui rendre justice[1].

Ce que l'on ne croirait pas si la preuve n'en était indéniable, c'est que des historiens français semblent faire écho à ces énormités issues d'outre-Rhin. L'un d'eux, en la préface de son livre sur la Pucelle, nous dira qu'elle personnifie « en soi la liberté de conscience;

« Que l'héroïsme civique s'est incarné au Moyen âge en Jeanne d'Arc, comme dans l'ère moderne il s'est incarné dans le grand Washington. »

Si ce même auteur ne fait pas de la Pucelle un précurseur de la Réforme, il ira plus loin : il l'introduira dans le fameux bloc de 93, et il révélera à la France, qui ne s'en doutait guère, que Jeanne d'Arc est la grande aïeule dont « les Hoche, les Kléber, les Marceau, ont été comme les fils spirituels[2]. »

A cette Jeanne d'Arc, fille du caprice et du

1. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 21 février 1898. Paris, E. Leroux, rue Bonaparte, 28.

2. JOSEPH FABRE, *Jeanne libératrice de la France*, préface, III, V. In-8°, Paris, Delagrave, sans date.

parti pris, l'Histoire, appuyée sur des documents irrécusables, oppose la Jeanne d'Arc vraie, c'est-à-dire Jeanne Française et Jeanne Chrétienne.

Jeanne Chrétienne autant que Française, Française autant que Chrétienne; car, selon la parole d'un étranger, l'histoire de la Pucelle procède tout entière « de la profonde foi chrétienne qui l'animait : sans l'idée chrétienne, l'existence d'une Jeanne d'Arc est impossible[1]. »

Française, Jeanne était une jeune fille à l'esprit droit, pondéré, sensé, pénétrant, aux membres robustes, à la complexion vigoureuse;

Mens sana in corpore sano!

Chrétienne, c'était une âme éprise de magnanimité, de dévouement, et qui dans la voie des plus sublimes vertus ne disait jamais : Assez!

Mens sancta in corpore sancto!

Et chez les deux, la Chrétienne et la Française, resplendissait ce don divin que le ciel a refusé plus d'une fois à des natures d'élite : la grâce, la beauté!

1. Général Dragomirof, *Les étapes de Jeanne d'Arc*, Revue des Deux-Mondes, 1er mars 1898, p. 152.

Mens pulchra in corpore pulchro !

Française et Chrétienne, Jeanne l'était par le sang qui coulait dans ses veines, par l'air qu'elle respirait, par la foi de son âme, par les sentiments de son cœur, par les actes de sa vie !

Française et Chrétienne, *Fille au grand cœur* et *Fille de Dieu,* elle le fut jusqu'à ce degré de sublimité qui fait les héros et les saints : d'une part, servant son pays et son roi avec la vaillance des chevaliers sans peur, avec la loyauté des preux sans reproche, atteignant ainsi à la taille des Du Guesclin et des Bayard; — d'autre part, servant son Dieu et son Christ avec l'ardent amour, la confiance sans bornes et l'humilité des saints, prenant de la sorte place dans la famille des Geneviève et des Clotilde, des Charlemagne et des saint Louis.

Plus l'histoire de la Pucelle sera connue et approfondie, plus deviendront manifestes l'inconséquence et la légèreté des écrivains qui s'obstinent à méconnaître la Vierge Lorraine, à vouloir mutiler son âme, en arracher la foi, la piété, les sentiments religieux qui faisaient sa vie, comme on voit les barbares arracher le cœur de la poitrine de leurs victimes. Si ces inventeurs d'une Jeanne Française, mais nulle-

ment Chrétienne, sont de bonne foi, tôt ou tard ils arriveront à reconnaître que ce lis de pureté n'a pu grandir, se développer, se conserver sans tache que sous l'action de la foi, de la grâce et des pratiques chrétiennes. Il faut aux âmes, comme aux fleurs, pour donner leur parfum et leur éclat, une atmosphère lumineuse et chaude; cette atmosphère, les âmes de jeunes filles ne la trouvent que sous le ciel radieux et clément du catholicisme.

*
* *

Poésie et réalité, naturel et surnaturel.

En Jeanne d'Arc, la Chrétienne et la Française se pénètrent si bien l'une l'autre qu'il n'est pas possible de les séparer, et qu'à cette compénétration tient l'unité du caractère et de la vie. Il en est de même de ces autres éléments dont l'historien remarque à chaque instant la présence dans les faits et gestes de la Pucelle, poésie et réalité, naturel et surnaturel; eux aussi concourent à former cette physionomie unique de Jeanne, si harmonieuse en sa complexité, mais si déconcertante pour les esprits à préventions étroites et à formules irréductibles.

Coexistence et fusion, disons-nous, dans la Vierge de Domremy, de l'idéal et du réel, du naturel et du surnaturel. Elle est « pétrie de poésie comme le lis de rosée »; sans cesse emportée vers des sphères supérieures : c'est l'idéal. Elle n'est pas moins éprise de pureté, pas moins brûlante de foi chrétienne et patriotique : c'est le réel. Ne voyez-vous pas comme une évocation du Moyen âge, de ses croyances, de ses aspirations dans cette jeune fille de quinze ans? Les anges, les saintes du paradis la visitent; ils lui font cortège, ils s'entretiennent avec elle, ils décorent son existence, comme leurs images décorent les vitraux des cathédrales et les peintures à fond d'or des absides byzantines. Mais regardez-y de près : cela, ce n'est pas seulement de la poésie, c'est de la réalité; la jeune fille ne rêve pas de ces communications supérieures, elle en vit. Durant sept années, il ne s'écoule pas une semaine, il ne se passe pas un jour peut-être sans qu'elle reçoive les célestes visiteurs. Ce n'est pas dans le vague du sommeil ou de la contemplation qu'elle leur adresse ses invocations et ses appels suppliants, qu'elle atteste le confort qu'elle en reçoit; c'est au cours d'un procès dans lequel ses juges se proposent son

déshonneur et sa mort et sous la foi du serment.

Et afin qu'il demeure établi qu'entre Jeanne d'Arc et ses visiteurs invisibles il y a autre chose qu'un commerce de pure imagination, à Rouen comme à Poitiers, devant le tribunal qui la condamne comme devant la Commission qui l'examine, la Vierge de Domremy s'élève soudain au ton de la prophétesse et, le regard fixé sur le domaine réservé de Dieu, l'impénétrable avenir, elle annonce — tranchons le mot — elle prédit avec une conviction suprême des événements réputés alors impossibles et absurdes, mais dont, trente ans après, Anglais et Français, croyants et sceptiques, étaient forcés de reconnaître le plein accomplissement.

Cela, ce n'est pas le nuage vaporeux du rêve, l'horizon fuyant que poursuit l'imagination exaltée, c'est le sol résistant de l'histoire, le roc vif des faits, le granit indestructible de la réalité.

*
* *

Le merveilleux dans l'Histoire de Jeanne d'Arc.

Ici, nous en convenons, l'historien se trouve en présence d'un ordre de choses exceptionnel

qui ne se rencontre que rarement chez les personnages à qui il a affaire. A-t-il le droit de s'en désintéresser et de passer outre? Non, à moins qu'il ne renonce à poursuivre le récit qu'il a commencé.

Cet ordre de choses est si étroitement lié aux faits quotidiens de la vie de la Pucelle, il exerce une influence si déterminante sur les résolutions, les démarches et les gestes de sa vie publique, qu'il faut lui accorder la même attention qu'à ces derniers, les noter, les décrire avec la même exactitude, ou, encore une fois, renoncer à s'occuper de Jeanne. Le problème que soulève cette présence constante de l'extraordinaire dans la vie de la jeune Vierge, à partir de sa treizième année, n'est pas insoluble pour le penseur; ce n'est pas la première fois qu'il se dresse devant lui. Un mot lui permet de le résoudre : l'intervention spéciale, la volonté libre et supérieure de la Providence. A ce point de vue, la vie de la Pucelle est, selon l'expression d'Estienne Pasquier « un vrai miracle, un vrai mystère de Dieu. » Sans doute, la manière dont l'Esprit divin agit sur Jeanne d'Arc a de quoi étonner. Mais la variété dans l'unité, l'harmonie dans la diversité ne sont-elles pas le caractère des œuvres divines? Le lecteur qui a

parcouru l'histoire de saint Bernard, celles de saint Vincent Ferrier, de saint Bernardin, de sainte Brigitte, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Colette de Corbie et bien d'autres, reconnaîtra dans les phénomènes extraordinaires de la vie de la Pucelle, dans ses visions, ses apparitions, ses rapports avec son *céleste conseil*, l'application d'une des grandes lois providentielles dont chacun peut saisir à tous les moments de l'histoire la souveraine et lumineuse manifestation.

On objectera peut-être qu'il existe une école historique qui n'admet ni l'existence, ni la possibilité du surnaturel.

Il y avait aussi dans l'antiquité des gens très habiles qui niaient le mouvement. Ces gens-là, malgré leurs beaux arguments, n'ont pu empêcher le mouvement de se produire et de se propager. Aujourd'hui la science confesse que tout se meut dans la nature, depuis l'atome jusqu'aux soleils. De même, les critiques à courte vue, dont le principal argument consiste à nier pour nier, n'empêcheront pas le surnaturel de se produire et de nous envelopper. Dans la vie de Jeanne en particulier, ils seront obligés de convenir que les miracles éclatent, « comme les

étoiles scintillent au ciel calme de la nuit[1]. »

Le mot *miracle* les effarouchera, peut-être ; ils préfèreront le terme *merveilleux*.

Qu'ils en usent tant qu'ils voudront : le mot ne fait rien à la chose; de l'aveu de tous, cette chose, en ce qui concerne la Pucelle, dépasse absolument les limites dans lesquelles restent enfermés les phénomènes de notre vie de chaque jour.

Ce n'est pas le surnaturel qui est nouveau dans l'humanité, ce sont ses négateurs. Si l'on veut se rendre compte de la valeur numérique, intellectuelle et morale des partisans et des adversaires de cette grande cause, qu'on regarde du côté du christianisme d'abord, de ses croyants, de ses docteurs, de ses hommes de génie, de ses saints; qu'on oppose ensuite à ces légions innombrables les rangs clairsemés des hommes dont toute la philosophie consiste à expliquer le *supérieur* par l'*inférieur;* de ces esprits dont le *Credo* étroit ne trouve jamais le monde assez grossier, assez misérable, et Dieu assez enchaîné, assez impuissant, assez petit. Car, après tout, ceux-là croient au surnaturel qui croient à l'infinie puissance, à l'in-

1. GUIDO GŒRRES, *Vie de Jeanne d'Arc*, p. 3, trad. de l'allemand. In-8°, Paris, 1886.

finie sagesse, à l'infinie bonté, à l'infinie liberté de Dieu ; et ceux-là le nient qui admettent pour loi suprême des choses, aveugle ou non aveugle, la brutale et inexorable fatalité[1].

*
* *

Jeanne d'Arc et sa Mission.

Arrivée à Chinon, la Pucelle déclara aux conseillers royaux qui vinrent de la part du Dauphin lui demander le motif de sa démarche, qu'elle était *envoyée de par Dieu*. Cette mission dont elle se disait chargée, elle l'affirma derechef au Roi, dans l'audience qui lui fut donnée ; à Poitiers, devant les prélats et théologiens de la Commission d'examen ; en plusieurs autres circonstances, et plus tard à Rouen devant ses

1. Voir notre ouvrage, *Christianisme et Liberté*, Entretien XII sur le surnaturel, t. II, pp. 377-441. 2 vol. in-8°, Paris-Lyon, 1888.

Un esprit large et bien renseigné sur les courants d'idées qui sillonnent le monde intellectuel, M. F. Brunetière, constatait, dans une conférence donnée à Besançon, que le préjugé naturaliste était en train de perdre du terrain.

« Nous n'admettons plus aujourd'hui, dit-il, que l'incroyance soit une preuve de liberté et d'étendue d'esprit. La négation du surnaturel passait en ce temps-là pour la condition même de l'esprit scientifique. On se vantait d'avoir supprimé, ridiculisé le mystère. »

L'on reconnaît aujourd'hui que le mystère, loin d'avoir disparu, surgit partout. « Le surnaturel reparaît à la circonférence de notre savoir », et l'on ne conteste plus que « la foi la plus sincère et la science la plus étendue, la plus *moderne*, puissent coexister dans le même cerveau. »

juges. Que sied-il de penser : 1° de cette mission ; 2° de son objet et de son étendue?

1° Avec une logique dont on ne saurait contester la force et la loyauté, Jeanne d'Arc ne demanda pas qu'on la crût sur parole ; elle s'engagea à donner un signe public et prochain établissant pour tout esprit non prévenu qu'elle était vraiment envoyée de Dieu. Ce signe, c'était la levée du siège d'Orléans et le sacre de Charles VII à Reims. Au moment où la jeune Vierge annonçait ces événements, ils étaient — qu'on ne l'oublie pas — réputés impossibles ; leur prédiction ne pouvait être qu'un acte de démence, qu'une imposture audacieuse ou que l'effet d'une révélation divine. On sait ce qui arriva. Orléans délivré et Charles VII sacré, le peuple, qui n'est point sophiste, n'hésita pas à reconnaître et à proclamer que Jeanne était vraiment envoyée de Dieu ; cette conviction profonde, nous la retrouvons chez les princes, capitaines, magistrats, docteurs et bourgeois qui, en 1456, déposèrent à l'Enquête de Paris, Orléans, Rouen et Lyon.

Doit-on accuser ces Français de crédulité ? faut-il au contraire convenir que leur sentiment repose sur des raisons qui ne sont pas à dédaigner? L'histoire de Jeanne d'Arc fournira au

lecteur impartial les moyens de former son opinion et, s'il y a lieu, de se prononcer.

Un membre de l'Académie française, M. F. Coppée, énonçait naguère sur ce point sa pensée en ces termes :

« Quand on considère l'état lamentable du royaume au moment de l'apparition de Jeanne d'Arc, et quand on constate que peu d'années après les Anglais n'avaient plus en France que la seule place de Calais, on demeure accablé d'admiration, et l'on refuse aux plus pessimistes le droit de désespérer d'un pays où a pu s'accomplir un tel *miracle*. »

Ce n'est pas l'honorable Académicien qui estimerait exagéré le mot d'Estienne Pasquier sur la vie de la Pucelle : « Vrai miracle, vrai mystère de Dieu ! » car il ajoute :

« J'ai dit le mot *miracle* et je le maintiens. Je viens de relire dans Michelet — qui n'est point suspect de mysticisme, — le récit de cette prodigieuse aventure ; et plus j'y réfléchis, plus j'y découvre une intervention surnaturelle.

« Incrédules qui souriez au seul mot de miracle, conclut M. F. Coppée, faites attention à ceci : toute la vie de Jeanne d'Arc en est un[1]. »

1. Extrait d'un article paru dans le *Journal*.

Le général Dragomirof dit lui aussi : « Jeanne est tellement hors

2° Reste à dire en quoi consistait l'objet de la mission de Jeanne et quelle en était l'étendue? Dans le courant de la présente Histoire, nous avons eu maintes fois l'occasion de faire observer que la réponse à cette question ne souffrait pas de difficulté, si l'on s'en rapportait au langage et aux déclarations précises de la Pucelle.

L'objet général de sa mission — d'après la jeune Lorraine — c'est de venir en aide au Roi et au royaume. Le but final, c'est l'expulsion totale des Anglais du pays de France. La part qui incombe personnellement à Jeanne d'Arc, c'est avant tout d'élever les Français à ce degré de confiance, à cet *état d'âme* qui aura pour effet infaillible la délivrance à brève échéance du sol de la patrie. Une tragédie va se jouer dont les actes successifs seront la levée du siège d'Orléans, le sacre de Reims, la rentrée de Paris en l'obéissance du Roi, la délivrance du duc d'Orléans et enfin la conquête de la Normandie et de la Guyenne (prise de Rouen et bataille de Castillon), c'est-à-dire l'expulsion définitive et totale des étrangers. Ces actes, Jeanne d'Arc les annonce de façon précise, ab-

de proportion avec tout ce que présente l'histoire, tellement *surhumaine* que, si l'on ne possédait pas les rôles du Procès de Rouen, il faudrait la compter au nombre des mythes. » (*Article cité*, p. 153.)

solue : elle annonce avec la même conviction et la même certitude qu'elle sera témoin et actrice dans les deux premiers; elle n'assistera point aux derniers, car « elle ne durera guère, un an tout au plus ». N'importe! La mission qu'elle a été chargée d'annoncer et d'inaugurer n'en marchera pas moins vers son accomplissement.

Mais, objectera-t-on, que faites-vous des épreuves de Jeanne elle-même, de ses échecs, de sa captivité? Quand la capitale ouvrira ses portes aux capitaines de Charles VII, Jeanne ne sera plus là; quand le dernier Anglais quittera le sol de la patrie, depuis longtemps la martyre dormira son dernier sommeil.

Les épreuves de Jeanne d'Arc, sa captivité, sa mort cruelle, pas plus que ses hauts faits, ne sont en dehors de sa mission : ces épreuves rentrent dans la partie qui la concerne personnellement et dont le résultat sera l'achèvement de son perfectionnement moral et de sa sanctification. Dieu voulait aussi fermement la sainteté de sa petite servante que la délivrance de la cité orléanaise et que le sacre de Reims.

Lorsque Paris redevient Français, lorsque le duc Charles d'Orléans rentre dans sa bonne ville, lorsque Talbot tombe mortellement frappé sur le champ de bataille de Castillon, Jeanne

d'Arc, dites-vous, n'est plus là. Et je dis, moi, que Jeanne d'Arc est toujours là; son souvenir, celui de ses exploits, l'émulation généreuse qui en était l'effet remplissent ces vingt années du règne de Charles VII; son patriotisme ne cesse d'inspirer les hommes d'armes et les capitaines; de son cœur a jailli la flamme qui brûle au cœur des Français. En Normandie et en Guyenne comme sur les bords de la Loire et à Patay, c'est Jeanne encore plus que Dunois et ses lieutenants qui a « donné la chasse aux Anglais. » Alors seulement la mission qu'elle avait reçue de par Dieu est remplie, et pour elle va sonner l'heure de la réhabilitation et de la glorification.

DES SOURCES SPÉCIALES DE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC. — PLAN DE CET OUVRAGE.

A un point de vue général, on désigne sous le nom de *Sources de l'Histoire de Jeanne d'Arc* les histoires, chroniques, mémoires, lettres, pièces de comptabilité, registres des municipalités et tous écrits où sont racontés, mentionnés des événements, des particularités concernant ou intéressant la Pucelle.

A un point de vue plus précis, les *Sources spéciales* de l'Histoire de Jeanne d'Arc sont les deux *Procès de condamnation* et *de réhabilitation*, et plus particulièrement :

1° Les divers interrogatoires du *Procès de condamnation*, interrogatoires publics, interrogatoires secrets, interrogatoires de circonstance, ainsi que les pièces du même Procès qui ne sont pas de simples pièces de procédure;

2° Les pièces analogues du *Procès de réhabilitation* et surtout les témoignages recueillis au pays de Jeanne, à Paris, Orléans, Rouen et Lyon dans les enquêtes publiques auxquelles les délégués du Saint-Siège jugèrent bon de faire procéder.

Quelques éclaircissements sur ces sources de l'Histoire de Jeanne d'Arc auront leur utilité.

*
* *

Des interrogatoires du Procès de condamnation, et des enquêtes du Procès de réhabilitation.

On doit avoir soin de démêler, dans les Procès de Jeanne, deux parties bien distinctes : l'une qui a trait à la procédure proprement dite, l'autre qui nous met en présence de Jeanne d'abord (*Interrogatoires* du Procès de condam-

nation); puis en présence des témoins de son enfance, de sa jeunesse, de sa vie privée et publique jusqu'à son supplice inclusivement. (*Enquêtes* du Procès de réhabilitation.)

Les actes officiels qui forment le tissu de la procédure fournissent des renseignements que l'on ne doit pas sans doute négliger; mais ces renseignements n'offrent le plus souvent qu'un intérêt secondaire.

Il en est tout autrement des séances publiques ou secrètes du Procès de Rouen qui nous permettent d'entendre la Pucelle, et des enquêtes du Procès de réhabilitation dans lesquelles déposent cent vingt-cinq témoins d'origine, d'âge et de condition différente. Ici l'intérêt s'élève au plus haut degré.

C'est le *Procès de condamnation* qui nous fait entendre Jeanne elle-même. En le parcourant, le lecteur assiste à quinze interrogatoires proprement dits, sans compter les séances diverses dans lesquelles le tribunal fournit à l'accusée l'occasion de s'expliquer ou lui en impose l'obligation. Les questions posées à la Pucelle en ces diverses circonstances l'amènent naturellement à donner sur ses jeunes années de Domremy et de Vaucouleurs, sur ses visions et ses *Voix*, sur son séjour à Chinon et Poi-

tiers, ses exploits d'Orléans, de Patay et de Reims, jusqu'à la malheureuse sortie de Compiègne, les détails les plus précis et les plus vivants.

Si, dans les sujets traités, l'ordre laisse à désirer, ce n'est pas de la faute de la captive, mais bien de la faute de ses interrogateurs. Car si Jeanne passe à chaque instant d'un sujet à un autre, ce sont les questions posées qui l'y obligent. En mêlant les sujets, les docteurs qui l'interrogent savent ce qu'ils veulent, à savoir déconcerter la pauvre enfant, la troubler, provoquer de sa part des réponses contradictoires et compromettantes, la prendre en flagrant délit de mensonge, apparent ou réel, et d'erreur. Ce que nous perdons, par suite de ce parti pris, sous le rapport de l'ordre des idées, ne nous fait rien perdre du côté de Jeanne sous le rapport de la vérité et de l'exactitude.

Sans doute les rédacteurs du texte du Procès, ennemis jurés de la Pucelle, se sont bien gardés de reproduire toutes ses réponses et de nous la faire entendre jusqu'au bout; mais quoi qu'ils aient supprimé, il est resté quelque chose, et ce qui nous a été conservé suffit pour fournir à l'historien des documents d'une authenticité telle qu'aucune autre histoire ne saurait en

présenter de plus authentiques et de plus exacts. Car à ces témoignages tombés de la bouche la plus franche, la plus véridique, la plus loyale qui fût jamais, s'ajoute le contrôle de cent vingt-cinq contemporains qui ont attesté sous la foi du serment la vérité de leurs dépositions.

La preuve et le texte de ce contrôle se trouvent dans le Procès de réhabilitation et dans les Enquêtes dont il contient les procès-verbaux. Ces enquêtes se produisirent à trois reprises.

La première eut lieu, en 1450, par l'ordre de Charles VII, après la conquête de la Normandie ; on n'y entendit que sept témoins.

La seconde fut commencée à Rouen parcillement, en 1452, par le cardinal d'Estouteville, qui entendit cinq témoins; elle fut poursuivie par son délégué, le chanoine Philippe de la Rose, qui en entendit seize.

La troisième fut ordonnée par les délégués pontificaux du Procès de réhabilitation, et se poursuivit en 1455-56 dans le pays de Jeanne, à Orléans, Paris, Rouen et Lyon.

Dans le pays de Jeanne, à Toul et Vaucouleurs, en 1456, les commissaires qui représentaient les juges délégués par Calixte III entendirent trente-quatre compatriotes de la Pucelle.

A Orléans, en cette même année, on enregistra quarante-deux dépositions;

A Paris, on en reçut vingt;

A Rouen, dix-neuf;

A Lyon, enfin, une, celle du chevalier d'Aulon. Ce qui fait un total de cent quarante-quatre témoignages.

Mais il est à noter que sur ce total un certain nombre de dépositions émanent des mêmes témoins.

Ainsi, le prêtre rouennais, Guillaume Manchon, l'un des greffiers du Procès de condamnation, a été entendu quatre fois par les diverses Commissions;

Frère Isambart de la Pierre, dominicain, trois fois;

Frère Martin Ladvenu, dominicain, quatre fois;

Le prêtre rouennais Jean Massieu, exécuteur des commandements du tribunal, trois fois;

Maître Nicolas de Houppeville, deux fois;

Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen, trois fois;

Pierre Migiet, prieur de Longueville-Giffard, trois fois;

Le prêtre Nicolas Taquel, autre greffier du Procès, deux fois;

Jean Lefèvre, évêque de Démétriade, deux fois;

Nicolas Caval, chanoine de Rouen, deux fois (la deuxième fois, à la table des matières, dans J. Quicherat, il est par erreur appelé *Jean*);

André Marguerie, chanoine de Rouen, deux fois. Ce qui donne un total de trente dépositions distinctes émanées de onze témoins seulement.

Il y a donc à retrancher dix-neuf dépositions des cent quarante-quatre articulées plus haut pour avoir le nombre exact des témoins. Ce nombre demeure respectable, puisqu'il s'élève à cent vingt-cinq.

Si l'on remarque que ces cent vingt-cinq témoins répondent à des questions précises sur les faits et gestes de la Pucelle, qu'ils ne disent que ce qu'ils ont vu ou entendu eux-mêmes, ou appris de personnes sûres; qu'ils sont tous des contemporains de Jeanne d'Arc, qu'ils l'ont connue parfois très intimement, comme les habitants de Domremy, Greux, Vaucouleurs, comme le comte de Dunois, le duc d'Alençon, son intendant Jean d'Aulon, ses hôtesses d'Orléans et de Bourges, les deux gentilshommes qui l'accompagnèrent de Vaucouleurs à Chinon, son aumônier, son page, etc.;

que dans ce nombre de témoins figurent des hommes d'armes et des bourgeois, des religieux et des dames, des docteurs ès lois et des médecins, des présidents de cour et des avocats, des princes du sang, des ducs, des seigneurs, des chevaliers, jusqu'à des membres du tribunal qui avaient condamné Jeanne au bûcher, on conviendra que rarement, ou plutôt que jamais historien n'a été à même d'être aussi exactement renseigné et aussi bien documenté.

Étant donné, d'une part, les interrogatoires du Procès de Rouen, de l'autre, les cent quarante-quatre dépositions du procès de réhabilitation, il demeure établi que jamais vie de personnage célèbre n'a pu se réclamer de sources historiques aussi pures, aussi authentiques, aussi abondantes que la vie de la Pucelle d'Orléans; et quoique la proposition semble paradoxale, il est absolument vrai qu'au seuil de la plus étonnante, de la plus merveilleuse des histoires, la figure de Jeanne d'Arc se montre à la postérité complètement dégagée de tout nuage et de toute ombre de légende, dans la pleine lumière des faits et de la certitude.

* * *

De l'historien qui le premier a compris l'importance de ces sources et en a fait usage.

L'historien qui le premier s'est rendu compte de l'importance des deux Procès comme source de l'histoire de la Pucelle et qui en a tiré le meilleur des partis, c'est, — disons-le à l'honneur de la France et de son clergé, — le docteur Edmond Richer, syndic de la Faculté de théologie de Paris, esprit dont on peut combattre et réprouver maintes tendances, maintes idées philosophiques et doctrinales, mais dont on ne contestera pas le savoir, et, quand on aura lu son *Histoire manuscrite de Jeanne d'Arc*, le sens critique et le talent d'historien[1].

C'est E. Richer qui a écrit *la première Histoire française complète de Jeanne*, et il l'a écrite d'après le texte des deux Procès.

Non seulement il a puisé dans les *Interrogatoires* et dans les *Enquêtes* les éléments du récit qui forme le premier livre de son ouvrage, mais dans le second livre, qui est consacré à l'exposition et à la discussion du Procès de Rouen, il a donné, traduits en français, tous les interrogatoires et toutes les pièces importantes de ce

1. Voir à la fin du volume, aux Pièces justificatives, la notice sur cet écrivain.

Procès[1], et il a fait de même, dans son troisième livre, pour les pièces principales du Procès de réhabilitation.

Son Histoire de la Pucelle est donc une *Histoire complète*, puisqu'elle expose tout au long les faits de la jeunesse, de la vie publique de Jeanne et la suite des deux Procès, — une histoire puisée *aux meilleures sources*, puisqu'il l'a tirée du texte des deux procès; — par cela même, elle est la *première Histoire française* digne de l'héroïne et de son pays.

Avant Richer, il n'y a que des fragments de la vie de Jeanne, disséminés en divers ouvrages. Jean Hordal, qui publia en 1612 le livre qui a pour titre : *Histoire de la très noble héroïne Lorraine Jeanne d'Arc, communément appelée la Pucelle d'Orléans,* avertit le lecteur, dans le titre même, qu'il a tiré cette histoire, non des deux Procès, mais « de divers auteurs graves et dignes de foi. ...*Historia ex variis gravissimæ atque incorruptissimæ fidei scriptoribus excerpta*[2]. » Les deux Procès, il n'y

1. On peut s'assurer, par la traduction du sixième interrogatoire public et des suivants (livre II, pp. 60 et seq., manuscrit cité), que Richer n'a pas reproduit le texte français du manuscrit de D'Urfé, texte qu'il ne connaissait pas, car il n'en parle pas.

2. Titre de l'ouvrage. Petit in-8°, édité à Pont-à-Mousson en M.DC.XII *apud Melchiorem Bernardum*, imprimeur du duc de Lorraine.

fait même pas allusion lorsque, page 7, il expose les motifs qui l'ont décidé à composer son opuscule : il ne paraît en aucune manière se douter de l'importance des renseignements qu'ils contiennent, eu égard à l'histoire de cette Pucelle à la famille de laquelle il se faisait honneur d'appartenir. Ce qu'il se propose, dit-il, c'est de « recueillir les parties de son histoire éparses chez *divers auteurs,* afin qu'on puisse en admirer l'unité et la beauté. » Et il faut que ces auteurs — ceux du moins qu'il connaissait — ne fussent ni bien importants ni bien nombreux, puisqu'il ne consacre qu'une douzaine de pages au narré des faits proprement dits (de la page 8 à la page 20). Les lettres d'anoblissement octroyées à la famille d'Arc par Charles VII, les éloges que divers auteurs français et étrangers font de la Pucelle et de ses vertus, des considérations sur la loi salique remplissent le reste du volume de la page 21 à la page 251. Le seul texte emprunté à l'original des Procès qu'on y rencontre est celui de la sentence de réhabilitation (de la page 194 à la page 205).

Douze ans après la publication de l'opuscule de Jean Hordal, Edmond Richer entreprenait de traiter le même sujet en historien, et il y

consacrait les dernières années de sa vie. En 1630, son manuscrit était achevé et obtenait l'approbation des docteurs de Sorbonne.

Malheureusement, cette même année, l'auteur mourait sans avoir pu se servir de cette approbation et faire imprimer son histoire. Le manuscrit qu'il laissait en excellent état parvint à M. de Fontanieu qui le déposa à la Bibliothèque de Paris où heureusement il se trouve encore.

Dans le cours du dix-huitième siècle, un érudit, l'abbé d'Artigny, songeait à publier l'œuvre de Richer. L'abbé Langlet Du Fresnoy ayant fait paraître en 1753 son *Histoire de Jeanne d'Arc*, l'abbé d'Artigny renonça à son projet. Aux yeux du public, l'abbé Du Fresnoy, qui, d'après Le Brun de Charmettes, n'a fait que piller outrageusement E. Richer[2], passe pour l'auteur de la première Histoire française sérieuse de la Pucelle, quoiqu'elle ne soit ni complète, ni bien sérieuse. Comme contre-partie à cette réputation surfaite, l'auteur de la première histoire française, de la première his-

1. P. Lelong, de l'Oratoire, *Bibliothèque historique de la France*, t. III, pp. 186, 187; 4 volumes in-f°. Paris, 1768-75.

2, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t I. Discours préliminaire, p. III. 4 vol. in-8°. Paris, 1817.

toire sérieuse de Jeanne, histoire qui pour *la discussion et le narré du Procès de condamnation* n'a pas encore été égalée, Edmond Richer, après deux cent soixante-quinze ans, attend encore un éditeur.

En parcourant les pages du manuscrit 10448, fonds français de la *Bibliothèque nationale*, nous n'avons pu nous empêcher de nous demander souvent pourquoi Jules Quicherat, qui ne pouvait méconnaître l'importance de l'œuvre de Richer, avait eu l'air de l'ignorer, car il ne consacre à l'auteur, en sa *Notice littéraire* sur les manuscrits des deux Procès, que quelques lignes insignifiantes [1], et pourquoi il n'avait pas attaché son nom à la publication de cette histoire. Cette publication eût certainement été aussi honorable pour lui que la publication de l'*Histoire de Charles VII,* par Thomas Basin, évêque de Lisieux, et il aurait goûté la joie, — inestimable pour toute âme généreuse, — d'avoir enfin obtenu de la France éclairée qu'elle rendît justice au premier historien de sa libératrice, à un homme de talent et de savoir resté trop longtemps méconnu.

1. Voir *Procès*, t. V, pp. 389, 390.

* * *

De l'édition des deux Procès publiés par Jules Quicherat au nom de la Société de l'Histoire de France.

Après avoir rendu justice, dans la mesure de nos modestes moyens, à l'auteur de la première *Histoire complète*, de la première *Histoire française* digne de Jeanne d'Arc, à l'écrivain qui le premier a compris l'importance du texte des deux Procès et a su en tirer parti, nous rappellerons le nom de la Société littéraire et du savant grâce auxquels ce texte n'est plus la possession exclusive, en quelque façon, d'un petit nombre d'érudits, mais se trouve à la disposition du public intelligent et instruit, car la langue de ce texte est le latin, non le français[1].

La *Société* qui a compris l'intérêt supérieur qu'il y avait à vulgariser les vraies sources de l'histoire de Jeanne d'Arc, et qui a pris des moyens en conséquence, est la *Société de l'Histoire de France*.

Le savant à qui le Comité de direction con-

1. Il existe cependant des traductions françaises des deux Procès. Vallet de Viriville a publié (Paris, grand in-8°, F. Didot, 1867) la traduction du procès de condamnation. M. Joseph Fabre a donné (3 vol. in-12, Paris, Delagrave) celle des pièces principales, interrogatoires et enquêtes des deux Procès.

fia le soin de préparer une édition correcte du texte des deux Procès, d'après les meilleurs manuscrits, est Jules Quicherat, alors professeur à l'École des Chartes.

Quicherat accepta la proposition qui lui était faite et se mit aussitôt à l'œuvre. En 1841 paraissait le *Procès* de condamnation proprement dit, formant le premier des cinq volumes de la publication projetée.

En 1844, 1845, paraissaient les deux volumes contenant les pièces principales du Procès de réhabilitation; deuxième et troisième volumes de la publication entière.

Enfin, en 1847, 1849, les deux derniers volumes virent le jour. Ils contenaient les témoignages d'un certain nombre de chroniqueurs du temps de Jeanne et toutes les pièces relatives à son histoire que le savant paléographe avait pu réunir. Une notice littéraire sur les deux Procès et leurs manuscrits, et une table analytique des matières contenues dans les cinq volumes complétaient cette importante publication[1].

1. Signalons une erreur dans laquelle tombent beaucoup d'admirateurs de la Pucelle. Ils sont persuadés que Jules Quicherat et le R. P. Ayroles ont écrit chacun l'Histoire complète de la Pucelle, qu'ils sont redevables à cette Histoire de leur réputation.

Ni J. Quicherat ni le R. P. Ayroles n'ont écrit d'Histoire de Jeanne

M. Charles Lenormand, au nom de la *Société de l'Histoire de France*, donna une approbation formelle à ces travaux de J. Quicherat. A la date du 1er août 1841 et du 30 décembre 1849, en particulier, il les déclarait « dignes d'être publiés par la Société. » Ils forment un ouvrage en cinq volumes dont voici le titre :

PROCÈS DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, DITE LA PUCELLE, *publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements,* par Jules Quicherat. Paris, librairie Renouard et Cie.

A la consécration du *Commissaire responsable* et à celle de la *Société de l'Histoire de France* s'est jointe celle du public. L'on peut dire que l'ouvrage de J. Quicherait fait autorité à l'égal des manuscrits qui y sont reproduits, et c'est justice; nous en trouvons la preuve dans le fait que voici :

Un des écrivains qui en notre temps se sont le plus occupés de l'Histoire de la Pucelle, le R. P. Ayroles, de la Compagnie de Jésus, a

d'Arc d'aucune sorte. Ils se sont bornés à publier des documents et des études critiques se rapportant à la Pucelle.

confronté le texte des deux Procès publié par J. Quicherat avec les manuscrits originaux. Dans le Procès de condamnation, des différences qu'il a relevées, « il n'en est guère, remarque le Révérend Père, que deux ou trois intéressant le sens. » (LA VRAIE JEANNE D'ARC. *La Paysanne et l'Inspirée*. Pièces justificatives, pp. 501-504.)

Dans le Procès de réhabilitation, le P. Ayroles signale une quinzaine d'inexactitudes, omissions, différences, en ce qui a trait aux dépositions entendues au pays de Jeanne. (LA VRAIE JEANNE D'ARC. *La Paysanne et l'Inspirée*, pp. 504-506.) Nous-même, au tome II du Procès de réhabilitation, page 235, nous avons relevé un lapsus consistant à faire d'un titre du *Corpus juris canonici* le texte même de l'article XLVIII. Pour un travail aussi délicat et d'aussi longue haleine, il faut convenir que ces négligences sont de celles qui échappent aux écrivains les plus capables et les plus consciencieux.

*
* *

Plan, division de cette Histoire.

Des réflexions qui précèdent, le lecteur inférera que nous avons demandé aux deux Procès

de condamnation et de réhabilitation de la Pucelle les éléments essentiels de notre récit, et il ne se trompera pas. Toutefois, à côté de ces sources, il y en a d'autres, moins importantes à la vérité, mais que nous n'avons eu garde de négliger à cause des renseignements qu'elles fournissent, soit sur l'héroïne elle-même, soit sur les personnages avec qui elle s'est trouvée en rapports et sur les événements auxquels elle a été mêlée. Ces sources secondaires sont les Chroniques du quinzième siècle et les pièces diverses, correspondance, registres de comptabilité où il est question directement ou indirectement de la Pucelle. Des notices sur les principales Chroniques seront l'objet d'un *Appendice* spécial à la fin de ce premier volume. Quant aux autres pièces, nous dirons ce qu'il en est, à mesure que l'occasion nous en sera donnée.

Ces dernières années du dix-neuvième siècle ont vu paraître sur Jeanne d'Arc plusieurs ouvrages utiles à consulter : monographies, recueil de documents, recherches spéciales, pièces inédites, études critiques. Le R. P. Ayroles, avec les cinq volumes de la *Vraie Jeanne d'Arc*, dont quatre ont déjà paru; MM. E. de Bouteiller et G. de Braux, avec leurs *Recher-*

ches sur la famille de la Pucelle; les RR. PP. M.-J. Belon et Fr. Balme, par leur ouvrage sur Jean Bréhal; M. P. Lanéry d'Arc par la publication des Mémoires présentés aux juges de la réhabilitation, n'auront pas peu contribué à dissiper les nuages amassés autour de la figure de Jeanne. Nous avons de notre mieux mis à profit ces travaux divers, ainsi que ceux de plusieurs autres érudits dont on trouvera l'indication à la Bibliographie de Jeanne d'Arc, ou dans le cours du présent ouvrage, car nous nous ferons un devoir de mentionner avec la plus scrupuleuse exactitude les auteurs et les écrits dont nous nous sommes servi. Pour éviter l'à peu près dans nos références, nous avons vérifié par nous-même à la Bibliothèque nationale les citations des auteurs et manuscrits que nous n'avions pu nous procurer en province.

C'est également le désir d'éviter les erreurs et fantaisies descriptives de l'Allemand Guido Gœrres, et même de quelques écrivains français, sur le pays de Jeanne d'Arc et autres lieux, qui nous a conduit par deux fois dans la vallée de la Meuse et à Orléans, Reims, Bourges, Compiègne, Rouen, principaux théâtres des exploits de notre héroïne.

Quand nous aborderons l'exposé du Procès

de Rouen, nous aurons assez souvent à mentionner les recherches et remarques d'Edmond Richer sur ce sujet. Pour ne pas prêter à cet écrivain des idées qui ne seraient pas les siennes, nous avons eu à cœur de posséder la copie textuelle et complète des mille vingt-huit pages in-folio de son *Histoire manuscrite*, et nous y avons réussi.

La présente Histoire comprendra trois parties :

Dans la première, nous raconterons la jeunesse de Jeanne d'Arc; cette phase, qui va de Domremy à Orléans, prépare la jeune Lorraine à la mission dont nous avons parlé plus haut.

La mission de Jeanne d'Arc, d'Orléans à l'expulsion totale des Anglais, sera le sujet de la deuxième partie. On y remarque une phase de succès, d'Orléans à Reims; une première phase d'épreuves, de Reims à Compiègne; la captivité de Beaurevoir et de Rouen, le procès et le martyre; enfin, la conquête de la Normandie et de la Guyenne.

La troisième partie traitera du Procès de réhabilitation, annonce et prélude de la glorification (1456-1894).

L'histoire de la Pucelle soulève de nombreuses questions historiques, géographiques, phi-

losophiques, doctrinales, critiques. Nous avons abordé ces diverses questions en des *Notes* spéciales, soit dans le cours du récit, au bas des pages, soit à la fin de chaque volume, aux *Notes et Pièces justificatives*. Nous avons abordé, posé ces diverses questions, disons-nous, mais nous ne nous flattons pas de les avoir résolues; dans tous les cas, nous avons dit notre pensée, doutant, si nous estimions devoir douter, affirmant, lorsque nous étions persuadé qu'il y avait lieu d'affirmer.

Il est quelques-unes de ces questions qu'on ne peut traiter sans d'assez longs développements; nous en avons fait alors le sujet d'Appendices spéciaux : telles sont les questions de la famille de Jeanne et de sa nationalité.

Pour aider le lecteur à se rendre compte plus aisément des faits exposés en ce récit, nous avons joint aux *Notes et Pièces justificatives* quelques plans et quelques cartes. Avec le plan de Domremy et la carte de la vallée de la Meuse, avec les plans d'Orléans et de Compiègne au quinzième siècle sous les yeux, on prendra, ce nous semble, un plus vif intérêt au récit des événements dont ces lieux ont été le théâtre.

Il y a des historiens de la Pucelle qui, arrivés à la partie et aux faits *surhumains* de sa vie,

jugent bon de n'en dire rien ou presque rien. Déférant au conseil d'un critique fameux[1], ils torturent les documents, sollicitent les textes, espérant, à grand renfort de restrictions, d'atténuations, de négations, de suppressions, obtenir une Jeanne *purement naturelle*.

Il nous semble que la tâche de l'historien consiste, non à obtenir coûte que coûte une Jeanne naturelle ou surnaturelle, mais à exposer les faits tels que les documents authentiques les livrent, sans les rapetisser, les augmenter, encore moins les altérer et les dénaturer. Procéder autrement serait faire, ce nous semble, sciemment ou inconsciemment, œuvre de parti-pris, sinon de loyauté suspecte et de mauvaise foi.

A l'historien qui, sa tâche loyalement remplie, ne pourrait s'accommoder des résultats obtenus, il resterait une ressource : soumettre ces résultats non à la science historique, qui n'a rien à faire en cette matière-là, mais à la science philosophique et rationnelle. Lorsque notre devoir de narrateur sera rempli, peut-être nous-même quitterons-nous le terrain de l'histoire proprement dite pour celui de la logi-

1. Sainte-Beuve.

que et de la raison, et rechercherons-nous, à titre de philosophe et de théologien, ce qu'il sied de penser du merveilleux qui remplit la vie de la Pucelle.

En finissant, qu'il nous soit permis d'adresser un hommage de respectueuse gratitude aux admirateurs de Jeanne qui, de loin ou de près, ont bien voulu nous soutenir de leurs encouragements, nous aider de leurs conseils, de leurs lumières, parfois même de leurs démarches, de leurs indications et de leurs recherches dans l'œuvre que nous avions entreprise. La bienveillance dont M. le Bibliothécaire de la ville de Toulouse est coutumier l'empêchera peut-être de se reconnaître dans les lignes qui précèdent; mais aucun des nombreux travailleurs, qui chaque jour ont recours à lui, n'estimera exagéré le témoignage que nous estimons devoir rendre publiquement de son inépuisable obligeance et de sa parfaite courtoisie[1].

Toulouse, 8 mai 1898.

1. M. Maurice Massip, archiviste paléographe.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE COMPLÈTE DE JEANNE D'ARC[1]

LELONG (Jacques), prêtre de l'Oratoire, bibliothécaire de la Maison de Paris (1666-1721). —*Bibliothèque historique de la France*, 4 volumes in-f°, Paris, 1768-1775. La bibliographie concernant Jeanne d'Arc se trouve t. II, pp. 180-189, et t. IV, n°s 17171-17242, additions et rectifications.

ULYSSE CHEVALIER (l'abbé). — *Répertoire des sources historiques du Moyen-âge*, Bio-bibliographie, pp. 1247-1255. Petit in-4°, Paris, 1877.

Du même. — Supplément au *Répertoire des sources historiques*, au mot JEANNE D'ARC. Paris, in-4°, 1883.

LANÉRY D'ARC (Pierre). — *Le livre d'or de Jeanne d'Arc*, bibliographie raisonnée et analytique des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc. 1 volume grand in-8°, Paris, Leclerc et Cornuau, 1893.

SOURCES SPÉCIALES DE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC.

QUICHERAT (Jules). — *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*. 1 volume in-8°, Paris, 1841. (Tome I de la publication de la *Société de l'Histoire de France*.)

1. Le lecteur trouvera dans le cours de l'ouvrage les indications bibliographiques complémentaires que nous ne pouvons donner ici : par exemple sur *la famille de Jeanne d'Arc*, sur sa *nationalité*, sur le *siège d'Orléans*, le *Procès de Rouen* et autres sujets spéciaux.

Au lieu de présenter les auteurs par ordre alphabétique, il nous a semblé plus rationnel de les grouper sous quelques chefs déterminés.

Du même. — *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.* 2 volumes in-8°, Paris, 1844-1845. (Tomes II et III de la susdite publication.)

Du même. — *Suites* aux Procès de Jeanne d'Arc et *Notice littéraire* sur ces Procès. 2 volumes in-8°, Paris, 1847-1849. (Tomes IV et V de la susdite publication.)

RICHER (Edmond), docteur de Sorbonne, syndic de la Faculté de théologie de Paris (1560-1630). — *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, en 4 livres. Manuscrit de 514 feuillets recto et verso in-f°, Bibliothèque nationale, fonds français, cote 10448.

CHRONIQUEURS DU QUINZIÈME SIÈCLE.

COUSINOT DE MONTREUIL. — *Chronique de la Pucelle.* 1 volume in-18 anglais, Paris, 1859. Edition publiée par Vallet de Viriville.

Journal du siège d'Orléans, ou *Discours au vray* dudit siège. 1 volume in-8°, Orléans, 1896. Edition publiée par MM. Paul CHARPENTIER et Charles CUISSARD.

JEAN CHARTIER, chroniqueur de Saint-Denis. — *Chronique,* ou *Histoire de Charles VII.* 3 volumes in-16, bibliothèque elzévirienne, Paris, 1858. Edition de Vallet de Viriville.

PERCEVAL DE CAGNY, BERRI (Gilles le Bouvier dit), MATHIEU THOMASSIN. — Extraits de leurs chroniques ou écrits, dans le quatrième volume de la publication de J. Quicherat, pp. 1-51 et 303-312.

GRUEL (Guillaume). — *Chronique d'Arthur de Richemont.* 1 volume in-8°, Paris, 1890. Publié par M. Achille Le Vavasseur pour la *Société de l'Histoire de France.*

Relation extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle, publiée par J. Quicherat dans la *Revue historique,* t. IV, mai-août 1877, pp. 327-345. Paris, in-8°, Germer Baillère, éditeur, G. Monod et G. Fagniez, directeurs.

BASIN (Thomas), évêque-comte de Lisieux. — *Histoire de Charles VII.* 4 volumes in-8°, Paris, 1855-1859. Edition publiée par J. Quicherat.

Chronique de Tournay, t. III du Recueil des *Chroniques de Flandre*, en 4 volumes in-4°, publié par le chanoine de Smet. Bruxelles, 1856.

FENIN (Pierre de). — *Chronique.* 1 volume in-8°, 1837. Publication de la *Société de l'Histoire de France.*

ESCOUCHY (Mathieu d'). — *Chronique.* 3 volumes in-8o, Paris, 1863-1864. Publication de la *Société de l'Histoire de France.*

MONSTRELET (Enguerran de). — *Chronique.* 6 volumes in-8o, Paris, 1857. Publication de M. L. Douët-d'Arcq pour la *Société de l'Histoire de France.*

CHASTELLAIN (Georges). — *Œuvres*, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove. 8 volumes in-8o, Bruxelles, 1863-1866.

Journal d'un Bourgeois de Paris. 1 volume in-8o, Paris, 1881. Edition de M. Alexandre Tuetey.

JEAN WAVRIN DU FORESTEL. — *Anciennes chroniques d'Angleterre.* 3 volumes in-8o, Paris, 1858-1863. Publication de la *Société de l'Histoire de France.*

LE FÈVRE DE SAINT-REMY. — *Chronique.* 2 volumes in-8o, Paris, 1886. Publication de la *Société de l'Histoire de France.*

OUVRAGES D'HISTOIRE ET D'ÉRUDITION.

ANSELME (R. P.), augustin déchaussé. — *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France.* 8 volumes in-fo. Paris, 1728.

Art (L') de vérifier les dates des faits historiques, chartes, etc., par un religieux bénédictin de Saint-Maur. 3 volumes in-fo, Paris, 1784.

AVERDY (L'). — *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale.* (Académie des inscriptions..., t. III, in-4o, Paris.)

BARANTE (DE). — *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois.* 8 volumes in-18 anglais, Paris, 1859.

BERRIAT SAINT-PRIX. — *Jeanne d'Arc*, ou *Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de la Pucelle d'Orléans.* 1 volume in-8o, Paris, 1817.

CALMET (Dom Augustin). — *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine.* 4 volumes in-fo, Nancy, 1728.

DARESTE (M.-C.). — *Histoire de France.* 9 volumes, in-8o, Paris, 1874-1880.

DU LYS (Charles). — *Traité sommaire, tant du nom et des armes, que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères.* 1 volume in-4o, Paris, 1628.

EYMERICI (F. Nicolaï), ordinis Prædicatorum. *Directorium Inquisitorum cum commentariis Francisci Pegnæ.* 1 volume in-4o, Romæ, 1637.

FLEURY. — *Histoire de l'Eglise.* 24 volumes in-8°, Nimes, 1778-1780.

GODEFROY (Denys). — *Histoire de Charles VII par divers auteurs du temps.* In-f°, Paris, 1661.

Gallia Christiana. 13 volumes in-f°, 1716-1765; — continuation, 3 volumes, XIV, XV, XVI, in-f°, 1856-1865.

GUIZOT. — *Histoire de France racontée à mes petits-enfants.* 4 volumes in-4°, Paris, 1872-75.

GUYON (Symphorien). — *Histoire de l'Eglise et diocèse, ville et Université d'Orléans.* 2 volumes in-f°, Orléans, 1647.

HERGŒNRŒTHER (Cardinal). — *Histoire de l'Eglise*, traduite par l'abbé Belet. 8 volumes in-8°, Paris, t. IV, 1888.

HOLINSHED (Raphaël). — *The cronicles of Englande, Scotlande and Irelande.* 2 volumes in-f°, London, 1577.

HORDAL DU LYS (Jean). — *Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc, Lotharingæ... Historia.* 1 volume in-8°, Pont-à-Mousson, 1612.

HUYNES (Dom). — *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.* 2 volumes in-8°, Rouen, 1872.

LANGLET DU FRESNOY. — *Histoire de Jeanne d'Arc, héroïne et martyre d'Etat.* 3 volumes in-12, Paris, 1753-1754.

LEBER (C.). — *Des cérémonies du sacre.* 1 volume in-8°, Paris-Reims, 1825.

LE BRUN DE CHARMETTES. — *Histoire de Jeanne d'Arc.* 4 volumes, in-8°, Paris, 1817.

LONGUEVAL (P., de la Société de Jésus). — *Histoire de l'Eglise gallicane.* 18 volumes in-8°, Paris, 1780-1781.

MARLOT (Dom Guillaume), grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. — *Histoire de la ville, cité et université de Reims.* 4 volumes in-4°, Reims, 1846.

MARTIN (Henri). — *Histoire de France.* 17 volumes in-8°, Paris, 1855-1878.

MÉZERAY (François de). — *Histoire de France.* 3 volumes in-f°, Paris, 1646.

MICHELET. — *Histoire de France.* 17 volumes in-8°, 1835-1867.

PASQUIER (Estienne). — *Les recherches de la France.* 1 volume in-f°, Paris, 1642.

PLANCHER (Dom). — *Histoire de Bourgogne*, 4 volumes in-f°, Dijon, 1739-1781.

RAYNALDI (Congr. Oratorii). — *Annales ecclesiastici*, t. IX. In-f°, Lucæ, 1752.

RYMER — *Fœdera et cujuscumque generis acta publica.* 10 volumes in-f°, London, 1704-1713.

THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE. — *Histoire du Berry.* 2 volumes in-f°, Bourges, 1691.

VIGNER (Nicolas). — *Histoire de la Maison de Luxembourg.* In-4°, Paris, 1619.

TRAVAUX RÉCENTS SUR JEANNE D'ARC.

AYROLES (R. P., de la Société de Jésus.) — *La vraie Jeanne d'Arc*, 5 volumes grand in-8°, Paris, Gaume, éditeur. — Volumes parus :

I. *La Pucelle devant l'Eglise de son temps*, 1890.

II. *La Paysanne et l'inspirée*, 1894.

III. *La Libératrice*, 1897.

IV. *La Vierge guerrière*, 1898.

BEAUCOURT (G. DU FRESNE DE). — *Histoire de Charles VII.* 6 volumes in-8°, Paris, 1881-1891.

BEAUREPAIRE (Charles de). — *Notes sur les juges et assesseurs du Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8°, Rouen, 1890.

BELON (R. P. Marie-Joseph) et BALME (François), des Frères Prêcheurs. — *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc.* 1 volume grand in-8°, Paris, Lethielleux, 1893.

BOUCHER DE MOLANDON. — *La famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais.* 1 volume grand in-8°, Orléans, 1878.

BOUTEILLER (E. DE) et G. DE BRAUX. — *La famille de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8°, Paris, 1878.

Des mêmes. — *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8°, Paris, 1879.

CHAPOTIN (R. P. Marie-Dominique), des Frères Prêcheurs. — *La guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains.* 1 volume in-8°, Paris, 1889.

CHAPOYS (Henri). — *Les compagnons de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8°, Paris, 1897.

COUGNY (G. de). — *La mission de Jeanne d'Arc.* Brochure in-8°, Tours, 1891.

DEPEYRE (Gabriel). — *Les ducs de Bourbon.* 1 volume in-8°, Paris, 1897.

DUBOIS (l'abbé). — *Histoire du siège d'Orléans*, mémoire inédit publié par M. Paul Charpentier. 1 volume in-8°, Orléans, 1894.

FABRE (Joseph). — *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc.* 3 volumes in-18, Paris, 1884-1888.

Féval (Paul). — *Les merveilles du Mont-Saint-Michel.* 1 volume in-18, Paris, 1884.

Gaucourt (Marquis de). — *Le sire de Gaucourt, bailli d'Orléans en* 1429. 1 volume in-8, Orléans, 1855.

Lacombe (Henri Daniel). — *L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers, maître Jean Rabateau.* 1 vol. in-8° raisin, Niort, 1895.

Lanéry d'Arc (Pierre). — *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc, présentés aux juges du Procès de réhabilitation.* 1 volume in-8°, Paris, Picard, 1889.

Lanéry d'Arc et Lucien Jeny. — *Jeanne d'Arc en Berry.* 1 volume in-12, Paris, 1892.

Loiseleur (Jules). — *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans.* 1 volume in-8, Orléans, 1868.

Longnon (Auguste). — *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8°, Paris, 1875.

Du même. — *Paris sous la domination anglaise.* 1 volume in-8°, Paris, 1878.

Luce (Siméon). — *Jeanne d'Arc à Domremy.* 1 volume in-18 jésus, Paris, 1887.

Mantellier (P.). — *Histoire du siège d'Orléans.* 1 volume in-12, Orléans, 1867.

Quicherat (J.). — *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8°, Paris, 1850.

Sarrazin (Alfred). — *Jeanne d'Arc et la Normandie au quinzième siècle.* 1 volume in-4°, illustré, Rouen, 1897.

Sorel (Alexandre). — *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne.* 1 volume in-8°, Paris, 1889.

Trémoille (Marquis de La). — *Les La Trémoille pendant cinq siècles.* Grand in-4°, Nantes, Grimaud, 1890.

Thureau-Dangin. — *Un prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance, saint Bernardin de Sienne.* 1 volume in-18 jésus, Paris, 1896.

Vallet de Viriville. — *Histoire de Charles VII.* 3 volumes in-8°, Paris, 1862-1865.

Du même. — *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, traduit du latin. 1 volume grand in-8°, Paris, 1867.

Du même. — *Charles VII et ses conseillers* (1403-1461). Brochure in-8° de 63 pages, Paris, 1859.

Villaret (Mlle de). — *Louis de Coutes, page de Jeanne*, brochure in-8°, Chateaudun, 1890.

VILLERABEL (André DU BOIS DE LA), docteur en théologie et en droit canonique. — *Les Procès de Jehanne la Pucelle*, manuscrit inédit. 1 volume in-12, Saint-Brieuc, 1890.

Manuel de bibliographie et d'iconographie des femmes célèbres, par un Vieux Bibliophile. 1 volume in-8°, Turin-Paris, 1892.

Bibliographie, colonnes 377-386.

Iconographie, colonne 386.

MANUSCRITS.

Catalogue des Manuscrits conservés aux ARCHIVES NATIONALES. In-8°, E. Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1892.

Manuscrits relatifs à Jeanne d'Arc, voir pp. 50, 62, 64, 71, 74.

Catalogue des Manuscrits de la BIBLIOTHÈQUE MAZARINE. (Mêmes éditeurs.)

Manuscrits relatifs à Jeanne d'Arc, voir p. 170.

Catalogue des Manuscrits de la BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. (Mêmes éditeurs.)

Manuscrits relatifs à Jeanne d'Arc, voir p. 353.

Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France. Grand in-8°, Paris, Plon et Nourrit, 1885. Départements. — Volumes indiquant des manuscrits concernant Jeanne d'Arc :

II, pp. 154, 157, 161.
III, pp. 60, 278.
VI, pp. 446-447.
VII, pp. 268-269, 353.
XII, pp. 235-237, 254.
XVI, pp. 222-223, 530.
XIX, pp. 486-487.
XX, pp. 454-455.
XXI, p. 135.
XXII, pp. 402-483.
XXIV, p. 577.
XXVII, p. 409.

Pour les *Histoires de Jeanne d'Arc* publiées dans la seconde moitié de ce siècle, voir l'Appendice XXVIII, *Publications sur Jeanne d'Arc*, au tome II, pp. 428-431 de l'*Histoire de* JEANNE D'ARC, par M. H. Wallon, 2 volumes in-12, Paris, 1876.

HISTOIRE COMPLÈTE

DE

JEANNE D'ARC

APERÇU PRÉLIMINAIRE

LA FRANCE & L'ANGLETERRE

DE PHILIPPE VI A CHARLES VII & JEANNE D'ARC

(1328-1429)

Lorsque Jeanne la Pucelle donnait au fils de Charles VI, à Chinon et Poitiers, l'assurance que prochainement les Anglais seraient « boutés hors de toute France », la situation du royaume et de son souverain, — nous le constaterons plus loin, — semblait désespérée. Cette situation ne s'était pas produite du jour au lendemain : elle était la résultante d'un long siècle de guerres, de discordes civiles et de fléaux de toute sorte. On ne se rendrait qu'un compte insuffisant de la mission de la bonne Lorraine, si l'on perdait de vue la suite des évènements qui avaient conduit la France au bord de l'abîme. C'est le tableau rapide de ces évènements qu'il nous a paru bon de présenter dans cet *Aperçu préliminaire*. Nous nous abstiendrons de considérations générales : il nous semble que les faits, simplement exposés, contiennent un enseignement assez significatif et assez éloquent.

I.

PHILIPPE VI DE VALOIS.

(1328-1350.)

Prétentions d'Édouard III d'Angleterre à la couronne de France. — Batailles de l'Écluse (1340) *et de Crécy* (1346). — *Prise de Calais* (1347).

L'an 1328, Charles IV, roi de France et troisième fils de Philippe le Bel, mourait a trente-quatre ans. Il n'avait pas eu encore d'enfants, mais il laissait sa femme enceinte. Quand il se vit proche de sa fin, il arrêta que si la reine mettait au monde un fils, Philippe de Valois, son cousin germain, serait régent du royaume jusqu'à ce que l'enfant royal fût en âge de monter sur le trône. S'il advenait que ce fût une fille, les douze pairs et hauts barons de France donneraient le royaume à celui « qui avoir le devrait. »

La reine, après la mort de Charles IV, mit au monde une fille. En vertu de la loi salique, dont Philippe V avait déjà bénéficié à la mort de Louis X le Hutin (1317), « les douze pairs et les barons de France donnèrent, de leur commun accord, le royaume de France à Monseigneur Philippe[1] », comte de Valois.

1. J. FROISSART, *Chronique*, t. I, liv. I, première partie, chap. IV, p. 5; chap. XLIX, p. 39. Édition de J.-A.-C. Buchon (Panthéon littéraire), grand in-8 à deux colonnes. Paris, 1837.

Les représentants directs de la race des Capétiens avaient fini de régner.

Le chef de la branche des Valois avait pour père Charles, troisième fils de Philippe le Hardi et frère de Philippe le Bel. Sa mère était la princesse Marguerite, fille du roi de Naples et de Sicile. Charles était né en 1270 et avait reçu en apanage le comté de Valois (1285); d'où son nom de Charles de Valois. Il mourut en 1325, et l'on a pu dire de lui qu'il avait été fils, frère, père, oncle de rois, et jamais roi.

Philippe de Valois ne pouvait avoir pour concurrent au trône de France que le fils d'Isabelle, reine d'Angleterre, épouse d'Edouard II et fille de Philippe le Bel. Mais, étant donné la loi salique, Isabelle ne pouvait transmettre à son fils Edouard III des droits qu'elle n'avait pas [1]. Le cas était le même pour le comte d'Evreux, petit-fils par sa mère de Louis le Hutin. Tel fut pourtant le point de départ des luttes acharnées qui, durant plus d'un siècle, couvrirent le sol français de sang et de ruines. Dans cette *guerre de Cent ans*, les rois d'Angleterre prétendaient revendiquer et défendre leurs droits à la couronne de France. De leur côté, les Français ne voulaient pas plus devenir les sujets des rois d'Angleterre que les Anglais n'eussent voulu devenir, dans leur île, les sujets de nos rois.

Après son sacre, qui eut lieu le 29 mai 1328 à Reims, Philippe VI somma le jeune Edouard III de lui faire hommage, comme à son suzerain, pour la Guyenne dont

1. Avant la délivrance de la reine, une ambassade anglaise était déjà venue à Paris faire valoir les droits du fils d'Isabelle. Voir, aux *Notes et Pièces justificatives*, le récit de l'historien Mézeray.

Edouard était duc. Le monarque anglais, qui avait à peine dix-huit ans (il avait été sacré dès sa seizième année [1]), vint à Amiens (1329), et là, dans la cathédrale, sans éperons, sans épée, il s'agenouilla à son cœur défendant devant Philippe de Valois, et il se reconnut son homme lige en présence des seigneurs et barons qui formaient la cour du roi de France [2].

Deux ans plus tard (30 mars 1331), Edouard adressait à Philippe des lettres confirmant cette reconnaissance de sa suzeraineté comme roi de France. « L'hommage que nous fîmes à Amiens au roi de France, par paroles générales, y disait-il, est et doit être entendu lige, et nous lui devons foi et loyauté porter, comme duc d'Aquitaine et pair de France. »

En vertu de cet hommage lige, le monarque anglais se déclarait obligé de servir et de défendre le roi de France, son suzerain, contre ses ennemis, quels qu'ils fussent. Les choses se passèrent d'autre sorte. En 1337 éclatait entre Edouard et Philippe une guerre qui ne devait finir qu'un siècle après, quand parut la jeune fille qu'on a pu saluer du nom de libératrice de la France, Jeanne d'Arc. Nous venons de dire quel fut le point de départ de cette guerre, rappelons maintenant quelle en fut l'occasion.

En 1332, l'arrière-petit-fils de Robert d'Artois, frère de saint Louis, était condamné par ses pairs à être banni, comme coupable d'empoisonnements et autres crimes. Ce prince, nommé Robert, était beau-frère de Philippe de Valois dont il avait épousé la sœur. Il vint,

1. FROISSART, liv. I, 1re partie, chap. XXXVII, p. 19.
2. FROISSART, *ibid.*, chap. LII, p. 43.

la haine dans l'âme, chercher un refuge à la cour d'Angleterre. Edouard III étant alors en guerre avec l'Ecosse, Robert le suivit dans cette expédition. Tout entier à ses projets de vengeance, « Pourquoi, dit-il au roi d'Angleterre, ne revendiquez-vous pas cet héritage, cette couronne de France que le roi Philippe tient à grand tort? » Et à divers propos il lui répétait : « Sire, laissez ce pauvre pays et pensez plutôt à la noble couronne de France. »

Ces conseils portèrent leurs fruits. Comme Philippe de Valois insistait auprès d'Édouard afin qu'il lui livrât Robert, son sujet, Édouard répondit en reprochant au roi de France les secours qu'il donnait aux Écossais. Au lieu de livrer Robert, il parut redoubler de confiance à son égard et il le combla de faveurs. Enfin, il prit le parti de déclarer la guerre à Philippe. Cette déclaration fut notifiée le 21 août 1337. Édouard communiqua sa résolution à l'empereur d'Allemagne. « Il allait, disait-il, guerroyer contre celui qui se prétendait roi de France. » Au mois d'octobre suivant, le monarque anglais prenait ce titre de roi de France, et il désignait les barons et seigneurs qui devaient le seconder dans la défense de son droit.

Cependant, jusqu'à l'année 1340, Édouard III s'occupa plus de Louis de Nevers, comte de Flandre, que de Philippe VI. Ce dernier avait rendu à Louis de Nevers le service de le mettre en possession du comté de Flandre. Pour être agréable à son bienfaiteur, Louis de Nevers fit saisir (1336) et emprisonner tous les Anglais qui commerçaient en Flandre. Le roi d'Angleterre, usant de représailles, traita de même les marchands flamands qui se

trouvaient en Angleterre, et il interdit l'exportation des laines dans le comté de Flandre. Or, « toute la Flandre était fondée sur draperie, et sans laines on ne pouvait draper[1]. »

L'industrie flamande tirant d'Angleterre toute la matière première de ses draps, les fabricants du pays furent grandement alarmés. Jacques d'Artevelde, bourgeois de Gand et brasseur de bière, entreprit de porter remède au mal. Ce remède consistait à rétablir les anciennes relations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre, et à entraîner dans ce mouvement toutes les communes flamandes. Le 10 juin 1338, un traité rédigé en conséquence était conclu entre les Flamands et les Anglais. A partir de ce jour, le véritable souverain en Flandre fut Jacques d'Artevelde et non le comte Louis de Nevers. Au mois de janvier 1340, le brasseur de Gand signait, au nom des communes flamandes, une alliance formelle avec Édouard III. A cette occasion, Édouard ne se contenta pas de joindre à son titre de roi d'Angleterre celui de roi de France, il unit de plus sur son blason les armes de France à celles d'Angleterre.

Trois événements considérables marquèrent la première phase de ce duel entre la France et sa rivale : la bataille navale de l'Écluse (1340), la bataille de Crécy (1346) et la prise de Calais (1347); les trois furent funestes aux armes françaises.

En juin de l'an de grâce 1340, une flotte de plus de cent quarante navires attendait, près du port de l'Écluse, le moment où Édouard aborderait le continent, dans

1. Froissart, *loc. cit.*

l'espoir de le surprendre et de s'emparer de sa personne. Le monarque anglais, informé de ces préparatifs, prit ses précautions en conséquence. Les vaisseaux français, quand Édouard parut, étaient enfermés dans le port : les Anglais attaquèrent sans hésiter. Depuis six heures du matin (24 juin 1340), on combattit avec acharnement de part et d'autre. Sur l'heure de midi, deux cents navires flamands vinrent en aide aux Anglais et décidèrent la victoire[1]. Avant la bataille, le corsaire génois Barbavera, allié des Français, n'avait pas manqué de faire observer aux deux chefs de la flotte française le danger auquel ils s'exposaient en demeurant enfermés dans le port. Pour lui, il gagna la haute mer avec ses galères et échappa au désastre. Les deux chefs payèrent de leur vie leur imprudence. L'un, Hugues Quiéret, amiral en titre, fut égorgé par les Flamands; l'autre, Nicolas Béhuchet, trésorier de Philippe VI, fut pendu au mât de son propre navire.

De la bataille de l'Écluse à celle de Crécy il y eut plusieurs trêves : la première fut conclue en cette même année 1340; les autres le furent en 1342, 1343, 1344. Le roi d'Angleterre rompit celle-ci en 1345.

En juillet de cette année 1345, Édouard III perdit un auxiliaire précieux : Jacques d'Artevelde était mis à mort par ses concitoyens en son hôtel de Gand[2]. Le 2 juillet de l'année suivante, le monarque anglais s'embarquait à Southampton avec une trentaine de mille hommes et envahissait la Normandie. Pendant un mois, il parcourut

1. Pour les détails de cette bataille, voir Froissart, t. I, liv. I, 1re part., chap. CXX-CXXIII, pp. 105-107.

3. Sur cette mort, voir Froissart, t. I, *ibid.*, chap. CCXLVIII.

cette province en vainqueur, pillant et ravageant sur son passage, villes, bourgades et campagnes. Il vint ensuite à Mantes et à Poissy, et ses soldats poussèrent jusqu'à Neuilly et Saint-Cloud. Cependant Philippe VI avait rappelé son armée d'Aquitaine et mandé à Saint-Denis ses principaux alliés, les ducs de Hainaut et de Lorraine, les comtes de Blois et de Flandre, et le vieux roi Jean de Bavière. Alors Édouard gagna la Picardie, passa la Somme et vint attendre son rival à Crécy, à cinq lieues d'Abbeville, dans le comté de Ponthieu.

Le samedi 26 août, Philippe et ses alliés partirent d'Abbeville pour livrer bataille aux Anglais : ils les trouvèrent en ordre de combat, disposés en trois corps. Sur l'ordre du roi de France, les arbalétriers génois, au nombre de quinze mille, engagèrent l'action; mais les archers anglais leur répondirent si rudement que les Génois, au lieu de marcher à l'ennemi, revinrent en arrière, faisant obstacle au corps de bataille des Français. « Or, sus, tuez toute cette ribaudaille, cria Philippe irrité; elle nous empêche d'avancer. » Cette mesure ne fit qu'accroître le désordre déjà fort grand parmi les troupes françaises. Les Anglais, frais et dispos, ayant affaire à une armée ébranlée et fatiguée par la marche du matin, eurent la partie belle. Les seigneurs qui accompagnaient Philippe se battirent vaillamment, mais ils ne sauvèrent que l'honneur. Le vieux roi de Bohême, qui était aveugle, demanda à « férir un coup d'épée. » Ses barons lièrent son destrier aux leurs, et, se précipitant au plus épais de la mêlée, ils frappèrent et succombèrent ensemble.

Ce fut alors un égorgement effroyable. Nul n'était pris à rançon ni à merci. Onze princes, deux archevêques,

quatre-vingts seigneurs à bannière, douze cents chevaliers, des milliers d'hommes d'armes jonchèrent le sol de leurs cadavres. Le roi de France ne pouvait s'arracher à ce lamentable spectacle. Messire Jean de Hainaut, voyant le danger d'être fait prisonnier auquel s'exposait le monarque, car il n'avait guère qu'une soixantaine de combattants avec lui, saisit le cheval de Philippe par la bride et l'entraîna loin du champ du carnage. « Si vous avez perdu cette fois, lui dit-il, vous recouvrerez une autre. »

Arrivé au château de la Broye par une nuit des plus noires, Philippe VI demande l'hospitalité. « Qui est là? » interroge le châtelain. « Ouvrez, ouvrez, châtelain, répond Philippe, c'est l'infortuné roi de France. »

A minuit, Philippe et ses barons repartirent : « Ils chevauchèrent tant que, au point du jour, ils entrèrent en la bonne ville d'Amiens[1]. »

Le désastre de Crécy portait un coup funeste à la cause française; la prise de Calais, survenue en août 1347, fut peut-être d'un avantage plus considérable pour les Anglais, qui furent ainsi mis en possession, sur la terre de France, d'une place forte et d'un port à proximité de la côte d'Angleterre.

Édouard III ne perdit pas de temps après sa victoire. Le 3 septembre suivant, il se portait devant Calais. Par deux fois, en juin et en juillet 1347, Philippe tenta de secourir les assiégés. Repoussé la première fois, la seconde il n'osa pas livrer bataille. Le 2 août, il revenait à Amiens et licenciait ses troupes. Les habitants de Calais,

1. FROISSART, t. I, livre I, 1re partie, chap. CCLXXXI-CCXCIII, pp. 232-241.

qui depuis déjà longtemps souffraient cruellement de la famine, n'eurent plus qu'à se rendre. On sait à quel prix le vainqueur mit cette capitulation (4 août 1347). Le plus riche bourgeois de la ville, Eustache de Saint-Pierre, et cinq autres des plus considérés vinrent en chemise, la tête nue, la corde au cou, se mettre à la merci d'Édouard III. Le roi s'apprêtait à livrer ces courageux citoyens au bourreau, lorsque la reine, se jetant à ses genoux tout en larmes, implora leur grâce. C'est « pour le fils de sainte Marie, s'écria-t-elle, et pour l'amour de moi! » Édouard garda quelques instants le silence. « Ah! Dame, répondit-il, j'aimerais mieux que vous fussiez autre part qu'ici! Je vous les donne; faites-en à votre plaisir[1]. »

Les six bourgeois de Calais eurent la vie sauve, mais leur ville demeura dans les mains des Anglais plus de deux cents ans; elle ne fut rendue à la France qu'en janvier 1558.

Le 22 août 1350, Philippe de Valois mourait âgé de cinquante-neuf ans, laissant la France dépeuplée par la peste noire qui la ravagea de 1347 à 1349. La cession du Dauphiné par Humbert II au profit du petit-fils de Philippe VI, Charles V, et l'acquisition de la ville de Montpellier, payée 120,000 écus d'or au dernier roi de Majorque, furent une compensation aux pertes que venait d'éprouver le royaume.

1. Froissart, *ibid.*, chap. cccxx-xxi, pp. 268, 269.

II.

JEAN II, DIT LE BON.

(1350-1364.)

Bataille de Poitiers (1356). — *Captivité du Roi et régence du dauphin Charles.*

Sur son lit de mort, Philippe de Valois avait recommandé à celui de ses fils qui devait lui succéder de « défendre courageusement la France, de maintenir la justice et de soulager les peuples. » Jean II, surnommé le Bon[1], — c'est-à-dire, dans la langue et les idées de l'époque, *crédule et chevaleresque,* — livra la bataille de Poitiers pour obéir à la première de ces recommandations; il la perdit et tomba au pouvoir des Anglais.

Pendant les trois ou quatre années qui suivirent la mort de Philippe VI, la France jouit de la trêve qui avait mis momentanément fin aux hostilités. Mais une sourde animosité ne cessait de régner entre Français et Anglais. Les chevaliers bretons, batailleurs mais loyaux, éprouvaient la même répulsion que les sujets du royaume pour ces insulaires dont les prétentions et l'orgueil, depuis Crécy, n'avaient plus de bornes. On le vit bien en 1351, lorsque le sire de Beaumanoir, compagnon d'armes de Du Guesclin, envoya, du château de Josselin dont il

1. Il y a un Jean Ier, fils de Louis le Hutin, à qui on accorde une place parmi les rois de France. Il ne vécut que cinq jours.

avait la garde, un défi en règle au gouverneur anglais de Ploërmel.

Trente chevaliers bretons et trente chevaliers anglais se mesurèrent en combat singulier, le 27 mars de cette année 1351. Beaumanoir y fut grièvement blessé. Pour apaiser la soif qui le brûlait, sur le conseil d'un de ses preux, Beaumanoir but le sang qui coulait de ses blessures.

Beaumanoir, bois ton sang; la soif te passera,

lui dit son vaillant compagnon d'armes.

Beaumanoir but son sang et la soif lui passa.

Dans ce combat, connu sous le nom de *Combat des Trente,* les champions bretons restèrent vainqueurs.

En 1355, la guerre reprit entre les deux royaumes. Édouard III, qu'un traité secret liait à Charles le Mauvais, roi de Navarre, attaqua sur trois points : au nord, par Calais; à l'ouest, par la Normandie; au midi, par le Languedoc. La campagne menée par le monarque anglais dans la Picardie et l'Artois fut plutôt avantageuse à Jean le Bon; une révolte des Écossais obligea Édouard à regagner l'Angleterre.

En Normandie, les ennemis, commandés par le duc de Lancastre, saccagèrent le pays jusqu'à Rouen. Le roi de France marcha contre eux, et, s'emparant d'Évreux, les contraignit de battre en retraite.

Pendant que Jean le Bon guerroyait en Picardie et en Normandie, le prince de Galles, fils aîné d'Édouard III, avec Jean Chandos pour lieutenant, ravageait à son aise le Languedoc, le Périgord, le Limousin et le Berry. Il

était à Vierzon lorsqu'il apprit que le roi Jean, à la tête d'une nombreuse armée, lui barrait le chemin dans la direction de Poitiers. Le prince de Galles, — qu'on appelait aussi le *Prince noir*, à cause de la couleur de son armure, — n'avait à ses ordres que huit ou dix mille combattants, mais huit ou dix mille soldats d'élite. Avant de tenter le sort des armes, le fils d'Édouard proposa au roi de France de rendre les places, châteaux et prisonniers dont il s'était emparé. Le roi répondit qu'il fallait de plus « que le Prince Noir et cent de ses chevaliers se vinssent mettre en sa prison. — A Dieu ne plaise, répliqua Chandos, que nous partions sans combattre. »

La petite armée anglaise avait pris position à deux lieues au nord de Poitiers, sur le coteau de Maupertuis, tout couvert de buissons, de haies et de vignes. Les Français, renouvelant les fautes de Crécy, attaquèrent en désordre. Le centre s'apprêtait à gravir le coteau qu'occupaient les Anglais, lorsqu'une embuscade de cavalerie le surprend et provoque une panique. Les ennemis, mettant à profit la confusion qu'engendre cette panique, marchent avec un ensemble parfait sur les corps qui étaient dans la plaine et en ont bientôt raison. S'il eût suffi du courage pour vaincre, les chevaliers français eussent remporté la victoire. Mais ils se battaient au hasard, « comme ils se trouvaient. » Le roi Jean donnait l'exemple de la résistance et de la valeur. Il était descendu de cheval. Tête nue, blessé deux fois au visage, une hache d'armes à la main, le monarque français combattait avec l'énergie du désespoir. A ses pieds, le sire de Charny serrait dans ses bras roidis par la mort l'oriflamme que les ennemis n'avaient pu lui

arracher. A ses côtés, le plus jeune fils de Jean le Bon, Philippe, âgé seulement de quatorze ans, ne cessait de l'avertir. « Père, disait-il, gardez-vous à droite; père, gardez-vous à gauche! » Les assaillants, de plus en plus nombreux, lui crient : « Rendez-vous, autrement vous êtes mort. » Un chevalier de Saint-Omer pénètre jusqu'au roi et lui dit en français : « Sire, sire, rendez-vous! — A qui me rendrai-je? demande le roi Jean; où est mon cousin le prince de Galles? — Sire, rendez-vous à moi; je vous mènerai à lui. — Qui êtes-vous? — De Morbecque, un chevalier d'Artois. — Je me rends à vous », dit Jean le Bon; et ôtant son gant de la main droite, il le lui jeta.

Le Prince Noir traita son prisonnier en roi. Il s'inclina devant lui jusqu'à terre et lui adressa les paroles les plus courtoises. « Quand vint le soir, le prince de Galles donna à souper au roi de France et à monseigneur Philippe, son fils, et à la plupart des comtes et barons de France qui étaient prisonniers. Et le prince ne se voulut asseoir à la table du roi, quelque prière que le roi lui en fît; et il servait toujours la table du roi, s'agenouillant devant lui et disant : « Cher sire, ne veuillez pas faire simple chère (triste figure), pour tant si Dieu n'a pas voulu consentir aujourd'hui à votre vouloir. Vous avez aujourd'hui conquis le haut nom de prouesse, et avez passé tous les mieux faisans de notre côté. Tous ceux de notre partie se sont à ce accordés, et vous en donnent le prix et le chapelet, si vous le voulez porter[1]. »

Le monarque prisonnier fut d'abord conduit à Bor-

1. FROISSART, t. I, livre I, 2e partie, chap. XXXV-XLIX, pp. 345-360.

deaux où il passa l'hiver de 1357; puis, au mois de mai de cette même année, on le mena à Londres, où Édouard III, accompagné de nombreux barons, le reçut courtoisement et lui donna le château de Windsor pour résidence. Deux ans après, en avril 1359, le roi d'Angleterre fit tenir au dauphin Charles un projet de traité par lequel il demandait pour la rançon du roi son père la moitié de la France à l'ouest, depuis Calais jusqu'à Bayonne, et quatre millions d'écus d'or payés comptant. Le Dauphin, ayant pris l'avis des notables et députés des bonnes villes du royaume, répondit qu'un pareil traité n'était « ni faisable, ni passable. »

Sur cette réponse, Édouard résolut de recommencer la guerre. Le 28 octobre 1359, il débarquait à Calais avec une armée nombreuse et se portait sur Reims qu'il espérait surprendre. Trompé dans son attente, il arriva au mois d'avril de 1360 sans avoir réalisé aucune des conquêtes qu'il s'était promises. Il fit mine d'assiéger Paris. Mais Paris, dûment gardé, ne bougea pas, et le laissa faire. Les environs de la capitale avaient été ravagés et brûlés. Au bout de huit jours, les Anglais ne trouvaient plus de quoi manger. Édouard alors se dirigea vers la Beauce. Là, des ouvertures de paix lui furent faites. Les insuccès qu'il avait éprouvés rendirent le monarque anglais plus traitable. Le 8 mai, un traité fut signé à Brétigny, près de Chartres. Édouard s'y engageait à renoncer à toute prétention à la couronne de France, si Jean II renonçait de son côté à tout droit de suzeraineté sur l'Aquitaine. Son prisonnier lui paierait, en outre, dans un laps de temps de six années, une rançon de trois millions d'écus d'or. Le 8 juillet, le prince de Galles ramenait

le roi de France à Calais, et, le 13 décembre, le premier terme de la rançon stipulée ayant été payé, Paris revoyait son roi.

Entre autres otages donnés au roi d'Angleterre, jusqu'au parfait payement des trois millions d'écus d'or, se trouvaient deux des fils du roi Jean, le duc d'Anjou et le duc de Berry. En 1363, le duc d'Anjou, violant sa parole, s'évada pour rejoindre sa femme au château de Guise. Ce manque de loyauté contrista fort le roi de France. « Si la bonne foi était bannie de ce monde, dit-il en l'apprenant, elle devrait trouver un asile dans le cœur des rois. » Peu de temps après, Jean le Bon partait pour Londres, afin de réparer l'acte déloyal de son fils. Édouard III lui fit un accueil brillant. Tout l'hiver de 1364 se passa en fêtes; mais la mort guettait le monarque français. Tombé gravement malade, le roi Jean mourait le 8 avril en l'hôtel de Savoye. Édouard lui fit à Saint-Paul de Londres de splendides funérailles. On y brûla « quatre mille torches de douze pieds de haut et quatre mille cierges pesant chacun dix livres. »

III.

CHARLES V, DIT LE SAGE.

(1364-1380.)

Les Grandes Compagnies et les Anglais. — Du Guesclin, connétable. — Relèvement de la France.

Jean le Bon, en mourant, laissait quatre fils et trois filles, dont l'une était mariée à Charles le Mauvais, roi de

Navarre. Celui de ses fils qui lui succéda, et que l'histoire a nommé Charles V le Sage, « était né vieux. » De bonne heure, il avait beaucoup vu, beaucoup souffert. De sa personne, il était faible et malade. On disait que Charles le Mauvais l'avait empoisonné. Le jeune roi en était resté pâle; il avait une main enflée, ce qui l'empêchait de tenir la lance. Il ne chevauchait guère. Où il se plaisait le plus, c'était à Vincennes, à son hôtel de Saint-Paul, à sa royale librairie du Louvre. Il lisait, il oyait les habiles, il avisait froidement. Jusque-là on se figurait qu'un roi devait monter à cheval. Charles V combattit mieux de sa chaise[1].

Deux maux, dont le moindre semblait mortel, affligeaient le royaume : les Grandes Compagnies et les Anglais. Secondé par le Breton Bertrand Du Guesclin, Charles V débarrassa la France des unes et réprima la morgue et la jactance des autres.

Lorsque le fils de Jean le Bon monta sur le trône, Du Guesclin combattait au service de la France depuis quatre ans environ. Il était né en 1314 au château de la Motte-Broon, près de Rennes. C'était bien « l'enfant le plus laid qu'il y eût de Rennes à Dinan, camus et noir, la taille épaisse, les épaules larges, la tête énorme, mauvais garçon, violent, toujours battant ou battu : son précepteur le quitta sans avoir pu lui apprendre à lire[2]. » A seize ans, il s'échappa de la maison paternelle, courut toute sorte d'aventures, et acquit au pays de Bretagne un haut renom de prouesse et de vaillance. Charles V, n'étant

1. MICHELET, *Histoire de France,* liv. VI, chap. IV. In-8°, Paris, 1837.
2. GUIZOT, *Histoire de France racontée à mes petits-enfants,* chap. XXII. 4 vol. in-4°, Paris, 1872-75.

que régent, le remarqua en 1359 au siège de Melun et se l'attacha. En 1364, devenu roi, il recommanda à Boucicaut, maréchal de France, de s'adjoindre Du Guesclin et de reprendre avec son aide Mantes sur Charles de Navarre. Les deux chevaliers reprirent non seulement Mantes le 7 avril, mais encore Meulan le 8 du même mois. Charles V reçut ces deux nouvelles à Reims, où il était allé se faire sacrer.

Le 16 mai suivant, Du Guesclin, à la tête de troupes recrutées dans ces bandes qui pillaient le pays sous le nom de *Grandes Compagnies,* attaquait à Cocherel, sur les bords de l'Eure, Jean de Grailly, dit le Captal de Buch[1], célèbre capitaine gascon au service du roi de Navarre. Le Captal de Buch fut complètement battu et fait prisonnier. Cet exploit valut au chevalier breton le titre de maréchal de Normandie et le comté de Longueville. Mais le 29 septembre de cette même année, à la bataille d'Auray, livrée par Charles de Blois contre le comte de Montfort, assisté de Jean Chandos, Du Guesclin, qui commandait les secours envoyés par le roi de France à Charles de Blois, fut fait prisonnier. Charles V n'oublia pas le chevalier captif. Il paya les cent mille francs de sa rançon et Du Guesclin recouvra sa liberté.

Le roi de France n'eut pas à regretter sa générosité. Le fidèle Breton, sachant combien vivement son maître dési-

1. *Buch,* petit promontoire entre Bayonne et Bordeaux. — Charles V offrit à son prisonnier, pour se l'attacher, le beau château de Nemours. Jean de Grailly accepta et fit hommage au roi de France; mais, peu après, blâmé par les siens, il rendit le château et revint au service du prince de Galles. (FROISSART, *Chronique,* liv. I, 2e partie, ch. CXVI.) Fait prisonnier devant Soubise en 1372, il mourut à Paris en la tour du Temple en 1377. (FROISSART, *ibid.*, chap. CCCLXXXVIII.)

rait débarrasser le pays des Compagnies qui le ravageaient, traita avec les principaux chefs et obtint d'eux qu'ils mèneraient leurs bandes en Espagne au secours de Henri de Transtamare contre Don Pèdre le Cruel, roi de Castille. Le 1er janvier 1366, plus de trente mille hommes des Grandes Compagnies avaient passé les Pyrénées. Soutenue par Du Guesclin, la cause de Henri de Transtamare eût promptement triomphé si le prince de Galles ne fût venu, avec son lieutenant Jean Chandos et une armée de vingt-sept mille hommes, défendre la cause de Don Pèdre. Le 3 avril 1367, Henri perdit contre les Anglais la bataille de Najara ou Navarrette, et Du Guesclin rendit son épée au Prince Noir lui-même. « Au moins, dit-il, je rends mon épée au plus vaillant prince de la terre. » Le vainqueur voulut que son prisonnier fixât le prix de sa rançon. Du Guesclin la fixa à cent mille francs, somme énorme pour l'époque. « Et où les prendrez-vous, Bertrand? » fit le prince. « Seigneur, répondit le chevalier breton, le roi de France me prêtera ce qui me manquera, et il n'y a fileuse en France qui ne file ce qu'il faudra pour me mettre en liberté. »

Les compatriotes et amis de Du Guesclin, d'une part, Charles V de l'autre, lui avancèrent, en effet, l'argent nécessaire, si bien qu'au commencement de l'année 1368 il était libre. Peu après, il repassait en Espagne. Le 14 mars 1369, il livrait la bataille de Montiel, à la suite de laquelle Don Pèdre fut tué par Henri de Transtamare.

Quand Du Guesclin fut de retour en France, Charles V lui donna l'épée de connétable « comme au plus vertueux et plus fortuné en ses besognes qui, en ce temps, s'armât pour la couronne de France. » La guerre avec les Anglais

recommençait; l'honneur de la France ne pouvait être confié à de meilleures mains.

Après avoir repassé les Pyrénées, le Prince Noir avait repris à Bordeaux la vie et le train royal qu'il y menait. Pour faire face aux dépenses de sa maison et de ses troupes, il imposa pour cinq ans une taxe de dix sous par famille dans toute l'Aquitaine (1367). Les seigneurs du pays, n'ayant pu obtenir que cette taxe fût retirée ou diminuée, firent appel au roi de France comme à leur suzerain (30 juin 1368). Six mois plus tard (25 janvier 1369), un docteur ès lois et un chevalier venaient, au nom de Charles, sommer le prince de Galles de répondre devant les pairs, touchant les griefs « dont il aurait molesté les prélats, barons, chevaliers et communes des Marches de Gascogne. » Le prince répondit : « Oui, volontiers, nous irons à notre jour à Paris; mais ce sera le bassinet en tête et soixante mille hommes en notre compagnie. »

Le 3 juin suivant (1369), le roi d'Angleterre reprenait le titre de roi de France. Une armée anglaise débarquait à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre. Le prince Noir, quoique atteint d'hydropisie, comptait bien porter une réponse de sa façon au souverain qui l'avait cité à sa barre. Dans cette phase belliqueuse qui dura huit ans, il n'y eut pas de grandes batailles. Le nouveau connétable de France recommandait de les éviter. Mieux valait laisser l'ennemi s'user lui-même en de petits combats. Avec ce système, les affaires de Charles V marchèrent à merveille. Dans le Nord, toutes les places du comté de Ponthieu, Abbeville, Saint-Valéry, le Crotoy, ouvrirent leurs portes aux capitaines du roi de France. Dans le

Midi, l'archevêque de Toulouse se mit à chevaucher par tout le Quercy et fit tourner, sans coup férir, « Cahors et plus de soixante villes, châteaux et forteresses. »

Les Anglais, de leur côté, ne restaient pas inactifs. En 1370, le prince de Galles prenait Limoges d'assaut et commettait la barbarie d'en laisser massacrer les habitants. Quelques jours après ce massacre, la Providence sembla lui en faire porter la peine en le frappant dans ses plus chères affections : son fils lui était ravi par la mort à l'âge de six ans. Le mal auquel il était lui-même en proie devint si grave, que les médecins lui conseillèrent de retourner en Angleterre. Quittant la France et le théâtre de la guerre, le vainqueur de Poitiers prit le chemin de Londres ; il n'y retrouva pas la santé. Le 8 juin 1376, il rendait le dernier soupir. Le bon Froissart parle de cette mort en ces termes : « Si trépassa le vaillant homme et gentil prince de Galles et d'Aquitaine, fleur de chevalerie du monde en ce temps et qui le plus avait été fortuné en grands faits d'armes. Et eut le gentil prince à son trépas la plus belle reconnaissance à Dieu et repentance que on vit oncques grand seigneur avoir[1]. » Un an après, le 21 juin 1377, Édouard III, son père, mourait lui aussi. Dès que le roi de France eut appris la mort de son royal compétiteur, il le loua grandement par des paroles très courtoises, et il fit célébrer en son honneur, à la Sainte-Chapelle, un service solennel.

Au moment où Édouard III mourait, la trêve qui avait été conclue entre les deux princes en 1375 prenait fin. Les hostilités recommencèrent. Elles furent si bien

1. Froissart, t. I, liv. I, 2e partie, chap. cccLxxxiv, p. 707.

menées par les capitaines de Charles V qu'il ne resta bientôt plus aux Anglais que Calais, Bayonne et Bordeaux, dans tout le royaume.

L'année 1380 vit disparaître dans la mort les deux hommes qui avaient rendu la France à elle-même : Du Guesclin et Charles V. Du Guesclin, tombé malade au siège de Châteauneuf-Randon, dans le Gévaudan, expirait le 13 juillet, à l'âge de soixante-six ans. Il avait fait son testament le 9 du même mois. A son lit de mort, il recommandait à ses lieutenants de ne jamais oublier, « en quelque pays qu'ils fissent la guerre, que les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient pas des ennemis. » La place assiégée devait se rendre le lendemain. Ce jour venu, le gouverneur sort du château à la tête de la garnison, s'agenouille devant les restes de Du Guesclin et dépose les clefs de la place sur le cercueil. « Il n'y eut là chevalier ni écuyer, Français ni Anglais, qui ne menât grand deuil. » Charles V voulut que le corps de son fidèle connétable fût transporté à Saint-Denis et reposât près du tombeau qu'il y avait fait préparer pour lui-même.

Deux mois après, le maître rejoignait le serviteur. Le 16 septembre de cette année 1380, Charles le Sage mourait, à l'âge de quarante-trois ans seulement, au château de Beauté-sur-Marne, non loin de Vincennes. Il laissait dans le trésor royal plus de dix-sept millions de francs. Quoique pacifique par tempérament, il sut, comme il le disait sur son lit de mort, « remettre les besognes du royaume en bon état. »

Édouard III rendait de lui ce témoignage : « Il n'y eut oncques roi qui moins s'armât, et oncques roi qui me

donnât tant à faire. » Et pourtant c'était des vainqueurs de Crécy et de Poitiers qu'il fallait venir à bout. Charles V y réussit à force de patience et d'habileté honnête, en un mot de sagesse.

IV.

CHARLES VI.

(1380-1422.)

Premières années de son règne (1380-1396). — *Son mariage avec Isabeau de Bavière.* — *Sa folie.*

Un règne de vingt ans venait de relever la France; celui qui suivit, et qui fut de quarante-deux ans, la couvrit de maux et la mit à deux doigts de sa perte. « L'enfant est jeune et de léger esprit », disait Charles V de l'héritier de sa couronne à ses trois frères les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne; « enseignez-lui tous les points et les états royaux qu'il devra tenir. »

De ces trois frères du roi défunt, le duc d'Anjou était l'aîné; mais le plus puissant était le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, l'adolescent qui, à la bataille de Poitiers, veillait sur son père Jean le Bon. Ce monarque, ayant hérité du duché de Bourgogne par la mort de Philippe de Rouvre qui ne laissait pas d'enfants (1362), le donna, en récompense de sa belle conduite, à son plus jeune fils Philippe, qui devint ainsi le chef de la seconde maison des ducs de Bourgogne. Le mariage du nouveau

duc avec la fille et héritière du comte de Flandre, en 1369, fit de lui l'un des plus puissants princes de la chrétienté. A la mort de son beau-père, en 1384, le jeune fils de Jean le Bon devenait par sa femme seigneur de la Flandre, de l'Artois, de Nevers et de Rethel. La communauté d'intérêts qui existait entre les Flamands et les Anglais au point de vue industriel et commercial obligea Philippe à ménager les Anglais, plus peut-être que d'abord il ne l'eût voulu. La politique aidant et l'occasion survenant, les ducs de Bourgogne n'éprouvèrent pas à se lier avec les éternels ennemis de la France la répugnance que leur qualité de princes du sang royal de France eût dû leur inspirer. Cette réflexion a son importance, à propos d'un règne à la fin duquel les pires ennemis du royaume seront les Anglais sans doute, mais encore avec les Anglais, les ducs de Bourgogne, les partisans de ceux-ci et leurs sujets.

Le jeune roi, quoique n'ayant que douze ans, fut sacré à Reims le 4 octobre 1380. En vertu d'une ordonnance de Charles V, le duc de Bourbon, frère de sa mère, et le duc de Bourgogne prirent le titre de tuteurs et de régents. Olivier de Clisson reçut l'épée de connétable. En 1384, le duc d'Anjou s'en alla mourir dans le royaume de Naples qu'il venait disputer à Charles Durazzo, cousin de Jeanne de Naples, morte deux ans auparavant (1382). Le duc de Berry ne s'occupa que de gouverner à sa guise la Guyenne et le Languedoc, où il s'était installé en souverain.

Les premières années du nouveau règne furent marquées par de nombreux soulèvements populaires, soit dans Paris, soit dans les provinces. La misère qui régnait

et l'élévation des impôts en étaient la cause. Hors du royaume, le duc de Bourgogne entraîna son royal neveu dans une expédition contre les Flamands qui s'étaient révoltés à la voix de Philippe d'Artevelde, fils du célèbre brasseur de Gand. Tout fier d'avoir battu à Bruges (3 mai 1382) le comte de Flandre, beau-père du duc de Bourgogne, Artevelde crut avoir aussi bon marché de l'armée du roi de France. Il disait à ses capitaines, la veille de la bataille : « Recommandez à vos gens de ne pas faire de merci. N'épargnez que le roi de France. C'est un enfant. Nous l'emmènerons à Gand et nous lui apprendrons à parler flamand. » L'action s'engagea le 29 novembre 1382 à Rosebecq, entre Ypres et Courtrai. En dépit de leur courage, les Flamands furent complètement défaits. Le 10 janvier suivant, le jeune roi, glorieux de sa victoire, rapportait l'oriflamme à Saint-Denis; le lendemain, il entrait triomphalement avec ses troupes dans sa capitale.

L'année 1385 vit la célébration du mariage de Charles VI et de la jeune princesse Isabeau, fille du duc de Bavière. Ce mariage se fit d'après le conseil du duc de Bourgogne. Il fut célébré le 13 juillet à Amiens. Les époux avaient l'un seize ans, l'autre quatorze. Ce qui inspire à Guizot cette réflexion : « Il y a encore plus de légèreté et d'imprévoyance dans les mariages des rois que dans ceux de leurs sujets[1]. »

Entre la France et l'Angleterre, l'état de guerre subsistait toujours. Mais les embarras causés par la minorité du successeur d'Edouard III et les troubles pro-

1. Guizot, *Histoire de France* citée, chap. XXIII.

voqués par le fanatisme de Wiclef gênaient considérablement les ennemis de la France. L'héritier de la couronne d'Angleterre était le fils du Prince Noir, et par conséquent le petit-fils du vainqueur de Crécy. Richard, — c'était son nom, — était né en Guyenne en 1366. Ses oncles, les ducs de Lancastre, d'York, de Glocester, gouvernèrent le royaume pendant sa minorité.

Les partisans de Wiclef ne voulaient rien moins qu'exterminer les prélats, les nobles et les riches. « Lorsque Adam labourait et qu'Ève filait, qui était gentilhomme? » demandaient-ils. « Donc, plus de seigneurs. » Les troubles qui furent la conséquence de ces prédications sectaires et qui furent rudement réprimés, empêchèrent les Anglais de venir au secours d'Artevelde. Mais un an après Rosebecq, les Anglais, unis aux Gantois, s'emparèrent de Cassel, de Bergues, Graveline et Dunkerque. Charles VI accourt à la tête de cent mille hommes. Ypres ayant été prise, on conclut une trêve. Elle ne dura guère. Les hostilités recommencèrent après le mariage de Charles et d'Ysabeau. Cependant, le duc de Bourgogne négocia si bien, qu'il obtint des Flamands un traité de paix. Il leur confirma toutes leurs libertés, et ils lui promirent fidélité (1385).

A partir de ce moment, la France n'eut à se préoccuper que de sa rivale d'Outre-Manche. Pour la frapper au cœur, le roi et son oncle Philippe le Hardi formèrent le projet d'une descente en la Grande-Bretagne. On fit d'immenses préparatifs. En septembre 1386, quatorze cents bâtiments étaient réunis dans le port de l'Ecluse et dans le voisinage. Par les soins d'Olivier de Clisson, l'on construisit à Tréguier, en Bretagne, une ville de bois que l'on

devait transporter démontée sur la flotte et reconstruire après le débarquement. Le roi était impatient de partir. Le duc de Berry ne l'était pas du tout : il se fit attendre et n'arriva à l'Écluse qu'à la mi-octobre. Le temps était devenu mauvais; les vents contraires ne permirent pas aux bâtiments d'avancer et les rejetèrent sur la côte de France. Découragé par ces contre-temps, Charles VI congédia les troupes. Les Anglais seuls profitèrent des préparatifs qui avaient été faits : ils s'emparèrent des approvisionnements, des bateaux et de plus de deux mille tonneaux de vin. Ce mécompte ne put amener Clisson à renoncer à ce projet de descente en pays anglais : il se proposait de le reprendre en sous-œuvre l'année d'après; mais le duc de Bretagne, son ennemi, s'empara par trahison de sa personne et le réduisit à l'impuissance.

En octobre 1388, Charles VI assembla à Reims un grand conseil. Là, il déclara sa volonté bien arrêtée de gouverner le royaume par lui-même. Aussitôt ses deux oncles, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, regagnèrent leurs États.

Le premier usage que le jeune roi fit de son indépendance fut de reprendre pour conseillers les ministres de Charles V, Noviant, La Rivière, Montaigu, ceux que les grands seigneurs, dans leur impertinence, appelaient *les Marmousets*. De son côté, Clisson profita de ce changement pour faire conclure avec l'Angleterre une trêve de trois ans.

Une entrée solennelle de la reine Isabeau dans sa bonne ville de Paris, le mariage du jeune frère du roi, le duc d'Orléans, avec Valentine, fille de Visconti, duc de Milan, un voyage de Charles VI dans le midi de la

France, voyage qui dura six mois à peu près, signalèrent l'année 1389.

Le 13 juin 1392, Pierre de Craon assassinait à Paris le connétable Olivier de Clisson et cherchait un refuge chez le duc de Bretagne, son cousin. Le duc refusant de livrer l'assassin, Charles VI, irrité, lui déclara la guerre. Le roi relevait à peine de maladie. Toutefois, il se rendit au Mans où les troupes devaient se réunir, avant d'entrer en campagne. On se mit en marche dans les premiers jours d'août. Le jeune roi chevauchait dans la grande forêt du Mans avec ses oncles et plusieurs seigneurs, lorsque un homme, vêtu d'une souquenille blanche, les pieds nus, s'élança à la tête du destrier que montait Charles VI, et saisissant la bride, s'écria : « Ne va pas plus loin; tu es trahi! » Le roi fut fort troublé par cet incident. Néanmoins il poursuivit sa marche. Quand on fut sorti de la forêt, on se trouva au milieu d'une grande plaine sablonneuse : la chaleur était excessive. Un des pages du roi ayant laissé tomber sa lance, au bruit que fit l'acier, Charles tire son épée, et pressant son coursier s'écrie : « En avant sur ces traîtres! ils veulent me livrer aux ennemis. » Quand il se fut lassé à poursuivre tantôt l'un, tantôt l'autre, on l'entoura, on lui prit son épée et on l'étendit à terre. Ses yeux étaient fixes; il ne reconnaissait personne. On le mit sur une charrette à bœufs et l'on reprit le chemin du Mans. C'était le premier accès d'une folie qui devait durer trente ans et ne cesser qu'à la mort (1392-1422). Les deux oncles du roi, les ducs de Bourgogne et de Berry, menèrent à partir de jour les affaires du royaume.

En 1395 survint un événement qui put faire espérer la

fin de la guerre entre l'Angleterre et la France. Richard II demanda la main d'Isabelle, fille de Charles VI, quoiqu'elle n'eût que huit ans. L'on signa le contrat le 9 mars 1396, et, dix jours après, une trêve de vingt-huit ans.

Cette même année 1396 vit s'accomplir la folle équipée, qualifiée de croisade, contre le sultan Bajazet. Elle était dirigée par un jeune prince de vingt-deux ans, le comte de Nevers, fils de Philippe, duc de Bourgogne, celui qui dans l'histoire porte le nom de Jean sans Peur. De sept cents chevaliers qui prirent part à la bataille de Nicopolis, quatre cents périrent les armes à la main; les trois cents autres, prisonniers de Bajazet, furent tous égorgés, à l'exception du comte de Nevers et de vingt-sept riches seigneurs qui payèrent une rançon exorbitante.

V

CHARLES VI (*Suite*).

(1396-1419.)

Rivalité des ducs de Bourgogne et d'Orléans. — Assassinat du duc d'Orléans. — Henri IV et Henri V, rois d'Angleterre. — Bataille d'Azincourt. — Conquête de la Normandie par les Anglais.

Comme si la folie du roi n'eût pas suffi pour le malheur du royaume, on vit naître, grandir, puis éclater entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne

une rivalité qui devait avoir les plus tristes conséquences. En l'année 1399, Richard II fut détrôné par son cousin le duc de Lancastre, qui prit le nom de Henri IV. Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, était d'avis de reconnaître le nouveau roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans, loin de vouloir le reconnaître, le provoquait en combat singulier. En 1402, Charles VI remit à son frère le duc d'Orléans le gouvernement de tout le royaume, à l'exclusion de son oncle le duc de Bourgogne. Cependant cette menace ne fut pas maintenue. On fit comprendre au roi que le duc d'Orléans avait « plus besoin d'être gouverné lui-même que de gouverner »; et le roi rendit à son oncle toute sa confiance. Peu après, malheureusement, Philippe était emporté par une courte maladie (27 avril 1404). Il fut vivement regretté, et à bon droit, des amis du roi et de la France.

Son fils Jean, comte de Nevers, fit encore plus regretter son père. L'assassinat du duc d'Orléans, exécuté par ses ordres dans la rue Vieille-du-Temple, le 23 novembre 1407, frappa la cour et Paris de stupeur[1]. Le jeune duc de Bourgogne eut l'audace de déclarer au duc de Berry, son oncle, que « c'était lui, et nul autre, qui avait fait faire ce qui avait été fait. » Après cette déclaration, le fils de Philippe le Hardi s'en retourna à l'hôtel d'Artois, et de l'hôtel, accompagné de six hommes d'armes, il partit à franc étrier pour son comté de Flan-

1. MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. XXXVI; t. I, pp. 154-167. Edition de la Société de l'Histoire de France.

Le chroniqueur ajoute la remarque suivante :

« Ceste doloreuse mort fut l'année du grant hyver, et dura la gelée soixante-six jours en ung tenant, très terrible et tant que au desgelez, le Pont-Neuf de Paris fut abatu en Seine. » (*Ibid.*, p. 165.)

dre. Trois mois après (20 février 1408), il rentrait à Paris à la tête d'un millier d'hommes et chargeait le cordelier normand, Jean Petit, de justifier devant l'Université et la cour l'assassinat qu'il avait ordonné.

L'épouse inconsolable du prince assassiné, Valentine de Milan, obtint, du roi d'abord, en décembre 1407, du dauphin Louis ensuite, le 5 septembre 1408, que justice serait faite; mais elle mourait à Blois sur la fin de cette année 1408, le 4 décembre, sans que la mort de son mari eût été vengée[1]. A son fils aîné, Charles d'Orléans, et à son beau-père le comte Bernard d'Armagnac, l'un des plus puissants seigneurs du Midi, devait incomber le soin de poursuivre cette tâche. Charles d'Orléans épousa Bonne d'Armagnac en 1410. Dès ce moment éclata au grand jour, entre les deux maisons d'Orléans et de Bourgogne, cette lutte qui fit couler des ruisseaux de sang.

Il y avait eu pourtant, en 1409, un semblant de réconciliation. Après la bataille de Hasbain dans laquelle le duc de Bourgogne avait battu complètement les Liégeois et gagné son surnom de *Sans Peur*, Jean était revenu à Paris. La reine Isabeau, effrayée de ce retour, quitta la capitale, emmenant le roi. Le duc de Bourgogne comprit qu'il fallait négocier. Il résulta de ces négociations une entrevue à Chartres à laquelle prirent part Jean sans Peur, Charles VI, la reine, le Dauphin, le jeune duc Charles d'Orléans et cent chevaliers de sa maison. Jean sans Peur demanda son pardon pour le fait com-

1. MONSTRELET, *ibid.*, chap. XLIV, XLV, XLIX. C'est le chancelier d'Orléans, l'auteur de la *Geste des Nobles François*, Guillaume Cousinot, qui plaida pour Valentine de Milan « devant le Roy. » (Monstrelet, t. I, p. 169.)

mis en la personne du duc Louis d'Orléans, et il lui fut accordé (9 mars 1409).

Ces discordes intérieures faisaient oublier la lutte avec l'Angleterre. Henri IV eût fait volontiers la paix; il dut se borner à renouveler les trêves. Elles n'empêchaient pas les Bretons de faire aux Anglais le plus de mal possible par leurs expéditions maritimes. Dans le reste de la France, en Guyenne principalement, il n'y eut, jusqu'à l'avènement de Henri V d'Angleterre, que des faits d'armes isolés et sans conséquence.

Beaucoup plus alarmante et pour le présent et pour l'avenir était la guerre civile qui éclatait après 1409 entre les deux maisons de Bourgogne et d'Orléans ou, d'après le nom donné à leurs partisans, entre les Bourguignons et les Armagnacs. C'était une véritable guerre du Nord contre le Midi. Jean sans Peur faisait appel aux Picards, aux Brabançons, aux Flamands contre ses adversaires, tandis que Bernard d'Armagnac et son gendre lançaient contre les Bourguignons des bandes gasconnes et les gentilshommes, toujours prêts à partir en guerre, du Languedoc et du Béarn. Ce qu'il y eut de déplorable, c'est que les deux partis sollicitèrent le secours des Anglais. Ceux-ci se prononcèrent en faveur du duc de Bourgogne; ils n'oubliaient pas que Jean sans Peur était comte de Flandre. De 1411 à 1415, il y eut entre les deux maisons rivales des alternatives de revers et de succès. En 1412, les Bourguignons l'emportent. Les bouchers de Paris, Caboche à leur tête, chassent les Armagnacs et font régner la terreur dans la capitale. L'année suivante, les bourgeois parisiens secouent le joug, rappellent les partisans du duc d'Orléans et déli-

vrent le Dauphin que les Cabochiens retenaient prisonniers. Le pouvoir resta dans les mains des Armagnacs jusqu'à l'année de la bataille d'Azincourt.

Depuis 1413, année de la mort de Henri IV d'Angleterre, son fils Henri lui avait succédé à l'âge de vingt-cinq ans. Actif autant qu'ambitieux, le nouveau roi de la Grande-Bretagne tourna ses regards du côté de la France. Un an ne s'était pas écoulé depuis son avènement, qu'il renouvelait ses prétentions à la couronne de France. En août 1414, il réclamait l'exécution du traité de Brétigny avec la possession de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, la main de la princesse Catherine, fille de Charles VI, et une dot de deux millions de couronnes. Une ambassade anglaise vint, en janvier 1415, formuler la même proposition. N'ayant pu s'entendre avec le roi de France et ses conseillers, le monarque anglais résolut, dès le mois d'avril, « de partir en personne pour aller, avec la grâce de Dieu, recouvrer son héritage. »

Ses préparatifs achevés, Henri V s'embarqua avec trente mille hommes et vint aborder à Harfleur près l'embouchure de la Seine. Harfleur, assiégée, se défendit vaillamment, sous le commandement du brave chevalier Raoul de Gaucourt; mais n'ayant pu être secourue, elle se rendit le 22 septembre (1415). L'armée anglaise repartit d'Harfleur le 8 octobre. Le 24 du même mois, Henri V apprenait que les Français l'attendaient, non loin du château d'Azincourt, prêts à lui barrer le passage. Il demanda combien il y avait de combattants dans cette armée. On lui répondit orgueilleusement : « Assez pour être tués, assez pour être pris, assez pour fuir. »

Le lendemain, à la première heure, Henri V entend trois messes consécutives[1]. La nuit avait été pluvieuse, le sol était boueux et détrempé. Le prince range son armée en bataille et exhorte ses soldats à faire « de belle besogne. » Au signal convenu, les dix mille archers anglais, développés sur une profondeur de quatre rangs et protégés par de longs pieux ferrés, plantés dans le sol, décochent leurs redoutables flèches de trois pieds de long contre les Français qui ne peuvent répondre, n'ayant pas d'archers. Ils ne peuvent non plus se porter en avant, car leurs chevaux enfonçaient dans le terrain détrempé. Douze cents lances, au cri de *Montjoie et Saint-Denis,* essayent de charger; trois cents hommes à peine parviennent à rejoindre l'ennemi. Les Anglais les repoussent aisément; puis, voyant l'avant-garde rompue, ils laissent leurs arcs, saisissent leurs haches et leurs maillets, et se précipitent sur les combattants qu'ils massacrent à plaisir. Le corps de bataille veut soutenir l'avant-garde; mais la cavalerie, dont il est formé, ne se meut que difficilement : il lui est impossible d'agir en masse; elle est réduite à combattre par groupes isolés et les Anglais en font un carnage effroyable. Par surcroît d'infortune, sur la fin de la bataille, une fausse alerte se produit. On craint que les prisonniers déjà faits ne se retournent contre les vainqueurs. Le roi d'Angleterre, qui se croit en grand péril, ordonne de les mettre tous à mort[2]. Deux cents archers, qu'il charge d'exécuter cet

1. Voir dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* t. II, pp. 418-430 (in-18, Paris, 1859), le récit de cette funeste journée.

2. « Ledit roi d'Angleterre fit crier à haute voix, au son de la trom-

ordre, frappent de sang-froid à la tête les chevaliers français à qui on avait ôté leurs casques, et couvrent le sol de leurs cadavres. Huit mille gentilshommes, parmi lesquels on comptait cent vingt seigneurs portant bannière, périrent dans cette journée, tandis que les Anglais perdaient en tout quinze cents hommes. Le duc d'Orléans fut retiré vivant, mais blessé, de dessous les morts. Il en fut de même du comte de Richemont. Le connétable d'Albret, le comte de Nevers, le duc de Brabant, ces deux-ci frères du duc de Bourgogne, le duc d'Alençon, du sang royal de France, furent parmi les morts. On transporta à Londres quinze cents prisonniers portant les plus beaux noms du pays[1]. Il y en eut pour qui on ne voulut pas accepter de rançon. De ce nombre fut le duc Charles d'Orléans, dont la captivité dura presque autant que la vie, vingt-cinq ans.

Tout heureux de la victoire éclatante qu'il venait de remporter, le roi d'Angleterre suspendit momentanément la campagne : il revint jouir à Londres de son triomphe et donner à ses troupes le repos qu'elles avaient bien mérité. Deux ans après seulement (août 1417), il se mit à conquérir la Normandie. Caen, assiégée, fut contrainte, comme Harfleur, de se rendre faute de secours. La popu-

pette, que chascun Anglois, sous peine de la hart, occit les prisonniers, afin que au besoin ne feissent aide à leurs gens. »

(MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. CXLVIII, t. III, p. 109. Edition citée.)

C'est le roi Henri qui donna à cette bataille son nom. Elle aurait, dit-il, « en nom perdurablement la bataille d'Azincourt ». (*Ibid.*, p. 111. Voir tout le chap. CXLVIII de Monstrelet.)

1. On pourra lire dans la *Chronique* de Monstrelet, chap. CXLIX, t. III, pp. 112-121, les noms des princes et seigneurs tués ou faits prisonniers.

lation en ayant été bannie, une population nouvelle, tout anglaise, vint habiter la ville. Bientôt Henri V se rendait maître de toute la basse Normandie : Falaise, Vire, Coutances, Evreux, Saint-Lô, subissaient sa loi.

En juillet 1418, ce fut au tour de Rouen d'être assiégée. La ville tint bon sept mois, malgré l'investissement rigoureux qui la laissait sans communication avec le dehors. Pour prolonger la résistance, on fit sortir les bouches inutiles, douze mille vieillards, femmes et enfants : ils périrent misérablement. Chevaux, chiens, chats servirent aux habitants de nourriture. Au lieu du secours qu'ils espéraient, un messager du duc de Bourgogne vint les inviter « à traiter avec le roi d'Angleterre du mieux qu'ils pourraient. » Le 13 janvier 1419, la capitulation était signée. Le vainqueur accordait aux Rouennais la vie sauve ; il n'exceptait que sept personnes qui avaient été l'âme de la résistance, entre autres Alain Blanchard, capitaine des arbalétriers. Le 19, les troupes anglaises prenaient possession de la capitale de la Normandie.

VI

CHARLES VI (*Fin*).

(1419-1422.)

Bourguignons et Armagnacs. — Le dauphin Charles. — Assassinat de Jean sans Peur. — Traité de Troyes. — Mariage de Henri V et de Catherine de France. — Mort de Henri V et de Charles VI.

Pendant que le roi d'Angleterre poursuivait le cours de ses conquêtes, les événements avaient suivi, à l'intérieur

de la France, une marche extrêmement favorable à ses intérêts. En 1416, le dauphin Louis, troisième fils de Charles VI, mourait des suites de ses désordres. Son frère Jean mourait peu après. Un enfant de quatorze ans, Charles, devenait l'héritier présomptif de la couronne. Le nouveau Dauphin n'aimait pas la reine Isabeau. Celle-ci fit alliance avec Jean sans Peur et se déclara régente (1417). L'année suivante, les Bourguignons étaient introduits dans la capitale et leur présence provoquait le massacre des Armagnacs. Le connétable, Bernard d'Armagnac, qui s'était réfugié chez un maçon, trahi par son hôte, fut traîné à la prison du Châtelet et, quelques jours après, la populace le mettait en pièces.

Une entrevue avait été projetée (mai 1419) entre les deux monarques de France et d'Angleterre pour préparer la paix. Charles VI, malade, ne put s'y rendre et la conférence n'aboutit pas. Henri V, déçu dans ses espérances et mécontent d'ailleurs de la réconciliation opérée (9 juillet) entre le Dauphin et le duc de Bourgogne, surprit Pontoise (29 juillet) et s'en empara. La capitale se trouvait dès ce moment menacée. Il était urgent pour le Dauphin d'arriver à une entente complète avec Jean sans Peur. L'entrevue de Montereau fut décidée.

Le duc de Bourgogne s'y rendit le 10 septembre, malgré les instances et les avertissements de plusieurs personnes qui lui étaient sincèrement attachées. « C'est mon devoir, disait-il, de m'aventurer pour arriver à un aussi grand bien que celui de la paix. S'ils me tuent, je mourrai martyr. » On sait ce qu'il en advint. Quoi qu'on ait tenté pour faire la lumière sur ce douloureux événement, il subsiste toujours de l'obscurité. Ce qui paraît

certain, c'est que l'entrevue — elle eut lieu au milieu du pont de Montereau — fut très courte. Les curieux qui regardaient aux barrières du pont virent le duc de Bourgogne pénétrer dans la loge qui avait été ménagée à l'endroit convenu, ôter son chaperon de velours noir et poser un genou à terre devant le Dauphin. A peine se relevait-il qu'on entendit des cris d'alarme et qu'on vit les épées et les haches d'armes s'abattre sur Jean sans Peur. Au même instant, les gens de Charles envahissaient le pont et faisaient les serviteurs du duc prisonniers.

Quant aux auteurs de l'assassinat, il en est qui ne craignirent pas de se déclarer. Tels furent le vicomte de Narbonne, Le Bouteillier, messire Robert de Loire et Frottier. Au dire des serviteurs de Jean sans Peur, c'est Tanneguy Duchâtel qui aurait frappé le duc à mort. « Il fit un signe, raconte Monstrelet, en disant : Il est temps. Et férit le duc d'une petite hache qu'il tenait en sa main parmi le visage, si rudement qu'il chey a genoilz (chut à genoux) et lui abatty le menton[1]. »

Tanneguy protesta toute sa vie contre cette accusation. A l'entendre, il aurait été occupé à entraîner le Dauphin hors de l'enceinte réservée, laissant le duc et le sire de Navailles avec leurs ennemis jurés, et il n'aurait eu personnellement aucune part à l'assassinat.

Le cadavre de l'infortuné duc de Bourgogne demeura « sur la place jusqu'à minuit, qu'on le porta sur une table dedans un moulin assis près du pont. » Le lendemain matin, le curé de Montereau le fit mettre dans la

1. MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. CCXII; t. III, p. 343. Voir même livre, les chap. CCXIII-CCXVII, t. III, de l'édition citée plus haut.

bière des pauvres et transporter par quelques mendiants en l'église Notre-Dame, où il fut inhumé; « et lui fit-on prestement dire douze messes[1]. »

L'opinion publique fut loin d'approuver cette revanche de l'assassinat du duc d'Orléans. Le sire de Barbazan, un des dix chevaliers qui avaient accompagné le Dauphin sur le pont de Montereau, et que ses contemporains surnommèrent *le Chevalier sans reproche*, disait à ceux qui l'avaient accomplie : « Vous avez détruit l'honneur et l'héritage de notre maître. J'aurais mieux aimé mourir que d'assister à cette journée, encore que je n'y fusse pour rien[2]. »

L'historien Du Haillan rapporte une anecdote curieuse que rappellent de Barante et Vallet de Viriville[3]. François Ier, visitant Dijon en 1521, voulut voir les restes de Jean sans Peur. Le chartreux qui les lui montra lui fit remarquer le trou béant que présentait le crâne du duc. « Regardez bien, Sire, ajouta-t-il; c'est le trou par où les Anglais sont entrés en France. »

Quand il s'exprimait de la sorte, le bon moine faisait un mot et oubliait l'histoire. Il y avait près de cent ans que les Anglais étaient en France lorsque le duc de Bourgogne était frappé à Montereau : le moment approchait où ils allaient en sortir. Encore dix ans, et Jeanne d'Arc ouvrait la campagne qui devait débarrasser le royaume de ce que Christine de Pisan appelait de ce mot

1. MONSTRELET, *Chronique*.

2. Voir G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. I, chap. v, pp. 170 et suiv. — DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, pp. 98-112.

3. DE BARANTE, t. III, p. 135. — VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 184.

significatif *l'Englischerie,* et rendre enfin la France à elle-même.

Le roi d'Angleterre, apprenant la mort violente du duc Jean sans Peur, dit : « C'est grand dommage; mais par sa mort, à l'aide de Dieu et de saint Georges, nous sommes au-dessus de notre désir. Ainsi aurons, malgré tous Français, dame Catherine que tant nous avons désirée. »

Michelet fait cette réflexion : « Le roi Henri V avait mis trois ans à conquérir la Normandie ; la mort de Jean sans Peur sembla lui donner la France en un jour[1]. »

Le 2 décembre suivant (1419), le fils du duc assassiné, Philippe le Bon, pour se venger des assassins de son père, reconnaissait les droits du souverain anglais à la couronne de France. A Troyes, où Jean sans Peur, au lendemain de la prise de Pontoise, avait emmené Charles VI et la reine Isabeau, le père de Charles VII signait (9 avril 1420) les préliminaires d'un traité basé sur ce même principe. Le 20 mai suivant, ce traité en vingt-huit articles était promulgué dans la cathédrale de Troyes. Le sens des cinq articles que voici permettra d'en apprécier le caractère et l'importance :

1° Charles VI donnait sa fille Catherine en mariage à Henri V d'Angleterre.

2° Henri V devait laisser Charles VI en possession du royaume de France.

3° « Aussitôt après son trépas, et dès lors en avant, la couronne et le royaume de France seraient et demeureraient perpétuellement au roi Henri et à ses héritiers. »

4° Quand Charles VI ne pourrait, sa vie durant, gou-

1. MICHELET, *Histoire de France*, liv. IX, chap. II. In-8°, Paris, 1840.

verner la chose publique, la faculté en appartiendrait à son fils, le roi Henri.

5° Son fils, le roi Henri, travaillerait à remettre en l'obéissance de Charles VI les villes et châteaux au pouvoir du parti appelé du Dauphin ou d'Armagnac.

Un article spécial disait à propos du Dauphin :

« Considéré les horribles et énormes crimes perpétrés audit royaume de France par Charles, soi-disant Dauphin, il est accordé que Nous (Charles VI), notre dit fils le roi d'Angleterre, et aussi notre cher fils le duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix avec ledit Charles, sinon du conseil de nous trois et des trois Etats des deux royaumes dessus dits[1]. »

Ce traité avait été préparé et rédigé par les ambassadeurs du roi d'Angleterre, par ceux du duc de Bourgogne et par les délégués de l'Université de Paris qui était gagnée à la cause des Anglo-Bourguignons.

Le 2 juin, après la promulgation du traité de Troyes, le mariage du monarque anglais et de la princesse Catherine était célébré magnifiquement dans l'église Saint-Jean de la même ville. Henri de Savoisy, archevêque de Sens, le bénit. Les nouveaux époux renvoyèrent au mois de décembre leur entrée solennelle dans la capitale du royaume. Le lendemain de ses noces, Henri V donna un festin à Charles VI, au duc Philippe le Bon et aux seigneurs présents ; puis il partit pour aller assiéger Sens. La ville se rendit après six ou sept jours de résistance (11 juin 1420)[2]. A Montereau, dont la garnison se réfugia

1. Voir le texte du traité dans Monstrelet, *Chronique*, liv. I, chap. ccxxv, t. III, p. 390-402 de l'édition citée.

2. Monstrelet et Lefèvre de Saint-Rémy parlent de douze jours.

dans le château, le duc de Bourgogne fit embaumer le corps de son père. Le capitaine du château, le sire de Guitry, refusant de se rendre, Henri V fit pendre les prisonniers. Cependant la garnison traita peu après et eut la vie sauve (1er juillet 1420)[1].

Le roi d'Angleterre parut ensuite devant Melun avec Charles VI et les deux reines. Barbazan, qui commandait la place, opposa la plus vive résistance. La famine seule le décida à se rendre (17 novembre 1420)[2]. Henri V abusa de sa victoire jusqu'à faire mettre à la torture ce vaillant capitaine et à le faire enfermer dans une cage de fer, à Château-Gaillard, en Normandie.

Après la prise de Melun, Henri d'Angleterre et la jeune reine firent (1er et 2 décembre) leur entrée solennelle dans Paris. Le roi Charles VI, la reine Isabeau et le duc de Bourgogne étaient avec eux. Les rois de France et d'Angleterre et le duc Philippe entrèrent par la rue Saint-Denis, le 1er décembre, et les deux reines, le 2 décembre, par la porte Saint-Antoine. Le moment était mal choisi. L'enthousiasme qui parut accueillir les souverains fut très borné et de commande. La famine régnait dans la capitale. « Un pain qu'on avait au temps devant pour quatre deniers parisis, coûtait quarante deniers parisis; le setier de farine, 24 francs, et celui de pois ou fèves bonnes, 20 francs..... Des dix, vingt ou trente enfants mouraient de faim et de froid; et pendant la nuit on

Or, le roi d'Angleterre n'était parti de Troyes que le 4 juin, mardi, et la place capitulait le mardi suivant, 11 juin. Le lendemain, 12, la nouvelle en arrivait à Paris. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 140. Édit. Alexandre Tuetey; in-8°, Paris, 1881.)

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 141.

2. *Ibid.*, p. 143.

entendait piteuses plaintes, piteuses lamentations, et petiz enfans crier : Hélas ! je meur de faim[1]. »

Les ennemis du Dauphin ne se contentèrent pas du déni de justice contenu dans le traité de Troyes. En janvier 1421, le roi Charles VI, siégeant à l'hôtel Saint-Pol, assisté du roi d'Angleterre, autorisa les poursuites réclamées contre le soi-disant Dauphin par le duc de Bourgogne et sa mère, à l'occasion « de la piteuse mort du duc Jean. » Le Dauphin fut cité à la table de marbre, pour comparaître sous trois jours devant le Parlement[2]. N'ayant point comparu, le fils de Charles VI fut condamné par défaut au bannissement et débouté de tout droit à la couronne de France.

Henri d'Angleterre ne recueillit pas le prix de son ambition. En 1422, il fut saisi du mal qu'on appelait le feu Saint-Antoine, sorte de dyssenterie violente. Il était alors à Melun; on le ramena à Vincennes. Le 31 août, il expirait à l'âge de trente-quatre ans seulement. Ce fut un évènement heureux pour la France. Que serait-il advenu si le vainqueur d'Azincourt eût survécu de longues années à Charles VI ?

Henri V eût été une noble figure de roi, si, à la guerre, il ne se fût pas trop souvent laissé entraîner à de froides cruautés. La gloire ne lavera pas les taches de sang de Rouen, de Montereau et d'Azincourt. Il avait la mine haute, l'air orgueilleux. Jamais il n'usait de serment. Il disait : « Impossible ! » ou bien : « Cela est, cela sera. » D'ordinaire, il parlait peu. Ses réponses étaient brèves et

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 141-146.

2. C'était la forme suivie pour les cas de bannissement. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 239.

« tranchantes comme rasoir[1]. » Sa mort fut des plus chrétiennes. Quand les médecins, sur sa demande, lui dirent qu'il n'avait plus que deux heures à vivre, il voulut qu'on lui récitât les Psaumes de la Pénitence. Ses dernières paroles furent un essai de justification des guerres qu'il avait entreprises.

Cinquante jours après, « le 22e jour d'octobre, jour des onze mille vierges », Charles VI, roi de France suivait dans la tombe son gendre Henri V d'Angleterre. Il mourut de la fièvre quarte, emportant les regrets d'une population qui n'avait jamais cessé de le plaindre et de l'aimer. Son corps demeura vingt jours exposé dans la chapelle de l'hôtel Saint-Pol, en attendant le retour du duc de Bedfort qui avait accompagné en Angleterre les restes mortels de son frère, le monarque défunt. Le régent fit à Charles VI de magnifiques funérailles.

« Le dixième jour de novembre fut porté le corps du roi en l'église Notre-Dame, les processions de toutes les églises allant au devant dudit corps. Et n'était icelui corps accompagné de nul des princes de son sang, sinon du duc de Bedfort. » A cheval, vêtu de noir, le régent suivait le convoi. Devant lui, pour rappeler les hautes fonctions dont il était investi, on portait l'épée de l'État.

1. GEORGES CHASTELAIN. Ce chroniqueur rapporte « comment un hermite vint, dit-on, prédire au roy Henri sa mort prochaine, si remède ne mettait à son fait. Le plaisir de Dieu, lui dit-il, est que désormais vous vous départez de plus travailler son chrestien peuple françois, dont les clameurs sous vostre fléau l'ont provoqué à pitié envers luy. » (*Chronique de G. Chastelain*, t. I, chap. CX, pp. 337-338. 8 vol. in-8, édition Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863-66.)

Voir, sur la mort du monarque anglais, Monstrelet, livre I, chapitre CCLXVII, t. IV, pp. 109-117 de l'édition citée plus haut.

« En tel état fut porté ledit corps dans Notre-Dame de Paris dans laquelle chanta la messe pour ledit défunt le patriarche de Constantinople. Après laquelle, fut ledit roi porté à Saint-Denis. Et toujours, durant cette allée, était le duc de Bedfort près ledit corps. Et fut derechef le service fait (le lendemain) par le patriarche. Et ne furent nuls là étant qui allassent à l'offrande, sinon le duc de Bedfort. »

C'était chose « moult pitoyable, attendu la grand'puissance et prospérité en quoi ce noble roi avait été durant son règne », de voir le deuil du roi de France mené par un Anglais devenu le maître du royaume.

« Et après que le roi fut mis en sa sépulture, le roi d'armes cria dessus la fosse : « Dieu veuille avoir pitié et « merci de l'âme de très haut et très excellent prince, « Charles, roi de France, sixième de ce nom, notre naturel et souverain seigneur. »

« Et derechef, après ce cria le dessus dit roi d'armes : « Dieu donne bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu « roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur[1]. »

Le 24 octobre, le Parlement de Paris reconnaissait comme roi de France et d'Angleterre « Henri VI, fils du roi Henri, naguère trépassé. »

Le Dauphin apprit la mort de son père « en un petit châtel nommé Espally, qui était à l'évêque du Puy, auprès le Puy en Auvergne. Lequel Dauphin en eut au

1. Tous ces passages entre guillemets sont tirés de Monstrelet, livre I, chap. CCLIX; t. IV, pp. 120-124, de l'édition citée.

Sur la mort et les funérailles de Charles VI, voir le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 177-181, édition A. Tuetey.

cœur grand tristesse et pleura abondamment[1]. » Le 30 octobre, le fils de Charles VI prenait le titre de roi sous le nom de Charles VII, en son château de Mehun-sur-Yèvre[2]. Le lendemain, il annonçait par lettres royales à ses bonnes villes[3] le deuil qui le frappait. Le 1er novembre, il venait célébrer dans la cathédrale de Bourges la grande fête de la Toussaint. Quelques jours après, il prescrivait dans tout le royaume des prières publiques pour le repos de l'âme du roi son père. Enfin, il se faisait « couronner et élever à roy de France, en la ville de Poitiers[4] », en attendant le sacre de Reims.

1. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. I; t. IV, pp. 129-130. — Des historiens contestent que le Dauphin ait pu, à cause de la distance, apprendre la mort de son père au château d'Espally. Monstrelet ne fixant aucune date et ne parlant que du « mois d'octobre dessus dit », les messagers ont pu prendre, pour venir de Paris à Espally, tout le temps dont ils avaient besoin.

2. La date légale de l'avènement de Charles VII serait, d'après une de ses ordonnances, le 22 octobre 1422. (*Chronique* de JEAN CHARTIER, t. I, p. 3, édition de Vallet de Viriville.)

3. Les rois de France appelaient *bonnes villes* les villes notables du royaume. Plus tard, en 1789 par exemple, l'on appelait plus spécialement de ce nom les villes qui envoyaient des députés au sacre des rois de France et aux Assemblées de notables. (VALLET DE VIRVILLE, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 285, note 2.)

4. MONSTRELET, *op. cit.*, l. II, chap. II; t. IV, p. 131.

VII.

CHARLES VII.

(1422-1429.)

Coup d'œil rétrospectif sur les années qui précédèrent son avènement au trône. — Charles, dauphin de Viennois et régent du royaume. — Charles, roi de France. — La guerre avec les Anglais. — État désespéré des affaires. — Jeanne d'Arc.

Charles VII était le onzième des douze enfants et le cinquième des cinq fils qu'Isabeau de Bavière donna à son époux le roi Charles VI. Il naquit le 22 février 1403, en l'hôtel Saint-Pol[1], où le roi résidait, et il fut baptisé dans l'église paroissiale de même nom[2]. Dès l'année de sa naissance, il reçut le titre de comte de Ponthieu qu'il garda jusqu'à quatorze ans. Il n'eut celui de Dauphin, avec les privilèges attachés à ce titre, qu'en avril 1417, après la mort de son frère Jean (5 avril), lequel avait

1. L'hôtel Saint-Pol ou de Saint-Paul n'était pas un palais comme le Louvre ou les Tuileries, mais un groupe de maisons entourées de jardins que le roi achetait quand il en avait l'occasion.

2. Sur les premières années du règne de Charles VII auxquelles se rapportent l'intervention et les exploits de la Pucelle on pourra consulter les trois ouvrages suivants :

1° *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville. Trois volumes in-8°, Paris, 1862-1865.

2° *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt. Six volumes grand in-8°, Paris, 1881-1891.

3° *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, par de Barante, tt. III et IV. Huit volumes in-18 anglais, Paris, 1859.

remplacé lui aussi comme Dauphin, Louis, duc de Guyenne, que ses excès emportèrent le 18 décembre 1415.

A l'âge de dix ans (18 décembre 1413), le comte de Ponthieu fut fiancé à Marie d'Anjou, fille de Louis II, duc d'Anjou, et d'Yolande d'Aragon. La fiancée de Charles était née le 14 octobre 1404. Son père portait les titres de de duc d'Anjou, de comte de Provence, de roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Deux ans après la bataille d'Azincourt à laquelle il prit part, Louis d'Anjou mourait en son château d'Angers, à quarante ans (29 avril 1417), laissant la reine Yolande régente.

Cette princesse était fille de Jean Ier, roi d'Aragon, et d'Yolande de Bar, petite-fille elle-même de Jean le Bon. En attendant que le mariage des deux fiancés pût se célébrer, la reine de Sicile les prit sous sa garde et ne cessa de veiller sur eux.

En la même année qui faisait de Charles l'héritier de la couronne de France, au mois de novembre 1417, la reine Isabeau unissant ses intérêts à ceux de Jean sans Peur, établissait à Troyes le siège de son gouvernement. Charles VI répondait à cet acte audacieux en instituant, par lettres du 6 novembre (1417), le dauphin Charles son lieutenant général dans toute la France.

De fait, il y avait alors guerre ouverte entre le roi et le duc de Bourgogne. Armagnacs et Bourguignons se disputaient Paris. Le 28 mai 1418, Perrinet le Clerc ouvrait les portes de la capitale au sire de l'Isle-Adam, capitaine de Pontoise et Bourguignon. Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, courut éveiller le Dauphin, qui dormait tranquillement, et l'emporta à la Bastille, sans lui donner le temps de s'habiller. A la Bastille, Charles mit ses vête-

ments, monta à cheval et gagna Melun à franc étrier. Le 14 juillet, la reine Isabeau entrait dans Paris où coulait à flots le sang des Armagnacs.

Pendant que la faction bourguignonne l'emportait dans la capitale, Henri d'Angleterre envahissait la Normandie. Le Dauphin ne put arrêter sa marche victorieuse ; mais il assiégea Tours, qui se rendit le 30 décembre 1418. C'est dans des lettres données à cette date, « au siège devant Tours », que le Dauphin prend le titre de régent. Il se dit « Fils du roi de France, *régent le royaume*, duc de Berry et de Touraine, et comte de Poitou. » A la fin, on lit ces mots : « Par Monseigneur le Régent et Daulphin en son grant conseil. »

En mai 1419, le Dauphin s'efforça de traiter avec le duc de Bourgogne. Le 11 juillet, la paix entre les deux princes fut signée près de Pouilly. Cette réconciliation fut suivie, comme nous l'avons déjà vu, de la prise de Pontoise par les Anglais, et peu après (le 10 septembre) de la fatale entrevue de Montereau.

Après la mort de Jean sans Peur, le Dauphin se retira derrière la Loire, et, dès les premiers mois de 1420, entreprit dans le Midi une campagne qui réussit à souhait. Quand il revint à Poitiers (8 juin), le funeste traité de Troyes avait été signé et promulgué. Malgré ce contretemps, les partisans du Dauphin ne perdirent pas courage ; l'arrêt du Parlement qui bannissait le fils du roi et le déclarait indigne de la couronne (3 janvier 1421) ne les empêcha pas de porter de rudes coups aux Bourguignons et aux Anglais coalisés. Le duc de Clarence, père de Henri V, était venu assiéger Angers. Le 23 mars, il perdait contre le maréchal de La Fayette

et le comte de Buchan la bataille de Baugé, et il y était tué avec plus de deux mille Anglais. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre se hâta de quitter Londres et de repasser en France. Il débarquait en juin à Calais. Mais il était si loin de la confiance d'Azincourt que, ayant rencontré en août l'armée du Dauphin près de Vendôme, il n'osa livrer bataille et se replia sur la Sologne.

Le 24 septembre de cette année 1421, le fils de Charles VI établit son séjour à Bourges, ce qui lui valut de ses ennemis le surnom de Roi de Bourges. Il prit pour résidence le château que son oncle, le duc de Berry, y avait fait construire et qu'on nomma *le Logis du Roi*. C'était une forteresse autant qu'un palais, à l'abri de toute surprise, soit du côté de la campagne, soit du côté de la ville.

En octobre suivant, le Dauphin se rendit à La Rochelle où il passa cinq jours. Peu s'en fallut qu'il n'y fût victime d'un grave accident. Il présidait une assemblée dans une des salles de l'Evêché, lorsque le plancher se rompit. Plusieurs des assistants furent précipités et périrent. Charles ne fit heureusement que glisser de son siège et n'eut que quelques contusions.

C'est au retour de ce voyage que le fils de Charles VI apprit la mort de son père; dès ce moment, le Dauphin devenait roi de France.

Les provinces sur lesquelles le jeune et nouveau monarque pouvait compter étaient, au centre, l'Orléanais, le Blaisois, le Vendômois, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, le Poitou, l'Auvergne et une partie de la Saintonge; à l'est, le Lyonnais et le Dauphiné; au midi, le Languedoc et une partie de la Guyenne.

L'Ile-de-France et Paris, la Picardie, la Brie, la Champagne restaient entre les mains des Bourguignons ou des Anglais, à l'exception de quelques places isolées, telles que Guise, le Crotoy, le Mont-Saint-Michel, qu'occupaient de hardis capitaines, Français avant tout [1].

De 1422 à 1424, les hostilités entre Français et Anglais furent continuelles. A la tête des Français était placé un Ecossais, le comte de Buchan, à qui le roi avait confié l'épée de connétable. Bon nombre d'Ecossais figuraient alors au service du roi de France. Dans ces hostilités, il y eut beaucoup de sièges de châteaux et de villes. Plusieurs places furent prises et reprises successivement; par exemple, Meulan, en 1423, et Compiègne, en 1424.

Le 4 juillet 1423, naissait à Bourges l'enfant qui devait être Louis XI. Cet événement fut, dans toutes les villes du royaume, et à Tournai surtout, l'occasion de grandes réjouissances.

Les deux années 1423, 1424, furent peu favorables aux armes françaises. Le 3 juillet 1423, les troupes du roi, commandées par l'Écossais Jean Stuart, étaient battues à Crevant-sur-Yonne. Il est vrai que, quelques jours après, les Anglais que commandait Suffolk furent taillés en pièces, près de la Gravelle, par Jean d'Harcourt, comte d'Aumale. Ils perdirent deux mille hommes : le seigneur de la Poole, le sire de Lozé, Thomas Clifton et plusieurs autres capitaines y furent faits prisonniers.

En 1424, le 17 août, se livra la bataille de Verneuil qui,

1. Auguste Longnon, *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 2 et 22. In-8°, Paris, 1875. — Voir à la fin du volnme, aux *Notes et Pièces justificatives.*

par les pertes que les Français y éprouvèrent, rappelait les fatales journées de Crécy, Poitiers et Azincourt. Le duc de Bedfort, à la tête de quatorze mille hommes, remporta la victoire grâce à ses archers, comme à Azincourt. Il ne perdait que seize cents hommes quand les troupes royales en perdaient plus de sept mille. Les seigneurs de Buchan, d'Aumale, de Graville, de Tonnerre, de Ventadour, furent tués. Le sire de Gaucourt, le maréchal de La Fayette, le jeune duc d'Alençon furent faits prisonniers.

Après ce désastre, les troupes de Charles VII ne pouvaient plus songer à tenir la campagne. Si les Anglais avaient su profiter de leur victoire, c'en était fait de la dynastie des Valois et de l'indépendance nationale. Heureusement, une division éclata entre le duc de Glocester, oncle du petit roi d'Angleterre, et le duc de Bourgogne, au sujet du Hainaut que le prince anglais revendiquait comme appartenant à sa femme Jacqueline. Philippe le Bon conclut une trêve avec Charles VII, et celui-ci put porter toutes ses forces contre les Anglais (30 janvier 1425).

De 1425 à 1427, une absence du duc de Bedfort permit au royaume de respirer. Le régent était appelé à Londres pour apaiser une querelle qui s'était élevée entre le duc de Glocester son frère, et leur oncle le cardinal de Winchester : il demeura quinze mois absent et ne revint à Paris qu'en mars 1427.

En août de cette année, les Anglais tentèrent, avec une flotte de cent vingt voiles, de surprendre La Rochelle : ils se retirèrent sans y avoir réussi. Mais, si Louis d'Estouteville, gouverneur du Mont-Saint-Michel, leur faisait

éprouver de rudes pertes; si, à la rescousse de Montargis, La Hire et le Bâtard d'Orléans les culbutaient et dégageaient la place, Bedfort s'emparait de Rambouillet (octobre 1427) et Talbot de Laval (mars (1428).

Tout fier de ces succès, le conseil de régence de Paris résolut de mettre à exécution un plan de campagne qu'il jugeait décisif. L'opération principale de ce plan consistait à s'emparer d'Orléans. La capitale de l'Orléanais vit en effet les Anglais paraître sous ses murs, en octobre 1428, et commencer les travaux du siège. La ville se défendit six mois avec un courage et une constance admirables. Malgré cette belle défense, elle était en grand danger d'être prise, lorsque Jeanne d'Arc, à la tête d'un corps et d'un convoi de secours, pénétra dans ses murs, battit à plusieurs reprises les ennemis et les obligea de lever le siège.

Qu'était-ce que cette jeune fille dont l'apparition changea si inopinément la face des choses; quelle part lui revient dans la restauration des affaires et la libération du royaume; quelles furent sa vie et sa mort, c'est ce que les pages suivantes vont dire au lecteur.

LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC

1412-1429

DE DOMRÉMY A ORLÉANS

PHASE DE PRÉPARATION

CHAPITRE PREMIER.

DOMREMY.

I. *Naissance de Jeanne d'Arc. — Domremy et la vallée de la Meuse. — Le Domremy féodal. — Le château de l'Isle. — Domremy au spirituel. — Le diocèse de Toul.*

II. *Le père et la mère de Jeanne d'Arc. — Leur pays d'origine. — Témoignages de confiance donnés à Jacques d'Arc par les habitants de Domremy.*

III. *Education et formation chrétienne de Jeanne. — Les deux foyers, la famille et l'Eglise. — Action du curé de Domremy.*

IV. *Piété de Jeanne d'Arc enfant et jeune fille. — Ce qui en était le principe. — Amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Fidélité de Jeanne d'Arc à recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; à assister à la sainte messe. — Influence de ces habitudes religieuses sur sa vie tout entière.*

I.

NAISSANCE DE JEANNE D'ARC. — DOMREMY ET LA VALLÉE DE LA MEUSE. — LE DOMREMY FÉODAL. — LE CHATEAU DE L'ISLE. — DOMREMY AU SPIRITUEL. — LE DIOCÈSE DE TOUL.

Jeanne d'Arc naquit dans la nuit de l'Épiphanie, le 6 janvier 1412[1], à Domremy, gros hameau de la paroisse

1. La date du 6 janvier est donnée par le sire Perceval de Boulainvilliers, dans la lettre sur la Pucelle qu'il écrivit au duc de Milan dont il était le correspondant à la cour de Charles VII. A cause de l'éten-

de Greux, situé aux bords de la Meuse, sur les confins du royaume de France[1], entre le pays de Champagne et celui de Lorraine, à l'extrémité nord-ouest du département actuel des Vosges. Elle fut baptisée par messire Jean Minet, curé de la paroisse, dans l'église de Domremy. Les deux localités, Greux et Domremy, avaient chacune leur église. Celle du village natal de Jeanne était dédiée au saint et célèbre évêque de Reims, dont le village lui-même rappelait le nom[2].

Selon la coutume alors assez généralement répandue[3], on donna à la fillette qui venait de naître plusieurs parrains et marraines, douze en tout, du moins que nous sachions[4]. Presque tous portant le nom de Jean ou de Jeanne, ce nom lui fut donné au saint baptême.

due et de l'importance de cette lettre, nous la reproduisons en *Appendice*, à la fin du volume, aux *Notes* et *Pièces justificatives*.

Quant à l'année 1412, c'est une réponse de Jeanne d'Arc à ses juges de Rouen qui permet de la déterminer. Questionnée sur son âge, dans l'interrogatoire du 21 février (première séance publique), elle répond qu'elle a dix-neuf ans environ — *respondit quod, prout sibi videtur, est quasi XIX annorum*. D'après les dates indiquées au 21 février 1431 (nouveau style), Jeanne avait dix-neuf ans, un mois et neuf jours. (J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 46.)

1. « In confinibus regni Franciæ »; expressions de Maître Maugier, avocat de la famille de Jeanne d'Arc, en son plaidoyer au procès de réhabilitation. — (J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 140.)

2. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 393, 395, 400, 403, etc. Dépositions des compatriotes de Jeanne d'Arc à l'enquête de la réhabilitation en 1456.

3. Le Concile de Trente (session XXIV, chap. II), estimant cette coutume abusive, prescrivit de n'admettre à l'avenir qu'un seul parrain ou marraine au baptême; tout au plus un parrain et une marraine ensemble.

4. Voir aux *Notes et Pièces justificatives*, à la fin du volume, les explications et détails qui ne peuvent trouver place dans le cours du

C'est de ce nom de Jeanne, familièrement Jeannette, que la libératrice d'Orléans fut appelée tant qu'elle demeura à Domremy. On y joignit parfois « le surnom d'Arc ou de Rommée », — c'est la Pucelle elle-même qui nous l'apprend ; — ce dernier était celui de sa mère, « parce que, en son pays, les filles portaient le surnom de leur mère[1]. »

Le père de Jeanne, Jacques d'Arc, et sa mère, Isabelle (Isabellette ou Zabillet) Rommée étaient de simples et honnêtes cultivateurs, bons chrétiens sur toutes choses, vivant du produit de leurs champs, dans une situation de fortune également éloignée de la richesse et de l'indigence. Ils eurent cinq enfants, trois garçons et deux filles. L'aîné des garçons avait nom Jacques ou Jacquemin; les deux autres, Jean et Pierre ou Pierrelot. Les deux filles étaient Jeanne et Catherine. Plus jeune que la Pucelle qui paraît l'avoir aimée tendrement, Catherine se maria avec un cultivateur de Greux et mourut après quelques mois de mariage, avant le départ de sa sœur pour Chinon[2].

Le village dans lequel vit le jour la jeune fille qui devait ramener la victoire sous l'étendard de la France se trouvait dans cette partie du nord-est appelée communément *Marches de Lorraine*[3], entre le duché de Lor-

récit sur les parrains et marraines de Jeanne d'Arc et autres sujets traités en ce chapitre.

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 191.

2. E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, documents inédits, p. 91. In-8°, Paris-Orléans, M.D.CCCLXXVIII. — Voir, à la fin du volume, l'*Appendice* sur *la famille de Jeanne d'Arc*.

3. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 417.

raine et le royaume de France, à vingt et un kilomètres de Vaucouleurs en France, au nord, à douze de Neufchâteau en Lorraine, au midi. La maison de la famille d'Arc relevait du royaume : « d'où nous apprenons », remarque son premier historien, « que cette fille estoit vrayment Françoise de nation et d'affection »[1]. En même temps que ce lien rattachait la Pucelle à la France et à son souverain légitime, un lien d'autre sorte la rattachait à la Lorraine. Si le sol sur lequel elle était née n'appartenait pas au *duché de Lorraine*, il appartenait, d'après l'opinion généralement reçue, au *pays de Lorraine*. Jeanne sera la première à déclarer à son hôtesse de Vaucouleurs qu'elle est la Pucelle des *Marches de Lorraine*, appelée de par les prophéties populaires, à réparer le mal qu'une femme a fait au royaume[2]. Au procès de réhabilitation, l'avocat de la famille de Jeanne d'Arc commencera son plaidoyer en rappelant que Jeanne était née « au pays de Lorraine. » Ce n'est donc pas sans raison

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, liv. I, f° 8. — Manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 10448.

On peut considérer comme preuve authentique et suffisante de la nationalité française de Jeanne d'Arc, sous le rapport du lien politique et de la suzeraineté du roi de France, l'exemption d'impôts accordée le 3 juillet 1429 par Charles VII aux habitants de Domremy et de Greux. La Pucelle n'aurait pas demandé cette exemption, et Charles VII ne l'aurait pas octroyée en forme, si les habitants de ces localités n'eussent pas été ses sujets. Cette exemption est octroyée « de grâce spéciale, en faveur et à la requeste de Jehanne la Pucelle, aux manants et habitants de Greux et de Domremy audit bailliage de Chaumont en Bassigny. »

(V. J. Quicherat, *Procès*, t. V, pp. 137-139; — Auguste Longnon, *Les limites de la France à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, p. 14. In-8° de 103 pages, Paris, 1875.)

2. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 447.

que le poète Villon, en sa ballade des *Dames du temps jadis*, nommait Jeanne *la bonne Lorraine*[1].

La nature et la configuration des lieux, a-t-on remarqué, exercent une influence appréciable sur le caractère et les dispositions morales des habitants. Dans ce cas, l'influence du petit coin de terre où naquit et grandit Jeanne d'Arc ne put être qu'heureuse. Rien de plus frais, de plus doux, de plus riant que ces bords de la Meuse, le long desquels s'étendait Domremy; rien de plus gracieux au regard que ce petit village encadré de verdure avec ses maisonnettes, les unes assises le long de la rivière, les autres rangées sur la pente du coteau couronné de bois qui les protégeaient contre les bourrasques du vent d'ouest. Et c'était toujours le même spectacle reposant, que le regard se portât vers Coussey et Neufchâteau, ou qu'il suivît le cours de cette vallée aux couleurs harmonieuses, aux fleurs variées, qui avait valu au bourg, siège de la châtellenie, le nom gracieux de *Vallis colorum*, *Vallée des couleurs*, Vaucouleurs.

Géographiquement parlant, Domremy appartenait au Barrois, pays considérable situé des deux côtés de la Meuse, entre la Lorraine proprement dite et la Champagne[2]. Il se trouvait comme rejeté à son extrémité mé-

1. C'était l'opinion généralement reçue au quinzième siècle que Jeanne était « du pays de Lorraine. » Nous en donnerons la preuve dans l'*Appendice sur la nationalité de Jeanne d'Arc*, à la fin du volume.

2. *Journal du siège d'Orléans*, p. 34. — Edit. de MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard; in-8°, Orléans, 1896.

Le Barrois avait pour capitale Bar-le-Duc; ses villes principales étaient Commercy, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson. Vaucouleurs était une enclave française de la partie barroise du Bassigny. (*Dictionnaire*

ridionale, à sept à huit kilomètres de Frébécourt, localité champenoise, et à douze de Neufchâteau, petite ville lorraine[1], dans la même direction, au point de rencontre en quelque manière du Barrois, de la Lorraine proprement dite et de la Champagne.

Au commencement de ce quinzième siècle, le Barrois comprenait deux parties, l'une dépendant uniquement des ducs de Bar, l'autre dont ils étaient tenus de faire hommage aux rois de France[2]. Cette dernière, comprenant les villes et localités situées sur la rive gauche de la Meuse, portait à cause de cela le nom de *Barrois royal*, ou *Barrois mouvant*. Un des effets de cette *mouvance* fut de placer Domremy, s'il ne l'était déjà, sous la dépendance du bailliage champenois de Chaumont et de la prévôté d'Andelot, avec ressort au parlement de Paris[3].

Au point de vue féodal, Domremy était depuis le

géographique, par M. Vosgien, chanoine de Vaucouleurs, aux mots Barrois, Bassigny, Vaucouleurs. In-12, Paris, M.D.CCLIX.)

1. J.-Ch. Chapellier, *Étude historique et géographique sur Domremy*, pp. 10-11. In-8° de 49 pages, Saint-Dié, 1889-90.

2. En ce temps-là, Philippe le Bel, en guerre avec Henri III, comte de Bar (le Barrois n'était pas encore érigé en duché), le vainquit et le fit prisonnier. Il ne lui rendit la liberté qu'à la condition, pour ses successeurs comme pour lui, de faire hommage aux rois de France de la partie du Barrois située sur la rive gauche de la Meuse (traité de Bruges, 1301). (J. Ch. Chapellier, *Étude historique et géographique sur Domremy*, pp. 10-11.)

3. M. le chanoine L'Hôte, *Jeanne la bonne Lorraine*, pp. 15, 41. In-8° de 116 pages, Saint-Dié, 1895. — J. Quicherat, *Procès*, t. I, pp. 208, 209; t. V, pp. 137-139.

Voir, sur les trois groupes de châtellenies formant le *Barrois mouvant*, Auguste Longnon, *Les limites de la France à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 14-15.

douzième siècle en la possession de nobles seigneurs qui en portaient le nom. De ces seigneurs, la terre de Domremy passa aux sires de Bourlemont, qui la gardèrent du quatorzième siècle aux premières années du quinzième[1]. Pierre V de Bourlemont étant mort vers 1415 sans postérité, la seigneurie de Domremy devint la propriété de sa nièce Jeanne de Joinville qui était alors mariée à un noble seigneur de Lorraine, Henri d'Ogeviller, bailli des Vosges et maître d'hôtel du duc Charles II[2].

Une des dépendances des seigneurs de Domremy, dans le village même, était une construction nommée le *Château de l'Isle,* sorte de forteresse bâtie dans une petite île formée par les eaux de la Meuse. On lui donnait encore le nom de forte maison de Domremy, *fortalitium*[3]. Ce château était à peu de distance et presque en face de l'église. On y accédait par une petite rue qui existe et qui porte encore le nom de rue de l'Isle. Il est souvent question de ce château de l'Isle dans les documents de l'époque et dans les dépositions des témoins de la réhabilitation. Aujourd'hui, l'île dans laquelle il était construit n'existe plus; elle a fait place à une prairie que longe une plantation de saules.

Nous entendrons la Pucelle dire à ses juges de Rouen

1. Le château de Bourlemont est situé à 7 kilomètres environ de Domremy, dans la direction de Neufchâteau, sur une des collines qui bordent la rive gauche de la Meuse. On en aperçoit très distinctement la masse du plateau du Bois-Chesnu, où s'élève la basilique.

2. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 80, 81. In-16, Paris, 1887.

3. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 427. — Voir, à la fin du volume, *le plan de Domremy* et la carte de la vallée de la Meuse.

que Domremy était « tout un avec le village de Greux[1]. » Les deux localités ne formaient, en effet, qu'une paroisse et n'avaient qu'un curé. A Greux était l'église principale; pour distinguer Domremy d'autres villages du même nom, situés dans un rayon assez peu étendu, on l'appelait en ce temps-là Domremy-de-Greux.

Au spirituel, le village natal de Jeanne d'Arc relevait du siège épiscopal de Toul. Ville du pays de Lorraine, quoique indépendante du duché de Lorraine, Toul « était assise en l'empire, hors du royaume », comme s'exprimait Charles VII dans une ordonnance de 1445[2]. L'évêque de Toul avait pour métropolitain l'archevêque de Trèves, ce qui ne l'empêchait pas d'être prince temporel de sa ville épiscopale, ainsi que d'un grand nombre de terres et châteaux. Sa juridiction spirituelle atteignait une partie des duchés de Bar et de Lorraine, plusieurs enclaves du royaume, et les principautés souveraines de Salm et de Vaudemont. Le diocèse de Toul comprenait un grand nombre d'abbayes, de collégiales, de prieurés célèbres; sa population s'élevait à un million d'habitants[3].

Prisca, pia, fidelis, « antique, pieuse, fidèle », ces mots formaient la devise de la ville de Toul. *Pia, fidelis*, « pieuse, fidèle », telle aurait pu être pareillement la devise de l'enfant qui venait de naître à Domremy :

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 46.
2. A. Longnon, *Les limites de la France*, page 6, note 3.
3. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, colonne 747.
De 1409 à 1436, le siège épiscopal de Toul fut occupé par Henry de Ville-sur-Illon, prélat « plein de lumière, de sagesse et de modestie. » (Dom Calmet, *ibid.*)

Jeanne d'Arc l'aurait justifiée, car elle devait porter assez haut la piété envers son Dieu, et la fidélité à la France, sa patrie malheureuse, et à son Roi.

II.

LE PÈRE ET LA MÈRE DE JEANNE D'ARC. — LEUR PAYS D'ORIGINE. — TÉMOIGNAGES DE CONFIANCE DONNÉS A JEANNE D'ARC PAR LES HABITANTS DE DOMREMY.

Le petit village de Domremy où naquit Jeanne d'Arc n'était point celui où étaient nés son père et sa mère. A s'en rapporter au sentiment qui paraît le mieux établi, Jacques d'Arc serait né, vers 1380, de bonne et ancienne famille à Ceffonds, localité du diocèse de Troyes, située près de la riche abbaye de Montier-en-Der, de laquelle elle dépendait[1]. C'est vraisemblablement à l'occasion de son mariage que le père de la Pucelle vint se fixer à Domremy. Il résulte d'un certain nombre de faits attestés par les habitants, — faits sur lesquels nous reviendrons ailleurs avec des développements qui ne peuvent trouver place ici[2], — que la famille d'Arc comptait parmi les

1. E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 91. — Des mêmes auteurs, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 258. In-8°, Paris-Orléans, M.D.CCC.LXXIX. — R. P. AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc*, II, La Paysanne et l'Inspirée, pp. 257-262. Grand in-8°, Paris, 1894.

Ceffonds, aujourd'hui Haute-Marne, canton de Montier-en-Der. — On croit y posséder encore la maison où Jacques d'Arc aurait demeuré. On a placé récemment sur la façade de cette maison une plaque commémorative. (E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *Nouvelles recherches...*, Introduction, p. X.)

2. Dans l'*Appendice sur le pays et la famille de Jeanne d'Arc*, à la fin du volume.

familles aisées et considérées du village. Jacques d'Arc remplit des fonctions qui montrent quelle confiance et quelle estime il sut inspirer à ses concitoyens. En 1423, il était doyen de Domremy, titre qui lui donnait rang immédiatement après le maire et l'échevin[1]. En 1427, les habitants l'investissaient de pleins pouvoirs pour les représenter dans un procès qu'ils avaient à soutenir par-devant Robert de Beaudricourt, capitaine de Vaucouleurs[2].

Quant au rang relativement élevé que la famille d'Arc occupait dans la hiérarchie sociale du temps, il nous est découvert par les armoiries « que portait Jacques d'Arc, père de la Pucelle », avant que Charles VII eût anobli sa famille. C'était « un arc d'or bandé de trois flèches entrecroisées, la pointe en haut. » Un magistrat érudit du seizième siècle, descendant d'un des frères de Jeanne, Charles Du Lys, nous apprend que Jean du Lys, échevin d'Arras, tint à garder « les armoiries anciennes de la famille d'Arc, que portait son aïeul Jacques d'Arc, auxquelles il ajouta le timbre comme écuyer[3]. » Le timbre ne figurant pas sur les armes de la famille d'Arc, elles constituaient un signet, non un blason; mais c'était suffisant pour la placer au-dessus du commun.

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 40.

2. Id., *ibid.*, p. 41.

3. E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, pp. 263-268.

Les lettres patentes de 1612, par lesquelles le roi Louis XIII permet à la branche cadette de la famille Du Lys de reprendre les armoiries de la Pucelle, constatent le même fait. Elles mentionnent « les armes de l'ancienne famille d'Arc, qui sont d'azur à l'arc d'or, mis en face, chargé de trois flèches entrecroisées, la pointe en haut. » J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 228.

Isabelle Rommée, mère de Jeanne, était née en 1387, à Vouthon, village voisin de Domremy, à sept kilomètres environ, dans la direction du nord-ouest (aujourd'hui canton de Gondrecourt, Meuse)[1]. Elle avait une sœur et plusieurs frères. Sa sœur, nommée Aveline, devint la belle-mère de ce Durand Lassois ou Laxart, dont nous aurons bientôt à rappeler l'affection et le dévouement pour la Pucelle. Un des frères d'Isabelle Rommée, que les documents de l'époque nomment Jean de Vouthon, alla, vers 1416, s'établir à Sermaize[2], en Champagne, et y habita avec ses enfants. Il y a lieu de croire que le curé de Sermaize de ce même temps, nommé lui aussi Henri de Vouthon[3], était sinon un frère, du moins un parent très proche, oncle ou cousin, d'Isabelle, mère de Jeanne d'Arc[4].

S'il fallait en croire le sire Perceval de Boulainvilliers déjà cité, quelque chose d'extraordinaire aurait marqué

1. Les dates de la naissance du père et de la mère de la Pucelle ont été données par M. Villiaumé, Lorrain et historien de Jeanne d'Arc, à MM. de Bouteiller et de Braux, d'après une tradition conservée dans sa famille. — E. DE BOUTEILLER ET G. DE BRAUX, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 91.

2. Sermaize, aujourd'hui département de la Marne, arrondissement de Vitry-le-François.

3. Ce nom *de Vouthon* paraît avoir servi à désigner les membres de la famille d'Isabelle Rommée. En deux manuscrits du procès de réhabilitation, un témoin de l'enquête de Domremy l'appelle elle-même : « Isabelle de Vouthon. » (R. P. AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc*, II, p. 209, note 2.)

4. E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, pp. XVIII-XXIII et 15-16. — BOUCHER DE MOLANDON, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 146. In-8°, Orléans, 1878. — Pour plus de détails, voir à la fin du volume l'*Appendice sur la famille de Jeanne.*

la nuit où la petite Jeanne venait au monde. Cette nuit-là, raconte-t-il à Philippe de Visconti, duc de Milan[1], les habitants de Domremy furent saisis d'une joie des plus vives, sans pouvoir en expliquer la cause. Ils se demandaient les uns aux autres : « Qu'est-ce donc qui se passe? D'où provient cette allégresse que nous éprouvons tous[2]? »

L'explication leur en fut donnée plus tard : la naissance de cette enfant, de Jeanne d'Arc, c'était une *Épiphanie* nouvelle, c'est-à-dire la *Révélation,* l'apparition, la première manifestation de la *future* LIBÉRATRICE D'ORLÉANS ET DE LA FRANCE.

Nous n'attacherons pas plus d'importance qu'il ne convient à ce récit du chambellan de Charles VII; mais il reste absolument exact et sérieux en ce qu'il nous apprend de quelle auréole poétique l'imagination populaire entourait le berceau de Jeanne, au moment où le sire de Boulainvilliers écrivait[3].

III.

ÉDUCATION ET FORMATION CHRÉTIENNE DE JEANNE. — LES DEUX FOYERS, LA FAMILLE ET L'ÉGLISE. — ACTION DU CURÉ DE DOMREMY.

L'enfance et l'adolescence de Jeanne s'écoulèrent près de sa mère qui, joignant l'exemple à la parole, instruisit sa fille à aimer le travail et à pratiquer une saine et tendre piété. C'est d'elle que Jeannette reçut les premiers

1. Le duc de Milan était le frère de cette infortunée Valentine, femme du duc d'Orléans, que Jean sans Peur fit assassiner en 1407.

2. J. QUICHERAT, *Procès*, t. V, p. 116.

3. C'était deux jours après la bataille de Patay.

éléments de la foi chrétienne et qu'elle apprit le « *Pater noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo*[1]. » Cependant elle n'apprit ni à lire ni à écrire. Au pasteur du village échut la tâche de pourvoir au développement de cette intelligence et à la formation de cette âme de petite fille.

Guillaume Front (ou Fronte, ou Frontey, de Neufchâteau), — c'était le nom du curé de Greux-Domremy, — eut sans doute remarqué bientôt les dispositions religieuses et la vive intelligence de Jeanne enfant : il mit à les cultiver tout le soin dont son cœur de prêtre le rendait capable. Il fut amplement récompensé. Le bon grain qu'il jeta dans cette terre de promission rapporta cent pour un. Jeannette fut la plus docile, la plus aimante, la plus reconnaissante, la plus empressée des élèves. Avec quelle avidité elle écoutait son pasteur lorsqu'il lui racontait les touchantes histoires, les beaux traits, les enseignements simples et sublimes de l'Écriture sainte; lorsqu'il lui disait ce que la Bible et l'Église, son interprète autorisée, nous apprennent des anges et des archanges, du grand combat qui se livra dans le ciel contre les esprits rebelles, de la victoire que saint Michel remporta sur le chef des révoltés, l'orgueilleux Lucifer, et de saint Gabriel, l'ambassadeur envoyé de Dieu à la douce Vierge Marie. Le bon curé lui parlait aussi des saints et des saintes qui ont vécu depuis l'Évangile, principalement de ceux qui ont versé leur sang pour la foi de Notre-Seigneur, de sainte Catherine, de sainte Marguerite, qui joignirent la palme du martyre à la blanche couronne de la virginité, et pour lesquelles les habitants de Domremy

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, pp. 46, 47. Premier interrogatoire public

témoignaient une dévotion particulière. Guillaume Front intéressait enfin la fille de Jacques d'Arc aux choses du royaume de France, car on était Français de cœur et de nationalité à Domremy, et s'il ne pouvait lui cacher les funestes divisions dont les habitants de la vallée de la Meuse lui donnaient le triste spectacle, cet homme de foi insistait principalement sur l'amour que Dieu avait toujours montré pour le peuple de France, et il lui faisait connaître quelques-unes des grandes choses que la Providence avait accomplies en sa faveur par Charlemagne et par saint Louis [1].

Humble, modeste, semble au premier abord avoir été l'action du curé de Domremy sur Jeannette; mais en réalité combien féconde et fructueuse, combien les résultats en ont été heureux et combien inattendus ! Sans doute l'éducateur avait affaire à une nature d'élite. C'était une âme admirablement douée, vraiment noble, vraiment grande que la fillette de Jacques d'Arc. A une mémoire prodigieuse [2], à une sensibilité exquise, à un cœur prompt à tous les enthousiasmes, elle joignait une intelligence ouverte et pénétrante, un bon sens impeccable, un esprit vif, aiguisé d'une finesse toute gauloise, sans se départir jamais de la délicatesse et de la réserve qui conviennent à une jeune fille.

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 390, 402, 404, 427, 434. — L'historien d'Orléans, le prêtre et curé Symphorien Guyon, après avoir rappelé la dévotion de la Pucelle à saint Michel, à sainte Catherine et à sainte Marguerite, mentionne sa dévotion pour saint Louis, et ajoute qu'elle « estoit fort affectionnée à la mémoire du très pieux et très valeureux roi Charlemagne. » (*Histoire de l'Église et diocèse, ville et université d'Orléans*, t. II, p. 195. In-folio, Orléans. M.D.CL.)

2. J. Quicherat, *Procès*, t. III, pp. 89, 142, 161, 176, 178, 201.

Mais pour mettre en valeur ce sol si riche, une culture était indispensable : Guillaume Front fut chargé de la donner. On peut juger du zèle et de l'habileté du maître par ce que des documents irréfragables nous apprennent de l'élève. A Vaucouleurs, des lèvres de cette villageoise qui disait ne savoir ni A ni B tomberont ces paroles surprenantes : « Dieu voulait que le Dauphin eût le royaume en *commende*[1]. » — Au sujet de sa présence en cette châtellenie, elle ne dira pas : Je suis venue dans Vaucouleurs, ville royale, mais bien : « Je suis venue *à chambre de roi*[2]. » A ses juges de Rouen, elle parlera non de la langue, mais de « l'*idiome* des anges[3]. » Où donc cette fille des champs a-t-elle appris à se servir de ces termes de canoniste, de légiste, de théologien, avec une telle exactitude et une pareille justesse ? La vivacité de l'intelligence, la subtilité, la pénétration de l'esprit ne sauraient expliquer les connaissances positives que suppose chez une villageoise cette aisance à manier la langue des maîtres en théologie, des docteurs ès lois et en décrets.

Ces qualités naturelles n'expliqueront pas davantage la noblesse, l'élévation du langage qu'elle tiendra constamment à Chinon, Orléans, Reims et Rouen.

D'ordinaire, elle parlait peu, disent les chroniqueurs contemporains[4]; mais quand elle parlait, « elle parlait admirablement[5]. » En paraissant devant Charles VII à

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 456.
2. *Ibid.*, p. 436.
3. *Ibid.*, t. I, p. 170.
4. *Chronique de la Pucelle*, p. 279 ; — Mathieu Thomassin, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 304.
5. Le moine Gilles de Royes, sujet du duc de Bourgogne, qui

Chinon, la jeune Lorraine fit les révérences d'usage comme si elle avait constamment vécu à la cour. Les détails authentiques de l'audience et l'histoire tout entière de la vie publique de la Pucelle montrent qu'à l'aisance des manières elle joignait l'aisance et la distinction dans les paroles. Or, l'éducation, la formation que ces faits absolument certains supposent, ce n'est pas en gardant le bétail de Domremy ou les troupeaux de son père que la jeune Lorraine l'avait reçue. Il faut en chercher la raison ailleurs ; nous la trouvons dans l'intérêt que Guillaume Front prit à la formation du cœur et de l'âme de la petite Jeanne, au développement de son intelligence, dans les soins qu'il mit en œuvre pour tirer parti du trésor que la Providence lui confiait.

Lorsqu'en 1456, devant les juges constitués par le Souverain Pontife, le comte de Dunois rappellera le récit que la Pucelle lui fit à Orléans de la vision dans laquelle Charlemagne et saint Louis priaient Dieu pour le roi et pour la cité orléanaise[1]; lorsqu'à Rouen, de la bouche de la captive jailliront ces reparties si soudaines, si spirituelles, si sensées, mais surtout si généreuses, si nobles, si chrétiennes; lorsque, aux prises avec ces docteurs *in utroque* exercés à toutes les finesses, rompus à toutes les subtilités de la dialectique, nous verrons cette enfant de dix-neuf ans briser d'un mot les mailles de leur argumentation, les déconcerter par l'à-propos de ses répliques, les confondre, les écraser par le patriotisme de ses accents et la sublimité de ses ré-

vivait de 1415 à 1478, dans sa *Chronique* (1415-1431). (R. P. Ayroles. *La libératrice,* p. 456.)

1. J. QUICHERAT, *Procès,* t. III, pp. 6, 7.

ponses, n'oublions pas la part qui revient à un simple curé de village dans la formation de cette âme si douce et si forte, et ne lui refusons pas un hommage bien juste et bien mérité[1].

Ainsi grandit Jeanne, sous le doux et chaud rayonnement de ces deux foyers, la famille et l'Eglise, prêtant une oreille également attentive, également docile aux leçons de sa mère et aux conseils, aux instructions de son curé. Dieu bénit les parents de sa petite servante. Quand, devenue grandelette, ils la laissèrent aller aux champs garder le troupeau de la maison, jamais, remarque le correspondant cité du duc de Milan, un agneau ne s'égara loin de sa houlette ; jamais une des brebis confiées à sa garde ne devint la proie des bêtes féroces; jamais, durant les années de son enfance, sa famille n'eut à souffrir « ni de la malveillance, ni des surprises, ni des pillards[2]. »

IV.

PIÉTÉ DE JEANNE D'ARC ENFANT ET JEUNE FILLE. — CE QUI EN ÉTAIT LE PRINCIPE. — AMOUR DE DIEU ET DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — SA FIDÉLITÉ A RECEVOIR LES SACREMENTS DE PÉNITENCE ET D'EUCHARISTIE, A ASSISTER A LA SAINTE MESSE. — INFLUENCE DE CES HABITUDES RELIGIEUSES SUR SA VIE TOUT ENTIÈRE.

Piété, travail, ces deux mots résument la vie de Jeanne en son petit village. A prendre le mot *travail* dans le

1. Voir la note sur le Curé de Domremy, à la fin du volume.

2. Lettre de Perceval de Boulainvilliers, dans J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 116.

sens élevé dont il est susceptible, ces mêmes mots résument toute sa vie.

La vraie religion, celle que l'Evangile a fait connaître au monde, c'est l'amour de Dieu et du prochain. La piété chrétienne a pour caractéristique non seulement de faire pratiquer ces deux amours, mais de les faire aimer eux-mêmes, d'en inspirer comme le besoin : l'âme vraiment pieuse est altérée de ces vertus, comme les fleurs le sont de chaleur et de lumière.

Ainsi en a-t-il été de la fille de Jacques d'Arc; ainsi nous l'ont dépeinte les témoins de l'enquête de 1456, témoins qui sont tous ses compatriotes, ses compagnons ou ses amis de jeunesse. L'amour de Dieu et du prochain, tel que le divin Maître l'a enseigné, tel que les saints l'ont pratiqué, l'amour de Dieu créateur, de Dieu rédempteur, de Dieu récompense éternelle des élus, l'amour des pauvres, des enfants, des malheureux, et au-dessus de cet amour celui de la France si malheureuse, si délaissée, voilà les sentiments qui vont remplir le cœur de Jeannette et le faire palpiter, les sentiments qui grandiront avec elle, s'épanouiront en elle et constitueront sa véritable vie. Disons-le à la première page de son histoire, comme nous le dirons à la dernière : ce sont ces deux amours, celui de son Dieu et celui de son pays, qui feront Jeanne si grande; ce sont ces deux amours qui donneront pour couronnement à la plus belle des vies la plus cruelle des morts, les flammes d'un bûcher.

Demander ce que l'amour de Dieu était pour Jeanne enfant et ce qu'il sera pour Jeanne jeune fille, c'est demander ce qu'est l'air, ce qu'est la lumière, ce qu'est l'espace pour l'oiseau. La vierge de Domremy vivait de

cet amour, comme l'oiseau, aigle ou mésange, vit d'espace, d'air et de lumière « Jeanne, disait François Garivel, conseiller général du Roi, était une bergerette aimant Dieu par dessus tout[1] ».

La jeune Lorraine était remplie à ce point de l'amour de son Créateur qu'elle ne pouvait l'empêcher de déborder de son âme et d'en faire sentir l'ardeur aux gens avec qui elle se trouvait. « J'avais foi en elle, disait Jean de Metz, son compagnon de route de Vaucouleurs à Chinon; j'étais enflammé par ses paroles, ainsi que par l'amour de Dieu qu'elle respirait[2]. »

Admonestée à Rouen par l'archidiacre Jean de Châtillon, la Pucelle lui dira : « Lisez votre livre, puis je vous répondrai. Je me confie de tout à Dieu mon créateur : Je l'aime de tout mon cœur[3]. »

C'est pourquoi, en retour des sacrifices qu'exigera l'accomplissement de sa mission, la vierge de Domremy ne demandera aucune rémunération terrestre, mais seulement le salut de son âme[4].

Ses juges, qui ne cesseront de la tourmenter au sujet de l'habit viril, et qui le lui reprocheront comme la pire des hontes, s'écrieront :

— Quel secours attendez-vous donc de Notre-Seigneur pour le port de l'habit d'homme?

— De l'habit et de tout ce que j'ai fait, répondra Jeanne, je n'ai jamais voulu qu'un *loyer*, le salut de mon âme[5].

1. J. QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 20.
2. *Ibid.*, t. II, p. 438.
3. *Ibid.*, t. I, p. 385.
4. *Ibid.*, t. I, p. 154.
5. *Ibid.*, p. 179.

Dieu qui aime les humbles et les petits se révéla de bonne heure à la fillette de Domremy. Sa mère, en lui apprenant à former le signe de la croix, lui fit assez entendre le mystère de pardon et de salut qu'il rappelait, pour que ce cœur d'enfant s'ouvrît à des sentiments de vive reconnaissance. Les instructions familières et les exhortations du curé de Domremy y firent bientôt éclore des sentiments d'amour divin, et ce foyer une fois allumé ne fit que grandir et s'étendre. De là cette dévotion ardente et confiante tout ensemble de Jeannette pour Jésus-Christ, qu'elle se plaisait à appeler *Messire*, « mon Seigneur »; de là sa fidélité à toutes les pratiques et à tous les exercices propres à éclairer, à fortifier et à développer cette dévotion; de là son empressement à fréquenter l'église, où son Sauveur et son Dieu résidait sacramentellement. Les jeunes filles de son âge remarquaient avec un certain étonnement « qu'elle y allait volontiers et souvent. On ne la voyait pas par les chemins, mais à l'église où elle restait et priait[1]. »

C'était pourtant un édifice bien modeste que la petite église de Domremy : elle n'avait rien de ce qui sollicite la curiosité et attire les regards; mais Jeanne y avait reçu le saint baptême, elle y avait été consacrée à la bienheureuse Vierge Marie, elle y priait avec plus de douceur qu'en tout autre lieu, s'y sentait plus près du Maître qu'elle aimait, et comme la maison de ses parents était tout proche de la maison de Dieu, la jeune enfant

1. *Enquête* de 1456 au pays de Jeanne. Déposition d'Isabellette, femme de Gérardin d'Epinal, dont Jeanne d'Arc avait tenu un enfant en baptême. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, pp. 426-427.

n'ayant qu'à traverser le jardin paternel pour s'y rendre, profitait de cette facilité et venait offrir au Seigneur en son sanctuaire ses naïves prières et ses ferventes adorations.

Dès qu'elle eut atteint l'âge de raison, Jeannette se forma, sous la direction de son curé, à ces pieuses et fortes habitudes, à ces saintes pratiques sans lesquelles il ne saurait y avoir de vie profondément chrétienne, a confession, l'assistance au sacrifice de la messe, la fréquente communion, la prière. A partir de sa septième année, elle se confessait volontiers et souvent : un de ses compagnons de jeunesse en faisait la remarque[1]; mais en avançant en âge, elle mit à le faire une plus grande piété et une plus grande régularité. Vingt-neuf de ses compatriotes rendent d'elle ce témoignage dans l'enquête de la réhabilitation[2]. La pieuse jeune fille comprit promptement l'utilité de la confession fréquente bien faite, pour en arriver à remplir exactement tous ses devoirs, à discerner et pratiquer les vertus qui sont l'honneur de son sexe. C'était, disait-elle, le moyen que lui conseillaient et recommandaient ses Saintes; car « elles-mêmes prenaient le soin de la faire se confesser de temps en temps[3]. »

1. *Enquête* de 1456 au pays de la Pucelle. Déposition de Jean Moen, voisin des parents de Jeanne : « *Dum habuit intellectum, multotiens confitebatur.* » J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 400.

2. Voir ces témoignages à la fin du volume, aux *Notes et Pièces justificatives*.

3. « Item dicit Johanna quod sancta Katharina et Margarita libenter faciunt ipsam confiteri interdum. » (J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 89. Cinquième interrogatoire public.)

En revanche, à Rouen, l'évêque de Beauvais refusait à sa prison-

A Rouen, les juges demandaient à Jeanne d'Arc si elle voulait s'en rapporter à eux, pour la détermination et l'appréciation de certains actes qu'ils lui attribuaient faussement.

Jeanne leur répondait : « Je m'en rapporte à Dieu et à une bonne confession[1]. »

Ils lui demandaient encore si elle pensait avoir besoin de se confesser, puisqu'elle se croyait certaiue d'être sauvée.

Jeanne répliquait : « On ne saurait trop nettoyer sa conscience[2]. »

L'assistance au saint sacrifice et la sainte communion n'étaient pas moins chères à son cœur. A la messe, Jeannette y assistait aussi souvent qu'il lui était possible. Se trouvait-elle aux champs lorsque la cloche la sonnait, elle quittait le travail, s'il n'y avait pas d'empêchement, et accourait au pied de l'autel[3].

Détail qui met bien en lumière la gratitude de Jeannette pour son excellent curé, en même temps que sa dévotion pour le sacrifice de nos autels, toutes les fois que messire Front pouvait célébrer dans l'église de Domremy, Jeannette était là pour entendre sa messe. Si

nière toute liberté en fait de confession : il ne la laissait se confesser qu'à un misérable qui la trahissait. Jeanne souffrait beaucoup de cette persécution et « se plaignait fort du refus qu'on lui opposait. » (*Procès*, t. III, p. 136. Déposition du prêtre Guillaume Manchon, l'un des greffiers du Procès.)

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 153. — Interrogatoire de la matinée, dans la prison, le 14 mars.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 157. Même jour, interrogatoire de l'après-midi.

3. Déposition de Jean Morel, un des parrains de Jeanne. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 390.

bien que le bon curé s'en était aperçu et avait communiqué cette observation à un ecclésiastique de ses amis. Celui-ci ajoutait que si la fille de Jacques d'Arc avait eu de l'argent, elle l'aurait donné volontiers à son curé pour dire des messes[1]. Sans doute que la pieuse enfant exprima plus d'une fois le regret de n'être pas plus fortunée, et de ne pouvoir, faute d'argent, suivre les inspirations et les désirs de son cœur.

Puisque nous parlons de l'attachement que Jeannette portait à son pasteur, en reconnaissance des bontés et des soins dont elle était l'objet de sa part, rappelons cet autre détail : elle avait en lui une confiance si entière, et elle tenait tant à ne lui faire aucune sorte de peine, que, s'il était empêché, elle ne se confessait à un autre prêtre qu'après lui en avoir demandé et en avoir obtenu la permission[2].

Lorsque l'église de Domremy et une partie du village eurent été incendiés par des coureurs bourguignons, la fille de Jacques d'Arc resta quelque temps privée de ces consolations religieuses. Il lui fallut renoncer à entendre la messe de son curé à Domremy pendant la semaine. Elle se dédommageait en allant, les jours de dimanche et de fête, l'entendre en l'église de Greux[3].

1. Même *Enquête*. Déposition d'Etienne de Sionne, curé de Roncessey, près Neufchâteau : « *Quotidie, dum celebrabat* (Guillelmus Fronte), *erat* (*Johanna*) *in missa.* » J. QUICHERAT, *Procès*, p. 402.

2. « Interrogata..., respondet quod... quando curatus erat impeditus, confitebatur uni alteri sacerdoti, de licentia ipsius curati. » ID., *ibid.*, t. I, second interrogatoire public, p. 51.

3. *Enquête susdite*. Déposition de Béatrix, veuve Estellin, une des marraines de Jeanne. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 396. — Greux est à 500 mètres environ de Domremy, au nord, sur la route de Vaucou-

L'empressement de Jeannette à assister à la célébration du saint sacrifice avait comme complément naturel un empressement égal à visiter notre divin Sauveur dans le sacrement de l'autel et à recevoir, aussi souvent que son confesseur le lui permettait, la sainte communion. Tandis que ses compagnes se divertissaient à des rondes ou autres jeux, la pieuse jeune fille mettait sa joie à se rendre et à prier au pied du tabernacle[1] : elle éprouvait une douceur infinie à se retrouver dans le silence et la solitude du sanctuaire; elle était heureuse d'y converser en toute liberté avec son Seigneur, de l'adorer du plus profond de son âme, et de s'abandonner sans réserve entre ses mains.

Et si elle mettait une sainte avidité à s'asseoir à la table eucharistique et à s'y nourrir du pain des anges, c'est que, au sortir de ce festin, elle se sentait plus ardente au bien, plus éprise des nobles et grandes causes, plus imprégnée de pureté, plus altérée de dévouement.

Ces habitudes religieuses, Jeanne d'Arc les entretint, les développa, les fortifia si bien pendant son adolescence, qu'elle y demeura fidèle toute sa vie et les porta jusqu'au milieu des camps. « Je l'ai vue plusieurs fois, disait l'un des deux gentilshommes qui l'accompagnèrent à Chinon ; je l'ai vue soit à Vaucouleurs, soit à la guerre se confesser, — ce qu'elle a eu fait jusqu'à deux fois par semaine, — et recevoir l'Eucharistie[2]. »

leurs. Les deux localités ayant chacune leur église, durant la semaine le curé disait la messe tantôt à Greux, tantôt à Domremy.

1. *Enquête susdite*. Déposition de Jeannette, veuve Thiesselin. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 404.

2. *Enquête susdite*. Déposition de Bertrand de Poulengy. Id., *ibid.*, p. 455.

A Orléans, le matin de l'assaut des Tourelles, « elle ouyt messe, se confessa et reçeut en moult grande dévotion le précieux corps de Jésus-Christ[1] »

En campagne, le chapelain de la Pucelle, frère Pasquerel, lui « chantera[2] » chaque jour la messe : ce sera pour Jeanne comme un ressouvenir de son cher Domremy. Avant de courir sus aux Anglais, elle se munira de la sainte communion. Un chevalier racontera l'avoir vue, à Senlis, communier deux jours de suite en noble et haute compagnie, avec deux princes de sang royal, le comte de Clermont et le duc d'Alençon[3].

« Quand elle allait par le païs, et venait aux bonnes villes, elle ne manquait pas de recevoir les sacrements de confession et de l'autel[4]. »

L'une des privations dont la Pucelle souffrit le plus pendant sa captivité de Rouen fut de ne pouvoir entendre la messe et y communier. Dès la première séance du procès elle avait requis de ses juges qu'ils lui en accordassent la permission; plusieurs fois, durant le cours des interrogatoires, elle réitéra sa requête, souvent dans les termes les plus touchants[5]. Jamais l'Evêque de Beauvais ne voulut y consentir. Il permit qu'on

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 295.
2. J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 101.
3. Déposition du chevalier Aubert ou Albert d'Ourches. Id., *ibid.*, t. II, p. 450.
4. *Procès*, t. I, p. 104. Manuscrit de d'Urfé.
5. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 43. — Dans l'interrogatoire de la prison, du xv mars, la captive demandait « en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, qu'elle pût ouïr la messe en cette bonne ville de Rouen. » (*Ibid.*, p. 165.) Dans la séance du xxv mars, il n'est question que de la même requête de Jeanne et des conditions que les juges entendaient lui imposer. (*Ibid.*, pp. 191-193.)

lui portât la sainte communion le matin de son supplice; mais aucun des nombreux témoignages recueillis sur les incidents de cette journée ne donne à entendre que le saint sacrifice ait été célébré, même ce jour-là, en présence de l'infortunée jeune fille, et qu'elle y ait assisté.

Ne pouvant amener ses juges à lui permettre d'entendre la messe et communier, la captive obtint quelque temps du prêtre qui la conduisait de la prison à l'audience un dédommagement inespéré. Moins impitoyable que le tribunal, Jean Massieu permit à Jeanne de s'arrêter dans la chapelle du château et d'y adorer, au pied du Tabernacle, le Sauveur qu'elle ne pouvait recevoir sacramentellement. Un jour, cependant, la porte de la chapelle ne s'ouvrit pas : le promoteur d'Estivet avait remarqué la condescendance de Massieu et la lui avait brutalement reprochée. Massieu n'osant plus s'arrêter, Jeanne qui ne savait pas pourquoi, lui demandait devant la porte de la chapelle : « Est-ce que le corps de Jésus-Christ n'y est pas[1] ? »

Et quelle foi ardente, quelle énergie de conviction, quelle tendresse d'âme Jeanne apportait dans ses actes de religion et de piété! « Toutes les fois qu'elle se confessait, elle fondait en larmes », rapportait son aumônier, l'excellent Frère Pasquerel[2]. Au témoignage du duc

1. *Procès*, t. II, p. 16; t. III, pp. 151-152. — Il faut lire ces deux passages de la déposition de Jean Massieu, pour juger de la foi et de la tendre piété de Jeanne d'Arc. Nous les citons aux *Notes et Pièces justificatives*.

2. « *Dum confitebatur, ipsa flebat.* » Déposition de Frère Pasquerel au Procès de réhabilitation. J. QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 104.

d'Alençon, « elle ne pouvait voir le corps du Sauveur sans être profondément émue et sans répandre des larmes abondantes[1]. »

A Orléans, un chanoine de l'église Saint-Aignan, Pierre Compaing, la vit, lui aussi, « au moment de l'élévation, pleurer à chaudes larmes[2] ».

La petite église de Domremy fut certainement témoin plus d'une fois de ces pleurs que faisait jaillir des paupières de la pieuse jeune fille la confession de ses fautes et la vue de l'hostie consacrée. Ce n'est point dans le cours de ses faits de guerre et sous l'influence du milieu qu'elle y rencontrait que la Pucelle en était venue à ce degré de sensibilité religieuse; un pareil état d'âme tenait à des habitudes datant de plus loin. Si le vénérable curé de Domremy, messire Guillaume Front, avait pu comparaître devant la Commission pontificale de 1456, il eût vraisemblablement déclaré avoir vu couler les larmes de sa jeune paroissienne dans les mêmes circonstances et aussi souvent que Frère Pasquerel et le duc d'Alençon[3].

1. « Cum videbat corpus Christi, flebat multotiens cum magnis lacrymis. » Déposition du duc d'Alençon au Procès de réhabilitation. J. QUICHERAT, *ibid.*, p. 100.

2. « Ipse vidit Johannam, dum celebraretur missa, in elevatione corporis Christi, emittere lacrymas in abundantia. » J. QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 32.

3. Pour les éclaircissements qui n'ont pu être donnés dans le cours de ce chapitre, et pour les questions auxquelles le récit peut donner lieu, voir à la fin du volume les divers *Appendices, Notes et Pièces justificatives*.

Il en sera de même pour chacun des chapitres de cette *Histoire*.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DOMREMY.

LE BOIS CHESNU.

I. *Jeanne d'Arc et la Bienheureuse Vierge Marie. — Ses pèlerinages à Notre-Dame de Bermont. — Des anneaux que lui avaient donnés sa mère et son frère. — De saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite. — Amour de Jeanne pour la prière.*

II. *Fidélité de Jeanne jeune fille à tous ses devoirs. — Son ardeur au travail. — Son amour du prochain; — des pauvres et des malheureux; — des enfants. — Jeanne et les petits oiseaux.*

III. *Jeanne et ses compagnes. — Ce qu'elles lui reprochaient. — Affection dont elle était universellement l'objet. — Ses deux préférées.*

IV. *Le Bois Chesnu. — L'Arbre des Fées ou Beau Mai. — Le Dimanche des Fontaines. — La Fontaine des Rains. — La Fontaine des Fiévreux. — L'Oratoire de Notre-Dame. — Le Vignoble de la Pucelle. — Pourquoi Jeanne se plaisait en ces divers lieux. — La Basilique actuelle de Domremy.*

I.

JEANNE D'ARC ET LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE. — SES PÈLERINAGES. — NOTRE-DAME DE BERMONT. — DES ANNEAUX QUE LUI AVAIENT DONNÉS SA MÈRE ET SON FRÈRE. — DE SAINT MICHEL, DE SAINTE CATHERINE ET DE SAINTE MARGUERITE. — AMOUR DE JEANNE POUR LA PRIÈRE.

A l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui faisait la vraie vie, la vraie force de l'âme de Jeanne

d'Arc, à la fréquentation des sacrements de pénitence et d'eucharistie, la jeune fille joignait une tendre et filiale dévotion à la divine Mère du Sauveur, la très sainte Vierge Marie[1]. En son honneur, elle faisait brûler des *chandelles*, comme elle disait, devant son image dans la petite église de Domremy[2]. Aussi souvent que possible, elle venait prier devant l'autel qui lui était dédié, là même où ses parrains et marraines l'avaient présentée après son baptême, pour la mettre sous la protection de la Reine des Vierges. Mais ce que Jeannette aimait de préférence, c'était se rendre en pèlerinage aux sanctuaires rustiques que la piété populaire avait érigés. Un de ces sanctuaires lui plaisait extrêmement : celui de Notre-Dame de Bermont ou Belmont, à une petite lieue de Domremy (exactement trois kilomètres), au delà de Greux, dans la direction du nord.

Presque tous les samedis, dans la belle saison, au mois de mai principalement, les habitants de Domremy et de Greux voyaient Jeannette, accompagnée de sa sœur ou de ses amies, parfois de petits garçons et de fillettes, traverser après midi[3] les deux villages et s'engager sur le sentier de la colline au delà de laquelle se dresse la chapelle de Bermont. Chemin faisant, les jeunes filles cueillaient des fleurs et en formaient des bouquets qu'elles déposaient ensuite aux pieds de la statue vénérée

1. « Multum Deo et Beatæ Mariæ famulabatur. » Déposition de Colin de Greux dans l'enquête susdite. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 433.

2. Déposition de Simonin Musnier, de Domremy, laboureur. *Ibid.*, pp. 424-425.

3. « *Post meridiem,* » dit Colin, de Greux. J. QUICHERAT, *Procès,* t. II, p. 433.

de la Vierge. D'habitude, Jeannette apportait aussi des cierges qu'elle faisait brûler devant la Madone, en témoignage de dévotion et de piété filiale[1]. Avant de reprendre le chemin du village, on descendait à la fontaine de saint Thiébaut qui est là tout près, cachée dans un pli de terrain, on s'y désaltérait et on retournait au logis en caressant quelque projet touchant le prochain pèlerinage.

Ces visites à Notre-Dame de Bermont plaisaient tant à la fille de Jacques d'Arc, qu'elle se les permettait même quand ses parents la croyaient aux champs, occupée à conduire la charrue ou à quelque autre besogne de circonstance[2]. Qu'est-ce qui nous expliquera le charme puissant auquel cédait, en agissant de la sorte, cette âme si franche pourtant et si droite? Était-ce l'attrait que le site sauvage et exceptionnellement pittoresque de la petite chapelle exerçait sur la nature poétique de Jeanne? Était-ce encore le plaisir qu'elle éprouvait à parcourir la route accidentée, agreste qui y menait, et à jouir de la belle vue qu'on y avait sur la vallée de la Meuse et les coteaux qui s'étagent aux yeux du voyageur par delà la rivière?

Devant cette statue de Notre-Dame de Bermont qui représentait la Vierge reine et mère, une couronne sur la tête, un sceptre à la main droite, sur le bras gauche le divin Enfant Jésus, Jeanne d'Arc, pourra-t-on dire encore, goûtait plus de joie à prier, son âme s'envolait d'un élan plus vif aux célestes demeures.

Il n'y a rien que de judicieux en ces explications;

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 404, 413, 416, 420, 427, 433, 439, 452, 455, 462.

2. Déposition de Jean Morel, parrain de Jeanne. *Ibid.*, pp. 389-390

néanmoins elles ne donnent pas à l'historien une satisfaction complète. Il semble que sous cet empressement de Jeanne à visiter le sanctuaire de Bermont, sous l'enthousiasme qu'il décèle, se cache quelque mystère. L'archange Saint Michel et les saintes Catherine et Marguerite, avec qui la pieuse jeune fille devait être en commerce ininterrompu à partir de sa treizième année, ne lui donnaient-ils pas en ce lieu comme de célestes rendez-vous? Ses *voix* ne l'ont-elles pas visitée maintes fois dans les bois qui entouraient cette solitude? Jeanne n'en a jamais rien dit, c'est vrai. Mais il est vrai pareillement qu'à Rouen ses juges ne l'ont jamais interrogée sur ses pèlerinages à Notre-Dame de Bermont, comme ils l'ont interrogée sur ses promenades à l'Arbre des Dames fées. Et puis, Jeanne était une sainte. Or, les saints, qui savent le prix de l'humilité, ont accoutumé de dérober aux profanes les faveurs dont il plaît à Dieu de les combler[1].

« Bons et fidèles catholiques[2] », sincèrement religieux, les parents de Jeannette étaient heureux des sentiments

1. La chapelle de Notre-Dame de Bermont s'était assez bien conservée, croit-on, jusqu'aux premières années de ce dix-neuvième siècle; elle tomba alors en ruines. En 1835 elle fut relevée et mise en l'état où on la voit présentement. La statue de la Vierge qui s'y trouve serait celle devant laquelle a prié Jeanne d'Arc. Deux autres statuettes et une cloche qu'on y conserve également seraient aussi de ce même temps. Aujourd'hui, la chapelle est propriété privée. On y accueille très gracieusement le visiteur. Le site est sauvage : des bois l'encadrent au sud et à l'ouest. En regardant du côté de l'est et du nord, le spectateur voit se dérouler la vallée de la Meuse avec ses prairies et ses collines : dans cette direction, le paysage est riant et découvert.

2. Témoignage que rendent des parents de Jeanne tous les témoins de l'enquête faite à Domremy. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, pp. 419, 422, 424, etc.



de piété qui animaient leur fille et la voyaient sans crainte se livrer aux pratiques qui en étaient l'expression et la conséquence. A quelle occasion la jeune Lorraine reçut-elle de sa mère et de son frère les anneaux dont elle parle à ses juges, elle ne le dit pas; mais elle les gardait comme un souvenir précieux de ses chers parents. Sur l'anneau que sa mère lui avait donné étaient gravés les noms de Jésus et de Marie : elle le portait à l'index de la main gauche[1]. Au rapport d'un contemporain[2], rapport que confirme l'interrogatoire de Rouen du 17 mars au soir, Jeanne y fixait souvent son regard, comme si la contemplation de cet anneau dût raviver en son cœur les deux amours qui y brûlaient aussi constamment que brûle devant le tabernacle la lampe du sanctuaire : l'amour du Seigneur Jésus à qui elle disait si souvent vouloir « s'en attendre », se confier, s'abandonner, de Jésus, dont le nom devait être au milieu des flammes le dernier prononcé par ses lèvres, et l'amour de sa « *benoite* » (bénie) Reine et patronne, la glorieuse Vierge Marie.

En parlant de la piété de Jeanne d'Arc jeune fille, nous ne saurions passer sous silence la vénération qu'elle professait pour le bienheureux Archange saint Michel et les deux Saintes qui devaient former son *conseil*. A cette époque, l'église de Domremy possédait la statue de sainte Marguerite qu'on y voit encore de nos jours. Possédait-elle pareillement des images ou statues de

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 86, 87, 185.

2. Walter Bower (1385-1445), Écossais, docteur de Paris, dans le *Scotichronicon* (Chronique écossaise), liv. XV, chap. xxxvi. *Procès*, t. IV, p. 480.

saint Michel et de sainte Catherine, on peut l'admettre sans invraisemblance. Quoi qu'il en soit, il y avait à trois kilomètres, sur la rive droite de la Meuse, dans la direction de Neufchâteau, un village assez important alors, du nom de Moncel, où saint Michel était spécialement honoré. Dans Maxey-sur-Meuse, à la hauteur de Greux, de l'autre côté de la rivière, sainte Catherine était l'objet d'un culte extrêmement populaire. A coup sûr, Jeannette, qui, au rapport de ses amis de jeunesse, mettait son bonheur à « visiter les églises et les lieux de dévotion[1] », dut être une habituée de ces lieux de pèlerinage. Ce qui est hors de doute, — la jeune fille elle-même nous l'apprend, — c'est qu'elle se plaisait à faire brûler des cierges en l'honneur des saintes du paradis « qui venaient à elle. » Elle ajoutait naïvement qu'elle n'en avait « pas fait brûler autant qu'elle l'eût voulu[2]. » Elle parait aussi leurs statues et images de guirlandes et de *chapeaux* (couronnes) de fleurs[3].

Observation importante à signaler : dans toutes les dépositions concernant la dévotion de Jeanne d'Arc jeune fille et ses pratiques religieuses, la critique la plus exigeante ne relèvera rien qui trahisse soit une piété de fantaisie, s'éloignant des doctrines et des usages en honneur dans l'Eglise catholique, soit la petitesse d'esprit, la fausseté du jugement et la superstition. Le tribunal de

1. « *Libenter et sæpe ibat ad ecclesiam et loca sacra. — Frequenabat libenter ecclesias et loca sacra.* » Déposition de Simonin Musnier et du prêtre Henri Arnolin. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, pp. 424, 459.

2. J. QUICHERAT, *Procès*, t. I, p. 167.

3. ID., *ibid.*, p. 186.

Rouen a multiplié les interrogatoires les plus insidieux, les questions les plus déconcertantes afin d'arracher à la malheureuse captive des réponses impliquant un aveu quelconque de croyances et observances superstitieuses, tantôt à propos des anneaux qu'elle portait à ses doigts, tantôt au sujet du culte qu'elle rendait à saint Michel et aux deux saintes qui, avec le glorieux Archange, formaient son *conseil;* dans ces réponses de Jeanne, — que ses juges ont rédigées et formulées comme ils l'ont entendu, c'est-à-dire de la façon manifestement la moins favorable à l'accusée, — l'esprit le plus rigoureux ne trouvera rien à blâmer, rien à reprendre[1].

Il y avait encore une chose qui remuait doucement l'âme de Jeannette enfant et jeune fille : le son des cloches. En quelque lieu qu'elle se trouvât, même au milieu des champs, le vent lui apportait-il ce son à l'heure des Complies ou à celle de l'Angélus, elle s'agenouillait, se signait et priait[2]. S'il arrivait au marguiller chargé des fonctions de sonneur de négliger son office, Jean-

1. L'historien Thomas Basin, évêque de Lisieux, contemporain de Jeanne, dit en son *Histoire de Charles VII*, que Jeanne d'Arc « avait une dévotion extraordinairement fervente en Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa glorieuse mère, et envers les vierges Catherine, Marguerite, *Agnès* et quelques autres. »

Il n'est pas improbable que le curé de Domremy ait inspiré à la petite Jeanne une vraie dévotion pour Agnès, cette martyre de treize ans; Jeanne avait une marraine qui portait ce nom. Mais ce qui est certain, c'est que la Pucelle ne joint jamais le nom de sainte Agnès à ceux de sainte Catherine et de sainte Marguerite. (Th. BASIN, *Histoire de Charles VII*, t. I, cap. x, p. 69. Quatre volumes in-8; Paris, 1855-59, édition J. Quicherat.)

2. *Dum erat in campis et audiebat campanam pulsare, ipsa se signabat et flectebat genua.* Dépositions de Jean Watterin, de Domremy, et de Simonin Musnier, *op. cit.*, t. II, pp. 420, 424.

nette l'en reprenait et le lui reprochait. « Ce n'est pas bien, cela », lui disait-elle. Pour le rendre plus diligent à sonner les Complies, elle lui promettait des écheveaux de laine ou de ces gâteaux que les gens du pays appelaient des *lunes*[1].

Nous ne quitterons pas ce sujet sans faire observer que si, durant son adolescence et sa jeunesse, Jeanne d'Arc ne négligeait aucune des pratiques extérieures propres à développer en son âme une tendre et solide piété, elle ne s'exagérait pas l'importance de ces pratiques et n'avait garde de faire consister la vraie religion à les observer uniquement. Elle n'ignorait pas, — son excellent curé le lui avait appris, — que « le royaume de Dieu est au dedans de nous. »

Du même maître et à la même école elle avait appris que l'âme chrétienne « a besoin de respirer du côté du ciel », et qu'elle ne respire de la sorte que par la prière, par d'habituelles élévations de ses affections et de ses pensées vers Dieu, le *père céleste, l'ami divin* de nos âmes[2]. La prière ainsi entendue, Jeannette l'aimait; elle en était altérée comme de la justice, elle en faisait l'occupation la plus douce de sa vie. Elle priait dans sa petite chambre de la maison paternelle, et elle priait à l'église, la maison de famille des chrétiens; elle priait au repos, et elle priait en accomplissant sa tâche laborieuse, au village et dans les champs. « On ne la voyait pas par les chemins, disait-on d'elle, — nous l'avons déjà rappelé, —

1. Déposition du sonneur lui-même, Perrin le Drappier, *op. cit.*, t. II, p. 413.

2. « ... *Domine, qui amas animas!* » SAGESSE, XI, 25.

mais dans le saint lieu où elle restait et priait[1]. » Après avoir assisté à la messe le matin, le soir, quand c'était jour de Complies, elle s'y rendait religieusement, et là, « tout à genoux, elle récitait dévotement ses prières[2]. » Durant la journée, quand elle en avait le loisir, elle venait dans sa chère église se prosterner. Bien des fois, les habitants de Domremy l'y surprirent « les mains jointes, immobiles, les yeux fixés sur le crucifix ou sur l'image de la Bienheureuse Vierge Marie », la face respirant une joie toute céleste[3].

Cette sainte habitude de la prière, la fille de Jacques d'Arc la gardera fidèlement lorsqu'elle aura quitté son petit village. Elle ne cherchera pas ailleurs, durant les deux années de sa vie publique, l'énergie indispensable pour triompher des difficultés, des obstacles accumulés sur son chemin et porter le poids de cette solitude qui eut écrasé les plus forts. Car, de Vaucouleurs au bûcher de Rouen, Jeanne demeura constamment isolée ; la foule bruyante, au milieu de laquelle elle était jetée ne lui faisait sentir que davantage l'isolement auquel sa piété, sa vertu, la mission qu'elle avait à remplir la condamnaient. Et puis, Jeanne était femme ! mais il lui restait la prière. A Chinon, dans les angoisses de l'attente et de l'incertitude, chez son hôtesse, elle priait, demandant à Dieu qu'il

1. Déposition d'Isabellette, femme Gérardin. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 427.

2. Déposition de Dominique Jacob, prêtre, et de Perrin le Drappier, marguillier et sonneur de Domremy. ID., *ibid.*, t. II, pp. 393, 413.

3. « Dum erat in ecclesia, aliquotiens prona erat ante crucifixum, et aliquando habebat manus junctas et fixas insimul, ac vultum et oculos erigendo ad crucifixum aut ad beatam Mariam. » Déposition de Henri Arnolin, prêtre. ID., *ibid.*, t. II, p. 459.

ouvrit les yeux de son Roi. A Poitiers, au logis de maître Rabateau, son occupation habituelle, son refuge, son soutien sera la prière. Dans le cours de ses campagnes, son aumônier frère Pasquerel nous dira qu'il « la vit souvent durant la nuit, à genoux contre terre, prier Dieu pour la prospérité du Roi et l'accomplissement de la mission dont l'avait chargée le Seigneur[1]. » Au château de Rouen, lorsque la prisonnière pouvait entrer dans un oratoire, on l'y voyait s'agenouiller, « et y prier longuement avec la plus tendre piété[2]. » Sur le chemin du supplice, les prières qui jaillissaient de son cœur étaient si pleines de foi et si émouvantes, que tous les assistants, Anglais et Français, Cauchon lui-même, fondaient en larmes.

Ainsi s'était formée dans le cœur de Jeanne d'Arc cette piété saine puisée aux sources les plus pures, l'amour de Dieu son créateur et son rédempteur, une tendresse filiale pour la bienheureuse Mère de Jésus-Christ, une dévotion pleine d'abandon et de confiance envers les anges et les saints; ainsi grandit en elle cette religion, cette charité profonde autant que large qui devait être sa consolation et sa force, et qui fit l'admiration de tous ceux qui la virent de près.

II.

FIDÉLITÉ DE JEANNE JEUNE FILLE A TOUS SES DEVOIRS. — SON ARDEUR AU TRAVAIL. — SON AMOUR DU PROCHAIN; — DES PAUVRES ET DES MALHEUREUX; — DES ENFANTS. — JEANNE ET LES PETITS OISEAUX.

Après avoir parlé de la piété de Jeanne d'Arc enfant et

1. J. Quicherat. *Procès*, t. III, p. 111.
2. *Ibid.*, p. 152. Déposition du prêtre rouennais Jean Massieu.

jeune fille comme nous venons de le faire, nous comptons bien que le lecteur ne sera aucunement préparé à voir dans la future libératrice d'Orléans une âme uniquement mystique, absorbée par ses pratiques de dévotion, indifférente au prochain, s'inquiétant peu de ses devoirs de famille, se plaisant dans l'oisiveté, fuyant le travail, ne prenant que de mauvaise grâce et en murmurant sa part de la tâche commune. Ce ne sont pas ses compatriotes, témoins des faits et gestes de sa jeunesse, qui nous la représentent « rêvant aux étoiles. » Pour avoir cette Jeanne d'Arc de fantaisie et à contresens, il faudra s'adresser à un clerc allemand du diocèse de Spire ; lui la peindra de cette façon. Il nous dira que « la nuit, elle contemplait les astres et mesurait les constellations[1]. » Les habitants de Domremy appelés à témoigner de ce qu'ils ont vu et remarqué chez Jeanne, tant qu'elle est demeurée au milieu d'eux, n'auront qu'une voix pour attester son activité, son énergie et son ardeur infatigable au travail.

« Laborieuse, point paresseuse[2] », voilà ce qu'elle était au témoignage d'un digne prêtre, messire Henri Arnolin, de Gondrecourt-le-Château. « Laborieuse, point paresseuse », voilà ce que rediront de la jeune Lorraine après cet ecclésiastique douze de ses amies et compagnons d'enfance. « Diligente, adroite, jamais oisive », ajoutera l'un d'eux. « Ardente au travail, mettant la main à une foule de besognes[3] », déposera un autre.

1. *Jeanne, la sybille de France* (Johanna, sybilla Francica), élucubration sur Jeanne d'Arc composée par un clerc de Spire en juillet-septembre 1429. Voir J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 433.

2. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 459.

3. « Non erat remissa. — Laborabat, operabatur libenter. — Occu-

Il ne fallait pas songer à demeurer sans rien faire dans la famille de Jeanne d'Arc; chacun y trouvait le moyen de s'employer. Outre l'entretien de la maison et les occupations quotidiennes du ménage, il y avait des chevaux à soigner et à garder, des troupeaux, des bestiaux à mener paître, des champs à labourer et à cultiver; et à certaines époques de l'année, au temps de la fenaison, de la moisson, des vendanges, tout le monde devait mettre la main à l'œuvre, se multiplier et redoubler d'activité. Jeannette prenait courageusement sa part de tous ces travaux. A la maison, elle aidait sa mère et, au besoin, la remplaçait, préparant les repas, entretenant la propreté du logis, faisant tout ce que les jeunes filles de sa condition avaient accoutumé de faire chez leurs parents.

Elle pourvoyait aussi à la nourriture des bestiaux. On avait remarqué qu'il lui plaisait de s'occuper à « gouverner les chevaux et animaux[1] » appartenant à son père; volontiers elle les menait aux champs et les gardait, en filant la laine ou le chanvre. C'est à filer et à coudre qu'elle employait les moments libres de la journée, et ceux des veillées, le soir, dans sa famille ou chez ses voisines. « Elle filait, et filait bien », disait d'elle la femme de Henri le Royer de Vaucouleurs qui l'avait vue à l'œuvre[2]. Ce qui explique le langage un peu fier que Jeanne tiendra plus tard à l'Évêque de Beauvais et ses

pabat se diligenter..., bene ac decenter. — Occupabat se in multis negotiis. » *Ibid.*, pp. 424, 427, 429, 440. — Vingt-cinq habitants du pays de Jeanne rendent d'elle ce témoignage.

1. « Libenter gubernabat animalia domus patris. — Animalia et equos patris custodiebat. » *Ibid.*, pp. 433, 455.

2. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 446.

assesseurs : « Pour coudre et pour filer, je ne crains pas femme de Rouen[1]. »

A Domremy, comme en toutes les petites localités de la vallée de la Meuse, c'était la coutume que chaque famille à son tour se chargeât de garder dans les prairies et terrains communaux le bétail du village. Lorsque venait le tour de la famille de Jacques d'Arc, on confiait souvent à Jeannette le soin de remplir cette tâche[2] : elle conduisait les animaux dans les prairies qui longent la rivière, ou dans les pâturages des coteaux, et plus d'une fois dans le château de l'Isle où, en ces temps d'alerte, on était obligé de les enfermer par crainte des chefs de bande bourguignons et de leurs hommes d'armes.

Il ne paraît pas que le père de la Pucelle songeât à ménager sa fille et à lui épargner les rudes travaux de la campagne. Il la menait avec lui à la charrue ; comme ses frères, il l'envoyait aux champs où elle sarclait, bêchait, brisait du hoyau les lourdes mottes de terre[3]. A la vérité, Jeanne était robuste ; mais il ne lui en coûtait assurément pas d'être traitée de la sorte. Elle goûtait une véritable satisfaction à seconder et soulager les siens. D'ailleurs, à la pensée de l'avenir que la Providence lui préparait et qu'elle entrevoyait suffisamment, elle comprenait qu'elle n'aurait jamais trop de vigueur et de santé. Cette vie dure, cette habitude du plein air et de la fatigue ne pouvaient lui déplaire, car elles fortifiaient

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 51.

2. « Secundum turnum patris, animalia et pecus dictæ villæ custodiebat. » Déposition de Béatrix, veuve Estellin. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 396, 398, 404, 407, etc.

3. « Laborabat, sarclabat... — ibat ad aratrum cum patre, tribulabat terram cum tribula. — ibat ad messes. » *Ibid.*, pp. 422, 424, 396.

ses membres, affermissaient son tempérament et la mettaient en possession de cette *robustesse*, de cette capacité d'endurance qui, à la guerre, devaient étonner au delà de toute expression les plus vigoureux de ses compagnons d'armes.

Pour fixer dans ses traits essentiels la physionomie de Jeanne d'Arc jeune fille, telle qu'elle apparut aux habitants de son petit village; pour peindre son âme si sensible aux souffrances d'autrui, si compatissante, il nous reste à rappeler son amour du prochain, ses sympathies, ses prédilections pour les petits enfants, les malheureux et les pauvres, et son amour de la France et de son Roi, si éprouvés.

Les indigents, les pauvres, les infortunés, les délaissés de toute sorte, combien Jeannette était heureuse de les consoler, de les assister, de les secourir! Elle le faisait d'abord par des aumônes. « Elle en distribuait des biens de son père, rapportait une de ses intimes amies[2]; — et elle en distribuait beaucoup. »

Son père n'y mettait pas d'empêchement, voyant en ces dispositions charitables une bénédiction du ciel. Il laissait volontiers sa fille « donner pour Dieu et par amour de Dieu tout ce qu'elle pouvait avoir[2]. » C'était

1. « Eleemosynas de bonis patris sui faciebat, — Faciebat *multas* eleemosynas. » Dépositions de Mengette, femme Joyart, et du sonneur Perrin le Drappier. *Ibid.*, pp. 430, 413.

2. « *Amore Dei* sæpe eleemosynas dabat. — Dabat libenter *pro Deo* ea quæ poterat habere. » Déposition de Jeannette, femme Thiesselin, de Michel Lebuin, de Domremy, laboureur. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, pp. 398, 440. — Que le lecteur note le caractère *surnaturel* et *chrétien* de la générosité de Jeanne d'Arc. Son parent Durand Laxart parle avec admiration des aumônes qu'elle faisait non seulement à Domremy, mais encore à Burey-le-Petit. *Ibid.*, p. 443.

aller au-devant des plus chers désirs de Jeanne que de lui fournir les moyens et de lui laisser une liberté raisonnable de multiplier ses charitables libéralités. La conduite de ses parents à cet endroit nous révèle deux choses qui nous permettent de les mieux connaître et surtout de les mieux apprécier. En premier lieu, une certaine aisance, car s'ils eussent été gênés et pauvres, comme l'affirment quelques historiens, leur fille n'eût pu répandre ces « aumônes nombreuses, — *multas eleemosynas de bonis patris sui* », dont parlent expressément les témoins du procès de réhabilitation, ni porter des cierges à Notre-Dame de Bermont, ni en faire brûler devant l'autel de Notre-Dame de Domremy et les statues des saints, comme elle avait accoutumé de le faire. En second lieu, ces détails et ceux qui vont suivre nous découvrent chez le père et la mère de la Pucelle un sens chrétien, une foi vive, des habitudes de générosité et de charité qui expliquent la réputation excellente et la considération dont ils jouissaient auprès des habitants de leur petite localité.

Aux aumônes, Jeannette ajoutait les autres œuvres de miséricorde. Passait-il des malheureux au village, étaient-ils exposés à demeurer la nuit sans abri, la fille de Jacques d'Arc les recueillait, les réconfortait, les menait au logis de ses bons parents, et au besoin exigeait qu'ils couchassent en son propre lit, afin qu'ils pussent se remettre de leurs fatigues. Ces nuits là, elle dormait dans le four ou près de l'âtre, sous la cheminée de la pièce principale [1].

1. « Faciebat hospitare pauperes, et volebat jacere in focario, et

Il ne faudra pas s'étonner de la voir, dans sa vie publique, se plaire à répandre de larges aumônes, et de l'entendre dire à Bourges « qu'elle était envoyée pour consoler les pauvres et les indigents[1]. »

Y avait-il des enfants malades à Domremy, Jeannette accourait à leur chevet et leur prodiguait les soins les plus affectueux, les plus tendres. Un laboureur du pays, appelé en témoignage à l'enquête de 1456, racontait ce que la jeune fille faisait en ces cas-là. « Je le sais bien, ajoutait-il, j'étais enfant alors et malade : c'est elle qui me consolait[2]. »

Par les consolations et les soins que Jeanne prodiguait aux petits enfants, quand ils étaient malades, on peut juger de l'intérêt qu'elle leur témoignait en toute circonstance. La manière dont elle en usait dans le cours de ses expéditions guerrières, lorsque dans les endroits où elle s'arrêtait il y avait des couvents de religieux où l'on élevait des enfants, l'empressement qu'elle mettait à rassembler ces chers petits, la joie qu'elle éprouvait à communier avec eux[3], nous indique ce qu'elle devait faire tant qu'elle demeura à Domremy.

Ame vraiment évangélique, Jeannette chérissait les petits oiseaux. Très volontiers, à l'exemple de saint François d'Assise, elle les eût invités à chanter la bonté et la gloire du Créateur. Eux non plus n'avaient point

quod pauperes cubarent in suo lecto. » Déposition d'Isabellette, femme Gérardin. *Ibid.*, p. 427.

1. J. Quicherat, *Procès*, t. III, pp. 87, 88.

2. Déposition de Simonin Musnier. Id., t. II, p. 424.

3. Déposition de Frère Pasquerel. J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 104.

peur de la jeune vierge : ils ne s'envolaient pas à son approche, effarouchés; ils accouraient plutôt à elle au milieu des bois et des sillons, et ils « venaient manger son pain en son giron, comme s'ils eussent été privés[1]. » En quoi ils obéissaient au charme qui se dégageait de la petite servante du Seigneur : tels l'histoire nous montre le pauvre du Christ, le patriarche séraphique, François d'Assise, et son bienheureux disciple Antoine de Padoue; tel était le charme qui se dégageait de leur personne.

III.

JEANNE ET SES COMPAGNES. — CE QU'ELLES LUI REPROCHAIENT. AFFECTION DONT ELLE ÉTAIT UNIVERSELLEMENT L'OBJET. — SES DEUX PRÉFÉRÉES.

Avec les garçons et les filles de son âge, Jeannette était la plus complaisante, la plus aimable des compagnes. D'un naturel heureux, d'humeur toujours gaie, elle ne ressemblait en rien à ces personnes qui par travers de caractère, orgueil ou dévotion mal entendue, restent ombrageusement à l'écart. Elle savait qu'une jeune fille chrétiennement élevée doit être toute à tous, hormis en ce qui est contraire à loi de Dieu. Aussi faisait-elle sans difficulté comme les autres, à moins qu'il ne s'agît de choses répréhensibles ou dangereuses. C'est pourquoi,

1. C'est le faux *Bourgeois de Paris* qui nous rapporte cette créance qui avait cours chez « les Arminalx » ou partisans du Dauphin. Voici ses paroles. « Lorsque Jeanne était bien petite et gardait les brebis, les oiseaux des bois et des champs venaient, disaient-ils, manger son pain dans son giron, comme privés. » *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 237. In-8°, Paris, 1881, édit. A. Tuetey.

franche et droite en ses propos comme en ses actes, elle n'usait jamais de serment. Avait-elle remarqué la parole du divin Maître : « Ne jurez pas ; dites simplement cela est, cela n'est pas » ? si elle l'avait remarquée, on ne pouvait pas lui reprocher de ne pas la mettre en pratique. En guise de serment, elle disait : « Sans faute », ou bien elle se signait[1].

Plus tard, au milieu des hommes d'armes, leur rudesse obligea la Pucelle à user d'expressions un peu vives, telles que *Notre-Dame, — Saint-Jean, — Bon gré Dieu, — Par mon Martin*[2] ; mais jamais un mot qui ressemblât à un reniement ou à un serment.

Par exemple, « elle n'était pas danseuse ; pendant que ses compagnes chantaient et dansaient, elle allait à l'église prier[3]. » Le grief que filles et garçons de son âge avaient contre elle était celui-là, de ne pas aimer à danser, d'être trop dévote[4]. Car même aux champs, loin du village, quand elle s'ébattait avec ses amies, elle saisissait l'occasion pour se retirer à l'écart et prier[5]. Mais ce grief formulé, avec, par surcroît, un peu de moquerie, on rendait hommage à ses qualités et l'on disait unanimement : « N'importe ! Jeannette est toute bonne[6] ! »

En résumé : « bonne, simple et douce fille ;

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 404 : « Non jurabat, nisi *sine defectu*. » — « Ipsa numquam jurabat, et jurando, crucis signo se signabat. » *Ibid.*, p. 438.

2. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 273 ; t. IV, p. 4.

3. « Non erat choreatrix... » *Ibid.*, t. II, p. 404.

4. *Ibid.*, p. 433. « Puellæ dicebant quod erat *nimis devota*. » *Ibid.*, p. 430.

5. *Ibid.*, p. 420.

6. *Ibid.*, p. 440 : « Erat tota bona. » Déposition de Michel Lebuin.

« Admirablement douce, réputée pour sa bonté et sa piété[1] ;

« Modeste, chaste, réservée, craignant Dieu, ne jurant jamais[2], ayant tous les signes d'une bonne catholique et d'une chrétienne parfaite[3]; »

Ardente au travail, dévouée aux siens, miséricordieuse aux malheureux, attachée à ses compagnes, accessible et serviable à tous, telle était, telle se montra toujours Jeanne d'Arc dans son petit village jusqu'au jour où une volonté providentielle l'appela loin de ses parents et de ses compagnons de jeunesse. Comment, avec ces qualités, n'aurait-elle pas été chérie de tout le monde?

Le bon curé de Greux-Domremy, qui la dirigeait depuis ses plus tendres années, disait hautement « qu'elle n'avait pas sa pareille dans la paroisse; que jamais il n'avait vu de fille meilleure[4]. »

Et il n'était pas le seul à penser et à parler de la sorte : Jean Morel, de Greux, un des parrains de Jeannette, Béatrix, veuve Estellin, une de ses marraines, affirmaient la même chose en termes aussi catégoriques. « Elle était si excellente fille, déposait le premier, que tous les habitants de Domremy l'aimaient[5]. »

— « A mon avis, déclarait la seconde, il n'y avait pas de jeune fille meilleure dans les deux villages[6]. »

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 417, 426, 461, 462.
2. *Ibid.*, pp. 396, 400, 413, 422, 426, etc.
3. Déposition de Jean Colin, curé de Domremy, *ibid.*, p. 432.
4. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 433, 434.
5. *Ibid.*, p. 489.
6. *Ibid.*, p. 396.

« Jamais, ajoutait Jean Jacquard, laboureur de Greux, je n'ouïs dire le moindre mal d'elle[1]. »

Il faut en convenir : les hommes et les femmes étant ce qu'ils sont, la conduite de la fille de Jacques d'Arc devait être bien pure, bien innocente, bien irréprochable ; cette simple villageoise, cette enfant sans lettres devait avoir une délicatesse morale, un sens pratique singulièrement développés pour que la malignité des commères du pays n'y ait jamais trouvé rien à reprendre. Devant cette unanimité tout à l'honneur de notre héroïne, on s'explique l'exclamation d'un de ses compatriotes qui portait les éperons d'or de chevalier : « Que je voudrais avoir une fille aussi bonne[2]! » Ainsi parlait devant la Commission d'enquête de 1456 le sire Albert ou Aubert d'Ourches[3], qui avait eu l'occasion de voir Jeanne à Domremy, en diverses localités de la vallée de la Meuse, et dans le cours de ses campagnes.

Tout le monde aimait donc au village la fille de Jacques d'Arc. Cependant, parmi ses compagnes, il y en avait deux qui la chérissaient extrêmement, et elle le leur rendait bien. Ces deux jeunes filles s'appelaient Mengette et Haumette ou Hauviette, — deux noms faits pour l'idylle. Mengette avait sa maison tout proche de celle de son amie. Hauviette, plus jeune que Jeannette de trois ou quatre ans, était sa préférée. « Que de fois, disait-elle aux membres de la Commission d'enquête, j'ai été chez son père, demeurant jour et nuit avec elle ! C'était une bien bonne fille, bien simple, bien douce. Elle

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 462.
2. *Ibid.*, p. 450.
3. Ourches, village près de Commercy, département de la Meuse.

aimait aller à l'église et aux lieux de dévotion. Elle faisait le ménage comme les autres filles. Elle se confessait souvent. Elle rougissait quand on lui disait qu'elle était trop dévote, trop assidue aux offices[1]. »

C'est avec Mengette et Hauviette que Jeannette accomplissait d'ordinaire ses pèlerinages à Notre-Dame de Bermont; c'est en leur compagnie qu'elle prenait part aux réjouissances que la jeunesse du pays avait coutume de célébrer sous l'*Arbre des Dames,* près de la Fontaine des Rains et du Bois Chesnu, au retour du printemps et dans la belle saison de l'année.

IV.

LE BOIS CHESNU. — L'ARBRE DES FÉES OU BEAU MAI. — LE DIMANCHE DES FONTAINES. — LA FONTAINE DES RAINS. — LA FONTAINE DES FIÉVREUX. — L'ORATOIRE DE NOTRE-DAME. — LE VIGNOBLE DE LA PUCELLE. — POURQUOI JEANNE SE PLAISAIT EN CES DIVERS LIEUX. — LA BASILIQUE ACTUELLE DE DOMREMY.

Le Bois Chesnu était un bois de chênes qu'on rencontrait à onze cents mètres environ de Domremy, dans la direction de Neufchâteau. Il couvrait de ses ombrages la pente supérieure de la colline qui longe la rive gauche de la Meuse et au pied de laquelle, un peu plus au nord, sont assises les maisons du village. On l'apercevait très distinctement, au dire de Jeanne, de la maison de son père[2].

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 417-418. — Les deux amies de Jeanne déposèrent au Procès de réhabilitation.

2. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 68.

Devant le Bois Chesnu, un peu plus loin de Domremy, à seize cents mètres environ, tout près du grand chemin qui à cette époque se dirigeait de Neufchâteau vers Vaucouleurs [1], se dressait un hêtre superbe, aux branches puissantes, d'une beauté extraordinaire, véritable merveille de la nature [2].

On nommait communément cet arbre, au témoignage de Jeanne elle-même « le *Beau-Mai*, l'Arbre des Fées (*arbor Fatalium*), l'arbre des Dames (*arbor Dominarum*) [3] »; ou bien encore aux Loges-les-Dames (*Ad lobias Dominarum*) [4]. Une amie de notre héroïne déposait à l'enquête de la réhabilitation avoir ouï lire un *roman* (c'est-à-dire un récit, conte ou historiette en langue vulgaire) où l'on disait que dans les temps anciens, un seigneur de Bourlemont, nommé Pierre Granier, chevalier, et une dame Fée se donnaient des rendez-vous sous le *Bel Arbre* et y conversaient ensemble [5].

Les Fées, ajoutait un autre témoin, se plaisaient en cet endroit : elles y venaient volontiers et y dansaient [6]. Une marraine de Jeannette, tenue pour *bonne et prude femme,* l'épouse du maire Aubéry, prétendait les y avoir vues [7]. A la vérité, depuis quelque temps les Dames Fées ne paraissaient plus sous le Beau Mai; selon les uns,

1. Le grand chemin alors passait à mi-côte et suivait la rive gauche de la Meuse. Aujourd'hui, il court à travers les prairies qui bordent la rive droite.

2. Edmond Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre I, f° 15. — Manuscrit cité.

3. J. Quicherat, *Procès*, t. I, pp. 66, 67.

4. *Ibid.*, t. II, pp. 413, 416, 420, etc.

5. Déposition de Jeannette, veuve Thiesselin. *Ibid.*, p. 404.

6. Déposition de Jean Morel, de Greux. *Ibid.*, p. 390.

7. *Ibid.*, t. I, p. 67.

parce que les péchés qui se commettaient rendaient les populations indignes de les voir[1]; selon les autres, parce qu'on s'était mis à venir chaque année lire sous cet arbre l'Évangile de saint Jean[2].

Au commencement du quinzième siècle, le Beau Mai appartenait au chevalier Pierre de Bourlemont, seigneur de Domremy. C'était l'usage, dans sa famille, quand ils séjournaient au château de l'Isle, d'aller à de certains jours se promener et s'ébattre à l'ombre du Bel Arbre. Le premier jour choisi était le quatrième dimanche de Carême, dit *Lætare* (mot par lequel commence l'introït de la messe). On faisait de même à divers intervalles durant le printemps et la belle saison parce que alors, disaient deux habitants de Domremy, « l'arbre était beau comme les lis, large, touffu : ses branches, formant voûte, couvraient un vaste espace en tous sens; ses rameaux et ses feuilles tombaient jusqu'à terre[3]. »

La châtelaine, dame Béatrix, avec son mari et ses filles, faisait maintes fois aux fillettes du village, la gracieuseté de les inviter à ces parties de plaisir. On emportait du pain, du vin, des œufs[4]; on se livrait, une fois arrivés, aux plus joyeux ébats; puis on mangeait, on se rafraîchissait à l'eau des sources qui jaillissaient le long du coteau, et l'on retournait au village, résolu à saisir la première occasion de recommencer.

Or, ce que faisaient les seigneurs de Bourlemont, châ-

1. Déposition de Béatrix, veuve Estellin. *Procès*, t. II, p. 396.

2. Déposition de J. Morel. *Ibid.*, p. 390.

3. Déposition de Gérardin d'Epinal, laboureur à Domremy, et de Bertrand Lacloppe, de Domremy, couvreur. *Ibid.*, pp. 422, 410.

4. Déposition d'Isabellette, femme Gérardin, et de Perrin le Drappier. *Ibid.*, pp. 427, 428 et 413.

telains de Domremy, les jeunes gens et les jeunes filles du village le faisaient de leur côté avec autant d'entrain et encore plus de plaisir. Dans ce petit coin de la vallée de la Meuse, c'était la coutume de célébrer, le dimanche de *Lætare,* ce qu'on nommait la fête ou la journée *des Fontaines*. La jeunesse de Greux allait la célébrer à l'ermitage de Notre-Dame de Bermont, près de la fontaine de saint Thiébaut[1]; mais la jeunesse de Domremy la célébrait à l'Arbre des Dames, près du Bois Chesnu. Filles et garçons y portaient de petits pains, chacun le sien, des noix et autres provisions de circonstance. On dansait sous le Beau Mai, on chantait, on s'ébattait de mille manières, on cueillait des fleurs, on tressait des guirlandes qu'on suspendait aux branches du hêtre; après quoi l'on mangeait les petits pains et les provisions qu'on avait apportées, on se désaltérait aux sources voisines[2], et on se remettait à se divertir. Quelquefois, on fabriquait un *homme de mai*[3], c'est-à-dire une façon de statue ornée de fleurs et de feuillage, laquelle représentait et personnifiait à leurs yeux le printemps. Sur le soir, on reprenait le chemin du village; mais non sans faire une halte assez longue, vers le milieu du trajet, près d'une source que les gens du pays appelaient *Fontaine des Rains*, et que l'on a nommée plus tard *Fontaine des Groseillers*[4].

1. Déposition de Gérard Guillemette, laboureur de Greux. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 416.

2. Dépositions d'Hauviette, l'amie préférée de Jeanne, de Jean Watterin, etc., *Ibid.*, pp. 418, 421, etc.

3. Déposition de Colin, de Greux. *Ibid.*, p. 434.

4. L'endroit où se trouve cette fontaine porte, dans les matrices cadastrales, le nom de *canton des Groseillers :* de là le nom de *Fon-*

Cette source était apparemment la plus abondante des sources nombreuses qui jaillissaient des profondeurs du sol, sur la déclivité de la colline, entre le Bois Chesnu et la Meuse. Ce nom de fontaine ou source des Rains, *Fons Rannorum* ou *ad Rannos*[1], sous lequel quinze témoins de l'enquête du procès de réhabilitation la désignent, donne à entendre qu'elle était entourée d'un bouquet d'épines ou de buissons[2]. S'arrêter en cet endroit, après les divertissements auxquels jeunes gens et jeunes filles s'étaient livrés sous l'Arbre des Dames, s'y ébattre et s'y divertir derechef, y manger encore, boire de l'eau de la fontaine[3], c'était comme le second acte de cette journée de plaisir; acte assez important puisqu'il avait contribué à lui faire donner le nom de *fête des Fontaines*.

Ces promenades au Bel Arbre et ces réjouissances tenaient fort au cœur des populations, car elles étaient encore en usage deux cents ans après Jeanne d'Arc. « Aujourd'hui, écrivait vers 1625 le premier historien français de la Pucelle, fils et filles continuent les mêmes ébattements, ainsi que j'ai appris de ceulx du païs[4]. »

taine des Groseillers donné à la source qui y jaillit. (Communication faite à l'auteur par M. le chanoine Bourgaut, curé actuel de Domremy,)

1. *Rannorum*, sans doute pour *rhamnorum*, mot latin qui signifie arbrisseau, buisson, épine.

2. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 391, 404, 414, etc. — La fontaine des *Rains* ou des *Groseillers* est à 600 mètres environ de Domremy. Aujourd'hui, une borne indique la place où elle jaillissait; depuis 1820, ses eaux ont été détournées pour alimenter les fontaines du village.

3. Déposition de Jean Morel, de Greux, d'Isabellette, femme Gérardin. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 391, 427-28.

4. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, liv. Ier, f° 14, v°, et liv II, f° 45, v°, manuscrit cité. — De nos jours, on ne célèbre plus dans le pays de Jeanne d'Arc cette fête des *Fontaines* : les ha-

Afin que les divertissements du Dimanche des Fontaines ne devinssent pas trop profanes, les curés de Domremy avaient coutume de se rendre, ce jour-là, tour à tour au Beau Mai, à la Fontaine des Rains, aux fontaines du voisinage, et d'y *chanter l'Evangile* [1].

Jeanne d'Arc aimait fort, dans sa première jeunesse, ces promenades au Bel Arbre : elle y venait avec les fillettes de son âge et, comme elles, courait, jouait, sautait, dansait à la ronde. « Que de fois, disait Mengette son amie, nous avons mis la nappe sous l'Arbre et mangé ensemble! nous allions ensuite boire à la Fontaine des Rains [2]. » A l'exemple de ses compagnes, Jeannette suspendait parfois des guirlandes aux branches du Beau Mai; tantôt elle les y laissait, tantôt elle les emportait. Elle en tressait également pour la statue ou image de Notre-Dame de Domremy. Jamais cependant elle n'était venue en ce lieu sans ses amies, jamais on ne l'avait vue s'y rendre seule [3]. Ce qu'elle assurait, en réponse à maints propos qui avaient eu cours, c'est qu'*elle n'avait pas pris son fait* (la détermination d'aller trouver le Roi) sous le Bel arbre [4].

Et quant aux Dames Fées, Jeanne ne les avait jamais vues et « ne savait pas ce *que c'était* [5]. *Elle avait bien ouï*

bitants et notables que nous avons eu occasion de consulter nous ont répondu ne pas connaître de localité où la célébration en ait été maintenue.

1. Déposition de Béatrix, veuve Estellin. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 397.

2. *Ibid.*, p. 430.

3. *Ibid.*, p. 391.

4. *Ibid.*, t. I, p. 68. Troisième interrogatoire public.

5. *Ibid.*, p. 67. — « Quantum ad Dominas Fatales, gallice, *Fées*, nescit quid sit. » *Ibid.*, p. 209.

dire que certaines gens se rendaient le jeudi sous le Beau Mai « en l'erre[1] avec les Fées », mais elle ne le croyait pas, et dans tous les cas le réputait sorcellerie[2].

Depuis qu'elle sut devoir quitter son pays pour aller en France, la fille de Jacques d'Arc renonça à ces jeux et à ces divertissements. Elle ne se souvenait pas, disait-elle, d'avoir dansé près du Beau Mai à partir de l'âge de douze ans. « Peut-être, ajoutait-elle, y avait-elle dansé quelquefois avec des enfants; mais elle y avait plus chanté que dansé[3]. »

Tout près de l'Arbre des Dames, un peu au-dessous, coulait une autre fontaine assez abondante. La croyance s'était accréditée dans le pays que l'eau de cette fontaine guérissait des fièvres. C'est pourquoi, « en celui lieu tous ceux du pays, quand ils avaient fièvre, ils allaient pour recouvrer garison[4]. » Jeannette préférait cette belle fontaine à la Fontaine des Rains. Au rapport du faux Bourgeois de Paris, « elle la nommait Bonne-Fontaine aux Fées Nostre-Seigneur[5]. » La prédilection de la vierge de Domremy s'explique aisément. Tendre et compatissante aux malheureux et à tous ceux qui souffraient, elle éprouvait une joie particulière à encourager, à consoler les malades qui venaient boire de ces eaux. Et puis, sur les bords de cette fontaine habituellement solitaire, ses saintes aimées la visitaient et s'entretenaient avec elle. Devant ses juges de Rouen elle reconnut avoir, en cet

1. Pour *vaguer, errer*.
2. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 187.
3. *Ibid.*, t. I, p. 68. Même interrogatoire public.
4. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 267, édit. A. Tuetey.
5. *Ibid.* Inutile d'ajouter que ce témoignage est plus que suspect.

endroit, « entendu sainte Catherine et sainte Marguerite[1]. » En souvenir de la prédilection de Jeanne pour cette fontaine, et des faveurs célestes dont elle y fut l'objet, les habitants de Domremy lui donnèrent le nom de *Fontaine de la Pucelle*[2].

Comme la *Fontaine des fiévreux*, le Bois Chesnu exerçait sur Jeannette une attraction mystérieuse. C'est dans les pâturages qui l'avoisinaient qu'elle menait, quand elle en avait la liberté, les animaux que son père lui donnait à garder. Sous les sombres ramures de ces arbres séculaires, aucun bruit profane ne venait troubler les communications qu'elle recevait de ses saintes, et les épanchements par lesquels elle y répondait. A Rouen, en présence de ses interrogateurs, elle devait avoir comme une vision rétrospective de cette solitude, lorsqu'elle laissait échapper cette exclamation étrange : « Si j'étais dans un bois, j'entendrais bien les *voix* qui viendraient à moi[3] ! »

Sous les ombrages du Bois Chesnu, à une centaine de mètres au-dessus du Beau Mai, s'élevait un oratoire en ruines dédié à la Bienheureuse Vierge, et qu'on nommait Notre-Dame de Domremy. Jeannette ne manquait jamais de s'y arrêter quand elle venait au Bois Chesnu : elle y portait des guirlandes tressées de sa main, et elle y priait.

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 296. Réponse de Jeanne à l'article LVI du Réquisitoire.

2. Les pèlerins qui visitent la Basilique de Domremy trouveront cette fontaine un peu au-dessous de la Basilique, en obliquant vers le sud-est, à une centaine de mètres à peu près. Les eaux en sont canalisées : elles coulent abondamment dans un réservoir qu'on a ménagé. Un léger toit recouvre et protège la fontaine.

3. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 52. Deuxième interrogatoire public.

Après sa mort, en mémoire de l'affection qu'elle avait pour ce lieu, on y construisit une chapelle dont la garde fut confiée à un ermite.

Le souvenir de Jeanne a rendu également cher aux gens du pays le vignoble qui couvrait la pente supérieure de la colline entre le Bois Chesnu et le village : ils lui ont donné le nom de *vignoble de la Pucelle*. Plus d'une fois, en ce vignoble que Jeanne traversait en se rendant aux ruines de l'oratoire de Notre-Dame, et où souvent elle s'arrêtait, ses saintes protectrices l'entretinrent de la mission que le ciel l'appelait à remplir.

C'est pour perpétuer toutes ces traditions que la piété des fidèles et la France reconnaissante ont voulu élever sur la colline du Bois Chesnu, à l'endroit même où fut construit l'ermitage Sainte-Marie, une basilique en l'honneur de Jeanne d'Arc ; et c'est pareillement pour remercier Dieu des faveurs et grâces extraordinaires dont il lui a plu de combler en sa jeunesse cette enfant de bénédiction[1].

1. Voir, à la fin du volume, les *Notes* et éclaircissements sur les sujets traités en ce chapitre.

CHAPITRE III.

DOMREMY.

LA PROPHÉTIE DE MERLIN.

I. *Après la chrétienne la Française. — Foi patriotique de Jeanne. — Ce qu'étaient à ses yeux le roi et le royaume de France. — De l'intérêt qu'elle prenait à la personne du duc d'Orléans.*

II. *Comment les nouvelles du royaume arrivaient à Domremy. — Voyages de la Pucelle à Sermaize en Champagne. — Impressions qu'elle dut en rapporter.*

III. *Hostilités dans le Barrois. — Les Anglo-Bourguignons. — Le damoiseau de Commercy. — Enlèvement du bétail de Greux et de Domremy. — Alerte plus vive et fuite à Neufchâteau.*

IV. *Armagnacs et Bourguignons dans la vallée de la Meuse. — La prophétie de Merlin.*

I.

APRÈS LA CHRÉTIENNE LA FRANÇAISE. — FOI PATRIOTIQUE DE JEANNE D'ARC. — CE QU'ÉTAIENT A SES YEUX LE ROI ET LE ROYAUME DE FRANCE. — DE L'INTÉRÊT QU'ELLE PORTAIT A LA PERSONNE DU DUC D'ORLÉANS.

Dans les deux chapitres qui précèdent, nous avons essayé de dire, d'après des témoignages absolument dignes de foi, ce que fut Jeanne enfant et de quelle manière s'écoulèrent les années de son adolescence et de sa première jeunesse. Nous avons signalé l'action profonde

que ces deux foyers, la famille et l'église, durent exercer sur cette âme de petite fille. On a pu voir quelle piété saine, quelle simplicité, quelle conscience la jeune vierge apportait à l'accomplissement de tous ses devoirs sans exception. Mais un autre sentiment que l'amour des siens et de sa tâche quotidienne faisait battre son cœur : l'amour de la France et de son roi. Nous avons vu de quelle manière s'est formée peu à peu la chrétienne et la sainte que fut Jeanne; il sied maintenant de montrer comment s'est formée la patriote et la Française qu'on ne saurait trop admirer.

Nous pourrions dire en deux mots que la Française s'est formée à la même école et sous les mêmes influences qui ont formé la chrétienne, et il n'y aurait qu'à évoquer de nouveau la figure vénérable de Guillaume Front, curé de Domremy, et celles des parents de Jeanne qui, comme tous les habitants du village, un seul excepté, portaient grande affection au roi et au royaume. Mais il ne sera pas hors de propos de remonter à la source même de ce patriotisme, et de nous rendre compte de son élévation et de sa pureté.

En ce quinzième siècle, et longtemps encore après, la foi patriotique dont les vrais Français portaient en eux la flamme était non seulement étroitement liée à leur foi religieuse, mais elle procédait d'elle comme l'effet procède de la cause. L'idée chrétienne avait créé un culte véritable pour la patrie personnifiée dans le roi, comme elle avait créé le culte de Dieu, de l'Eglise et des saints : cultes parallèles d'une certaine manière, au fond subordonnés l'un à l'autre. Le trône avait pour sauvegarde l'autel; mais il était placé un peu au-dessous. Dieu était

le Roi des rois; Jésus-Christ, le Seigneur des seigneurs. Deux puissances les représentaient sur la terre : le Pontife de Rome et l'Eglise au spirituel, les Empereurs et les Rois dans l'ordre temporel. Les fidèles sujets de Charles VI et de Charles VII voyaient tous dans leurs souverains comme une personnification de la divinité sur la terre, et dans le royaume, un fief divin que ces princes tenaient du ciel, une terre sacrée à certains égards, que l'étranger ne pouvait envahir à main armée sans se rendre coupable d'une sorte de sacrilège.

Ces idées avaient pénétré profondément la société au sein de laquelle naquit et vécut Jeanne d'Arc : elle les respira, pour ainsi dire, dès le berceau; elle grandit avec elles, et c'est en ces idées que l'historien doit chercher le point de départ des convictions patriotiques, des paroles et des actes de la jeune Lorraine. Le premier mot qui, à Chinon, tombera de ses lèvres, lorsqu'on lui demandera ce qu'elle vient faire, sera celui-ci : « Aider au Dauphin et au royaume[1]. » Pour elle, le royaume de France, c'est « le saint royaume[2] » : — ainsi le qualifiera-t-elle dans sa lettre aux habitants de Troyes; — le royaume même de « Jésus, Roi du ciel et de toute la terre[3] » : — ainsi s'exprimera-t-elle dans sa lettre au duc de Bourgogne, à l'occasion du sacre; — le royaume « de Dieu, le fils de sainte Marie », comme le portera sa lettre si fière aux Anglais[4].

1. J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 17. Déposition de Raoul de Gaucourt à l'Enquête de 1456 à Orléans.

2. *Ibid.*, *Procès*, t. IV, p. 287. Relation de Jean Rogier sur le voyage de Charles VII à Reims.

3. *Ibid.*, *Procès*, t. V, p. 126.

4. *Ibid.*, *Procès*, t. I, p. 240.

Charles VII, « le gentil Dauphin, » sera aux yeux de Jeanne d'Arc « le lieutenant du Roi des cieux, qui est roi de France, quand il aura été sacré et couronné [1]. » L'huile sainte le marquera d'un signe divin, et alors il « aura le royaume de France en *commende* [2]. » En servant le « gentil Dauphin », Jeanne sert « le Roy du ciel, son droiturier et souverain seigneur, duquel elle est un chacun jour (chaque jour) en son service royal [3]. » Une double religion règne en son cœur et dominera sa vie : la religion de son Dieu, la religion de sa patrie et de son Roi. Des trois choses que la Vierge de Domremy demandera à ses Saintes, deux regardent ce cher pays de France et son Souverain ; la troisième seulement la regarde elle-même. « J'ai demandé à mes *Voix* trois choses, dit-elle : la première, le succès de mon expédition (la levée du siège d'Orléans et le sacre de Reims) ; — la deuxième, que *Dieu aide bien aux Français et garde bien les villes de leur obéissance ;* — la troisième, le salut de mon âme [4]. »

Les idées que nous venons de rappeler [5] et ce langage

1. J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 203. Déposition de frère Jean Pasquerel à l'Enquête de 1456.

2. *Ibid.*, *Procès*, t. II, p. 456. — En *commende*, c'est-à-dire par une sorte de délégation.

3. *Ibid.*, *Procès*, t. IV, p. 287. Lettre au duc de Bourgogne déjà citée.

4. *Ibid.*, *Procès*, t. I, p. 154. Interrogatoire du XIV mars, le matin, dans la prison.

5. Ces idées ont régné en France longtemps après Jeanne d'Arc : elles n'ont guère perdu leur vertu dominatrice qu'en notre dix-neuvième siècle. Ce *culte* pour la personne des rois de France explique seul des faits bien surprenants, tels que la mort prématurée de Racine et celle de Vauban hâtées par la peine d'avoir déplu à Louis XIV ; à l'aurore des temps nouveaux, avec le sentiment religieux il explique

tenu par la Pucelle en diverses circonstances suffiraient, s'il en était besoin, à expliquer le culte qu'elle professa si hautement et si magnanimement, jusque sur le bûcher de Rouen[1], pour le légitime héritier du trône. Ces mêmes idées nous donneront le mot de l'attachement respectueux que Jeanne avait voué au jeune cousin de Charles VII, le duc d'Orléans, captif des Anglais. A Poitiers, Orléans, Rouen, elle a donné de cet attachement des marques qui surprennent, et montré quelle place d'honneur ce jeune prince occupait dans ses patriotiques projets. Elle y songeait déjà dans son petit village, lorsqu'elle disait à plusieurs reprises à des gens du pays qu'elle « relèverait la France et le sang royal[2]. » Elle maintiendra cette place au fils de Valentine de Milan lorsque, dans sa lettre aux Anglais, elle leur signifiera dès les premières lignes qu'elle « est cy envoiée de par Dieu par le Roy du ciel pour réclamer le sang royal[3] (les obliger à rendre la liberté au duc leur prisonnier, ou bien, dans un sens plus général, à respecter les droits de la maison de France). » Ce sang royal coulait dans les veines du fils de la victime de Jean sans Peur. Aussi, à Rouen, la Pucelle ne cachera pas à ses juges ses vrais sentiments à ce sujet. « Elle savait bien, leur dira-t-elle, que Dieu chérissait le duc d'Orléans; il le chérissait plus qu'elle-même, et elle avait

la résistance indomptable des Vendéens aux hommes de 93 et « la guerre de géants » qui en fut la conséquence.

1. « Qu'on n'accuse pas mon Roi, disait hautement la martyre en marchant au supplice : il n'a pas trempé dans ce que j'ai fait; si j'ai fait mal, il est innocent! » (J. QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 56.)

2. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 421.

3. *Ibid.*, *Procès*, t. I, p. 240.

eu sur lui plus de révélations que sur aucun homme vivant, son roi excepté [1]. »

C'est pourquoi, sauvegarder les intérêts du duc prisonnier sera un des objets de la mission de Jeanne. Elle empêchera les Anglais de s'emparer de sa bonne ville d'Orléans, et, après cela, elle s'occupera de rendre le duc lui-même à sa patrie et de le délivrer des mains des insulaires, soit par composition, soit par force ouverte. Et cela devait arriver sûrement. « Elle-même l'eût fait, disait-elle, si elle *eût duré* trois ans [2]. » Mais elle ne *dura* pas.

Toutefois, il est un autre motif de l'intérêt que Jeanne d'Arc portait au duc prisonnier : c'est l'immense pitié que l'assassinat de son père Louis d'Orléans et les malheurs qui accablèrent sa famille avaient excités dans la France tout entière ; pitié à laquelle l'âme compatissante de la jeune Lorraine ne chercha certes pas à se dérober. Jusqu'à sa captivité, Charles d'Orléans n'avait eu qu'un rôle insignifiant et effacé. Mais son père avait joui de son vivant d'une popularité que ses légèretés ne purent ni lui

1. J. QUICHERAT, *ibid.*, pp. 55, 254, 257, 258.

2. *Ibid.*, *Procès*, t. I, p. 134. Charles d'Orléans (1391-1464), fils aîné de Louis, frère de Charles VI et premier duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, épousa en secondes noces Bonne d'Armagnac (1410), fille de Bernard VII, comte d'Armagnac et connétable de France. De là le nom d'*Armagnac* donné d'abord à son parti, en opposition à celui des Bourguignons ; puis aux défenseurs de l'héritier légitime de Charles VI et au parti français, en opposition à celui des Bourguignons et des Anglais. (Voir le *Journal d'un Bourgeois de Paris.*) Le jeune duc fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt : il resta vingt-cinq ans captif en Angleterre, adoucissant sa captivité par le culte de la poésie. Il mourut en 1464. — Quelles révélations Jeanne avait-elle eues sur le duc d'Orléans ? Elle ne le dit pas ; vraisemblablement, elles concernaient ses descendants qui, à partir de Louis XII, devaient occuper ce trône de France.

ravir, ni faire oublier, et son fils en bénéficia. A la cour de Charles VI, le rival de Jean sans Peur comptait beaucoup d'ennemis et non moins de jaloux : il ne semblait pas s'inquiéter beaucoup des uns et des autres, et il ne se mettait pas davantage en peine de modifier en ses faits, relations et propos, ce qui donnait prétexte à ces jalousies et à ces inimitiés. Le peuple de Paris et de France n'ignorait guère cette situation. Mais ce peuple, toujours sensible à l'élévation du rang et au charme de la jeunesse, toujours admirateur du courage et de la générosité, oubliait les défauts — disons, si l'on veut, les vices — du jeune prince pour ne se souvenir que de ses qualités brillantes et de sa vaillance chevaleresque. On parlait dans le royaume avec orgueil du défi que Louis d'Orléans (7 août 1402) avait jeté au roi Henri IV d'Angleterre, le provoquant à « combattre jusques au rendu, avec lance, hache, espée et dague, tous deux accompagnez de cent tant chevaliers qu'escuiers sans aucun reproche, tous gentilshommes » ; et on ajoutait avec non moins de fierté que le monarque anglais, après avoir fini par consentir en apparence à ce combat, n'en fit rien et demeura coi[1]. Charles d'Orléans, fils de la victime de Jean sans Peur, hérita en quelque sorte de cette popularité : la captivité qu'il subit après Azincourt l'accrut encore davantage. Ce qui fait dire à Michelet : « Lorsque, au témoignage d'un contemporain, il n'y avait plus une maison debout dans les villes, depuis la Picardie jusqu'en Allemagne, le peuple réservait sa pitié pour

1. Enguerran DE MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. IX et X ; t. I, pp. 44-45, 59-67. Edit. citée.

un prince prisonnier, un poète, voué à la captivité et à l'exil[1]. »

Dans son petit village, Jeanne d'Arc prit sa part de cette pitié universelle. Il est à présumer d'ailleurs qu'elle n'ignorait rien des malheurs qui s'étaient appesantis sur la famille d'Orléans[2]. Elle n'ignorait pas surtout de quelle tendresse Valentine de Milan avait entouré son jeune époux et avec quelle fidélité elle avait veillé sur sa mémoire. Si la vierge de Domremy n'a pas su la touchante devise que cette mère de six enfants avait faite sienne : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien[3] ! » son cœur de femme lui permit de comprendre l'immensité de la douleur à laquelle Valentine inconsolée succomba un an après l'assassinat de Louis son époux.

Du souvenir et du spectacle de tant d'infortunes accumulées sur la noble famille d'Orléans, du courant universel de sympathie et de pitié dont elle était devenue l'objet, naquit dans le cœur de la Pucelle cette affection imprégnée de dévouement et de respect dont le procès de de Rouen nous a redit les nobles échos[4].

1. Michelet, *Histoire de France*, liv. X, chap. i. In-8°, Paris, 1841.

2. Que le lecteur veuille bien se souvenir de ce qui a été dit au chapitre premier de l'éducateur de Jeanne, le bon curé de Domremy.

3. « Nihil mihi præterea, præterea nihil mihi ! » Symphorien Guyon, *Hist. d'Orléans*, t. II, p. 152.

4. Une circonstance de la jeunesse de Jeanne d'Arc, ses visites à Sermaize en Champagne dont nous allons parler, pouvait entretenir et raviver cette pitié de la jeune fille pour la maison d'Orléans. Vertus, petite ville de Champagne (aujourd'hui chef-lieu de canton, département de la Marne), appartenait à cette maison. Le second frère du duc prisonnier, Philippe, portait le titre de comte de Vertus. Sa ville et son comté, comme un grand nombre de localités champenoises, étaient au pouvoir des Anglais. Ces faits ne passaient point inaperçus; on devait en causer à Sermaize, et la petite Jeannette, qui écoutait ce

II.

COMMENT LES NOUVELLES DU ROYAUME ARRIVAIENT A DOMREMY. — VOYAGES DE LA PUCELLE A SERMAIZE EN CHAMPAGNE. — IMPRESSIONS QU'ELLE DUT EN RAPPORTER.

Quoique en ces premières années du quinzième siècle les communications entre les diverses provinces du royaume fussent difficiles, leurs habitants trouvaient néanmoins le moyen de se transmettre les nouvelles : elles mettaient plus de temps à arriver, mais elles arrivaient.

Au surplus, comme on l'a justement remarqué, le village natal de la Pucelle n'était point autant isolé que plusieurs historiens le supposent. « Une route très fréquentée vers la fin du Moyen-âge le traversait. Cette route était l'ancienne voie romaine de Langres à Verdun, qui passait par Neufchâteau, Domremy, Vaucouleurs, Commercy et Saint-Mihiel[1]. » Un transit considérable de marchandises avait lieu par cette voie, tout près de laquelle, à Domremy, se trouvait l'habitation de Jacques d'Arc. Ce petit village se rencontrait également sur la route suivie par les pèlerins qui se rendaient de France à Saint-Nicolas-de-Port, ou de Lorraine à Notre-Dame-de-l'Epine, près Châlons-sur-Marne, en Champagne. Les nouvelles de tout genre étaient portées alors généralement de vive voix : il est aisé de concevoir la curiosité des habitants d'une loca-

qu'on disait autour d'elle, avait trop bonne mémoire pour l'oublier. (Cf. Monstrelet, *Chronique*, t. IV, liv. I, chap. ccxxx.)

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 46-48.

lité placée aux confins de la France, de la Lorraine et de la Bourgogne, l'intérêt qu'ils prenaient aux événements qui survenaient en ces trois pays, leur avidité à recueillir les bruits de tout genre que pèlerins, hommes d'armes, messagers, voyageurs apportaient, et leur empressement à se les communiquer les uns aux autres.

Plus qu'aucun autre de ses compatriotes, Jeanne d'Arc, en son ardent patriotisme, prenait sa part de ces communications. Avec une curiosité inquiète, que ne décourageait assurément pas son excellent curé, Français lui aussi de nation et d'affection, la jeune fille écoutait ce qu'on racontait des malheurs de l'infortuné Charles VI, des menées si peu françaises de la reine, des difficultés qui empêchaient l'héritier légitime du trône d'entrer en possession de son royal héritage, de l'envahissement du pays par les Anglais, des progrès qu'ils faisaient et des victoires qu'ils remportaient. Ce que la jeune fille pouvait remarquer aux environs de Domremy, les déprédations que les bandes Anglo-Bourguignonnes commettaient, les ruines qu'elles laissaient sur leur passage, et dont elle eut le spectacle plus d'une fois sous ses regards dans les localités de la vallée de la Meuse qu'elle avait occasion de visiter ou traverser, comme Burey, Maxey-sur-Vaise, Vaucouleurs, Vouthon, Coussey, Neufchâteau, toutes ces choses lui permettaient d'entrevoir et d'apprécier la triste condition des provinces en proie à d'incessantes hostilités. Mais des circonstances particulières fournirent à la vierge Lorraine l'occasion de se rendre compte par elle-même de ce qui se passait dans le royaume.

Car ce serait une erreur de penser qu'avant de prendre la route de Chinon la libératrice d'Orléans était restée

enfermée dans son petit village. Les dépositions de ses compatriotes à l'enquête de la réhabilitation, ce qu'elle-même, en réponse aux questions de ses juges, raconte de ses voyages à Neufchâteau, Vaucouleurs, Toul, les détails que son parent Durand Laxart, les deux gentilshommes qui partirent avec elle de Vaucouleurs, Geoffroy du Fay, donnent sur ses visites à Maxey-sur-Vaise, Burey-le-Petit, Nancy, Saint-Nicolas-de-Port, nous apprennent que, malgré les dangers qu'offraient les voyages en ce temps-là, Jeanne eut assez souvent l'occasion de sortir de Domremy[1]. On pourrait dire, il est vrai, qu'en somme, vu le rayon peu étendu de ces sorties, la jeune fille avant 1429 n'avait quitté jamais, à proprement parler, son pays. Or, des documents de découverte récente affirment expressément le contraire[2].

Nous avons dit plus haut qu'un des frères d'Isabelle Rommée, mère de Jeanne d'Arc, Jean de Vouthon, était allé s'établir à Sermaize en Champagne. Malgré la distance, les deux familles de Jean de Vouthon et d'Isabelle Rommée restèrent en rapports l'une avec l'autre et se firent d'assez fréquentes visites, comme cela se pratique entre proches parents. Une enquête officielle de 1476 rapporte la déposition d'un petit-fils de Jean de Vouthon, nommé Henri, attestant que, « de son jeune âge, il avait été en la compagnie de son père en la ville de Dompremy-sur-Meuse, en laquelle ils furent reçus en l'hostel de feu

1. La suite des faits nous remettra sous les yeux, dans les prochains chapitres, ces témoignages et ces particularités.

2. Ces documents ont été publiés par MM. E. de Bouteiller et G. de Braux dans leurs *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*. In-8°, Paris, M. D. CCC. LXXIX.

Jacquot d'Ars, et d'Ysabelot sa femme, père et mère de Jehanne la Pucelle, qui pour lors était jeune fille, et leur firent bonne chère[1]. »

De son côté, la famille de Jacques d'Arc ne resta pas indifférente à l'endroit de ses parents de Sermaize, et plus d'une fois les enfants, garçons et filles, allèrent les visiter. C'est encore Henri de Vouthon qui nous l'apprend. « Plusieurs fois, déposait-il, Pierre du Lys, chevalier en son vivant, Jehan du Lys, son frère, et Jehanne la Pucelle, leur sœur, sont venus au dit Sermaize, auquel lieu le déposant les a vus demeurer plusieurs jours et prendre leur logis en l'hostel de son père, leur cousin, et faire en icelluy bonne chère[2]. »

Pour avoir une idée de l'impression que devaient produire sur Jeanne d'Arc adolescente et jeune fille ces voyages de Domremy à Sermaize et de Sermaize à Domremy, localités distantes d'une trentaine de lieues l'une de l'autre (cent dix ou cent douze kilomètres environ), il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de villes et de châteaux de la province de Champagne étaient au pouvoir des Bourguignons ou des Anglais[3]. De là un état continuel de guerre entre les capitaines anglais, bourguignons et les capitaines français. La Hire, qui commandait à Vitry-en-Perthois, chef-lieu d'un des quatre bail-

1. E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 10.

2. *Ibid.*, pp. 7-9. — Étant donné l'âge de cinquante-deux ans que le déposant dit avoir en 1476, ces voyages de la Pucelle à Sermaize auraient eu lieu vers 1426-1428, sans préjudice de ceux qui ont pu précéder.

3. A. Longnon, *Les limites de la France... à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 47-49.

liages royaux du comté, poussait ses incursions jusque dans le Barrois, au Midi et à l'Ouest. Pour le forcer à la retraite, le comte de Salm, gouverneur du Barrois, vint assiéger Sermaize et le prit d'assaut. A ce siège, un coup de bombarde tua un cousin germain de Jeanne d'Arc par alliance (avril 1423), Collot Turlaut, gendre de Jean de Vouthon. L'année suivante (septembre 1424), La Hire était obligé de rendre Vitry[1]. Ces malheurs survenus aux proches de Jeanne, ces hostilités à peu près sans interruption, les déprédations, les calamités, les ruines, les incendies, les dévastations qui en étaient la conséquence ne pouvaient que frapper la vue de la Pucelle pendant les quatre ou cinq jours que durait le voyage, soit à l'aller, soit au retour, et en fin de compte l'émouvoir et l'affliger profondément. Du reste, son Domremy lui-même eut à souffrir plus d'une fois des hostilités et des discordes dont la France ressentit si longtemps les funestes effets; aux douceurs et aux charmes de cette existence champêtre qu'on se représente comme une idylle, les événements vinrent mêler les terreurs et les suprises sanglantes de la tragédie.

III.

HOSTILITÉS DANS LE BARROIS. — LES ANGLO-BOURGUIGNONS. — LE DAMOISEAU DE COMMERCY. — ENLÈVEMENT DU BÉTAIL DE GREUX ET DE DOMREMY. — ALERTE PLUS VIVE ET FUITE A NEUFCHATEAU.

Au temps de Jeanne d'Arc, le duché de Lorraine était

1. E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *op. cit.*, pp. 4-15.
2. MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, chap. XXII.



aux mains d'un prince guerroyeur et remuant, Charles II, qui, en 1390, avait succédé à son père Jean Ier. Il avait eu pour parrain le roi de France, Charles V : cela ne l'empêcha pas d'embrasser hautement, sous Charles VI, le parti Anglo-Bourguignon. En 1420, il se mettait en guerre contre la ville de Toul et joignait ses troupes à celles du comte de Vaudemont. Ils « firent de grands dégâts dans tout le Toulois[1]. » Domremy, qui dépendait au spirituel de l'évêché de Toul et qui n'en est qu'à sept ou huit lieues, put avoir sa part de ces dégâts.

En 1415, Édouard, duc de Bar, ayant été tué à la bataille d'Azincourt, son duché échut à son frère Louis, cardinal de la sainte Église romaine et évêque de Châlons. Louis était petit-fils du roi Jean par sa mère, Marie de France. Il fut évêque de Langres de 1395 à 1413, de Châlons de 1413 à 1420, et de Verdun en 1420, siège que lui céda Jean de Saarbruck, oncle du damoiseau de Commercy, en échange de celui de Châlons. Depuis 1397, par la grâce de Benoît XIII, Louis de Bar était revêtu de la pourpre cardinalice. Or, le 20 mars de l'année 1419, ce prince de l'Église adoptait René d'Anjou, second fils de la reine Yolande de Sicile, belle-mère du Dauphin Charles, et le fiançait à la princesse Isabelle, fille et héritière présomptive du duc de Lorraine. Le 13 août de cette même année, il lui donnait le duché de Bar et le marquisat de Pont-à-Mousson[2]. Le 24 octobre 1420, il remet-

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. II, col. 684, 685.

2. *Ibid.*, col. 682 et suiv. — C'est ce prince, gendre du duc de Lorraine, qui fut plus tard le *bon roi René;* c'est sous ce nom qu'il est principalement connu dans l'histoire. Voir la *Note* à la fin du volume.

tait la tutelle du duché de Bar à Charles de Lorraine. Ces actes de générosité envers un prince partisan des Anglo-Bourguignons ne préserva pas le Barrois des incursions de ces derniers. Dans le cours de l'année suivante, ils pénétrèrent jusqu'à Gondrecourt, en vinrent aux mains avec les troupes du cardinal duc de Bar et les battirent. Gondrecourt étant assez près de Domremy, c'est alors vraisemblablement que les éclaireurs ennemis, ayant poussé jusqu'à Domremy, brûlèrent une partie de l'église et du village, ce qui obligea les habitants à se transporter à Greux les jours de dimanche et de fête, pour le service divin, jusqu'à ce que leur église eût été réparée [1].

Aux incursions et aux ravages des Anglo-Bourguignons dans la vallée de la Meuse, entre Vaucouleurs et Neufchâteau, s'ajoutaient les déprédations dont étaient coutumiers les hommes d'armes des Marches mêmes de Lorraine. Avec les Bretons, « ils avaient la réputation d'être les plus grands pillards qu'il y eût au monde. » Habitudes de brigandage qu'entretenaient les guerres privées dont la noblesse lorraine n'avait pas cessé « de faire son passetemps de prédilection [2]. »

En juillet 1419, le damoiseau de Commercy, Robert de Saarbruck, celui qui, pour éclairer sa marche la nuit, mettait le feu aux moissons dans les champs, livrait à

1. Déposition de Béatrix, veuve Estellin. J. QUICHERAT, *Procès*, t. II, p. 396. — Siméon LUCE (*Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 187-188), place l'incendie du village et de l'église à l'année 1428. Il en fait l'occasion de la fuite des habitants de Domremy et de Jeanne à Neufchâteau. Le lecteur choisira entre les deux hypothèses, car, faute de documents précis, on est réduit sur ce point à de simples conjectures.

2. Siméon LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 54-56.

Maxey-sur-Meuse, tout près de Domremy, un combat dans lequel il faisait prisonnier le mari d'une des marraines de Jeanne, Thiesselin de Vittel[1].

Dans les années qui suivirent, les choses n'allèrent guère mieux. Des chefs de bande venaient à chaque instant rançonner les habitants des diverses localités, les menaçant en cas de résistance de l'incendie et du pillage. En octobre 1423, Robert de Saarbruck, dont nous parlions tout à l'heure, imposait une redevance de deux gros par feu entier, d'un gros par feu de veuve, aux manants de Domremy et de Greux[2]. »

En 1425, un chef de partisans, nommé Henry d'Orly, enlevait le bétail de ces deux villages et l'emmenait à une vingtaine de lieues loin, dans la direction de Doulevant. Il fallut, pour en obtenir la restitution, que Jeanne de Joinville, dame d'Ogeviller, alors châtelaine de Domremy, se plaignît de ce rapt au comte Antoine de Vaudemont de qui relevait le château de Doulevant. Ce seigneur ordonna de courir sus à l'auteur du rapt. Henry d'Orly fut atteint à Dommartin-le-Franc, mis à mort, et le bétail fut rendu à ses maîtres[3].

Dans les derniers jours d'août de cette même année 1425, les Anglais envahirent le Barrois et portèrent le ravage jusqu'aux portes de Bar-le-Duc.

Ainsi les invasions succédaient aux invasions, les coups de main aux coups de main. Les alarmes, les calamités, les ruines qui en résultaient ne pouvaient qu'é-

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 56-57.

2. *Ibid.*, pp. 67-68. Du même auteur, *Jeanne d'Arc pendant la guerre de Cent Ans*, p. 287. In-18, Paris, 1890.

3. *Ibid.*, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 76-83.

mouvoir et impressionner fortement une nature aussi ardente, aussi sensible, aussi portée à la compassion que l'était Jeanne d'Arc.

En 1427 ou 1428 se produisit l'alerte qui paraît avoir effrayé le plus les bons habitants de Domremy. A ce moment, Antoine de Vergy, seigneur Bourguignon, à qui la journée de Cravant avait valu la réputation d'un grand capitaine, tenait la campagne. Le 22 juin 1428, il recevait du gouvernement anglais dont il avait embrassé le parti l'ordre d'en finir avec la ville et le château de Vaucouleurs, et de les réduire. Il se mit en mesure d'exécuter sans délai l'ordre qui lui était donné. Le 1er juillet suivant, les troupes nécessaires pour l'expédition étaient réunies et il les passait en revue à Saint-Urbain, localité peu distante de Vaucouleurs [1]. Quelques jours après, sur le soir, on signalait dans les environs de Domremy la présence d'une troupe nombreuse de Bourguignons. Les habitants, redoutant de voir leur petit village mis à sac et au pillage, s'enfuirent en grande hâte vers Neufchâteau, avec leurs bestiaux et ce qu'ils purent emporter de leurs biens. Neufchâteau appartenait au duc de Lorraine, lequel était l'allié des Anglo-Bourguignons ; les fugitifs savaient qu'ils y seraient en sûreté.

Les parents de Jeanne d'Arc firent comme leurs concitoyens. Dans le trajet, Jeannette conduisait et surveillait les animaux [2]. Ils reçurent l'hospitalité chez une honnête femme nommée La Rousse, qui tenait une hôtellerie.

1. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, pp. 12, 13. In-8°, Paris, M.D.CCCL.

2. Déposition de Jean Jacquard, laboureur de Greux. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 463.

Toujours laborieuse et vaillante, la Pucelle se mit en devoir de venir en aide à son hôtesse, dans les embarras que cette immigration inattendue multipliait; mais elle le fit spontanément, gracieusement, sans se proposer, sans demander, sans recevoir une rémunération quelconque.

Ce fut, on le sait, l'une des calomnies les plus opiniâtrément soutenues par le promoteur du Procès de Rouen, et accréditées chez les chroniqueurs inféodés au parti Anglo-Bourguignon [1], que Jeanne d'Arc avait été servante d'auberge à Neufchâteau, et qu'elle y avait vécu dans une familiarité suspecte avec les jeunes gens et les hommes d'armes. Les témoignages unanimes des compatriotes de la Pucelle à l'enquête de la réhabilitation ont fait justice de cette calomnie. « Jamais, déposait Béatrix, veuve Estellin, Jeannette ne fut au service de personne, sinon de son père [2] »; pas plus à Neufchâteau qu'à Domremy, Greux et autres localités. Jamais, durant le séjour des siens en cette petite ville, elle ne s'éloigna de son père et de sa mère. Hauviette, la préférée de Jeanne, qui s'y était réfugiée comme elle, déclarait devant les commissaires de l'enquête que son amie resta constamment avec ses parents, et qu'elle ne cessa de la voir en leur compagnie [3].

Dans les loisirs que ses occupations lui laissaient, la fille de Jacques d'Arc se rendait à l'église et y priait. Elle se confessa deux ou trois fois à des religieux de

1. J. Quicherat, *Procès*, Réquisitoire, art. viii, t. I, p. 214. — Monstrelet, *Chronique*, liv. II, chap. lvii.
2. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 416, 417, 397.
3. *Ibid.*, p. 419.

l'Ordre de Saint-François[1]. C'est alors, d'après les écrivains qui font de la Pucelle une affiliée de la famille franciscaine, qu'elle serait entrée dans le Tiers-Ordre[2].

Combien de temps Jeannette et les siens demeurèrent-ils à Neufchâteau? Tout au plus quinze jours, car il règne sur ce point de l'incertitude[3]. Est-ce pareillement à cette occasion qu'un jeune homme de cette localité, frappé des qualités et de l'extérieur de la jeune fille, l'aurait demandée en mariage, et, par dépit du refus qu'elle lui opposa, l'aurait traduite, quelque temps après, devant l'official de Toul, où Jeanne n'eut pas de peine à le confondre? C'est assez vraisemblable, mais non parfaitement établi. Les faits sont certains, les circonstances et la date qu'on leur assigne le sont un peu moins[4].

Chose mieux attestée, notre héroïne ne se plaisait guère à Neufchâteau; peut-être même s'y déplaisait-elle; il lui tardait de retourner en son village[5]. Elle

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 51. Deuxième interrogatoire.

2. Voir, sur ce sujet, aux *Notes et Pièces justificatives*.

3. C'est Jeanne elle-même qui parle de quinze jours, *loc. cit.* Voir la *Note* sur ce sujet à la fin du volume.

4. J. Quicherat, *Procès*, t. I, pp. 128, 215. Dans l'interrogatoire du 12 mars, pp. 127-128, il n'est pas question de Neufchateau. Mais à l'article IX du Réquisitoire, d'Estivet dit formellement que c'est à l'occasion du séjour de Jeanne à Neufchâteau qu'un jeune homme de Neufchâteau demanda sa main; *ibid.*, p. 215. Sur ces deux points, le texte officiel ne mentionne aucune dénégation de l'accusée. Edmond Richer (*Histoire manuscrite*, 2e livre, feuillet 14), fait aussi, du séjour de Jeanne à Neufchâteau, l'occasion de cette demande en mariage et du procès qui s'ensuivit. Nous y reviendrons plus loin.

5. Déposition d'Isabellette, femme Gérardin, et de Gérardin lui-même : « *Erat sibi, ut dicebat, grave ibidem stare.* » J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 423, 428.

n'attendit pas longtemps. Les troupes ennemies s'étant éloignées du pays et tout sujet de crainte ayant disparu, Jacques d'Arc et les siens regagnèrent avec joie leur maisonnette de Domremy.

IV.

ARMAGNACS ET BOURGUIGNONS DANS LA VALLÉE DE LA MEUSE. LA PROPHÉTIE DE MERLIN.

Les divers incidents que nous venons de rappeler n'avaient pas seulement pour effet d'inspirer à Jeannette l'horreur de la guerre et des maux de tout genre qui en sont la conséquence; ils avivaient de plus en son jeune cœur l'aversion pour ces insulaires qui, avides de s'emparer du beau pays de France, ne se contentaient pas de la force des armes et soufflaient le feu de la discorde parmi les habitants du royaume; car la guerre qui se poursuivait, surtout depuis le funeste traité de Troyes, c'était tout ensemble la guerre étrangère et la guerre civile.

Quoique bien jeune, la fille de Jacques d'Arc pouvait juger de ce qu'un pareil état de choses avait de désolant par les divisions qui soulevaient les uns contre les autres les villageois de la vallée de la Meuse. A Domremy, tous les habitants, un seul excepté, soutenaient ouvertement le parti dit Armagnac, ou du Dauphin, fils de Charles VI. A Maxey-sur-Meuse, au contraire, de l'autre côté de la rivière, à 2 ou 3 kilomètres au plus, on était pour les Anglo-Bourguignons. De là, des rixes fréquentes et acharnées entre les enfants des deux loca-

lités. Plus d'une fois, Jeanne vit revenir, blessés et sanglants, ceux de Domremy[1]. Elle s'en affligeait grandement, à cause de ces pauvres petits d'abord, puis à cause des sentiments antipatriotiques d'où naissaient tous ces maux. Cette impression chez elle était si vive que volontiers elle eût vu, disait-elle « couper la tête à l'unique habitant de Domremy qui était du party des ennemis du roi; — si toutefois, ajoutait-elle, Dieu l'eût permis[2]. »

Que devait éprouver l'âme si française de la jeune fille lorsqu'il lui arrivait d'ouïr parler des désordres de cette femme si peu française, si peu soucieuse de sa dignité de mère et de reine, qui avait nom Isabeau de Bavière; du pacte impie que cette épouse de Charles VI avait conclu avec le duc de Bourgogne et le monarque anglais, de l'adhésion inqualifiable que cette mère de Charles VII avait donnée à un traité qui dépouillait son fils et livrait au roi d'Angleterre, à l'ennemi héréditaire, un royaume qu'elle eût dû défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang? Car, si la signature apposée par le père du Dauphin au bas de ce traité n'était que la signature d'un pauvre et malheureux fou, le consentement qu'avait donné la reine Isabeau, sa femme, elle l'avait donné en parfaite connaissance de cause et avec une pleine liberté.

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 66.

2. *Ibid.*, p. 65. — Au-dessus de Maxey-sur-Meuse, à moitié colline, s'élève une chapelle connue de temps immémorial sous le nom de *Notre-Dame de Beauregard* et fort en réputation dans le pays. Jeanne d'Arc, si empressée à visiter les lieux de dévotion de la contrée, ne parle jamais de Notre-Dame de Beauregard. Evidemment, ce qui l'empêchait d'y aller, c'était l'attachement des habitants de Maxey au parti Anglo-Bourguignon.

Et parce que les féaux sujets du royaume ne pouvaient croire qu'un semblable forfait se consommât, ils se prenaient à espérer, même contre toute espérance. Et à Domremy comme ailleurs, — à Domremy surtout, pays de foi naïve autant qu'ardente et de patriotisme éprouvé, — on aimait à redire, entre villageois, de vieilles prédictions, entre autres celle qu'on attribuait à l'enchanteur Merlin, laquelle annonçait qu'une Pucelle paraîtrait et aurait raison de l'orgueil des Anglais, car « elle chevaucherait sur le dos de ces archers » qui leur avaient valu leurs fameuses victoires de Crécy, Poitiers et Azincourt: en sorte que si une femme, Isabeau l'Étrangère, avait tout perdu, une autre femme, « une Pucelle des Marches de Lorraine, du Bois Chesnu (*nemus quercosum*)[1], ou du Bois Chenu (*nemus canutum*)[2], devait tout sauver. »

Des auteurs du temps nous ont conservé le texte de ces prophéties qui entretenaient dans le cœur des loyaux Français l'espoir du relèvement des affaires. Mathieu Thomassin, chevalier ès lois, procureur fiscal en Dauphiné, à qui l'on doit l'écrit intitulé *Registre delphinal*, rapporte que « entre les aultres escriptures », en ce temps-là, il fut trouvée une prophétie de Merlin parlant en cette manière :

« *Descendit Virgo dorsum Sagittarii, et flores virgineos obscurabit*[3]. » Phrase qu'on peut traduire ainsi, en prenant le mot *obscurabit* dans un sens un peu large : « Une Vierge chevauchera sur le dos de l'archer,

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 68.
2. *Ibid.*, t. III, p. 133.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 305.

— c'est-à-dire le domptera, en viendra à bout, — et cachera (par suite protègera contre ses attaques) les fleurs virginales (les lis, emblèmes de la maison de France)[1]. »

Thomassin ajoute que « sur lesditz vers furent faits autres vers dont la teneur s'ensuit cy dessous :

« Virgo puellares artus induta virili
« Veste, Dei monitu, properat relevare jacentem
« Liliferum regemque, suos delere nefandos
« Hostes.. .
« ... Modo nullus erit Anglorum pardiger hostis
« Qui se Francorum præsumat dicere Regem[2]. »

— « Une vierge, couvrant d'un vêtement d'homme « ses membres de jeune fille, va bientôt, sur l'ordre de « Dieu, relever de l'état où il gît le roi qui porte les « lis et détruire ses mortels ennemis...

« Désormais, plus d'Anglais, plus de léopard ennemi « qui ose se dire roi des Français. »

On en peut juger : si le texte prophétique était quelque peu obscur, rien de plus net, de plus catégorique, de plus réconfortant que l'interprétation et le commentaire qui en circulait.

Un des assesseurs du tribunal de Rouen, Migiet (Pierre), prieur de Longueville-Giffard, monastère de la congrégation de Cluny, déclarera aux juges de la réha-

1. Le R. P. Ayroles (*La vraie Jeanne d'Arc*, LA LIBÉRATRICE, p. 258) croit que *obscurabit* est une leçon fautive; il ne sait, ajoute-t-il, ce qu'il faudrait y substituer. Il nous semble que l'explication proposée, en prêtant un sens dérivé aux mots *obscurabit* ou *obscultabit*, rend cette leçon acceptable.

2. Les vers cités par Thomassin sont au nombre de seize : ils sont reproduits dans le *Scotichronicon* de Walter Bower, abbé de Saint-Colm. *Procès*, t. IV, p. 481.



bilitation avoir lu « dans un vieux livre où l'on citait une prophétie de Merlin, qu'il devait venir d'un certain Bois Chenu — *ex quodam nemore canuto* — une Pucelle du pays de Lorraine[1]. »

Dans le mémoire (*Recollectio*) que le grand inquisiteur de France, Frère Jean Bréhal, dominicain, rédigea en 1456 pour les juges délégués par le Saint-Siège, nous trouvons, sous le nom de Merlin l'enchanteur, la vaticination suivante :

« Du Bois Chenu (*ex nemore canuto*) sortira la « Pucelle qui apportera le remède aux blessures (aux maux du royaume).

« Dès qu'elle aura abordé les forteresses (les bastilles « d'Orléans, les places des bords de la Loire, Jargeau, « Meung, Beaugency), elle desséchera les sources du « mal.

« Des ruisseaux de larmes couleront de ses yeux; » (allusion à la sensibilité de la Pucelle, si prompte à pleurer.)

« Elle remplira l'île (la Grande-Bretagne) d'une hor- « rible clameur (à cause des victoires des Français).

« Elle sera tuée par le cerf à dix ramures (le roi d'An- « gleterre âgé de dix ans)[2]. »

Ces prétendues prophéties de Merlin avaient fait leur chemin dans les provinces du royaume. A Chinon et à Poitiers, seigneurs et gens d'Église demandaient à la jeune Lorraine — c'est elle-même qui le racontait à

1. J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 133.

2. « Ex Nemore canuto eliminabitur Puella, ut medelæ curam adhi « beat :

« Quæ, ut omnes arces inierit, solo anhelitu suo fontes nocuos sic- « cabit.

Rouen, — « s'il n'y avait point en son pays un bois nommé le Bois Chesnu; car « il circulait, ajoutaient-ils, des prédictions annonçant que près de ce bois paraîtrait une Pucelle qui accomplirait des choses merveilleuses[1]. »

Lorsque la nouvelle des malheurs qui accablaient le roi et ses fidèles sujets arrivait aux habitants de Domremy, lorsque l'archange saint Michel disait à Jeannette « la grande pitié du royaume de France », la vierge Lorraine se demandait-elle si elle n'était pas cette Pucelle prédite par Merlin l'enchanteur...? Le langage qu'elle tiendra bientôt à son parent Laxart et à la femme Catherine Le Royer, son hôtesse de Vaucouleurs, ne permet pas d'en douter. L'accent de conviction dont ses paroles à dame Catherine seront pénétrées frappera si fort cette dernière qu'elle en « demeurera stupéfaite[2]. »

Quoi qu'il en soit, si la fille de Jacques d'Arc hésita d'abord à penser qu'elle était cette Pucelle des Marches de Lorraine appelée à réparer le mal qu'une autre femme avait fait, une voix d'en haut le lui fit bientôt savoir.

« Lacrymis miserandis manabit ipsa, et clamore horido replebit in-« sulam.

« Interficiet eam cervus decem ramorum. »

J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 341-43.

Les explications entre parenthèses sont de Jean Bréhal. — Voir à la fin du volume, aux *Pièces justificatives*, la note sur cette prophétie de Merlin et autres vaticinations dont on s'occupait en ce temps-là.

1. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 68.

2. Dépositions de Durand Laxart et de Catherine Le Royer. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 444, 446.

CHAPITRE IV.

DOMREMY.

JEANNE ET SES VOIX.

I. Premières apparitions. — Détails que Jeanne donne. — De quoi saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite l'entretenaient. — Comment ils l'appelaient. — Pourquoi Jeanne désigne ses apparitions sous le nom de Voix. — Elle parlait sur ce sujet admirablement.

II. LE CÉLESTE CONSEIL *de Jeanne d'Arc. — Il gouverne sa vie tout entière. — Curiosité de Charles VII, des juges de Rouen et de Jean d'Aulon, intendant de la Pucelle, à ce sujet.*

III. Pourquoi Jeanne est placée sous la tutelle de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite. — Saint Michel, ANGE GARDIEN *de la France et protecteur de ses Rois. — Culte dont il était l'objet. — Le sanctuaire du Mont-Saint-Michel en Normandie. — Saint Michel, patron du Barrois. — Dévotion populaire à sainte Catherine et à sainte Marguerite. — Action spéciale de ces saintes sur Jeanne.*

I.

PREMIÈRES APPARITIONS. — DÉTAILS QUE JEANNE DONNE. — DE QUOI SAINT MICHEL, SAINTE CATHERINE ET SAINTE MARGUERITE L'ENTRETENAIENT. — COMMENT ILS L'APPELAIENT. — POURQUOI JEANNE DÉSIGNE SES APPARITIONS SOUS LE NOM DE VOIX. — ELLE PARLAIT SUR CE SUJET ADMIRABLEMENT.

« Dans sa treizième année ou environ », Jeanne, par un beau jour d'été, se trouvait à l'heure de midi dans le

jardin de son père. Tout à coup, elle aperçut du côté de l'église une grande clarté et elle entendit une voix. La jeune fille, effrayée, resta comme hors d'elle-même [1].

Une autre fois, dans la campagne, pendant qu'elle gardait seule son troupeau, elle entendit la même voix, et un Archange lui apparut environné d'une troupe d'Anges, au sein d'une grande clarté. « Je les ai vus des yeux de mon corps, affirmait Jeanne à ses juges de Rouen, aussi bien que je vous vois. Et quand ils s'en allaient, je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils me prissent avec eux. »

A la troisième apparition seulement, la jeune fille apprit que cet être radieux, à la physionomie « d'un vrai prud'homme (d'un jeune homme grave, honnête et sensé), qui se montrait à elle, était le glorieux archange saint Michel, celui que l'Eglise nomme le Prince de la milice céleste [2].

Jeanne « le reconnaissait à son parler » tout céleste, « et à son idiome qui était celui des anges. »

1. *Procès*, t. I, p. 52. Deuxième interrogatoire public. — Cette première apparition eut lieu certainement dans le cours de l'année 1424, et non en 1425, comme le dit Siméon Luce (voir la *note* à la fin du volume); mais aucun document ne permet d'en déterminer exactement le jour. Jeanne, il est vrai, remarque qu'elle « n'avait pas jeûné le jour précédent (une faute d'impression sans doute fait dire à J. Quicherat le contraire.) » Par où elle semblerait dire qu'elle avait jeûné le jour où elle eut cette apparition. De là à penser que ce jour devait être un des trois jours des Rogations, le mercredi plutôt, il n'y a sans doute qu'un pas à franchir. Mais on ne sort pas du domaine de la conjecture.

Dorénavant, pour désigner le grand ouvrage de J. Quicherat que nous aurons à citer constamment, nous ne l'indiquerons que par le mot *Procès*, sans répéter davantage le nom de l'auteur.

2. *Procès*, t. I, pp. 52, 72, 73, 169-172.

« Et l'Archange lui enseigna et lui montra tant de choses, qu'elle crut que c'était bien lui. Le bon conseil, le confort et la bonne doctrine qu'il ne cessa de lui donner, disait-elle, ne lui permettait pas d'en douter [1]. »

Quant aux enseignements que saint Michel donnait à la pieuse jeune fille pour le salut de son âme, il l'instruisait à se bien conduire, à fréquenter l'église : sur toutes choses il lui recommandait d'être bon enfant, que Dieu lui aiderait. Deux ou trois fois par semaine, il lui disait qu'il lui faudrait venir au secours du Roi. « Et *l'Ange lui racontait la pitié qui était au royaume de France* [2]. »

« Toutes les fois qu'elle le voyait, elle éprouvait une grande joie, et elle lui faisait révérence [3]. »

« Quand saint Michel vint à elle, il lui annonça que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient aussi : elle devait agir par leur conseil. Ces Saintes étaient chargées de la conduire et de la conseiller sur ce qu'elle aurait à faire; elle devait croire ce qu'elles lui diraient; c'était par commandement de Notre-Seigneur [4]. »

» Peu de temps après, en effet, ces saintes apparurent à la petite Jeanne, « la tête parée de belles, de très riches, de très précieuses couronnes. Elles se nommèrent à elle. Elles parlaient un très bon et beau langage. Leur voix était douce et tendre, et la langue qu'elles parlaient était le français [5]. »

Telles furent les circonstances des premières apparitions dont la jeune servante de Dieu fut favorisée. Dès

1. *Procès*, t. I, pp. 169, 170, 174.
2. *Ibid.*, pp. 52, 171.
3. *Ibid.*, pp. 89, 130.
4. *Ibid.*, p. 170.
5. *Ibid.*, pp. 72, 86.

ce moment, sans rien changer à sa vie ordinaire, sans en rien dire à personne, sinon, selon toute vraisemblance, à son bon curé et confesseur, Guillaume Front, Jeannette vécut dans la familiarité des habitants du ciel.

Rien de touchant comme les détails que la jeune fille donnera plus tard sur ce commerce tout surnaturel. Lorsque l'Archange ou les Saintes se montraient à elle, c'était toujours environnés d'un grand éclat de lumière, et, ajoutait Jeanne, « c'était bien convenable. » Il lui suffisait d'entendre les voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite pour reconnaître chacune d'elles, avant même de les avoir aperçues. Quelquefois, les Saintes se nommaient. A leur approche, comme à celle de saint Michel, elle leur faisait révérence le plus qu'elle pouvait, s'agenouillant ou s'inclinant, car elle savait qu'elles étaient du royaume du paradis. Si parfois elle négligea de le faire, elle en eut grand regret et leur demanda pardon.

En l'honneur de ces Saintes, Jeannette parait leurs images et statues de fleurs et de guirlandes, elle faisait brûler des « chandelles », mais pas autant qu'elle aurait voulu.

Elle n'eut pas seulement le bonheur de voir et de contempler leur visage, mais il lui fut permis maintes fois de les embrasser toutes deux et de respirer le parfum céleste qu'exhalait leur présence. A l'une de ces apparitions, la main et l'anneau de la pieuse enfant furent en contact avec sainte Catherine elle-même, et c'est pourquoi elle se plaisait à regarder cet anneau. Dès que la vision avait pris fin, Jeanne se prosternait et baisait la terre où ses protectrices avaient passé [1].

1. *Procès*, t. I, pp. 85, 187, 166-167, 86, 185-186, 130.

Comme le glorieux Archange, sainte Catherine et sainte Marguerite entretenaient la fille de Jacques d'Arc de l'œuvre qu'elle avait à accomplir en France. Afin qu'elle bannît toute appréhension, elles lui annonçaient que « le roi serait remis en possession du royaume, que ses adversaires le voulussent ou non; et en réponse à une de ses demandes, elles lui promettaient de la mener en paradis[1]. »

Dans ces rapports touchants de Jeanne et de ses protecteurs célestes, il résulte des confidences de la jeune Lorraine qu'elle ne s'adressait qu'à sainte Catherine lorsqu'elle n'avait pas recours à ses trois conseillers ou aux deux Saintes ensemble[2]. On ne voit pas qu'elle ait eu recours une seule fois exclusivement à sainte Marguerite. C'est pareillement sainte Catherine seule qui prend la parole, interpelle Jeanne, lui répond, quand sainte Marguerite et elle ne le font pas toutes deux.

A Beaurevoir, c'est « sainte Catherine qui lui dit presque chaque jour de ne pas sauter du haut de la tour. » Quand elle a sauté, c'est encore sainte Catherine qui la réconforte et lui recommande de se confesser et de demander pardon à Dieu de sa faute. » Et quand Jeanne s'est confessée, c'est toujours « sainte Catherine qui lui révèle qu'elle a été pardonnée[3] ».

1. *Procès*, p. 87.

2. « Interrogée sur le signe qu'elle avait donné à son roi, Jeanne répond qu'elle demandera conseil à sainte Catherine. » *Procès*, t. I, p. 134, séance du 12 mars. — « Interrogée si sa voix demandait du délai pour lui répondre, Jeanne dit que sainte Catherine lui répond quelquefois. » *Procès*, t. I, p. 153.

3. *Procès*, t. I, pp. 150-161. — Interrogatoires du 14 mars dans la prison.

Ses deux protectrices « venaient parfois sans que la jeune fille les appelât. Quand elles ne venaient pas, elle priait Notre-Seigneur de les envoyer. » Et, en vérité, elles avaient toujours répondu à son appel; « Jeanne n'avait jamais eu besoin d'elles qu'elles ne soient venues[1]. »

De quel nom l'Archange et les Saintes se servaient-ils pour l'appeler, quand ils apparaissaient à la pieuse enfant et s'entretenaient avec elle, un incident du procès de Rouen nous permet de l'apprendre. Les juges demandèrent à leur captive « si ses voix ne l'avaient point appelée *fille de Dieu, fille de l'Église, fille au grand cœur*. Jeanne répond qu'avant la levée du siège d'Orléans, et depuis, tous les jours, quand ses *Voix* lui parlent, elles l'ont appelée souvent *Jehanne la Pucelle, fille de Dieu*[2]. »

Elle n'avoue pas avoir été appelée *fille de l'Église*, *fille au grand cœur*, mais elle ne le nie pas non plus; et la manière dont fut rédigée la minute officielle du Procès par ses propres accusateurs, permet de croire qu'il y a eu en cet endroit quelque chose d'omis volontairement.

Quant à ces visions et apparitions mêmes, d'habitude Jeanne les désignera, non par les termes d'*apparitions* et de *visions*, mais par celui de *Voix*. Elle désignera aussi par ce même terme l'Archange et les Saintes qui se manifestent à elle. « Mes *Voix* ne m'ont pas trompée; elles venaient de Dieu[3] », s'écriera-t-elle sur le bûcher

1 *Procès*, t. I, p. 127.

2. *Ibid.*, p. 130. Interrogatoire du 12 mars 1431, le matin, dans la prison.

3. *Ibid.*, t. III, p. 170. Déposition de Frère Martin Ladvenu.

de Rouen. Elle dira encore qu'à Chinon « le Roi et plusieurs autres virent les *Voix* qui venaient à elle[1]. »

Le docteur chargé par l'Évêque de Beauvais de l'interroger emploiera la même expression dans le même sens. Il demandera à l'accusée : « Quelle est la première *Voix* qui vint à vous ? — C'est saint Michel[2] », répondra Jeanne.

Dans la bouche de la jeune Lorraine, ce mot *Voix* désignera donc non seulement les communications verbales qu'elle recevra de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, mais encore leur présence et leurs apparitions. Si elle emploie ce mot de préférence à tout autre, c'est que l'Archange et les Saintes se manifestaient à elle par la parole plus souvent et plus nettement qu'en vision : ils lui faisaient entendre leurs recommandations et répondaient aux questions qu'elle leur adressait. En maintes circonstances, pendant la captivité de Jeanne, à Beaurevoir, par exemple, il y eut entre la prisonnière et ses Saintes de véritables dialogues[3]; les Saintes insistant afin que Jeanne se résignât et s'en remît entièrement à la conduite de la Providence, et Jeanne insistant de son côté pour aller rejoindre, en essayant de s'évader, ses amis de Compiègne[4].

1. *Procès*, t. I, p. 57.
2. *Ibid.*, t. I, p. 73.
3. *Ibid.*, t. I, pp. 64, 110, 160, etc.
4. Aux apparitions de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, qui furent le *conseil* de Jeanne et en communication régulière avec elle, il faut ajouter celles de l'archange saint Gabriel qui l'assistera durant le Procès de Rouen. La Pucelle les mentionne aussi bien que les précédentes. En eut-elle d'autres... ? Elle déclare à ses juges que saint Denis ne lui est jamais apparu. A-t-elle eu, en mainte cir-

Nous avons eu lieu de remarquer, dans le cours du premier chapitre, que Jeanne d'Arc, quoique « peu parlant » d'habitude, quand l'occasion le demandait « parlait bien » ; — et dans la bouche du personnage qui en faisait l'observation, bien parler signifiait assurément parler avec facilité, noblesse et éloquence. Un des sujets qui inspiraient le mieux notre héroïne, au rapport de témoins qui eurent l'occasion de l'entendre, c'était celui de ses visions. L'honnête homme qui nous le certifie, le prêtre Guillaume Manchon, greffier du procès de Rouen, n'énonce pas seulement, en parlant ainsi, sa façon de penser, il exprime l'opinion des trois ennemis mortels de Jeanne : le comte de Warwick, l'Évêque de Beauvais, et son confident et digne ami, Nicolas Loiseleur : Warwick, le seigneur anglais qui redoutait affreusement que la captive ne mourût de maladie, car il voulait qu'elle fût brûlée vive, le roi d'Angleterre l'ayant achetée et payée assez cher ; l'évêque de Beauvais et Nicolas Loiseleur, deux Français traîtres à leur pays et à leur roi. Ces

constance, celles de saint Louis et de saint Charlemagne? Ce que Dunois raconte (t. III du *Procès*, p. 6 de sa déposition) donnerait à le croire. Un contemporain, Th. Basin, en son *Histoire de Charles VII*, et l'auteur inconnu du *Miroir des femmes vertueuses* (*Procès*, t. IV, pp. 268, 270), joignent aux apparitions des saintes Catherine et Marguerite des apparitions de sainte Agnès; l'une des marraines de Jeanne portait ce nom. N'oublions pas que sans le Procès de Rouen la postérité n'aurait à peu près rien su des *Voix* de Jeanne, et que Jeanne parle seulement des apparitions sur lesquelles on l'interroge. Sans la déposition du chevalier d'Aulon, nous ignorerions le trait du siége de Saint-Pierre-le-Moutier; et sans la déposition de Dunois, celui de la prière de saint Louis et de Charlemagne; et sans les lettres d'anoblissement de Guy de Cailly (dont nous parlerons plus loin), l'apparition des anges dont Jeanne dit avoir été favorisée en même temps que Guy de Cailly à Orléans.

grands personnages « m'ont eu dit, déposait Manchon, et ils ont dit au greffier mon collègue, que lorsque Jeanne parlait de ses apparitions, elle le faisait admirablement. »

Si ces personnages l'affirment, on peut les croire, car c'est devant eux, en s'adressant à eux, en répondant à leurs interrogations, en leur fournissant les éclaircissements qu'ils lui demandaient, que la Vierge lorraine a parlé le plus amplement et le plus souvent de ses apparitions et de ses *Voix*.

II.

LE CÉLESTE CONSEIL DE JEANNE D'ARC. — IL GOUVERNE SA VIE TOUT ENTIÈRE. — CURIOSITÉ DE CHARLES VII, DES JUGES DE ROUEN, ET DE JEAN D'AULON, INTENDANT DE LA PUCELLE, A CE SUJET.

Ces *Voix* avec lesquelles la petite Jeanne va se trouver en communication habituelle, c'est-à-dire saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, formeront durant sa vie entière ce qu'elle appellera son *céleste conseil*[2]. Saint Michel sera son conseiller supérieur et extraordinaire, quoique ses apparitions demeurent toujours fréquentes, et, comme nous le rappelions plus haut, se produisent deux ou trois fois par semaine. Sainte Catherine et sainte Marguerite seront ses directrices habituelles et comme quotidiennes.

1. « Dominus de Varwic, episcopus Belvacensis, et magister Nicolaus Loyseleur dixerunt loquenti et dicto suo socio notario quod ipsa (Johanna), *mirabiliter loquebatur de apparitionibus suis.* »
Déposition du prêtre Guillaume Manchon, *Procès*, t. III, p. 140.

2. *Procès*, t. I, p. 45.

C'est ce *conseil* d'en haut qui prendra le *gouvernement* de la Vierge de Domremy. Pendant sept ans, il la dirigera, l'éclairera, l'inspirera dans les actes de sa vie privée et dans les conjonctures délicates de sa vie publique. « Voilà plus de sept ans, disait Jeanne à Rouen, que mes Saintes ont entrepris de me gouverner[1]. » Au milieu des difficultés que feront surgir les événements, la lumière, l'aide, la consolation lui viendront du céleste *conseil;* c'est à lui que dans ses épreuves elle aura recours. Lorsque ses juges sèmeront sous ses pas, comme autant d'embûches, les questions captieuses, embarrassantes, déloyales plus d'une fois, la captive se contentera de dire qu'elle répondra lorsqu'elle aura pris l'avis de ses Saintes. Révélations, visions, connaissance des choses cachées et des événements futurs, tout cela lui viendra par son *conseil*. Si bien qu'elle pourra dire en toute vérité qu'elle « n'a rien fait que par révélation[2]. »

Ce sont ses *Voix* qui feront connaître à la jeune Lorraine la mission qui l'attend en France; ce sont elles qui lui en traceront les grandes lignes, la délivrance d'Orléans, le sacre de Reims et l'expulsion totale des Anglais, sans lui marquer toutefois qu'elle ne verrait pas de son vivant ce dénouement si désiré, quoiqu'elle dût en être l'inspiratrice et la cause véritable.

Ce sont ses *Voix* qui lui commanderont de prendre l'habit d'homme et de le garder[3] : devant faire œuvre d'homme, il conviendra qu'elle en ait le vêtement.

Ce sont ses *Voix* qui lui découvriront l'existence de

1. *Procès*, t. I, p. 72.
2. *Ibid.*, t. I, p. 51. — « Ego nihil feci nisi per revelationem. »
3. *Ibid.*, pp. 74, 161.

l'épée de Fierbois[1]. C'est par leur commandement qu'elle fera peindre son étendard et en règlera la disposition[2].

Ce sont ses *Voix* qui, à Patay, lui garantiront le gain de la bataille et lui mettront ces paroles sur les lèvres : « Le gentil Roy aura la plus grande victoire qu'il ait jamais eue ; et m'a dit *mon conseil* qu'ils sont tous nostres[3]. » A Melun, ses *Voix* lui annonceront sa prise prochaine, avant la Saint-Jean d'été[3] ; mais elles ne lui diront pas la fin cruelle qui l'attend. Elles prononceront bien le mot *martyre* : « Ne te chaille de ton martyre. » Mais la Pucelle n'y prendra pas garde et elle se reposera en la promesse que ses Saintes ajoutent : « Tu t'en viendras au royaume du paradis[5]. »

Enfin, c'est « par le commandement de ses *Voix*, reconnaîtra-t-elle humblement, qu'elle avait fait tout ce qu'elle avait fait de bien[6] ».

Tant qu'elle restera à Domremy et dans la vallée de la Meuse, la fille de Jacques d'Arc gardera le silence sur ces visions et ces communications surnaturelles ; si elle en parle, elle ne le fera qu'à son confesseur, l'excellent prêtre en qui elle a mis toute sa confiance. Mais l'heure d'accomplir sa mission venue, quand il faudra secourir Orléans et prendre les mesures nécessaires pour battre et chasser les Anglais, elle n'en fera plus mystère ; elle parlera de ce *conseil* qui l'éclaire et la guide à tous les défenseurs de la cause française.

1. *Procès*, t. I, p. 76.
2. *Ibid.*, t. I, p. 117 ; — t. III, p. 103.
3. *Ibid.*, t. III, p. 99. Déposition du duc d'Alençon.
4. *Ibid.*, t. I, p. 115.
5. *Ibid.*, 155 ; — t. III, p. 219.
6. *Ibid.*, p. 133.

Ce commerce habituel avec ses célestes conseillers excitait fort la curiosité de Charles VII et des seigneurs de sa cour. Dunois racontait aux juges de la réhabilitation que Jeanne étant venue à Loches presser le Roi d'aller « à Reims recevoir au plus tôt sa digne couronne, » Christophe d'Harcourt, qui était présent, lui demanda si tel était l'avis de son *Conseil*. Jeanne répondit que oui. Ce seigneur ajouta :

— Ne voudriez-vous pas dire, en présence du Roi, de quelle manière en use votre Conseil, lorsqu'il vous parle?

— Je conçois, répondit la Pucelle, ce que vous désirez savoir : volontiers, je vous le dirai.

Craignant qu'on n'abusât de la simplicité de la jeune fille, Charles VII lui demanda :

— Vraiment, Jeanne, il vous plairait de le dire devant les personnes ici présentes?

— Mais oui, répliqua la Pucelle.

Alors elle dit que, lorsqu'on refusait de croire ce qu'elle assurait de la part de Dieu, elle se retirait à part et priait Dieu, et se plaignait à lui que ceux à qui elle s'adressait refusassent de croire à ses paroles. Et quand sa prière était achevée, elle entendait une voix lui dire : « Fille de Dieu, va, va, je serai à ton aide! » Et quand elle entendait cette voix, elle était moult joyeuse, et elle eût voulu être toujours en cet état. « Et, en répétant les paroles que lui adressaient ses Voix, — c'est Dunois qui le remarque, — la jeune guerrière était toute transportée, et ses yeux se levaient vers le ciel[1]. »

1. Ce récit est tout entier extrait de la déposition du comte de Dunois, *Procès*, t. III, p. 12.

La candeur et la simplicité avec laquelle Jeanne exposait à Loches ce que le Roi et les seigneurs de sa cour désiraient savoir au sujet de ses *Voix*, se montreront encore à Rouen, lorsque ses juges chercheront, avec des intentions moins bienveillantes, à satisfaire une semblable curiosité. Ils l'interrogent sur la manière dont elle requiert l'assistance de ses *Voix*. Elle répond :

« Je supplie Notre-Seigneur et Notre-Dame de m'envoyer conseil et confort; et aussitôt après ils me l'envoient. »

On lui demande quelles sont les paroles dont elle se sert.

Elle répond qu'elle prie de cette manière, en français :

« Très doux Dieu, en l'honneur de votre sainte passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous me révéliez comment je dois répondre à ces gens d'église. Je sais bien, quant à l'habit (d'homme) le commandement comme je l'ai pris; mais je ne sais point par quelle manière je le dois laisser. Pour ce, plaise à vous me l'enseigner.

« Et aussitôt, ajoutait-elle, les *Voix* viennent[1]. »

L'intendant de la Pucelle, Jean d'Aulon, eut lui aussi un jour la curiosité de savoir « qui estait ce conseil » dont la jeune guerrière parlait avec un respect si religieux. Il le demanda simplement à Jeanne d'Arc. Au rapport du brave chevalier, elle lui « respondit qu'ils estoient trois ses conseillers, desquelz l'un estoit tousjours résidamment avecques elle, l'autre aloit et venoit souventes fois vers elle et la visitoit; et le tiers estoit celuy avecques lequel les deux aultres délibéroient[2]. » Poussant la

1. *Procès*, t. I, p. 279.

2. L'un, sainte Catherine; l'autre, sainte Marguerite; le tiers, saint Michel.

curiosité plus loin, l'honnête intendant requit Jeanne « qu'elle luy voulût monstrer icelluy conseil. » Jeanne lui répondit catégoriquement « qu'il n'estoit pas assez digne ni vertueux pour icelluy voir[1]. »

D'Aulon comprit la leçon que la jeune guerrière lui donnait; il « se désista de plus lui en parler ni enquérir[2]. »

III.

POURQUOI JEANNE EST PLACÉE SOUS LA TUTELLE DE SAINT MICHEL, DE SAINTE CATHERINE ET DE SAINTE MARGUERITE. — SAINT MICHEL, ANGE GARDIEN DE LA FRANCE ET PROTECTEUR DE SES ROIS. — CULTE DONT IL ÉTAIT L'OBJET. — LE SANCTUAIRE DU MONT-SAINT-MICHEL EN NORMANDIE. — SAINT MICHEL, PATRON DU BARROIS. — DÉVOTION POPULAIRE A SAINTE CATHERINE ET A SAINTE MARGUERITE. — ACTION SPÉCIALE DE CES SAINTES SUR JEANNE.

Ici, on se demandera peut-être deux choses :

En premier lieu, pourquoi l'Archange saint Michel est-il chargé d'instruire Jeanne d'Arc de la mission de

1. *Procès*, t. III, pp. 219-220.

2. *Ibid.* Déposition de Messire Jehan d'Aulon, sénéchal de Beaucaire. — Nous ne traiterons pas, dans ce chapitre, de la réalité objective des visions et apparitions de Jeanne d'Arc; nous y reviendrons plus tard. Qu'il nous suffise de joindre aux réflexions formulées dans l'Avant-propos cette simple remarque. Aujourd'hui, les critiques, même les plus hostiles au surnaturel, admettent unanimement la sincérité absolue de la Pucelle dans ses récits, et le caractère non moins absolu de ses convictions à l'endroit de leur vérité objective. Étant donné notre rôle d'historien, nous n'avons dans le cours du récit proprement dit qu'à exposer les choses telles que Jeanne les raconte, sauf à examiner ailleurs si tout esprit de bonne foi ne doit pas raisonnablement tenir leur réalité objective pour vraie.

relèvement et de salut qu'elle aura bientôt à remplir à l'égard du royaume, de la préparer durant cinq ans à l'accomplissement de cette mission, et de l'assister, de l'éclairer, de la guider pendant qu'elle l'accomplira.

En second lieu, pourquoi sainte Catherine et sainte Marguerite seront-elles les conseillères habituelles de Jeanne et ses inspiratrices?

Le culte populaire dont le glorieux Archange et ces deux vierges étaient l'objet depuis longtemps dans l'Église catholique et en France, et les souvenirs que ce culte évoquait, permettent de donner aux questions posées une réponse satisfaisante.

En saint Michel, prince de la milice céleste, vainqueur de l'Ange rebelle dans le grand combat que rappellent les divines Écritures, l'Église a toujours honoré le protecteur du peuple de Dieu, soit sous l'Ancien, soit sous le Nouveau Testament. En France, il était considéré non seulement comme « le spécial protecteur, guide et défendeur[1] », mais encore comme « l'Ange gardien du royaume[2]. » Les deux fêtes que les catholiques célèbrent le 8 mai et le 29 septembre nous apprennent ce qu'est saint Michel pour l'Église. La fondation d'un sanctuaire en Normandie, sur le mont Tombe[3], qui

1. Mathieu Thomassin, cité par le R. P. Ayroles dans *La vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 255 (*La Libératrice*).

2. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, fol. 13. Manuscrit cité plus haut.

3. C'est le nom que les anciennes chroniques lui donnaient : *Mons Tombæ* (Neustra pia). *Tombe* signifie *rocher*. Près de ce Mont, qui mesure en hauteur une centaine de mètres, se trouve un rocher moins élevé qu'on nommait pour cette raison *Tombelaine, Mons Tombelinus*, c'est-à-dire *Petite Tombe*, ou *Petit rocher*.

devint le Mont-Saint-Michel au-Péril-de-la-Mer, par le Bienheureux Aubert ou Albert (709), douzième évêque d'Avranches, le monastère qui y fut établi, la basilique superbe que l'on y construisit, les privilèges que les rois de France accordèrent aux religieux qui en avaient la garde, les villes, hameaux, abbayes, couvents, églises, confréries qui dans le royaume se firent un honneur de porter le nom du Prince des Anges et de lui rendre un culte solennel, l'ordre de la chevalerie qui vénérait en saint Michel l'ange des batailles et le « premier chevalier[1] », enfin les témoignages de confiance religieuse, de piété et de reconnaissance que nos rois eux-mêmes ne cessaient de lui offrir, nous diront ce que le glorieux Archange était pour la France[2].

A la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle, les pèlerinages au sanctuaire du Mont-Tombe dépassent ce qu'on pourrait imaginer[2]. Du 1er août 1368 au 25 juillet 1369, dans le cours de moins d'une année, seize mille six cent quatre-vingt-dix pèlerins du Mont-Saint-Michel furent assistés à l'hôpital de la confrérie de Saint-Jacques de Paris.

En l'an 1393, des enfants de onze à quinze ans se rassemblèrent en foule à Montpellier et en plusieurs autres villes, et, à travers toute la France, se rendirent en pèlerinage au Mont-Saint-Michel.

Le vendredi 2 mars 1408, Charles VI faisait remettre

1. Expression de Louis XI dans les *Statuts de l'Ordre de Saint-Michel*.

2. Voir, sur ce sujet : *Histoire générale du Mont-Saint-Michel au-Péril-de-la-Mer*, par Dom Jean Huynes, 2 vol. in-8°, Rouen, 1872 ; — Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, 2 vol. in-8, Paris, 1879, et les ouvrages cités plus bas.



une somme de 72 sols aux « galopins » de sa cuisine pour les aider à accomplir ce pèlerinage. En l'honneur de l'Archange, il avait donné le nom de Michelle à une de ses filles, la future épouse de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Pour proclamer sa confiance en la protection que le Prince de la milice céleste avait de tout temps étendue sur le royaume et ses souverains, il faisait figurer son image sur ses étendards en 1409 et 1421[1].

Ce n'était pas la première fois que le drapeau de la France portait cette image tutélaire : Charlemagne, l'empereur « à la barbe florie », avait voulu lui aussi qu'elle ornât et protégeât ses étendards[2]. Charles VII suivit l'exemple du grand empereur et de son père. Lorsqu'il fit, en 1437, son entrée solennelle dans sa bonne ville de Paris recouvrée, l'étendard de soie rouge que son écuyer portait devant lui avait au milieu l'image de saint Michel, entouré d'un semé d'étoiles d'or. En honorant de la sorte le glorieux Archange, Charles VII ne faisait qu'ajouter un nouveau témoignage de sa gratitude à ceux qu'il lui en avait déjà offert, car c'est à sa protection spéciale qu'il reconnaissait avoir été redevable de son salut dans l'accident de La Rochelle en 1422. Pour remercier saint Michel de ce bien-

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 84-96.

2. V. Paul Féval, *Les merveilles du Mont-Saint-Michel*, p. 43. In-18, Paris, 1884. — *Histoire du Mont-Saint-Michel*, par les RR. PP. du Mont, pp. 48-49. In-18, chez les RR. PP., 1876. C'est à cette occasion que saint Michel aurait été proclamé le patron de la France, *Patronus et princeps imperii Galliarum*. *Ibid*, p. 49. On croit que Charlemagne serait allé, dans un voyage en Neustrie, au Mont-Tombe « faire son oraison. » *Ibid.*, p. 48. Voir aux *Notes et Pièces justificatives*.

fait, il voulut qu'une messe solennelle se célébrât annuellement dans son sanctuaire au-Péril-de-la-Mer, et une fondation en assura la perpétuité. Sa jeune épouse, Marie d'Anjou, ne se tint pas quitte envers l'Archange : dans un pèlerinage qu'elle fit plus tard au Mont, elle promettait au nom de son époux l'établissement d'un ordre de chevalerie qui porterait le nom de leur céleste protecteur : Louis XI, son fils, acquitta la promesse de la reine, et l'ordre célèbre de Saint-Michel fut créé[1].

Outre ces titres du glorieux Archange, que Jeanne d'Arc appréciait à sa valeur, comme tous les bons catholiques et féaux sujets du royaume, il y en avait qui l'intéressaient d'une façon particulière. Saint Michel était le patron du Barrois, pays auquel géographiquement se rattachait Domremy; il l'était aussi de bon nombre de localités dans ce duché et dans la vallée de la Meuse. Là où s'éleva la ville de Saint-Mihiel avait été fondée une abbaye dédiée à l'Archange : la ville en prit le nom; Saint-Mihiel n'est que la forme meusienne du nom de Saint-Michel. Dans la petite localité de Moncel, sur la rive droite de la Meuse, à 3 kilomètres un peu en arrière de Domremy, il y avait un sanctuaire dédié à saint Michel, où l'on venait en pèlerinage de tous les points de la contrée. Jeannette, qui mettait une de ses joies les plus douces à visiter les lieux de dévotion du voisinage, n'ayant qu'à passer la rivière pour venir prier en celui-là, devait être des plus fidèles à s'y rendre. Si, comme le pense Siméon Luce, et d'ailleurs c'est assez vraisemblable, la nouvelle de l'échec que subirent les

1. Siméon Luce, *op.* et *loc. cit.*; — Paul Féval, *op. cit.*, pp. 298, 301-304.



Anglais en 1424, 1425, au pied du Mont-Saint-Michel dont ils avaient résolu de s'emparer à tout prix, arriva jusque dans la vallée de la Meuse, à coup sûr la fille de Jacques d'Arc fut une des plus heureuses de l'apprendre, et elle ne manqua pas de remercier avec effusion le glorieux Archange de ce succès[1].

Le terrain se trouvait donc préparé pour la mission que saint Michel allait avoir à remplir, soit à l'égard de Jeanne, soit à l'égard de la France. A l'égard de la France qui est demeurée toujours fidèle à son culte, de la France dont le vainqueur de Lucifer est le protecteur spécial, il s'agit de la sauver et de l'arracher aux Anglais qui veulent en faire leur proie. A l'égard de Jeanne, l'instrument providentiel de ce salut, il s'agit de la former pour l'œuvre qu'elle doit accomplir. Or, ce rôle ne pouvait être celui des Saintes à la sollicitude desquelles la Pucelle allait être confiée. Il est réservé à saint Michel, l'ange des combats; c'est lui qui mettra au cœur de la Vierge lorraine la vaillance, l'ardeur, la ténacité auxquelles seront dus ses triomphes.

Sainte Catherine et sainte Marguerite avaient à exercer sur Jeanne une influence d'autre sorte. Martyres de la foi et vierges toutes deux, elles lui firent entendre

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 97-107, 83-84. — Nous parlerons plus loin (au chapitre intitulé : *Le Roi et le Royaume*) des sièges que le Mont-Saint-Michel eut à soutenir de la part des Anglais. Ce fut la seule place de Normandie dont ils ne purent s'emparer. L'évêque d'Avranches, Jean Bochard, auteur d'un des Mémoires présentés au Procès de réhabilitation, dit qu'on l'attribuait à la protection toute-puissante de l'Archange. (P. Lanéry d'Arc, Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc; *Opinio D. Joannis Abrincensis Episcopi*, p. 273. In-8, Paris, 1889.)

d'abord le prix de ce trésor de la virginité et de la pureté dont le christianisme avait fait connaître au monde l'excellence; puis elle ouvrirent son âme à l'intelligence des nobles et grandes choses, elles l'initièrent à la science du sacrifice, elles lui en révélèrent la beauté; et si Jeanne captive, Jeanne condamnée indignement, envisagea sans désespoir la perspective cruelle des flammes du bûcher, c'est qu'elle avait appris de ses Saintes que s'il est glorieux de mourir pour son pays, il est encore plus glorieux, plus beau de mourir tout ensemble pour son pays et pour Dieu.

Aussi bien, de même que l'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite étaient, dans tout le royaume, l'objet d'une dévotion exceptionnelle. Princesses et filles du peuple tenaient à honneur de porter leurs noms[1]. Il en était surtout ainsi dans le nord-est de la France et dans le pays de Jeanne. Cette sœur chérie qui mourut avant le départ de la Pucelle pour Chinon, avait nom Catherine. C'est pourquoi, au moment de quitter sa famille, Jeanne pria sa tante maternelle, Aveline, qui était enceinte, de donner ce nom de Catherine à son enfant, si elle accouchait d'une fille, « pour la soubvenance de feue Catherine, sa sœur, niepce de ladite Aveline[2]. »

1. Voir dans l'ouvrage *Les Compagnons de Jeanne d'Arc*, par Henri Chapoys, in-8°, Paris, 1897, le chapitre quatrième, pp. 102-116; il contient des détails intéressants sur le culte des saintes Catherine et Marguerite en France au quinzième siècle; sur les princesses de la maison de France et de la maison de Bourgogne qui portaient les noms de Catherine, Michelle et Marguerite, surtout de Marguerite.

2. E. Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 62.

A vouloir se rendre compte de l'action de chacune de ces Saintes sur la jeune âme qui leur était confiée, on peut la caractériser ainsi. Sainte Catherine, dont la parole ardente de foi et de charité, dont la sagesse éloquente avait confondu les philosophes d'Alexandrie et gagné plusieurs d'entre eux à Notre-Seigneur Jésus-Christ, semble s'être réservé le soin de former Jeanne à cette sagesse supérieure, à cette prudence plus qu'humaine dont la Vierge lorraine donnera tant de preuves éclatantes dans le cours de sa mission guerrière et durant le procès de Rouen. « Elle parlait avec une prudence extrême[1] », disait de Jeanne un témoin qui avait pu en juger. « En ses dits et faits, ajoutait un autre contemporain, elle montrait une prudence merveilleuse[2]. » Sainte Catherine n'avait pas cultivé un sol infertile et ingrat[3].

Sainte Marguerite, martyrisée pour avoir préféré à une situation brillante le trésor de la foi chrétienne et celui de la virginité, éclairera Jeanne d'Arc sur le prix de cette pureté qu'il lui faudra garder inviolable au milieu des camps et parmi une soldatesque licencieuse ; elle la soutiendra, la protègera, la *confortera* à l'heure terrible où seule, sans défense, chargée de fers, après avoir été l'objet de tentatives ignobles, la sublime cap-

1. « Bene prudenter loquebatur. » *Procès*, t. II, p. 346. Déposition de Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen.

2. Lettre de Perceval de Boulainvilliers, *Procès*, t. V, p. 120.

3. Dans une des lettres concernant Jeanne d'Arc que renferme la Chronique vénitienne de Morosini, lettre écrite le 10 mai 1429, on lit ces paroles : « Ce que l'on voit bien clairement, c'est que cette Pucelle raisonne sans jamais se contredire ; elle discute avec des maîtres en théologie, si bien que l'on croirait que c'est une autre sainte Catherine venue sur la terre. » (R. P. Ayroles, *La Libératrice*, pp. 574-75.)

tive mourra de la mort la plus horrible, victime de son amour pour la France, martyre de la pudeur et de la chasteté[1].

Nous ne quitterons pas ce sujet des *Voix* de Jeanne sans compléter l'observation que nous avons présentée à propos du culte que la jeune fille rendait à saint Michel et à ses deux saintes protectrices. En ce culte, avons-nous dit, rien qui ressemblât à une ombre de superstition; il en est de même des détails dans lesquels entre la Pucelle sur ses apparitions, sur la manière dont elle les accueillait, sur les conditions objectives dans lesquelles elle disait les avoir vu se produire. Bien des légendes avaient cours alors comme aujourd'hui au sujet de sainte Catherine et de sainte Marguerite, légendes auxquelles se rattachaient des croyances et des pratiques peu ou prou entachées de superstition[2]. On ne relèvera pas un seul mot dans le langage de notre héroïne rappelant même de très loin ces légendes, ces pratiques et ces croyances. A ce propos, comme à propos des actes religieux de leur prisonnière, les juges de Rouen usèrent de toute sorte de subtilités et de détours pour la prendre en défaut dans ses réponses et l'amener à se compromettre. Jeanne a dû répondre de façon bien prudente et bien inattaquable pour que ses *interrogatoires*, rédigés par ses ennemis mêmes, n'offrent pas une

1. Voir le R P. Ayroles, *La Pucelle devant l'Eglise de son temps*, pp. 414, 422, 465; — *Jeanne d'Arc sur les autels*, p. 405 et suiv.

1. Voir dans les Bollandistes, t. XXXII, — juillet, t. V, — les pages concernant sainte Marguerite, vierge et martyre d'Antioche en Pisidie, pp. 24-45; en particulier, les *Actes* de son martyre, pp. 34-39.

seule phrase que l'esprit le plus difficile et le plus rigoureux puisse blâmer et reprendre, dans les explications de l'accusée[1].

I. Cette absence de toute ombre de superstition dans la conduite, les croyances, et le langage de la Pucelle a été relevée par le clerc de Spire dans son élucubration sur la Sibylle française. « Il n'y a, dit-il, dans le royaume de France, qu'une voix sur la parfaite orthodoxie de cette jeune vierge... Si elle avait eu des intentions superstitieuses, sa manière de vivre l'aurait fait connaître. »

Sibylla francisca, Rotulus 2us. — *Procès*, t. III, p. 464.

CHAPITRE V.

VAUCOULEURS.

I. Jeanne fait vœu de virginité. — Instances de plus en plus pressantes de ses VOIX. *— Jeanne et son parent Durand Laxart. — Burey-le-Petit. — Premier voyage à Vaucouleurs. — Dédain du capitaine Robert de Baudricourt.*

II. Rentrée à Domremy. — Jeanne commence à parler de son dessein. — Elle quitte de nouveau son village et retourne chez son parent à Burey-le-Petit. — Adieux à Mengette son amie.

III. Second voyage à Vaucouleurs. — Nouveau dédain de Baudricourt. — Faux départ de Jeanne. — Saint-Nicolas de Sept-Fonds. — Jeanne chez Henri Le Royer. — La chapelle du château et sa crypte. — Jean de Metz et Bertrand de Poulengy.

IV. Jeanne d'Arc et le vieux duc de Lorraine, Charles II. — Voyage à Nancy. — Pélerinage à Saint-Nicolas-de-Port. — Retour à Vaucouleurs.

V. Hésitations de Baudricourt. — L'exorcisme. — Jeanne révèle au capitaine la défaite de Rouvray, le jour même de la bataille (12 février). — Baudricourt se décide. — Départ de Jeanne pour Chinon.

I.

JEANNE FAIT VŒU DE VIRGINITÉ. — INSTANCES DE PLUS EN PLUS PRESSANTES DE SES *Voix*. — DURAND LAXART. — BUREY-LE-PETIT. — PREMIER VOYAGE A VAUCOULEURS. — DÉDAIN DE ROBERT DE BAUDRICOURT.

Les apparitions du glorieux Archange et des saintes Catherine et Marguerite à Jeannette remplirent son âme

de joie et de reconnaissance. Pour en remercier Dieu, elle fit aussitôt vœu de virginité. Elle promit de la garder « tant qu'il plairait à Dieu, et elle était alors dans les treize ans ou à peu près[1]. » Lorsque ses Saintes la visitèrent, elle renouvela ce vœu entre leurs mains[2], et elle reçut d'elles en retour l'assurance qu'elles la mèneraient en paradis. A une condition cependant, c'est qu'elle gardât fidèlement sa virginité de corps et sa virginité d'âme[3].

Jeanne n'oublia jamais cette condition; de toutes ses forces, avec toute sorte de précautions, elle se mit en mesure de la remplir. Elle pensait que « si elle se mettait en péché mortel, sainte Catherine et sainte Marguerite la délaisseraient tantôt[4]. » C'est pourquoi leurs apparitions, aussi bien que celles de saint Michel, remplissaient son cœur d'une grande sécurité spirituelle. « Il lui semblait, quand elle voyait le bienheureux Archange, qu'elle n'était pas en état de péché[5] ». Demeurer en état de grâce avec Dieu était le désir et la préoccupation constante de son âme. « Elle serait la plus malheureuse du monde, avouait-elle, si elle savait n'être pas dans la grâce de Dieu[6]. »

Comme on demandait un jour à Jeanne si, lorsqu'elle allait se confesser, elle pensait être en péché mortel :

« — Je ne sais, répondit-elle, si j'ai jamais été en péché

1. *Procès*, t. I, p. 68.
2. *Ibid.*, p. 127.
3. *Ibid.*, p. 157.
4. *Ibid.*, t. I, p. 157.
5. *Ibid*, t. I, p. 89.
6. *Ibid*, t. I, p. 65.

mortel; je ne crois pas en avoir fait les œuvres. Plaise à Dieu que je n'y sois jamais! Plaise à mon Créateur que je n'aie jamais fait ou que je ne fasse jamais d'œuvres qui puissent charger mon âme[1] ! »

C'est par cette vigilance de tous les instants et cette délicatesse de conscience que la Vierge Lorraine s'appliquait à mériter que ses Saintes, selon leur promesse, la menassent en paradis.

Pour la virginité de corps, Jeanne en revendiquait fièrement l'honneur, et elle, d'ordinaire si modeste, si réservée, se soumit sans hésiter à la plus délicate des épreuves lorsque, à deux reprises, à Chinon et à Poitiers, des Dames du plus haut rang et de la plus haute vertu lui dirent avoir ordre de s'en assurer. A Chinon, bientôt, nous entendrons notre héroïne donner comme sien, devant « le gentil Dauphin » et sa cour, le nom de Jeanne la Pucelle, de Jeanne la Vierge. Les témoignages unanimes de ses compatriotes et de ses contemporains ont proclamé qu'elle était digne de ce nom et qu'elle le justifiait.

Cependant le temps marchait et, d'enfant, Jeannette devenait jeune fille. A mesure que les semaines et les mois s'écoulaient, ses *Voix*, dont les communications continuaient avec la même fréquence et la même régularité, devenaient de plus en plus pressantes et de plus en plus précises. « Deux ou trois fois la semaine, saint Michel lui disait : Jeanne, il te faut quitter ton village et aller en France[2]. »

1. *Procès*, t. I, p. 90.

2. *Ibid.*, t. I, p. 52. — Dans la vallée de la Meuse, on opposait le *pays de France* au *pays de Lorraine*. Aller en France, pour Jeanne,

Un jour, il lui dit expressément qu'elle devait se rendre à Vaucouleurs, et là, demander au capitaine Robert de Baudricourt qui y commandait des gens pour la mener au Roi.

— Mais, répondit Jeanne, je ne suis qu'une pauvre fille, ne sachant ni chevaucher, ni guerroyer[1].

— N'importe, va! reprit la *Voix*.

Lorsque les Anglais eurent ouvert le siège d'Orléans, l'Archange fit connaître à la jeune Lorraine la tâche qu'elle aurait d'abord à exécuter : c'était de faire lever le siège aux Anglais et de délivrer la ville[2].

Les instances du céleste visiteur remuaient profondément l'âme de Jeannette; mais dès qu'elle l'eut ouï l'assurer qu'elle délivrerait la cité orléanaise menacée et que de meilleurs jours se lèveraient alors pour son Roi et pour la France, elle ne s'inquiéta plus de son ignorance des choses de la guerre, elle ne se préoccupa plus des difficultés qu'elle aurait à surmonter, et elle en vint à un tel état d'esprit qu'elle « ne pouvait plus durer (vivre, se supporter, demeurer) où elle était[3]. »

En ces années 1425-1428, à Burey-le-Petit[4], habitait la

signifiait aller dans la direction et à l'intérieur du royaume, et non dans l'intérieur et la direction du duché de Lorraine ou du pays d'Allemagne. A peu de distance de Domremy, il y a un village qu'on appelle encore *Royze en France*.

1. *Procès*, p. 53.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* « Et non poterat plus durare ubi erat. »

4. Entre Domremy et Vaucouleurs, il y a deux Burey : l'un dit Burey-la-Côte, à 6 kilomètres de Domremy et 15 environ de Vaucouleurs; l'autre dit Burey-en-Vaulx, à 18 kilomètres de Domremy et à 8 de Vaucouleurs. Reste à déterminer lequel des deux est désigné par Durand Laxart dans sa déposition, sous le nom de Burey-le-Petit.

tante maternelle de Jeanne, Aveline, femme Le Voyseul, dont la fille était mariée à Durand Lassois ou Laxart. Les enfants de Jacques d'Arc, que n'effrayait pas un voyage de vingt-cinq ou trente lieues quand il s'agissait de visiter leur oncle de Sermaize et sa famille, devaient faire comme en se jouant le trajet qui séparait Domremy de Burey-le-Petit, pour y visiter la sœur de leur mère toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Jeanne, d'ordinaire, accompagnait ses frères. Plus d'une fois ceux-ci, le moment du retour arrivé, laissèrent leur sœur à Burey, car elle paraît avoir été tendrement aimée de son oncle, de sa tante et de ses deux cousins. Un document mis au jour par un descendant des frères de Jeanne d'Arc, M. G. de Braux, parle d'une « longue demourance que Jehanne la Pucelle aurait faite » à Burey « en la maison de Jehan le Voyseul, mary d'Aveline[1]. » D'autre part, l'intérêt que prendra Durand Laxart aux communications de sa jeune parente, sa condescendance à la seconder, ses voyages à Vaucouleurs, Nancy et Saint-Nicolas-de-Port, dont nous allons parler, dénotent de son côté un attachement à Jeanne et un dévouement que des relations rares seraient hors d'état d'expliquer.

Le 3 mai 1428, ce cousin par alliance que la fille de Jacques d'Arc appelait son oncle, sans doute à cause de la disproportion d'âge[2], — il avait seize ans de plus

D'après J. Quicherat, MM. E. de Bouteiller et G. de Braux, ce serait Burey-en-Vaulx; d'après le R. P. Ayroles, ce serait Burey-la-Côte. Voir aux *Pièces justificatives*.

1. E. DE BOUTEILLER et DE BRAUX, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, enquête du 8 octobre 1555, pp. 61-65.

2. Cet usage est encore en vigueur dans le pays lorrain. M. Boucher

qu'elle, — vint à Domremy demander au père et à la mère de sa jeune cousine la permission de l'emmener à Burey avec lui. En cela, Laxart déférait à un désir que Jeanne avait trouvé moyen de lui faire savoir[1]. Ce qu'elle projetait dans le secret de sa pensée, c'était d'aller à Vaucouleurs, comme ses *Voix* le lui avaient recommandé, d'obtenir une audience du capitaine de la châtellenie, Robert de Baudricourt, et elle comptait sur le mari de sa cousine pour l'y accompagner. Arrivée à Burey chez ses proches, la jeune Lorraine attendit huit jours avant de découvrir son projet à Laxart. Au bout de ce temps, elle lui révéla ce qu'elle n'avait encore révélé à personne, ni à son père, ni à sa mère, ni même, en dehors de la confession, à messire Guillaume Front, son curé. Quand elle eut conté ses visions à son oncle, — pour nous conformer au langage de Jeanne elle-même nous ne le désignerons pas autrement, — quand elle eut ajouté qu'elle devait aller en France « pour le plus grand profit du Dauphin[2] » qu'elle ferait sacrer et couronner, qu'il fallait à tout prix que le capitaine de Vaucouleurs l'y fît accompagner, son oncle, surpris au delà de toute expression par une semblable confidence, ne savait à quoi se résoudre. Son embarras, ses perplexités étaient d'autant plus grandes qu'il ne pouvait douter de l'absolue sincérité de la jeune fille, et qu'il savait à quoi s'en tenir sur sa piété si saine, son jugement si droit, son bon sens parfait.

de Molandon, dans son livre, *La famille de Jeanne d'Arc*, pp. 146-147, en cite des exemples.

1. Déposition de Durand Laxart, *Procès*, t. II, p. 444; — de Mengette, femme Joyart, *ibid.*, p. 430.

2. Déposition du chevalier Albert d'Ourches. *Procès*, t. II, p. 450.

Pour vaincre ses hésitations, Jeanne lui dit :

— N'a-t-on pas annoncé que la France serait perdue par une femme et qu'une femme ensuite la sauverait ?

— C'est vrai, on l'a annoncé, répondit Laxart.

— N'a-t-on pas ajouté, reprit Jeanne, que cette femme serait une Pucelle des Marches de Lorraine ?

— On l'a dit encore.

— Eh bien ! cette Pucelle c'est moi. Mes *Voix* me l'ont assuré [1].

Laxart, saisi par l'accent de vérité qui ressortait du ton et des paroles de sa jeune parente, lui répondit alors :

— Soit ! mon enfant ; nous irons à Vaucouleurs.

La châtellenie de Vaucouleurs formait une enclave française entre le duché de Lorraine et le Barrois. Depuis 1342, Vaucouleurs appartenait au royaume. C'était la dernière forteresse que Charles VII eût conservée à l'extrémité orientale, « de même qu'il avait réussi à garder le Mont-Saint-Michel à l'extrémité occidentale [2]. »

Le capitaine qui commandait alors à Vaucouleurs avait nom Robert de Baudricourt. Partisan dévoué du Dauphin, il avait « en la place foison de gens d'armes faisant guerre tant aux Bourguignons qu'aux autres ennemis du roi [3]. »

1. *Procès*, t. II, pp. 441, 417. Dépositions de Durand Laxart et de Catherine Le Royer, de Vaucouleurs.

2. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 54. — Aujourd'hui, Vaucouleurs est un des chefs-lieux de canton du département de la Meuse, arrondissement de Commercy. Sa population est d'environ 2,600 âmes.

3. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 271. In-12, Paris, 1859, édition de Vallet de Viriville.

La famille à laquelle appartenait Robert de Baudricourt, quoique établie en Champagne avant le quinzième siècle, tirait vraisembla-

Le 13 mai, fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, Jeanne, accompagnée de Durand Laxart, se présentait devant Robert de Baudricourt. Elle le reconnut au milieu de ses gens, quoique rien ne le distinguât : ses *Voix* le « lui firent connaître [1]. » S'adressant aussitôt à lui, elle lui dit « qu'elle venait de la part de son Seigneur pour qu'il mandât au Dauphin de se bien tenir et de ne pas cesser de guerroyer contre ses ennemis; qu'avant la mi-carême le Seigneur lui donnerait secours; qu'après tout, le royaume n'appartenait pas au Dauphin, mais à son Seigneur [2]; néanmoins, son Seigneur voulait que le Dauphin fût fait roi et eût le royaume en commende [3]; qu'en

blement son nom de la localité lorraine de ce nom, aujourd'hui dans le canton de Mirecourt, département des Vosges. Le père de Robert, Liébaud de Baudricourt, était gendre du bailli de Chaumont, chevalier, chambellan du duc de Bar et gouverneur de Pont-à-Mousson. Robert était capitaine de Vaucouleurs depuis 1420. Il fut également, pense-t-on, bailli de Chaumont. S'il fut fidèle au roi son maître, plus d'une fois il prit part à des coups de main et à des entreprises en elles-mêmes peu honorables; par exemple, quand en la compagnie du Damoiseau de Commercy, il détroussait des marchands lorrains. (SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 70.) — Deux versions circulent sur sa fin. Selon la première, il serait mort vers 1433 ou 1434, à Toul, prisonnier et excommunié pour avoir envahi les terres du Chapitre. (E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, Introduction, XXVIII, XXIX, d'après l'historien de Toul, Benoît Picard). Selon la seconde version, qui paraît la plus vraisemblable, après la bataille de Bulgnéville, où il fut fait prisonnier, il resta assez longtemps entre les mains du vainqueur : rendu à la liberté, il vécut quelques années encore et ne mourut qu'en 1454 ou 1455. — (JOLIBOIS, *Dictionnaire de la Haute-Marne*. — R. P. AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. II, pp. 77-80.)

1. *Procès*, t. I, p. 53.

2. C'est-à-dire à Dieu, à « Messire », comme dira souvent la Pucelle.

3. *En commende* (de *commendare*, confier), terme de droit. Canoniquement, on distinguait deux sortes de bénéfices : 1° ceux qui

dépit de ses ennemis il règnerait et qu'elle-même le conduirait au sacre[1]. »

— Quel est celui que tu appelles ton Seigneur? demanda Baudricourt.

— Le Roi du ciel, répondit Jeanne.

Le capitaine se mit à rire et dit à Laxart à plusieurs reprises :

— Cette fille déraisonne; ce que vous avez de mieux à faire, c'est de la ramener à son père et de la souffleter[2] pour tout encouragement.

— C'est bien, pensa Jeanne; ce sera pour une autre fois.

Et accompagnée de son oncle, elle rentra à Burey pour retourner peu après à Domremy[3].

étaient donnés régulièrement, par l'autorité ecclésiasttque compétente; les élus avaient à la fois le titre, les avantages et la charge de leur dignité; 2° ceux qui n'étaient donnés qu'en *commende;* les élus alors jouissaient du titre, des revenus et autres avantages de la dignité, mais sans résider et sans en remplir la charge. Il est souvent question, dans l'histoire de ces temps, d'évêques ou d'abbés qui n'étaient que *commendataires*.

1. *Procès*, t. II, p. 456. Déposition de Bertrand de Poulengy, un des deux gentilshommes qui menèrent Jeanne à Chinon.

2. *Procès*, t. II, p. 444. Déposition de Durand Laxart.

3. La *Chronique de la Pucelle* fait tenir à Jeanne, parlant à Baudricourt, le propos suivant : « Capitaine messire, sçachez que Dieu, « depuis aucun temps en çà, m'a plusieurs fois faict à sçavoir et com- « mandé que j'allasse vers le gentil Dauphin, qui doibt estre et est « vray roi de France, et qu'il me baillast des gens d'armes, et que je « lèverois le siège d'Orléans et le mènerois sacrer à Reims. »

« Lesquelles choses messire Robert réputa à une moquerie et dérision, s'imaginant que c'estoit un songe ou fantaisie. » *Op. cit.*, pp. 271, 272.

Bertrand de Poulengy, que nous avons suivi, rapporte ce qu'il a ouï de ses oreilles; Cousinot de Montreuil ne parle que d'après ce que d'autres ont dit.

Qu'on veuille bien remarquer à quelle date la jeune Lorraine tenait au sire de Baudricourt le langage qu'on vient d'entendre : c'était au mois de mai 1428, dix mois avant ce secours de la mi-carême, que le Seigneur, disait Jeanne, devait envoyer au Dauphin, neuf mois avant cette bataille de Rouvray après laquelle tout sembla perdu. La bataille se livrait le 12 février 1429. Quelques jours après, vers la mi-carême en effet, Jeanne rejoignait le Dauphin à Chinon, et lui apportait, de par Dieu, le secours annoncé.

II.

RENTRÉE A DOMREMY. — JEANNE COMMENCE A PARLER DE SON DESSEIN. — ELLE QUITTE DE NOUVEAU SON VILLAGE ET RETOURNE CHEZ SON PARENT A BUREY-LE-PETIT. — SES ADIEUX A MENGETTE, SON AMIE.

L'insuccès de son voyage à Vaucouleurs ne découragea pas la fille de Jacques d'Arc; d'ailleurs, ses *Voix* l'en avaient prévenue. Rentrée auprès des siens, elle attendit le moment favorable pour la nouvelle démarche, plus heureuse cette fois, qu'elle devait tenter. Car elle restait toujours absorbée, obsédée, si on pouvait le dire, par une seule et même pensée : si bien que Jeanne, jusque-là si timide et si discrète, Jeanne qui n'avait encore osé dire un seul mot de ses projets à ses parents et à ses compagnes, en vint à ne pouvoir se contenir plus longtemps et garder le silence. Rencontrant un garçon du village, nommé Michel Lebuin, quelques semaines après son retour à Domremy, elle lui dit : « Sais-tu bien qu'il

y a entre Coussey et Vaucouleurs une jeune fille qui mènera sacrer le roi à Reims[1] ? »

Elle s'exprimait ainsi le 23 juin, veille de la fête de saint Jean-Baptiste.

Le seul partisan des Bourguignons qu'il paraît y avoir eu à Domremy était peut-être un certain Gérardin, d'Épinal. Par amitié pour sa femme, Jeannette avait tenu sur les fonts un de ses enfants. Peu de temps avant son voyage à Vaucouleurs, elle lui dit d'un air enjoué :

« — Compère, je vous dirais bien quelque chose, mais vous êtes Bourguignon[2] ! »

Le ton de la jeune fille en prononçant ces paroles, qui ne paraissaient avoir aucune importance, dut impressionner singulièrement Gérardin pour qu'il en gardât un souvenir précis à vingt-cinq années de distance. Il crut sans doute alors que Jeannette faisait allusion à quelque demande en mariage : il n'eut la véritable explication de ce propos que quelques mois plus tard.

La jeune Lorraine avait l'occasion de visiter à Maxey-sur-Vaise, la dame de Geoffroy du Fay ou de Foug, écuyer. Maintes fois, ce seigneur l'entendit déclarer en sa présence qu'elle voulait aller en France combattre les Anglais[3].

Jean Walterin, de Domremy, de même âge que la Pucelle, déclarait en 1456 lui avoir ouï dire plusieurs

1. *Procès*, t. II, p. 440. Déposition de Michel Lebuin.

2. *Ibid.*, t. II, p. 423. Déposition de Gérardin.

3. *Ibid.*, t. II, p. 442. Déposition de Geoffroy du Fay (J. Quicherat), ou de Foug (R. P. Ayroles). — Maxey-sur-Vaise est à 13 kilomètres nord de Domremy.

tois « qu'elle relèverait la France et le sang royal[1]. »

Colin de Greux, avant le second départ de Jeanne pour Burey et Vaucouleurs, avait appris de Laxart l'intention de la jeune fille d'aller en France, et la demande qu'elle avait faite à son oncle de l'emmener auprès de sa femme, sous le prétexte d'assister à ses couches, en réalité pour pousser jusqu'à Vaucouleurs et parler derechef à Robert de Baudricourt[2].

Cependant, Jacques d'Arc n'était pas sans inquiétude au sujet du voyage que Jeanne venait de faire sous la conduite de son oncle à Vaucouleurs. Fut-il instruit de l'audience qu'elle avait obtenue du capitaine, c'est assez vraisemblable. Mais sa fille n'osa pas lui en découvrir le but véritable, de crainte qu'il ne s'opposât à son projet de départ[3]. Jacques d'Arc se souvint alors d'un songe qu'il avait eu deux ans auparavant, lequel lui montrait Jeannette s'en allant avec des hommes d'armes. Il fut si troublé quand ce songe se produisit, qu'il disait à ses fils : « Si je pensais que votre sœur dût partir ainsi, je vous demanderais de la noyer plutôt ; et si vous ne le faisiez, je le ferais moi-même[4]. »

Pour conjurer cette éventualité, après le premier voyage de Jeanne à Vaucouleurs, il fit briller à ses yeux un projet avantageux de mariage. Peu auparavant il avait marié sa fille la plus jeune, Catherine, à un ha-

1. *Procès*, t. II, p. 421. « Audivit pluries sibi dici (a Johanna) *quod relevaret Franciam et sanguinem regalem.* »

2. *Ibid.*, p. 434.

3. *Ibid.*, t. I, p. 128.

4. *Ibid.*, t. I, pp. 131, 132.

bitant de Greux nommé Colin[1]. Or, un jeune homme des environs, de Neufchâteau peut-être, désirait grandement épouser Jeanne. Jacques d'Arc, comptant que cette dernière, comme toutes les jeunes filles, serait flattée d'une recherche semblable, engagea le jeune homme à demander sa main. A cette demande, Jeanne opposa un refus absolu. Le prétendu évincé imagina de traduire la récalcitrante devant l'Officialité de Toul, affirmant que la jeune fille lui avait promis mariage et violait sa parole. Au fond, il était persuadé que Jeanne n'oserait comparaître, ou que, si elle comparaissait, elle ne saurait pas se défendre. Jeanne comparut devant l'Official, et elle se défendit. Elle le fit si bien qu'elle confondit son adversaire, le convainquit de mensonge et obtint pleinement gain de cause[2].

On arriva ainsi aux premiers jours de l'année 1429 (nouveau style)[3].

Plus que jamais, la Vierge lorraine se préoccupait du langage que tenaient ses *Voix* et des moyens d'exécuter la mission qu'elles lui signifiaient. Elle eut de nouveau recours à son parent par alliance, Durant Laxart. Celui-ci, toujours prêt à seconder sa chère et pieuse nièce, accorda bien volontiers ce qu'elle lui demandait. Sa femme était enceinte. La présence de Jeanne pouvait lui être utile à l'heure de la délivrance qui approchait. Laxart pria le

1. BOUCHER DE MOLANDON, *La famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, pp. 62-69. — Voir aussi l'Appendice sur les parents de la Pucelle.

2. *Procès*, t. I, pp. 128, 215. — Voir la *Note* à la fin du volume.

3. On sait qu'au temps de Jeanne la nouvelle année ne commençait qu'à Pâques.

père et la mère de la jeune fille de l'autoriser à se rendre avec lui à Burey[1].

Jacques d'Arc et Isabelle Rommée y ayant consenti, Jeanne partit, joyeuse à bien des égards, mais, pour des raisons d'autre sorte, toute triste et le cœur serré. Attendre davantage, elle ne le pouvait pas; Dieu commandait, il fallait obéir. C'étaient les intérêts les plus sacrés du royaume et de son roi qui étaient en jeu. Le cercle de fer et de feu dans lequel les Anglais travaillaient à enfermer Orléans devenait chaque jour plus étroit; et ce cercle, Jeanne seule, de par ses *Voix,* était appelée à le rompre; et sans elle, la route de Reims offrirait au successeur de Clovis et de saint Louis des obstacles infranchissables. Comment l'envoyée de la Providence aurait-elle hésité?

« Eussé-je eu cent pères et cent mères, disait-elle plus tard, eussé-je été fille de roi, je serais partie[2]. »

D'un autre côté cependant, il lui en coûtait de quitter ses parents qu'elle chérissait tendrement et dont elle était la joie et l'orgueil. Leur déclarer la vraie raison, le vrai motif de sa détermination, elle n'en avait pas le courage; elle n'ignorait pas que cette communication leur briserait le cœur. Quelle lutte terrible elle eût eue à livrer si Jacques d'Arc se fût opposé absolument à ce qu'elle partît? car il ne savait pas, lui, que sa fille en s'éloignant accomplissait un ordre formel de Dieu. Jeanne avait demandé à ses Saintes ce qu'elle devait faire. Sainte Catherine et sainte Marguerite la laissèrent libre de

1. *Procès*, t. II, pp. 428, 430, 434. Dépositions de Mengette, d'Isabellette Gérardin et de Colin de Greux.

2. *Procès,* t. I, p. 129.

tout dire à ses parents ou de garder le silence. La jeune fille, le cœur brisé, s'arrêta à ce dernier parti. A tout prix, il fallait que la volonté de Dieu, manifestée par ses *Voix*, s'accomplît. Elle s'en remit à sa bonté sans mesure du soin de consoler, soutenir et protéger les auteurs de ses jours[1].

Jeanne, cependant, voulut, avant de se mettre en route, dire adieu à sa compagne et amie Mengette. En l'embrassant, « elle la recommandait à Dieu[2]. » Elle prit également congé du père de Gérard Guillemette, un de ses camarades d'enfance, en passant devant sa maison. « Adieu, lui dit-elle, je vais à Vaucouleurs[3]. » En traversant le village de Greux, elle disait aux habitants : « Adieu[4] ! » Mais pour sa tendre amie, Hauviette, elle n'eut pas le courage de la voir ; elle eût trop souffert de la scène de la séparation, et de ce elle versa bien des larmes. Quand Hauviette apprit le départ de Jeannette, elle pleura elle aussi abondamment ; car elle la chérissait fort, ayant éprouvé dans mille occasions combien la fille de Jacques d'Arc « était admirablement bonne[5] ».

C'est ainsi que, dans les premiers jours de janvier 1429, à peine âgée de dix-sept ans, la future libératrice d'Orléans quitta cette maison paternelle, ces champs, ces prairies, ces rives de la Meuse, ce Bois Chesnu, enfin cette église de son petit village, de ce cher Domremy qu'elle ne devait plus revoir.

1. *Procès*, t. I, p. 129.
2. *Ibid.*, t. II, p. 431. Déposition de Mengette.
3. *Ibid.*, p. 416.
4. *Ibid.*, p. 421.
5. *Ibid.*, t. II, p. 419. Déposition d'Hauviette.

III.

SECOND VOYAGE A VAUCOULEURS. — NOUVEAU DÉDAIN DE BAUDRICOURT. — FAUX DÉPART DE JEANNE. — SAINT-NICOLAS DE SEPT-FONDS. — JEANNE CHEZ HENRI LE ROYER. — LA CHAPELLE DU CHATEAU ET SA CRYPTE. — JEAN DE METZ ET BERTRAND DE POULENGY.

Avant de se présenter de nouveau devant le sire de Baudricourt, Jeanne demeura quelque temps auprès de sa cousine, la femme de Laxart, dont on attendait chaque jour la délivrance. « Elle passa six semaines environ chez nous[1] », disait aux commissaires de 1456 ce parent de la Pucelle. Il comprenait sans doute en ces six semaines les deux séjours de sa nièce à Burey à l'occasion des deux voyages à Vaucouleurs.

Dès que tout empêchement fut écarté, Laxart accompagna Jeanne au siège de la châtellenie et l'introduisit auprès du capitaine. La jeune fille parut devant Robert de Baudricourt en habit de paysanne, avec une robe rouge tout usée[2]. L'accueil que lui fit Baudricourt fut aussi brusque, aussi raide, aussi peu encourageant que la première fois. Jeanne ne se déconcerta pas. Elle réitéra les explications qu'elle avait déjà fournies, détermina nettement le but de sa présence à Vaucouleurs, et demanda sans autre préambule à Robert de la conduire lui-même au Dauphin ou de l'y faire conduire.

Ce langage et cette requête de la jeune Lorraine laissèrent Baudricourt indifférent. Il ne se départit pas de son

1. *Procès*, t. II, p. 443.
2. *Ibid.*, p. 448. Déposition de Henri Le Royer, de Vaucouleurs.

attitude dédaigneuse et ne fit aucun cas de la Pucelle et de ses instances.

Jeanne, instruite par ses *Voix* qu'il lui fallait se mettre en route avant la mi-carême et aller rejoindre le jeune Roi, « dût-elle user ses jambes jusqu'aux genoux[1] », n'eut pas la patience d'attendre que le capitaine de Vaucouleurs changeât d'avis. Elle déclara à son oncle qu'elle entendait partir sans plus tarder, et comprenant l'imprudence qu'il y aurait à voyager en habit de femme dans les pays où les Anglo-Bourguignons étaient les maîtres, elle pria Laxart de lui prêter ses propres habits et de l'accompagner en ce départ. Laxart, subjugué par le ton décidé de la jeune fille, et toujours plein de condescendance, fit ce qu'elle lui demandait. Un de ses amis nommé Jacques Alain s'étant joint à lui, les trois voyageurs partirent de Vaucouleurs et firent environ une lieue de chemin sur la route de France jusqu'à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds. Mais, durant le trajet, Jeanne réfléchit. Arrivée à la chapelle dédiée à saint Nicolas, elle se mit en prière devant un crucifix portant l'image du Sauveur. Peut-être ses *Voix* lui mandèrent-elles que ce n'était pas encore l'heure de la Providence. Son parti fut pris aussitôt. « Ce n'est pas chose honnête, dit-elle à ses compagnons, que je parte ainsi. Retournons à Vaucouleurs[2]. »

1. *Procès*, t. II, p. 435.

2. *Ibid.*, pp. 441, 447. — Nous avons combiné, en ce récit, les détails précis contenus dans les deux dépositions de Durand Laxart et de Catherine Le Royer. Voir la *Note* à la fin du volume.

La tradition de cette pointe de Jeanne à Sept-Fonds s'est conservée dans le pays. — « Dans la ferme de Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds sur

Les trois voyageurs revinrent sur leurs pas, et Jeanne ayant exprimé le désir de ne pas rentrer à Burey, son oncle la confia à un honnête homme de ses amis, Henri Le Royer (ou le Charron), et aux bons soins de sa femme, qui s'appelait Catherine, nom cher à la Pucelle.

« C'était une excellente fille que Jeanne, déposait Henri Le Royer en 1456. Elle me disait souvent : « Il faut que « j'aille vers le gentil Dauphin. C'est la volonté de mon « Seigneur, le Roi du ciel, que j'aille vers lui ; c'est de la « part du Roi du ciel que je me suis ainsi présentée. Et, « croyez-le bien, j'irai[1]. »

L'impression que Jeanne fit sur la femme de Le Royer ne fut pas moins favorable. Dès qu'elle l'eut vue de près, Catherine Le Royer lui voua une tendre et toute maternelle affection. « C'était, disait-elle, une fille bonne, simple, douce, bien réglée, bien douée. Elle aimait à filer et le faisait très bien. Nous filions toutes deux chez moi. Elle aimait également à se rendre à l'église et à se confesser. Je le sais, l'ayant souvent accompagnée. Je l'ai vue se confesser à messire Fournier, alors curé de Vaucouleurs[2]. »

Jeanne se confessa aussi deux ou trois fois, durant son

la route de Sauvoy, on montre la croix devant laquelle la Pucelle aurait prié. Elle est surmontée de cette inscription :

JEANNE D'ARC ADORA
CE CHRIST EN 1428 A LA
CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS,
VAL DE LA FERME DE SEPT-FONDS.

(L'abbé Jaugeot, *Jeanne d'Arc et ses souvenirs à Domremy et à Vaucouleurs*, p. 110. In-18, Nancy, 1878.)

1. *Procès*, t. II, p. 448.

2. *Ibid.*, p. 446.

séjour à Vaucouleurs, à messire Jean Colin, qui fut plus tard curé de Domremy et chanoine de Brixey. Messire Jean Colin lui-même le rappelait devant les commissaires des juges de la réhabilitation. Il ajoutait « qu'à parler en conscience, la jeune fille avait tous les signes d'une bonne catholique et d'une chrétienne parfaite[1]. »

C'était dans la chapelle du château de Vaucouleurs que Jeanne aimait de préférence à communier et à prier. Fondée au treizième siècle, et érigée peu après en collégiale, cette chapelle, dédiée à Notre-Dame, s'élevait avec le château sur la crête de la colline au pied de laquelle Vaucouleurs est bâti. Elle faisait face à la porte qu'on désignait alors sous le nom de porte de France, et qui subsiste encore aujourd'hui. Un doyen et plusieurs chapelains la desservaient. Au-dessous de la chapelle, il y avait une crypte voûtée où l'on vénérait une statue de la Très Sainte Vierge, ce qui lui avait fait donner le nom de Notre-Dame-des-Voûtes[2]. Jeanne se plaisait dans cette chapelle du château, et principalement dans la crypte. « Je l'y ai vue souvent s'y rendre avec grande dévotion, disait messire Le Fumeux, chanoine de Vaucouleurs. En ce temps-là j'étais clerc de la chapelle. Jeanne y entendait la messe et y restait longtemps en prière[3]. » Descendant ensuite dans la crypte de Notre-Dame-des-Voûtes, elle restait « agenouillée devant la statue de la Vierge, tantôt prosternée le visage contre terre, tantôt les yeux levés au

1. *Procès*, t. II, p. 432.

2. SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 205-207. — Cette statue est conservée et vénérée dans l'église paroissiale de Vaucouleurs (L'abbé JAUGEOT, *op. cit.*, p. 108).

3. *Procès*, t. II, p. 461.

ciel[1] », implorant l'assistance de la Reine des Vierges, afin d'obtenir la force d'accomplir jusqu'au bout la mission qui allait lui être confiée[2].

Les déclarations et le langage de Jeanne, par leur netteté comme par ce qu'ils laissaient entrevoir d'extraordinaire, avaient produit une vive impression sur les hommes d'armes de Baudricourt; ses mœurs admirables de simplicité, de religion et de pureté les frappèrent encore davantage. Le *Journal du siège d'Orléans* et la *Chronique de la Pucelle* s'accordent à raconter que non seulement le capitaine de Vaucouleurs n'ajouta aucune créance aux propos de la jeune Lorraine, mais qu'il « ne faisait que s'en moquer, et réputait sa vision fantaisies et folles imaginations. » Chose plus grave, il retint Jeanne, « cuidant qu'elle serait bonne pour ses gens à eux esbattre en péché. A quoi nul d'eux, ni autre après ne la purent onques retourner, car sitôt qu'ils la regardaient fort, ils étaient tout refroidis et ne leur en prenait volonté[3]. »

Devant cette jeune fille dont la seule vue commandait le respect et qui produisait autour d'elle comme un

1. *Procès*, t. II, p. 461.

2. De même que par les soins des évêques de Saint-Dié, au diocèse desquels appartient présentement Domremy, une basilique se construit en l'honneur de Jeanne d'Arc sur la colline du Bois Chesnu, de même, par les soins des évêques de Verdun, au diocèse desquels appartient Vaucouleurs, une tour, que surmontera un groupe monumental, et une église s'élèvent à l'emplacement qu'occupait l'ancienne chapelle du château de Vaucouleurs. La crypte est à peu près rétablie dans son état primitif. Cette crypte et la porte dite *de France* sont les deux seuls restes conservés du château où commandait Baudricourt.

3. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 272, édit. de V. de Viriville. — *Journal du siège*, p. 35; in-8°, Orléans, 1896. Edition publiée par Paul Charpentier et Charles Cuissard.

rayonnement de chasteté, deux écuyers de Champagne[1] au service de Baudricourt se sentirent émus. L'un d'eux, Jean de Novelompont ou de Nouillonpont, qu'on nommait habituellement Jean de Metz[2], vint la voir chez son hôte, Henri Le Royer. Il trouva Jeanne avec « sa robe pauvre et usée, de couleur rouge. »

— Ma mie, que faites-vous ici? lui demanda-t-il.

Sur une première réponse de la jeune fille qui ne nous a pas été transmise, mais dont il est aisé de supposer le sens, Jean de Metz s'écria :

— Faut-il donc que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais?

La Pucelle repartit :

— Je suis venue à chambre de roi (dans un pays, dans une ville royale)[3] afin que Robert de Baudricourt me

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 272. — *Journal du siège*, p. 45.

2. *Procès*, t. II, p. 346. — Jean de Novelompont (Nouillonpont, commune aujourd'hui du département de la Meuse), terre dont il possédait la seigneurie et le titre, avait alors trente ans. Il était, non gentilhomme en rigueur de termes, mais « de condition libre », et, dirait-on aujourd'hui, un des officiers de Baudricourt. Il ne fut anobli que plus tard, en 1449. Ces lettres d'anoblissement récompensèrent « sa vie digne d'éloges, sa conduite honorable, la réputation dont il jouissait, les louables et très gratuits services rendus dans les guerres et autres circonstances. » En 1455, lors du Procès de revision, il habitait Vaucouleurs. Jeanne le qualifie de chevalier (*Procès*, t. I, p. 54); mais les comptes de maître Charrier, receveur général de toutes les finances (21 avril 1429), ne lui donnent que le titre d'*escuier*. (*Ibid.*, t. V, p. 257.) — V. E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches...*, pp. xxv-xxvi.

3. Dans la langue du quinzième siècle, l'expression *Chambre de roy* appliquée à une ville disait plus que ville royale; quelque chose comme ville chère, importante aux yeux du Roi.

A Orléans, pour la fête du 8 mai, on chantait un hymne où l'on disait :

veuille mener ou faire mener au Dauphin. Mais il ne prend souci ni de moi ni de mes paroles. Pourtant, il faut qu'avant la mi-carême je sois devers le Dauphin, dussé-je laisser mes jambes sur les chemins. Nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille de roi d'Écosse[1] ne peuvent recouvrer le royaume de France; il n'y a secours que de moi. Pourtant j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est point mon état. Mais il faut que je le fasse, parce que mon Seigneur le veut.

— Et qui est votre Seigneur?

— C'est Dieu.

Jean de Metz, touché de l'accent de conviction que respiraient ces paroles, mit sa main dans la main de la jeune fille, et il lui donna sa foi que, Dieu aidant, il la mènerait au roi[2].

L'écuyer qui se joignit à Jean de Metz se nommait Bertrand de Poulengy. Il était âgé de trente-six ou trente-sept ans. Le nom qu'il portait était celui d'une terre dont il possédait la seigneurie[3]. Il avait assisté à la première audience que Jeanne avait eu de Baudricourt. Frappé de son langage, de sa persévérance, de sa piété et de la pu-

Noble cité, de moult grant renommée,
Chambre de roy digne d'estre nommée,
Réjouis-toi à icelle journée,
Peuple vaillant et très loyal Français.

1. On venait d'arrêter peu auparavant (30 octobre 1428) les fiançailles du petit Dauphin, celui qui devait être Louis XI, avec Marguerite, fille du roi d'Écosse. Les fiancés n'avaient pas encore sept ans. Le mariage eut lieu en 1436.

2. *Procès*, t. II, p. 436. — Tous ces détails sont tirés des dépositions de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy à l'Enquête de 1456.

3. *Ibid.*, t. I, p. 54. — Jeanne lui donne seulement le titre d'écuyer, *ibid.*

reté de ses mœurs, comme Jean de Metz il eut foi en elle et il lui fit la même promesse.

Les deux gentilshommes, — c'est ainsi que la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège d'Orléans* les désignent[1], — demandèrent à la Pucelle quand elle voulait partir.

— Plutôt aujourd'hui que demain, répondit Jeanne; plutôt demain qu'après.

Mais il ne suffisait pas de vouloir : il y avait encore de graves obstacles à surmonter, et le principal était l'obstination de Baudricourt à refuser à la jeune Lorraine une escorte et des lettres de créance pour son roi.

IV.

JEANNE ET LE VIEUX DUC DE LORRAINE, CHARLES II. — VOYAGE A NANCY. — PÈLERINAGE A SAINT-NICOLAS-DE-PORT. — RETOUR A VAUCOULEURS.

Tandis que Jeanne d'Arc attendait à Vaucouleurs, dans la famille Le Royer, le moment propice pour tenter une démarche suprême auprès de Robert de Baudricourt, elle fut informée que le vieux duc de Lorraine avait exprimé le désir de la voir. Sans doute, le duc Charles avait eu connaissance des bruits qui circulaient, dans la vallée de la Meuse, sur la Pucelle de Domremy et sur la tâche merveilleuse qu'elle disait avoir à remplir. Comme il était malade et que ses médecins le rassuraient médiocrement

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 272; — *Journal du siège*, p. 45. « Et pour la conduire, lui bailla deux gentilzhommes de Champaigne, l'ung nommé Jehan de Metz, et l'autre Bertrand de Polongy. » (*Journal du siège*, page citée).

sur l'issue de la maladie, il se prit à l'espoir que cette Pucelle, s'il était vrai qu'elle fût visitée du ciel, pourrait obtenir sa guérison. En conséquence, il lui envoya un sauf-conduit[1].

La perspective d'un voyage à Nancy n'effraya pas la nièce de Laxart. Elle pensa que le duc Charles lui octroierait peut-être les moyens d'arriver jusqu'au Dauphin qu'elle sollicitait vainement du capitaine de Vaucouleurs. Sur ces entrefaites, Jean de Metz apprit l'arrivée du sauf-conduit. Il vint alors trouver Jeanne et lui demanda si elle en userait volontiers. Sur sa réponse affirmative, il voulut savoir si elle se proposait de garder les vêtements de son sexe pour faire le voyage. La jeune fille qui, au retour de Saint-Nicolas-de-Septfonds, avait repris ses habits de femme, n'hésita pas à convenir qu'elle aimerait mieux aller à Nancy avec des habits d'homme. Jean de Metz se mit aussitôt en mesure de les lui procurer : il les emprunta à ses servants[2], — preuve manifeste que Jeanne, comme femme, devait être robuste et de taille avantageuse, — et il s'offrit pour l'accompagner.

1. Jeanne, à Rouen, dit : « Le duc de Lorraine *manda*, ordonna, — *mandavit*, — qu'on la lui conduisît. » (*Procès*, t. I, p. 53-54). — A Marguerite la Touroulde, elle dit que « le duc voulut la voir. — *Dux... voluit eam videre.* » (*Ibid.*, t. III, p. 87). Ce n'est donc pas la Pucelle qui prit l'initiative de ce voyage. Peut-être le duc Charles s'adressa-t-il à Baudricourt et le chargea-t-il de transmettre à Jeanne son désir. D'après Siméon Luce, qui semble prendre les hypothèses pour des réalités, « ce voyage de Jeanne avait été concerté entre Robert de Baudricourt et le jeune duc de Bar. » Voir *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 208 et suiv.

2. « Tunc... testis *de famulis suis* tradidit sibi (*à Jeanne*) vestes et calceamenta ad induendum. » (*Procès*, t. II, p. 437. Déposition de Jean de Metz).

Durand Laxart, mis au courant du dessein de sa jeune parente, ne voulut pas laisser à Jean de Metz seul la tâche de la conduire et de veiller sur elle : il recourut derechef aux bons offices de Jacques Alain, et tous deux se joignirent, au départ, à l'écuyer de Baudricourt. Jean de Metz n'alla que jusques à Toul[1] : la compagnie de Laxart et d'Alain lui semblant pour Jeanne une protection et une garantie suffisantes, il reprit la route de Vaucouleurs.

La fille de Jacques d'Arc poursuivit sa chevauchée[2] en pays lorrain avec Jacques Alain et Laxart; ces amis dévoués restèrent avec elle tout le temps et ne la quittèrent qu'après l'avoir ramenée sauve en la maison de Henri Le Royer[3].

Arrivée dans la capitale de la Lorraine, Jeanne fut introduite en présence du duc Charles. Il lui demanda s'il guérirait de la maladie dont il souffrait.

— Dieu le sait, répondit la jeune fille.

Et saisissant l'occasion, avec cette liberté que prennent courageusement les apôtres et les saints, elle reprocha au prince les désordres auxquels il se livrait et le scandale qu'il donnait à son peuple. « Il se gouvernait mal : il ne guérirait pas s'il ne s'amendait, et elle l'engagea fort à reprendre sa bonne épouse[4]. »

Effectivement, depuis quelques années, le vieux duc délaissait sa femme, Marguerite de Bavière, à qui il

1. *Ibid.*, même déposition.

2. Jeanne, selon l'usage du temps, fit ce voyage à cheval : « *Dum habuit equum*, Puella ivit locutum Duci (Lotharingiæ). » *Ibid.*, même déposition.

3. *Procès*, t. II, pp. 437, 447.

4. *Ibid.*, t. III, p. 87. Déposition de Marguerite La Touroulde, veuve du trésorier René de Bouligny. — *Procès*, t. I, p. 54.

n'avait à reprocher que sa piété et sa vertu, pour vivre publiquement avec une maitresse nommée Alizon du May. Il s'était attaché à cette fille en 1419, vers le temps du mariage de René d'Anjou avec sa propre fille Isabelle, héritière présomptive du duché de Lorraine. D'une naissance honteuse, mais d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit, Alizon du May domina bientôt le prince et obtint de lui tout ce qu'elle voulut. Elle lui donna cinq bâtards, trois garçons et deux filles; en 1429, au moment du voyage de Jeanne d'Arc à Nancy, l'aîné n'avait pas dix ans[1].

La Pucelle n'eut garde d'omettre, dans son entrevue avec le duc de Lorraine, le sujet qu'elle avait tant à cœur. Elle lui fit part de son dessein d'aller en France et lui demanda sans embarras de lui donner « son fils[2] », — sans doute René d'Anjou, l'époux de sa fille Isabelle, — avec une troupe d'hommes d'armes pour la mener au Dauphin. Le duc ne répondit pas. En prenant congé de lui, Jeanne l'assura qu'elle prierait Dieu de lui rendre la santé. Charles fit à la jeune fille présent de quatre francs

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 695, 703.

2. La Pucelle ne nommant personne, le R. P. Ayroles se demande s'il est question de René d'Anjou, gendre du duc et son fils d'adoption, ou d'un des bâtards que le duc Charles avait eus de la fille Alizon. (La vraie Jeanne d'Arc, t. II. *La Paysanne*, p. 171.) « Les deux hypothèses semblent plausibles », répond le savant Jésuite. A notre avis, une seule explication est admissible, celle qui voit René d'Anjou dans le personnage que Jeanne désigne. Y voir un des bâtards de la fille d'Alizon est chose à laquelle on ne saurait songer, par la raison que, l'aîné de ces bâtards n'ayant pas dix ans en 1429, si Jeanne eût requis du duc Charles qu'il lui donnât un enfant hors d'état de lui prêter assistance, elle eût présenté une requête dénuée de bon sens et eût paru vouloir se moquer du duc.

d'or, qu'elle montra à son oncle Laxart, et d'un cheval noir [1].

A ces détails que fournissent les témoignages authentiques de Jeanne elle-même, de son parent et de Jean Morel, de Greux, un de ses parrains, la *Chronique de Lorraine* ajoute les suivants : on n'en saurait garantir la certitude, mais, à la rigueur, ils n'offrent rien d'invraisemblable; après le grave historien de la Lorraine, Dom Calmet, on peut les reproduire.

« Le duc, lisons-nous en cette Chronique, donna à la Pucelle harnais et un cheval et la fit amener : elle était légère. On amena le cheval, et des meilleurs, tout sellé, bridé. En présence de tous, sans mettre le pied à l'étrier, elle sauta en selle. On lui donna une lance. Elle vint à la place du château et la courut. Jamais homme d'armes ne la courut mieux. Toute la noblesse était ébahie. On en fit le rapport au duc : bien connut qu'elle avait vertu [2]. »

Nous entendrons dans un des prochains chapitres le duc d'Alençon narrer de Jeanne une prouesse de même genre. A Chinon, dans une prairie près du château, elle courut la lance admirablement, sous les yeux du duc et du gentil Dauphin Charles VII.

Avant de retourner dans la famille d'Henri Le Royer, Jeanne d'Arc voulut avoir la consolation de prier devant

1. *Procès*, t. II, p. 444 et 391. Dépositions de Laxart et de Jean Morel.

2. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, colonne 697. — Le duc Charles de Lorraine mourut deux ans après la visite de Jeanne, le 25 janvier 1431 : la Pucelle était alors prisonnière des Anglais, à Rouen.



les reliques de saint Nicolas, dans la petite ville alors florissante qui portait son nom, et devant l'autel où les populations chrétiennes de ces contrées venaient l'honorer et l'invoquer. Saint-Nicolas-de-Port, où se conservaient ces reliques précieuses, n'était qu'à deux petites lieues de Nancy. Une occasion aussi favorable de satisfaire sa piété se représenterait-elle jamais à la Vierge de Domremy?

Le sanctuaire dédié à saint Nicolas, que de nombreux pèlerins visitent encore aujourd'hui, remontait aux dernières années du onzième siècle. Un chevalier lorrain, Albert de Varangéville (localité peu distante de Saint-Nicolas-de-Port), s'arrêta à Bari, ville de l'Italie méridionale, à son retour de la première croisade (1098) à laquelle il venait de prendre part. Bari avait l'honneur de posséder les restes vénérés du grand évêque de Myre, saint Nicolas. Le gardien du tombeau du saint évêque était parent du chevalier lorrain. En souvenir de cette rencontre, il offrit à son parent une des reliques qui lui étaient confiées. Le chevalier l'apporta dans son pays de Lorraine et, à son arrivée, la déposa dans une petite chapelle située près des rives de la Meurthe et nommée pour cette raison Notre-Dame-de-Port ou du Port. Dès que les reliques vénérables de saint Nicolas eurent été déposées dans cette petite chapelle, on y vit accourir de nombreux pèlerins. Afin d'abriter tous ceux qui venaient y prier *Monsieur saint Nicolas*, les religieux Bénédictins qui desservaient Notre-Dame-de-Port durent songer à construire un sanctuaire plus vaste. Autour de ce sanctuaire, quand il fut bâti, des maisons s'élevèrent, des rues furent tracées, une ville se créa. A partir de 1150, on lui

donnait le nom de Saint-Nicolas-de-Port ou de Saint-Nicolas-de-Varangéville[1].

Entre autres titres sous lesquels on invoquait le bienheureux évêque de Myre, l'un des plus populaires était celui de patron des voyageurs. Les fidèles qui viennent s'agenouiller devant la chapelle qui lui est consacrée dans la belle et vaste église ogivale de la paroisse, y trouvent le texte d'une prière où ce titre est mis en première ligne. A la veille du grand et périlleux voyage que Jeanne d'Arc se proposait d'entreprendre, elle aussi pria *Monsieur saint Nicolas* « de lui accorder sa puissante protection, d'être son guide, et de la préserver de toute fâcheuse rencontre[2]. »

Sa dévotion satisfaite, la jeune fille reprit avec ses compagnons Laxart et Jacques Alain le chemin de Vaucouleurs[3].

1. Varangéville, dont les nombreuses usines s'alignent le long de la voie ferrée, est un bourg de 2,000 âmes, séparé de saint-Nicolas-de-Port par la voie du chemin de fer de Nancy à Lunéville et par la Meurthe.

2. Ces paroles se lisent dans la prière susdite. Voir le *Guide du Pèlerin et du Touriste* à Saint-Nicolas-de-Port, p. 183. In-18, Nancy, 1893.

3. A quelle date Jeanne rentra-t-elle à Vaucouleurs, on ne peut le déterminer que par à peu près. Ce fut sûrement avant le 12 février. « Aux environs du dimanche des Bures (1er dimanche de carême), — *circa Dominicam Burarum*, » peut-on inférer du témoignage de Jean de Metz, si on le ponctue d'une certaine manière (*Procès*, t. II, p. 437); certainement avant ce dimanche, qui était, en l'année 1429 (nouveau style), le 13 février.

En pays Lorrain et Barrois, on appelait le premier dimanche du carême le *dimanche des Bures*. Le mot Bure signifiait *brandon*. « *Bure*, idem sonat quod alibi *Brandon*, fæx, tæda ignis. » *Supplément* au Glossaire de Du Cange, au mot *Bure*).

V.

HÉSITATIONS DE BAUDRICOURT. — L'EXORCISME. — JEANNE APPREND AU CAPITAINE LA DÉFAITE DE ROUVRAY, LE JOUR MÊME DE LA BATAILLE (12 FÉVRIER). — BAUDRICOURT SE DÉCIDE A FAIRE CONDUIRE LA PUCELLE AU DAUPHIN. — DÉPART POUR CHINON.

Pendant cette absence de Jeanne, un travail s'était fait dans l'esprit de Robert de Baudricourt. La persévérance de la jeune fille l'étonnait; sa simplicité, sa modestie, sa piété, sa chasteté ajoutaient encore à cet étonnement. Il n'ignorait pas l'impression qu'elle avait produite sur les deux écuyers de Champagne qu'il avait en estime particulière, et la promesse qu'ils lui avaient faite. Ce voyage à Nancy donnait à cette promesse un commencement d'exécution. D'autre part, les temps étaient difficiles, les Anglais pressaient Orléans assiégé, et tout portait à croire qu'ils en viendraient à bout. Mais alors quel serait le sort et l'avenir du royaume?

Dans ces perplexités, le capitaine se demanda si la nièce de Laxart, volontairement ou à son insu, ne serait pas sous le coup de quelque sortilège, et ne servirait pas d'instrument à quelque machination de l'enfer. Pour être capitaine au service du Roi et un peu rude de manières, Baudricourt, au fond, n'en était pas moins bon chrétien, et il n'eût pas hésité à partir en guerre contre le Diable, ennemi-né de la France, la fille aînée de l'Eglise, et contre ses sectateurs. Mais comment savoir si Jeanne était possédée de l'esprit malin? Il y avait un moyen bien simple, quoique un peu brusque et un peu primitif : la faire exorciser d'emblée et sans avis préa-

lable. C'est à quoi le capitaine se résolut. Il fit part de son projet à messire Jean Fournier, curé de Vaucouleurs, et tous deux se rendirent chez Henri le Royer. Ils demandèrent à voir la jeune fille. Jeanne, tout naturellement, se présenta. Messire Fournier, revêtant aussitôt son étole qu'il avait apportée, adjura Jeanne, si elle était possédée du malin esprit, de s'éloigner d'eux; si, au contraire, elle ne l'était pas, qu'elle s'approchât. En voyant le curé prendre son étole, la Pucelle, pensant qu'il allait procéder à quelque cérémonie ou bénédiction que ses hôtes auraient sollicitée, s'était agenouillée. A l'adjuration du prêtre, elle garda le silence, tout étonnée qu'elle fùt, et vint jusqu'à lui, se traînant à genoux. Lorsque messire Fournier lui eut dit de se lever, Jeanne l'interpella en ces termes :

— Messire, vous deviez savoir si l'esprit malin habite en moi, puisque vous m'avez entendue en confession[1].

En effet, le curé l'avait confessée trois fois depuis sa présence à Vaucouleurs.

La jeune fille rapporta à la femme d'Henri Le Royer, qui n'avait pas assisté à la scène, ce qui venait de se passer, et elle ajouta :

— On ne veut pas me conduire au roi. Cependant, bon gré, mal gré, il faut que j'aille où est le Dauphin.

Et elle répéta à Catherine Le Royer ce qu'elle avait déjà dit à son parent Laxart :

— Ne savez-vous pas qu'il a été prophétisé que la France serait perdue par une femme et qu'elle serait restaurée par une Vierge des Marches de Lorraine ?

1. *Procès*, t. II, p. 446. Déposition de Catherine Le Royer.

En prononçant ces mots, Jeanne y mettait un tel sentiment de conviction « qu'on voyait bien, remarquait Catherine, que le temps lui durait comme à une femme qui va être mère. »

Et Catherine ajoutait : « Je me rappelai alors la prophétie dont parlait Jeanne, et je demeurai stupéfaite. Depuis ce moment, moi-même et bien d'autres eûmes foi en ses propos[1]. »

L'épreuve de l'exorcisme à laquelle le capitaine de Vaucouleurs venait de soumettre la fille de Jacques d'Arc eut pour résultat de fortifier l'impression favorable que lui avait laissée l'épreuve autrement redoutable à laquelle il avait mis sa chasteté. Dans l'incertitude où il était jeté et dans la crainte d'encourir des responsabilités sérieuses, s'il persistait à dédaigner les ouvertures et les requêtes de la Pucelle, Baudricourt, croit-on, avait informé la cour de Chinon de la démarche tentée auprès de lui. En attendant la réponse de Charles VII, il réfléchissait et murmurait en lui-même : « Qui sait si cette jeune fille n'est pas l'instrument de la volonté du ciel? Souvent Dieu est venu en aide au royaume de France et l'a sauvé du péril. Peut-être de nos jours a-t-il préparé des moyens de salut qui seront mis à exécution par une femme[2]? »

Baudricourt restait sous l'influence de ces réflexions lorsque Jeanne se présenta soudain devant lui — c'était le 12 février — et lui dit à brûle-pourpoint :

— En nom Dieu (au nom de Dieu), vous tardez trop à

1. *Procès*, t. II, pp. 446-447.

2. *Mémoires du pape Pie II*, cités par J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 508.

m'envoyer. Aujourd'hui, le gentil Dauphin a eu près d'Orléans grand dommage. Et il sera en danger de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui [1].

Jeanne ne se trompait pas en signalant le « grand dommage » survenu au roi près d'Orléans. Au moment où elle reprochait à Baudricourt ses hésitations, les Anglais gagnaient la bataille de Rouvray, dont la conséquence inévitable paraissait, même aux esprits les plus optimistes, devoir être la prise ou la capitulation de la cité orléanaise. Le capitaine de Vaucouleurs reçut-il sur ces entrefaites la réponse de la cour de Chinon?... ou bien, apprenant quelques jours après la nouvelle de la journée de Rouvray, se résolut-il de lui-même à laisser partir une jeune fille à qui le ciel avait départi des vues prophétiques dont il ne pouvait contester l'étonnante vérité? On peut choisir entre ces deux explications; elles sont également plausibles. Peut-être même y aurait-il lieu de les adopter l'une et l'autre, car elles ne sont aucunement contradictoires. Un messager royal nommé Colet de Vienne se trouvait à Vaucouleurs en ce moment-là; le fait est certain [2]. Quel message apportait-il? Un message confirmant probablement l'une ou l'autre des versions exposées, et peut-être toutes les deux, c'est-à-dire un message instruisant Baudricourt de la bataille perdue de Rouvray, et l'autorisant à faire conduire Jeanne à Chinon. Quoi qu'il en soit, le capitaine, à la suite des dernières déclarations de la jeune Lorraine, ne s'opposa plus

1. *Journal du siège d'Orléans*, pp. 44-45, édit. Paul Charpentier et Ch. Cuissard.

2. *Procès*, t. II, p. 437. Déposition de Jean de Metz. *Ibid.*, pp. 406, 432, 445, 447, 448, 457.

à l'accomplissement de ses desseins. Sa décision arrêtée, il la fit connaître à Jeanne, lui recommanda de faire ses dispositions de voyage, et, de son côté, il prépara les lettres qui devaient en informer le roi, lettres dans lesquelles, entre autres choses, il mentionnait la communication surprenante que lui avait faite la Pucelle le jour même de la *journée des Harengs,* et l'heure à laquelle cette communication avait eu lieu[1].

Tout joyeux de la décision de leur capitaine, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, à qui Baudricourt confiait la conduite et la garde de la Pucelle, ne voulurent pas que Jeanne eût à se préoccuper des frais de la route; ils s'en chargèrent généreusement[2]. Il est vrai que par ordre du roi ils leur furent plus tard remboursés[3]. Pour former l'escorte indispensable dans un voyage de plusieurs jours à travers des pays occupés par les Anglo-Bourguignons, ils prirent d'abord leurs deux servants, Julien, servant de Bertrand de Poulengy, Jean de Honecourt, servant de Jean de Metz, et, avec ces derniers, le messager du roi, Colet de Vienne, et un archer du nom de Richard[4]. Baudricourt approuva ces dispositions[5].

1. *Journal du siège d'Orléans*, p. 48 : « Elle (Jeanne) avait sceu véritablement le jour et l'heure de la journée des Harens, ainsi qu'il fut trouvé par les lettres de Baudricourt, qui avoit escript l'heure qu'elle lui avoit dict, elle estant aincores à Vaucouleurs. »

2. « Expensis et sumptibus ipsorum testis et Bertrandi. » *Procès*, t. II, p. 437. Déposition de Jean de Metz.

3. Comptes de Guillaume Charrier, receveur général de toutes les finances, du XXI avril 1429. Dans J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 257. Ces frais s'étaient élevés à 100 livres.

4. *Procès*, t. II, pp. 437 et 457.

5. Le septième des douze Articles du Procès de Rouen dit que le

Avant de prendre la route de France, Jeanne remercia celui qu'elle appelait son oncle, le brave Durand Laxart, de toutes les démarches auxquelles il s'était prêté pour lui être agréable, et des soins qu'il avait pris pour les faire réussir. Ce que nous avons rapporté de ses voyages à Vaucouleurs, à Nancy, à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds et à Saint-Nicolas-de-Port, par dévouement et complaisance pour sa nièce, prouve surabondamment qu'il avait foi en elle, en sa mission, et qu'il prenait chaudement à cœur le succès de son entreprise. Comme appel à un dernier témoignage d'affection de la part de Laxart et des siens, la jeune Lorraine renouvela sa requête au sujet de l'enfant de sa tante, Aveline Le Voyseul, belle-mère de Laxart : qu'elle voulût bien, si elle mettait au monde une fille, la nommer Catherine « en souvenance de feue Catherine, sœur de Jeanne et nièce de ladite Aveline[1]. »

La Vierge de Domremy ne se borna pas à cette requête et à ces remerciements. Elle qui depuis sa plus tendre enfance n'avait eu à se reprocher aucun acte de désobéissance envers son père et sa mère; elle qui se rendait compte de l'affliction extrême dans laquelle les jetterait la nouvelle de son départ pour Chinon et des

capitaine de Vaucouleurs « désigna un chevalier, *unum militem*, un écuyer, *unum scutiferum* (Jean de Metz et Bertrand de Poulengy), et quatre serviteurs, et qu'il les donna à Jeanne pour la conduire. » *Procès*, t. I, p. 333.

On appelait cela une *lance fournie*.

Nous avons fait observer plus haut que Jean de Metz, en ce temps-là, n'était pas chevalier.

1. E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 62.

craintes auxquelles ils allaient être en proie en songeant aux périls de toute sorte qu'elle aurait à braver, pouvait-elle ne pas leur transmettre, par l'intermédiaire de son oncle, l'expression de ses regrets, de ses excuses et ses adieux? Jeanne pria donc Laxart d'être son interprète auprès de ses excellents et désolés parents : qu'il n'oubliât pas de les rassurer sur son entreprise ; elle ne s'y engageait que par commandement de Dieu ; ils devaient, à cause de cela, partager la confiance au succès final qui la soutenait elle-même. Qu'ils ne l'oubliassent pas, lorsqu'ils apprendraient que leur fille avait pris la route de France avec une escorte d'hommes d'armes. S'ils avaient été « sur le point de perdre le sens lorsqu'elle était allée à Vaucouleurs[1] », ils devaient bannir toute inquiétude maintenant qu'ils savaient à quel commandement formel leur fille obéissait. D'ailleurs, Jeanne leur écrirait ou leur ferait écrire à la première occasion, et leur demanderait de lui pardonner sa désobéissance apparente. Que son cher oncle Laxart ne négligeât aucune de ses recommandations, afin d'adoucir la peine de ses père et mère, et de les consoler.

Peu de temps après, en effet, Jeanne écrivait à ses parents, sollicitant son pardon de leur tendresse et de leur foi. Ce pardon, nous dit-elle, lui fut accordé[2].

La nouvelle de la décision qu'avait prise Robert de Baudricourt se répandit aussitôt à Vaucouleurs. Les habitants, dont Jeanne avait provoqué l'admiration et gagné les sympathies, apprenant que le capitaine l'autori-

1. *Procès*, t. I, p. 132.
2. *Ibid.*, pp. 52, 128, 129.

sait à quitter l'habit de son sexe, voulurent lui offrir ce qui en ce temps-là formait le costume des gens de guerre : justaucorps, tunique, chausses et aiguillettes, chaperon, guêtres, éperons, haubert et le reste. Laxart et Jacques Alain lui achetèrent un coursier au prix de 12 francs d'or, que Baudricourt leur remboursa[1]; le capitaine lui-même voulut donner à la jeune fille l'épée[2].

Jeanne venait d'accomplir ses dix-sept-ans. Grande, vigoureuse, belle à l'avenant, mais d'une beauté qui n'offrait rien de mièvre et d'efféminé, les cheveux noirs et coupés en rond à la façon des hommes d'armes, les yeux vifs, pleins d'expression et de gaieté, la voix d'une douceur exquise, elle avait tout le charme de la jeunesse joint à la candeur de la vierge et à la parole persuasive de l'inspirée.

Les préparatifs du départ étant achevés et le jour venu (22 ou 23 février), les braves habitants de Vaucouleurs purent voir la fille de Jacques d'Arc, revêtue de son habit de guerre et de ses armes, franchir la porte de France et, suivie de son escorte, s'avancer sur son coursier en martiale et fière mine. D'un mouvement unanime et spontané, ils l'acclamèrent et lui exprimèrent leurs souhaits de bon voyage. Robert de Baudricourt, ému de ces témoignages de l'affection populaire, recommanda Jeanne à toute la sollicitude des deux gentilhommes qui l'accompagnaient; il exigea d'eux le serment de la mener en tout honneur et sécurité. Puis,

1. *Procès*, t. II, pp. 444, 445. Déposition de Laxart. — *Ibid.*, p. 457. Déposition de Bertrand de Poulengy.

2. « ... Unum ensem »; probablement la sienne. *Procès*, t. I, p. 55. — *Chronique de la Pucelle*, p. 272.

prenant congé d'elle, il lui dit : « Allez! allez! et advienne que pourra[1]. »

1. *Procès*, t. I, p. 55. Nous exposerons plus loin les raisons qui paraissent fixer au 22 ou 23 février la date du départ de Jeanne, et au 6 mars celle de son arrivée à Chinon. — Le *Journal du siège d'Orléans*, p. 45 de l'édition citée, le greffier de l'hôtel de ville d'Albi (*Procès*, t. IV, p. 300) disent que les deux frères de Jeanne partirent avec elle et vinrent à Chinon. C'est une erreur : ni la Pucelle, ni ses deux compagnons de voyage, ni aucun des témoins de 1456 ne mentionnent leur présence dans l'escorte de Jeanne : ils ne vinrent la rejoindre que plus tard; mais ils étaient certainement avec leur sœur au siège d'Orléans. (*Procès*, t. IV, p. 153.)

CHAPITRE VI.

CHINON.

L'AUDIENCE ROYALE.

I. *De Vaucouleurs à Chinon. — Difficultés et périls du voyage. — Confiance de Jeanne. — Sainte-Catherine de Fierbois. — Lettre au Dauphin. — Arrivée à Chinon.*

II. *Hésitations du Roi. — Les membres du Grand Conseil. — Gérard Machet, confesseur de Charles VII. — Robert le Maçon. — La reine Yolande de Sicile.*

III. *Interrogatoires divers. — La jeune reine Marie d'Anjou. — Arrivée à Chinon de deux envoyés de Dunois. — Le roi consent à l'audience demandée.*

IV. *Jeanne et le comte de Vendôme. — L'audience royale. — Entretien intime de la Pucelle et du Dauphin.*

I.

DE VAUCOULEURS A CHINON. — DIFFICULTÉS ET PÉRILS DU VOYAGE. — CONFIANCE DE JEANNE. — SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS. — LETTRE AU DAUPHIN. — ARRIVÉE A CHINON.

Il fallut aux voyageurs onze jours de chevauchée[1] pour atteindre Chinon où se trouvaient le roi Charles VII et sa cour, trajet de cent cinquante lieues, à raison de quinze par jour. Les Bourguignons et les Anglais occupaient la moitié des pays qu'on devait traverser. L'hiver ayant été

1. *Procès*, t. II, pp. 437, 457. Dépositions des deux gentilshommes qui accompagnaient Jeanne.

pluvieux, les rivières avaient grossi et, dans le trajet à parcourir, force était d'en passer un grand nombre. Sur sa route, la petite troupe de Jeanne rencontra la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne, la Loire, le Cher, l'Indre et des petits cours d'eau, tels que l'Ornain, le Saux, le Serain, le Donant et le Loing; et comme provinces, la Champagne, la Bourgogne, le Nivernais, le Berry et enfin la Touraine. De Vaucouleurs, on marcha jusqu'à ce que l'on eût atteint Saint-Urbain-lez-Joinville[1]. Les voyageurs reçurent l'hospitalité dans le monastère de cette localité. L'abbé, nommé Arnoult dAunoy, était parent de Baudricourt. Quand les deux chefs de l'escorte l'eurent renseigné sur la Pucelle et sur l'intérêt que le capitaine de Vaucouleurs son parent lui portait, l'abbé fit à Jeanne le plus gracieux accueil[2]. Le lendemain, avant de partir, la jeune Lorraine voulut entendre la messe. Satisfaction donnée à sa piété, elle reprit vaillamment avec ses compagnons la route de la Loire.

Dans les jours qui suivirent, on dut par prudence ne marcher guère que de nuit, et, en particulier, après avoir quitté Saint-Urbain. Il fallut s'en tenir là tant qu'on voyagea dans les pays occupés par les ennemis. Une fois arrivés dans ceux qui obéissaient au roi, il y eut d'autres précautions à prendre, car en ces pays « régnaient toutes pilleries et roberies[3] », et l'on était exposé à ren-

1. *Procès*, t. I, p. 54. — Saint-Urbain, arrondissement de Vassy (Haute-Marne).

2. Jolibois, *Dictionnaire historique de la Haute-Marne*, p. 492. — Jeanne dit, *Procès*, t. I, p. 54 : « *Ibi pernoctavit in abbatia :* — Elle passa la nuit dans le monastère. »

3. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 273.

contrer bon nombre de pillards et voleurs de grand chemin.

La foi que Jean de Metz et Bertrand de Poulengy avaient mise en la Pucelle ne les avait pas aveuglés sur les dangers qui les attendaient sur le chemin de Chinon. Ils s'en étaient ouverts à Jeanne avant de partir, et il avait fallu l'accent convaincu et persuasif de sa parole pour les décider à tenter l'aventure[1]. Plus d'une fois, durant le voyage, ces appréhensions et ces inquiétudes les reprirent. Mais, toujours pleine de confiance, la jeune fille leur disait :

— En nom Dieu, menez-moi vers le gentil Dauphin, et ne faites doute que ni vous ni moi n'aurons aucun empêchement[2].

— Nous pourrions bien, répliquaient les gentilshommes, être arrêtés par les ennemis.

— Je ne crains pas les hommes d'armes, répondait Jeanne; mon chemin est tracé. Si les ennemis se présentent, moi, j'ai mon Seigneur qui saura m'ouvrir la voie pour arriver au Dauphin, car je suis née pour le sauver[3].

Jean de Metz exprimant la crainte de tomber dans les embuscades des Anglais :

— N'ayez peur, répliquait Jeanne; mes frères du paradis et mon seigneur Dieu m'ont déjà dit, depuis quatre ou cinq ans, qu'il me fallait guerroyer pour recouvrer le royaume de France.

— Ferez-vous bien ce que vous dites?

1. *Procès*, t. II, p. 272.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, t. II, p. 449.

— J'agis par commandement. Vous verrez, à Chinon, comme le Dauphin nous fera bon visage[1].

Ce dont la jeune fille souffrait le plus, c'était de ne pouvoir, comme elle en avait l'habitude, assister au saint sacrifice. Dans les villages qu'ils rencontraient à une heure matinale, elle disait aux deux officiers de Baudricourt :

— Si nous entendions la messe, nous ferions bien[2] !

Mais en traversant les provinces au pouvoir des Anglo-Bourguignons c'eût été un imprudence grave d'essayer. Ce ne fut possible qu'à Auxerre; là, Jeanne assista à la messe dans la cathédrale[3]. Elle se dédommagea des privations imposées à sa piété à Sainte-Catherine-de-Fierbois : dans le sanctuaire consacré à sa chère sainte, elle entendit trois messes le même jour[4].

De cet endroit, qui n'était qu'à quelques lieues de Chinon, la Pucelle écrivit au roi une lettre dans laquelle elle le priait de la recevoir. « Elle avait fait, lui disait-elle, cent cinquante lieues pour lui venir en aide, et elle lui apportait de bonnes nouvelles. Comme preuve de la

1. *Procès*, t. II, p. 449.
2. *Ibid.*, pp. 437, 457.
3. *Ibid.*, t. I, p. 54.
4. *Ibid.*, p. 75. — Sainte-Catherine-de-Fierbois, canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

On verra aux *Pièces justificatives* comment vers 1375 ce pèlerinage fut mis en honneur. Au Moyen-âge, la sainte dont les fidèles allaient implorer la protection à Fierbois, était grandement vénérée en France. La Faculté de philosophie de l'Université de Paris s'était placée sous son patronage. Les ducs de Normandie faisaient annuellement en son honneur des offrandes que des moines du couvent du Sinaï venaient dès le neuvième siècle recueillir exactement. L'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois est, à tous les points de vue, archéologique, architectural, historique et religieux, une des plus intéressantes de la Touraine.

vérité de ce qu'elle avançait, elle lui annonçait qu'elle le reconnaîtrait parmi tous les seigneurs de sa cour[1]. »

Il est probable que, par la même occasion, Jeanne et les deux chefs de l'escorte ses compagnons de route envoyèrent à Charles VII les lettres de créance que Baudricourt leur avait remises au moment du départ. C'est sans doute Colet, le messager royal, qui devançant la petite troupe, partit en avant, pour porter à Chinon le message.

A partir de Gien, la petite troupe ne voyageait plus qu'en terre française. Ce fut un grand soulagement pour les deux braves gentilshommes qui avaient pris Jeanne sous leur sauvegarde de n'avoir plus à redouter les pièges, les coups de main et les surprises des ennemis. Dès ce moment, ils se mirent à dire tout haut dans les localités où ils passaient qu'ils allaient au secours d'Orléans, que la jeune Lorraine était envoyée de Dieu pour délivrer cette ville des Anglais qui l'assaillaient et qu'elle leur ferait lever le siège.

Durant tout le voyage, Jeanne ne cessa de soutenir, d'encourager, de charmer ses compagnons par sa confiance, sa gaieté, son énergie, sa bonne humeur; elle ne les édifiait pas moins par sa piété naïve et droite, par sa modestie, son ardent amour de Dieu, sa charité pour les pauvres. « Alors, disait-elle avec candeur, elle avait souvent les *Voix* de ses Saintes et celles de l'archange saint Michel[2]. »

« Elle ne jurait jamais, déposèrent à l'enquête de la réhabilitation les gentilshommes qui passèrent avec elle

1. *Procès*, t. I, p. 54.
2. *Ibid*,, pp. 76, 77.

les onze jours que dura le voyage; ses paroles nous enflammaient saintement. C'était un bonheur pour la jeune fille de faire l'aumône. Plusieurs fois nous lui donnâmes des pièces d'argent qu'elle distribuait par amour de Dieu. Vertueuse, simple, chrétienne fervente, très douce, craignant Dieu, il n'y eut jamais de mal en elle : *elle était aussi bonne que l'aurait été une sainte*[1]. »

Qu'on veuille bien remarquer ces dernières paroles : elles sont particulièrement touchantes dans la bouche de deux hommes de guerre, la sensibilité n'étant pas d'ordinaire ce qui domine en eux.

Un autre témoignage, plus admirable encore, que les deux gentilshommes rendirent à leur compagne de route, c'est celui qui regarde sa réserve, sa modestie, la pureté de ses mœurs. Ils s'en aperçurent bien dans les nuits qu'ils durent passer souvent en mauvais gîte et n'importe comment. Toutes les fois que les circonstances le permettaient, Jeanne prenait avec elle, la nuit, d'honnêtes filles ou femmes des localités où elle se trouvait. Quand ce n'était pas possible, elle ne se reposait que tout habillée. Et sa simplicité, sa vertu, sa modestie, inspiraient à Jean de Metz et à Bertrand de Poulengy une telle vénération que, malgré l'effervescence de leur jeunesse, ils n'oublièrent jamais le respect qu'ils lui devaient. Jeanne eût été un ange du ciel qu'ils n'eussent pas éprouvé des sentiments plus chastes et plus réservés[2].

1. *Procès*, t. II, pp. 438, 458. Dépositions de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy. La dernière phrase est de Poulengy : « Nec unquam in ipsa (Johanna) vidit aliquod malum, sed semper fuit *ipsa bona filia sicut fuisset sancta.* »
2. *Ibid.*

Cette irradiation de chasteté, dont nous aurons occasion de rappeler ailleurs d'autres preuves irrécusables, parait si surprenante à un contemporain qu'il la compare naïvement à celle que produisait la présence de la Bienheureuse mère du Sauveur. Car, c'est chose avérée, remarque-t-il, « en voyant la Vierge Marie si belle, ceux qui la regardaient, fussent-ils perdus de vices, sentaient naître en leur cœur l'amour de la chasteté et de la vertu[1]. »

Ce n'est point à traiter avec déférence et respect leur compagne de route que songeaient pourtant d'abord les quatre hommes de son escorte. Ces grossiers personnages n'avaient vu en elle qu'une folle, et leur souci était de trouver le moyen de s'en débarrasser. Ils se demandaient entre eux si on ne pourrait pas l'enfermer dans quelque château fort et l'y oublier. En attendant que l'occasion s'en présentât, ils se communiquaient les desseins honteux et criminels qu'ils nourrissaient à son sujet. Mais au moment de découvrir leur pensée à Jeanne, une influence mystérieuse, irrésistible, les rendait incapables de le faire, et « jamais ils n'osèrent lui soumettre la moindre proposition[2]. »

1. *Lettre d'un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 99. Nous avons rendu la pensée de ce personnage, plutôt que nous n'avons traduit littéralement ses paroles. Leur naïveté mérite qu'on les rapporte : « Adaccessit cœlesti Puellæ et quod ipse Pater cunctipotens Virgini Mariæ præ cœteris prestitit : scilicet ut *eam tam pulchram aspicientes*, quisquis ille esset, qualiscumque et ex vita immorali, dies duxit suos ab omni concupiscentia sæculi. »

2. *Procès*. t. III, pp. 86, 87. Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de René de Bouligny.

Cependant la Pucelle avait reçu de Charles VII, en réponse à sa lettre, l'autorisation d'arriver jusqu'à Chinon. Dans le voisinage de cette ville, des soudards au service de quelques officiers du roi, ayant ouï parler de sa venue, lui tendirent une embuscade : ils voulaient s'emparer de sa personne, Dieu sait dans quelles vues, et piller son escorte. Lorsque Jeanne parut, ces misérables furent comme cloués au sol et dans l'impuissance d'exécuter leur coupable projet. Ils le certifièrent eux-mêmes à maître Pierre de Versailles, alors professeur de théologie, plus tard évêque de Digne et de Meaux : Pierre de Versailles jugeait le fait assez extraordinaire pour en faire part à Frère Seguin, de l'ordre de Saint-Dominique, membre comme lui à Poitiers de la Commission chargée d'examiner le cas de la Pucelle [1].

La jeune fille et son escorte traversèrent l'embuscade qu'on leur avait tendue, sans se douter du danger qu'elles couraient, et sans être attaquées ni pillées. Le dimanche 6 mars, vers midi, la future libératrice d'Orléans entrait dans la petite ville de Chinon et allait attendre en un logis voisin du château « chez une bonne femme [2] », que le roi Charles VII daignât la recevoir [3]. »

1. *Procès*, t. III, pp. 202, 203. Déposition de Frère Seguin.

2. *Ibid.*, t. I, pp. 56, 143. — « Applicavit ibidem hora quasi meridiana, et se hospitavit in quodam hospitio ; — in domo unius bonæ mulieris prope castrum *de Chinon.* »

Bonne femme, c'est-à-dire femme de bonne renommée et de bonnes mœurs. La *Chronique de la Pucelle*, p. 275, ne qualifiait pas autrement la digne épouse de maître Jean Rabateau, de Poitiers.

3. D'après M. G. de Cougny (*Charles VII et Jeanne d'Arc à Chinon*, in-8° de 46 pages, Tours, 1891), la maison où Jeanne reçut l'hospitalité n'était point une hôtellerie, mais une maison de bourgeois ou de nobles. Une charte du 3 mars 1429 nous apprend qu'elle avait

II.

HÉSITATIONS DU ROI A RECEVOIR LA PUCELLE. — DIVISION PARMI LES MEMBRES DU GRAND CONSEIL. — GÉRARD MACHET. — ROBERT LE MAÇON. — LA REINE YOLANDE DE SICILE.

En autorisant Jeanne d'Arc à venir à Chinon, le jeune Roi n'avait pas pris l'engagement de la recevoir. Lorsqu'il eut été informé de son arrivée, il se demanda s'il y avait lieu de lui donner audience[1]. Naturellement indécis et défiant, la première impression produite par la lettre et les promesses de la Pucelle n'avaient pas été favorables[2]. S'il se fût écouté, il ne serait pas allé plus avant. Mais chez Charles VII la prudence accompagnait la défiance. C'est pourquoi il saisit de la question les membres du Grand Conseil qui étaient près de lui.

Le Grand Conseil siégeait tantôt à Poitiers, tantôt à

appartenu à un nommé Reignier de la Barre, alors décédé. La femme respectable qui reçut la Pucelle devait être sa fille ou sa veuve. (*Op. cit.*, pp. 34-36.)

A l'angle de la rue Haute-Saint-Maurice, se trouve une maison à laquelle était adossé un puits avec sa margelle. C'est sur cette margelle que, d'après une tradition immémoriale, la Pucelle arrivant à Chinon aurait posé le pied pour descendre de cheval. (*Ibid.*, p. 25.) Cette margelle, sous le dernier empire, a été enlevée et remplacée par une pompe. Le carrefour où la Pucelle aurait mis pied à terre porte aujourd'hui le nom de *Carrefour Jeanne d'Arc* et se trouve à l'entrée de la rue qui conduit au château, laquelle est nommée aussi *rue Jeanne d'Arc*.

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 273.

2. « A première vue, il ne voulait pas ajouter foi à Jeanne. — *Rex prima facie Johannæ noluit adhibere fidem.* » Déposition de maître Barbin, avocat du roi au Parlement. Enquête de Paris, 1456. *Procès*, t. III, p. 82.

Bourges; mais toujours un certain nombre de conseillers accompagnait Charles dans ses déplacements. A Chinon, les conseillers présents étaient la belle-mère du roi, Yolande de Sicile; Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier du royaume; Georges de la Trémoille, le ministre en faveur; Gérard Machet, confesseur du Roi; Robert Le Maçon, seigneur de Trèves en Anjou, ancien chancelier de France, et Raoul de Gaucourt, bailli d'Orléans[1].

Ces graves personnages furent loin d'être d'accord sur la question qui leur était soumise. S'il en faut juger par les sentiments que Regnault de Chartres et le sire de La Trémoille montrèrent plus tard à l'égard de la jeune Lorraine, l'on peut croire qu'ils se fussent passés volontiers de sa présence et de son intervention; mais, à coup sûr, en ce moment, ils ne la prenaient pas au sérieux; elle était, à leurs yeux, une aventurière comme tant d'autres, et on ne devait ni s'en occuper ni s'en préoccuper.

Parmi les autres conseillers, il n'y avait guère que la

1. Vallet de Viriville, *Charles VII, roi de France, et ses conseillers*; in-8° de 63 pages. Paris, 1859.

Pages 13-15, l'auteur donne les noms des principaux conseillers du roi en 1429, 1430, 1431. On y remarque le duc d'Alençon, — la reine de Sicile, — Charles de Bourbon, — Regnault de Chartres, — l'amiral de Culant, — le chevalier de Gaucourt, — le seigneur de La Trémoille, — Robert Le Maçon, — Gérard Machet, — le Bâtard d'Orléans, — l'évêque d'Orléans, Jean de Saint-Michel, — maître Pierre de Versailles, — le sire d'Albret, — le sire de Graville, — Christophe d'Harcourt, — Guy de Laval, — Gilles de Retz ou de Raiz, — le comte de Vendôme, — le maréchal de Boussac, — l'évêque de Séez, messire de Rouvres, — Régnier ou René de Bouligny, trésorier du roi.

Voir Noel Valois, *Etude historique sur le Conseil du Roi*. In-4°, Paris, 1886. — *Le Conseil du Roi aux quatorzième, quinzième et seizième siècles*. In-8°, Paris, 1880.

reine Yolande de Sicile, Gérard Machet, confesseur du roi, et Robert Le Maçon qui fussent gens à prendre l'initiative et à se mettre en opposition avec leurs influents et redoutés collègues. Ce fut le parti auquel ils s'arrêtèrent : l'avis des deux ministres de Charles se trouva de la sorte heureusement contrebalancé dans l'esprit du jeune monarque. S'il subissait plus d'une fois à contre-cœur l'influence des premiers, il était plein de déférence pour son confesseur, d'estime pour Robert Le Maçon, et il avait voué une affection aussi vive que respectueuse à la reine sa belle-mère.

Nous dirons plus tard (chapitre XI, *Le Roi et le Royaume*) qui étaient La Trémoille et Regnault de Chartres, et les obstacles dont ils semèrent la voie de la Pucelle.

Gérard Machet était confesseur de Charles VII depuis 1417, ce dernier n'étant encore que Dauphin[1]. Il avait été successivement professeur et proviseur au collège de Navarre à Paris. En 1418, il suivit le jeune prince, lorsqu'il s'éloigna de son père Charles VI. En 1432, il fut promu au siège de Castres, où il ne résida jamais : c'est sous ce nom d'évêque de Castres qu'on le désigne, même en parlant du temps et des années où il ne l'était pas. Toute sa vie, il jouit d'une réputation méritée de piété et de savoir. Gérard Machet ne quitta la cour de Charles VII qu'en 1447 ; il mourut peu après, en l'année 1448.

Comme Gérard Machet, Robert Le Maçon était sincèrement attaché au roi son maître, et, comme ce pieux docteur, du premier coup il vit clair dans les mobiles aux-

1. Sur Gérard Machet, voir, dans l'ouvrage du R. P. Ayroles, *La Pucelle devant l'Eglise de son temps*, les pages 9-11 que le savant Jésuite lui consacre.

quels obéissait la Pucelle. Les honneurs qui semblaient lui être prodigués[1] n'étaient que la récompense d'une vie d'honnêteté et de travail. Originaire de Château-du-Loir, légiste habile, entendant à merveille la pratique des affaires, il sortit bientôt de l'obscurité à laquelle sa naissance semblait le vouer. Il fut anobli en mars 1401[2]. Il était maître des requêtes de l'hôtel en 1414 : la reine Isabeau fit alors de lui son chancelier. En 1416, il devint chancelier de Charles, régent et Dauphin de France. Lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, il avait, au péril de sa vie, cédé son cheval au Dauphin qui put ainsi se sauver[3].

Charles VII estimait fort Robert Le Maçon, et l'occasion se présentant, aux paroles il joignit les actes. Le sire de Giac s'était emparé de la personne de l'ancien chancelier et exigeait pour sa rançon mille écus d'or : le Roi fournit généreusement une partie de cette somme[4].

Exempt de passions, plein de droiture et nullement dépourvu d'habileté, ce loyal conseiller était un des plus écoutés ; Charles VII savait à quoi s'en tenir sur son dévouement à sa royale personne et au pays[5].

1. Robert Le Maçon était seigneur de Trèves en Anjou et vicomte de la Roche-Cavard. En 1407, il était conseiller du roi de Sicile. Il ne fut chancelier de Charles VII que trois ans ; Martin Gouge, évêque de Clermont, le remplaça (Vallet de Viriville, *Charles VII et ses conseillers*, p. 6, note 7).

2. Et non en 1400, comme plusieurs historiens, Vallet de Viriville entre autres, le disent. (Arch. nat., II, 155, fol. 279.)

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 89, note 3, édit. Al. Tuetey.

4. G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 124-125.

5. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 28. In-8°, Paris, M.DCCCL.

Mais la parole qui pénétrait le plus facilement et le plus profondément dans l'âme du jeune prince, quand une discussion s'engageait sur les affaires du royaume, c'était la parole d'Yolande d'Aragon, mère de sa jeune épouse, Marie d'Anjou. Sincèrement attachée à Charles, dont elle fut le bon génie, Yolande ou Violante d'Aragon joignait à une rare pénétration d'esprit un bon sens et une rectitude de jugement encore plus rares. Elle était née en l'an 1380 de Jean Ier, roi d'Aragon, et d'Yolande de Bar, petite-fille de Jean le Bon, roi de France. Le 2 décembre 1400, elle épousait à Arles Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Louis II mourut le 29 avril 1417, à quarante ans, en son château d'Angers où il résidait, car il ne visita guère ses États d'outre-mont. En mourant, il institua Yolande régente. Après que sa fille, Marie d'Anjou, eut été fiancée au fils de Charles VI (18 décembre 1413), la reine de Sicile ne cessa de veiller sur le futur roi de France et sur ses véritables intérêts. « La reine des quatre royaumes », comme on l'appelait — (elle l'était, au moins nominalement, d'Aragon, de Sicile, de Naples et de Jérusalem) — eut la joie d'assister au relèvement du pays : elle ne mourut qu'en 1442, le 14 novembre, en l'hôtel du seigneur de Tucé, à Saumur, âgée seulement de soixante-deux ans, laissant à ses contemporains la réputation « d'une fort bonne et sage Dame[1]. »

Elle légua par testament les quelques biens personnels qui lui restaient au roi René son fils, et ses biens meu-

1. Le mot est du héraut ou roi d'armes Berry, dans sa *Chronique*. Voir D. Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 422; in-f°, Paris, 1661.

bles à Charles VII. En mourant, elle put dire qu'elle n'avait ni or ni argent monnayé, ni réserve, ayant tout dépensé pour les rois de France et de Sicile[1].

III.

INTERROGATOIRES DIVERS. — LA JEUNE REINE MARIE D'ANJOU. — ARRIVÉE A CHINON DE DEUX SEIGNEURS ENVOYÉS D'ORLÉANS PAR DUNOIS. — CHARLES VII CONSENT A L'AUDIENCE DEMANDÉE.

Les membres du Grand Conseil n'avaient pu s'entendre sur la réponse à faire à la question qui leur était soumise. En attendant que l'accord se produisît ou qu'une décision royale intervînt, on s'arrêta au parti d'interroger Jeanne, afin de savoir par ses réponses ce qu'on devait penser d'elle provisoirement, et si ses propositions ou ses desseins valaient la peine qu'on s'y arrêtât[2].

« Nobles, conseillers et gens du Roi[3] » se transportè-

1. LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René*, t. I, pp. 46, 47, note 2. Paris, 2 vol. in-8°, 1875. — Sur la reine Yolande, voir Vallet de Viriville aux passages de son *Histoire de Charles VII* indiqués t. III, p. 474.

2. *Procès*, t. III, p. 115. Déposition du président Simon Charles. — En 1429, Simon Charles était maître des requêtes; en 1456, il était président de la Chambre des comptes. Il fut chargé de plusieurs ambassades et fut un des personnages les plus marquants de son temps. En mars 1429, il revenait de Venise, où il avait été envoyé comme ambassadeur. (*Procès*, ibid.) Le roi, auprès de qui il était en crédit, lui dit plusieurs fois « de bien bonnes choses de Jeanne. » (*Ibid.*, p. 116.) A son retour de Venise, il apprit de Jean de Metz l'histoire de la Pucelle. Sa situation à la cour faisait de lui l'un des témoins les mieux renseignés sur l'audience de Chinon.

3. *Procès*, t. II, pp. 438, 458. Dépositions de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy.

rent au logis où la jeune fille était descendue. Ses compagnons de route, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, se trouvaient avec elle quand ces personnages arrivèrent. Les deux gentilshommes reçurent les visiteurs et leur présentèrent Jeanne.

La première question adressée à la jeune Lorraine fut celle-ci : Dans quel but était-elle venue ?

« Jeanne répondit qu'elle ne le dirait qu'au Roi. On répliqua que si on l'interrogeait, c'était au nom du Roi lui-même. Alors Jeanne répondit ceci : Elle avait deux choses en mandat de la part du Roi des cieux : faire lever le siège d'Orléans et mener le Dauphin à Reims pour qu'il y fût sacré et couronné[1]. »

A leur tour, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy prirent la parole. Ils racontèrent à ces « nobles, conseillers et gens du Roi, » — comme ils le racontèrent à Poitiers, au confesseur de Charles, — « qu'ils étaient passés par la Bourgogne et divers lieux qu'occupaient les ennemis ; et toujours ils avaient marché sans empeschement quelconque, chose dont ils s'émerveillaient beaucoup[2]. » Ils rendirent ensuite de Jeanne le meilleur témoignage. Ils affirmèrent avoir absolument foi en elle, les actes de la jeune fille durant le voyage ayant toujours respiré la pureté la plus angélique et un parfait amour de Dieu[3].

On rendit compte au jeune Roi de ce premier interrogatoire. Sa curiosité fut éveillée. Il manda au château, non la Pucelle, mais les deux gentilshommes qui l'avaient en si haute estime, et il « les fit interroger en sa présence. »

1. Déposition du président Simon Charles. *Procès*, loc. cit.
2. *Procès*, t. III, p. 75.
3. Dépositions des deux gentilshommes ci-dessus, *loc. cit.*

Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, n'ayant pas à ménager la modestie de leur compagne de route, tinrent à son sujet le langage qu'ils avaient déjà tenu, accentuant l'éloge, loin de l'atténuer, et ils « dirent ce qui est récité cy-dessus[1]. »

Après avoir interrogé et entendu la Pucelle, les membres du Grand Conseil ne purent encore se mettre d'accord. « Les uns soutenaient que le Roi ne devait faire aucun cas de ce qu'elle disait; les autres, que puisqu'elle se déclarait envoyée de Dieu, le Roi devait au moins l'entendre[2]. »

Le témoin qui rapporte ces détails ne dit pas quels furent les conseillers qui se rangèrent à l'un ou l'autre de ces avis; mais rien ne serait plus aisé que de donner leurs noms, et à le faire il n'y aurait ni présomption ni témérité.

Les membres du Conseil demeurant divisés, Charles VII prit deux résolutions fort sages. Il chargea deux religieux de l'ordre de Saint-François de se rendre à Domremy et à Vaucouleurs, afin de se renseigner sur la famille, la jeunesse, les mœurs, la réputation de Jeanne[3]. En même

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 273.

2. Déposition du Président Simon Charles, *loc. cit.*

3. *Procès*, t. II, pp. 391-397. Dépositions de Dominique Jacob et de Béatrix, veuve Estellin. Dominique Jacob, curé de Moutier-sur-Saulx (aujourd'hui arrondissement de Bar-le-Duc, Meuse), dit : « Audivit dici quod nonnulli Fratres Minores fuerunt in patria ad faciendam informationem. » Béatrix dit la même chose.

Ibid., t. III, p. 82. Déposition de maître Jean Barbin, avocat du roi au Parlement, dans l'enquête ouverte à Paris. « *Misit* (rex) *in loco nativitatis ipsius Joannæ, ad sciendum unde erat.* » — Maître Jean Barbin était un avocat de réputation. En 1446, la ville de Poitiers le nommait son conseil à la cour du Parlement. Il fut avocat

temps il confia à des ecclésiastiques doctes et prudents le soin de voir de près la jeune voyageuse, de la questionner, et puisqu'elle disait avoir une mission de par Dieu à remplir, de se rendre compte de la manière dont elle en aurait conçu la pensée, de crainte qu'il n'y eût sous toutes ces choses de la supercherie, de la folie ou pis encore[1].

Jeanne reçut les ecclésiastiques qui lui étaient envoyés, mais elle ne se laissa entraîner dans aucune discussion. A tout ce qu'on lui demanda elle se contenta de répondre comme elle avait déjà répondu aux « conseillers, nobles et gens du Roi. »

— C'est au Dauphin que j'ai à parler ; à lui seul je dirai tout. J'ai deux choses à exécuter : délivrer Orléans des Anglais et mener à Reims le gentil Dauphin pour qu'il y soit sacré. Il me faut des hommes, des chevaux et des armes[2]. »

Charles VII, au château de Chinon avait avec lui la jeune reine. Le bruit qui se faisait à propos de la Pucelle, les séances du Conseil tenues à son sujet, les démarches des conseillers et des ecclésiastiques dont on ne gardait pas le secret ne pouvaient passer inaperçus de Marie d'Anjou. Est-ce de son propre mouvement, est-ce à l'instigation de sa mère Yolande qui désirait vivement que l'audience sollicitée ne fût pas refusée, quoi qu'il en soit,

général criminel à Paris, conseiller et avocat fiscal de Charles VII à la cour du Parlement. Il assista en juillet 1429 au sacre de Reims. (H.-D. Lacombe, *L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers*, pp. 31, 32, 41, 45, 149. Broch. in-8°, Paris-Niort, 1895).

1. *Procès, ibid.* Même déposition.

2. *Procès,* t. III, p. 4. Déposition de Dunois à l'enquête d'Orléans.

la jeune reine tint à voir et à entendre cette enfant de dix-sept ans qui venait annoncer des jours meilleurs pour la France et pour son Roi. Jeanne parut devant l'épouse de Charles, elle parla, renouvela ses instances afin que le Dauphin consentît à la recevoir, et sa cause fut gagnée[1].

Sur ces entrefaites, des nouvelles arrivèrent d'Orléans. Elles furent portées par deux seigneurs qui suivaient les opérations du siège, le sénéchal de Beaucaire et James du Thillay qui fut depuis bailli du Vermandois. Le Bâtard d'Orléans les avait envoyés afin d'éclaircir le bruit répandu dans le pays orléanais qu'une jeune fille des Marches de Lorraine avait passé tout récemment à Gien, disant avoir du ciel mission de faire lever le siège d'Orléans et de remettre Charles VII en possession du royaume de France[2]. Le Bâtard d'Orléans et les braves capitaines qui défendaient avec lui la place assiégée s'étaient émus de ce bruit et des espérances qu'il avait fait naître; ils avaient hâte de savoir à quoi s'en tenir. La présence à Chinon des deux messagers de Dunois[3], la nécessité de ne pas les laisser dans l'incertitude, coïncidant avec le rapport nullement défavorable des ecclésiastiques qui

1. *Lettre d'un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 100 : « Evenit ut sine mora *ad reginam accesserit Puella* et peteret regem, quem Delphinum appellabat. Non continuit rex, sed statim ad eam accessit. »

Jeanne avait parlé à ses juges de ses visites à la reine Marie d'Anjou, à Chinon, car ils lui demandèrent si « quand elle visita la reine pour la première fois, la reine ne l'avait pas engagée à quitter l'habit d'homme. » *Procès*, t. I, p. 95.

2. *Procès*, t. III, p. 3. Déposition de Dunois.

3. Quoique le Bâtard d'Orléans n'ait été fait comte de Dunois qu'en 1449, nous le désignerons habituellement de préférence sous ce nom qu'il porte dans l'histoire.

avaient interrogé Jeanne et avec les instances de la jeune reine Marie d'Anjou, décidèrent Charles VII, malgré l'opposition persistante de quelques-uns de ses conseillers, à se prononcer, et après deux ou trois jours d'attente[1], Jeanne d'Arc vit s'ouvrir devant elle les portes du château.

IV.

JEANNE ET LE COMTE DE VENDÔME. — AUDIENCE ROYALE. — ENTRETIEN INTIME DE LA PUCELLE ET DU DAUPHIN.

C'est Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, qui fut chargé d'introduire la jeune Lorraine en présence du Roi. Jeanne avait passé ces jours d'incertitude dans une prière presque continuelle, « attendant, disait-elle, qu'il plût à Dieu d'envoyer le signe du Roi[2]. »

1. Dunois dit deux jours, *Procès*, t. III, p. 4.

2. *Procès*, t. III, p. 103. Déposition de Frère Pasquerel, aumônier de Jeanne. — *Ibid.*, t. I, p. 143.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, est un des seigneurs que nous retrouverons maintes fois en compagnie de Jeanne d'Arc dans le cours de cette histoire. Il était le second fils de Jean Ier de Bourbon, comte de la Marche (qu'il ne faut pas confondre avec Jean I, duc de Bourbon et d'Auvergne, père du comte de Clermont, le vaincu de Rouvray). Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Sa rançon fut fixée à 100,000 écus. Il en paya 54,000 comptant. Retenu quand même en Angleterre, il se sauva comme miraculeusement. En mémoire de quoi, il institua à Vendôme une procession qui avait lieu chaque année, le vendredi avant le dimanche des Rameaux, et dans laquelle figurait un prisonnier à qui on rendait la liberté. Il mourut le 21 décembre 1446, à l'âge de soixante-dix ans : il en avait cinquante-trois au moment de ce récit. Henri IV descendait de lui en ligne directe. (P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. II, p. 322. — Gabriel DEPEYRE, *Les ducs de Bourbon*, p. 473. In-8°, Paris, 1897).

Elle accueillit avec une vive joie le noble seigneur qui lui apportait la bonne nouvelle tant désirée et, sans se préoccuper de la simplicité de ses vêtements, elle s'empressa de le suivre.

Au moment où la jeune fille, qu'on ne nommait déjà au château et dans la ville que *la Pucelle*, franchissait le seuil de la demeure royale, un homme d'armes à cheval demanda :

— Est-ce pas là la Pucelle ?

Et il se mit à blasphémer et à proférer de grossiers propos.

— En nom Dieu ! dit la jeune fille, tu le renies et tu es près de la mort !

Avant qu'une heure se fût écoulée, ce soudard tombait dans la rivière et se noyait. Frère Pasquerel, qui rapporte le fait, le tenait de Jeanne même et de plusieurs personnes qui en avaient été témoins [1].

Peu s'en fallut que Jeanne ne se présentât en vain au château. Les conseillers, à qui cela déplaisait, firent un dernier effort auprès de Charles VII, au moment même

1. *Procès*, t. III, p. 102. — L'auteur des lettres de la Chronique de Morosini, lequel était contemporain de la Pucelle, écrivait en cette même année 1429 : « Plusieurs, pour avoir voulu la tourner en dérision, sont certainement morts par mauvaise mort. »

(R. P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, *La libératrice*, p. 574).

Quelques historiens, entre autres E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre Ier, f° 24, placent le fait rapporté par Frère Pasquerel dans le courant du séjour de Jeanne à Chinon, après l'audience royale. Le témoignage du bon aumônier est formel : « Illa die, dum ipsa Johanna intraret domum regis ad loquendum sibi. » (*Procès*, loc. cit.) *Illa die*, le jour où le comte de Vendôme conduisit la Pucelle à Charles VII, par conséquent au moment où pour la première fois Jeanne voyait s'ouvrir devant elle les portes du château.

où la Pucelle, toute joyeuse, venait lui faire part des bonnes nouvelles dont elle était messagère. Et Charles, dont la fermeté n'était pas la qualité dominante, devant les observations des « principaux de sa cour, revint à ses hésitations premières. Heureusement, on lui représenta que Robert de Beaudricourt lui avait annoncé par une lettre la venue de cette jeune fille, qu'elle avait dû traverser les provinces occupées par les ennemis, qu'elle avait passé à gué, de façon presque miraculeuse, de nombreuses rivières pour arriver jusqu'à lui. Le Dauphin alors ne balança plus et l'audience fut accordée[1]. »

On introduisit Jeanne dans la grande salle du château. Cette pièce, qui se trouvait au premier étage, avait environ trente mètres de longueur et seize en largeur. Cinquante torches l'éclairaient. Plus de trois cents personnes, seigneurs, chevaliers, courtisans, étaient présentes, empressées de voir cette jeune fille qui préoccupait si vivement l'attention publique[2].

Jeanne se présenta « avec grande humilité et simplicité, pauvre petite bergère qu'elle était[3]. » Elle portait l'habit d'homme, « pourpoint noir, chausses longues attachées (au pourpoint), robe courte de gros gris noir, cheveux ronds (coupés en rond) et noirs, et un chaperon noir sur la tête[4]. » Elle demanda à parler au roi. On lui montra le comte de Clermont, « feignant que c'était le

1. *Procès*, t. III, p. 115. Déposition du président Simon Charles.

2. *Procès*, t. I, pp. 79, 141.

3. *Procès*, t. III, p. 17. Déposition du chevalier Raoul de Gaucourt qui assistait à l'audience.

4. *Relation du Livre noir de La Rochelle*, *Revue historique*, t. IV, p. 336.

Roy. Mais elle dit tantôt que ce n'était pas le Roy, qu'elle le connaîtrait bien, si elle le voyait, bien que oncques ne l'eût vu.

« Et après on lui fit venir un escuyer, feignant que c'était le Roy; mais elle connut bien que ce n'était pas lui. Et tantôt après le Roy saillit (sortit) d'une chambre; et tantôt qu'elle le vit[1], elle alla droit à lui et, s'arrêtant à la longueur d'une lance, elle ôta son chapeau et fit les révérences d'usage, comme si elle eût vécu constamment à la cour[2]. »

— Dieu vous donne bonne vie, gentil Roi, dit-elle.

— Mais je ne suis pas le Roi, répondit Charles VII; le Roi, le voilà.

Et il désignait un des seigneurs présents, vêtu plus richement que lui[3].

— En nom Dieu, gentil prince, répliqua Jeanne, vous l'êtes et non un autre[4].

Charles lui demanda son nom.

— Gentil Dauphin[5], répondit la jeune fille, j'ai nom *Jeanne la Pucelle*.

Elle raconta qu'il lui était venu par plusieurs fois avis et recommandations de se rendre auprès du Roy son dit seigneur; que « pour cette cause elle s'était mise en chemin de par le Roy du ciel[6]. »

1. *Relation du Livre noir*, etc. *Revue historique*, t. IV, p. 336-337.
2. Jean Chartier, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 52.
3. Mgr Charles de Bourbon, comte de Clermont, d'après le greffier de La Rochelle.
4. Jean Chartier, p. 53, *op. cit.*
5. A Poitiers, Jeanne déclarera qu'elle appellera Charles Dauphin, tant qu'il ne sera pas sacré à Reims. (*Procès*, t. III, p. 20.)
6. *Livre noir de La Rochelle*, op. cit., p. 337.

Et elle ajouta :

— Très illustre seigneur, je suis venue et suis envoyée de par Dieu pour donner secours au royaume et à vous. Et vous mande le Roi des cieux par moi que serez son lieutenant à lui qui est Roi de France[1].

Quant au secours qu'elle apportait au royaume et au Dauphin, il serait des plus éclatants. « Si Charles lui baillait gens, elle ferait lever le siège d'Orléans et le mènerait sacrer à Reims. C'était le plaisir de Dieu que les Anglais s'en allassent en leur pays ; s'ils ne s'en allaient, il leur en mescherrait (il leur arriverait malheur)[2]. »

Le jeune Roi ne paraissant guère quitter l'air d'indifférence qui lui était habituel, la jeune fille insista :

— Gentil Sire, s'écria-t-elle, mettez-moi à l'œuvre, et la PATRIE sera tantôt allégée[3].

C'était la première fois peut-être que ce grand mot de *Patrie* retentissait avec l'accent de tendresse qu'exprimait la voix de Jeanne d'Arc.

C'était, à coup sûr, la première fois qu'il retentissait ainsi aux oreilles du jeune souverain de la grande patrie française, Charles VII.

Ce cri, parti du cœur de Jeanne, triompha de l'indifférence du Roi. La jeune fille ajoutant qu'elle avait des révélations secrètes à lui communiquer, « le Roy fit reculer au loin au bas de la salle ceux qui y étaient, et à l'autre

1. *Procès*, t. III, pp. 17 et 102. Déposition de Raoul de Gaucourt et de Frère Pasquerel.

2. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, p. 273.

3. « Interrogata... respondit quod dixit Regi suo quod ipsa Johanna poneretur ad opus, et PATRIA statim esset alleviata. » (*Procès*, t. I, p. 126). — Interrogatoire de la prison, du 12 mars, dans la matinée.

bout où il était assis fit approcher la Pucelle de lui. Laquelle par l'espace d'une heure l'entretint et lui dit maintes choses secrètes que nul ne savait et ne pouvait savoir, sinon Dieu[1]. »

Jeanne avait eu des révélations spéciales concernant personnellement le Roi et son cousin, le duc d'Orléans; elle en avait aussi se rapportant au royaume[2]. Dans cet entretien intime, elle découvrit au gentil Dauphin « toutes ces révélations-là[3]. » Elle lui dit combien Dieu l'aimait et combien il aimait aussi le duc d'Orléans son cousin; que Charlemagne et saint Louis ne cessaient de prier Dieu pour le rétablissement des affaires; que de grandes choses étaient au moment de s'accomplir et prépareraient des événements non moins importants; que prochainement le siège d'Orléans serait levé, si le Roi lui donnait, quoiqu'elle ne fût qu'une jeune fille, des gens et des armes; qu'elle le mènerait sans empêchement à Reims où il recevrait son digne sacre et sa digne couronne; que l'été de la présente année ne passerait pas sans que le sacre ne fût chose faite; que Paris rentrerait aussi en son

1. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, cité par le R. P. Ayroles, *La Libératrice*, p. 293. Bouchet, magistrat à Poitiers, vivait de 1474 à 1550. — *Le miroir des femmes vertueuses*, cité par J. Quicherat, t. IV, pp. 270-271. — *Livre noir de La Rochelle*, p. 337, dans la *Revue historique*, juillet 1877, t. IV.

Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, t. I, cap. x, p. 69-70. 4 vol. in-8°, Paris, 1855-59. Cet historien dit que le Roi s'entretint avec Jeanne plus de deux heures en particulier.

2. « Habeo revelationes tangentes regem, quas non dicam vobis. » (*Procès*, t. I, p. 63.)

3. « Dicit quod bene dixit regi suo *totum, una vice*, quod sibi fuerat revelatum, quia ibat ad ipsum. — En une seule fois, elle dit à son Roi tout ce qui lui avait été révélé. » (*Procès*, t. I, p. 73). Déclaration de la plus haute importance.

obéissance et qu'il verrait les Anglais chassés définitivement du royaume. Toutes ces choses, elle les savait par révélation; elle avait mission de les communiquer au gentil Roi, d'aider de sa personne à les accomplir. C'était pour cela que par commandement exprès de Dieu elle avait quitté son pays et était venue en France, en la ville royale de Chinon[1].

Est-ce dans ce même entretien intime ou plus tard que Jeanne déclara au Dauphin qu'au siège d'Orléans elle serait blessée, mais que la blessure ne serait pas mortelle?... Il est avéré au moins que la prédiction avait eu lieu avant le 22 avril, ainsi que celles dont nous venons de parler : les *Registres noirs* de la Chambre des comptes de Brabant en font foi[2].

Le doyen de Saint-Thibaud, de Metz, était l'écho des bruits répandus au sujet de cet entretien de Jeanne et du Roi, lorsqu'il prêtait à la Pucelle ces paroles :

« Il était ordonné de Dieu que, ainsi que le royaume de France avait été détruit et perdu, il convenait que par une Pucelle (laquelle elle était) fut restauré et récupéré. Et doncques dit au Roy, s'il la voulait croire et avoir foy en Dieu, et en monsieur sainct Michel, et madame saincte Catherine, et en elle, qu'elle le mènerait couronner à Reims et le remettrait paisible en son royaume[3]. »

Au cours de ces épanchements, la Pucelle fit à Charles VII les deux déclarations importantes que mentionne

1. Pour les textes établissant le fait de ces diverses affirmations de Jeanne, voir le chapitre VIII sur la *Commission de Poitiers* et les interrogatoires du Procès de Rouen.

2. *Procès*, t. IV, pp. 425-426.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 326.

son aumônier, frère Pasquerel : l'une concernant la naissance légitime du jeune prince, l'autre relative aux choses secrètes qu'elle lui révéla. La première déclaration était ainsi conçue :

« Je te dis de la part de Messire (mon Seigneur) que tu es vrai héritier et fils du Roy; Messire m'envoie à toi pour te conduire à Reims, afin que tu y sois couronné, si c'est ta volonté[1]. »

Quant aux choses secrètes que la jeune Lorraine découvrit au Roi, elle ne les fit pas connaître à son aumônier; elle ne lui affirma que le fait de la communication. Et, ajoutait Frère Pasquerel, « quand l'audience eut pris fin, le Roi déclara aux seigneurs présents que Jeanne lui avait dit maintes choses secrètes que nul ne savait ou ne pouvait savoir, sinon Dieu. C'est pourquoi il attendait beaucoup d'elle[2]. »

Un des témoins de l'audience royale les plus judicieux et les mieux informés, le président Simon Charles, nous fait connaître dans les termes suivants l'impression que cette audience laissait chez le jeune monarque :

« Quand ce long entretien intime fut fini, le Roi parut tout joyeux des choses que lui avait dites la Pucelle[3]. »

1. *Procès*, t. III, p. 103.
2. *Ibid.*
3. « Per longum spatium locuta fuit Johanna cum rege. Et ea audita, rex videbatur esse gaudens. » (*Procès*, t. III, p. 116.)

CHAPITRE VII.

CHINON.

LE SECRET DU ROI.

I. *Les membres du Grand Conseil et les capitaines. — Examen de Jeanne par des prélats et autres clercs. — On s'enquiert de sa virginité et de sa chasteté.*
II. *La Pucelle et le duc d'Alençon. — Requêtes de Jeanne au Dauphin en présence du jeune duc. — Chevauchée dans la prairie de Chinon.*
III. *Jeanne à la tour du Couldray. — Elle découvre au Roi un secret que seul il pouvait connaître.*
IV. *Authenticité du fait de la révélation d'une chose connue du seul Charles. — Faut-il y voir le véritable* SIGNE DU ROI? — *Dans le* SIGNE DU ROI *peut-on comprendre les révélations dont Charles VII, d'après la Pucelle, fut favorisé?*

I.

LES MEMBRES DU GRAND CONSEIL ET LES CAPITAINES. — EXAMEN DE JEANNE PAR LES PRÉLATS ET AUTRES CLERCS. — ON S'ENQUIERT DE SA VIRGINITÉ ET DE SA CHASTETÉ.

L'audience royale terminée, Jeanne, avant de regagner son logis ou d'être conduite à la tour du Couldray qu'elle allait désormais habiter durant son séjour à Chinon, entra dans un petit oratoire pour y remercier Dieu de

l'accueil que lui avait fait « le gentil Dauphin, » et des espérances que lui faisait concevoir cette audience[1].

De son côté, Charles VII ne laissa pas ignorer à ses conseillers et aux seigneurs de sa cour les impressions que lui-même en emportait. Il était tout joyeux des choses que Jeanne lui avait dites; celles qu'elle lui avait communiquées dans leur entretien intime lui avaient causé un tel étonnement, que dès ce moment, à ses yeux, la cause de la jeune Lorraine était comme gagnée[2].

Mais prendre sur-le-champ la décision qui en était la conséquence immédiate n'était point chose dont le jeune prince fût coutumier. Par nature, il était enclin à ne rien précipiter. Dans la conjoncture présente, la prudence lui donnait le conseil auquel l'inclinait son caractère. Elle lui suggérait qu'il ne fallait pas s'exposer à l'accusation de jouer une comédie ridicule en investissant une femme, une toute jeune fille, une paysanne, d'une dignité aussi importante que celle de chef de guerre, et en lui confiant la tâche de faire lever aux Anglais le siège d'Orléans. Sans doute, il semblait « que Dieu, par sa providence, eût voulu choisir la Pucelle à un recoin et extrémité du royaume, le plus éloigné de la cour, et au pays où les Anglais étaient les plus puissants, et fort grossière, menant une vie toute champêtre, afin de lever tous les

1. « Et tunc ipsa recessit (c'est Jeanne qui parle), et ivit ad unam capellam satis prope. » *Procès*, t. I, p. 121. Interrogatoire du 10 mars, le matin.

On croit que cet oratoire était contigu à la tour du Couldray. Il était dédié à saint Martin. Les substructions en ont été récemment mises au jour par l'architecte de la ville de Chinon, M. Favreau. (G. DE COUGNY, opuscule cité, p. 41.)

2. *Livre noir de La Rochelle*, op. cit., p. 337.

soupçons qu'on pourrait former qu'elle aurait été instruite pour jouer ce personnage[1]. » D'autre part, il était manifeste qu'il y avait des précautions à observer, et que la première consistait à prendre l'avis des seigneurs et des capitaines.

« Les princes, capitaines et gens de guerre », dans leur façon de parler, ne gardèrent pas de ménagements. « Ils n'étaient point d'avis qu'on se commît à une jeune fille, principalement aux affaires de la guerre, vu les grands périls qui les accompagnent ordinairement, et qu'il n'èst loisible d'y faillir deux fois. Et remontrait-on que le Roy, son conseil et tous les Français seraient la fable des nations étrangères et nommément des Anglais; qu'ils seraient notés à jamais d'infamie et témérité, au cas que les gens du Roy fussent défaits par leurs ennemis, qui n'étaient que trop insolents; que, d'ailleurs, en vertu de la loi fondamentale de l'État, les Français n'avaient jamais voulu reconnaître les femmes pour les commander[2]. »

La question ayant été agitée en présence du Roi dans un conseil spécial, il fut décidé que Jeanne serait soumise à un examen en règle dont seraient chargés des prélats et dignitaires ecclésiastiques compétents. Le duc d'Alençon et la *Chronique de la Pucelle* nous renseignent sur cet examen qui eut lieu à Chinon même, en conséquence de la résolution qui venait d'être prise.

« Les prélats chargés d'examiner Jeanne, dit le jeune duc, furent l'évêque de Castres, confesseur du Roi, l'évêque de Senlis, l'évêque de Maguelonne, l'évêque de

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre I, f° 16.
2. Id., *ibid.*, f° 21. — Le fond de ces idées se retrouve chez plusieurs chroniqueurs du temps.

Poitiers, maître Pierre de Versailles, depuis évêque de Meaux; maître Jourdain Morin, docteur en théologie de Paris, qui « avait assisté au Concile de Constance avec Gerson[1] » et plusieurs autres dont je ne rappelle pas les noms. Ces prélats interrogèrent Jeanne en ma présence : ils lui demandèrent pourquoi elle était venue et qui l'avait fait venir. Elle répondit qu'elle était venue de la part du Roi des cieux. Elle avait d'ailleurs des *Voix* et un *Conseil* qui lui dictaient ce qu'elle avait à faire. Quelques jours après, poursuit le duc d'Alençon, Jeanne dînant avec moi, me déclara qu'elle avait été beaucoup examinée, mais qu'elle pouvait et savait beaucoup plus de choses qu'elle ne l'avait avoué à ceux qui l'interrogeaient. »

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, f° 21, verso. Nous avons déjà dit qui était le futur évêque de Castres, confesseur du roi, Gérard Machet, prêtre grave et doux, digne élève du docte et pieux Gerson.

L'évêque de Maguelonne se nommait Guillaume Leroy, prélat aimé de ses diocésains.

L'évêque de Senlis serait, d'après le P. Ayroles (*La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 12), le P. Raphaël, religieux franciscain, confesseur de la reine; d'après J. Quicherat, ce serait Simon Bonnet, son neveu, qui fut évêque de Senlis en 1447 (*Procès*, t. III, p. 92, note 1), et Nicolas Le Grand, d'après E. Richer. (*Op.* et *loc. cit.*)

L'évêque de Poitiers avait nom Hugues de Combarel, prélat vertueux et intègre ; le sire de Giac avait voulu le faire noyer en 1426.

Pierre de Versailles, de l'ordre de Saint-Benoît, était abbé de Talmont et religieux exemplaire.

Il faut vraisemblablement ajouter à ces noms de dignitaires ecclésiastiques celui de Philippe de Coëtquis, alors archevêque de Tours, dans le diocèse duquel était Chinon, et que Charles VII avait en grande estime (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 126). D'après Jean Leclerc de Boisrideau, écrivain ecclésiastique du dix-septième siècle, c'est l'archevêque de Tours qui aurait présidé l'examen de la Pucelle à Chinon.

On pourrait penser qu'il y a ici confusion et qu'on fait siéger à Chinon la Commission d'examen qui siégea peu après à Poitiers. Les paroles qu'ajoute le duc d'Alençon coupent court à toute interprétation de cette nature et préviennent toute ombre de doute. Les voici :

« Après avoir entendu le rapport des prélats commis à l'examen de Jeanne, le Roi voulut que Jeanne se rendît dans sa bonne ville de Poitiers, et en cette ville elle subit un nouvel examen. Mais je n'assistai pas à l'examen qui eut lieu à Poitiers[1]. »

De son côté, l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, Cousinot de Montreuil, dit : Après l'audience du château de Chinon, « le Roy assembla son conseil pour savoir ce qu'il avait à faire. Si fut advisé que certains docteurs en théologie parleraient à elle et l'examineraient, et aussi avec eux canonistes et légistes; et ainsi fut faict. Elle fut examinée et interrogée par diverses fois et diverses personnes, dont était chose merveilleuse comme elle se portait en son faict, et ce qu'elle disait luy être chargé de par Dieu, *comme elle parlait grandement et notablement*, vu que en autres choses elle était la plus simple bergère que on vit oncques.

« Entre autres choses, on s'esbahissait, comme elle dit à messire Robert de Baudricourt, le jour de la bataille de Rouvray, ce qui était advenu; et aussi de la manière de sa venue, et comme elle était arrivée sans empêchement jusqu'à Chinon[2]. »

1. *Procès*, t. III, pp. 92, 93. Déposition du duc d'Alençon.

2. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, pp. 273, 274. — J. Chartier dit aussi : « Adonc fut examinée et interroguée dili-

Par le héraut Berri nous saurons quelle impression emportèrent les examinateurs. « Le Roy, dit-il, fit examiner Jeanne par plusieurs sages docteurs de son royaume, auxquelz elle répondit sagement et par bonne manière, et tellement que tous les docteurs estoient d'opinion que son fait, son dit et ses paroles estoient foictes et dictes par miracle de Dieu [1]. »

Le pape Pie II, en ses Mémoires, nous apprend quel fut le théologien à qui le Dauphin confia principalement le soin d'examiner la Pucelle : c'était son confesseur, Gérard Machet, le futur évêque de Castres. Machet interrogea la jeune Lorraine sur les choses de la foi; il n'y eut dans les réponses de Jeanne rien que d'orthodoxe et de pleinement convenable. On lui demanda pourquoi elle avait pris un habit interdit aux femmes. La jeune fille répondit que « Dieu même lui avait commandé de prendre l'habit d'homme, parce qu'elle devait porter les armes réservées aux hommes [2]. »

En même temps qu'on examinait Jeanne d'Arc sur la pureté de sa foi, on se rendait compte également de la pureté de ses mœurs et de l'honnêteté de sa conduite. Pour une jeune fille qui se disait chargée, *de par Dieu,* de venir en aide au royaume et au Roi, des mœurs absolu-

gamment par plusieurs *saiges clercs* et autres gens... » (*Procès*, t. IV, p. 53.)

Le greffier de La Rochelle affirme le même fait : « Le Roy la fit aussi interroger par ceux de son conseil, tant clercs comme lays (laïques) pour scavoir si l'on la trouveroit point variant. Mais on ne sceut rien trouver contre elle ni la reprendre de chose qu'elle dit. » (*Revue historique*, t. IV, p. 337,)

1. *Procès*, t. IV, p. 41.

2. *Mémoires de Pie II,* dans J. Quicherat, t. IV, p. 509.

ment irréprochables, pouvaient seules lui gagner la confiance du monarque et de ses sujets. En ce quinzième siècle profondément chrétien, les peuples gardaient la plus haute idée de la virginité et de la chasteté. C'était une conviction universellement établie qu'une jeune fille corrompue et de mœurs impures ne pouvait être l'instrument d'une action et l'objet d'une protection divines. Une légende, qui a bien des fois inspiré les peintres verriers et les conteurs du moyen-âge, la légende de la licorne, traduit à merveille cette conviction.

D'après cette légende, les puissances des ténèbres n'avaient d'empire sur une jeune fille que si elle avait perdu sa virginité. Tant qu'elle restait vierge et pure, elle n'avait rien à craindre du démon et des bêtes les plus redoutables. La licorne même, animal fabuleux, cheval-chèvre d'une blancheur sans tache, portant au front une épée, reconnaissait cette loi. Rencontrait-elle sur ses pas une jeune fille impure, la licorne l'immolait sans pitié.

En revanche, cette jeune fille était-elle pure et vierge ? La licorne obéissait à sa voix et, loin de lui faire du mal, venait poser sa tête dans ses mains virginales.

Il ne faut donc pas s'étonner que la question de la virginité et de la chasteté de Jeanne d'Arc ait été jugée, dès le premier moment, d'une importance capitale.

Des dames de haut rang et de haute vertu, la femme du chevalier Raoul de Gaucourt et celle du seigneur de Trèves[1], furent chargées de rechercher si la jeune Lorraine justifiait cette qualité de vierge qu'elle avait

1. La dame de Gaucourt, née Jeanne de Preuilly, était âgée de cinquante-huit ans. La dame de Trèves, née de Mortemer, était toute jeune, de l'âge de Jeanne d'Arc.

revendiquée lorsque, au Dauphin, qui lui demandait son nom, elle avait répondu : « Mon nom, c'est Jeanne la Pucelle. » A Chinon, comme à Poitiers, comme plus tard à Rouen, la parfaite virginité, la parfaite intégrité de la fille de Jacques d'Arc furent hautement reconnues[1].

II.

LA PUCELLE ET LE DUC D'ALENÇON. — REQUÊTES DE JEANNE AU DAUPHIN EN PRÉSENCE DU JEUNE DUC. — CHEVAUCHÉE DANS LA PRAIRIE DE CHINON.

Jean IV, duc d'Alençon, prince du sang royal et gendre de Charles, duc d'Orléans, n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il connut la Pucelle. Il était fils de ce preux qui, à Azincourt, pénétra dans les rang des Anglais jusqu'au monarque lui-même, renversa le duc d'York, le tua et tomba à son tour percé de coups. Digne reje-

1. Frère Pasquerel constate ce fait en ces termes :

« Et audivit dici quod ipsa Johanna, dum venit versus regem fuit visitata bina vice per mulieres quid esset de ea, et si esset vir vel mulier, et an esset corrupta vel virgo : et inventa fuit mulier, virgo tamen et puella. Et eam visitaverunt, ut audivit, domina *de Gaucourt* et domina *de Trèves*. Et postmodum ducta fuit Pictavis. » (*Procès*, t. III, p. 102.)

J. QUICHERAT, *Procès*, t. V, p. 486, dit que la jeune reine Marie d'Anjou constata la virginité de Jeanne d'Arc. Pour prouver ce qu'il avance, il renvoie au Procès de condamnation, t. I, p. 95. Or, il y est dit :

« Interrogata utrum regina sua petiveritne illud sibi de mutatione habitus, quando primo eam visitavit, respondit : non recordor. »

Le savant paléographe donne à cette phrase un sens qu'elle n'a pas. Il s'agit de la première visite que la Pucelle fit à la jeune reine, visite dont nous avons parlé plus haut. Pour J. Quicherat, il s'agirait *d'une visite de sage-femme* de la reine à Jeanne d'Arc, ce qui nous paraît être ici un contresens et même un non-sens.

ton d'un tel père, le jeune duc combattit à Verneuil en 1424, et fut fait prisonnier par les Anglais. Après cinq ans de captivité au Crotoy, il se libéra moyennant une rançon énorme, 200,000 saluts d'or, plus de 2 millions de francs de notre monnaie. Il venait d'être rendu à la liberté lorsque Jeanne et sa petite escorte arrivèrent à Chinon.

Le jeune duc chassait aux cailles, ces jours-là, dans les environs de Saint-Florent-lez-Saumur. Un de ses courriers vint lui annoncer qu'il était venu vers le Roi une jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour mettre en fuite les Anglais et faire lever le siège d'Orléans. Le lendemain, le duc d'Alençon se rendait à Chinon. « Il trouva Jeanne conversant avec le Roi[1]. Elle demanda qui était le nouvel arrivant :

— C'est mon cousin le duc d'Alençon, repondit Charles VII.

— Soyez le très bien venu, dit alors au duc la jeune Lorraine; plus il y en aura ensemble du sang royal de France, mieux en sera-t-il[2]. »

1. D'après quelques historiens, cette présentation du duc d'Alençon à Jeanne d'Arc aurait eu lieu dès la première audience royale. Nous pensons que ce fut plus tard, le lendemain ou le surlendemain. D'abord, pas un mot d'allusion à l'audience royale dans la déposition du duc. S'il y avait assisté, les incidents qui s'y produisirent étaient trop extraordinaires pour qu'il n'en eût pas dit quelque chose. De plus, son récit donne clairement à entendre qu'il trouva la Pucelle en audience non publique avec le roi; il ne mentionne aucun témoin. Enfin, Jeanne parle en cette circonstance sur un ton qui suppose des rapports établis.

2. *Procès*, t. III, p. 91. Déposition du duc d'Alençon. Cette déposition mérite, comme celles du comte de Dunois et de Frère Pasquerel, d'être lue et relue d'un bout à l'autre.

Le lendemain de sa présentation au duc d'Alençon, Jeanne vint « à la messe du Roi, et quand elle aperçut Charles VII, elle lui fit révérence. Le Roi conduisit la Pucelle dans une chambre, avec le jeune duc et le sire de la Trémoille. Il avait fait retirer tous les autres seigneurs et il n'avait retenu que ces deux[1] ». Dans le cours de l'entretien, Jeanne soumit au gentil Dauphin plusieurs requêtes. Il y en avait une, remarqua-t-elle, qu'elle avait particulièrement à cœur.

- Laquelle ? demanda le Roi.

— Je voudrais, dit Jeanne, que vous fissiez don de votre royaume au Roi des cieux. Le Roi des cieux fera pour vous ce qu'il a fait pour vos prédécesseurs : il vous remettra dans l'état où il les a mis eux-mêmes[2].

Après quelques moments de réflexion, Charles y consentit.

Aussitôt acte de la donation fut dressé et lecture en fut faite.

La lecture achevée : — Voilà, dit la jeune Lorraine, en désignant le Roi, le plus pauvre chevalier de son royaume.

Reprenant peu après, elle lui signifia que le Seigneur l'investissait à nouveau du royaume que le Dauphin venait de lui offrir.

Et un nouvel acte fut dressé, constatant cette investiture définitive[3].

1. *Procès*, t. III, p. 91. Déposition du duc d'Alençon.

2. *Ibid.*

3. *Breviarium historiale*, ou *Abrégé de l'histoire du monde*, Note additionnelle. — Cet ouvrage fut publié en 1428 ou 1429 par un clerc, Français probablement, qui vivait à Rome à la cour du pape Martin V. L'auteur raconte lui-même comment, ayant appris les choses éton-

C'est vraisemblablement dans la même séance qui, au rapport du duc d'Alençon, se prolongea jusqu'au dîner et dans laquelle « bien des choses furent dites dont il ne se souvenait plus »; c'est dans cette même séance que la Pucelle adressa au gentil Dauphin les deux autres demandes que le trésorier de l'empereur Sigismond, Eberhard de Windecken, mentionne à la suite de celle que nous venons de rappeler.

Jeanne, dit ce chroniqeur, fit encore promettre à Charles VII « de pardonner à tous ceux qui avaient été contre lui et qui lui avaient causé de la peine; et, en dernier lieu, de s'humilier assez lui-même pour que tous ceux qui viendraient à lui, pauvres ou riches, et lui demanderaient merci, il les reçût en grâce, amis ou ennemis[1]. »

nantes accomplies par la Pucelle, il ajouta à son ouvrage quelques pages pour les faire connaître.

Le texte de cette addition a été publié, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, par M. Léopold Delisle, en 1885. On le trouvera aux *Pièces justificatives*.

Voir *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLVI, p. 649; — R. P. Ayroles, *La Pucelle devant l'Eglise de son temps*, livre I, chapitre IV, pp. 53-59; — Id., *Jeanne d'Arc, sur les autels*, livre I, chapitre II.

1. Eberhard de Windecken, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 486-487.

M. G. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 209-210, place dans cet entretien du roi avec Jeanne, en présence du duc d'Alençon et du seigneur de la Trémoille, non seulement les trois demandes que nous venons de rapporter, mais encore la révélation du secret du roi, dont nous allons parler tout à l'heure.

Il y a là, ce nous semble, confusion et erreur.

D'après le témoignage formel du duc d'Alençon, à l'entretien dans lequel Jeanne soumit ses trois demandes à Charles, assistèrent seulement, avec le Roi et la Pucelle, le duc d'Alençon et le sire de la Tré-

L'entretien du Roi, de Jeanne et des deux seigneurs se prolongea jusqu'au dîner. Après le dîner, Charles VII alla se promener à cheval avec la Pucelle et le duc d'Alençon à travers les prairies. Sur leur invitation, la jeune Lorraine fit en leur présence une course la lance en main. Le duc d'Alençon fut si charmé de sa bonne grâce à courir et à manier la lance, qu'il voulut lui faire cadeau d'un coursier[1]

A partir de ce moment, le duc d'Alençon s'attacha extrêmement à Jeanne d'Arc. Il était, avec La Hire, de ceux qui disaient « qu'ils la suivraient partout où elle voudrait les mener[2]. » La Pucelle répondit à ce délicat attachement par une pleine et respectueuse confiance. Elle « dit au jeune duc et déclara plusieurs choses » qui l'intéressaient personnellement et « qui luy sont advenues du depuys[3]. » Elle lui découvrit l'objet et l'étendue de la mission qu'elle avait à remplir. Quatre choses lui incom-

moille, car « le Roi avait fait retirer tous les autres seigneurs : *aliis præcipiendo quatenus recederent* » (*Procès*, t. III, p. 91); et l'entretien se prolongea dans ces conditions jusqu'au dîner, après lequel le Roi, Jeanne et le duc d'Alençon firent une chevauchée, *ibid.*, p. 92.

Au témoignage de l'auteur de *la Chronique de la Pucelle*, la révélation du fameux secret fut faite par Jeanne au Roi, en présence de Gérard Machet, du duc d'Alençon, de Christophe d'Harcourt, et de Robert Le Maçon, en l'absence du sire de la Trémoille. (COUSINOT DE MONTREUIL, p. 274.)

Il suit du rapprochement de ces témoignages qu'il y a là deux séances et deux entretiens bien distincts.

1. *Procès*, t. III, p. 92. — C'est à Tours que le jeune duc fit remettre ce coursier à la Pucelle. *Ibid.*, p. 66.

2. Chronique du doyen de saint-Thibaud, de Metz, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 327.

3. *Chroniqueur Alençonnais*, dans J. QUICHERAT, *Procès*, t. IV, p. 39.

baient, dit-elle : chasser les Anglais; — mener le Roi sacrer et couronner à Reims; — délivrer le duc d'Orléans de sa captitivité; — faire lever aux Anglais le siège d'Orléans[1]. » Quand le duc d'Alençon, en 1456, rappelait à la Commission pontificale ces quatre prédictions de la Pucelle, il ajouta sans doute, comme le fit le dominicain Seguin, qu'après les avoir ouïes prononcer, il les avait vu s'accomplir.

III.

JEANNE A LA TOUR DU COULDRAY. — ELLE DÉCOUVRE AU ROI UN SECRET QUE SEUL IL POUVAIT CONNAITRE.

Après l'audience du château de Chinon, Charles VII avait donné gracieusement à la Vierge lorraine pour demeure la tour du Couldray, corps de logis compris dans la troisième enceinte du château et annexé au manoir royal[2]. Jeanne fut confiée à la garde de Guillaume Bellier, majordome du roi, et aux bons soins de sa femme, « personne de grande dévotion et de très bonne renommée. » Guillaume Bellier était de plus lieutenant à Chinon du seigneur Raoul de Gaucourt, qui en était capitaine[3].

On mit auprès de Jeanne, à titre de page provisoire, un adolescent de quatorze ans, Louis de Contes, ou plutôt de Coutes, qui était attaché à la personne du chevalier

1. *Procès*, t. III, p. 99. Déposition du duc d'Alençon.
2. G. de Cougny, *Jeanne d'Arc à Chinon*, p. 40.
3. *Procès*, t. III, p. 17. — Guillaume Bellier avait été écuyer et premier veneur du roi, en 1424. En 1428, il fut chargé d'un message pour le duc d'Orléans. En 1440, il devint conseiller de ce prince.

Raoul de Gaucourt[1]. Lorsque le roi donna un état et une maison à la Pucelle, Louis de Coutes devint son page officiel, avec un autre adolescent nommé Raymond. Il suivit Jeanne jusqu'à Paris ; mais à partir de ce moment il la quitta et ne la revit plus. A Chinon, Louis de Coutes restait le jour au service et à la disposition de Jeanne. La nuit, d'honnêtes femmes le remplaçaient auprès de la Pucelle et lui tenaient compagnie[2].

En donnant pour logis à Jeanne la tour du Couldray qu'occupait Guillaume Bellier, le Roi témoignait à la jeune fille le respect dont il entendait qu'elle fût entourée, et de plus il se ménageait la facilité de la voir sans encombre toutes les fois qu'il le jugerait bon, et d'obtenir d'elle les éclaircissements désirables. « Plusieurs fois, déposait le page de la Pucelle, je vis Jeanne aller chez le Roi et en revenir. Je vis souvent aussi des personnages de grand état, tant que je demeurai dans la tour du Couldray, venir trouver Jeanne et s'entretenir avec elle. Mais que faisaient-ils ou que disaient-ils, je l'ignore, parce que

1. *Procès*, t. III, pp. 65-73. Déposition de Louis de Coutes. — Voir, sur ce personnage, la brochure de Mlle de Foulques de Villaret, LOUIS DE COUTES, *page de Jeanne d'Arc*, grand in-8° de 46 pages; Orléans-Châteaudun, 1890. — Dans cette étude, Mlle de Villaret s'applique à montrer que le véritable nom du page de Jeanne est Louis de *Coutes*, non de *Contes*; — qu'il avait pour père Jehan de Coutes, capitaine de Châteaudun et chambellan du duc d'Orléans, surnommé *Minguet*, et, dans quelques pièces du temps, nommé par altération Jehan de *Comtes*; — que sa famille était d'origine orléanaise, et que Florent d'Illiers, capitaine de Châteaudun, était son beau-frère, ayant épousé, en 1421, sa sœur Jeanne.

Au procès de réhabilitation, Louis de Coutes déposa en qualité d'*escuier*, seigneur de Novion et de Reugles.

2. « De nocte habebat mulieres cum ea. » Déposition de Louis de Coutes. *Procès*, t. III, p. 66.

je me retirais toujours dès que ces personnages se présentaient[1]. »

A tous, gens d'église et gens de guerre, prélats et chevaliers, la Vierge Lorraine tenait un langage digne, ferme et néanmoins réservé. « A toutes les questions qu'on lui adressait, elle répondait avec grande sagesse, comme eût fait un bon clerc. Aussi les gens étaient-ils émerveillés de ses propos et croyaient-ils qu'il y avait là quelque chose de divin, étant donnés sa vie et le genre de sa conduite[2] »

Cependant le résultat des entretiens de la Pucelle avec ces personnages « de grand état », et celui des audiences particulières que Charles VII lui donnait était loin d'être conforme à ses idées et à ses désirs. Quand elle se retrouvait seule dans son appartement de la tour du Couldray, son page la vit souvent prier longuement à genoux. Elle paraissait parler à quelqu'un ; mais Louis de Coutes ne put distinguer ce qu'elle disait. « Parfois aussi elle pleurait[3]. »

Les seules distractions que la jeune Vierge se permettait consistaient à se rendre ou dans la petite chapelle annexée à la tour du Couldray et dédiée à saint Martin, un des apôtres de la France, ou dans l'église paroissiale Saint-Maurice où elle était allée entendre la messe et prier, pendant les deux ou trois jours qui s'écoulèrent entre son arrivée à Chinon et l'audience royale. Dans ces

1. Déposition de Louis de Coutes, *Procès*, t. III, p. 66.

2. Nous croyons pouvoir appliquer au séjour de Jeanne à Chinon ce témoignage que maître Jean Barbin, avocat du Roi, rend de Jeanne à l'occasion de son séjour à Poitiers. *Procès*, t. III, p. 83.

3. Déposition du page de Jeanne, *loc. cit.*

prières pleines de foi que demandait-elle à Dieu et à son *Conseil?* Toujours la même chose : que le jeune Roi en finît avec les incertitudes et les délais.

Un jour, plus pressée qu'à l'ordinaire d'obtenir une réponse décisive, elle vint trouver Charles VII et lui dit :

« Gentil Dauphin, pourquoi refusez-vous de me croire? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui faisant prière pour vous [1]. Si je vous révèle des choses si secrètes qu'il n'y a que Dieu et que vous qui les sachiez. croirez-vous bien que je suis envoyée de par Dieu? »

A l'appui de cette proposition, la jeune fille admit comme témoins le duc d'Alençon, Robert Le Maçon, seigneur de Trèves en Anjou, Christophe d'Harcourt [2], qui fut plus tard grand maître des eaux et forêts, et le confesseur du roi, le futur évêque de Castres, Gérard Machet. Elle leur fit jurer « qu'ils n'en révèleraient ni diraient rien [3] » : puis, en leur présence, elle tint au Dauphin ce langage :

« Sire, n'avez-vous pas bien mémoire que le jour de la Toussaint dernière, vous étant en la chapelle du château

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 274.

2. Christophe d'Harcourt, chevalier, conseiller et chambellan du roi, ne fut nommé à la dignité de grand maître des eaux et forêts qu'en 1431. Plus tard, en 1437, il devint gouverneur des places de Mouzon et Beaumont. Charles VII l'employa en plusieurs négociations, à Arras principalement, et n'eut qu'à se louer de son habileté et de sa sagesse. Christophe d'Harcourt mourut sans postérité.

(P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VIII, pp. 895-97.)

3. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.

de Loches, en votre oratoire, tout seul, vous fîtes trois requêtes à Dieu ? »

Le Roi répondit qu'il se souvenait très bien d'avoir fait à Dieu trois requêtes.

« La première requête que vous fîtes à Dieu, poursuivit la Pucelle, fut que, si vous n'étiez vrai héritier du royaume de France, ce fût le bon plaisir de Dieu de vous ôter le courage de travailler à recouvrer ledit royaume, de vous garder la vie sauve et un refuge en Écosse ou en Espagne.

« La seconde requête fut que vous priâtes Dieu, si les grandes adversités et tribulations que le pauvre peuple de France souffrait et avait souffert si longtemps, procédaient de votre péché et que vous en fussiez cause, que ce fût son plaisir d'en relever le peuple et que vous seul en fussiez puni et portassiez pénitence, soit par mort ou telle autre peine qu'il lui plairait.

« La troisième requête fut que si le péché du peuple était cause desdites adversités, ce fût son plaisir pardonner audit peuple et mettre le royaume hors des tribulations auxquelles il était depuis douze ans et plus[1]. »

1. L'*Abréviateur du Procès*, dans J. Quicherat, t. IV, pp. 258, 259. — Voir aussi le *Miroir des femmes vertueuses*, *ibid.*, pp. 271, 272 ; — et Pierre Sala, *ibid.*, p. 280.

Le R. P. Ayroles incline à croire que « cette manifestation des secrets (de Jeanne) à un groupe d'élite a eu lieu après le retour de Poitiers. » (*La Vierge guerrière*, p. 5.)

Nous pensons qu'elle a eu lieu à Chinon, où nous la plaçons, avant le départ pour Poitiers : 1° parce que la *Chronique de la Pucelle* le dit formellement : c'est à la suite de cette revélation que Charles VII se résolut à emmener Jeanne à Poitiers (*Chronique*, pp. 274, 275) ; 2° parce que le duc d'Alençon, l'un des quatre seigneurs qui assistèrent à cette révélation, paraît n'être pas allé à Poitiers. (Voir sa Déposition, *Procès*, t. III, p. 93.)

Au témoignage du poète et historien Alain Chartier, Charles VII fut tout rayonnant lorsqu'il eut entendu ces paroles de Jeanne. « On eût dit qu'il venait d'être « visité du Saint-Esprit[1]. »

Alors, pour chasser à tout jamais de la pensée du Dauphin le doute pénible qui lui avait dicté sa première requête, Jeanne lui répéta la déclaration qu'elle lui avait déjà faite dans la première audience :

« Je te dis de la part de Messire (Notre-Seigneur) que tu es vrai héritier de France et fils du Roy. »

A partir de ce moment, les doutes qui flottaient encore dans l'esprit indécis du Dauphin furent dissipés. Reconnaissant que Jeanne n'avait dit que la vérité, le jeune prince « crut qu'elle était venue de par Dieu et eut grande espérance qu'elle lui aiderait à recouvrer son royaume[2]. »

IV.

AUTHENTICITÉ DU FAIT DE LA RÉVÉLATION D'UNE CHOSE CONNUE DU SEUL CHARLES. — FAUT-IL Y VOIR LE VÉRITABLE *signe du Roi?* — DANS LE SIGNE DU ROI, PEUT-ON COMPRENDRE LES RÉVÉLATIONS DONT CHARLES VII, D'APRÈS LA PUCELLE, FUT FAVORISÉ ?

La scène que nous venons de raconter est de trop d'importance pour ne pas nous y arrêter quelques instants et ne pas essayer d'en dégager la véritable signification. Une simple remarque nous permettra d'obtenir ce résultat. C'est qu'il y a dans cette scène l'exposé de deux faits

1. Lettre à un prince étranger. *Procès*, t. V, p. 133.

2. L'*Abréviateur du procès de Jeanne d'Arc*, loc. cit.

bien distincts, l'un absolument authentique, l'autre d'une authenticité moins absolue, mais sérieusement probable[1].

Le fait absolument authentique, c'est la révélation que fait la Pucelle au Roi d'un véritable secret qui n'était connu que de Charles VII et de Dieu.

Le fait simplement probable c'est la détermination de ce secret telle que nous l'avons présentée, d'après trois écrivains de la fin du quinzième siècle.

Quatre témoins dignes de confiance nous attestent le premier de ces faits : frère Pasquerel et le chevalier d'Aulon, en leurs dépositions, Cousinot de Montreuil, en sa *Chronique de la Pucelle*, et l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, qui le tenait de Dunois lui-même, en son *Histoire de Charles VII*. Nous ne parlerons pas des allusions des contemporains aux messages secrets de Jeanne qui avaient déterminé le Dauphin à se confier en elle[2].

1. Le fond du précédent récit se retrouve dans l'*Abréviateur du Procès*, dans le *Miroir des femmes vertueuses*, et dans Pierre Sala, auteur d'un livre intitulé : *les Hardiesses des grands Rois et Empereurs*. V. *Procès*, t. IV, pp. 258-259, 270-272, 278-281. Les trois demandes sont rapportées par l'*Abréviateur du Procès*. J. Quicherat dit de Pierre Sala « qu'il peut passer pour un auteur contemporain à l'égard de Jeanne d'Arc. » Ce critique, qui ne se prononce pas à la légère, admet l'anecdote rapportée par Pierre Sala, parce « qu'elle lui venait directement de Charles VII par M. de Boisy, chambellan de ce prince. » (*Procès*, t. IV, p, 277.) De ces trois chroniqueurs, l'auteur du *Miroir des femmes vertueuses* est le seul qui place la révélation de ce secret à la première audience du château de Chinon. Les deux autres ne précisent pas : l'*Abréviateur* dit que sur l'avis de son confesseur, le Roi demanda cette révélation à Jeanne d'Arc comme preuve de la divinité de sa mission. Pierre Sala ne mentionne que la communication faite de cette révélation par Charles VII au seigneur de Boisy, un de ses favoris. Voir la *Note* à la fin du volume.

2. Nous ferons une exception en faveur du Greffier de la Chambre

Frère Pasquerel rappelle d'abord la déclaration si catégorique de la Pucelle à Charles VII : « Je te dis de la part de Messire que tu es vray héritier de France et fils du Roy. » Et il ajoute :

« Après cette audience, le Roi dit aux seigneurs présents que Jeanne lui avait révélé certaines choses secrètes que personne ne savait ou ne pouvait savoir, sinon Dieu. C'est pourquoi il attendait beaucoup d'elle[1]. »

De ce témoignage de l'aumônier de la Pucelle il résulterait que la révélation du secret du Roi aurait eu lieu par deux fois : la première, dans l'entretien intime de l'audience de Chinon; la deuxième, en présence des témoins que nomme Cousinot de Montreuil. La deuxième révélation confirma et, sans doute, compléta la première.

Le chevalier d'Aulon dépose qu'après avoir été présentée à Chinon, « la Pucelle parla au Roy secrètement, et luy dist aucunes choses secrètes; quelles, il ne sçait. »

des comptes de Brabant dont le témoignage est aussi formel qu'authentique. Parlant d'une lettre écrite de Lyon le 22 avril 1429, par un chargé d'affaires du duc de Brabant, ce Greffier dit ce qui suit :

« Le sire de *Rotselaer* a écrit à quelques conseillers du duc de Brabant les nouvelles suivantes qu'il tient d'un officier, conseiller et maître d'hôtel de Charles de Bourbon.

« Une Pucelle, originaire de Lorraine, âgée d'environ dix-huit ans, se trouve auprès du Roi. Elle lui a assuré qu'elle sauvera les Orléanais, qu'elle mettra les Anglais en fuite, qu'elle sera blessée d'un trait devant Orléans, mais sans en mourir, et qu'en l'été prochain le Roi sera couronné en la ville de Reims, *et plusieurs autres choses dont le Roi garde le secret*. En cette Pucelle le Roi et ses amis ont grande confiance, ainsi que l'expose plus pleinement sur sa lettre le sire de *Rotselaer*. » *Procès*, t. IV, pp. 426-427.

1. *Procès*, t. III, p. 103. « Rex dixit adstantibus quod ipsa Johanna *aliqua secreta sibi dixerat quæ nullus sciebat aut scire poterat nisi Deus*. Quare multum confidebat in ea. »

Peu de temps après, Charles, en présence de quelques membres de son Conseil et de Jean d'Aulon, rappelait cette confidence, sans en déterminer l'objet, et donnait à entendre que, si la Pucelle y avait eu recours, c'était pour persuader au Dauphin « qu'elle lui estoit envoiée de par Dieu, pour aider à recouvrer son royaume[1]. »

Ce qui ressort du langage de l'intendant de Jeanne, c'est le fait incontestable de la révélation d'un secret connu du seul Charles VII.

Cousinot de Montreuil a le soin de nommer les quatre personnages en présence desquels Jeanne révéla le secret à son Roi; il note les circonstances de cette révélation, et en particulier le serment de la tenir secrète que la Pucelle exige des témoins. Ceux-ci furent fidèles à leur promesse; c'est pourquoi l'auteur de la *Chronique* citée en est réduit à nous apprendre que « Jehanne dist au Roy une chose de grand conséquence, bien secrète, qu'il avait faicte: dont il (le Roy) fut fort esbahy, car il n'y avait personne qui le pût savoir que Dieu et luy. Dès lors, fut comme conclud que le Roy essayerait à exécuter ce quelle disait[2]. »

Mais en quoi consistait cette chose secrète? Les témoins ayant gardé le silence, Cousinot de Montreuil n'en sut rien et n'en put dire davantage.

L'évêque de Lisieux, Thomas Basin, assure tenir du comte de Dunois lui-même, avec qui il était très lié, le fait de cette révélation. Si Charles VII, dit-il, se confia en la Pucelle, « c'est qu'il y fut amené par les choses

1. *Procès*, t. III., p. 209. Déposition du chevalier d'Aulon.
2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 274-275.

très secrètes qu'elle lui avait révélées : *choses si secrètes, si cachées*, connues de Charles seul, qu'aucun homme au monde ne pouvait les savoir que par révélation divine[1]. »

Voilà pourquoi, ajoute cet historien, « le roi vit en la Pucelle un chef de guerre que la Providence lui envoyait. » Voilà pourquoi, à partir de ce moment, en dépit des influences contraires qu'il subissait et des fluctuations qui en étaient la conséquence, la rectitude de son jugement l'amenait à convenir qu'une jeune villageoise en possession d'un pareil secret ne pouvait le tenir que du ciel et lui était envoyée de par Dieu[2].

Si le fait de la révélation faite à Charles VII par la Pucelle d'une chose importante, connue de lui seul, est chose authentique et indéniable, la détermination de cette chose et les trois requêtes que nous avons rapportées ne sont plus aussi certaines; cependant elles demeurent sérieusement probables et, de quelque manière, dignes de créance.

Elles ne sont pas d'une authenticité absolue, parce que les trois auteurs qui les rapportent n'étaient pas contemporains de Jeanne d'Arc et ne les tenaient pas, que nous sachions, des témoins mêmes de la révélation. Mais l'authenticité en est sérieusement probable, parce qu'il règne entre les auteurs un accord frappant, et parce que l'un d'eux assure tenir les détails dans lesquels il entre d'un personnage à qui Charles VII lui-même les avait communiqués[3]. Si l'on se refuse à revendiquer en faveur

1. THOMAS BASIN, *Histoire de Charles VII*, t. I, lib. II, cap. x, pp. 69-70. Édit. de J. Quicherat, 4 vol. in-8°; Paris, 1855-59.
2. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, liv. Ier, f° 23.
3. Voir la *Note* sur ce sujet à la fin du volume.

d'un témoignage ainsi caractérisé la valeur d'un document absolument authentique, il y aurait, ce nous semble, un véritable abus de critique à lui dénier toute autorité. Avec le Roi, quatre personnages étaient au courant de l'objet propre de cette communication. D'autre part, après le drame de Rouen, ces quatre témoins se tinrent vraisemblablement pour déliés du secret qu'ils avaient promis, ils vécurent encore longtemps, et l'on conçoit que l'un de nos trois auteurs ait pu assurer « avoir ouï raconter cette révélation à grans personnages de France qui l'avaient vue en chronique bien authentique[1]. »

Ces explications fixeront le lecteur sur ce qu'il sied de penser des écrivains qui qualifient la révélation dont nous venons de parler de *Légende du secret du Roi*. D'abord, dans l'histoire des personnages célèbres, il n'y a aucun fait mieux prouvé que celui de la révélation à Charles VII par Jeanne d'Arc d'un secret connu de lui seul. Si, en outre, il fallait ranger dans la catégorie des légendes les faits historiques réputés certains et néanmoins fondés sur des documents d'autorité moindre que ceux qui nous ont appris l'objet précis du secret révélé, l'histoire universelle serait réduite à un tout petit nombre de pages.

Ici se présente une question particulièrement intéressante. Cette révélation du secret du Roi a-t-elle constitué, au moins en partie, le fameux signe donné par la Pucelle à Charles VII pour démontrer la vérité de sa mission, signe dont les juges de Rouen mirent tant de ténacité à rechercher la nature? La réponse affirmative ne saurait

1. *Abréviateur du Procès*, loc. cit.

être douteuse. Nous n'avons qu'à relire les deux témoignages de Cousinot et de Basin : l'un et l'autre nous apprennent qu'à la suite de cette révélation, Charles VII conclut, comme il le fit après le rapport de la Commission de Poitiers, qu'il pouvait s'aider de la Pucelle et *s'essayer à exécuter ce qu'elle disait*.

Les Docteurs de Poitiers comme ceux de Rouen ne manquaient pas d'objecter à la jeune Lorraine que le Roi ne pouvait s'en rapporter uniquement à sa parole, qu'elle devait lui donner un signe établissant clairement qu'elle était envoyée de Dieu. Jeanne convenait du bien fondé de l'observation, et répondait que ce signe, en tant qu'il concernait personnellement son Roi, elle l'avait donné.

« Pour quels motifs, lui demandaient ses juges, le Roi qu'elle disait être le sien avait-il ajouté foi à ses propos ? »

Jeanne répondait « que son Roi avait, pour ajouter foi à ses propos, de bonnes enseignes... Il avait eu *un signe de ses propres faits*, auparavant que de vouloir lui ajouter foi[1]. »

Ce *signe de ses propres faits*, Charles VII ne pouvait contester qu'il l'eût reçu, la Pucelle le lui ayant donné en présence de témoins; les théologiens de Poitiers et de Chinon n'avaient qu'à s'en rapporter à la parole royale. Mais à l'évêque de Beauvais et à ses assesseurs, la jeune

1. « Interrogata qualiter rex suus adhibuit fidem dictis ejus : respondit quod ipse habebat bona intersignia... Et habuit rex suus *signum de factis suis*, priusquam vellet ei credere. » *Procès*, t. I, p. 75. Quatrième interrogatoire public.

Nous reviendrons sur le sujet du *signe du roi* à propos des interrogatoires du Procès, où il en est très souvent question.

Lorraine refusa de dévoiler ce signe qu'ils tenaient tant à connaître.

— Quel est donc, insistent-ils, ce signe que vous avez donné à votre Roi ?

— Vous ne le saurez pas de moi[1], répond la prisonnière.

Une autre fois, elle dira qu'elle demandera conseil à sainte Catherine[2], ce qui était une de ses manières de déclarer qu'elle ne dirait rien.

Une troisième fois, elle ajoutera : « Seriez-vous contents que je commisse un parjure[3] ? »

Or, ce signe propre à montrer au Dauphin que Jeanne n'avait rien de commun avec une aventurière, ce signe qu'elle n'a jamais dévoilé à ses juges, c'est bien, partiellement au moins, la révélation du secret que nous avons mentionnée.

Il y a même telle de ses réponses qui s'accorde étonnamment avec le récit exposé plus haut. « Et l'Ange, dit-elle (c'est-à-dire elle-même, la messagère de Dieu), remettait en mémoire à son Roi la belle patience qu'il avait montrée au milieu des grandes tribulations qui lui étaient survenues[4]. »

N'y a-t-il pas dans ces paroles une allusion transparente aux angoisses qui accablaient le jeune prince, en ces années si malheureuses du commencement de son

1. *Procès,* t. I, p. 90.
2. *Ibid.*, p. 134.
3. *Ibid.*, p. 139.
4. «.Et ipse Angelus eidem regi suo reducebat ad memoriam pulchram patientiam quam ipse habebat, secundum magnas tribulationes quæ ipsi contigerant. » *Procès,* t. I, p. 142.

règne, et à la prière mentionnée plus haut qu'il fit a Dieu et à la bienheureuse Vierge ?

Nous avons dit que la révélation du secret du Roi constituait, au moins partiellement, le signe propre à vaincre les défiances de Charles VII. Ce signe, la Pucelle pouvait le compléter, s'il en était besoin, et, s'il n'y avait pas à le compléter, elle pouvait le confirmer. Une parole tombée de ses lèvres nous fera connaître en quoi consistait cette confirmation. « Avant que son Roi la mît à l'œuvre, dit-elle dans son second interrogatoire public, il avait eu lui-lui-même de nombreuses apparitions et de belles révélations. »

Les juges, dont la curiosité n'était jamais en défaut, demandent :

— Lesquelles ?

— Je ne vous les dirai pas, répond l'accusée. Envoyez au Roi et il vous les dira[1].

D'autre part, le correspondant cité dans la Chronique Morosini écrivait à son père qui, de Venise, l'avait chargé de le renseigner : « Je pourrais vous dire que par le moyen de la Pucelle le Dauphin a eu une vision[2]. »

C'est avant que Jeanne fût élevée à la dignité de chef de guerre, avant qu'elle eût reçu un *commandement* et un *état* de maison, que Charles VII aurait eu ces belles révélations et ces nombreuses apparitions : la jeune Lor-

1. *Procès*, t. I, p. 56. « Dixit quod, antequam rex sumo poneret eam in opus, ipsa multas habuit apparitiones et revelationes pulchras. — Interrogata quales... respondit : Ego non dicam hoc vobis : sed mittatis ad ipsum regem et dicet vobis. »

2. *Chronique Morosini*, dans La Libératrice, du R. P. Ayroles, p. 571. — La lettre de laquelle ce passage est tiré était écrite le 10 mai à Bruges par Pancrace Justiniani à son père Marc Justiniani.

raine l'affirme. Que ces apparitions et révélations, venant à la suite du signe donné en présence des quatre personnages de sa cour, aient achevé la conviction du prince, c'est une chose trop naturelle pour éprouver la moindre difficulté à l'admettre. Il n'y a qu'un voile que nous ne pourrons soulever : celui qui recouvre l'objet précis et la nature propre de ces révélations complémentaires. Il doit nous suffire de penser qu'elles se rapportaient toutes à la mission de Jeanne d'Arc, à la prospérité et à l'avenir du royaume.

CHAPITRE VIII.

POITIERS.

LA COMMISSION ROYALE.

I. *Jeanne d'Arc à Poitiers. — Commission nommée par le Roi pour examiner la Pucelle. — Membres principaux et objet spécial de cette Commission.*

II. *Jeanne devant les membres de la Commission. — Sagesse, bon sens, exactitude doctrinale de ses réponses. — Reparties piquantes. — Les quatre choses annoncées devant Frère Seguin et que celui-ci avait vu s'accomplir.*

III. *Impression produite sur les habitants de Poitiers. — Piété de Jeanne. — Admiration dont elle devient l'objet.*

IV. *Conclusions favorables de la Commission. — Jeanne et la reine Yolande de Sicile. — Décision à laquelle s'arrête Charles VII.*

V. *Portée considérable du jugement de la Commission de Poitiers. — Approbations qu'il obtient de l'archevêque d'Embrun et de Gerson.*

I.

JEANNE D'ARC A POITIERS. — COMMISSION NOMMÉE PAR LE ROI POUR EXAMINER LA PUCELLE. — MEMBRES PRINCIPAUX ET OBJET SPÉCIAL DE CETTE COMMISSION.

« Après que la Pucelle eut déclaré au Roy les prières secrètes qu'il avait adressées à la Bienheureuse Vierge, et luy eut dit avoir ordre du Ciel de l'assurer que le

royaume luy appartenait, on vit tout à coup le Roy quitter la grande tristesse qui l'accablait et prendre toute autre résolution qu'auparavant l'arrivée de cette fille en sa cour[1]. »

Le bruit de cette révélation mystérieuse et de l'impression qu'elle avait faite sur Charles VII se répandit promptement parmi les seigneurs et les ecclésiastiques présents à Chinon. Jeanne en recueillit l'avantage d'être traitée avec des égards qu'on paraissait plutôt lui refuser jusque-là. Si on ne lui témoignait pas du dédain ou du mépris, on n'allait pas jusqu'à lui témoigner du respect. Ces dispositions changèrent quand la jeune Lorraine eut donné son signe et révélé au roi son secret. Dès ce moment, disait Jeanne elle-même, « Les clercs cessèrent de lui parler sur un ton peu respectueux[2]. »

Toutefois, malgré la joie dont la communication de la jeune vierge avait rempli le cœur de Charles VII, le Roi ne voulut négliger aucune des précautions que la prudence réclamait, vu sa haute situation et l'importance des intérêts qui lui étaient confiés. La première de ces précautions, dans les temps et dans la société où il vivait, consistait à ne rien « décider sans l'avis des gens d'Église[3]. » C'est pourquoi le monarque résolut de remettre à une Commission royale, composée de prélats, docteurs et conseillers éminents, le soin d'interroger la Pucelle et de l'examiner sur la mission dont elle disait

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre I, fol. 22 v°, et fol. 23.

2. « Dixit ultra (Johanna) quod clerici cessaverunt *arguere* eam, quando habuerunt signum prædictum. » *Procès*, t. I, p. 121. Interrogatoire du 10 mars. — *Arguere* est malaisé à traduire.

3. *Procès*, t. III, p. 116. Déposition du président Simon Charles.

être chargée. Un premier examen ayant déjà eu lieu à Chinon, Charles VII arrêta que l'examen définitif se ferait en des conditions plus solennelles à Poitiers qui était alors la capitale provisoire du royaume.

Le Parlement royal siégeait dans cette ville depuis le 21 septembre 1418 : il y avait été institué par lettres patentes du Dauphin, et il y demeura jusqu'en 1435. A Poitiers s'étaient transportés les docteurs de l'Université de Paris qui n'avaient point voulu embrasser le parti Anglo-Bourguignon.

Charles VII ordonna donc de conduire Jeanne au chef-lieu du Poitou, sans toutefois lui faire connaître le but et le motif du voyage. De son côté, il partit en même temps que la Pucelle avec le personnel de la cour. Jeanne d'Arc n'apprit en quelle ville on la menait que durant le voyage même. Elle demanda :

— Où allons-nous?

— A Poitiers, lui fut-il répondu.

— En nom Dieu, répliqua-t-elle, je sais que je y aurai bien affaire; mais Messire m'aidera; or, allons de par Dieu[1].

A Chinon, Charles VII avait donné un logis à la jeune fille dans une des enceintes du château royal. Il n'en fut pas de même à Poitiers. Jeanne ne fut logée ni dans le château qu'occupaient le Roi et sa cour, ni dans le château des comtes de Poitiers; elle reçut cependant une digne et cordiale hospitalité dans une famille des plus honorables de la ville, celle de maître Jean Rabateau, avocat général criminel au Parlement. Le choix que

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 275.

le Roi fit de cette famille pour lui confier la Pucelle durant son séjour à Poitiers montre de quelle considération et de quelle estime maître Rabateau et les siens jouissaient. Originaire de Fontenay-le-Comte (1370 ou 1375), Jean Rabateau avait été promu aux fonctions d'avocat général en août 1427. Les dignités auxquelles Charles VII l'éleva dans sa longue carrière de magistrat prouvent qu'il ne cessa d'être honoré de la confiance de son Roi. En effet, maître Rabateau devint successivement conseiller du Roi, président de la Chambre des comptes, et en dernier lieu président au Parlement de Paris[1].

Mais les qualités personnelles et le mérite de maître Rabateau ne furent pas les seules raisons qui inclinaient le jeune monarque à lui donner la préférence sur les autres parlementaires de sa bonne ville de Poitiers; les qualités et le mérite de son épouse, sa réputation établie de vertu et de piété furent peut-être les raisons déterminantes. Entre les mains de cette excellente femme, comme entre celles de l'épouse de Guillaume Bellier, à Chinon, Jeanne d'Arc rencontrait une tutelle toute maternelle et n'avait rien à désirer en fait d'attentions affectueuses et de soins délicats.

La famille de maître Rabateau habitait une des maisons les plus renommées de la ville en ce temps-là, qu'on nommait l'hôtel de la Rose, au centre des affaires et de la vie publique[2]. C'est dans cette maison que Jeanne

1. Il mourut en 1451. — On lira avec intérêt sur ce personnage la monographie qu'en a publiée M. Henri-Daniel Lacombe sous ce titre : *L'hôtel de Jeanne d'Arc à Poitiers, maître Jean Rabateau, président au Parlement de Paris*. In-8° de 192 pages; Paris-Niort, 1895.

2. L'emplacement qu'occupait cette maison a été exactement déter-

fut menée en arrivant à Poitiers, et c'est là qu'elle passa les trois semaines que devait durer son séjour.

On comprendra sans peine les motifs qui avaient décidé le jeune roi à ne pas garder près de lui la Pucelle à la Cour. Il assurait de la sorte la liberté d'action des membres de la Commission qu'il allait nommer, et il faisait connaître sa résolution bien arrêtée de respecter leur indépendance. Quant à supposer qu'il songeait en même temps à placer la jeune Lorraine sous la surveillance d'un de ses magistrats, afin de se rendre un compte plus exact de ses faits et gestes, ce n'est pas chose invraisemblable [1]; l'enquête minutieuse dont la vie de Jeanne à Poitiers fut l'objet et le rapport qui en fut présenté à la Commission laisseraient subsister peu de doute sur ce point.

Dès qu'il fut rendu à Poitiers. Charles VII convoqua les gens de son Conseil et leur communiqua son intention de faire interroger la Pucelle « sur aucuns points touchant la foy », afin de savoir s'il pouvait user de son aide pour « recouvrer son royaume dont la plus grande partie était occupée par les Anglais, ses ennemis anciens. Pour ce faire, il fit venir certains maîtres en théologie, juristes et autres gens experts [2]. »

miné par M. B. Ledain. Elle avait sa façade sur la rue actuelle Notre-Dame-la-Petite, en face de la rue actuelle Sainte-Marthe. Il y eut dans cette maison une hôtellerie à l'enseigne *de la Rose* (*Procès*, t. IV, p. 537); mais plus tard probablement, non au temps du séjour de la Pucelle. La Société des antiquaires de l'Ouest y a fait placer une plaque commémorative. (Henri-Daniel Lacombe, *op. cit.*, pp. 28-30.)

1. H.-D. Lacombe, *op. cit.*, pp. 17-18.

2. *Procès*, t. III, p. 209. Déposition de Jean d'Aulon, écuyer de Jeanne.

A la tête de cette Commission, composée exclusivement de « grands clercs[1] », fut placé l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier du royaume. Conformément à la règle suivie dans toutes les enquêtes intéressant la foi, il dut avoir pour assistant un délégué du Saint-Office. Ce délégué fut Pierre Turelure, des Frères Prêcheurs, inquisiteur de Toulouse[2], qui devint plus tard évêque de Digne.

Parmi les maîtres et docteurs qui firent partie de la Commission, frère Seguin de Seguin, dominicain, fut le seul qui déposa au procès de réhabilitation. Sa déposition nous apprend le nom de quelques-uns des personnages qui siégèrent avec lui; c'étaient :

Jean Lombart, professeur de théologie à l'Université de Paris;

Guillaume Lemaire, chanoine de Poitiers;

Guillaume Aymeri, professeur de théologie, de l'ordre de Saint-Dominique;

Jacques Maledon;

Pierre Turelure, déjà nommé[3].

Un autre témoin du même procès, François Garivel, conseiller du roi, joint à ces noms les suivants :

Pierre de Versailles, de l'ordre de Saint-Benoît, abbé de Talmont au diocèse de Luçon, évêque de Digne en 1433, de Meaux en 1439;

Mathieu Mesnaige, bachelier en théologie;

Pierre Seguin, docteur en théologie, de l'ordre des Carmes, « le bien aigre homme » dont parle la *Chronique de*

1. *Procès*, t. III, p. 83. Déposition de maître Barbin, avocat du roi.
2. *Ibid.*, p. 203; t. V, p. 171.
3. *Ibid.*, t. III, p. 203.

la Pucelle[1], car c'est de Pierre Seguin le Carme, et non de Seguin de Seguin (*Seguinus Seguini*), dominicain que ce mot a été dit.

Maître Jean Barbin, avocat, et Gobert Thibault, écuyer du roi, nomment encore Jean Erault, professeur de théologie[2]; frère Pasquerel, Jourdain Morin[3], dont nous avons parlé plus haut.

Les évêques, dont le duc d'Alençon a rappelé les noms, firent-ils partie de la Commission de Poitiers? c'est assez vraisemblable; la sentence de réhabilitation atteste la présence de plusieurs prélats, quand l'examen eut lieu[4]; sans doute, ces prélats, qui ne sont pas nommés, étaient ceux que le Roi avait déjà mandés à Chinon, et en particulier, Hugues de Combarel, évêque de Poitiers. Quant à Gérard Machet, confesseur du roi, futur évêque de Castres, la déposition de l'écuyer Gobert Thibault le mentionne formellement[5].

Parmi les noms des docteurs qui faisaient partie de la Commission de Poitiers ne figure pas celui d'un docteur très renommé par ses connaissances en droit civil et en droit canon, maître Jean Maçon, dont le jugement sur Jeanne mérite d'être rapporté. Faisait-il partie de la Commission de Poitiers ou seulement de celle de Chinon? aucun document ne le dit; mais ce qui est indubitable, c'est qu'il « examina Jeanne à bien des reprises sur ses

1. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, p. 275.
2. *Procès*, t. III, pp. 74, 83.
3. *Ibid.*, p. 103.
4. « Attentis depositionibus super examinatione ipsius in præsentia *plurimorum prælatorum*... Pictavis et alibi facta. » (*Procès*, t. III, p. 357.)
5. *Ibid.*, pp. 74, 75.

faits et gestes, et qu'il ne doutait pas qu'elle ne fût envoyée de Dieu; car c'était, assurait-il, « chose merveilleuse de l'ouïr parler et répondre, et dans sa vie il n'avait rien relevé que de bon et de saint[1]. »

Aux ecclésiastiques que nous avons désignés se joignirent des conseillers du roi, probablement Jean Jouvenel des Ursins, l'un des trois présidents du Parlement de Poitiers; son fils Jean, alors avocat général clerc au même Parlement en cette année 1429, plus tard archevêque de Reims; son collègue maître Jean Rabateau, l'hôte de Jeanne d'Arc, et plusieurs autres docteurs et licenciés en droit civil et canonique[2].

L'objet spécial assigné à la Commission consistait à rechercher si Charles VII pouvait ajouter foi aux déclarations de la jeune Lorraine, « s'aider d'elle[3] » pour la délivrance d'Orléans et le bien du royaume, et accepter licitement ses services.

L'archevêque de Reims convoqua les membres désignés dans la maison d'une dame Macé ou La Macée[4]. Quand ils furent réunis, Regnault de Chartres leur fit connaître le service que le Roi, leur seigneur, attendait

1. *Procès,* t. III, pp. 27-28. Déposition de Cosme de Commy, bourgeois d'Orléans, à qui maître Jean Maçon avait communiqué son jugement sur la Pucelle.

Peut-être est-ce à Orléans que ce docteur avait vu et connu Jeanne. Cependant de Commy parle d'un examen : « Ipse doctor *multotiens examinaverat* ipsam Johannam de dictis et factis suis. »

2. H.-D. LACOMBE, *op. cit.,* p. 42, et note 5. — *Procès,* t. III, p. 19. — Voir P. AYROLES, *La Pucelle devant l'Église de son temps,* livre Ier, chap. Ier, pp. 5-15.

3. *Procès,* t. III, pp. 93, 205. — Dépositions du duc d'Alençon et de Frère Seguin.

4. *Ibid.,* p. 203.

d'eux. Ce qu'ils avaient à faire, c'était d'interroger Jeanne sur tous les points propres à les éclairer, de s'assurer de sa foi, de sa piété, de ses mœurs, et de communiquer ensuite à la Commission le résultat de ces multiples recherches. Procès-verbal serait officiellement dressé des questions adressées à la Vierge Lorraine et des réponses qu'elle y aurait faites.

On a vainement cherché ce procès-verbal que son importance et son caractère officiel ne pouvaient condamner à l'oubli; on n'a rien découvert. Pourtant ce document a existé. La Pucelle, durant son procès, invoqua plusieurs fois contre ses accusateurs le *Livre de Poitiers*, et le tribunal n'en contesta, n'en nia jamais l'existence[1]. Quand on instruisit la cause de la revision de la sentence de Rouen, le procès-verbal de Poitiers aurait figuré, d'après quelques historiens, parmi les pièces qui furent entre les mains des juges pontificaux. On l'infère de l'un des considérants invoqués par l'archevêque de Reims, Jouvenel des Ursins, dans la sentence solennelle de réhabilitation[2]. Mais il paraît plus probable que les délégués du Saint-Siège réclamèrent et attendirent vainement cette pièce capitale, et que, de leur côté, les avocats et les procureurs fondés de la famille de Jeanne d'Arc la cherchèrent sans réussir à la trouver[3]. S'ils avaient eu

1. *Procès*, t. I, pp. 71, 72, 73, 94. En ces passages, la Pucelle en appelle cinq fois au Registre de Poitiers, et peut-être une sixième, p. 171, car le texte est susceptible de deux sens.

2. « Visis articulis et interrogatoriis præfatis... » *Procès*, t. III, p. 357.

3. L'opinion que nous ne croyons pas devoir admettre est énoncée, mais sans preuves à l'appui, par E. Richer dans son *Histoire de la Pucelle*, livre III, f° 106, recto et verso.

cette bonne fortune, assurément ils eussent inséré ce procès-verbal dans leur dossier et réclamé qu'il en fût fait mention expresse dans la procédure. En vertu de l'adage, *is fecit cui prodest,* on peut sans témérité aucune, et pour les motifs les plus indiscutables, estimer chose certaine sinon prouvée matériellement qu'aussitôt après l'exécution du Vieux-Marché, le Conseil d'Angleterre et le tribunal de Rouen se concertèrent pour faire disparaître sans bruit le plus tôt possible un document qui eût mis en trop grande lumière aux yeux de la postérité l'iniquité de leur conduite, et en faire détruire tous les exemplaires.

Ce qu'on voudrait juger impossible, mais ce que la conduite ultérieure des personnages en question ne rend que trop croyable, c'est que les ennemis de la France auraient eu pour complices dans cette œuvre de destruction Regnault de Chartres et La Trémoille. Poitiers n'étant pas sous la domination anglaise, comment les Anglais auraient-ils pu mettre les mains sur les Registres de Poitiers s'ils n'avaient eu de puissantes intelligences dans la place? Or, La Trémoille était tout-puissant à Poitiers[1]. Autant que l'archevêque de Reims, il avait intérêt à la suppression du livre qui reconnaissait formellement ou peu s'en faut la mission de la jeune fille qu'ils n'avaient cessé tous deux de contrecarrer sourdement, et dont Regnault de Chartres devait apprendre la captivité aux habitants de Reims avec des sentiments si peu français et en des termes si peu chrétiens.

1. De fait, le Poitou était comme une propriété à lui La Trémoille, par le moyen des partisans qu'il y entretenait à sa solde. » (J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur le Procès de Jeanne d'Arc*, pp. 26, 27.)

Et pourtant le *Livre de Poitiers* n'a pas péri tout entier, et, malgré eux les bourreaux de Jeanne ont travaillé à nous le conserver, Il en reste la partie essentielle : les questions adressées à la Pucelle et les réponses qu'elle y a faites. Nous ne les possédons pas toutes absolument, il est vrai ; nous ignorons également en quel ordre et en quels termes les unes et les autres se sont produites à Poitiers ; mais grâce aux juges de Rouen, grâce à la minute des interrogatoires qu'ils n'ont pu s'empêcher de rédiger, par les questions faites à Rouen, nous savons quelles ont été en partie les questions faites à Poitiers, et les réponses de Poitiers se retrouvent dans le procès-verbal des interrogatoires de Rouen ; car si les juges ont changé, Jeanne n'a pas changé : à coup sûr, devant les deux tribunaux, elle a maintenu le fond, peut-être même la forme de ses déclarations.

A Rouen, l'évêque de Beauvais et ses assesseurs lui demandent ce que saint Michel lui a dit lorsqu'il lui apparut pour la première fois.

Jeanne répond d'abord qu'elle ne dira rien ; elle n'a pas congé de révéler ce que lui a dit l'Archange. Et elle ajoute : « Je voudrais bien que l'interrogateur eût une copie du livre qui est à Poitiers[1]. »

Elle avait donc été interrogée par les docteurs de Poitiers sur ce même sujet.

Quelques jours après, ayant eu congé de dire ce qu'on lui demandait, la vierge de Domremy exposait à ses interrogateurs de Rouen ce que l'Archange « lui enseignait pour le salut de son âme. » Qui la croirait capable

1. *Procès*, t. I, p. 73.

d'avoir fait à Rouen une réponse différente de celle qu'elle avait faite à Poitiers?

A propos de sainte Catherine et de sainte Marguerite et des questions dont elles sont l'objet, Jeanne remarque chez ses juges, quand elle répond, de la défiance et de l'incrédulité. Pour les convaincre de sa loyauté, elle leur dira par trois fois : « Si vous en doutez, si vous ne me croyez pas, envoyez à Poitiers, allez à Poitiers où j'ai été examinée. Cela est écrit au registre de Poitiers[1]. »

Il ressort de ces passages que presque toutes les questions sur lesquelles la Commission de Poitiers examina la jeune Lorraine furent abordées et traitées au Procès de condamnation. Le registre de Poitiers n'est donc pas entièrement perdu. Sur bien des points, il est reproduit en ses parties essentielles dans le registre de Rouen : c'est ce qui doit adoucir, sans le supprimer toutefois, le regret de ne pas les avoir tous les deux.

II.

JEANNE DEVANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION. — SAGESSE, BON SENS, EXACTITUDE DOCTRINALE DE SES RÉPONSES. — REPARTIES PIQUANTES. — LES QUATRE CHOSES ANNONCÉES DEVANT FRÈRE SEGUIN, ET QUE CE RELIGIEUX A VU S'ACCOMPLIR.

Quoique un seul des membres de la Commission de Poitiers, le dominicain Seguin de Seguin, ait été appelé à déposer à l'enquête de 1456, les traits qu'il rapporte et les appréciations qu'il exprime permettent de se faire une

1. *Procès*, t. I, pp. 71-72. Quatrième interrogatoire public.

idée de la manière dont Jeanne subit l'épreuve à laquelle on la soumettait. Sa déposition et celle d'un écuyer du roi, Gobert Thibault, révèlent dans les réponses de la Pucelle à ses examinateurs une netteté, une franchise, un bon sens, assaisonné parfois d'une malice toute gauloise, — Frère Seguin de Seguin en savait quelque chose, — qui explique l'impression de surprise produite par cette enfant de dix-sept ans sur ces graves personnages.

Les docteurs désignés s'étant transportés chez maître Rabateau pour s'acquitter de leur mandat, on les introduisit dans la chambre où se tenait la jeune fille. Dès qu'elle les vit paraître, « elle s'alla seoir au bout du banc et leur demanda ce qu'ils voulaient[1]. »

Les Docteurs lui répondirent que s'ils la venaient trouver, c'est qu'elle avait dit au Roi que Dieu l'envoyait vers lui, ce qui ne pouvait être. Alors, ils entreprirent de lui montrer « par de belles et douces raisons » que cela n'était pas vrai. « Ils y furent plus de deux heures où chacun parla sa fois. Et elle leur répondit, dont ils étaient grandement ébahis, comme si une si simple bergère, jeune fille, pouvait ainsi répondre[2]. »

Cette première séance fut suivie de plusieurs autres, moins solennelles sans doute, mais dans lesquelles maîtres et docteurs, par la diversité et la multiplicité de leurs questions, cherchèrent à se rendre un compte exact des desseins et des intentions de la Pucelle. Dans l'une de ces séances, la première peut-être, un professeur de

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 275.
2. Id., *ibid.*

théologie de Paris, maître Jean Lombart, lui demanda :

— Pourquoi êtes-vous venue? Que vous proposez-vous? Quelle est l'œuvre que vous avez à exécuter? Le Roi veut savoir quel mobile vous a poussée à venir le trouver.

« Jeanne répondit de grande manière[1].

« Comme elle gardait les animaux, une *Voix* lui avait dit que Dieu avait grande pitié du peuple de France; qu'il fallait qu'elle, Jeanne, se rendît en France. En entendant ces paroles, elle s'était mise à pleurer. La *Voix* reprit : Va à Vaucouleurs; tu y trouveras un capitaine qui te mènera sans encombre en France et au Roi. Ne balance pas.

« Et Jeanne avait fait ce que la *Voix* disait; et elle était venue jusqu'au Roi sans empêchement aucun[2]. »

— Mais cette *Voix,* lui objecta-t-on, de qui venait-elle?

— « De Dieu, répondit Jeanne, et par son ordre. J'en suis aussi certaine que je le suis que Notre-Seigneur nous a rachetés des peines de l'enfer[3]. »

— Alors vous prétendez être envoyée par Dieu même?

— C'est de par Dieu que je suis venue au Roy de France, et de par la Vierge Marie, et tous les benoîts saints et saintes du paradis, et par leur commandement[4]. »

1. « Ipsa respondit *magno modo.* » Déposition de Frère Seguin, dominicain. *Procès*, t. III, p. 204.

2. Déposition de Frère Seguin, *loc. cit.*

3. « Dixit quod credit æque firmiter, sicut credit quod Deus redemit nos a pœnis inferni quod ista vox venit a Deo, ex sua ordinatione. » *Procès*, t. I, p. 63.

4. « Respondit quod venit ad regem Franciæ ex parte Dei, ex parte Beatæ Virginis Mariæ..., et de præcepto eorum. » *Ibid.*, p. 176.

— Tout le monde peut-être ne le croira pas volontiers.

— Je ne sais si on le croira ; mais ne le crût-on pas, je suis cependant envoyée de Dieu [1]. »

— Et fera-t-on bien de le croire ?

— Ceux qui croiront que je suis envoyée de par Dieu ne seront point abusés [2].

— Vous pensez donc que le Roi se rendra maître du royaume ?

— Je le pense, et c'est aussi vrai qu'il est vrai que vous êtes devant moi.

— Et les Anglais seront chassés ?

— Oui, les Anglais seront chassés. Je sais bien, moi, qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais [3]. Qu'on me donne seulement des chevaux, des hommes et des armes [4].

Le dominicain Guillaume Aymeri intervint et dit :

— Jeanne, vous prétendez que c'est le plaisir de Dieu que les Anglais s'en aillent en leur pays, et vous demandez gens d'armes. Si cela est, il ne faut pas de gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu peut les déconfire et les faire aller en leur pays [5].

1. « Ego nescio utrum credant ; sed si non credant, tamen ego sum missa a Deo. » *Ibid.*, p. 101.

2. « Si ipsi credant quod sum missa a Deo, non sunt de hoc abusati. » *Ibid.*

3. « Bene scit quod rex suus lucrabitur regnum Franciæ ; et hoc ita bene scit, sicut sciebat quod eramus coram ea. » *Ibid*, p. 88.

4. *Procès*, t. I, p. 178. — Huitième interrogatoire dans la prison. « Bene scit quod Anglici expellentur a Francia, exceptis his qui ibidem decedent, et quod Deus mittet victoriam Gallicis contra Anglicos. »

5. *Procès*, t. III, p. 204. — Déposition de Frère Seguin.

— En nom Dieu, repartit Jeanne, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire [1].

Maître Aymeri fut d'avis que c'était bien répondu.

Néanmoins, l'état du royaume était tel, les capitaines anglais si redoutables et si vaillants, le Roi de France si jeune et si peu batailleur, qu'il y avait comme de la folie à parler de l'expulsion totale des étrangers. Ne se trouvait-on pas à la veille de voir Orléans succomber et passer aux mains de Bedfort ? On en fit la remarque à la jeune Lorraine. Et c'est alors qu'elle formula les quatre prédictions que Frère Seguin de Seguin déclarait avoir ouï de sa bouche à Poitiers et dont il avait vu de ses yeux l'accomplissement.

1° Les Anglais seraient battus, le siège d'Orléans serait levé, et la ville délivrée de ses ennemis;

2° Le Dauphin serait sacré à Reims;

3° La ville de Paris rentrerait en l'obéissance du Roi;

4° Le duc d'Orléans, alors prisonnier, serait rendu à la liberté et reviendrait d'Angleterre [2].

On se représente aisément la stupéfaction dont les membres de la docte assemblée furent saisis à cette quadruple prédiction, et l'air d'incrédulité profonde avec laquelle elle fut accueillie aussitôt. Au moment où Jeanne annonçait ces évènements et donnait deux d'entre eux comme prochains, il n'y eut personne parmi ces maîtres et docteurs qui ne se demandât si l'on était en présence d'un cas de folie ou d'un cas d'audace et d'imposture. Il fallut l'accent pénétré avec lequel la Pucelle s'exprimait,

1. *Procès*, t. III, p. 204. — Déposition de Frère Seguin. La réponse de Jeanne est en français dans l'Enquête.

2. *Ibid.*, p. 205. Déposition de Frère Seguin.

et ce courant électrique que toute parole ardente et convaincue fait passer chez ceux qui l'écoutent pour obliger ces graves personnages à ne pas lever la séance et à l'entendre jusqu'au bout.

Mais, fit-on observer à la Vierge Lorraine, comment le le Dauphin serait-il sacré? Impossible d'arriver jusqu'à Reims « vu la puissance des Anglais, et vu que d'Orléans et de Blois jusqu'à Reims n'y avait pas de place française[1]? »

Jeanne maintint son affirmation et ajouta que le sacre aurait lieu dans le courant même de l'été[2].

On lui demanda comment elle savait ces choses, en particulier que le siège d'Orléans serait levé.

La jeune fille répondit qu'elle les savait par ses *Voix* et que la levée du siège lui avait été révélée. « Elle en était bien certaine, et elle l'avait communiqué au Dauphin[3]. »

On voulut avoir la raison de cette persistance de Jeanne à donner le titre de Dauphin à Charles VII et non celui de Roi.

Elle répondit : « Je ne lui donnerai le titre de Roi qu'après qu'il aura été sacré et couronné à Reims où j'ai mission de le conduire[4]. »

Les apparitions de saint Michel et des saintes Catherine et Marguerite à la jeune vierge, son commerce habituel avec ses *Voix*, les lumières qu'elle en recevait furent le

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, pp. 275, 276.
2. *Procès*, t. IV, p. 426. « Rex in ipsa æstate coronabitur. »
3. « Erat bene secura quod levaret obsidionem Aurelianensem, per revelationem sibi factam, et ita dixerat regi suo. » *Procès*, t. I, p. 79.
4. *Procès*, t. III, p. 20. Déposition de François Garivel, conseiller général au fait de la justice et des subsides.

sujet de maintes explications et de maintes discussions avec les docteurs. Jeanne assura expressément la réalité de ces visions, si extraordinaires qu'elles parussent : Jeanne n'était en aucune manière le jouet de l'illusion et du rêve.

« Elle croyait aussi fermement que saint Michel lui apparaissait et lui parlait, qu'elle croyait que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert mort et passion pour nous[1]. » Et elle pensait de même des apparitions de ses Saintes. « Et elle savait bien que ses *Voix* ne lui commandaient rien sans le bon plaisir de Dieu[2]. »

Frère Seguin de Seguin ne voulut pas prendre au sérieux les explications de la jeune Lorraine, et, s'imaginant la déconcerter par une question inattendue, il lui demanda brusquement quelle langue parlaient ses *Voix*.

— Un français meilleur que le vôtre, répliqua Jeanne qui parlait, elle, un très bon français.

Le brave dominicain fut tout décontenancé.

— C'est que c'était vrai, disait-il aux juges de la réhabilitation avec une bonhomie charmante; je parlais limousin.

Ne voulant pas avouer sa déconvenue, Frère Seguin fit à Jeanne cette autre question.

— Croyez-vous en Dieu?

1. « Ipsa credit æque firmiter dicta et facta sancti Michaelis qui apparuit sibi, sicut ipsa credit quod Dominus noster Jhesus Christus passus est mortem et passionem pro nobis. » *Procès*, t. I, p. 173. — Elle avait dit la même chose des apparitions de ses Saintes, p. 63, même volume.

2. « Nihil præcipiunt sibi voces illæ, sine beneplacito Dei. » *Procès*, t. I, p. 168.

— Mieux que vous, répartit la jeune fille[1].

Frère Seguin n'en demanda pas davantage et se tint pour satisfait.

Tout cela est bien, dit alors un autre théologien, de l'ordre des Carmes, nullement bonhomme celui-ci, mais un « bien aigre homme, » remarque le Chroniqueur[2]; « au demeurant, Dieu défend de vous croire sans un signe qui montre pourquoi et par qui vous êtes envoyée. »

Jeanne répondit : « Menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes de ce pour quoi je suis envoyée. Le signe que Dieu m'a donné, c'est de faire lever le siège de cette ville et de faire sacrer le Roi à Reims. Qu'on me donne le nombre d'hommes que l'on voudra, et je ne doute pas que ainsi ne soit fait[3]. »

La jeune fille, on le voit, ne se refuse pas à donner un signe établissant la vérité de sa mission ; elle le donnera public, prochain, si éclatant qu'il aura raison des oppositions les plus opiniâtres. Mais ce signe ne peut être que conforme à l'ordre et à la volonté de Dieu. Jeanne n'a pas été envoyée à Poitiers pour faire des signes, mais pour s'y

1. *Procès*, t. III, p. 204. Déposition de Frère Seguin.

2. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 275. — La généralité des historiens applique cette qualification au dominicain Seguin de Seguin. La *Chronique de la Pucelle* dit expressément : « Entre les autres, il y eut un *Carme*, docteur en théologie, bien aigre homme .. » Le dominicain Seguin paraît avoir été plutôt bonhomme que *bien aigre homme*, s'il faut en juger par sa réflexion : « Je parlais « limousin. » Certainement, le *bien aigre homme* et lui sont deux personnages distincts, quoi qu'il en soit de la similitude des questions posées. C'est chose avérée qu'il y eut deux docteurs du nom de Seguin dans la Commission de Poitiers : Pierre Seguin, Carme (*Procès*, t. III, p. 19), et Frère Seguin de Seguin, des Frères Prêcheurs. (*Ibid.*, p. 202.)

3. Déposition de François Garivel, *Procès*, t. III, p. 20.

expliquer avec loyauté sur les mobiles de sa détermination et la nature de sa mission. C'est à Orléans, c'est à Reims qu'elle doit donner le signe public qu'on est en droit de réclamer. Déjà, au château de Chinon, elle a donné au gentil Dauphin un signe personnel et privé. Quant au signe public, elle est prête à l'y joindre, non point à une époque indéterminée ou éloignée, mais tout prochainement, dans quelques semaines au plus, à Orléans, non à Poitiers, « parce que Dieu l'avait ainsi ordonné[1]. » Qu'on la mît donc en mesure de se rendre en cette ville avec armes et gens, et l'on verrait bien qu'elle disait la vérité.

Entre autres sujets que les examinateurs de Poitiers abordèrent, celui de l'habit d'homme et des motifs qui avaient déterminé la Pucelle à le revêtir et à le garder ne fut pas oublié. Jeanne leur répondit ce qu'elle répondit à ses juges de Rouen, que les hommes n'étaient pour rien dans sa détermination et qu'elle n'avait pris l'habit viril « que par commandement de Dieu[2]. » Parlant plus catégoriquement à des docteurs qu'elle ne pouvait le faire aux dames et damoiselles de Poitiers, elle ajouta : « Je suis vierge : à une vierge les habits des deux sexes conviennent également. Si Dieu m'a commandé de prendre et de garder l'habit d'homme, c'est que je dois porter les armes que portent les hommes[3]. »

Une des choses qui dut singulièrement étonner les maî-

1. Eberhard de Windecken, trésorier de l'empereur Sigismond, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 489.

2. « Non cepit istam vestem nisi per præceptum Dei. » *Procès*, t. I, p. 74.

3. *Mémoires de Pie II*, dans J. Quicherat, t. IV, p. 509.

tres théologiens de la Commission, c'est l'exactitude doctrinale et la précision théologique que la jeune Lorraine apportait dans les explications qu'on lui demandait. Ainsi, à propos de ses *Voix*, elle ne dira pas qu'elle adresse ses requêtes à sainte Catherine et que sainte Catherine lui accorde ce qu'elle désire; mais elle dira mieux que ne dirait peut-être un docteur de Sorbonne: « Quand elle fait une requête à sainte Catherine, sainte Catherine et sainte Marguerite soumettent cette requête à Dieu; puis, par commandement de Dieu, elles transmettent la réponse à elle, Jeanne[1]. »

Quand ses Saintes lui apparaissent, une grande lumière, remarquera-t-elle, signale toujours leur présence[2].

Il nous semble que le théologien carme, « bien aigre homme », voulant se rendre compte de la présomption de la jeune fille, lui fit aussi la célèbre question :

— Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu ?

A la réponse admirable de Jeanne : « Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre; et si j'y suis, Dieu veuille m'y garder[3] »; — il dut perdre un peu de son aigreur et convenir que cette jeune fille était trop grave, trop sensée, trop éclairée en sa foi pour être traitée avec dédain et assimilée à une aventurière. Bon sens, honnêteté, vérité vont habituellement de compagnie.

1. *Procès*, t. I, p. 153.
2. *Ibid.*, p. 153. « Nec veniunt (voces) sine lumine. »
3. *Ibid.*, p. 65.

III.

IMPRESSION PRODUITE PAR LA PUCELLE SUR LES HABITANTS DE POITIERS. — SA PIÉTÉ. — ADMIRATION DONT ELLE DEVIENT L'OBJET. — IMPRESSION QU'ELLE PRODUIT SUR LES CAPITAINES ET GENS DE GUERRE.

Ainsi, pendant ces interrogatoires et ces examens réitérés, il n'était tombé des lèvres de Jeanne d'Arc aucune parole capable de mettre en suspicion sa sincérité, sa piété, la pureté de sa foi. Elle en donnait la raison avec une candeur qui n'était pas exempte d'une légère ironie lorsqu'elle disait à ces docteurs bardés de théologie et de droit canon : « Mes Maîtres, il y a plus aux livres de Notre-Seigneur qu'aux vôtres. Messire Dieu a un livre où nul clerc n'a jamais lu, aussi bon clerc soit-il[1]. »

Un des principaux résultats de ces diverses séances avait été de fixer les membres de la Commission sur l'objet et l'étendue de la mission dont la jeune Vierge se disait chargée. Considérée d'un point de vue général, cette mission consistait dans le relèvement des affaires, dans la délivrance du royaume de la domination étrangère et dans l'expulsion définitive des Anglais. Cette mission, Jeanne d'Arc venait l'annoncer, la préciser et en commencer l'accomplissement. Durerait-elle jusqu'à ce qu'elle fût accomplie, elle ne le pensait pas, s'il en faut juger par ce que, au rapport du duc d'Alençon, elle disait au Roi : « Gentil Dauphin, mettez-moi en besogne, car

1. *Procès*, t. III, p. 86.

je ne durerai guères; une année, pas beaucoup plus[1]. » Mais, quoi qu'il dût arriver de sa personne, l'accomplissement total de sa mission ne ferait pas défaut : elle présente ou absente, vivante ou morte, il se produirait à coup sûr. Quant à la part qui la concernait personnellement, c'était au moins la levée du siège d'Orléans et le sacre de Charles VII à Reims. D'ailleurs, la Pucelle disparue, la flamme qu'elle avait allumée au cœur des capitaines français ne devait plus s'éteindre, la mémoire de l'héroïne continuerait à planer sur tout le règne de Charles, et les choses aboutiraient infailliblement au résultat qu'elle avait marqué : les Anglais chassés sans retour.

L'impression produite par la Vierge de Domremy sur les maîtres et docteurs ne pouvait être que bonne; l'impression qu'elle produisait sur les habitants de Poitiers n'était pas moins favorable. Enfant du peuple, il n'était pas surprenant que, d'instinct, le peuple eût foi en elle; mais cette foi gagnait vite les bourgeois et les gens de condition élevée. « Plusieurs notables personnes, tant de présidents et conseillers du Parlement que autres de divers états » l'allaient voir : ils s'attendaient à ne trouver en elle qu'une visionnaire et qu'une illuminée. « Ce qu'elle disait leur semblait impossible à faire, n'étant que rêveries et fantaisies. Et il n'y en avait aucun qui, l'ayant ouïe, ne dît que c'était une créature de Dieu[2]. »

Le chroniqueur dont nous rapportons les paroles ne

1. *Procès*, t. III, p. 99. Déposition du duc.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 276. — Voir sur Cousinot de Montreuil, l'auteur présumé de cette *Chronique*, le Mémoire de Vallet de Viriville, pp. 22-33, en tête de la *Chronique* éditée par cet érudit.

raconte que ce qui lui était vraisemblablement arrivé à lui-même. Cousinot de Montreuil, que l'on regarde aujourd'hui comme l'auteur de la *Chronique de la Pucelle,* se trouvait à Poitiers en cette année 1429. Il voulut voir de près, lui aussi, cette jeune fille extraordinaire; et quand il l'eut vue, quand il eut reconnu en elle *une vraie créature de Dieu*, il lui voua l'admiration dont sa *Chronique de la Pucelle* nous a porté le témoignage.

Entre autres visiteurs, raconte-t-il, il y eut « un bien notable homme, (Cousinot de Montreuil lui-même, pense Vallet de Viriville [1]), maître des requestes de l'hôtel du roi », qui lui disait :

— Jeanne, on veut que vous essayez de mettre des vivres dans Orléans; ce sera forte chose, vu les bastilles qui sont devant.

— En nom Dieu, répondit Jeanne, nous mettrons les vivres dedans Orléans à notre aise; et il n'y aura pas d'Anglais qui saille (sorte), ni qui fasse mine de l'empêcher [2].

« Semblablement, y furent la voir dames, damoiselles et bourgeoises qui lui parlèrent. Et elle leur répondait si doulcement et gracieusement qu'elle les faisait pleurer. Entre les autres choses, elles lui demandaient pourquoi elle ne prenait habit de femme. Et elle leur répondit :

« Cela vous semble étrange, et non sans cause. Mais « pour ce que je dois servir le gentil Dauphin en armes, « il faut que je prenne les habillements nécessaires à ce. « Et aussi quand je serai entre les hommes en habit

1. *Chronique de la Pucelle,* p. 50.
2. Ibid., p. 276.

« d'homme, il me semble que je conserverai mieux ma « virginité de pensée et de fait[1]. »

Au commencement, la curiosité était le motif principal qui conduisait auprès de Jeanne les dames, jeunes filles et bourgeoises de Poitiers. Quand elles l'eurent vue, plus d'une fois une attraction nouvelle les y ramena. Quoique la solitude ne fût point à charge à la vierge de Domremy et qu'elle « la préférât d'habitude à la société des hommes[2] », elle était d'humeur avenante et nullement sauvage, assurent ceux qui la virent de près; « il y avait grand charme à converser avec elle[3]. » Pourquoi s'en étonner? Elle possédait toutes les qualités d'esprit et de cœur qui produisent ce charme-là : simplicité, abandon, franchise, droiture, bon sens, pénétration, sagacité, bienveillance, sans compter cette vivacité d'esprit, cette ampleur d'idées, cette rectitude de jugement, cette noblesse de cœur, cette délicatesse de sensibilité qui la rendaient capable des saillies les plus piquantes, des mots les plus courageux et des plus sublimes élans.

Ce dont Jeanne ne parlait pas aux personnes qui la venaient visiter, c'était de sa piété; mais on leur en parlait tout de même, et il est à croire que dame Rabateau ne se gênait pas pour raconter ce qu'elle entendait et voyait. Il y avait dans le logis de cette dame un petit oratoire. Jeanne s'y rendait souvent et s'y livrait à de

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 276.

2. *Procès*, t. III, p. 31. Déposition de Pierre Vaillant, bourgeois orléanais.

3. « Erat magna consolatio conversari cum ipsa. » *Ibid.*, p. 31. Déposition de Jean Beauharnais, d'Orléans, de qui est descendu directement le prince Eugène.

pieuses et longues oraisons. Le reste du temps, « soit de jour, soit de nuit, après le dîner, quand ses hôtes reposaient, la jeune fille passait plusieurs heures en prières à genoux[1]. »

A Poitiers comme à Chinon, à part les heures que la jeune vierge passait à l'église pour assister à la messe et y adorer le Saint-Sacrement, à part les visites qu'elle faisait au Roi pour répondre à ses questions, dissiper ses doutes, lui donner de nouveaux éclaircissements, lui confirmer les révélations qu'elle lui avait communiquées, lui faire part de celles qu'elle venait d'avoir, Jeanne ne sortait guère du logis de maître Rabateau. La simplicité de sa vie, sa réserve, son éloignement du bruit et de la foule, sa piété solide et sans fard inspiraient une affection mêlée de respect au digne avocat général et à sa pieuse femme. Quand le moment vint de quitter Poitiers, la jeune Lorraine emporta de ses hôtes un souvenir reconnaissant. Il ne paraît pas que la séparation ait moins coûté à ceux-ci, car si l'histoire ne nous parle plus de l'épouse de maître Rabateau, elle nous montre ce magistrat et un de ses amis, maistre Jehan de Velly (ou Vaily), en la compagnie de Jeanne à Orléans, au mois de janvier de l'année 1430 (nouveau style), fêtés et défrayés par la ville. Sans doute, l'occasion s'était présentée à maître Rabateau de rejoindre et revoir la Pucelle, et il l'avait saisie avec empressement[2].

1. *Procès*, t. III, p. 82. Déposition de maître Jean Barbin qui vit Jeanne à Poitiers en ce temps-là.

Les habitants de Poitiers gardèrent fidèlement le souvenir de Jeanne. En son honneur, ils donnèrent à l'une des tours de la ville le nom de Tour de la Pucelle. *Procès*, t. V, p. 196.

2. *Procès*, t, V, p. 270.

Le greffier de La Rochelle confirme ces divers témoignages sur la piété de la jeune fille. « A Poitiers, dit-il, « Jeanne était moult de sainte vie : ne buvait et mangeait comme rien, se confessait bien souvent et recevait *Corpus Domini*. »

Et il ajoute, ce qui montrerait bien la vertu persuasive des paroles de la Pucelle et de ses exemples : « Et aussi « le faisait faire au Roy et à tous les chefs de guerre et « à leurs gens[1]. »

L'année précédente (1428), dans l'assemblée des États généraux, le clergé avait ordonné une procession hebdomadaire pour attirer la protection divine sur les armes du Roi[2]. Cette procession avait lieu chaque vendredi dans les principales églises. Certainement, à Poitiers, Jeanne se fit un devoir d'y assister : plus d'une fois, elle en prit occasion de relever les courages et de ranimer la confiance dans l'âme des loyaux Français.

IV.

APRÈS L'ENQUÊTE DOCTRINALE L'ENQUÊTE MILITAIRE. — RETOUR DES RELIGIEUX ENVOYÉS AU PAYS DE JEANNE. — CONCLUSIONS FAVORABLES DE LA COMMISSION. — JEANNE ET LA REINE YOLANDE. — DÉCISION A LAQUELLE S'ARRÊTE CHARLES VII.

Plus les membres de la Commission royale d'examen voyaient et entendaient la jeune Lorraine, plus sa cause gagnait en faveur à leurs yeux. Sa fermeté, sa simplicité, sa foi qui ne se démentaient jamais finissaient par les

1. *Relation extraite du Livre noir de La Rochelle*, dans la *Revue historique*, t. IV, pp. 337, 339.

2. *Chroniques de Flandre*, t. III, p. 405.

gagner. Même en ces jours d'épreuve, le zèle de Jeanne pour l'honneur de Dieu et de son nom ne pouvait se contenir. Non seulement jamais elle ne jurait, mais « elle se fâchait fort quand elle entendait jurer. — C'est là un bon signe, disait à ce propos le confesseur du roi (Gérard Machet), qui s'enquérait avec sollicitude de sa vie et de ses faits et gestes[1]. »

Dans l'une des visites que Pierre de Versailles et Jean Erault, membres de la Commission royale, firent à Jeanne pour s'acquitter de leur mandat, ils amenèrent avec eux l'écuyer du roi, Gobert Thibault. Jeanne, l'apercevant, vint à lui, et lui frappant sur l'épaule, lui dit : « Je voudrais bien avoir beaucoup d'hommes d'aussi bonne volonté que vous. »

Pierre de Versailles lui demandant une fois encore pourquoi elle était venue, elle lui répond :

« Je ne sais ni A ni B ; mais je sais que je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siège d'Orléans et mener le Dauphin à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré. Je suis lasse de tant d'interrogatoires. On m'empêche de faire ce pour quoi je suis envoyée : il est temps, il est urgent de besogner; le moment d'agir est venu[2]. »

En même temps, elle s'enquiert s'il n'y a pas là du papier et de l'encre. « Car, ajoute-t-elle, il faut d'abord que j'écrive aux Anglais et les somme de se retirer : telle est la volonté de Dieu[3]. »

1. *Procès*, t. III, p. 76. Déposition de Gobert Thibault.

2. *Ibid.*, t. III, pp. 74, 103. Dépositions de Gobert Thibault et de Frère Pasquerel.

3. Déposition de François Garivel. *Ibid.*, p. 20.

« Maître Erault, poursuit Jeanne, écrivez ce que je vais vous dire : Vous, Suffort (Suffolk), Classidas et La Poule (la Poole), je vous somme par le Roi des cieux que vous alliez en Angleterre[1]. »

Les prélats et les docteurs qui avaient été convoqués à Poitiers n'étaient pas les seuls à interroger la Pucelle et à s'enquérir de ce qu'elle comptait faire. Avec la franchise et la simplicité que l'on admira toujours chez elle, Jeanne ne cachait pas son intention de combattre les Anglais et de se mettre, quoique jeune fille, à la tête des hommes d'armes que le Dauphin lui donnerait. C'est pourquoi, tandis que les maîtres en théologie lui parlaient en gens d'Église, les seigneurs et chevaliers qui formaient la cour de Charles VII lui parlaient en hommes de guerre et lui faisaient, eux aussi, subir un examen de leur façon. Il faut entendre sur ce sujet Jean Chartier et le chroniqueur Perceval de Cagny.

Après avoir noté que la Pucelle « disait plusieurs choses merveilleuses et respondait merveilleusement aux questions qui lui étaient faites », Jean Chartier ajoute :

« Et au regard de la guerre, semblait qu'elle en fust très fort expérimentée; et s'émerveillaient plusieurs docteurs et capitaines de guerre et autres, de son fait et des responses qu'elle faisait, tant de la chose divine que de la guerre[2]. »

Perceval de Cagny renchérit encore sur le langage du chroniqueur de Saint-Denis. Il y a plaisir à entendre ce

1. *Procès*, t. III, p. 74.

2. Jean Chartier : dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 53.

témoignage si simple d'expression et si naïvement admiratif.

La Pucelle, à Chinon et à Poitiers, « disait de moult merveilleuses choses en parlant de Dieu et de ses saints, et disait que Dieu l'avait envoyée à l'aide du gentil roi Charles, au fait de sa guerre. De quoi le roi et tous ceux de son hôtel et autres de quelque état qu'ils fussent se donnèrent de très grant merveilles de ce qu'elle parlait et devisait *des ordonnances du fait de la guerre autant et en aussi bonne manière comme eussent pu et su faire les chevaliers et écuyers étant continuellement au fait de la guerre*. Et sur les paroles qu'elle disait de Dieu et du fait de la dite guerre, *fut très grandement examinée* des clercs, et théologiens, et autres, *et de chevaliers et écuyers;* et toujours elle se tint et fut trouvée en un propos[1]. »

Pendant que clercs et chevaliers poursuivaient cette double enquête doctrinale et militaire, les religieux Franciscains envoyés en Lorraine pour s'enquérir de ce qu'avait été la jeunesse de Jeanne revinrent avec les meilleures informations. A Poitiers même, les membres de la Commission royale avaient pris leurs mesures pour savoir à quoi s'en tenir sur la conduite et les mœurs de la jeune fille. Ils avaient mis auprès d'elle des femmes qui leur rapportaient toutes les particularités de sa vie intime; et la conclusion qui se dégageait de ces rapports présentait Jeanne comme « bonne chrétienne, vivant catholiquement et jamais oisive[2]. »

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 3.
2. *Procès*, t. III, p. 205. Déposition de Frère Seguin.

Aux premiers jours de l'enquête doctrinale, en présence du langage si extraordinaire de Jeanne, de ses affirmations touchant ses visions, de ses prophéties concernant un avenir tout prochain, les maîtres et docteurs étaient loin de professer les mêmes sentiments. « Les uns, raconte dans ses Mémoires un contemporain, le pape Pie II, voyaient dans la Pucelle une folle; les autres, une jeune fille jouet du démon ; les autres, au contraire, une vierge divinement inspirée. Ceux-ci rappelaient Béthulie, et beaucoup d'autres cités qui devaient leur salut à une femme. Bien des fois, ajoutaient-ils, Dieu était venu au secours du royaume de France. Ne pouvait-il pas présentement envoyer une Vierge et lui confier la mission de sauver son pays? Quant à ne voir dans la Pucelle qu'une illuminée, ses réponses et son langage plein de bon sens ne le permettaient pas[1]. »

Peu à peu, le sentiment ainsi présenté triompha des sentiments opposés, et lorsque la Commission se réunit en assemblée plénière pour arrêter les bases du rapport à soumettre au Roi et pour prendre une décision, on entrevit promptement que la décision serait favorable. Entre autres choses qui furent dites, maître Jean Erault fit observer aux prélats et docteurs qu'il régnait un accord remarquable entre les déclarations de la Pucelle et les prédictions de Marie d'Avignon, dont on s'occupait beaucoup en ce temps. Marie d'Avignon, qui était venue parler au Roi, lui avait raconté qu'elle avait aperçu, dans une vision, des armes en quantité; mais il lui avait été dit que ces armes ne la concernaient pas,

1. *Mémoires de Pie II*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 510.

qu'elles annonçaient une *Pucelle* qui viendrait après elle, prendrait ces armes et délivrerait la France des Anglais[1]. — Pourquoi Jeanne, ajoutait maître Erault, ne serait-elle pas cette Pucelle? Quant à lui, « il le croyait fermement[2]. »

Ce ne fut pas le confesseur du roi, Gérard Machet, qui combattit l'opinion du docteur Jean Erault. Lui aussi, de son côté, reconnut « avoir trouvé dans certains écrits qu'il devait venir une Pucelle destinée à donner aide au roi de France. » Après avoir pris connaissance de la vie, de la piété, de la simplicité de Jeanne, son opinion, ainsi que celle de plusieurs autres docteurs, était « qu'il fallait voir dans la jeune Lorraine la Pucelle dont parlaient ces prophéties[3]. »

On mit ensuite en délibération les conclusions sur lesquelles on paraissait devoir être d'accord. Tous les membres « furent d'avis, sans aucune contradiction, — encore que les choses dites par Jeanne semblassent bien étranges, — que le Roy s'y devait fier et essayer à exécuter ce qu'elle disait[4]. »

En conséquence, un rapport fut adressé au Roi, dans lequel étaient exposées, avec cet avis, les raisons qui paraissaient aux membres de la Commission de nature à l'appuyer.

1. Marie Robine, dite la *Gasque d'Avignon* ou *Marie d'Avignon*, se disait chargée, à la suite d'une vision, de mander au roi Charles VI qu'il ne fît rien contre le pape d'Avignon, Benoît XIII. — Voir Vallet de Viriville, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc;* introd., pp. xxxi et suiv. In-8°, Paris, 1867.

2. *Procès*, t. III, pp. 83, 84. Déposition de maître Barbin.

3. Déposition de Gobert Thibault. *Ibid.*, p. 75.

4. *Chronique de la Pucelle*, p. 276.

Ils approuvaient d'abord le Roi, « attendu la nécessité de lui et de son royaume, et considérées les continues prières de son pauvre peuple envers Dieu, et tous autres aimants paix et justice », de n'avoir pas en principe rebuté la Pucelle « qui se dit envoyée de Dieu pour lui donner secours », encore que ses « promesses dépassent les œuvres humaines (soient sups — au-dessus des — œuvres humaines)[1].

Ils le louaient ensuite d'avoir demandé aux actes et à la vie de Jeanne la preuve qu'elle était envoyée de Dieu; car « de sa naissance et de sa vie, plusieurs choses merveilleuses sont dites comme vraies. »

Ils ajoutaient que « Jeanne ayant été examinée pendant six semaines[2] (soit à Chinon, soit à Poitiers), par des docteurs, des gens d'Eglise, des hommes de guerre, de nobles et prudentes dames; ayant reçu la visite d'un grand nombre de personnes de toute condition, hommes et femmes, gens d'Église et gens de guerre, sans qu'on ait trouvé en elle autre chose que bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse; Jeanne disant que le signe qu'on lui demande sera la délivrance d'Orléans, il faut la faire conduire honnêtement, espérant en Dieu, avec des hommes d'armes devant Orléans; car douter d'elle ou la délaisser sans apparence de mal serait ré-

1. C'est le texte de la *Chronique de Tournay*. J. Quicherat met : « Nonobstant que ces promesses soient *seules* œuvres humaines. »

2. Trois semaines à Chinon et trois semaines à Poitiers. Voir la déposition de François Garivel, conseillér du roi, *Procès*, t. III, pp. 19, 20; voir aussi t. I, p. 94. — Jeanne dit « trois semaines à Chinon et à Poitiers. » *Procès*, t. I, p. 75. Il faudrait alors entendre trois semaines en chacune de ces villes.

sister au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu[1]. »

Communication fut faite de ce rapport si sage, si sensé, au Conseil royal[2]. Le chevalier d'Aulon était présent à la séance dans laquelle il en fut donné lecture. Après avoir mentionné cette séance, l'intendant de Jeanne ajoute que la Pucelle fut ensuite une fois encore, comme à Chinon, baillée « à la reine de Cécille (Sicile), mère de la royne notre souveraine dame, et à certaines dames étant avec elles[3]. » Ces dames (nous les avons nommées plus haut), purent se convaincre à nouveau de la parfaite virginité, de la parfaite intégrité de la jeune Lorraine, condition incompatible avec toute influence et tout commerce démoniaques. En conséquence, « ladite dame (Yolande de Sicile) dit et relata au Roy qu'elle et ses dictes dames trouvaient certainement que Jeanne était une vraie et

1. Voir aux *Pièces justificatives* le texte tout entier, et *Procès*, t. III, pp, 391, 392. — « Le roy, à Poitiers, fit interroger la Pucelle par notables clercs du Parlement et par docteurs bien renommez en théologie; et elle ouye, affirmèrent qu'ils la *réputoient inspirée de Dieu*, et approuvèrent tout son faict et ses paroles : pour quoy le Roy la tint en plus grand révérence. » *Chronique de la Pucelle*, p. 230.

Le rapport que nous possédons comme émanant directement ou indirectement de cette Commission ne dit pas que Jeanne soit de fait *inspirée de Dieu;* mais il ne dit pas non plus le contraire, et il conclut que, vu ses paroles et ses œuvres, elle ne doit pas être assimilée à une visionnaire ou à une aventurière. Pris individuellement, le plus grand nombre des membres de la Commission étaient certainement persuadés que si Jeanne, à Orléans, donnait son signe, en faisant lever le siège, il fallait la réputer *envoyée de Dieu*.

2. « Dit (messire Jehan d'Aulon) qu'il était présent audit Conseil quand iceulx maîtres firent leur rapport de ce que avaient trouvé de ladite Pucelle... Ledit rapport fait audit seigneur (au roi) par lesdits maîtres, fut depuis icelle Pucelle baillée... » *Procès*, t. III, p. 210.

3. *Procès*, t. III, p. 210.

entière pucelle, en laquelle n'apparaissait aucune corruption ou violence, — Dit (messire Jehan d'Aulon) qu'il était présent, quand ladicte dame fit son dit rapport[1]. »

Devant le langage unanime et si catégorique des membres de la Commission royale, et après l'attestation de la reine Yolande, Charles VII ne pouvait plus raisonnablement hésiter. « Ces choses ouyes, le Roy considérant la grande bonté qui était en icelle Pucelle et ce qu'elle lui avait dit que par Dieu elle était envoyée, fut par ledit seigneur (roy) conclu en son conseil que d'ilec en avant (dorénavant) il s'aiderait d'elle au fait de ses guerres, attendu que pour ce faire lui était envoyée[1]. »

En somme, selon l'expression énergique d'un contemporain, dans le royaume dont la loi fondamentale excluait les femmes du commandement, une femme, une jeune fille était nommée chef de guerre : *Dux fœmina belli facta est*[2].

V.

PORTÉE CONSIDÉRABLE DU JUGEMENT DE LA COMMISSION DE POITIERS. — APPRÉCIATIONS DE L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN ET DE GERSON.

Les conclusions de la Commission de Poitiers survenant après les interrogatoires minutieux et les enquêtes répétées auxquelles les membres avaient procédé, sans reconnaître expressément et positivement la mission divine de Jeanne d'Arc, constituaient une approbation

1. *Procès*, t. III, p. 210. Déposition du chevalier d'Aulon.
2. *Mémoires de Pie II*, Procès, t. IV, p. 510.

formelle de sa démarche et conféraient à son intervention une autorité supérieure. Étant donnés la science, le mérite et l'impartialité de ses membres, le jugement qu'ils portaient, sans être infaillible, gardait une haute valeur et prévenait les esprits en faveur de la jeune Lorraine. D'autre part, les sentiments éminemment français qui animaient ces théologiens, ces canonistes et ces prélats, ne pouvaient qu'écarter tout soupçon d'entente avec les ennemis de la France et rassurer le pays. Aussi la confiance ne tarda pas à se répandre dans les cœurs, et, avec la confiance, il se produisit chez ceux qui avaient en mains la direction des affaires une vue plus nette des mesures à prendre et la décision voulue pour les exécuter. C'est la remarque d'un chroniqueur du temps. Jusque-là, dit-il, « le Roi et les seigneurs ne savaient quel conseil prendre. Depuis, par l'aide et le conseil de la Pucelle, vint toujours de bien en mieux[1]. »

Les conclusions des docteurs de Poitiers eurent l'honneur d'obtenir la pleine approbation de deux personnages fort considérés en ce temps et recommandables à tous égards : Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, et Jean Gerson, le célèbre chancelier de l'Université de Paris retiré alors à Lyon.

Jacques Gelu, qui était originaire du Luxembourg, après avoir professé le droit et rempli les fonctions de conseiller au Parlement, fut nommé archevêque de Tours en 1424. Il renonça à ce siège pour celui d'Embrun en 1427, et de cette ville il entretint avec Charles VII une correspondance suivie. Il s'intéressa vivement à Jeanne,

1. Perceval de Cagny, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 5.

et, s'il ne la vit jamais, il ne cessa d'être renseigné sur les circonstances de sa courte carrière. Tout d'abord, néanmoins, Jacques Gelu engageait le monarque à se défier de la jeune paysanne qui venait à lui et de ses promesses : il ne fallait pas se rendre ridicule aux yeux des peuples étrangers par une facilité trop grande à se laisser tromper. Ces conseils de l'archevêque d'Embrun ne furent pas sans influence sur l'esprit de Charles VII et sur sa détermination de soumettre Jeanne à l'examen de la Commission de Poitiers[1].

Mais lorsque la Pucelle eut donné son signe, lorsque le siège d'Orléans eut été levé, le prélat écrivit un traité dédié au Roi dans lequel il reconnaît que ces merveilles dont Jeanne est l'instrument sont l'œuvre de Dieu, et l'effet d'une Providence à part sur la personne de Charles VII et sur sa race. « Il a plu, dit-il, au Très-Haut, au Roi des rois, au Seigneur des seigneurs, de se servir d'une toute jeune fille pour venir en aide au Roi. — *Placuit Altissimo... regi succurrere per adolescentulam puellam*[2]. »

Bien des considérations peuvent expliquer cette faveur de la clémence divine :

1° Le bon droit du seigneur Roi, déshérité par les siens au profit du roi d'Angleterre, son ennemi capital ;

2° Les mérites glorieux de ses prédécesseurs ;

3° Les prières des personnes pieuses et les lamentations des opprimés ;

4° L'injustice des ennemis du Roi ;

1. Voir le P. Ayroles, *La Pucelle devant l'Église de son temps*, pp. 3-5.

2. *Procès*, t. III, pp. 393-410. — *Ibid.*, p. 400.

5° La cruauté de cette nation anglaise à qui la piété et la générosité sont inconnues[1].

L'archevêque d'Embrun n'est pas de l'avis des hommes doctes qui se refusent à voir dans Jeanne l'envoyée de Dieu. Si Dieu s'est servi d'une personne du sexe comme instrument de ses miséricordes, c'est qu'il voulait confondre l'orgueil des ennemis du Roi.

Et voilà aussi pourquoi la mission spéciale de la Pucelle l'oblige à porter des habits d'homme. Obligée de vivre dans les camps, elle a dû se conformer aux usages et à la discipline des camps.

Pour résoudre les difficultés qu'on soulevait contre le rôle divin de Jeanne, le prélat examine les cinq questions suivantes :

1° Convient-il à la Majesté divine d'intervenir dans les actions des individus et dans la conduite d'un royaume?

2° Lorsque Dieu juge à propos d'intervenir, ne convient-il pas qu'il se serve des anges plutôt que des hommes?

3° Convient-il que la divine Sagesse confie à des personnes du sexe des choses dont l'accomplissement appartient aux hommes?

4° Pouvons-nous savoir ce qui, en cet ordre de choses, est l'œuvre de Dieu et ce qui est l'œuvre du démon; comment le discerner?

5° S'il faut agir conformément aux ordres, à la volonté, aux dispositions divines, doit-on oublier les règles de la prudence humaine[2]?

1. *Procès*, t. III, pp. 401-402.
2. *Ibid.*, pp. 403-404.

Tout homme de bon sens, à plus forte raison tout théologien sérieux, comprendra de quelle manière Jacques Gélu a traité ces questions.

A la première question, il répond : — Dieu est le créateur et le conservateur des royaumes comme il l'est des individus : « C'est moi, dit la Sagesse increéée, qui fais régner les rois ; c'est moi qui inspire aux législateurs des lois vraiment justes. »

A la deuxième : — Quoique Dieu se serve des anges pour ses œuvres, il s'est servi des hommes pour les missions et les miracles les plus grands. Qu'on se souvienne des prodiges accomplis par Moïse, Samuel, Élie et Élisée.

A la troisième : — Dieu a révélé à des personnes du sexe, à des vierges, des mystères qu'il avait cachés aux hommes. Il peut leur confier des missions belliqueuses. Exemples pris de Débora et de la sainte Vierge (révélation du mystère de l'Incarnation).

A la quatrième : — Les œuvres vertueuses, les œuvres profitables à la gloire divine, à l'Église et aux âmes ne peuvent venir que de Dieu.

A la cinquième : — La prudence étant un don de Dieu ne doit jamais être mise de côté.

En finissant[1], l'archevêque d'Embrun fait observer au Roi qu'il conviendrait désormais, pour la conduite des affaires du royaume, de chercher, de demander l'avis de la Pucelle avant celui de tous les autres conseillers. Ce serait rendre hommage à la Sagesse divine devant laquelle la prudence humaine n'a qu'à s'incliner. « Il serait

1. *Procès*, t. III, p. 410.

encore à désirer que chaque jour le prince fît quelque œuvre particulièrement agréable à Dieu, qu'il en conférât avec Jeanne, et qu'après avoir connu son sentiment il le mît en pratique afin que le Seigneur lui continuât sa grâce... De cette manière, il mériterait de se rendre propice Celui par qui les rois règnent. A lui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen, amen [1]. »

Cet opuscule de Jacques Gélu, écrit en mai 1429, après la levée du siège d'Orléans, ne fut pas présenté au Procès de réhabilitation. Il en fut autrement de celui que Jean Gerson, ancien chancelier de l'Université de Paris, surnommé le *Docteur très chrétien,* publia le 14 mai de cette même année à Lyon, où il s'était retiré : ce fut le premier que le promoteur présenta aux juges délégués; c'est aussi le premier qu'on lit au chapitre huitième dudit Procès [2].

Gerson, ainsi nommé du village où il était né en 1363, jouissait d'une réputation universelle de savoir et de piété. Il remplit un rôle des plus honorables dans les grands événements de cette époque. Au concile de Constance, il fut un des orateurs les plus remarqués. Après l'assassinat du duc d'Orléans, il n'avait pas craint de flétrir hautement la félonie de Jean sans Peur. Pour se soustraire aux menaces que sa parole courageuse suscita, il fut contraint de quitter Paris et la France. En 1429, il

1. *Procès.* — Jacques Gélu mourut en 1432. Voir dans le R. P. Ayroles, *op. cit.*, pp. 33-52, la traduction de cet opuscule. — On trouvera le texte latin de la dissertation tout entière dans l'ouvrage de Pierre Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations* en faveur de Jeanne d'Arc, pp. 565-600. In-8°, Paris, 1889.

2. *Procès,* t. III, pp. 298-306.

était depuis dix ans à Lyon, près de son frère, prieur du couvent des Célestins, et il y vivait dans le silence et la retraite, lorsque le bruit de l'apparition et des premiers prodiges de la Pucelle arriva jusqu'à lui. Dans le monde ecclésiastique, on se demandait si l'on avait fait sagement de lui accorder pleine confiance. Les seigneurs, bourgeois et gens de loi attendaient avec anxiété la réponse des docteurs autorisés. On voulut savoir sans doute ce que pensait à ce sujet l'ancien Chancelier de l'Université, l'ancien théologien du concile, et Gerson écrivit le traité que nous possédons.

Il commence par distinguer la foi due aux enseignements de l'Église de la foi qu'il estime due à la Pucelle; puis il émet sa proposition, à savoir que :

Il est pieux, salutaire, de bonne dévotion de se déclarer pour Jeanne.

La fin qu'elle poursuit est très juste : c'est le rétablissement du Roi dans son royaume et l'expulsion de ses ennemis.

Les moyens qu'elle prend n'ont rien d'équivoque, d'intéressé, de commun avec les sortilèges que l'Église réprouve; ils ne font pas fi de la prudence humaine; ils ne tentent pas Dieu.

On ne doit pas être empêché de voir l'envoyée de Dieu en cette jeune fille arrachée aux troupeaux de son père, par cette raison qu'elle porte un vêtement d'homme et qu'elle a fait couper ses cheveux. Elle est guerrière et fait œuvre d'homme; il convient qu'elle porte des vêtements d'homme[1].

1. *Procès*, t. III, *loc. cit.* — P. Ayroles, *op. cit.*, pp. 20-31.

« Ceci est l'œuvre du Seigneur, — *a Domino factum est istud* », conclut le docte théologien, et il ajoute à propos de l'habit d'homme cette considération aussi gracieuse en elle-même que dans les termes qui l'expriment :

« La loi morale n'interdit pas l'usage de l'habit viril et des armes à une Pucelle telle que Jeanne, à l'âme virile et martiale. Le Roi du ciel lui-même, par des signes certains, l'a choisie comme porte-étendard pour exterminer les ennemis de la justice et venir en aide à ses amis. De la sorte, il se sert de la main d'une femme, que dis-je, d'une jeune fille, d'une vierge, pour confondre la puissance de l'iniquité, avec le secours des Anges qui chérissent la virginité en laquelle ils voient en quelque manière une sœur, comme le dit saint Jérôme et comme l'Histoire sainte l'a souvent montré [1]. »

Gerson termine en adjurant les défenseurs de la bonne cause « de ne pas rendre inutile par leur incrédulité, leur ingratitude ou autres injustices, le secours divin qui vient de se produire de façon si manifeste et si merveilleuse, — *ne faciat* (pars habens justam causam) *irritum divinum tam patenter et mirabiliter auxilium inchoatum* [2]. »

Deux mois après la publication de cet écrit, digne dans sa brièveté du nom qu'il porte, le 12 juillet 1429, Gerson

1. « Nec lex moralis damnat usum vestis virilis et militaris in Puella nostra virili et militari, *quam ex certis signis elegit Rex cœlestis,* tanquam vexilliferam ad conterendos hostes justitiæ et amicos sublevandos ; ut in manu fœminæ puellaris et virginis confundat fortia iniquitatis arma, *auxiliantibus Angelis, quibus virginitas amica est et cognata,* secundum Hieronymum, et in sacris historiis frequenter apparuit. » — *Procès,* t. III, p. 305.

2. *Ibid.,* pp. 305, 306.

mourait à Lyon à l'âge de soixante-six ans. On sait que ce prêtre admirable passa les dix années de son séjour en cette ville à instruire des petits enfants. Il leur demandait, pour toute reconnaissance, de dire chaque jour dans leur prière : « Seigneur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Gerson ! » Sur la pierre de sa tombe, il ne voulut que ces mots : *Sursum corda !*

CHAPITRE IX.

TOURS.

JEANNE D'ARC CHEF DE GUERRE.

I. *Conséquences de l'élévation de Jeanne d'Arc à la dignité de chef de guerre. — État et maison militaire qui lui sont donnés. — L'étendard de Poitiers. — Départ pour Chinon. — Visite à la mère du duc d'Alençon.*

II. *Jeanne d'Arc à Tours. — Son aumônier et confesseur Frère Pasquerel. — Le jubilé du Puy. — Autre aumônier et autres confesseurs de la Pucelle.*

III. *L'épée de Fierbois. — L'étendard et le pennon de Tours. — Intérêt que la Pucelle porte à la fille du peintre de son étendard.*

I.

CONSÉQUENCES DE L'ÉLÉVATION DE JEANNE D'ARC A LA DIGNITÉ DE CHEF DE GUERRE. — ÉTAT ET MAISON MILITAIRE QUI LUI SONT DONNÉS. — L'ÉTENDARD DE POITIERS. — DÉPART POUR CHINON. — VISITE A LA MÈRE DU DUC D'ALENÇON.

Les sages mesures prises par Charles VII à Chinon et à Poitiers pour savoir ce qu'il fallait penser de Jeanne et de sa démarche; ces examens réitérés confiés à des gens que les chroniqueurs bourguignons eux-mêmes appellent « de notables clercs et autres saiges hommes de grande autorité[1] »; enfin, le rapport rédigé et approuvé

1. MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, chap. XX. — Voir tout ce chapitre.

à l'unanimité par les membres de la Commission de Poitiers justifiaient le jeune Roi de tout reproche de légèreté dans la grave décision que les événements le pressaient de prendre; et lorsque, à la suite du conseil où il fut admis que l'on pouvait « s'aider de la Pucelle et la mettre à l'œuvre », le monarque lui conféra le titre et la dignité de *Chef de guerre*[1], un souffle d'espérance passa sur le front des vrais Français qui l'apprirent, et fit battre les cœurs.

Sans perdre un moment, le Roi et son Conseil décidèrent que la jeune Lorraine serait envoyée dans le plus bref délai « dedans la cité d'Orléans, laquelle était assiégée par les ennemis[2]. » Au duc d'Alençon fut confié le soin d'assembler à Blois le corps expéditionnaire qui devait partir avec Jeanne, et d'organiser un convoi de munitions et de vivres à destination de la ville assiégée. Le jeune duc n'avait pas encore payé intégralement sa rançon aux Anglais; il ne pouvait, de par les lois de l'honneur, porter les armes contre l'Angleterre; mais il lui était loisible de s'employer d'autre manière au service de son pays.

La haute dignité à laquelle la Pucelle venait d'être

1. Le titre de *Chef de guerre* n'a été donné à la Pucelle par Charles VII qu'à la suite et sur les conclusions du Rapport de la Commission de Poitiers, et non le 22 mars ou les jours précédents, comme le dit en son *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 211, M. de Beaucourt. La Commission ne donna communication de son Rapport que sur la fin du séjour de Jeanne à Poitiers. Le témoignage du président Simon Charles est formel : « Lorsque le Roi sut que Jeanne avait été examinée et qu'on lui eut rapporté qu'on n'avait trouvé que bien en elle, il lui fit confectionner des armes, lui donna des gens et l'institua CHEF DE GUERRE. » (*Procès*, t. III, p. 116.)

2. *Procès*, t. III, p. 210. Déposition du chevalier d'Aulon.

élevée demandait qu'elle en eût l'état. Charles VII donna les ordres nécessaires pour qu'on lui montât une maison en rapport avec son rang et pour que tous les frais y afférant fussent régulièrement couverts par le Trésor. A la tête des gens qui la composèrent fut placé un brave écuyer nommé Jean d'Aulon, d'une réputation de sagesse bien établie et le plus honnête homme qu'il pût y avoir. Le Roi le chargea spécialement de « la garde et conduite d'icelle » Jeanne et de lui servir d'intendant. En même temps, le Roi baillait à la jeune fille des « gens pour le service de sa personne, et autres gens d'armes en certaine quantité pour la conduire elle et ceux de sa compagnie, et la mener sûrement[1]. » Les uns et les autres, gens de service et gens d'armes, étaient placés sous les ordres du brave écuyer.

Jean d'Aulon s'acquitta des fonctions délicates que son souverain lui confiait de manière à mériter des éloges unanimes. La Pucelle avait en lui la plus entière confiance. « Quand elle avait quelque chose à faire pour le fait de sa guerre, elle lui disait que son *Conseil* lui avait dit ce qu'elle devait faire[2]. » Jamais, jusqu'à la sortie de Compiègne, Jean d'Aulon ne quitta la jeune guerrière : il combattit ce jour-là auprès d'elle jusqu'à la dernière extrémité, et avec elle il fut fait prisonnier. Charles VII n'oublia pas la noblesse de sa conduite et l'en récompensa par une faveur qui ne se démentit jamais. Lorsque le Roi de France fit, en 1437, son entrée solennelle dans Paris, Jean d'Aulon

1. *Procès*, t. III.
2. *Ibid.*, p. 219.

« menait le cheval du Roi tout à pied. » Il fut armé chevalier pendant la conquête de la Normandie (23 juillet 1449), nommé sénéchal de Beaucaire et honoré des titres de conseiller et de maître d'hôtel du Roi[1]. Il déposa au Procès de réhabilitation : sa déposition, des plus élogieuses pour Jeanne qu'il avait pu connaître mieux que personne, des plus naïves et des plus intéressantes, est, hélas! la seule dans l'Enquête de 1456 que les greffiers nous aient conservée en français[2].

Sous les ordres de Jean d'Aulon, deux jeunes gentilshommes, Louis de Coutes, surnommé Imerguet ou Muguot[3], et Raymond, dont le nom de famille est demeuré inconnu, servirent de pages à Jeanne. Bertrand de Poulengy et Jean de Metz, les deux écuyers qui avaient mené la Pucelle de Vaucouleurs à Chinon; les deux frères de Jeanne elle-même, Jean et Pierre, qui vinrent la rejoindre; deux hérauts d'armes du nom d'Ambleville et de Guyenne, et certain nombre de varlets complétèrent le personnel viril de sa maison.

Outre ce personnel, le Roi désigna-t-il quelques jeunes filles de bonne et respectable famille pour le service intime de la Vierge lorraine? La mesure n'est pas improbable, et l'on conçoit que, au besoin, la jeune reine ait appelé sur ce point l'attention de son royal époux. Sans doute, en campagne, ces nobles damoiselles ne pouvaient suivre Jeanne; s'il lui fallait une personne de son sexe, c'était assez de quelque villageoise bien

1. *Procès*, t. III, p. 206, note 2.

2. Les sept dépositions de l'Enquête de 1456 sont, avec celles du chevalier d'Aulon, les seules en français.

3. *Procès*, t. III, pp. 65, 124, 67.

robuste et bien dévouée, comme le fut, croit-on, la Bretonne Périnaïk.

Il est certain que la jeune guerrière usait habituellement de ce genre de services. « Son gouvernement, disait-elle, était d'hommes; mais au logis et pour le repos de la nuit, le plus souvent elle avait une femme avec elle. Quand elle était à la guerre, elle couchait vêtue et armée, là où elle ne pouvait avoir des femmes avec elle[1]. » Mais à Chinon, au retour de Poitiers, à Tours, à Blois, avant le départ pour Orléans; plus tard, après l'échec de Paris et la campagne de la Haute-Loire, à Mehun-sur-Yèvre, à Bourges, à Sully, rien ne s'opposait à ce que de pieuses et nobles jeunes filles fussent au service privé de la Pucelle et en sa compagnie. Un historien des ducs de Bourgogne, Pontus Heuterus (Heviter), assure qu'il en était ainsi. « Dans la suite de la Pucelle, écrit-il, on voyait d'abord de nobles jeunes filles, puis un intendant[2], etc. » Heuterus écrivait cent ans après la Pucelle, à la vérité. Mais, d'autre part, il ne rapporte de Jeanne d'Arc, remarque-t-il, que ce qu'il en lisait dans la *Chronique* de Georges Chastellain, qu'il avait sous les yeux. Or, Chastellain était contemporain de Jeanne; une partie considérable de sa Chronique n'a pu être retrouvée. Si Heuterus a extrait de cette partie perdue pour nous la phrase notée plus haut, son témoignage serait digne de foi.

C'est à Poitiers que, d'après le chevalier d'Aulon[3], ces

1. *Procès*, t. I, p. 293-294.

2. Conspiciebatur ejus in comitatu, *prœter nobiles puellas*, procurator domus, etc. » PONTUS HEUTERUS, *Procès*, t. IV, pp. 418-419.

3. *Procès*, t. III, p. 210. Déposition dudit chevalier.

dispositions concernant l'état à donner au nouveau chef de guerre furent arrêtées; mais c'est à Tours seulement que le personnel de sa maison devait se réunir et commencer son service [1].

Sans attendre le moment de se rendre en la ville de Tours, Charles VII eut soin que Jeanne fût armée et montée à Poitiers même [2]. Un maître armurier fournit un harnais complet que le trésorier des guerres lui paya cent livres tournois [3]. Revêtue de cette armure toute blanche, comme il convenait pour l'armure d'une jeune fille, Jeanne, jusqu'à son départ de Poitiers, « tous les jours chevauchait avec le Roy [4]. »

La bannière ou étendard était, chez les seigneurs et chefs de guerre, le signe du commandement. Le nouveau chef dut avoir son étendard. La Pucelle le fit exécuter à Poitiers, et, selon l'usage en vigueur, avec des emblèmes de son choix. Cet étendard ne doit pas être confondu avec celui qui sera peint à Tours et dont nous parlerons tout à l'heure. Jeanne fit faire l'étendard de Tours par l'ordre de ses Saintes : elle fit exécuter de son propre mouvement, sans aucune intervention de son céleste *Conseil*, l'étendard de Poitiers. Sur ce dernier, elle voulut qu'on mît « un écu d'azur : un coulon blanc (une colombe blanche, symbole du Saint-Esprit) dedans icelluy estait, lequel coulon tenait un role (banderolle) en son bec où avait écrit : De par le Roy du ciel [5]. »

1. *Procès*, t. III, p. 66. Déposition de Louis de Coutes, page de Jeanne.
2. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, p. 278.
3. Compte de maître Hémon Raguier, trésorier des guerres, cité par J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 258.
4. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 267, édit. A. Tuetey.
5. Relation extraite du *Livre noir de La Rochelle*, op. cit., p. 338.

Le moment venu de quitter Poitiers, Jeanne partit de cette ville « armée et montée ; et, en chevauchant, portait aussi gentiment son harnais que si elle n'eût fait autre chose tout le temps de sa vie. Dont plusieurs s'émerveillaient ; mais bien davantage les docteurs, capitaines et autres[1]. »

Après un arrêt à Châtellerault, le Roi rentra à Chinon. Jeanne, qui avait voyagé en sa compagnie, reprit son logis du Couldray, en attendant qu'elle pût se rendre à Tours. Pendant les loisirs que lui firent les préparatifs du convoi d'Orléans, la jeune guerrière alla visiter, en l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur, la femme et la mère du duc d'Alençon. La mère de celui que Jeanne appelait *son beau duc*[2] était la fille du duc de Bretagne, Jean le Vaillant, et la sœur du comte Arthur de Richemont. La jeune femme du duc portait le même nom que la Pucelle et était la fille du duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre. Le duc d'Alençon se trouvait auprès de sa femme, en attendant le moment de retourner à Blois pour préparer le convoi de secours. « Dieu sait la joie que ces nobles dames et le jeune duc firent à la Pucelle pendant les trois ou quatre jours qu'elle fut audit lieu[3]. » L'heure

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 278. — A propos de ce voyage de la Pucelle, Jean Boucher, de Poitiers (1474-1550), cite le témoignage d'un contemporain qui assista au départ de Jeanne. « J'ai ouï dire en ma jeunesse à feu Christofle du Peirat, lors demeurant à Poitiers et près ma maison, qu'il vit Jeanne monter à cheval tout armée en blanc. Et me montra une petite pierre où elle prit avantage pour monter sur son cheval. » (*Procès*, t. IV, p. 537.) On a conservé cette pierre, et on la montre au Musée de Poitiers.

2. PERCEVAL DE CAGNY, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 11.

3. ID., *ibid.*, p. 10.

du départ venue, le duc d'Alençon prit congé de sa femme pour se rendre de compagnie avec la Pucelle à Tours et Blois et y achever l'organisation du corps expéditionnaire. La jeune duchesse ne put s'empêcher d'exprimer à Jeanne ses appréhensions au sujet de son époux. Il rentrait à peine de captivité et il avait dû payer une rançon exorbitante. Le duc ne pouvait-il pas demeurer avec les siens et laisser courir à d'autres les risques d'une campagne?

Jeanne lui répondit : « Madame, ne craignez rien. Je réponds de votre époux : je vous le ramènerai sain et sauf, en l'état où il est présentement, et peut-être en un état meilleur[1]. »

II.

JEANNE D'ARC A TOURS. — SON AUMÔNIER FRÈRE PASQUEREL. — LE JUBILÉ DU PUY. — AUTRE AUMÔNIER ET AUTRES CONFESSEURS DE LA PUCELLE.

En donnant à Jeanne d'Arc, de l'avis du grand Conseil, un état en rapport avec le rang de chef de guerre auquel sa décision royale l'avait élevée, Charles VII montrait aux princes et seigneurs, aux courtisans et capitaines en quelle estime il tenait la Vierge lorraine et

1. *Procès*, t. III, p. 96. Déposition du duc d'Alençon. — Les dernières années du compagnon d'armes et de l'admirateur de la Pucelle furent moins belles que les années de sa jeunesse. En 1458, il fut accusé d'avoir conclu un traité secret avec l'Angleterre et condamné à la peine capitale. Elle fut commuée en celle de la prison perpétuelle. Louis XI brisa ses fers et le rendit à la liberté. Une conspiration nouvelle en faveur du roi d'Angleterre (1470), celle-ci trop bien prouvée, lui valut la prison, où il mourut en 1476.

de quel respect il voulait qu'elle fût entourée. Harnais complets pour ses gens, pour elle des vêtements non seulement convenables, mais élégants et riches, une écurie des mieux montées, tout fut prévu et généreusement accordé. La Pucelle, qui aimait à chevaucher[1], eut à sa disposition cinq beaux grands coursiers et sept à huit trottiers[2]. Quand elle manifestait un désir, le Roi veillait à ce qu'il fût satisfait; et c'est ainsi que le seigneur de La Trémoille eut ordre (pendant la campagne de l'Ile-de-France) de traiter avec l'évêque de Senlis de l'achat de sa haquenée dont Jeanne pensait pouvoir avantageusement se servir[3]. Entre les mains de son intendant ou de ses frères, le trésorier des guerres remettait des sommes assez fortes pour faire face aux dépenses d'usage[4]. « Tout ce qu'elle possédait, disait Jeanne, elle le tenait de la libéralité de son Roi[5]. »

Lorsque la Pucelle quitta Chinon pour se rendre à Tours, elle fut reçue dans cette ville chez dame Éléonore de la Pau, femme de Jean Du Puy, seigneur de la Roche-Saint-Quentin, conseiller du roi en sa Cour des comptes, et elle y fut l'objet des attentions et des égards que demandait la haute situation qui lui était faite. C'est là que lui fut livré le coursier dont le duc d'Alençon avait tenu à lui faire cadeau[6]. C'est en cette ville pareillement que Jean d'Aulon, le nouvel intendant, organisa et com-

1. *Procès*, t. V, p. 120.
2. *Ibid.*, t. I, p. 118.
3. *Ibid.*, pp. 159-160.
4. *Ibid.*, p. 118.
5. *Ibid.*, p. 119. « Illud quod habet est de propria pecunia Regis sui. »
6. *Ibid.*, t. III, p. 66. Déposition du page de Jeanne.

mença à faire fonctionner le service de sa maison militaire.

La Pucelle n'était pas indifférente assurément à cet état qui la mettait sur le pied des princes et des plus grands seigneurs; mais elle tenait davantage à avoir un bon aumônier. Avant que le Roi prît une décision à ce sujet, la Providence lui en envoya directement un excellent, du fond du Velay, de la ville du Puy où venait de se célébrer le grand jubilé en l'honneur de Notre-Dame. Cet aumônier était un religieux des Ermites de Saint-Augustin qui répondait au nom de Frère Jean Pasquerel. Comment fut-il amené à se charger des fonctions de confesser Jeanne et de lui « chanter la messe », lui-même va le raconter de façon naïve et charmante.

« Quand on me parla pour la première fois de Jeanne et de sa venue à la Cour, dit-il, j'étais dans la ville du Puy, où se trouvait la mère de Jeanne[1] et quelques-uns de ceux qui l'avaient menée au roi (Jean de Metz, vraisemblablement, et Bertrand de Poulengy). Ayant lié connaissance avec moi, ils me dirent :

— Il vous faut venir avec nous près de Jeanne. Nous ne vous quitterons que nous ne vous ayons conduit auprès d'elle.

« Je vins donc avec eux à Chinon, puis à Tours, où se trouvait le couvent dans lequel j'étais lecteur[2]. Jeanne

1. Le Brun de Charmettes propose de lire « le frère de Jeanne. » — Il n'y a rien que de conforme aux mœurs du temps dans la présence d'Isabelle Rommée au Puy-en-Velay. Pour gagner un jubilé, on faisait au Moyen-âge, sans hésiter, des voyages d'outre-monts et d'outre-mer. La mère de Jeanne devait son nom de *Rommée* au pèlerinage de Rome exécuté par des membres de sa famille.

2. D'après Edmond Richer, Frère Pasquerel, quoique religieux du

était alors en cette ville dans la maison d'un nommé Jean Dupuy. Mes compagnons lui dirent :

— Jeanne, nous vous avons amené un bon père. Quand vous le connaîtrez, vous l'aimerez bien.

« Jeanne leur répondit :

— Le bon père me fait grand plaisir. J'ai déjà ouï parler de lui. Dès demain, je veux qu'il m'entende à confesse.

« Le lendemain, en effet, poursuit Frère Pasquerel, je l'entendis en confession et je chantai la messe en sa présence. Depuis ce moment, j'ai toujours suivi Jeanne. Jusqu'à Compiègne, je l'ai servie comme chapelain, l'entendant en confession et lui chantant la messe[1]. »

Le récit de Frère Pasquerel soulève les deux observations suivantes. En premier lieu, la proposition que firent au bon religieux les compagnons de Jeanne prouve que l'impression favorable produite sur le Roi par les premières audiences de Chinon était connue du public, et que personne ne doutait de la grande situation que la Pucelle était à la veille d'occuper. Peut-être Charles VII avait-il envisagé déjà l'éventualité d'un état à donner à Jeanne et d'un personnel à lui désigner. Pour parler à Frère Pasquerel comme ils le firent, il fallait que les deux gentilshommes présents aux fêtes jubilaires du Puy fussent convaincus qu'on allait nommer un chapelain à leur compagne de route ; connaissant Jeanne comme ils

couvent de Tours, était profès du couvent de Bayeux. *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, f° 30 v°.

1. *Procès*, t. III, pp. 101, 102. Déposition du bon religieux. — « Lui chantant la messe. » Aujourd'hui, on mettrait simplement : « Lui disant, lui célébrant la messe » ; car la messe de l'aumônier de Jeanne n'était pas chaque jour ce que nous appelons une *messe chantée*.

la connaissaient, ils ne doutaient pas qu'elle ne ratifiât le choix qu'ils auraient fait du bon religieux.

La seconde observation a trait à l'aumônier et aux confesseurs autres que le Frère Pasquerel à qui la Pucelle eut affaire durant sa vie guerrière, car elle eut au moins un autre chapelain et plusieurs autres confesseurs. Ce chapelain était vraisemblablement en sous-ordre et chargé de services que Jeanne ne pouvait demander à Frère Pasquerel dans le cours de ses campagnes, comme de prêcher les hommes d'armes, de les confesser, de les rassembler dans les églises des villages où l'on couchait, et de les faire prier, choses dont le zèle de la jeune Lorraine, nous le verrons plus tard, la rendra coutumière.

Ce chapelain, mandé par Jeanne elle-même, était un de ses cousins germains, fils du frère de sa mère, Jean de Vouthon, dont nous avons eu occasion de parler. Il s'appelait Nicolas et était religieux à l'abbaye de Cheminon, près de Sermaize. Sur la requête de son oncle ou sur le désir de son cousin, « Jehanne la Pucelle manda à Dom Thomas, abbé dudit Cheminon, qu'il donnât congé audit Nicolas de Vouthon d'être chapelain de ladicte Jehanne la Pucelle sa cousine : ce que luy accorda ledit bon abbé. Alla icelluy Dom Nicolas, et l'accompagna, et suivit en tous les faitz d'armes qu'elle fist pour lors[1]. »

Pour la confession, Jeanne d'Arc se préoccupait un peu plus du bien de son âme que de son aumônier en titre.

1. E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, pp. 9 et 10. — Probablement, la Pucelle n'appela son cousin auprès d'elle que postérieurement à la levée du siège d'Orléans et peut-être à la campagne de la Loire. La renommée devait avoir instruit déjà Dom Thomas de ses hauts faits.

Lorsqu'elle n'avait pas Frère Pasquerel sous la main, elle s'adressait à tout religieux ou prêtre qu'elle rencontrait. Dans les villes où elle faisait séjour, elle allait à celui de qui elle espérait le plus d'édification. C'est ainsi qu'à Orléans elle se confessa plusieurs fois à un religieux dominicain, nommé Frère Baignart[1]; durant la campagne de Reims et de l'Ile-de-France, et même plus tard, au cordelier Frère Richard. De préférence, la jeune Lorraine, au rapport de la *Chronique de la Pucelle*, s'adressait en confession à des gens « de grand dévotion et austère vie[2]. » Elle recourait parfois aussi à des « gens doctes et à des maîtres en théologie. Lesquels assuraient n'avoir oncques cognu une âme plus simple, humble et résignée à la volonté de Dieu, et que, n'ayant aucun sens acquis, elle estoit néanmoins douée de grandes parties, tant pour sa conduite parmy le monde que pour la piété[3]. » Et tous, religieux et docteurs, « disaient pleinement qu'elle était une bonne âme, une femme de bonne conscience[4] », en un mot, « une créature de Dieu[5]. »

C'est donc au Puy-en-Velay que les deux compagnons de Jeanne, Bertrand de Poulengy et Jean de Metz, avaient proposé au bon Frère Pasquerel de devenir l'au-

1. *Procès*, t. III, p. 119. Déposition du chevalier d'Armagnac, bailli de Chartres. — Frère Baignart prêcha pour la fête du 8 mai à Orléans, en 1435; il reçut pour honoraires 16 sols parisis. (*Procès*, t. V, p. 309. Extrait des comptes et dépenses de la ville d'Orléans.)

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 295.

3. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, liv. Ier, f° 9 verso.

4. *Procès*, t. III, loc. cit.

5. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit. — Voir aussi la déposition du chevalier d'Armagnac, *loc. cit.*

mônier de la jeune Lorraine. Ils s'y trouvaient en même temps que la mère de Jeanne, d'après le témoignage exprès du bon religieux. L'occasion qui avait attiré ces quatre personnes en cette ville était le jubilé solennel qui devait s'y célébrer le 25 mars de cette année. Ce jubilé avait lieu toutes les fois que la fête de l'Annonciation coïncidait avec le Vendredi saint. Or, c'était le cas pour l'année 1429[1]. Très probablement, avant le départ de sa fille pour Chinon, Isabelle Rommée l'avait informée de sa résolution de se rendre au Puy, en cette année jubilaire, afin d'attirer sur les siens la protection de la Bienheureuse Vierge; et Jeanne, ne pouvant quitter le Dauphin, Jeanne obligée de se rendre à Poitiers, avait chargé ses deux fidèles compagnons de route de rejoindre sa mère. Peut-être la Vierge lorraine, la première, avait-elle eu la pensée de ce voyage jubilaire et avait-elle prié sa mère de l'accomplir, conservant de son côté l'espérance d'aller la retrouver. Mais quoique, par une permission de Martin V, le jubilé dût, cette année, durer du 25 mars (Vendredi saint) au dimanche de *Quasimodo*, 3 avril, Jeanne ne put en profiter.

Le pèlerinage de Notre-Dame du Puy était un des plus

1. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français, cote 10572, attribue à maître Nicolas de Savigny, chanoine de Paris, doyen de Lisieux, avocat célèbre, mort en 1427, cette observation-ci : « que toutes les fois que le Vendredi saint coïncide avec la fête de l'Annonciation, il survient des événements tout à fait extraordinaires. »

A l'appui de cette remarque, l'auteur du manuscrit invoque les exploits de la Pucelle en l'année 1429, laquelle année avait vu l'Annonciation coïncider avec le Vendredi saint. (Publication de M. Léopold Delisle dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1874).

anciens et des plus célèbres de toute la France : il remontait, dit-on, au troisième siècle. Ce qui est hors de doute, c'est que la cathédrale du Puy jouissait au Moyen-âge, parmi les églises de France, d'une renommée exceptionnelle. Le pape saint Léon IX, qui l'avait visitée en 1051, l'appelait le *premier sanctuaire* de France. Saint Louis avait rapporté de la Terre sainte la statue de la Vierge qu'on y vénérait. Charles VII, n'étant que Dauphin, « y vint le 14 mai 1420, après les succès qu'il avait obtenus en Languedoc. Il y entra solennellement et se fit recevoir chanoine. Le 16 mai était la fête de l'Ascension. Charles assista à la messe pontificale de Guillaume de Chalençon-Polignac, évêque du Puy, et y communia[1]. »

III.

L'ÉPÉE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS. — L'ÉTENDARD ET LE PENNON DE TOURS. — INTÉRÊT QUE LA PUCELLE PORTE A LA FILLE DU PEINTRE.

Charles VII, on le voit, tenait à ce que le nouveau chef de guerre fît bonne figure à la tête de ses troupes et en sa royale compagnie. A la blanche armure[2] qu'il lui avait donnée il voulut joindre une épée. Jeanne qui avait accepté l'armure n'accepta pas « la belle épée[3] » que le

1. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, pp. 213-214.
2. On croit que cette armure de Jeanne a été conservée. Elle serait au musée d'armures, propriété de Mme la princesse de Poix, au château de la Tour-Pinon, dans le département de l'Aisne. Elle est d'acier poli et toute blanche. D'après ses dimensions, Jeanne devait, comme femme, être grande et robuste; ce qu'affirme d'ailleurs la tradition.
3. *Journal du siège d'Orléans*, p. 49.

Roi lui offrait. Elle n'en voulait d'autre, lui dit-elle, que l'épée conservée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois.

Pour entrer en possession de ce glaive inconnu, la Pucelle écrivit aux chapelains de Sainte-Catherine, les priant de faire bon accueil au messager qui se présenterait de la part de Charles VII et de la sienne. Après quoi, selon le récit du *Livre noir de La Rochelle*, Jeanne pria le Roy « qu'il envoyât un chevaucheur à sainte Bradine d'Escoboys (sainte Catherine de Fierbois) quérir cette épée qui était en une arche (dans un coffre), devant le grand autel de l'église. Et tantôt le Roy y envoya un chevaucheur lequel demanda aux fabriqueurs (fabriciens) de ladite église ladite épée. Mais ils répondirent qu'ils ne savaient (ce) que c'était. Et lors le chevaucheur leur dit qu'ils fissent diligence de la trouver, et que le Roy et la Pucelle le leur mandaient. Les fabriqueurs et chevaucheur allèrent (alors) devers le grand autel, et en une vieille arche qui n'avait été ouverte passé avait (depuis) vingt ans, trouvèrent ladite épée, que le chevaucheur apporta à ladite Pucelle qui l'envoya à Tours pour y faire faire un fourreau d'ornement d'église[1]. »

Jeanne avait, dit-elle, était instruite de l'existence de cette épée par ses *Voix*[2]. Dans le peuple il n'y eut qu'un cri d'admiration lorsqu'on apprit de quelle manière elle

1. *Revue historique*, t. IV, pp. 337, 338.

D'après Philippe Gérard (il vivait de 1471 à 1528) en ses *Chroniques messines* publiées par M. de Bouteiller, ancien député de Metz (broch. in-8° de 26 pages, Orléans, 1878), on aurait trouvé l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois parmi plusieurs armures.

2. « Scivit ipsum (ensem) ibi esse per *Voces*. » *Procès*, t. I, p. 76.

avait été découverte. Elle était toute rouillée et ornée de cinq croix[1]. L'armurier de Tours à qui elle fut confiée la remit en bon état. Les prêtres de Fierbois firent don d'un fourreau de velours vermeil; les habitants de Tours, d'un fourreau de drap d'or « tout parsemé de fleurs de lys »; et la Pucelle en fit exécuter un troisième de cuir solide. Par leur attention gracieuse, les chapelains de Sainte-Catherine témoignèrent à la Pucelle l'intérêt qu'ils prenaient à sa mission, et ils répondirent à la lettre qu'avec un sens parfait des convenances elle leur avait adressée, afin « qu'ils voulussent bien lui permettre d'avoir cette épée[2]. »

Dès ce moment, la jeune guerrière laissa de côté l'épée que lui avait remise Baudricourt, et, sans la faire bénir, elle prit celle qui venait d'être trouvée dans l'église de sa sainte patronne. Elle ne cessa de la porter jusqu'au jour, croit-on, où elle la brisa sur le dos d'une de ces femmes de mauvaise vie qu'elle s'efforçait de chasser de l'armée[3]. On essaya de souder les deux tronçons, mais on ne put y réussir[4].

Les saintes protectrices de Jeanne, qui lui avaient

1. *Procès,* t. I, pp. 76, 179.

2. *Ibid.*, t. I, p. 76.

3. Jeanne dit qu'elle porta continuellement l'épée de Fierbois jusqu'à l'assaut de Paris et son départ de Saint-Denis. *Procès,* t. I, pp. 76-77.

4. On a dit de l'épée de Fierbois qu'elle avait appartenu à Charles Martel ou à Charlemagne qui l'auraient déposée, en *ex-voto,* dans cette modeste chapelle, au retour d'une campagne contre les Sarrasins. Avancer de ces explications est plus facile que de les prouver.

Une autre version ferait de cette épée un *ex-voto* du maréchal de Boucicaut dont nous parlons dans la note sur Sainte-Catherine de Fierbois, à la fin du volume.

révélé l'existence de l'épée de Fierbois, lui ordonnèrent de prendre un autre étendard ou bannière que celui de Poitiers, avec des emblèmes différents[1]. La Vierge lorraine, déférant à la volonté de ses Saintes qu'elle jugeait être l'expression de la volonté de Dieu, fit peindre et broder cet étendard par un artiste de Tours, pendant les dix jours qu'elle passa en cette ville, conformément aux indications qu'elle avait reçues. Le nouvel étendard était en linon blanc, frangé de soie et semé de lis. Sur la face, on voyait inscrits en lettres d'or les noms de Jésus et de Marie (JHESUS, MARIA) ; au milieu, Dieu était assis sur les nuées, un globe figurant le monde dans la main ; de chaque côté, un ange présentait une fleur de lis que Dieu bénissait. Sur le revers figurait l'écu de France porté par deux anges[2]. Jeanne fit-elle reproduire sur cet écu la colombe de l'étendard de Poitiers qui tenait une banderolle en son bec, avec les mots : *De par le Roy du ciel*, le texte du Procès ne le mentionne pas. Mais on peut l'avancer sans invraisemblance, car ses Saintes, remarque la Pucelle, lui dirent de « prendre hardiment l'étendard *de par le Roy du ciel*[3]. »

A la bannière ou étendard principal la jeune Lorraine voulut joindre ce qu'on appelait un *pennon*. Ce petit étendard avait pour sujet peint l'Annonciation. Devant la

1. « Interrogata,... respondit quod totum vexillum erat præceptum ex parte Dei, per voces sanctarum Katharinæ et Margaretæ quæ dixerunt sibi : Accipies vexillum ex parte Regis cœli. Et propterea... fecit ibi fieri ista figuram Dei et angelorum et colorari. *Et totum fecit per præceptum Dei.* » *Procès*, t. I, p. 180. — *Ibid.*, pp. 78, 117.

2. *Ibid.*, loc. cit.

3. *Ibid.*, t. I, p. 182.

Vierge Marie, l'ange tenait un lis à la main et le lui présentait[1].

A l'exemple de la Pucelle, quelques-uns de ses compagnons d'armes firent faire plus tard des panonceaux pareils aux siens ; « ils étaient de satin blanc et les fleurs de lis y figuraient. » Plusieurs y inscrivaient, en manière de devise, les noms JESUS-MARIA[2].

Jeanne aimait fort son épée dont l'origine et la découverte merveilleuse lui rappelaient l'une de ses Saintes préférées, celle qui ne la laissait jamais sans aide et réconfort ; « mais, *elle aimait quarante fois plus son étendard*[3]. » Cet étendard à la main, elle se précipitait au plus épais de la mêlée, et « entrait dans les rangs des Anglais », prête à verser son sang, mais décidée toujours à épargner le sang d'autrui et de ses ennemis mêmes.

Et, en vérité, « elle ne tua jamais personne[4]. »

Avec la loyauté parfaite qui la caractérisait, Jeanne ne laissa rien ignorer au Roi de ses intentions. Bien qu'il lui en coutât de paraître estimer l'étendard de Poitiers insuffisant, eu égard à la mission dont elle était chargée, elle découvrit à Charles VII ce qu'elle avait dessein de faire[1] :

1. Le mot *étendard* désignait toutes sortes d'enseignes militaires; il s'appliquait, à la bannière, au pennon, au panonceau ou panoncel.

La *bannière* était rectangulaire; on y mettait les couleurs et les emblèmes de l'écu. Les chevaliers qui avaient le droit d'avoir bannière étaient désignés sous le nom de *Chevaliers bannerets*.

Le *pennon* était une pièce d'étoffe ample, terminée en pointe; on y mettait ses armes ou sa devise.

Le panonceau était un petit pennon à une ou deux queues.

2. *Procès*, t. I, pp. 96-98.

3. *Ibid.*, pp. 77-78.

4. *Ibid.*, pp. 78, 181, 182, 183.

5. « Et hoc dixit regi suo, licet *invitissima*. » *Procès*, t. I, p. 117.

Charles, approuvant sans réserve ses projets, donna les ordres nécessaires pour qu'ils fussent exécutés.

Le peintre qui dirigea l'exécution de ces travaux, un Ecossais nommé James Power ou Pouvoir ou Polnoir[1], reçut du Roi 25 livres tournois. Jeanne conserva de ce peintre et de sa fille un souvenir affectueux et reconnaissant. Elle le leur témoigna à l'occasion du mariage de cette dernière qui eut lieu le 29 février 1430. Au commencement de janvier, la jeune Lorraine, informée de ce qui se préparait, écrivit à son hôte de Tours, le sieur Jehan Dupuy, afin qu'il priât en son nom les membres du Conseil de la ville de bailler à la fiancée une somme de 100 écus « pour la vestir, et que on la luy garde[2]. »

Ces dignes magistrats ne jugèrent pas à propos de faire l'acte de générosité auquel Jeanne les conviait, « pour ce que les deniers de la ville convenait emploier ès réparations de la ville et non ailleurs. Mais pour l'amour et honneur de ladite Pucelle, gens d'église, bourgeois et habitants » octroyèrent à la jeune mariée des marques publiques de considération. Le jour de la bénédiction du mariage « à icelle fille du pain et du vin fut donné; c'est assavoir un septier de froment et quatre jalayes de vin blanc[3]. »

1. Dans la délibération du Conseil et dans les comptes de la ville, le peintre est nommé Heuves Polnoir, et sa fille, Héliotte. J. Quicherat, t. V, pp. 155, 156, 271.

2. *Archives de la mairie de Tours.* Délibérations du 19 janvier et du 7 février 1430. *Procès*, t. V, p. 154.

3. Il fut payé pour ce pain et ce vin 4 livres tournois 10 sols.

CHAPITRE X.

BLOIS.

LA LETTRE AUX ANGLAIS.

I. *Jeanne à Blois. — Organisation du convoi et du corps de secours pour Orléans. — Action de la Pucelle sur le moral des hommes d'armes. — La Hire et Jeanne d'Arc. — Bénédiction de l'étendard de Jeanne et de la bannière des hommes d'armes.*

II. *Lettre de la Pucelle aux Anglais. — De la croisade dont Jeanne caressait le projet. — Départ du corps de secours et du convoi de vivres pour Orléans.*

III. *Jeanne d'Arc* HOMME DE GUERRE. — *Sa supériorité sous ce rapport. — Ce qu'en pensaient les contemporains.*

IV. *Ce qu'en pensent les tacticiens et capitaines de nos jours.*

I.

JEANNE A BLOIS. — ORGANISATION DU CONVOI ET DU CORPS DE SECOURS POUR ORLÉANS. — ACTION DE LA PUCELLE SUR LE MORAL DES HOMMES D'ARMES. — LA HIRE ET JEANNE D'ARC. — BÉNÉDICTION DE L'ÉTENDARD DE JEANNE ET DE LA BANNIÈRE DES HOMMES D'ARMES.

Avant de se rendre à Blois, où se formait, par les soins du duc d'Alençon, de l'amiral de Culant et autres capitaines, le corps destiné à secourir et à ravitailler Orléans, Jeanne d'Arc vint au château de Chinon prendre congé du Roi. Charles VII fit à la jeune guerrière un parfait

accueil. Pour lui faire honneur, il chargea le sire de Loré, le sire de Rais et autres seigneurs de lui tenir compagnie et de la conduire jusqu'à Blois. Il ordonna « que tout ce qu'elle requerrait lui fût baillé[1] », et au moment du départ, il « commanda expressément aux capitaines et gens de guerre qu'ils obéissent à elle comme à lui ; et aussi le firent-ils[2]. »

La Pucelle chevaucha jusqu'à Blois avec les seigneurs désignés auxquels s'étaient joints l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, et le chevalier de Gaucourt[3]. Arrivée en cette ville, il lui fallut attendre deux ou trois jours « plus grande compagnie » de gens de guerre, et que l'on pût venir à bout des difficultés que rencontrait la préparation du convoi de ravitaillement. Ce n'est pas que Jeanne demandât un grand nombre d'hommes d'armes; il lui suffisait qu'ils fussent vaillants. « Par mon martin, disait-elle, ils seront bien menés, n'en faites doute[4]. »

Lorsqu'on avait parlé d'organiser un convoi de vivres, les capitaines avaient représenté au Roi combien il serait difficile de le mener à destination, à cause des bastilles occupées autour d'Orléans par les Anglais qui, « avec ce,

1. Jean Chartier, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 53-54. — *Ibid.*, t. III, p. 78. — *Eberhard de Windecken*, t. IV, p. 490.

2. *Journal du siège d'Orléans*, p. 58, édit. P. Charpentier et Ch. Cuissard. — « Et combien que le Roy eut de bons et suffisans capitaines pour délibérer du fait de sa guerre, si commanda il qu'on ne fist rien sans appeler la Pucelle. » (*Procès*, t. IV, p. 278.)

3. *Procès*, t. III, p. 4. Déposition de Dunois.

4. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 5. — D'après le faux Bourgeois de Paris (*Journal*, p. 267), Jeanne avait l'habitude de tenir un bâton à la main quand elle n'était pas armée. Cette habitude expliquerait ce juron inoffensif, « par mon martin », juron qu'elle fit adopter par La Hire (*Procès*, t. III, p. 206).

tenaient les villes au-dessus de la rivière et au-dessous[1]. » Ces représentations furent vivement combattues par la Pucelle. A tout prix, on devait venir en aide aux assiégés. « Par mon martin, insistait-elle, je leur ferai mener des vivres. »

Ses instances triomphèrent de l'opposition soulevée. Charles VII donna des ordres pour que le convoi fût préparé. De quoi la jeune guerrière « fut moult joyeuse[2]. »

Le duc d'Alençon, la reine Yolande de Sicile, le maréchal de Boussac et l'amiral de Culant s'employèrent activement à tous ces préparatifs. Chaque jour, il arrivait, pour le recrutement de la petite armée de secours, « grand compaignie de nobles et de commun[3]. » C'était l'effet des nouvelles qui, depuis les événements de Chinon et de Poitiers, s'étaient répandues dans les provinces demeurées fidèles ; les cœurs renaissaient à la confiance, nobles et manants accouraient combattre sous l'étendard de cette merveilleuse Pucelle, et de proche en proche s'établissait l'opinion qu'une ère nouvelle était au moment de s'ouvrir.

Pour le convoi de ravitaillement, il y avait eu de plus grands obstacles à surmonter. L'argent manquait ; les sacrifices accomplis généreusement par la reine de Sicile qui n'avait pas hésité à engager sa vaisselle de prix[4], restaient au-dessous des besoins. Le duc d'Alençon se vit obligé d'aller soumettre au Roi cet ordre de difficultés toujours désagréable[5].

1. PERCEVAL DE CAGNY, p. 4.
2. ID., *ibid.*
3. *Chronique de la Pucelle*, p. 281.
4. LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René*, t. I, p. 46.
5. *Procès*, t. III, p. 93. Déposition du duc d'Alençon.

Pendant que seigneurs et capitaines s'occupaient du matériel de l'expédition, Jeanne songea qu'il ne fallait pas négliger le moral. Si bien équipées qu'elles soient, des troupes démoralisées, indisciplinées, seront toujours défaites. Au contraire, des troupes dont le moral est intact, dont le cœur est vaillant et la discipline exemplaire, fussent-elles mal équipées et mal vêtues, ne tarderont pas à devenir et à rester victorieuses. Pour faire des troupes du Roi des troupes dignes du vieux renom de vaillance des armées françaises, la Pucelle entreprit de ranimer chez les hommes d'armes les sentiments toujours vivants de courage, de fidélité, d'honneur, et afin qu'ils fussent plus solides, elle s'efforça de les placer sous l'influence de la religion.

Se mettant directement en rapport avec ces hommes qu'elle devait mener au combat, les uns quittant à peine, comme elle, leur village, leurs prairies et leurs moissons; les autres, vieux guerriers, abrutis par la vie licencieuse des camps, Jeanne leur dit qu'ils allaient se mettre en route pour délivrer Orléans, mais que la première précaution à prendre c'était « qu'ils se missent en état d'être en la grâce de Dieu; — que s'ils étaient en bon état, avec l'aide de Dieu, ils obtiendraient la victoire[1]. » Qu'ils observassent les commandements de Notre-Seigneur, qu'ils s'abstinssent des reniements, jurements et blasphèmes, et qu'ils nettoyassent leur âme par une bonne confession. Des prêtres, des religieux de bonne volonté étaient à leur service, tout disposés à les entendre.

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 215, 217. — *Procès*, t. III, pp. 104, 105. — *Ibid.*, p. 78.

Au reste, leur véritable chef, celui qui devait les rendre capables de chasser les Anglais, ce n'était pas elle, Jeanne, mais son droicturier et souverain Seigneur, le Roy Jésus. C'est sous sa bannière qu'ils combattraient. Cette bannière, ils allaient la voir : elle était toute blanche ; elle l'avait fait exécuter avec l'image de Notre-Seigneur crucifié et celle de deux Anges, par l'entremise du bon Frère Pasquerel. On la bénirait en leur présence, ainsi que son propre étendard et son pennon. Et quand on l'aurait bénite, on la placerait à leur tête, et deux fois par jour, jusqu'au moment du départ, le matin et le soir, ils se rassembleraient autour d'elle, et en la compagnie des prêtres et religieux qui leur offraient le secours de leur ministère, on chanterait des hymnes et des antiennes en l'honneur de Dieu et de la Bienheureuse Vierge Marie.

Qu'on juge de l'étonnement de ces hommes d'armes lorsqu'ils entendirent un tel langage et de la bouche d'un pareil prédicateur. Une jeune fille de dix-sept ans, éloquente autant que belle, les rappelait au sentiment de leurs devoirs de chrétiens et à celui de l'honneur! De ci de là, plus d'un de ces soudards se mit à ricaner et à murmurer. On revit à Blois ce qu'on avait déjà vu à Chinon et Poitiers. Lorsque, dans ces deux villes, Jeanne assurait qu'elle mettrait en fuite les Anglais, « si n'en faisaient les capitaines du Roy qu'une dérision et mocquerie, disans : Voici un vaillant champion pour récupérer le royaume de France.

« Et murmuraient contre le Roy et ses conseillers, excepté le duc d'Alençon, et un capitaine courageux et de bon vouloir nommé La Hierre (La Hire), qui saillit en

place et dit et jura qu'il la suivrait à tout (avec) sa compagnie où qu'elle le voudrait mener[1]. »

Ce fut pour la jeune guerrière un bien doux moment que celui où La Hire, qui l'entendait et la voyait pour la première fois en cette ville de Blois[2], sortit brusquement des rangs, et, de sa rude voix de batailleur, imposant silence aux capitaines et hommes d'armes qui murmuraient, s'écria : « Oui, la Pucelle a raison, et nous ferons, moi le premier, ce qu'elle nous dit de faire. »

A partir de ce moment, La Hire, comme le jeune duc d'Alençon, fut absolument dévoué à la Pucelle; et c'est une des récompenses de ce dévouement que son nom soit resté dans l'histoire inséparablement lié à celui de Jeanne d'Arc.

Jeanne ne négligea pas l'excellente occasion que La Hire lui offrait. Avec sa franchise et sa liberté habituelles, elle lui déclara qu'il fallait joindre l'exemple aux paroles et renoncer à ces jurements dont il était coutumier; et le capitaine gascon, si peu maniable, si peu docile, en vint, sous l'impulsion de la Pucelle, à ne plus jurer que par son bâton. Et à cet acte de docilité, il en joignit un autre beaucoup plus difficile et beaucoup plus méritoire : il nettoya sa conscience. « Moi qui parle, déposait un chanoine d'Orléans, j'ai vu La Hire se confesser à l'instigation de Jeanne et par son conseil. »

L'ami de Xaintrailles ne fut pas le seul à subir à Blois le charme et l'ascendant de la jeune guerrière. Elle en

1. Chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz, *Procès*, t. IV, p. 327.

2. J. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 54. — La Hire était venu à Blois avec d'autres capitaines pour mener le corps de secours à Orléans.

vint à prendre sur ces hommes endurcis, « ces vieux brigands d'Armagnacs », comme on les appelait, une autorité telle qu'on les vit renoncer au jeu, aux reniements, aux blasphèmes, et que pour éloigner d'eux toute occasion de débauche et de scandale, elle put leur faire ôter leurs fillettes[1].

Comme elle s'y était engagée, Jeanne fit exécuter la bannière qui devait guider à la victoire les membres de cette confrérie nouvelle et toute militaire, et ils vinrent dans l'église collégiale Saint-Sauveur assister à sa bénédiction, ainsi qu'à celle de l'étendard et du pennon exécutés à Tours[2].

Pendant les quelques jours réclamés par les préparatifs de l'expédition, les choses se passèrent comme Jeanne l'avait annoncé. Frère Pasquerel, des religieux et des prêtres zélés se tenaient à la disposition des hommes d'armes qui désiraient être entendus en confession, car pour les admettre à faire partie de la confrérie nouvelle, la Pucelle ne leur demandait pas autre chose que de se

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 283.

2. La ville de Blois a fait poser récemment (août 1894), place du Château, sur une des maisons bâties à l'endroit où s'élevait l'église Saint-Sauveur, une plaque commémorative de cette bénédiction. Cette plaque est de marbre noir. Au sommet, on voit les armes de Jeanne d'Arc; à gauche, l'écu de France; à droite, les armes de la ville de Blois. Au milieu se détache, en lettres d'or, l'inscription suivante :

SUR L'EMPLACEMENT DE CETTE MAISON
S'ÉLEVAIT L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-SAUVEUR,
DANS LAQUELLE FUT BÉNI
L'ÉTENDARD DE JEANNE D'ARC
LORS DE SON SÉJOUR A BLOIS
LES 25, 26 ET 27 AVRIL
1429.

confesser. Matin et soir avaient lieu les réunions publiques dans lesquelles on chantait les louanges de Dieu et l'on implorait son assistance pour l'œuvre qu'on allait aborder.

Le zèle de Jeanne ne demeura pas stérile. Un chanoine dont nous avons déjà cité le témoignage disait d'elle : « Je me souviens parfaitement qu'elle amenait les hommes d'armes à confesser leurs péchés [1]. »

Un autre chanoine de Saint-Aignan, messire André Bordes, rapportait « avoir vu, lui aussi, plusieurs gens d'armes, d'une vie très dissolue, qui, grâce aux exhortations de Jeanne, s'étaient convertis et avaient abandonné leurs péchés [2]. »

Et tout cela, aux yeux de la jeune guerrière, formait un des meilleurs moyens d'attirer sur ses armes la bénédiction divine, car c'était une de ses maximes que les péchés des combattants changeaient souvent la victoire en défaite [3].

II.

LETTRE AUX ANGLAIS. — DE LA CROISADE DONT JEANNE CARESSAIT LE PROJET. — DÉPART DU CORPS DE SECOURS ET DU CONVOI DE VIVRES POUR ORLÉANS.

Avant de tenter le sort des armes, Jeanne voulut adresser aux chefs de l'armée anglaise une sommation en règle. « Telle était, disait-elle, la volonté de Dieu [4]. »

1. *Procès*, t. III, p. 32. Déposition de Messire Compaing.
2. *Ibid.*, p. 33.
3. *Ibid.*, p. 78. Déposition de Simon Beaucroix, écuyer du roi.
4. *Ibid.*, p. 29. Déposition de François Garivel.

S'il y avait du sang répandu, les Anglais ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes.

A s'en rapporter à la date de la lettre, la Pucelle l'aurait écrite le 22 mars à Poitiers; la brusque demande qu'elle fit à Jean Erault, un de ses examinateurs, montre que l'idée de cette lettre la poursuivait et que la substance en était dès ce moment arrêtée dans son esprit.

D'après la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège*, c'est de Blois que la Pucelle, « en attendant la compagnie qui devait la mener à Orléans, envoya par un héraut aux chefs de guerre (anglais) qui tenaient siège devant Orléans la lettre dont la teneur s'ensuit et est telle[2]. » On remarquera qu'elle respire l'ardeur la plus patriotique et qu'elle porte l'empreinte d'une décision absolue[3].

† JHESUS, MARIA †

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedfort, qui vous dictes régent le royaume de France; vous Guillaume de la Poule (de la Pole), comte de Sulford (Suffolk); Jehan, sire de Talebot; et vous, Thomas, sire d'Escales (Scales), qui vous dictes lieutenant dudit duc de Bedfort, faictes raison au Roy du ciel; rendez à la Pucelle qui est cy envoiée de par Dieu, le Roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ci venue de par Dieu pour réclamer le sang royal

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 281. — *Journal du siège*, p. 62.

2. Nous reproduisons le texte de cette lettre tel qu'il se lit au vingt-deuxième article du Réquisitoire, pp. 240-241, du *Procès de condamnation*, t. I. Les mots entre parenthèses sont l'explication du vieux français employé par la Pucelle.

(*les droits du sang royal* ou *la délivrance du duc d'Orléans, prince de sang royal*). Elle est toute prête de faire paix, se (*si*) vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mectrez jus (*en vous retirant du territoire de France*), et paierez ce que vous l'avez tenu (*et en nous payant les dommages que vous nous avez causés*).

« Et entre vous, archiers, compaignons de guerre, gentils et autres qui estes devant la ville d'Orléans (*gentils compagnons de guerre et autres*), alez-vous ent en vostre païs, de par Dieu; et se (*si*) ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre[1] (*chef de guerre*), et en quelque lieu que je actaindray (*atteindrai*) vos gens en France, je les en ferai aler, vueillant ou non vueillant (*qu'ils le veuillent ou non*); et si ne vuellent obéir, je les feray tous occire.

« Je suis cy envoiée de par Dieu, le Roy du ciel, corps pour corps[1], pour vous bouter hors de toute France. Et si vuellent (*s'ils veulent*) obéir, je les prandray à mercy. Et n'aiez point en vostre opinion, quar (*car*) vous ne tendrez (*tiendrez*) point le royaume de France (de) Dieu, le Roy du ciel, filz (de) sainte Marie; ainz le tendra (*mais le tiendra*) le roy Charles, vray héritier; car Dieu, le Roy du ciel, le veult, et lui est révélé par la Pucelle (*et cela est révélé par la Pucelle au roy Charles*) lequel entrera à Paris à bonne compagnie.

« Se (*si*) ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et

1. Dans l'interrogatoire du 22 février 1431, Jeanne dit expressément que les mots *chef de guerre*, *corps pour corps*, *rendez à la Pucelle* ne se trouvaient pas dans l'original de la lettre. (*Procès*, t. I, p. 55.) Ils ont pu y être insérés par le personnage qui écrivit sous sa dictée, car on les retrouve dans tous les textes de cette lettre que les chroniqueurs nous ont transmis.

la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous ferrons (*frapperons*) dedans, et y ferons un si grant hahay (*tumulte*) que encore a-il mil ans (*depuis mille ans*) que en France ne fut si grant (*il n'y en eut point en France de si grand*), se (*si*) vous ne faictes raison. Et croyez fermement que le Roy du ciel envoiera plus de force à la Pucelle que vous ne lui sariez mener de tous assaulx, à elle et à ses bonnes gens d'armes (*que vous ne sauriez en rassembler contre elle et ses bonnes gens d'armes*); et aux horions verra-on qui ara meilleur droit de Dieu du ciel (*et aux horions qui seront échangés on verra bien qui aura meilleur droit du Dieu du ciel ou de vous*).

« Vous, duc de Bedfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie destruire (*de ne pas courir à votre perte*). Se (*si*) vous lui faictes raison, encore pourrez venir en sa compaignie (*vous pourrez vous joindre à elle*), d'où que les Franchais feront le plus bel fait que oncques fut fait pour la chrestienté (*et venir là où les Français feront le plus beau fait d'armes qui fut jamais accompli pour la chrestienté*). Et faictes réponse se (*si*) vous voulez faire paix en la cité d'Orléans; et se ainsi ne le faictes, de vos bien grans dommages vous souviengne briefment (*qu'il vous souvienne qu'il vous adviendra bientôt de bien grands dommages*).

« Écrit ce mardi, sepmaine saincte (ce mardi, dans la semaine sainte[1].) »

1. Cette lettre, comme toutes celles qui nous restent de Jeanne d'Arc, fut dictée par elle, car elle ne savait pas écrire.

Dans Cousinot de Montreuil et dans le *Journal du siège d'Orléans*, la lettre se termine ainsi :

« Escript le mardy de la grant semaine : Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.

« Au duc de Bedford, qui se dit régent le royaulme de France pour le roy d'Angleterre[1]. »

Une copie de cette lettre, remontant à l'époque du Procès de réhabilitation, copie dont l'original est perdu, mais dont il reste deux transcriptions authentiques, porte à la fin : DE PAR LA PUCELLE[2].

Si l'on prend la peine de peser les expressions de cette lettre, on y relèvera la trace des prédictions émises par la Pucelle à Poitiers en présence des membres de la Commission, prédictions que frère Seguin, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, déclare avoir ouï énoncer et vu s'accomplir, et que Jeanne fit connaître au Roi dans l'entretien intime de l'audience de Chinon.

La levée du siège d'Orléans : — « Si ne faites la paix en la cité d'Orléans, duc de Bedfort, il vous adviendra bientôt de grans dommages. »

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 283. — *Journal du siège*, p. 63.

2. J. Quicherat reproduit cette copie au t. V de son ouvrage, pp. 96-98. Il existe quelques différences entre ce texte et celui du Procès : il est plus coulant, plus clair, plus explicite en quelques endroits; il y a même un membre de phrase qu'on ne trouve pas ailleurs; mais, au fond, c'est la même lettre.

Au lieu des paroles : « Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle », que Cousinot de Montreuil place à la fin de la lettre, Jeanne, d'après Mathieu Thomassin, « au-dessus des dictes lettres avait écrit : « Entendez les merveilles de Dieu et de la Pucelle. » *Procès*, t. IV, p. 306.)

Édmond Richer dit que la vraie date de cette lettre est le samedi saint 26 mars, non le mardi 22. Nous n'avons pu découvrir le motif de cette affirmation. *Histoire de la Pucelle*, liv. I, f° 31.

Le sacre de Reims : — « Vous ne tiendrez pas le royaume de France ; mais le tiendra le Roy Charles, vray héritier. » C'était après avoir été sacrés seulement que les rois de France revêtaient aux regards de leurs sujets leur caractère royal et tout leur prestige. Pour le peuple, sans le sacre, le Roi n'était pas le Roi.

La soumission de Paris à Charles VII : — « Cela est révélé par la Pucelle au roi Charles, lequel entrera à Paris en bonne compagnie. »

La délivrance du duc d'Orléans : — « Elle est venue cy de par Dieu pour réclamer le sang royal », pour réclamer la liberté du duc, prince de sang royal, prisonnier.

L'expulsion des Anglais du royaume : — « Je suis cy envoiée de par Dieu pour vous bouter hors de toute France. »

Les historiens et les critiques se sont donné beaucoup de mal pour déterminer exactement la mission de la Pucelle. A notre sens, il n'y a qu'à lire attentivement cette lettre aux Anglais pour voir se dessiner de la façon la plus nette les grandes lignes de cette mission telles que nous les avons présentées ailleurs : elle commence à l'expulsion des Anglais de leurs bastilles d'Orléans, elle se termine à leur expulsion définitive du royaume.

A la fin de la lettre on lit cette phrase un peu mystérieuse : « Si vous lui faites raison, encore pourrez venir en sa compagnie là où les Français feront le plus beau fait que oncques fut fait pour la chrestienté. »

Et l'on se demande si Jeanne n'invitait pas le régent à prendre part à quelque future croisade.

Nous ne voyons aucun inconvénient à nous prononcer pour l'affirmative. Oui, Jeanne se préoccupait des grands intérêts de la chrétienté : la France sauvée, son rêve était de partir en guerre contre les ennemis du nom chrétien, afin d'empêcher le croissant de Mahomet de remplacer la croix du Christ sur le dôme de Sainte-Sophie, à Constantinople, et sur Saint-Pierre de Rome. C'est une des gloires, une des grandeurs de cette fille des champs d'avoir vu juste dans les questions intéressant l'indépendance et la vitalité de l'Europe. Elle savait que l'ère des croisades était plus que jamais ouverte : Guillaume Front lui en avait dit assez pour le lui faire comprendre[1]. Si l'on ne se hâtait de courir sus aux musulmans, un malheur irréparable allait se produire. Les princes chrétiens n'ayant pas vu ce péril ou n'ayant pas voulu le voir, vingt-cinq ans ne s'étaient pas écoulés depuis la lettre à Bedford que Constantinople succombait; ses ruines que les Turcs y avaient amoncelées étaient encore fumantes lorsque l'archevêque de Reims proclamait la sentence en faveur de Jeanne réhabilitée.

Quand les seigneurs et capitaines anglais eurent lu ou entendu la lettre que leur apporta le héraut de Jeanne, ils s'abandonnèrent à une irritation extrême. Ils se mirent à proférer contre elle toutes sortes d'injures, « disant d'elle de moult vilaines paroles et la menaçant de la faire brûler[2]. » Ce qu'il y eut de plus grave, c'est que,

1. Dans sa quatrième lettre, le correspondant de la Chronique Morosini dit que la Pucelle « a promis à Charles VII de lui donner la Terre sainte, et qu'elle l'y accompagnera. (R. P. Ayroles, *La libératrice*, p. 581.)

2. *Journal du siège d'Orléans*, pp. 63-64.

violant le droit des gens, ils retinrent prisonnier le héraut qui leur avait remis le message, et qu'ils songèrent à le faire brûler vif lui-même à la place de celle qui l'avait envoyé. Toutefois, ils n'osèrent exécuter cette résolution sans avoir pris l'avis de l'Université de Paris, et c'est ce délai qui sauva le malheureux messager[1].

Cependant les préparatifs de l'expédition étaient terminés. Les vivres et munitions avaient été réunis en abondance. Des hommes d'armes, il en était venu de tous côtés, soit nobles, soit gens *de commun*, et aussi « des communes des païs d'à-bas[2]. » L'argent d'abord avait fait défaut. Instruit de ce qui se passait par le duc d'Alençon, le Roi avait donné des ordres; vivres et hommes d'armes furent payés[3]. Il n'y avait plus qu'à se mettre en marche. On n'avait rien à gagner à attendre davantage. C'était l'heure de prouver aux Anglais qu'on était prêt à passer des paroles aux actes.

Le 28 avril, sur les instructions de Jeanne, les prêtres et religieux qui avaient secondé son zèle auprès des hommes d'armes se rassemblèrent à la première heure autour de la bannière de l'expédition, et ils entonnèrent le *Veni Creator*[4]. Aussitôt la petite armée s'ébranla et s'engagea sur la rive gauche de la Loire, du côté de la Sologne, dans la direction d'Orléans. La bannière, escortée par le clergé, ouvrait la marche; puis venaient les troupes;

1. Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII*, Chronique de Berry, p. 377.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 281. — *La délivrance d'Orléans*, Chronique anonyme, p. 28. Publication de M. Boucher de Molandon, grand in-8° de 105 pages; Orléans, 1883.

3. *Procès*, t. III, p. 93. Déposition du duc d'Alençon.

4. *Procès*, t. III, p. 105.

derrière les troupes se déroulait le convoi de secours : il comptait quatre cents têtes de gros bétail et soixante voitures[1]. Au signal donné par la Pucelle, on fit halte, et la messe fut célébrée en plein air. Jeanne y communia publiquement[2]; seigneurs et varlets, capitaines et hommes d'armes élevèrent leurs prières vers Dieu. On ne pouvait ouvrir la campagne d'une manière plus propre à attirer sur les armes de Charles VII la bénédiction du ciel.

III.

JEANNE D'ARC, HOMME DE GUERRE. — SA SUPÉRIORITÉ SOUS CE RAPPORT. — CE QU'EN PENSAIENT LES CONTEMPORAINS.

Voilà donc Jeanne d'Arc en marche vers cette ville d'Orléans qu'elle est chargée, dit-elle, de délivrer; la voilà au moment d'accomplir le signe extraordinaire qui doit établir le caractère divin de sa mission. Il ne s'agit plus de parler, mais d'agir; de prier, mais de combattre, et de combattre des ennemis victorieux, pleins de confiance en eux-mêmes, vaillants d'ailleurs et nullement disposés à reculer. Les événements qui vont se dérouler sous nos yeux montreront que la jeune Lorraine n'est point demeurée au-dessous de sa tâche et impuissante à tenir ses promesses. Un personnage nouveau va se révéler en elle, personnage tout différent de la Vierge à l'âme tendre, douce, pieuse, recherchant la solitude, qui nous est apparue jusqu'à présent; c'est Jeanne *homme de*

1. EBERHARD DE WINDECKEN, *Procès*, t. IV, p. 491.
2. *Procès*, t. III, p. 67. Déposition du page de Jeanne.

guerre, si nous osons ainsi parler, que nous allons avoir sous les yeux, au conseil et dans l'action, au repos et sur les champs de bataille ; Jeanne tacticienne, stratégiste et *habile capitaine*.

On a prononcé à ce sujet le mot de *grand capitaine* : ce mot nous semble excessif. La carrière de la Pucelle a été trop courte, les affaires militaires qu'elle a conduites n'ont pas été d'assez haute importance pour justifier un tel qualificatif. Et de ces affaires mêmes, de la prise des bastilles d'Orléans et la victoire de Patay particulièrement, il faut dire avec Dunois : « C'est chose visible que les faits de Jeanne dans l'armée et à la guerre procédaient de Dieu plutôt que de l'homme. — *Ex quibus recitatis, videtur quod Johanna et ejus facta in exercitu bellico potius erant a Deo quam ab homine*[1]. »

Tous les contemporains qui ont déposé au Procès de réhabilitation s'accordent à représenter Jeanne d'Arc comme une jeune fille naïve, innocente, ignorante même[2], « simple en toutes choses. » Les débats de Rouen n'offrent aucun incident en contradiction avec ce témoignage; seulement, ils permettent de saisir cette simplicité de Jeanne sous son vrai jour, car ils nous montrent la captive rayonnante d'intelligence et de candeur, d'une candeur qui n'avait rien de commun avec ce qu'on désigne de ce nom de *simplicité* chez les natures épaisses et bornées. En outre, les témoins les plus autorisés avancent qu'il y a une réserve à formuler. Si la jeune Lorraine est vraiment simple en tout, « simple en toute ma-

1. *Procès*, t. III, p. 7.
2. Déposition de Marguerite La Touroulde, *ibid.*, p. 87.

nière, comme une pastourelle », dit Cousinot de Montreuil; « si simple que c'était merveille[1] », dit maître Aignan Viole, il faut ajouter avec ce dernier : « hormis en un point, au fait de la guerre[2]. » En cette matière-là, déclarent avec ce témoin le comte de Dunois, le duc d'Alençon, le sire de Gaucourt, le chevalier Thibault d'Armagnac, le président Simon Charles, « Jeanne était supérieurement experte[3]. »

« Hors du fait de guerre, déposait le duc d'Alençon, Jeanne était simple comme une jeune fille; mais au fait de la guerre elle était fort habile, soit à porter la lance, soit à rassembler une armée, soit à ordonner les batailles ou à disposer l'artillerie. Tous s'étonnaient de lui voir déployer dans la guerre la prévoyance et l'habileté d'un capitaine exercé par une pratique de vingt ou trente ans. On l'admirait surtout dans l'emploi de l'artillerie où elle avait une habileté consommée[4]. »

Le chevalier Thibault d'Armagnac, un de ces vaillants capitaines gascons qui avec La Hire et Xaintrailles avait combattu toute sa vie au service du Roi, expose le même sentiment. « Pour conduire et disposer les troupes, pour ordonner la bataille et animer les soldats, Jeanne se comportait comme si elle eût été le plus habile capitaine du monde, formé de tout temps à la guerre[5]. »

Témoignage que confirme maître Aignan Viole, déjà

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 280.
2. *Procès*, t. III, p. 128.
3. Déposition de maître Aignan Viole, avocat au Parlement. *Procès*, t. III, p. 128.
4. *Ibid.*, p. 100.
5. *Ibid.*, p. 12).

cité : « On disait la Pucelle aussi experte que possible dans l'art de ranger une armée en bataille ; si bien que même un capitaine nourri et élevé dans la guerre n'aurait su montrer tant d'habileté : de quoi les capitaines s'émerveillaient grandement[1]. »

Mathieu Thomassin, l'auteur du *Registre Delphinal,* ajoute : « Et si ay oy (ouï) dire à ceux qui l'ont vue armée qu'il la faisait très bon voir, et se y contenait aussi bien comme eût fait un bon homme d'armes. Et quand était sur fait d'armes, elle était hardie et courageuse, et parlait hautement du fait des guerres. Et quand elle était sans harnays, elle était simple et peu parlant[2]. »

Cette sûreté, cette confiance, cet entrain avec lequel la Pucelle « parlait du fait des guerres » étonnaient les juges de Rouen eux-mêmes. « Quand elle discourait du royaume et de la guerre, témoignait Frère Isambard de la Pierre, elle paraissait mue par le Saint-Esprit[3]. »

La *Chronique de la Pucelle* dit en son langage gracieux : « Jeanne chevauchait toujours autant ou plus que capitaine de guerre qui y fût. Et quand on parlait de guerre ou qu'il fallait mettre gens en ordonnance, il la faisait bel ouïr et voir faire les diligences. Et si on criait aux armes, elle était la plus diligente et première, à pied ou à cheval. Et était une très grande admiration aux capitaines et gens de guerre, de l'entendement qu'elle avait en ces choses, vu que en autres elle était la plus simple villageoise que on vit oncques[4]. »

1. *Procès,* loc. cit.
2. Mathieu Thomassin, dans J. Quicherat, t. IV, p. 306.
3. *Procès,* t. II, p. 304.
4. Cousinot de Montreuil, *op. cit.*, p. 312.

Ces hommages rendus unanimement à la supériorité de la Pucelle *au fait de la guerre* n'impliquait, qu'on veuille bien le remarquer, aucune restriction. Il y a des gens de guerre qui brillent au conseil, mais qui devant l'ennemi restent sans inspiration, insignifiants, incapables personnellement d'élan, encore moins d'enlever leurs troupes et de les conduire à la victoire.

Il y a des stratégistes qui voient à l'avance, très bien et de très loin, mais qui ne voient plus clair si un incident s'avise de déranger ou de contrarier leurs combinaisons : calculer, c'est leur affaire; improviser un plan d'attaque ou de défense, il ne faut pas le leur demander. En revanche, les capitaines redoutables l'épée à la main seront rarement des hommes de conseil : ils se feront tuer admirablement, mais, si on ne les guidait, très maladroitement et sans aucun avantage.

Le capitaine complet serait celui qui réunirait ces diverses parties dans une juste mesure. Telle a été Jeanne d'Arc, si nous nous en référons au témoignage de ses compagnons d'armes. Ils ne sont pas moins catégoriques en ce qui concerne sa valeur personnelle et ses qualités comme *homme d'action,* qu'en ce qui a trait à ses talents de stratégiste et de tacticienne.

Fallait-il attaquer? elle était « la première parmi les premiers[1]. » L'ennemi avait-il le dessus et obligeait-il les assaillants à battre en retraite? Jeanne, « passant nature de femme, demourait la dernière, comme chef et comme la plus vaillante du troupeau[2]. »

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle,* livre IV, f° 267. *Prima inter primos pugnans, victoriam eripuit.*

2. Georges Chastellain, *Procès,* t. IV, p. 446.

Un des seigneurs qui avaient combattu avec la Pucelle à Orléans, le chevalier Thibaut d'Armagnac, disait :

« J'ai suivi Jeanne aux assauts livrés contre les bastilles de Saint-Loup, des Augustins, de Saint-Jean-le-Blanc et du Pont. Dans tous ces assauts, elle montra tant de vaillance et se conduisit de telle sorte, *qu'il ne serait pas possible à homme quelconque d'avoir meilleure posture dans le fait de la guerre*. Tous les capitaines s'émerveillaient de son courage et de son activité, des peines et des fatigues qu'elle supportait [1]. »

Et tous aussi, à la voix de la jeune guerrière, se sentaient électrisés, remplis d'ardeur et transportés par la confiance qui mène à la victoire.

Parlant de la prise du fort des Tourelles, Cousinot de Montreuil dit : « Si nous affermèrent des plus grands capitaines des Français que, après que ladicte Jeanne eut dict les paroles dessus dictes, ils montèrent contremont le boulevart aussi aisément comme par un degré; et ne scavaient considérer comme il se pouvait faire ainsi, sinon par un œuvre divin [2]. »

A la vérité, la jeune Lorraine était robuste : « Elle chevauchait en armes moult hardiment et portait une moult grosse lance et une grande épée [3]. — Elle montait à cheval et le dirigeait comme l'eût fait le meilleur cavalier; les plus habiles en étaient dans l'admiration [4]. — Lorsqu'elle était sous son armure et à cheval, jamais elle ne

1. *Procès*, t. III, p. 119.

2. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 295.

3. Le Doyen de Saint-Thibaud de Metz, *Procès*, t. IV, p. 321.

4. Déposition de Marguerite la Touroulde et du duc d'Alençon. *Procès*, t. II, pp. 88, 100.

descendait, et les hommes d'armes se demandaient comment elle pouvait résister si longtemps à la fatigue [1]. »

Mais encore fallait-il dans ce corps de femme et de vierge une âme virile, une âme d'une énergie capable de communiquer à des membres délicats la force de résistance voulue, et de les tremper comme l'acier.

Ce courage, cette initiative, cette ardeur belliqueuse de la Pucelle ne se sont jamais démentis pendant sa courte carrière. Ils se montrent jusque dans cette sortie de Compiègne qui la livre à ses ennemis; car si, en ce jour de douloureuse mémoire, Jeanne tomba entre les mains des Anglo-Bourguignons, c'est qu'elle entendait rester fidèle jusqu'au bout à sa devise : « Sus! sus! En avant! toujours en avant. » Elle fut prise, écrit E. Richer, après Monstrelet, « faisant grant manière d'entretenir ses gens et de les ramener sans perte [2]. »

Vaillante à l'égal des plus vaillants dans l'action, Jeanne montrait au conseil, dans la discussion des décisions à prendre, un esprit de suite, une prudence, une fermeté dont on ne tint pas toujours compte, mais auxquelles en maintes circonstances on fut obligé de rendre hommage. Tout d'abord, on affecta de la tenir à l'écart lorsqu'il était question de délibérer. Sans la consulter, sachant même qu'elle est d'avis contraire, lors du départ de Blois, on lui impose la route de la Sologne. A Orléans, durant le siège, on tient conseil sans la prévenir. On fait de même à Troyes, quand on se met à douter de l'issue de la campagne de Reims. Mais, bon gré, mal gré, on est

1. Déposition du président Simon Charles. *Ibid.*, p. 118.
2. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre Ier, f° 84.

plus d'une fois dans la nécessité de recourir à elle, et, chaque fois, elle amène ces chefs de guerre jaloux, ces conseillers défiants à reconnaître l'opportunité et le bien fondé des résolutions qu'elle propose ; et, par sa décision, elle sauve en somme l'honneur de l'armée et du Roi. Aussi lui rendit-on ce témoignage :

« Il arrivait souvent que les capitaines fussent d'avis différents sur les moyens de vaincre la résistance des ennemis ; Jeanne demeurait constante dans ses paroles et présentait toujours des conseils salutaires[1]. »

« Aulcunes fois, rapporte un Chroniqueur, advenoit que l'opinion de la Pucelle estoit toute au contraire des capitaines ; mais quoy qu'il en fust, s'ils la croyoient, toujours en prenoient bien ; et, au contraire, quand ils vouloient exécuter leur opinion sans elle, mal en venoit[2]. »

Cousinot de Montreuil ajoute :

« Ladicte Pucelle avoit été ouye par le Roy et son Conseil, où elle ouvrit les choses à elle chargées, et traicta merveilleusement des manières de faire vuider Anglois du royaume ; et ne fut là chef de guerre qui sceust tant proprement remonstrer la manière de guerroyer ses ennemis, dont le Roy et tout son Conseil fut esmerveillé[3]. »

En résumé, qu'on suive la Vierge lorraine sur les champs de bataille ou dans les conseils, qu'il s'agisse de payer de sa personne ou d'exercer une action directrice, d'arrêter un plan d'attaque ou de relever le moral des

1. Déposition de messire Robert de Farciaux, chanoine d'Orléans. *Procès*, t. III, p. 32.

2. Pierre Sala, *Procès*, t. IV, pp. 278, 279.

3. *Chronique de la Pucelle*, pp. 279, 280.

hommes d'armes et d'enlever la victoire, partout elle se montre *habile capitaine* et *guerrière accomplie.*

Ainsi en ont jugé les tacticiens et chevaliers ses contemporains; ainsi pensent les stratégistes et les tacticiens de nos jours.

IV.

CE QUE PENSENT DE JEANNE, HOMME DE GUERRE, LES TACTICIENS ET GÉNÉRAUX DE NOS JOURS.

Un officier d'artillerie, sorti de l'Ecole Polytechnique, s'est appliqué à contrôler, par des recherches spéciales et des études documentaires, les appréciations des compagnons d'armes de la Pucelle sur ses qualités militaires et sa valeur comme stratégiste. L'ouvrage que M. Paul Marin a publié sur ce sujet[1] ne fait que confirmer ces appréciations.

Mais voici un jugement tombé de plus haut encore. Il émane du général Davout, neveu du vainqueur d'Auerstaedt, qui le formule dans les propositions suivantes[2] :

1° Jeanne avait les deux qualités maîtresses nécessaires à tout vrai capitaine : le *courage moral*, qui inspire les grandes résolutions, et le *courage physique*, qui domine les dangers. D'une droiture et d'une bonté admirables, elle sut toujours rendre justice à ses hommes d'armes et ne connut jamais les mesquineries et les vilenies de la jalousie.

1. *Jeanne d'Arc tacticienne et stratégiste.* In-12, Paris, librairie militaire Beaudouin, 1889-1890.

2. Joseph FABRE, *Le mois de Jeanne d'Arc*, Avant-propos, pp. 14 et suiv.

2° Jeanne savait allier la sévérité à la bonté. D'une humeur inaltérablement douce, elle était rigoureuse aux pillards, honte et fléau des armées. Quels batailleurs lui furent plus dévoués que les deux seigneurs gascons, Poton de Xaintrailles et La Hire?

3° Jeanne avait grand souci du bien-être des hommes d'armes et veillait à ce qu'ils fussent bien restaurés avant d'en venir aux mains.

4° Jeanne n'était nullement fière, et elle donnait l'élan par des mots qu'on se répétait et qui décuplaient les courages.

5° Entreprenante et hardie, autant que circonspecte et sage, Jeanne avait au plus haut point l'esprit d'initiative.

6° Elle avait au même degré l'esprit de persévérance. « Sus! sus toujours! s'écriait-elle. Frappez dedans et tout sera vôtre. »

Quoiqu'il ne soit pas question d'un contemporain de Jeanne, quand on parle du chevalier Bayard, il y a toujours profit à évoquer ses jugements. L'historien de Jeanne d'Arc, Edmond Richer, applique à la Pucelle un mot du Chevalier sans peur et sans reproche sur les qualités requises en un vrai capitaine : elle possédait, dit Richer, ces qualités-là, qui étaient, d'après le langage pittoresque de Bayard : « Assaut de lévrier, défense de sanglier, retraite de loup. »

Bayard fut frappé mortellement en protégeant la retraite des Français. Jeanne d'Arc tomba au pouvoir de ses ennemis en protégeant de même la retraite de ses hommes d'armes[1].

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre I, fol. 84.

Un général étranger, dans une étude récente sur le génie guerrier de la Pucelle, s'exprime en ces termes :

« Comme Jeanne comprend les vérités militaires! Comme elle voit clairement que *là où le brave se risque, Dieu aide au moins vaillant*[1]! qu'il faut pousser droit au but; qu'ayant commencé à frapper, il faut frapper jusqu'à la fin, sans donner le temps à l'ennemi de se reconnaître; que l'impétuosité est bonne au début d'une action, mais que seule la persévérance va jusqu'au terme; que perdre du temps, c'est quelquefois perdre la partie!... Sans la présence de Jeanne », les trois assauts des bastilles anglaises à Orléans « se seraient terminés par des insuccès[2]... »

Si l'élan est bon, l'opiniâtreté est meilleure. Une femme apprend cela à des hommes.

Pour donner à ses appréciations la consécration des faits, le général Dragomirof rappelle la campagne de la Loire et conclut en ces termes :

« En cinq jours, deux assauts, trois villes prises, une bataille gagnée, voilà qui n'eût pas déparé la gloire de Napoléon lui-même[3]. »

Ces dons supérieurs et ces qualités hors ligne octroyés providentiellement à une simple fille du peuple peuvent seuls expliquer le changement profond qui se produisit en quelques jours chez les troupes du Roi de France. A la défiance d'elles-mêmes succéda une con-

1. Proverbe russe.

2. Général DRAGOMIROF, *Les étapes de Jeanne d'Arc* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1898, pp. 167, 168). — L'article entier va de la page 151 à la page 176.

3. ID., *ibid.*, p. 170.

fiance sans limites. « Avant que Jeanne parût à Orléans, disait Dunois, c'était assez de deux cents Anglais pour battre et mettre en fuite huit cents ou mille Français. Avec Jeanne au milieu d'eux, quelques centaines de Français eussent affronté et battu une armée entière. Il nous arriva de tenir si bien en respect les assiégeants, qu'ils n'osaient plus sortir des bastilles qui leur servaient de refuge[1]. »

Ces quelques remarques montrent que Dieu, en suscitant la jeune fille qui devait arracher à la domination anglaise notre beau pays de France, n'avait pas négligé les moyens propres à atteindre cette fin.

1. *Procès*, t. III, p. 7.

CHAPITRE XI.

LE ROI ET LE ROYAUME.

De 1422 à 1429.

I. *La France à l'avènement de Charles VII. — Le Roi de Paris et le Roi de Bourges. — Le duc de Bethford, régent de France pour le roi d'Angleterre.*

II. *Caractère de Charles VII, d'après les chroniqueurs G. Chastellain et Pierre de Fenin. — Les ministres des premières années de son règne. — Jean Louvet, dit le Président de Provence. — Pierre Frotier. — Tanneguy-Duchâtel.*

III. *Arthur de Richemont, connétable. — Disgrâce de Louvet, Frotier et Duchâtel. — Les favoris Pierre de Giac et Beaulieu.*

IV. *Commencements de la faveur de Georges La Trémoille. — Disgrâce de Richemont. — Regnault de Chartres, chancelier de France. — Influence néfaste du Chancelier et de La Trémoille.*

I.

LA FRANCE A L'AVÈNEMENT DE CHARLES VII. — LE ROI DE PARIS ET LE ROI DE BOURGES.

Lorsque le père de Charles VII, l'infortuné Charles VI, mourut à l'âge de cinquante-quatre ans (22 octobre 1422), la France semblait destinée à n'être qu'une province anglaise. Le traité de Troyes dont nous avons parlé plus haut (*Aperçu préliminaire,* VII) livrait aux Anglais ce

royaume que les victoires de Crécy, Poitiers et Azincourt n'avaient pu leur donner. Par ce traité, comme on l'a vu, Charles VI consentait au mariage de sa fille Catherine avec le roi d'Angleterre, et, violant ouvertement le pacte fondamental du royaume, la loi salique, cédait à son gendre tous ses droits à la couronne de France. Tant que son beau-père vivrait, Henri V d'Angleterre devait gouverner le royaume à titre de *Régent;* à la mort de Charles VI, il devait en être le monarque de fait et de droit. Quant au « soi-disant Dauphin de Viennois, vu les horribles et énormes crimes perpétrés par lui audit royaume de France », il était déshérité et mis hors la loi.

La mère du prince déshérité, Isabeau de Bavière, la véritable inspiratrice de ce traité, s'était fait « payer comptant le mot honteux *soi-disant Dauphin* » deux mille francs par mois. « A ce prix, elle avait renié son fils et livré sa fille[1]. »

Le roi d'Angleterre ne recueillit pas le fruit qu'il espérait de ses efforts et de sa diplomatie. Sur la fin d'août de l'année 1422, il expirait à Vincennes à l'âge de trente-quatre ans, laissant pour héritier un enfant de dix mois. Avant d'expirer, le vainqueur d'Azincourt confiait à ses deux frères, le duc de Bethford et le duc de Glocester, le soin de gouverner, pendant la minorité de son fils, les deux royaumes de France et d'Angleterre.

Cinquante jours après, Charles VI rejoignait son gendre dans la mort et allait à Saint-Denis dormir son dernier sommeil.

1. MICHELET, *Histoire de France*, livre IX, chap. III; t. IV, p. 366. In-8°, Paris, 1840.

Dès que les restes mortels de l'époux d'Isabeau de Bavière eurent été descendus dans le caveau funèbre des rois de France, le duc de Bethford, fidèle à son mandat, faisait annoncer aux habitants de Paris l'avènement de leur prétendu souverain. Un héraut parcourut les rues de la capitale, criant : « Vive Henri VI de Lancastre, roi d'Angleterre et de France ! »

C'était le Roi de Paris.

De l'autre côté de la Loire, dans la chapelle de Mehun-en-Berry, le 30 octobre, pendant la messe à laquelle le Dauphin assistait en vêtements de couleur vermeille, on levait la bannière de France, et les hérauts criaient à plusieurs reprises « haut et clair : Vive le Roi[1] ! »

C'était le Roi de Bourges.

Lequel de ces prétendants, un enfant qui venait de naître et un jeune homme qui n'avait pas vingt ans, allait demeurer possesseur du royaume de France ? Humainement parlant, il n'y avait pas à en douter ; il suffit de jeter un coup d'œil sur les hommes placés dans les deux camps à la tête des affaires et de suivre d'un regard attentif la marche des événements.

Le Régent de France pour le fils de Henri V était le duc de Bethford. Au nord de la Loire, il occupait la plus grande partie des provinces françaises, et il avait l'immense avantage d'être maître de Paris. Les troupes qu'il menait à l'envahissement progressif et à la conquête définitive du royaume comptaient dans leurs rangs les capitaines et les archers vainqueurs d'Azincourt. Lui-même

1. Enguerran de Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. I ; t. III, p. 537.

unissait aux talents militaires l'art du diplomate et l'habileté de l'homme d'Etat. Du côté des Français comme du côté des Anglais, il n'y avait qu'une voix sur les qualités remarquables de l'adversaire de Charles VII.

Jean Plantagenet, duc de Bedford ou de Bethford, était le troisième fils de Henri IV, roi d'Angleterre, et frère de Henri V, le vainqueur d'Azincourt. Né en 1389, il mourut à un âge peu avancé, en 1435. Dès sa jeunesse, il se forma dans l'art de la guerre et dans l'art plus difficile de gouverner les hommes, en remplissant les fonctions de gouverneur de Berwick et en défendant les frontières de l'Est, du côté de l'Ecosse. Pendant que Henri V faisait campagne en France, il confia la régence d'Angleterre au duc de Bethford. Lorsque le jeune roi se sentit frappé à mort, il manda près de lui à Vincennes le duc de Bethford, le comte de Warwick et quatre autres seigneurs de haute distinction. Il recommanda à leur loyauté la reine et son enfant. Il les conjura de cultiver l'amitié du duc de Bourgogne et de lui offrir la régence du royaume de France; dans le cas où le duc la refuserait, le mourant la confiait à son cher frère de Bethford.

Le duc de Bourgogne refusa et Bethford fut nommé régent de France, au nom du petit roi Henri VI d'Angleterre, son neveu[1].

Le nouveau régent prit à cœur la tâche qui lui était confiée : il n'y eut pas de sa faute si la France ne fut pas

1. Le vrai titre donné à Bethford et à Glocester par les pairs et les communes (10 novembre 1422) fut celui de « Protecteur et gardien du royaume. »

JOHN LINGARD, *Histoire d'Angleterre,* trad. par le baron de Roujoux, t. V, pp. 73, 74, 87, 89, 90. In-8°, Paris, 1842.

assujettie définitivement à la domination anglaise, car il déploya dans la poursuite de ce but les qualités les plus rares et une énergie qui ne se démentit jamais.

« Le duc de Bethford, dit un des principaux historiens anglais, était le prince le plus accompli de son temps : son âge, sa prudence, sa valeur et sa générosité le rendaient digne de l'honneur auquel il avait été élevé. Aussi énergique que son royal frère, il avait des qualités morales qu'on cherchait en vain chez le vainqueur d'Azincourt. Grâce à ces qualités, il était capable d'entretenir l'union parmi ses amis et de gagner la confiance de ses ennemis[1]. »

Un des premiers soins du duc de Bethford fut de resserrer les liens qui existaient entre les trois états d'Angleterre, de Bourgogne et de Bretagne. Le 23 avril de l'année qui suivit la mort de Henri V, le Régent eut à Arras, avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, une entrevue dans laquelle les trois princes se jurèrent amitié. Pour cimenter cette amitié, Bethford épousait peu après, à Troyes, Anne, sœur du duc de Bourgogne[2]. Appuyé sur ces deux alliés, il n'avait pour arriver à ses fins qu'à laisser marcher les événements.

1. David Hume, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 440. Petit in-4°, Amsterdam, M.D.CC.LXIX.

2. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. VII; t. IV, pp. 147-151.

II.

CARACTÈRE DE CHARLES VII, D'APRÈS LES CHRONIQUEURS G. CHASTELLAIN ET PIERRE DE FENIN. — LES MINISTRES DES PREMIÈRES ANNÉES DE SON RÈGNE. — JEAN LOUVET, DIT LE PRÉSIDENT DE PROVENCE. — PIERRE FROTIER. — TANNEGUY-DUCHATEL.

L'écrivain du quinzième siècle qui a maintes fois élevé le ton de la chronique à celui de l'histoire, Georges Chastellain, fait de Charles VII le portrait suivant :

« Cestuy Charles septiesme, a proprement le décrire au vif selon que nature y avait ouvré, n'était pas des plus spéciaux en son œuvre, car moult était linge (faible, délicat) et de corpulence maigre : visage avait blême, mais spécieux assez, parole belle, et bien agréable et subtile (pénétrante). En lui logeait un très beau et très gracieux maintien. Néanmoins, aucuns vices soutenait, souverainement (surtout) trois : c'était muableté (mobilité, versatilité), diffidence, et au plus dur et le plus c'était envie par la tierce (pour le troisième)[1].

Ainsi s'exprime le chroniqueur bourguignon au chapitre XLIII du livre II, dans lequel il s'attache à décrire « les caractères des deux princes de ce temps, le Roy de France et le duc de Bourgogne. »

Ce qu'il ajoute plus bas nous permettra de compléter ce crayon.

« De sa personne luy-même (Charles VII) n'était pas

1. Georges Chastellain, *Chronique*, t. II, p. 178. In-8°, Bruxelles, 1863-1866.

homme belliqueux; il n'était pas robuste, mais avait des grâces à l'encontre que de sages et vaillants s'accompagnait volontiers et s'en souffrait conduire. Par quoy ce qu'il perdait en vaillance, que naturellement n'avait de luy-même, le recouvrait-il en sens, de quoy il profitait aux vaillants[1]. »

Un autre chroniqueur du temps, Pierre de Fenin, écrira ces lignes significatives.

« Charles était de sa personne beau prince et beau parleur à toutes personnes et était piteux envers les pauvres gens; mais il ne s'armait mie volontiers, et il n'avait pas le cœur à la guerre, s'il s'en eût pu passer[2]. »

En parlant de la sorte, « Charles n'était pas homme belliqueux; — il ne s'armait mie volontiers », les deux chroniqueurs n'ont dit assurément que la vérité. Non, le fils de Charles VI n'était point belliqueux; non, il n'avait pas le cœur à la guerre. Si, du vivant de son père, il prend part à des sièges et à des opérations militaires, devenu roi, il paiera rarement de sa personne et il restera d'ordinaire à l'écart. On ne le verra pas encourager par sa présence les troupes en campagne, ni se porter au secours des villes assiégées, même quand ces villes se nomment Orléans. C'est là, vraisemblablement, ce qui a valu à ce prince la qualification d'indolent, de faible, d'ami du repos que lui donnent la plupart des historiens.

Nous disons, *ami du repos*, et non *ami du plaisir;* car l'accusation qu'impliquerait ce qualificatif ne paraît

1. GEORGES CHASTELLAIN, *Chronique*, t. II, p. 181.

2. *Mémoires de Pierre de Fenin*, p. 195. Édition de la Société de l'Histoire de France; in-8°, Paris, 1837.

pas suffisamment établie[1], du moins pour les premières années de son règne. L'anecdote qu'on met sur le compte de La Hire et la boutade qu'on attribue au capitaine gascon ne sont pas de nature à la justifier. Qu'un roi de vingt-cinq ans donne des fêtes aux dames de sa cour, à ses chevaliers et seigneurs, quoi de plus naturel et de plus légitime? N'était-ce pas, après tout, de la part du jeune Roi, une manière de proclamer sa confiance en la bonté de sa cause et au succès final? Charles VII se conduisait noblement en ne souffrant autour de lui rien qui pût trahir le découragement et la crainte. Disons, d'autre part, que La Hire était, lui aussi, dans son rôle de batailleur grognon et de mauvais courtisan lorsqu'il répliquait à son souverain, si le mot est authentique : « On ne peut pas perdre plus gaiement un royaume[2]. »

Quoi qu'il en soit, à son avènement le fils de Charles VI protesta qu'il ne faillirait pas à sa tâche, qu'il travaillerait énergiquement à repousser les ennemis du royaume et à rétablir l'ordre dans les provinces. Le jeune Roi demeura-t-il fidèle à ce programme? d'une volonté intentionnelle, assurément; d'une volonté soutenue et efficace, c'est douteux. La faiblesse accompagne ordinairement l'indolence : l'histoire de Charles VII ne fournit pas la preuve du contraire. Faible, le jeune Roi le fut jusqu'à subir avec un nonchaloir déplorable l'influence pernicieuse des gens qui l'approchaient; il le fut jusqu'à

1. Voir DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, ch. IV, Accusations contre la jeunesse de Charles VII, pp. 117-202.

2. VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 39, dit avoir recherché l'origine de cette anecdote : il n'a rien trouvé d'antérieur au seizième siècle.

s'abandonner à la direction de personnages indignes de sa confiance dont il faisait ses favoris. Cette faiblesse, jointe à la versatilité et à l'esprit de jalousie signalés par Georges Chastellain, aide à comprendre les procédés si étranges, si variables de Charles VII envers Jeanne d'Arc durant la mission de la Vierge Lorraine, de même qu'elle expliquera, sans les justifier, durant la captivité de Rouen, l'inaction du monarque et son ingratitude.

Dans les premières années du nouveau règne, ce sont le président Louvet, le grand écuyer Frotier et Tanneguy-Duchâtel, maréchal des guerres et grand maître d'hôtel du roi, qui tiennent en main les rênes du gouvernement.

Jean Louvet, dit le Président de Provence[1] (né en 1370), avait été longtemps au service de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, et époux de Yolande d'Aragon. En 1415, il était président de la Chambre des Comptes à Aix. Nommé commissaire général des finances du royaume au commencement de l'année 1417, à partir de ce moment il fut l'un des principaux conseillers du futur Roi sur lequel il exerça la plus funeste influence. Ennemi acharné de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, il était en la compagnie du Dauphin à Montereau le jour où le duc fut assassiné[2].

Le crédit du Président de Provence devint si considérable que le Bâtard d'Orléans, alors chambellan du roi, tint à honneur de l'avoir pour beau-père. Il épousa sa

1. Peut-être était-il né en ce pays. Voir l'article de Vallet de Viriville sur ce personnage dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 89, note 4.

fille, demoiselle Marie Louvet, en l'année 1422, à Bourges, peu de jours après la célébration solennelle du mariage de Charles VII avec la fille d'Yolande d'Aragon, Marie d'Anjou.

Deux ans plus tard, le Président de Provence avait si bien usé ou abusé de son crédit qu'il était devenu plus maître que le Roi. Toute l'administration des finances était entre ses mains. C'eût été supportable si on n'avait eu à lui reprocher que des procédés despotiques ou arbitraires, et s'il n'eût usé de ces procédés que pour la prospérité des finances et le bien du royaume; mais il en était venu à trafiquer de tout, altérant même le poids des monnaies.

Pierre Frotier, seigneur de Melzeart, baron de Preuilly, devait sa fortune au rôle qu'il avait joué en 1418 à Paris : il avait contribué au salut du Dauphin et l'avait aidé à s'enfuir de la capitale. Par reconnaissance, le Dauphin le nomma grand écuyer en septembre 1419. Des lettres du 18 mars 1424 l'établirent sénéchal du Poitou et capitaine du château de Poitiers.

A l'exemple de beaucoup de gens qui, sortis d'une profonde obscurité, se voient élevés à des honneurs inespérés, Frotier s'en estimait redevable à son mérite personnel. A la fatuité et à l'orgueil, il joignait l'audace et la violence; à tel point que lorsque Charles VII fit son entrée solennelle dans sa bonne ville de Poitiers, Frotier ne craignait pas d'injurier, en présence du jeune monarque, un sergent royal qui l'avait mécontenté et de le menacer de mort.

Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, maréchal des guerres, avait oublié au contact de ces personnages son

renom de loyal chevalier et sa probité d'honnête homme[1].

Ayant reçu de la ville d'Orléans une somme destinée à la solde des troupes qui combattaient les Anglais, il détournait cette somme et l'employait « en ses usages, tant en achat de vaisselle comme de joyaux et de pierreries. » Le chroniqueur que nous citons ajoute en manière de conclusion : « Par ces trois hommes, qui tous furent renommés de vie honteuse et déshonneste, fut à ce temps le Roy gouverné et ses finances, dont lui et ses sujets souffrirent beaucoup d'oppressions[2]. »

Cet état de choses se maintint jusqu'en 1425. Mais cette année-là, sur le conseil de sa belle-mère, Yolande de Sicile, le jeune Roi se résolut à nommer connétable de France un personnage qui devait recevoir le surnom de *Justicier,* Arthur de Richemont, frère de Jean (V ou VI), duc de Bretagne. Le 7 mars 1425, Charles VII remettait au seigneur breton, dans la prairie de Chinon, l'épée de sa charge.

1. Tanneguy-Duchâtel, né en 1359, avait passé sa vie à guerroyer. Il prit part à beaucoup d'expéditions lointaines. Il fut successivement au service du duc d'Orléans, du roi de Sicile, Louis d'Anjou, et du duc de Guyenne, frère aîné de Charles VII. Prévôt de Paris en 1413, il empêcha les Bourguignons de s'emparer du Dauphin. Celui-ci le nomma « son maréchal des guerres » en août 1419. Nous avons dit quel rôle on lui attribuait dans l'entrevue de Montereau. Comme à beaucoup d'autres, la politique lui fut funeste.

2. Cousinot, *Geste des Nobles,* dans la *Chronique de la Pucelle,* pp. 189-190, édit. Vallet de Viriville. — Le troisième personnage dont parle Cousinot n'est pas Frotier, mais bien Guillaume de Champeaux, évêque de Laon. Ce que Cousinot dit de cet évêque, nous pouvons, sans blesser la vérité historique, l'appliquer à Frotier. (V. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII,* t II, chap. ii, pp. 54-116.)

III.

ARTHUR DE RICHEMONT, CONNÉTABLE. — LES FAVORIS GIAC ET BEAULIEU. — LA TRÉMOILLE ET REGNAULT DE CHARTRES.

Arthur de Richemont était le deuxième fils de Jean, dit le Vaillant, duc de Bretagne, et de Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais. Il naquit au château ducal de Succeniou (aujourd'hui Sucinio, département du Morbihan), le 24 août 1393.

Il n'avait que six ans lorsque son père mourut (1399). Le duc Philippe de Bourgogne, père de Jean Sans Peur, emmena Richemont avec lui « en Picardie et en ses autres païs. » Le 3 avril 1402, Henri IV, roi d'Angleterre, épousait par procuration la duchesse Jeanne, mère d'Arthur. Après la mort de Philippe de Bourgogne, Richemont « se mit en armes pour servir Monseigneur d'Orléans et Monseigneur de Berry[1]. » En mai 1414, il était fait chevalier au siège de Soissons. Il prit part à la bataille d'Azincourt; il y fut blessé et fait prisonnier. A Londres, il revit sa mère devenue reine. En 1420, le roi Henri lui permit de quitter l'Angleterre et de fixer sa résidence en Normandie, sous la garde du comte de Suffolk, avec promesse de n'en point sortir sans congé du monarque. Richemont tint sa parole tant que vécut le vainqueur d'Azincourt, mais à sa mort il s'estima dégagé.

En octobre 1423, le jeune frère du duc de Bretagne

1. Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, pp. 3-7. Édit. de Achille Levavasseur; in-8°, Paris, MDCCCXC, Société de l'Histoire de France.

épousait à Dijon la veuve du dauphin Louis, Marguerite de Bourgogne, fille de Jean Sans Peur, désignée communément sous le nom de madame de Guyenne. Cette même année, Arthur de Richemont entrait en relations avec le Roi de France. Une ambassade envoyée par Charles VII au duc de Bretagne donna à Richemont l'occasion de voir d'assez près le Président de Provence, la reine Yolande et Tanneguy-Duchâtel. Les États de Bretagne l'ayant envoyé lui-même à Angers vers le jeune Roi, celui-ci fit à Richemont excellent accueil et « grande chère. » C'est alors que, sur le conseil de la reine Yolande, Charles offrit à Arthur l'épée de connétable. Avant de l'accepter, le chevalier breton voulut s'assurer du consentement des ducs de Bretagne, de Bourgogne et de Savoie[1]. Ce consentement obtenu et son acceptation ayant été rendue définitive, Richemont ne songea plus qu'à défendre de son mieux les intérêts du Roi et du royaume[2].

En recevant l'épée de connétable, Richemont s'était engagé par traité à soutenir, aimer, porter « les servi- « teurs du roy, messire Tanguy du Chastel, prévost de « Paris; le président (Louvet), le sire de Giac et Pierre

1. Le duc de Savoie était Amédée VIII (1383-1451), celui dont on voulut faire un pape et qui, en 1439, fut opposé au pape Nicolas V, sous le nom de Félix V. Il avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi. La mort de la duchesse, survenue en 1428, lui causa le plus vif chagrin et le tourna vers la religion. Il abdiqua la couronne ducale de Savoie en 1440. En 1449, il renonçait à son titre de pape et mettait fin au schisme qui dévorait l'Église. Il vint mourir au château de Ripaille. C'est lui qui institua l'ordre de chevalerie de Saint-Maurice.

2. G. Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, pp. 20-36; Introduction, LXXIV. — *Chronique de la Pucelle*, pp. 229-233.

« Frotier[1]. » D'autre part, le frère du duc de Bretagne n'avait obtenu le consentement des trois ducs de Bretagne, de Bourgogne et de Savoie, qu'à la condition d'exiger le renvoi de ces dits serviteurs. Il n'était pas assurément de la loyauté la plus parfaite de souscrire à ces deux engagements inconciliables. Si quelque chose peut excuser le nouveau connétable, c'est qu'en tenant de préférence la promesse faite aux trois ducs, il prenait les véritables intérêts de son nouveau maître et du pays. Charles VII ne tarda pas à consentir à la demande que le connétable lui soumit. En conséquence de laquelle « s'en devaient aller messire Tanguy du Chastel, le président de Provence et Frotier[2]. »

Au mois de juillet de cette année 1425, le président de Provence, Louvet, tombait en disgrâce. Pierre Frotier, vers ce même temps, résignait sa charge de grand écuyer et se retirait en son hôtel. Tanneguy-Duchâtel acceptait la dignité de sénéchal de Beaucaire et s'éloignait, lui aussi, de la cour. Restait un quatrième personnage, dont l'influence n'était pas moins pernicieuse, le sire de Giac; mais ce dernier sut éviter, pour le moment, le coup dont il était menacé.

Singulier sire, en vérité, que Pierre de Giac. Elevé à la cour de Bourgogne, sous Jean sans Peur, il avait jusque-là constamment réussi dans ses entreprises, grâce, assurait-on, au pacte qu'il avait conclu avec le diable à qui il avait donné une de ses mains.

1. Ce traité avait été signé le 8 mars. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 86, 87. Cf. *Chronique d'Arthur de Richemont*, Introduction, pp. LXXIV, LXXV, LXXXVI, et chap. XXVI.

2. Gruel, p. 36.

Il s'était mis en tête, quoique marié, d'épouser, à cause de ses grandes richesses, la comtesse de Tournon, Catherine de L'Isle-Bouchard, marraine du Dauphin Louis. Dame Catherine étant devenue veuve, Giac empoisonne sa femme, Jeanne de Naillac, alors enceinte; quand elle a pris le poison, il la met en croupe sur son cheval et lui fait faire une traite de quinze lieues au bout de laquelle la pauvre femme expire. Peu de temps après, le mariage du favori avec la dame de L'Isle-Bouchard était un fait accompli.

Aux trésors qu'il avait convoités, le sire de Giac joignit la faveur de son souverain. Quoi que pût faire le connétable, Giac s'avança si bien dans l'esprit du jeune Roi que, en février 1426, on pouvait dire de lui qu'il était le principal conseiller de Charles, gouvernant sa personne, et, par suite, « tout le fait du royaume. » Au mois d'août de cette année, il était nommé grand chambellan. Sa faveur devint si insolente que le comte de Richemont y vit un danger pour l'Etat.

D'accord avec le seigneur de La Trémoille[1] et le sire

1. Georges de La Trémoille était fils de Guy de La Trémoille et de Marie de Sully, mariés en 1382. Guy étant mort en 1398, sa veuve épousa Charles d'Albret, connétable, en 1403.

Georges était seigneur de La Trémoille, comte de Guynes, etc., baron de Sully, de l'Isle-Bouchard, etc. Il avait été grand maître des eaux et forêts de France sous Charles VI, par lettres du 18 mai 1413. Il assista à la bataille d'Azincourt et fut fait prisonnier. (P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. IV, p. 164.)

La maison de La Trémoille tirait son nom d'une terre située en Poitou, sur les frontières de la Marche, non loin de Montmorillon. La généalogie des seigneurs de La Trémoille s'établit dès le milieu du onzième siècle. Mais c'est vers la fin du quatorzième qu'ils prennent une place considérable dans la noblesse française. Guy V, père de

d'Albret, frère utérin de ce dernier, le connétable prépare tout pour un enlèvement. Dans la nuit du 7 au 8 février 1427, des hommes armés conduits par La Trémoille se présentent au château de Giac, se saisissent du favori et l'amènent d'une traite au château de Dun-le-Roi, qui faisait partie du domaine de la comtesse de Richemont. Là, le bailli de l'endroit et les gens de justice instruisent le procès du prisonnier, qui est condamné à mort. L'exécution ne souffrit pas de retard. Giac offrait 100,000 écus pour se racheter. Tout ce qu'on lul accorda, ce fut de mander le bourreau de Bourges pour lui couper la main qu'il avait donnée au diable. Après quoi on l'enferma dans un sac et on le jeta dans l'Auron, petite rivière qui coule près de Dun[1].

Charles VII fut grandement irrité quand il apprit cette exécution audacieuse; mais son courroux ne dura guère : un mois après il était consolé. Giac eut bientôt un remplaçant dans la faveur de son maître. C'était un simple écuyer, Jean de Vernet Le Camus, sieur de Beaulieu. Charles VII le promut à la dignité de grand écuyer. Comme le sire de Giac, le nouveau favori prit sur le Roi plus d'ascendant « qu'il ne lui appartenait. » Son insolence le rendit insupportable à tout le monde. Sur l'ordre de Richemont, le maréchal de Boussac fit

Georges, était seigneur de la Trémoille, de Sully, de Craon et de Jonvelle. Son courage lui valut le surnom de *Vaillant*. Favori de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la maison de Valois, cette faveur contribua à faire du sire de La Trémoille un des plus grands seigneurs de France. Prisonnier de Bajazet à Nicopolis, il s'en retournait après avoir payé sa rançon, lorsqu'il tomba malade à Rhodes et y mourut (1398). (P. ANSELME, *op. cit.*, t. VIII, p. 205.)

1. GUILLAUME GRUEL, *op. cit.*, pp. 46-50.

mettre à mort le nouveau grand écuyer (juin 1427) pendant une promenade que celui-ci faisait à cheval, près du château de Poitiers[1].

IV.

COMMENCEMENTS DE LA FAVEUR DE GEORGES DE LA TRÉMOILLE. — DISGRACE DE RICHEMONT. — REGNAULT DE CHARTRES, CHANCELIER DE FRANCE. — INFLUENCE NÉFASTE DU CHANCELIER ET DE LA TRÉMOILLE.

Après la mort violente des deux favoris Giac et Beaulieu, le connétable crut que le moment était venu d'introduire le sire de La Trémoille dans le conseil du roi. Il ne prévoyait pas que cet homme allait devenir, dès ce moment, son ennemi le plus acharné, et que, durant six ans, il serait le mauvais génie du monarque et de la France. « Avide, cabaleur, despote, faux, Georges de La Trémoille eut l'art de se faire un nom et une fortune en louvoyant entre tous les partis. Lorsque les Anglais soumirent l'Orléanais, en 1428, on vit en France de fort mauvais œil qu'ils épargnassent Sully, seigneurie de La Trémoille[2]. »

1. GUILLAUME GRUEL, *op. cit.*, pp. 53-54.

2. J. QUICHERAT, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, pp. 25-26. In-8°, Paris. M.D.CCCL. — « Le comte de Salisbery fit faire le serment à ceux de la ville de Sully dont il donna la garde à un chevalier de Nivernois, nommé messire Guillaume de Rochefort, lequel tenoit le party des Anglois, et estoit parent du susdit seigneur de la Trémoille, seigneur dudit Sully. Or, le siège d'Orléans durant, ceux dudit Sully, avitailloient lesditz Anglois en ce qui leur estoit possible. » Berri, dans D. Godefroy, p. 376. Sur Richemont et La Trémoille, voir dans DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, le chapitre III, livre II, et le chapitre VI.

Charles VII ne se prêta qu'à regret à la proposition de Richemont. « Beau cousin, lui dit-il, vous me le baillez; mais vous vous en repentirez, car je le connais mieux que vous. » La Trémoille, remarque le chroniqueur Gruel, « ne fit pas trouver le Roi menteur[1]. » Il témoigna sa reconnaissance à Richemont, dès qu'il fut entré dans la faveur de Charles VII, en poussant ce prince à le disgracier. Le connétable s'aperçut trop tard qu'au lieu d'un allié il s'était donné un rival. Trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'il en eut une preuve décisive.

Sur la fin de septembre de cette année 1427, Richemont s'apprêtait à rejoindre Charles VII en Poitou, lorsque La Trémoille obtint de son maître une ordonnance enjoignant à toute ville et château de son obéissance de fermer leurs portes au connétable. Richemont s'étant présenté devant Chatellerault, les portes lui en furent fermées et il dut se loger dans les champs[2]. A partir de ce moment, La Trémoille put exercer en liberté son influence desastreuse : ni la France ni son Roi n'y devaient gagner[3].

L'année 1428 vit élever à la dignité de chancelier du royaume un personnage dont il faut bien dire quelques mots, Regnault de Chartres, archevêque de Reims. Si la part qu'il prit aux affaires fut moins néfaste que celle qu'y prit La Trémoille, Jeanne d'Arc n'eut guère plus à se louer du chancelier que du favori.

Regnault de Chartres était le fils du chambellan du duc

1. Gruel, *op. cit.*, p. 54.
2. Id., *ibid.*, p. 61.
3. La disgrâce du connétable dura six ans, de 1427 à 1433.

d'Orléans. Promu en 1414 au siège archiépiscopal de Reims, il nourrissait une autre ambition que celle d'évangéliser les fidèles de son diocèse. En 1425, il pensa un instant être parvenu à ses fins. Le 28 mars, le Président de Provence le faisait nommer chancelier de France à la place de Martin Gouge, évêque de Clermont, qui occupait ce poste de confiance depuis le 3 février 1422. Mais le 6 août suivant, Arthur de Richemont obtenait que cette nomination fût annulée et l'évêque de Clermont reprenait les sceaux qu'il garda jusqu'à la fin de novembre 1428. En ce moment, La Trémoille était tout-puissant. Par son influence, Martin Gouge fut définitivement écarté, et Regnault de Chartres prit dans le conseil du roi la place qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Ces deux personnages étaient au plus fort de leur faveur pendant que la Pucelle accomplissait sa mission libératrice. Trouva-t-elle auprès d'eux un accueil encourageant? La secondèrent-ils dans ses efforts si nobles et si patriotiques, comme elle avait le droit de l'espérer? A ces questions, les historiens répondent à peu près tous négativement. La Trémoille ne visait qu'à garder sur le jeune monarque l'empire qu'il avait su conquérir[1]. Lui qui écartait du gouvernement avec un soin jaloux les

1. Le fait suivant donnera une idée des générosités, — on pourrait dire des faiblesses, — du roi Charles VII envers son favori La Trémoille. Celui-ci étant tombé entre les mains des Anglais, le Roi lui donna en dédommagement le château de Meille, en Poitou, et 100,000 écus d'or. De fait, « le Poitou était comme une propriété à lui (La Trémoille), par le moyen des partisans qu'il y entretenait à sa solde. »

J. Quicherat, *Aperçus nouveaux...*, pp.26-27. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. IV, p. 164.

princes du sang ne pouvait voir que d'un œil inquiet l'intervention d'une jeune fille appelée « de par Dieu à délivrer Orléans, à mener sacrer Charles à Reims et à chasser les Anglais du royaume. » Pour ce ministre ambitieux, il fallait que Jeanne servît uniquement à consolider ou à accroître son crédit; selon ce que ses intérêts demanderaient, il serait pour elle ou contre elle : c'est contre elle qu'il fut habituellement [1].

Regnault de Chartres, dans les commencements, n'afficha pas d'hostilité à l'endroit de la Pucelle. Placé à la tête de la Commission de Poitiers, il la laissa conclure dans un sens favorable à la mission de la jeune Lorraine. Mais après la levée du siège d'Orléans, et surtout après le sacre de Reims où il avait rempli l'un des rôles les plus flatteurs, le chancelier vit avec peine Jeanne marcher sur Paris et entreprendre la campagne de l'Ile-de-France. Plein de confiance en lui-même, il comptait résoudre les difficultés pendantes par son habileté et sa diplomatie. A son avis, pour qu'elles fussent résolues, il suffisait que le duc de Bourgogne consentît à se réconcilier avec le roi de France. C'est pourquoi tous les efforts, toutes les démarches du chancelier tendirent vers ce but. De là son éloignement pour une action militaire; de là l'opposition qui aboutit à la levée du siège de Paris. Lorsque Jeanne fut tombée entre les mains des Anglais, Regnault de Chartres en éprouva un plaisir qu'il n'eut pas la pudeur de dissimuler. S'il ne fut pas assez mauvais chrétien pour se réjouir de sa captivité, il

1. Voir *Les La Trémoille pendant cinq siècles*. Grand in-4°. Nantes, Grimaud, 1890.

fût assez mauvais Français pour ne pas flétrir la conduite des bourreaux de Jeanne et pour écrire aux habitants de sa ville archiépiscopale que la sublime jeune fille n'avait eu que le sort qu'elle méritait [1].

1. *Procès*, t. V, p. 168.

CHAPITRE XII.

LE ROI ET LE ROYAUME.

LA GRANDE PITIÉ DU ROYAUME DE FRANCE.

I. *Maux et souffrances du royaume. — Triste état du sol. — Les habitants des villes et des campagnes. — Routiers et brigands. — Désarroi moral.*

II. *Pénurie du trésor. — Détresse personnelle du Roi. — Sentiments de foi qui le soutenaient.*

III. *Français et Anglais. — Continuation des hostilités. — Patriotisme et religion. — La Hire à Montargis. — Les sièges du Mont-Saint-Michel.*

IV. *Les troupes du Roi. — Mercenaires et étrangers. — Péril du côté de l'Orléanais. — Siège d'Orléans résolu. — Salisbury devant la place.*

I.

MAUX ET SOUFFRANCES DU ROYAUME. — TRISTE ÉTAT DU SOL. — LES HABITANTS DES VILLES ET DES CAMPAGNES. — ROUTIERS ET BRIGANDS. — DÉSARROI MORAL.

Les historiens et chroniqueurs de la première moitié du quinzième siècle s'accordent à déplorer le triste état auquel se trouvait réduit le royaume de France, lorsque Charles VII prit en main le gouvernement des affaires.

Cet état ne fit qu'empirer jusqu'à la venue de la Pucelle. La France venait de traverser des années durant

lesquelles toute une série de malheurs semblait s'être abattue sur elle. A ceux qu'entraîne la guerre étrangère, aux ravages de l'invasion, aux suites irréparables de défaites telles que celles d'Azincourt et de Verneuil, s'étaient jointes les horreurs de la guerre civile, de la famine, les maladies contagieuses et les désordres résultant de l'indiscipline des troupes auxquelles étaient confiées la défense et la sécurité du pays.

C'est cette accumulation de calamités et de souffrances que la Vierge de Domremy nommait *la grande pitié du royaume de France.* Nous allons essayer d'en esquisser quelques traits.

Le premier historien français en date de Jeanne d'Arc, Edmond Richer, vivait un siècle après le procès de la réhabilitation. Il n'avait pas vu lui-même les maux qu'il rappelle; mais la génération qui l'avait précédé en avait eu sous les yeux le lamentable spectacle. Richer le décrit dans la page suivante.

« Rien, dit-il, ne se peut imaginer de plus misérable que ce qu'était le pauvre peuple de France » au temps des invasions continuelles des Anglais. « Tous les ans, au temps que la moisson approchait, les Anglais faisaient une descente à Calais, ou sur quelqu'autre port de mer, et de là couraient et ravageaient la France jusques en Auvergne, et repassaient en Guienne, brûlant et saccageant tout ce qu'ils rencontraient, et n'y avait que les grosses villes et forts châteaux exempts de cette calamité et désolation; de sorte qu'on ne pouvait ni labourer, ni cultiver les terres, ni même recueillir le peu qu'on avait ensemencé. Ces calamités ont duré plus de soixante ans, et pour ce sujet, disait-on en commun proverbe : *Que les*

Anglais, par leur puissance, avaient fait venir les bois en France, ainsi qu'il me souvient l'avoir maintes fois ouï dire en ma jeunesse à de vieilles gens, qui certifiaient avoir vu toute la France déserte et remplie de bois; et que sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, on avait commencé à essarter les bois, à défricher les champs et rebâtir les villages[1]. »

Préfère-t-on entendre un contemporain de Jeanne parler de ce qu'il a vu, l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, dans son *Histoire de Charles VII*, esquissera un tableau non moins expressif.

« Nous avons vu de nos yeux, dit-il, les grandes plaines de la Champagne et de la Beauce entière, les terres cultivées de la Brie, du Gâtinais, du pays Chartrain, du Drouais, du Maine, du Perche, du Vezin, soit français, soit normand, du Beauvaisin, du pays de Caux depuis la Seine jusque vers Amiens et Abbeville, du Senlissois, du Soissonnais, du Valois jusqu'à Laon et au delà, dans la direction du Hainaut, désertes, incultes, sans habitants pour les travailler, couvertes de buissons et de broussailles. Dans les parties de ces champs les plus fertiles, les arbres ont grandi *au point de former d'épaisses forêts*.

« Si, dans ces divers endroits, un coin de terrain était cultivé, c'était seulement dans les alentours et dans le voisinage des villes, des forteresses ou châteaux, à peu

1. Edmond Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre Ier, f° 30.

De là ce qu'on disait couramment « que le roi Henri V tuait la France rien qu'en mettant les Anglais à manger dessus comme chenilles sur un arbre. »

de distance d'une tour ou d'un point d'observation d'où le guetteur pouvait découvrir les pillards et les voir approcher. Au bruit de la cloche, au son de la trompe de chasse ou d'un autre instrument, il avertissait tous ceux qui se trouvaient alors dans les champs ou dans les vignes de se réfugier en lieu sûr. Cela était devenu si habituel et si fréquent dans la plupart des endroits, que les bœufs et les animaux débarrassés de la charrue, au bruit et au signal donné par le guetteur, accouraient aussitôt en grande hâte, pleins d'effroi, sans avoir besoin de conducteur, au lieu du refuge, instruits qu'ils étaient par l'habitude; et il en était de même des brebis et des porcs.

« Mais dans les pays dont nous venons de parler, les villes et les lieux fortifiés étaient rares eu égard à l'étendue de la campagne; un certain nombre de ces lieux ayant été d'ailleurs incendiés au milieu des hostilités, détruits, saccagés ou abandonnés de leurs habitants, ce que l'on cultivait à la dérobée autour des remparts était bien peu de chose et ne semblait rien en comparaison des champs immenses demeurés déserts et sans culture[1]. »

Telle était la condition misérable de la terre; que devait être celle des bourgs, villages et de leurs habitants?

On cite une appréciation de Jacques Cœur d'après laquelle sur 1,700,000 clochers ou agglomérations existant autrefois en France, 700,000, c'est-à-dire plus d'un tiers, étaient détruits[2].

Pour concevoir une idée des déprédations, vexations et

1. Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, t. I, livre Ier, pp. 45-46.
2. J. Loiseleur, *Comptes des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*, p. 28.

mauvais traitements auxquels les habitants de ces agglomérations étaient exposés, qu'on lise le chapitre sixième du livre II de l'Histoire de Thomas Basin, chapitre qui a pour titre :

De prædis et rapinis miserabiliter actis per Gallias[1].

Et ces vexations et déprédations leur venaient de tous les côtés, du côté des ennemis du royaume et du côté des bandes mercenaires au service du Roi ; du côté des hommes d'armes, seigneurs mêmes et gentilshommes, et du côté de ces gens sans aveu auxquels l'on donnait déjà le nom de *brigands*[2].

La grande affaire des hommes d'armes qui couraient le pays, sous quelque bannière qu'ils fussent rangés, était de piller. Capitaines et chefs de bandes travaillaient avant tout pour leur propre compte. Piller c'était la loi. « Dieu lui-même pillerait, disait La Hire, s'il était homme d'armes. » La guerre n'était plus la guerre, mais un brigandage : à la guerre, du moins, se mêlait toujours le brigandage[3].

Durant les trêves, les villageois n'en étaient souvent que plus malheureux. Les routiers les rançonnaient impitoyablement. De leurs châteaux et forteresses, comme d'une aire d'oiseaux de proie, capitaines et seigneurs

1. Th. Basin, *op. cit.*, pp. 56-61.

2. Thomas Basin : « Hoc genus desperatorum hominum qui vulgo *brigandi* appellabantur. » *Op. cit.*, p. 57.

3. Le type de ces seigneurs, sans foi ni loi, ne vivant que pour le brigandage et la débauche, se retrouve dans Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, dont nous avons dit quelques mots au troisième chapitre de cette Histoire. Il se retrouve encore plus complet dans Rodrigue de Villandrado, dont J. Quicherat a raconté les aventures. In-8°, Paris, Hachette, 1879.

s'abattaient dans la plaine, enlevaient les habitants, les transportaient dans leurs repaires et ne les remettaient en liberté qu'au prix d'une rançon écrasante : en cas de refus, ils les faisaient périr misérablement.

La nuit, c'étaient les vagabonds et malandrins qui sortaient des bois et halliers où ils se cachaient le jour, et venaient dévaliser les habitations sans défense. Quand ils n'en massacraient pas les habitants, ils les dépouillaient de leur argent, de leurs provisions, et souvent les obligeaient à déposer en certains endroits spécifiés ou d'autres sommes, ou d'autres provisions, sous menaces de nouveaux pillages ou incendies, et même de mort[1].

Les campagnes n'étaient pas seules en butte à ces déprédations ; les villes, Paris même, en souffrirent plus d'une fois tout autant. Et ces méfaits n'avaient pas toujours pour auteurs d'obscurs chefs de bande. On vit des maréchaux de France, comme Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, maréchal du 17 juin 1418 ; de hauts dignitaires, comme Guy de Bar, chambellan du duc de Bourgogne, rivaliser « de pilleries et roberies », avec des capitaines sans conscience. Sur les profits réalisés en 1418 lors de la surprise de Paris, ces seigneurs prélevaient une part que Juvénal des Ursins évaluait à 100,000 écus[2].

Un tableau d'ensemble au point de vue moral de l'état du pays, — tableau dû à la plume d'un contemporain de

1. Th. Basin, *op. cit.*, livre II, chap. vi.

Les Anglais avaient autant à souffrir que les Français de ces brigands dans les provinces qu'ils occupaient ; mais ils leur faisaient une guerre sans merci. « En une seule année, plus de dix mille de ces brigands et de leurs recéleurs furent décapités ou pendus. » (Id., *ibid.*)

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 88, note 2.

la Pucelle, — achèvera de nous dire la « grande pitié du royaume de France[1]. »

Lorsque les *Voix* d'en haut se faisaient entendre à la jeune Vierge de Domremy, « le royaume, écrit Berruyer, évêque du Mans, se trouvait en proie à la plus affreuse désolation : les calamités s'ajoutaient aux calamités, les misères spirituelles aux misères temporelles. Dans le pays, plus de justice; partout, le brigandage; la France n'était plus qu'une caverne de voleurs. Parmi ses habitants, les uns mouraient de privations et de faim, les autres de la peste, les autres par le glaive, les autres dans des cachots affreux et dans les tourments. Plusieurs cherchaient un refuge dans les contrées voisines. Les villes étaient abandonnées, les maisons restaient sans habitants, les campagnes sans cultures, les églises sans prêtres et sans office divin. De paix, de sécurité, nulle part; en tous lieux, la terreur; la crainte au dedans, au dehors la violence. Que dis-je, au dehors? Dans les villes se déroulaient des scènes cruelles de carnage, le sang chrétien coulait à flots, et tout ce qui était vertueux était foulé sous les pieds des impies. Alors paraissait s'accomplir cette parole d'Osée[2] : « Il n'y a plus sur la terre ni

1. Lire dans Monstrelet, t. VI, pp. 176-190, édit. de M. L. Douët-d'Arcq, ou chap. CCLXV du livre I, de l'édition de J.-A.-C. Buchon, « la complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France. »

Hélas! hélas! hélas!

s'écrient ces pauvres gens :

Vin ne froment, ne aultre blé,
Pas seulement de pain d'avoine,
N'avons notre saoul la moitié
Une seule fois la semaine!

2. Osée, IV, 1.

vérité, ni miséricorde, ni science de Dieu; la malédiction, le mensonge, l'homicide, le vol, l'adultère y règnent sans partage[1]. »

Il n'y avait pas à rechercher ni haut ni loin la cause première de cette légion de maux : l'état de guerre que le pays subissait depuis longues années les expliquait tous. C'est pourquoi le prisonnier des Anglais, le duc Charles d'Orléans, interprétait fidèlement le sentiment général lorsqu'il appelait de ses vœux, dans une de ses plus jolies ballades, le retour d'une ère de paix. S'adressant tour à tour

A la douce Vierge Marie,
Aux prélats et gens de sainte vie,
Aux princes qui avaient seigneurie,
Aux peuples qui souffrent tyrannie,

il les adjurait de

Prier pour paix, le vrai trésor de joie.

C'est le refrain qui revient à chacun des couplets de sa ballade. C'est le cri qui sortait des entrailles des populations, au spectacle de « la grande pitié du royaume de France. »

II.

PÉNURIE DU TRÉSOR. — DÉTRESSE PERSONNELLE DU ROI ET DE LA REINE. — SENTIMENTS DE FOI QUI LE SOUTENAIENT.

Le peuple de France souffrait beaucoup du triste état des affaires et maux de tout genre qui s'y joignaient; son

1. Martin Berruyer, *Mémoire sur le cas de Jeanne d'Arc*, dans P. Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations...*, pp. 245-246. Paris, in-8°, Picard, 1889.

Roi avait aussi sa large part de privations, de souffrances et d'angoisses. En ce siècle-là comme en tous les temps, l'argent était le nerf de la guerre et tout autant celui de la paix. Ce nerf faisait totalement défaut à Charles VII. Depuis son avènement, les embarras financiers allaient augmentant sans cesse. En des difficultés semblables, Charles VI avait fait prendre le couvercle d'or massif de la châsse de saint Louis pour subvenir aux frais de la guerre[1]. Charles VII dut recourir à des expédients encore plus extraordinaires. Dès 1423, il empruntait quatre mille écus d'or sur son grand diamant, surnommé *le Miroir*. En 1424, tous les joyaux de la couronne, deux exceptés, étaient donnés en nantissement. Plus tard, le jeune prince engageait pour 300 moutons d'or la garniture d'or de son casque, et il ne pouvait la dégager qu'en empruntant cette somme à son favori La Trémoille[2]. En 1426, une ordonnance du 12 juin supprimait pendant un an le traitement de la plupart des officiers royaux.

Les années qui suivirent devinrent encore plus besogneuses. En décembre 1429, pour fournir à la dépense du Roi et de la cour, il fallut retrancher une partie des gages des gens du roi, non en sa cour, mais en Dauphiné. Le trésorier de Charles VII, René de Bouligny, en fut réduit à une telle extrémité qu'il ne lui resta pour toute avance que quatre écus dans le trésor[3]. Telle était la

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, traduite par M. L. Bellaguet, livre XXXIX, chap. vi, t. VI, p. 225. Six vol. in-4°; Paris, 1839. Le Roi cependant assigna des revenus suffisants pour faire remplacer ce couvercle. *Ibid.*

2. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 193-194, 633-634.

3. René ou Regnier de Bouligny était *trésorier de France sur le*

détresse du jeune Roi que le nécessaire lui faisait défaut, non seulement pour sa maison et sa cour, mais encore pour sa personne et pour celle de la reine. Ne pouvant payer un habit neuf, il se contentait de faire remettre des manches à un vieux pourpoint. Un cordonnier lui retirait du pied une bottine qu'il venait de chausser parce qu'il ne pouvait lui payer les deux comptant; en sorte que le roi de France en fut réduit à rechausser ses vieilles bottines[1]. La Hire et Xaintrailles étant venus, de la part de Dunois, lui demander des subsides, Charles VII fit dîner avec lui les deux capitaines; mais pour toute chère, il ne put leur offrir que deux poulets et une queue de mouton[2]. A la vérité, nos deux Gascons eurent la satisfaction d'être servis avec de la vaisselle plate; car, même en ces mauvais jours, pour l'honneur de la couronne, il ne paraissait à la table royale que de la vaisselle d'argent, de vermeil et d'or.

Les habitants de Tours, informés de cet état de choses offrent à la reine en cadeau, non des joyaux et des pierreries, mais du linge de fin lin, dont elle avait particulièrement besoin[3].

fait des finances. (J. LOISELEUR, *Compte des dépenses de Charles VII*, p. 28.) — *Procès*, t. III, p. 85. Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve dudit trésorier.

1. LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD, *Procès*, t. IV, p. 325.

2. Martial d'Auvergne le raconte ainsi :

Un jour que La Hire et Poton
Le vinrent voir, pour festoiement
N'avaient qu'une queüe de mouton
Et deux poulets tant seulement.

Martial, surnommé d'Auvergne (né à Paris en 1440, mort en 1508), était procureur au Parlement. Il a mis en vers, dans ses *Vigilles*, les chroniques de Jean Chartier. (*Procès*, t. V, p. 51.)

3. DE BEAUCOURT, *op. cit.*, t. II, pp. 639, 195, 197.

Qu'est-ce qui soutenait le jeune Roi en ces circonstances si pénibles? Une certaine insouciance peut-être, mais, il nous est permis de l'ajouter, un sentiment profond de religion et de piété[1].

A l'époque des événements que nous avons entrepris de raconter, Charles VII n'avait pas encore mis le pied sur la pente glissante où l'entraîna la femme dont le nom est resté, dans l'histoire, inséparablement uni au sien. Il ne subit son influence que postérieurement au traité d'Arras. Jusque-là, sa vie était demeurée correcte, sa moralité au-dessus du soupçon. Aucune passion désordonnée ne vint altérer la vivacité de sa foi, en ces temps de tourmente et d'épreuves.

Les chroniqueurs du temps rapportent avec quelle fidélité il disait alors les Heures canoniales, car il était chanoine de Notre-Dame-du-Puy, et il y avait été installé en 1420. « Sa parole était parole de prince et tenue pour loi. Il se levait matin et tous les jours oyait trois messes, à savoir : une grande messe courte et deux basses messes. Le lendemain du jour qu'il estoit entré en une ville, et le jour devant qu'il en partoit, il alloit à la maîtresse église[2]. »

Il communiait aux fêtes solennelles, et nous avons vu la Pucelle obtenir de lui et des seigneurs de sa cour, à ce qu'assure le *Livre noir* de La Rochelle, qu'ils reçussent pendant le temps du carême *Corpus Domini* (le corps du Seigneur). Le religieux de Dumferling dit même

1. De Beaucourt, *op. cit.*

2. Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII;* éloge tiré d'un manuscrit anonyme, sans pagination. In-folio, Paris 1861.

que Charles VII se confessait chaque jour[1]. Telle était sa dévotion envers la Bienheureuse Mère de Notre-Seigneur, qu'il refusa d'entreprendre le siège de Chartres par ce motif seul que la Vierge immaculée y était particulièrement vénérée[2].

Le Jeudi saint, à Poitiers, le jeune monarque lavait les pieds à douze pauvres. Fondation de messes à perpétuité, processions d'actions de grâces, libéralités envers les sanctuaires renommés, ordonnances destinées à réprimer l'irréligion et à faire respecter la sainte Église, tous ces témoignages d'une foi bien vivante se rencontrent couramment dans les dix premières années de son règne. Chez ce roi, toujours très chrétien[3], les difficultés qui le pressaient de toutes parts ne doivent que faire admirer davantage la confiance qu'il mettait en Dieu et les supplications ardentes avec lesquelles il implorait son secours. Le secret que la Pucelle lui révéla à Chinon montre que le descendant de saint Louis n'était pas indigne de l'assistance spéciale que la Providence lui avait réservée.

1. *Procès*, t. V, p. 430. — Ce religieux, de l'abbaye écossaise de Dumferling, était en France au temps de Jeanne d'Arc; il la suivit en toutes ses campagnes, et assista à son supplice. (*Procès*, t. IV, p. 482.)

2. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 227.

3. En ce temps-là, dit Monstrelet, « estoit le Roy Charles très fort au dessoubz. Et l'avoient à peu près laissié et comme abandonné la plus grand partie de ses princes et aultres des plus notables seigneurs, véans que de toutes parts ses besognes luy venoient au contraire. Nientmoins, *il avoit toujours bonne affection et espérance en Dieu.* » (*Chronique*, livre deuxième, chap. LV; t. IV, pp. 309-310.)

III.

FRANÇAIS ET ANGLAIS. — CONTINUATION DES HOSTILITÉS. — PATRIOTISME ET RELIGION. — LA HIRE A MONTARGIS. — LES SIÈGES DU MONT-SAINT-MICHEL.

Tandis que l'état des finances et des affaires prenait une tournure chaque jour plus lamentable, les hostilités entre Anglais et Français suivaient leurs cours. A travers quelques insuccès, les ennemis avançaient lentement, mais sûrement. Néanmoins, jusqu'au siège d'Orléans, la confiance ne fut pas entamée chez les défenseurs de l'indépendance nationale. Au cœur des Français brûlait cette flamme du patriotisme qui, au plus beau moment du vainqueur d'Azincourt, avait inspiré à un Normand, Jean Bigot, cet acte d'audace et et d'insolence héroïque.

A la tête de quelques hommes déterminés, Jean Bigot avait tué quatre cents Anglais et emporté leurs étendards. Ces étendards, le vainqueur ne voulut pas les garder; il les envoya dans la capitale, à Notre-Dame, afin que ce fût le premier objet que les Anglais vissent en y entrant[1].

A Paris, de nombreux habitants étaient impatients du joug anglais et épiaient l'occasion de le jeter bas. « En ce temps (1423), environ le Noël, raconte Monstrelet, y eut plusieurs bourgeois de Paris qui firent conspiration de livrer ladite ville en la main du roy Charles

1. MICHELET, *Histoire de France*, liv. X, chap. I, Note 1; t. V, p. 41. In-8°, Paris 1841.

de France. Desquels bourgeois y eut une partie prins, dont les aucuns furent décapitez, et une femme à ce consentant fut arse (brûlée vive) et les autres se rendirent fugitifs[1]. »

Le duc de Bethford était en Normandie lorsqu'il apprit la nouvelle de cette conspiration. Il se hâta de rentrer dans la capitale et, à son arrivée, fit opérer de nouvelles et nombreuses arrestations[2].

Sur la frontière flamande, au nord, les habitants de la ville de Tournay se donnaient à la France, disant « qu'ils ne voulaient estre à nul, sinon au roy Charles, fils du roy Charles VI, leur souverain seigneur[3]. »

A Reims, un supérieur d'un couvent de Carmes, Guillaume Prieuse, accusé de sentiments français et traduit devant le capitaine qui commandait la place, répondait courageusement :

« Jamais Anglais ne fut roi de France, et jamais Anglais ne le sera[4]. »

Ce mélange de religion et de patriotisme ne se rencontre pas seulement chez des moines et des prêtres; de hardis capitaines en offrent des exemples frappants. Ce n'était pas un caractère faible ni un personnage commode que ce brave Étienne de Vignoles, à qui sa brusquerie et ses colères valurent le surnom significatif de La Hire (d'un vieux mot qui veut dire soit *grognon,* soit *irri-*

1. Monstrelet, *Chronique,* liv. II, chap. III; t. IV, p. 135.
2. *Chronique des Cordeliers,* 16, fol. 432.
3. *Chronique* de Berri, dans Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII,* p. 375.
4. Guizot, *Histoire de France racontée à mes petits-enfants,* t. II, p. 287.

table[1]). Eh bien, La Hire, en marchant à cette rescousse de Montargis dans laquelle, avec le bâtard d'Orléans et quinze cents hommes, il culbutait les Anglais, leur tuait six cents hommes ou plus[2], et dégageait la place (5 septembre 1427), La Hire, disons-nous, éprouva le besoin de se confesser et de faire la prière à laquelle son nom est demeuré attaché. La vue d'un prêtre qui se trouvait par là lui suggéra cette dévote pensée. Il se dit que l'aventure était périlleuse, qu'il serait sage à lui de se munir d'une absolution. En conséquence, il demande au chapelain que la Providence lui envoie de lui rendre ce service. Le prêtre lui fait observer qu'il ne peut lui donner satisfaction, si lui, La Hire, ne confesse préalablement ses péchés. Le capitaine gascon fait alors la confession que voici : « En fait de péchés, j'ai commis tout ce que gens de guerre ont coutume de faire. » Sur quoi, le chapelain « lui bailla l'absolution telle quelle. » La Hire, plein de componction, joint les mains et récite cette prière qui méritait bien d'être transmise à la postérité : « Mon Dieu,

1. La *Chronique Martinienne* adopte la dernière étymologie. En effet, *ire* est un vieux mot français qui, comme le latin *ira*, veut dire *colère*. « Et aucuns Anglais appelèrent icelle *Hire;* car icelle Hire, par plusieurs et diverses fois, leur faisait plusieurs et mauvaises rencontres, dont lesdits Anglais eurent peu de gain. » *Chronique Martinienne*, édit. Vérard, in-folio, F. LXXVI.

D'après une autre explication, les Bourguignons auraient donné ce surnom à Étienne de Vignoles, d'un vieux mot qui signifie *grognon*, à cause de sa brusquerie.

Le *Bourgeois de Paris* dit : La Hire, « le plus mauvais, le plus tyran et le moins piteux de tous les capitaines qui fussent de tous les Arminacs...; et était nommé pour sa mauvaiseté *La Hire.* » *Journal...*, p. 270.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 221.

je te prie de faire aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fît pour toi, s'il était Dieu, et que tu fusses La Hire. » Et, remarque le Chroniqueur, « il cuidait très bien prier[1]. »

Parmi les forteresses que les Anglais, de vive force ou autrement, soumettaient à leur puissance, il y en eut une qui demeura inviolable et debout, en dépit des attaques incessantes dont elle fut l'objet : cette place avait pour premier capitaine un moine, l'abbé du Mont-Saint-Michel ou Péril-de-la-Mer, et pour premiers défenseurs ses religieux.

En ses lettres du 3 décembre 1425, le roi Charles reconnaissait « que ladite place de Saint-Michel avait été la seule préservée au païs de Normandie par les religieux du Mont[2]. » En 1440, Charles VII pouvait leur rendre le même témoignage; car si, pendant vingt-huit ans,

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, pp. 245-246. Étienne de Vignoles, connu surtout sous le nom de *La Hire*, était originaire du sud-ouest de la France, du comté de Comminges, selon les uns, de Vignolles, dans l'ancienne sénéchaussée de Tartas, au pays de Bigorre, selon les autres. Vaillant homme de guerre, avec son ami et compagnon d'armes Poton de Xaintrailles, il défendit, en 1418, Coucy contre les Bourguignons. En 1422, il était capitaine de Vitry-en-Champagne. Après la *Rescousse de Montargis*, il prit une part glorieuse à la défense d'Orléans et à la campagne de la Loire. On verra dans le cours de cette Histoire que La Hire fut très dévoué à la Pucelle. On croit qu'il avait connu le parent de Jeanne d'Arc, curé de Sermaize, Henri de Vouthon, pendant son séjour en Champagne. Il avait eu à se défendre dans son église contre les Barrois. Pendant la captivité de Jeanne à Rouen, il tenta, croit-on, de la délivrer. Capitaine général de la Normandie depuis 1429, il fut nommé en 1433 lieutenant du roi et capitaine général des pays au nord de la Seine, avec Laon pour quartier général. Il mourut en 1442, à Montauban, des suites de ses blessures.

2. Paul Féval, *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel*, p. 269.

la forteresse ne cessa d'être assiégée ou bloquée, l'ennemi n'y pénétra jamais, et Louis XI appelait en toute justice, dans une de ses chartes, le Mont-Saint-Michel « la bastille la plus forte et la plus renommée de notre pays et du duché de Normandie[1]. » Grâce à la vaillance avec laquelle chevaliers et moines défendirent ce rocher, le proverbe se répandit que « si la Grèce avait eu ses Thermopyles, la France avait son Mont-Saint-Michel[2].

Ce que la force n'avait pu faire, la trahison essaya de l'accomplir. Un des abbés du Mont, Robert Jollivet, alla se vendre aux Anglais. Les moines, ayant appris sa trahison, s'assemblent en chapitre et nomment « vicaire général » leur prieur conventuel, Jean Gouault. Le Pape confirme l'élection et la forteresse reste française[3].

Pour repousser les attaques auxquelles ils vont être en butte, les religieux font appel au patriotisme et à la religion de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, le futur vainqueur du combat de la Gravelle. D'Harcourt, qui a choisi pour devise « Aultre ayde n'ay que sainct Michiel[4] », accepte la charge de défendre le Mont et prépare toutes choses en conséquence. Lorsque Bethford organise le blocus de la forteresse, Jean Gouault, épuisé d'argent, engage à Dinan et à Saint-Malo ce qui lui restait d'argenterie, et obtient en échange « canons, couleuvrines, arbalestes et aultres artilleries (1423). » Dans le courant de cette année, le jour même de la fête de l'Archange, les

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 381.
2. Paul Féval, *op. cit.*, p. 230.
3. Dom Huynes, *Histoire générale du Mont-Saint-Michel*, t. II, pp. 197-199.
4. Paul Féval, *Les merveilles du Mont-Saint-Michel*, p. 241.

Anglais attaquèrent avec furie par mer; ils furent victorieusement repoussés[1].

En 1424-1425, Jean de la Haye, seigneur de Coutances, avait remplacé Jean d'Harcourt qui avait été tué à la bataille de Verneuil. Il eut à soutenir un siège de neuf mois, au bout desquels les assiégeants furent contraints de se retirer[2].

La *Chronique de la Pucelle* raconte qu'au temps où les Anglais serraient la place de près par terre et par mer, un chevalier de Saint-Malo, Briand de Chateaubriand (un des ancêtres de l'auteur des *Martyrs*), seigneur de Beaufort, équipa une flotte pour se porter à son secours. Les hommes de bonne volonté, marins et combattants, ne firent pas défaut. « Bien équipés et garnis de tout ce qu'il leur fallait », les navires malouins courent sus aux Anglais. Ceux-ci se défendirent vaillamment, » et y eut bien dure et aspre besogne. Et y fut tellement combattu par les Français, que les Anglais furent déconfits et le siège levé[3]. »

A partir de 1425, c'est Louis d'Estouteville qui est nommé capitaine du Mont. Des travaux de restauration sont devenus nécessaires. Jean Gouault, le moine patriote, n'hésite pas à les entreprendre, et pour faire face aux frais, il va engager, à Dol et ailleurs, « calices, ornements, crosses, mitres et encensoirs[4]. »

1. Id., *ibid.*, pp. 254-256.
2. A. Longnon, *Les limites de la France...*, p. 26. — V. de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, pp. 4-5.
3. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 219. — Paul Féval, *op. cit.*, pp. 265-267.
4. Paul Féval, *op. cit.*, pp. 269-276.

Vers 1427, nouvel effort désespéré des troupes de Bethford. « En ces jours, dit Monstrelet, eut ung terrible et grand rencontre auprès du Mont-Saint-Michel entre les Anglais et les Français et Bretons. Mais en conclusion les Anglais furent morts et desconfiz[1]. »

IV.

LES TROUPES DU ROI. — MERCENAIRES ET ÉTRANGERS. — PÉRIL DU CÔTÉ DE L'ORLÉANAIS. — SIÈGE D'ORLÉANS RÉSOLU. — SALISBURY DEVANT LA PLACE.

Si le jeune Roi avait compté dans les rangs de ses armées des défenseurs aussi dévoués, aussi patriotes que les religieux du Mont-Saint-Michel, il en eût vite fini avec les ennemis du royaume. Malheureusement, sous le rapport de la composition des troupes, il était vis-à-vis de ses adversaires en des conditions d'infériorité déplorables. Sous leurs bannières, les capitaines anglais ne comptaient guère que des Anglais; leurs alliés, les Bourguignons, Picards et Flamands, leur fournissaient un appoint qui les rendait redoutables; mais l'armée propre du Roi d'Angleterre était anglaise uniquement.

Il en était tout autrement de l'armée du Roi de France : elle ne se composait guère que de mercenaires et de stipendiés. Le temps n'était plus où les souverains ne

1. Monstrelet, *Chronique*, liv. II, ch. xli; t. IV, pp. 275-276.

Qu'on lise dans l'*Histoire* de Dom Huynes le cinquième traité qui a pour titre : « Des soldats et de la conservation de cette abbaye contre ses ennemis », et en particulier les chapitres ix-xiii. Le titre du chapitre xiii est significatif : « De vingt mille hommes tués sous ce rocher, et de la fuite des Anglais de toute la Normandie. »

marchaient qu'à la tête des barons de France et de leurs vassaux, Dans les difficultés qui s'étaient multipliées, il avait fallu recourir à des chefs mercenaires et à des étrangers. Ces chefs de bande, véritables aventuriers, étaient ordinairement des nobles et seigneurs n'ayant pour tout bien que leur épée. Leur audace, le nombre des routiers ou ribauds auxquels ils commandaient obligeait les souverains même à compter avec eux. Avec les gouverneurs des provinces, ces capitaines traitaient de puissance à puissance; avec les populations, ils opprimaient et pillaient sans craindre de répression.

Aux mercenaires que ces capitaines de grand chemin recrutaient et engageaient contre finances au service du Roi se joignaient les étrangers. Charles VII s'adressa de préférence à l'Espagne, la Lombardie et l'Écosse. En 1423, la Lombardie lui fournissait six cents hommes d'armes et mille hommes de pied. Mais les désordres auxquels les étrangers s'abandonnèrent devinrent si criants que Charles VII « dut, par une ordonnance du 30 janvier 1424, renvoyer de son service tous les routiers autres que les Écossais et les Lombards[1]. » Ceux-ci étaient disciplinés.

Les secours les plus considérables vinrent de l'Écosse au jeune Roi. Archibald de Douglas lui amena jusqu'à quatre mille combattants en 1424. Pour le remercier, Charles VII « lui donna le duché de Touraine[2] », acte de générosité contre lequel la ville de Tours protesta vaine-

1. C. Dareste, *Histoire de France*, t. III, p. 72. Grand in-8°, Paris, 1874.

2. Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII*, Chronique de Berri pp. 370-371.

ment. Les auxiliaires Écossais prirent part à toutes les affaires militaires des premières années du règne, à celles de Baugé, de Crevant, de Verneuil, de Rouvray. A Crevant, ils furent presque anéantis ; à Verneuil, ils furent si maltraités qu'ils ne formèrent plus dans l'armée française un corps à part[1]. En ces années-là, on vit l'épée de connétable de France entre les mains du comte de Bucland, Écossais, fils du régent Albany, De vastes et beaux domaines, seigneuries, châtellenies furent distribuées à ces montagnards descendus des Hautes terres d'outre-Manche. Les capitaines français virent sans regret finir ce régime de faveur[2].

Avec des troupes ainsi composées, que pouvait espérer le fils de Charles VI? Les dernières batailles livrées avaient été funestes à ses armes; que lui réservait un avenir prochain? Les circonstances devenaient graves ; des évènements de grande conséquence se préparaient. Enhardis par la série ininterrompue de leurs succès, les Anglais jugèrent, en 1428, le moment favorable pour en finir avec le roi de Bourges.

Sur les instances du Conseil royal d'Angleterre, le duc de Bethford réunit le Grand Conseil de Régence, lequel était distinct du Grand Conseil de Normandie et siégeait d'ordinaire à Paris[3]. Plusieurs assemblées eurent lieu

1. LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. V, pp. 93-98.

2. C'est Charles VII qui créa la Garde royale écossaise; il y prenait les archers qui formaient sa garde personnelle. Ce corps d'élite dura jusqu'à Louis XV, portant toujours le nom de Garde royale écossaise, même quand il n'y eut plus un seul Ecossais dans ses rangs.

3. Le Conseil de Régence de Paris comptait seize membres dont les principaux étaient : Louis de Luxembourg, évêque de Thérouane ; — l'archevêque de Rouen ; — le chancelier du Régent ; — le chancelier du

sous sa présidence. On s'y occupa des moyens les plus propres à mettre un terme à cette guerre qui semblait interminable, et on se demanda par quel coup décisif on pourrait y réussir. « A la fin, *dans un moment de malheur*, écrit un historien anglais, il fut arrêté qu'on passerait la Loire et qu'on attaquerait Charles VII dans les provinces qui étaient demeurées toujours attachées à sa cause. Le Régent, dit-on, ne céda qu'avec regret à la majorité des voix[1]. »

Ce qui le prouverait, c'est le langage qu'il tiendra dans la lettre qu'il écrira au Roi d'Angleterre après la levée du siège d'Orléans et la funeste campagne de la Loire : « Tout vous réussissait, dit-il, jusqu'à l'époque du siège entrepris, Dieu sait par le conseil de qui! »

La décision une fois arrêtée, Bethford ne négligea aucun des moyens propres à l'exécuter. Il s'agissait, à la vérité, d'une campagne périlleuse : s'emparer des places qui bordaient la Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans, et en dernier lieu d'Orléans même. Mais le Régent « ne se trouvait-il pas à la tête d'une armée accoutumée à la victoire? Il avait, pour le seconder, les plus habiles capitaines, Warwick, Salisbury, Suffolk, d'Arundel, Talbot, Falstolf; il était maître de la capitale de la France, de la Guyenne, cet ancien patrimoine de l'Angleterre, et de toutes les provinces du nord, le

duc de Bourgogne; — Jean de Luxembourg, neveu de l'évêque de Thérouane; — Jean Falstolf, gouverneur du comté du Maine; — Antoine de Vergy, gouverneur de la Champagne; — l'évèque de Chichester. En somme, deux Anglais et quatorze Français ou Bourguignons.

J. Stevenson, *Documents de la guerre de France du temps de Henri VI*, t. II, 2e partie, p. 525, Londres. 1861-64.

1. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. V, p. 112.

plus en état de lui fournir des hommes et de l'argent, de protéger et de soutenir les troupes anglaises[1]. » Qu'il parvînt à s'emparer d'Orléans, la route des provinces du centre s'ouvrait devant les Anglais, et en quelque place que le fils de Charles VI se fût réfugié, on n'aurait pas tardé à l'y enfermer ou à l'en chasser.

Une chose cependant semblait s'opposer à l'adoption de ce plan. Le gouvernement anglais avait pris et renouvelé plusieurs fois à l'égard du duc Charles, prisonnier, l'engagement de respecter ses domaines : le Dunois, le Blésois, l'Orléanais et, par suite, sa bonne ville d'Orléans. Les 16 et 17 juillet 1427, le comte de Suffolk, au nom du roi d'Angleterre, et Jean, Bâtard d'Orléans, au nom du duc son frère, avaient signé à Blois une convention en conséquence[2]. Salisbury, dit-on, avait pris le même engagement en 1428, au moment de quitter l'Angleterre[3]. On ajoute, il est vrai, que Bethford refusa de le ratifier. Quoi qu'il en soit, le Régent passa outre. Le plus habile des généraux anglais, après le comte de Warwick, Thomas Montaigu, comte de Salisbury, avait amené en France, en juin de cette année 1428, un corps anglais de six mille hommes : il reçut l'ordre d'entrer en campagne, de réduire les places des bords de la Loire et, par famine ou de vive force, de se rendre maître du chef-lieu de l'Orléanais.

En exécution de ce plan, le général anglais envahit

1. D. Hume, *op. cit.*, p. 440.

2. A. Longnon, *Les limites de la France... à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, p. 43.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 256. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 30-31.

la Beauce et l'Orléanais dans les derniers jours de juillet. A la date du 5 septembre, il écrivait aux *Aldermen* de Londres qu'il avait conquis en ces deux mois « plus de quarante villes, châteaux et églises fortifiées », et il en nommait trente-huit[1]. Parmi les places qu'il soumit à ses armes se trouvaient Patay, le Puiset, Rambouillet, Nogent-le-Roi, Rouvray, Joinville, où il y eut un « fier et merveilleux[2] » assaut, et Meung-sur-Loire. De Joinville, Salisbury envoyait des hérauts sommer les bourgeois d'Orléans de lui ouvrir leurs portes. Sur leur refus, il poursuivit ses conquêtes des bords de la Loire, au-dessus et au-dessous de la ville qu'il allait assiéger. Montpipeau et Beaugency ne tardèrent pas à tomber entre ses mains; Cléry et son église furent pillées. Le 8 septembre, le général anglais paraissait sous les murs d'Orléans et y soutenait de vives escarmouches contre Dunois, Xaintrailles, et les braves qui s'étaient joints à eux[3].

Dans les pays des bords de la Loire, au-dessus d'Orléans, Saint-Benoît-sur-Loire, Marchenoir, La Ferté-Hubert, Sully, seigneurie de La Trémoille, Jargeau, Chateauneuf étaient occupés par l'ennemi dès les premiers jours d'octobre[1]. Le 7 de ce mois, La Poole, un des principaux lieutenants de Salisbury, venait prendre logis à Olivet, bourg voisin d'Orléans, sur la rive gaugauche. Le 12 octobre, Salisbury lui-même, accompagné de Glacidas, du seigneur de Ross, de Lancelot de Lisle,

1. Jules Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 237. — A. Longnon, *op. cit.*, p. 43-45.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 257.
3. *Id.*, 258.

de Thomas Guérard, du sire de Scales « et autres chevaliers et escuiers, tant anglais comme faulx français, avec ceux des villes de Paris, Chartres et de Normandie, vint à toute puissance (en force) devant Orléans[2]. » Ce jour-là, le siège commença.

1 Il faut entendre à ce sujet le faux *Bourgeois de Paris*. « En celui temps, dit-il, estoit toujours le comte de Salcebry sur la rivière de Loire et prenoit chasteaux et villes à son vouloir, car moult estoit expert en armes. » (*Journal...*, p. 229.)

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 259-260.

APPENDICES

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIER APPENDICE.

DES SOURCES DE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC.

Les sources spéciales, exceptionnelles de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, nous l'avons dit dans l'*Introduction*, sont les deux Procès de condamnation et de réhabilitation, principalement les *Interrogatoires* du Procès de condamnation et les *Enquêtes* du Procès de réhabilitation. C'est pourquoi, dans les trois volumes de cette Histoire, il y a peu de pages où ne soient cités en référence des textes de ces deux Procès.

Mais à côté de ces témoignages il y en aura d'autres qui seront invoqués : ce seront, en particulier, ceux des chroniqueurs ou écrivains, soit Français, soit Anglo-Bourguignons, soit étrangers, qui vivaient au temps de la Pucelle et qui nous ont parlé d'elle. J. Quicherat a recueilli dans les quatrième et cinquième volumes de sa publication les pages où ces chroniqueurs et écrivains se sont occupés de Jeanne, et d'ordinaire a fait précéder ces extraits d'une Notice biographique ou littéraire. Mais depuis la mort de ce savant, arrivée en 1882, les principaux de ces chroniqueurs ont été l'objet de recherches et d'études plus approfondies. C'est pourquoi nous estimons faire chose utile aux lecteurs qui ne peuvent se procurer les ouvrages qui exposent ces recherches, en résumant brièvement les résultats obtenus et en leur disant ce que sont la *Chronique de la Pucelle,* le *Journal du siège d'Orléans,* la *Chronique de Jean Chartier*, celles de Perceval de Cagny et du héraut d'armes Berri, l'*Histoire de Charles VII* de Thomas Basin, la *Relation* extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle et autres écrits cités fréquemment dans le cours de notre Histoire.

Quant aux chroniqueurs du parti anglo-bourguignon et autres, pour ne pas être entraîné trop loin, nous ne parlerons ici que des principaux : Monstrelet, le faux Bourgeois de Paris, et Georges Chastellain. A mesure que le récit nous en fournira l'occasion, nous dirons des autres, en des notes particulières, ce qu'il est bon d'en savoir.

La Chronique la plus intéressante concernant Jeanne d'Arc étant la *Chronique* dite *de la Pucelle*, dont l'auteur présumé serait Cousinot de Montreuil, fils de Guillaume Cousinot, auteur de la *Geste des Nobles françois*, elle sera la première dont nous entretiendrons le lecteur.

I.

DE LA CHRONIQUE DE LA PUCELLE.

La *Chronique de la Pucelle* a été publiée pour la première fois en 1661, par Denys Godefroy, conseiller et historiographe de Louis XIV, dans son recueil des historiens de Charles VII, d'après un manuscrit ancien de cette Chronique. Ni ce manuscrit, que Godefroy avait eu entre les mains, ni aucun autre du même temps ne sont parvenus jusqu'à nous. Il n'existe qu'une transcription mise au net du texte dont Godefroy s'était servi, transcription que cet érudit avait fait exécuter lui-même. On la trouve à la bibliothèque de l'Institut, dans le volume in-folio qui porte le n° 245 des manuscrits de Godefroy. C'est le texte de ce manuscrit ramené à sa forme primitive que, postérieurement à la publication de J. Quicherat, Vallet de Viriville a fait paraître en 1859, avec Notices historiques et critiques. (In-12, Paris.)

Dans un Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en août-janvier (1855-56), Vallet de Viriville s'est proposé d'établir que la *Chronique de la Pucelle* a pour auteur GUILLAUME COUSINOT dit DE MONTREUIL (d'une terre qu'il avait achetée), pour le distinguer de Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans dès 1415, président

à mortier du Parlement de Paris en 1439 et auteur de la *Chronique* dite la *Geste des Nobles françois*.

Guillaume Cousinot dit de Montreuil était fils du chancelier d'Orléans et naquit vers 1400[1]. En 1450, il acquit la seigneurie de Montreuil, aux portes de Paris. A partir de 1438, on le voit désigné comme secrétaire de Charles VII (peut-être l'était-il dès 1429), comme maître des requêtes et conseiller; en 1442, il est premier président delphinal. De 1438 à 1449, il est chargé de nombreuses missions administratives et diplomatiques. Il est fait chevalier au siège de Rouen, bailli de cette ville, membre du conseil du roi. Prisonnier des Anglais en 1451, à la suite d'un naufrage, Charles VII lui vint en aide pour payer la rançon élevée qu'on lui demandait. Après avoir fermé les yeux à Charles VII (22 juillet 1461), il fut nommé par Louis XI chambellan et devint l'objet d'une faveur qui le suivit jusques sous Charles VIII. Il mourut vers 1484.

Cousinot de Montreuil a laissé de nombreux écrits, des relations de ses ambassades, des pièces politiques et diplomatiques. Mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur et grâce auquel la postérité ne l'oubliera pas est la *Chronique de la Pucelle*. Cet ouvrage faisait partie d'un travail historique considérable, comme l'indique le début du premier chapitre : « *S'ensuivent* les gestes et aucunes choses advenues du temps du très chrestien et très noble roy, Charles septiesme de ce nom, etc. »

L'auteur commence son récit à l'avènement de Charles VII et le poursuit jusqu'en septembre 1429. Cousinot fut-il obligé d'interrompre son travail et n'eut-il plus le loisir de le reprendre? C'est l'explication que paraît adopter Vallet de Viriville (*op. cit.*, p. 55). Mais elle est malaisée à défendre, vu la longue vie de Cousinot de Montreuil. Ne serait-il pas plus logique de penser que la suite

1. D'après Vallet de Viriville, Cousinot de Montreuil n'aurait été que le neveu de Cousinot le Chancelier. Des recherches de Boucher de Molandon et de deux pièces (du 6 juin 1431 et du 1er août 1413) retrouvées par M. Doinel, archiviste du Loiret, il résulterait qu'il serait son fils. (Cf. l'étude sur *Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orleans*, par Boucher de Molandon, dans le tome XIII des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.)

et la fin de la *Chronique* se sont perdues *injuria temporum ?* Il ne paraît pas possible qu'une narration à laquelle l'auteur s'intéresse aussi vivement ait été suspendue et délaissée de gaieté de cœur, alors que l'auteur avait sous la main les sources d'informations les plus précieuses et les plus authentiques, en particulier après 1456, le texte officiel des deux Procès. L'intelligence avec laquelle il s'est servi de ces informations dans la partie de son ouvrage que nous possédons fait regretter plus vivement celle que nous ne possédons pas.

On a remarqué que l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* rend compte pour ainsi dire, à chaque page, des séances du Conseil privé de Charles VII, et que son style est celui d'un membre de ce Conseil.

Bien des circonstances qu'il rapporte, il les tient « des plus grands capitaines » de l'armée : « Si nous dirent et rapportèrent les plus grands capitaines des Français que... » (*Chronique de la Pucelle*, p. 295.)

Il nous donne sur le séjour de Jeanne à Poitiers les détails les plus intéressants, et l'on sent bien qu'il ne raconte que ce dont il a été témoin, séjournant lui-même alors en cette ville.

J. Quicherat (Procès, t. IV, pp. 203-204) ne fait pas grand cas de la *Chronique de la Pucelle.* Il y voit une copie légèrement modifiée de Jean Chartier et du *Journal du siège;* ce qui en reculerait la composition au delà de 1467, hypothèse difficile à concilier avec ce que l'auteur dit *des grands capitaines*, ses contemporains. Quant aux emprunts faits à l'ouvrage du premier Cousinot, *Geste des Nobles françois...*, ils ne sont nullement dissimulés et n'indiquent qu'une négligence de composition. L'auteur de la *Chronique de la Pucelle* en use simplement comme d'un bien de famille. (R. P. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 64. Paris, grand in-8°, 1897.)

Vallet de Viriville (*op. cit.*, p. 62), d'accord avec Godefroy, est, au contraire de J. Quicherat, d'avis que Jean Chartier, moine de Saint-Denis et chroniqueur du Roi, aussi bien que les bourgeois et clercs, auteurs du *Journal du siège*, ont mis à contribution la *Chronique de la Pucelle.* Comme le dit l'historien de Charles VII, cette

œuvre « serait toujours la source excellente et primitive, à laquelle beaucoup d'autres récits, estimables eux-mêmes, auraient été puisés. (*Ibid.*, p. 65.) » Elle aurait été écrite de 1439 à 1450, d'après Vallet de Viriville; après 1456, d'après J. Quicherat.

A l'autorité et à l'exactitude des informations, la *Chronique de la Pucelle* joint une naïveté et un charme de récit peu ordinaires. L'auteur admire, aime, vénère son héroïne; après avoir lu sa *Chronique,* il est difficile de ne pas l'admirer, la vénérer et l'aimer.

L'édition que nous citons dans le cours de cette Histoire est celle que Vallet de Viriville a publiée sous ce titre :

CHRONIQUE DE LA PUCELLE ou *Chronique de Cousinot*, d'après les manuscrits, avec Notices, Notes et développements. 1 vol. in-16; Paris, 1859.

II.

JOURNAL DU SIÈGE D'ORLÉANS ET DU VOYAGE DE REIMS.

C'est le titre que J. Quicherat, dans le IVe volume de sa publication sur Jeanne d'Arc, pp. 94-202, donne à une Chronique imprimée et publiée à Orléans, en 1576, par Saturnin Hottot, sous cet autre titre un peu prolixe mais significatif; nous l'avons relevé dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale que nous avons eu entre les mains :

« L'HISTOIRE ET DISCOURS AU VRAY DU SIÈGE *qui fut mis devant la ville d'*ORLÉANS, *par les Anglois*, *le mardy*, *12e jour d'octobre 1428*, *regnant alors Charles VII, de ce nom*, *Roy de France*,

« Contenant toutes les saillies, assauts, escarmouches et autres particularités notables qui de jour en jour y furent faictes; avec la venue de Jeanne la Pucelle, et comment par grâce divine et force d'armes elle feist lever le siège de devant aux Anglois;

« Prise de mot à mot, sans aucun changement de langage, d'un vieil exemplaire escript à la main en parche-

min. et trouvé en la maison de ladicte ville d'Orléans.

« Imprimé à Paris, par Saturny Hottot, libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans, demeurant en la rue de l'Escrivainerie. M.D.LXXVI. Avec privilège du Roy. »

D'après MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, Orléanais, qui ont publié en 1896 une édition du *Journal du Siège d'Orléans*, revue sur les copies du manuscrit le plus ancien, le titre véritable du *Journal* serait le suivant:

« Petit traictié par manière de Cronique, contenant en brief le siège mis par les Anglois devant la ville d'Orléans, et les saillyes, assauts et escarmouches qui durant le siège y furent faictes de jour en jour; la venue et vaillants faicts de Jehanne la Pucelle, et comment elle en feist partir les Anglois et enleva le siège par grace divine et force d'armes, 1428. »

Saturnin Hottot avait gardé l'essentiel du titre en y ajoutant la phrase qui termine le sien.

J. Quicherat se demande à quelle époque remontait l'exemplaire de l'hôtel de ville reproduit par l'imprimeur Hottot. A son avis, il ne remonterait guère au delà de 1466, du moins pour sa forme actuelle. D'après cet érudit, il faudrait distinguer entre la partie qui relate les faits du siège proprement dit et ceux qui se rapportent à la campagne de la Loire et au siège de Reims. Rien n'empêcherait que la première partie n'ait été composée au cours des événements. Quant à la seconde, comme elle contient des réminiscences manifestes de Berri et de J. Chartier, elle paraît postérieure à la Chronique de ce dernier, en sorte que l'original reproduit aurait été mis au net entre 1462 et 1467. A l'appui de son explication, J. Quicherat invoque ce fait-ci, signalé par l'abbé Dubois, chanoine d'Orléans, d'après les manuscrits du sieur Polluche, érudit orléanais du dix-huitième siècle. En 1466, un clerc orléanais, « notaire en cour d'Église », nommé Pierre Soubsdan ou Soudan, écrivit « en parchemin la manière du siège d'Orléans, tenu par les Anglais en 1428-1429 », et reçut de la ville pour rémunération de ce travail onze sols parisis.

Les nouveaux éditeurs du *Journal du Siège* sont d'un

avis opposé à celui de J. Quicherat. D'après eux, les deux parties du *Journal* auraient pour auteur un Orléanais, du moins pour l'ensemble du récit; l'unité qui y règne en fournit la preuve. Cependant MM. Charpentier et Cuissard[1] admettent que l'original a dû être l'objet de retouches maladroites, faciles à reconnaître : les unes constituant des erreurs de détail, d'autres consistant en incises, en transpositions qu'il est aisé de faire disparaître de manière à rendre au *Journal* son unité première[2]. La conclusion des éditeurs orléanais est la suivante : « Le Journal a été fait en 1428-1429, au jour le jour; mais un compilateur, un copiste probablement, a complété le texte primitif en y intercalant des additions parfaitement distinctes[3]. »

Les mêmes érudits, dans leur publication, ont reproduit le manuscrit de Saint-Victor, comme l'avait fait Quicherat : J. Hottot se serait, à leur jugement, rendu coupable de trop de modifications au texte primitif et de retouches maladroites. Il ne paraît pas cependant qu'il y ait introduit aucune altération substantielle. C'est ce qui résulterait du travail de collation exécuté par le R. P. Ayroles et le R. P. Rivière, jésuites[4].

Quant aux inexactitudes et à la partialité que l'abbé Dubois reproche aux auteurs du *Journal*, l'importance n'en est pas grande[5] : rien n'est parfait sous le soleil; nombreuses restent les pages de cette Chronique capables de renseigner sûrement et d'intéresser vivement les historiens de Jeanne d'Arc.

L'édition que nous citons dans la présente Histoire est celle de MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard :

Journal du Siège d'Orléans, 1428-1429, augmenté de plusieurs documents. In-8°, Orléans, 1896, H. Herluison, libraire-éditeur.

1. Paul Charpentier et Charles Cuissard, *Journal du Siège d'Orléans*, pp. XIX et suiv.
2. *Ibid.*, p. XL.
3. *Ibid.*, p. LI.
4. *La Vraie Jeanne d'Arc*, la Libératrice, p. 110-113.
5. Abbé Dubois, *Histoire du Siège d'Orléans*, pp. 65-75. In-8°, Orléans, 1894.

III.

JEAN CHARTIER. — CHRONIQUE DE CHARLES VII.

Frère Jean Chartier, historiographe du royaume pai lettres patentes du 18 novembre 1437, était, comme il le dit lui-même dans le Prologue de sa *Chronique française*, « religieux et chantre de Monseigneur Saint-Denis. » Vallet de Viriville, dans la Notice qu'il lui a consacrée, et bon nombre d'auteurs, font de lui le frère d'Alain Chartier, secrétaire du roi, et de Guillaume Chartier, évêque de Paris à l'époque du Procès de réhabilitation. M. de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII* (t. I, Introduction, p. LII), dit que c'est une erreur et que ces trois personnages n'auraient de commun que le nom.

Nous ne savons guère de Jean Chartier que ses titres comme religieux et comme écrivain. Prévôt de la Garenne en 1430, de Mareuil-en-Brie en 1433, il était en 1435 commandeur (c'est-à-dire en quelque sorte l'intendant du temporel) et *hostelier* de l'abbaye de Saint-Denis. (*Inventaire général des titres de l'abbaye*, t. IV, p. 673.)

En 1437, nous le trouvons grand chantre du monastère, en même temps qu'historiographe du roi. Il conserva ce dernier titre, qui lui valait 200 livres parisis de traitement annuel, jusqu'à l'avènement de Louis XI qui le conféra à un moine de Cluny.

L'abbaye de Saint-Denis étant devenue vacante en 1440-41, Jean Chartier fut un des quatre religieux désignés par le Parlement pour en administrer le temporel. Il fut « en bruit et en renom sous l'abbé Philippe de Gamaches (1442-63), par commandement de qui il fit « la Chronique de Charles VII. » (Vallet de Viriville, *Notice*, p. X.)

Cette Chronique ne parut qu'après la mort du Roi, à la fin de 1461 ou dans l'une des années suivantes (J. Quicherat, t. IV, pp. 51-52). Elle ne fut imprimée pour la première fois que dans le *Recueil général des grandes*

Chroniques de France ou de *Saint-Denis*, que publia Robert Gaguin en trois volumes in-folio (1476-1477). Elle figure, sans nom d'auteur, en français, dans le troisième volume, à partir du folio 166.

Denys Godefroy, qui l'inséra en 1661 dans son *Histoire de Charles VII*, donne le nom de l'auteur. Vallet de Viriville en a fait paraître, en 1858-59, une édition revue sur les manuscrits.

Cet érudit, dans ses recherches, avait rencontré un manuscrit latin contenant le récit des premières années de Charles VII, précédé d'un préambule intéressant. Vallet de Viriville supposa qu'après avoir écrit ces premières pages en latin, J. Chartier n'avait plus usé pour la continuation de sa Chronique que de la langue française. Or, M. Kervyn de Lettenhove signalait en 1866 la découverte en Angleterre d'un manuscrit latin de Jean Chartier composé avant les Chroniques françaises. Le R. P. Ayroles a été assez heureux pour obtenir des possesseurs de ce manuscrit copie des pages qui se rapportent à Jeanne d'Arc (*La vraie Jeanne d'Arc*, t. III, pp. 143-144). Dans le volume que nous venons de citer, il a résumé en *Appendice* (pp. 166-169), les particularités de la Chronique latine qui ne se trouvent pas dans la Chronique française.

Les critiques les plus graves font un très mince éloge de Jean Chartier, historien. Ils lui reprochent d'écrire mal en français ; son style, ajoutent-ils, est lourd, diffus, négligent, vulgaire, sans goût (Vallet de Viriville). Il paraît avoir eu recours assez souvent, pour ses chapitres sur la Pucelle, à Cousinot de Montreuil et au héraut Berri (Id., *Notice*, p. xxx). Avec tout cela, les pages les meilleures de sa Chronique sont encore celles qu'il a consacrées à Jeanne d'Arc.

L'édition de la Chronique de J. Chartier donnée par Vallet de Viriville a pour titre : Chronique de Charles VII, *roi de France*, par J. Chartier.

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits. Trois volumes in-16, Bibliothèque elzévirienne. Paris, MDCCCLVIII. — Les chapitres qui concernent la Pucelle sont les chapitres xxxii-lxxi, pp. 60-125, t. I.

Nous ne citons l'édition de V. de Viriville que pour les parties que J. Quicherat n'a pas reproduites. D'habitude, nous nous en tenons au texte de Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 51-95.

IV.

PERCEVAL DE CAGNY.

J. Quicherat met Perceval de Cagny en tête des chroniqueurs qui ont parlé de la Pucelle. « Cet honneur lui revient, dit-il, comme au mieux instruit, au plus complet, au plus sincère, à celui qui, le premier en date, a témoigné pour elle, et d'une manière digne d'elle, dans un écrit destiné à la postérité. »

Perceval de Cagny nous dit lui-même dans son Prologue ce qu'il était. Natif du pays de Beauvoisin, il « servit et demoura quarante-six ans en l'hôtel d'Alençon. » Il était écuyer et maître d'hôtel du jeune duc qui fut si dévoué à Jeanne. C'est « pour l'ardent désir que par tous païs fussent très honorables et très bonnes paroles à la louange » des seigneurs avec qui il avait vécu, qu'il composa cette Chronique en l'an 1436.

Il l'a donc écrite cinq ans après la mort de la Pucelle. C'est de la bouche du duc d'Alençon qu'il avait recueilli les renseignements qu'il nous a donnés sur Jeanne, renseignements particulièrement précieux en ce qui regarde le voyage de Reims, le siège de Paris et le départ de la Pucelle en avril 1430 pour l'Ile-de-France. Son écrit complète heureusement la Chronique de Cousinot de Montreuil et mérite de prendre place à côté d'elle. Vallet de Viriville se proposait de publier la Chronique complète de Perceval de Cagny; la mort l'a empêché d'exécuter son dessein.

L'éditeur des deux *Procès*, J. Quicherat, a tiré les pages qu'il a insérées dans son quatrième volume d'une Chronique inédite des ducs d'Alençon dont il existe une copie moderne à la Bibliothèque nationale. La Chronique de Cagny comprend deux Mémoires distincts : l'un finissant à l'année 1432, l'autre vers 1438; ce que le premier

contient sur la Pucelle se retrouve dans le second (R. P. Ayroles, *La Libératrice*, pp. 171, 173).

Tout à l'heure, J. Quicherat signalait les titres de Perceval de Cagny aux honneurs de la publication ; ces titres sont légèrement exagérés. Perceval est sincère, mais il n'est ni le plus complet, ni le mieux instruit, ni le premier en date des chroniqueurs de Jeanne. Présentement, il est reconnu que le greffier de La Rochelle avait écrit sa Relation avant que Perceval de Cagny eût écrit la sienne. Peut-être en fut-il de même de Cousinot de Montreuil; mais ce qui est hors de contestation, c'est que si l'on compare La *Chronique de la Pucelle* à la *Chronique* de Perceval, Montreuil est beaucoup mieux renseigné et sur bien des points beaucoup plus complet.

V.

GILLES LE BOUVIER DIT LE HÉRAUT BERRI OU BERRY.

Gilles ou Jacques le Bouvier, « premier hérault du roi de France et roi d'armes du pays de Berry », — d'où le nom sous lequel il est connu, — était né en 1386. Sa Chronique comprend les événements qui vont de 1402 à 1455. Le témoignage de Berri, portant presque toujours sur les choses qu'il a vues, est d'un poids considérable. Il est regrettable que ses récits soient le plus souvent sommaires et que ce qui regarde Jeanne d'Arc soit contenu dans une dizaine de pages (dans le IVe volume de J. Quicherat, de la page 41 à la page 50 inclusivement).

Cette Chronique, publiée pour la première fois en 1528, fut longtemps attribuée à Alain Chartier. Le père Labbe la restitua à son véritable auteur en 1651 (P. Ayroles, *La Libératrice*, p. 244), et Denys Godefroy l'inséra sous le nom de Berri dans son *Recueil des Historiens de Charles VII*. Sauf la partie que J. Quicherat en a donnée dans le quatrième volume du *Procès de Jeanne d'Arc*, il n'existe pas de texte revu et publié d'après les manuscrits.

Nous avons dù puiser dans l'ouvrage de Denys Gode-

troy (*Histoire de Charles VII*) les citations de Berri qui ne se trouvent pas au quatrième volume de J. Quicherat.

VI.

LE GREFFIER DE LA ROCHELLE. — RELATION EXTRAITE DU LIVRE NOIR DE L'HÔTEL DE VILLE.

En 1877, l'éditeur des deux *Procès* de Jeanne d'Arc, J. Quicherat, publiait dans la *Revue historique* de juillet (2e année, t. IV) une relation sur la Pucelle qui mérite de prendre place à côté des Chroniques dont nous venons de parler.

« Cette relation, dit J. Quicherat, dans la *Revue historique*, est un extrait fait au quinzième siècle de l'un des registres depuis longtemps détruits de l'hôtel de ville de La Rochelle. Le manuscrit existe à la Bibliothèque publique de La Rochelle. Il forme un cahier qui s'annonce sous ce titre : *Extrait de la matricule des maires, eschevins de la ville de La Rochelle, contenue au Livre noir estant en parchemin, dans lequel sont incérez les choses qui sont survenues de remarque et dignes de mémoire en chacune mairie.* »

« Le sujet du morceau est un récit des actions de la Pucelle depuis son arrivée à la cour de Charles VII jusqu'à sa mort. » Ce n'est pas « une histoire suivie; mais plusieurs points sont traités avec une véritable ampleur et présentent des détails tout à fait nouveaux.

« Il n'y a pas de doute possible au sujet de l'auteur. Ce fut le greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle en exercice pendant les deux années où se renferme la carrière de Jeanne d'Arc. Son témoignage est celui d'un contemporain, non d'un témoin oculaire. On discerne parmi les éléments de sa relation des choses de provenance officielle, et d'autres qui ont le caractère de simples on-dit. »

Selon toute vraisemblance, ce travail aurait été « exécuté après la tentative infructueuse sur Paris au mois de septembre 1429. D'après cela, la relation rochelaise peut

prétendre à figurer comme la première en date des Chroniques relatives à Jeanne d'Arc[1]. »

Après avoir donné cette *Relation du Livre noir de La Rochelle* dans la *Revue historique*, dirigée par MM. Monod et Fagniez (t. IV, juillet 1877 : avant-propos, pp. 327-336; texte, pp. 336-344), J. Quicherat l'a publiée en brochure in-8°, à un petit nombre d'exemplaires, introuvables aujourd'hui, chez Herluison, libraire à Orléans, en 1879.

Le lecteur s'étonnera peut-être de l'intérêt que la ville de La Rochelle prenait aux faits et gestes de la Pucelle. Il se l'expliquera aisément s'il veut bien se souvenir de l'attachement des Rochellais à la France et de leur aversion pour l'Angleterre. Le traité de Brétigny les livrait aux Anglais; ils s'insurgèrent contre cette clause du traité et demeurèrent Français. Charles VII, n'étant que Dauphin, tenait une assemblée de notables dans La Rochelle, lorsque son père se mourait. A Orléans assiégée, La Rochelle envoya des hommes et de l'argent. Après Patay, de solennelles actions de grâces furent rendues à Dieu dans les églises de La Rochelle. Il n'y a pas jusqu'à l'aventurière Catherine qui ne chercha une recommandation dans le nom de la ville à laquelle elle se vantait d'appartenir.

VII.

THOMAS BASIN, ÉVÊQUE-COMTE DE LISIEUX. — HISTOIRE DE CHARLES VII.

Thomas Basin était né à Caudebec, en 1412. Il suivit les cours de l'Université de Louvain où il se fit recevoir licencié en droit canon, après avoir pris à Pavie la licence en droit civil. Il se proposait de rester quelque temps à Rome où il était allé, lorsque des malheurs de famille le rappelèrent en France. Il retourna pourtant en Italie. Mais nommé chanoine de Rouen, il rentra dans son pays. Après avoir professé le droit canon à Caen, il se vit élevé au siège épiscopal de Lisieux par Nicolas V, le 11 octo-

1. *Revue historique*, t. IV. pp. 327-328.

bre 1447. Il n'aimait pas les Anglais et les considérait comme les auteurs des malheurs du pays et de ceux de sa famille. En 1449, il accueillit avec joie les Français dans Lisieux et les conduisit solennellement à sa cathédrale. Exilé sous Louis XI, il mourut à Utrecht en 1491.

Outre son *Mémoire sur le procès de Rouen*, dont il sera question en son lieu, Thomas Basin a laissé en latin une *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, qu'on a longtemps attribuée à Amelgard. Jules Quicherat l'a restituée à son véritable auteur et l'a publiée sous ce titre :

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, publiée pour la première fois, avec les autres ouvrages historiques du même écrivain, pour la *Société de l'Histoire de France*, par J. Quicherat. 4 volumes in-8°, Paris, J. Renouard et Ce, MDCCC LV-LIX.

Dans le premier volume, la vie de l'auteur est l'objet d'une notice qui va de la page III à la page LXXXIX.

Le titre latin de *l'Histoire de Charles VII*, est ainsi conçu :

Historiarum de rebus a Carolo septimo, Francorum rege, et suo tempore in Gallia gestis, liber....

Les chapitres qui directement ou indirectement se rapportent à la Pucelle sont les suivants :

Livre II, chap. VII : *Qualiter civitas Aurelianensis ab Anglicis obsessa fuit*, t. I, pp. 61-63.

Chap. IX : *De Joanna puella : qualiter ad Francorum regem accessit ; ibid.*, pp. 66-69.

Chap. X : *Qualiter rex Puellam Johannam ad colloquium admisit et eam armis atque equis instruxit ; ibid.*, pp. 69-70.

Les chapitres XI, XII, XIII, XIV, parlent de la *levée du siège d'Orléans* (pp. 71-73); de la *campagne de la Loire* (pp. 73-74) ; du *sacre de Reims* (pp. 74-77); de la *conquête de plusieurs villes* des environs de Paris.

Chap. XV : *Obsidetur Compendium, ibid.*, pp. 79-83.

Chap. XVI : *Condemnatio Johannæ Puellæ; ibid.*, pp. 83-86.

On relève dans ces chapitres de Basin sur Jeanne d'Arc bon nombre d'erreurs et d'inexactitudes. Ainsi, d'après

l'évêque de Lisieux, la Pucelle serait née à Vaucouleurs, Charles VII aurait attendu trois mois avant de lui accorder une audience (chap. IX). Il fait prendre Chartres en 1430, alors que cette ville ne fut prise qu'en avril 1433 (chap. XIV). Sur la question de la mission et des révélations de Jeanne, il laisse chacun croire ce qu'il lui plaira et il renvoie à son Mémoire du Procès de réhabilitation (chap. XVI). Il n'affirme qu'une chose, c'est qu'on n'a convaincu la pauvre fille d'aucune erreur contre la foi : il n'y a eu de sa part ni chute ni rechute (*ibid.*).

Mais malgré ces inexactitudes, l'*Histoire de Charles VII* par Basin est bonne à consulter, et elle trace des premières années du règne de ce prince, du déplorable état du pays en ce temps-là, un tableau trop frappant pour que l'historien de Jeanne d'Arc n'en fasse pas son profit.

VIII.

CHRONIQUE D'ARTHUR DE RICHEMONT, PAR GUILLAUME GRUEL

Deux éditions ont présenté au public cette Chronique du connétable Arthur de Richemont : l'une est due à J.-A-C. Buchon[1], l'autre à M. Achille Le Vavasseur[2].

Cette Chronique fut publiée en 1622 seulement sous le nom de l'auteur, par Théodore Godefroy. Elle va de la naissance d'Arthur de Richemont (1393) à sa mort (1457).

Richemont était connétable de France lorsque parut la Pucelle. Il prit part à la campagne de la Loire et combattit avec Jeanne à Patay. L'auteur de la Chronique donne sur les rapports de la Pucelle et du connétable des détails plus circonstanciés qu'exacts et dignes de foi.

1. Chronique d'Arthur III, comte de Richemont, avec notes et notice, par J.-A.-C. Buchon. Grand in-8° à deux colonnes (*Panthéon littéraire*), Paris, 1838.

2. Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458), par Guillaume Gruel, publiée pour la *Société de l'Histoire de France*, par Achille Le Vavasseur. In-8°, Paris, M DCCCXC.

Nous ne citons dans cet ouvrage que l'édition de la *Société de l'Histoire de France*.

On sait peu de choses de l'auteur, Guillaume Gruel, et de sa famille. (Voir dans l'introduction d'Achille Le Vavasseur, pp. I-XXV, la biographie qui en est donnée.) Il naquit vers 1410 et mourut entre 1474 et 1482. Il appartenait à la petite noblesse de Bretagne. Il avait un frère aîné, nommé Raoul, qui fut armé chevalier en 1439, et jouit de la faveur de Richemont. Lui-même entra au service du comte en 1425 et le suivit dans la plupart de ses expéditions militaires. Il n'assista pas aux négociations d'Arras, mais bien aux faits d'armes qui amenèrent la reddition de Paris. En août 1442, il fut témoin des fêtes données à Nérac à l'occasion du mariage de Richemont avec Jeanne d'Albret. A Formigny (1450), il combattit aux côtés du connétable. En 1557 il était nommé capitaine de Dol, mais en 1559 il était remplacé.

Guillaume Gruel ne commença guère sa Chronique qu'après le 26 décembre 1458; elle était terminée probablement avant 1466. A partir de 1425, il parle d'ordinaire en témoin oculaire des événements qu'il raconte. D'après M. Le Vavasseur, « la Chronique de Gruel peut être classée au nombre des principales sources de l'histoire militaire du règne de Charles VII; mais elle est manifestement insuffisante pour ce qui a trait à l'histoire diplomatique et à la vie privée du connétable. (*Op. cit.*, LXXXV.) » Elle l'est encore plus pour ce qui concerne l'histoire de Jeanne d'Arc. L'auteur est panégyriste et admirateur de son héros beaucoup plus qu'historien. Il est sincère, mais dépasse souvent la mesure.

IX.

MATHIEU THOMASSIN.

Ce que cet auteur a écrit sur la Pucelle ne remplit guère qu'une dizaine de pages (pp. 303-312, dans le t. IV de la publication de J. Quicherat); mais ces pages contiennent, comme on le verrra en divers endroits de cette histoire, des remarques importantes. L'ouvrage duquel ces pages sont extraites se trouve à la bibliothèque de Greno-

ble. J.-A.-C. Buchon les inséra en 1838 dans son volume de documents sur la Pucelle, et J. Quicherat dans le tome IV de son travail sur Jeanne d'Arc.

Mathieu Thomassin était président des comptes à Grenoble en 1456, lorsque le Dauphin, celui qui devait être Louis XI, le chargea de composer un livre sur l'histoire, les droits, les prérogatives de la couronne delphinale. Thomassin écrivit le *Registre delphinal* auquel sont empruntés les textes dont nous avons fait usage.

Cet écrivain était né à Lyon en 1391. Dès le commencement du règne de Charles VII, il fut procureur général fiscal en Dauphiné, puis auditeur et président des comptes à Grenoble. Les pages qu'il a consacrées à Jeanne d'Arc sont les seules de son ouvrage qui méritent d'être citées. Au jugement du R. P. Ayroles, son *Registre delphinal* « est un vrai chaos. » (*La Libératrice*, p. 255.) Mathieu Thomassin était un homme de grande foi et un serviteur excellent; cela doit suffire à sa mémoire.

X.

CHRONIQUEURS ANGLO-BOURGUIGNONS. — MONSTRELET. LE BOURGEOIS DE PARIS. — GEORGES CHASTELLAIN.

1.

ENGUERRAN DE MONSTRELET[1].

Enguerran de Monstrelet, prévôt en 1440 « en la noble cité de Cambrai, ville séant en l'empire d'Allemaigne (Prologue, p. 3, éd. Douët-d'Arcq) » commença vers ce même temps la composition de sa Chronique et y travailla jusqu'à sa mort, arrivée en 1453. D'après l'historien

1. On peut consulter sur ce Chroniqueur la *Notice biographique* que J.-A.-C. Buchon en a donnée dans *le Panthéon littéraire*; — la Préface de M. L. Douët-d'Arcq, en tête de l'édition qu'il a donnée de la Chronique de Monstrelet pour la *Société de l'Histoire de France;* — la Notice de J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 360-361.

du Cambrésis, Jean le Carpentier, il serait descendu d'un Enguerran, seigneur de Monstrelet, village de Picardie, à 4 lieues de Doullens, et en tirerait son nom. (*Histoire du Cambrésis*, t. II, p. 804; Leyde, 2 vol. in-4°, 1668.) Quelques lignes suffisent à résumer ce qu'on sait de sa vie. Bâtard de bonne maison, dans le comté de Boulogne, vers 1390, il porta les armes et fut l'objet d'une lettre de grâce du roi d'Angleterre Henri IV (1424) pour un détroussement dont il s'était rendu coupable. (L. Douët-d'Arcq, *Préface*, pp. IV-VII.) Il était alors au service de la maison de Luxembourg. C'est pour cette maison qu'il a écrit son histoire, et Jean de Luxembourg, le geôlier de la Pucelle, est son héros favori. Il mourut bailli de Walincourt et fut inhumé aux Cordeliers de Cambrai.

La *Chronique* de Monstrelet va de 1400 à 1444. Elle comprend deux livres divisés en un grand nombre de chapitres. L'auteur avait l'intention de donner un troisième livre, car il y renvoie le lecteur; mais on doute fort de l'authenticité de la chronique publiée dans les diverses éditions sous ce titre. Bourguignon de cœur, il n'est pas étonnant qu'il soit difficile à Monstrelet de rester impartial. L'académicien Dacier plaide sur ce point sa cause (*Notice*, par J.-C.-A. Buchon, p. x). Cependant on lui accorde assez généralement la réputation de chroniqueur « exact et consciencieux. » (L. Douët-d'Arcq, Préface, p. I).

En ce qui concerne Jeanne d'Arc, Monstrelet ne parle pas d'elle dans les termes grossiers dont use le faux *Bourgeois de Paris;* mais il en parle assez légèrement. Il accepte, les yeux fermés, les calomnies accréditées sur sa jeunesse par les Anglo-Bourguignons. « Elle fut, dit-il, grand espace de temps, meschine (chambrière) dans une hôtellerie, et était hardie de chevaucher chevaux et de les mener boire et aussi de faire appertises et autres habiletés que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire. » (*Chronique,* livre II, chap. LVII; t. IV, p. 314, édit. L. D.-d'Arcq.)

Le chroniqueur, il est vrai, ajoute plus bas :

« Si étaient toutes ses paroles au nom de Dieu. Pour quoy grand partie de ceux qui la voyoient et oyoient par-

ler, avaient grand crédence et variation qu'elle fust inspirée de Dieu, comme elle se disoit estre. » (*Ibid.*, p. 315).

Sans réserve aucune, Monstrelet convient de « sa grand vaillance. »

Le chroniqueur bourguignon se trouvait à Compiègne avec le duc de Bourgogne lorsque la Pucelle fut prise, et il raconte qu'il était présent à l'entrevue de Jeanne et de Philippe le Bon; mais « il ne se souvient de rien. » Serait-ce bien vrai?

Monstrelet ne dit rien non plus, ou à peu près, du Procès de Rouen. Il garde un silence complet sur l'ignoble marché par lequel Jean de Luxembourg, son héros, livra Jeanne aux Anglais.

Il ne trouve rien à reprendre au langage du roi d'Angleterre qualifiant le supplice de Jeanne *d'exécution de justice,* et priant le duc de Bourgogne et les autres princes de le publier afin que dorénavant « leurs gens et sujets fussent mieux avertis de non avoir créance en *telles ou semblables erreurs* qui avaient régné par l'occasion de ladite Pucelle. » (*Op. cit.*, t. IV. p. 447; livre II, chap. CV.)

Par l'exactitude et la variété de ses informations, par les détails précis qu'il donne, par les relations personnelles qu'il a eues avec plusieurs des acteurs principaux de ces temps, Monstrelet est un écrivain que l'historien de Jeanne d'Arc doit avoir constamment sous la main s'il veut se rendre compte des événements auxquels la Pucelle s'est trouvée mêlée. Sa Chronique est une de ces sources précieuses, indispensables, pour l'histoire de la première moitié du quinzième siècle.

2.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS.

L'auteur de ce *Journal* est demeuré longtemps inconnu.

M. A. Longnon a montré que, dès 1596, Etienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, se servit de cette chronique anonyme. Denys Godefroy en inséra

dans son *Recueil des historiens de Charles VI*, un certain nombre d'extraits, tronqués et rajeunis dans la langue pour la plupart. L'académicien La Barre donna la première édition complète du *Journal* en 1729. Buchon, Michaud et Poujoulat n'ont fait que reproduire cette édition, en rajeunissant davantage encore le texte. Aujourd'hui, grâce à M. Alexandre Tuetey, archiviste aux Archives nationales, on en possède une édition authentique d'après les manuscrits les plus dignes de foi, ceux de Paris et de Rome. Les savantes et nombreuses notes dont M. Tuetey a enrichi le texte, l'introduction solide et ingénieuse dont il l'a fait précéder, « doublent, comme le remarque justement le plus récent historien de Charles VII, M. Du Fresne de Beaucourt, le prix de ce précieux document [1].

Mais qui pouvait être l'auteur de ce *Journal?* On a émis diverses hypothèses. Vallet de Viriville l'attribuait à Jean de l'Olive, docteur de l'Université de Paris. M. A. Longnon incline à penser que l'auteur serait Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. Aujourd'hui, écrit M. de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII* (t. I, Introduction, p. LVII), « des savantes recherches de M. Tuetey, il résulte que ce *Journal* doit être attribué à Jean Chuffart, chanoine et chancelier de Notre-Dame et recteur de l'Université. » On pourra voir dans l'Introduction de M. Tuetey, pages IX-XLIV, les textes et les considérations qui ont conduit le savant éditeur à adopter ce sentiment.

Le témoignage du faux *Bourgeois de Paris*, dit J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 462), est le plus hostile qui nous soit resté du quinzième siècle; cependant on n'y trouvera rien qui approche des calomnies imaginées dans les temps modernes... Il est bien moins sûr de son fait qu'il ne s'efforce de le paraître, sur *cette chose en forme de femme*. « Qui c'était, Dieu le sait [2]! » et il se laisse aller à dire enfin qu'elle fût brûlée, « *quelque mauvaiseté ou bonté qu'elle eust faite.* »

1. *Histoire de Charles VII*, Introduction, p. LVII, note 5.
2. *Journal*, p. 244, édit. Tuetey.

L'édition qu'a donnée de cette chronique M. Alexandre Tuetey, archiviste aux Archives nationales, et que nous citons habituellement, a pour titre :

Journal d'un Bourgeois de Paris (1405-1449), d'après les manuscrits de Rome et de Paris. Grand in-8º, Paris 1881, Champion, éditeur. Publié pour la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

3.

GEORGES CHASTELLAIN.

Si nous entrons dans quelques détails sur cette historien bourguignon, ce n'est pas qu'il se soit beaucoup occupé de Jeanne d'Arc, mais c'est à cause de l'importance de son histoire et de la place exceptionnelle qu'elle occupe parmi les Chroniques de ce temps.

Dans une intéressante Notice (t. I, p. v-LXIV), M. de Lettenhove nous dit ce qu'on a pu savoir de Georges Chastellain. Il était issu des maisons de Gavres et de Masmines, qui joignaient à leur nom patronymique le surnom de Chastelain. Né en 1404 dans le comté d'Alost, Georges Chastellain était encore à vingt-cinq ans sur les bancs de l'Université de Louvain. A l'ardeur pour l'étude il joignit la passion des voyages qui lui valut le surnom d'*Aventureux*. En 1443, il combattait sous la bannière du duc de Bourgogne; mais après le traité d'Arras, il quittait le service du duc et venait habiter la France jusqu'en 1445.

Nommé peu après écuyer panetier par Philippe le Bon, il fut chargé de plusieurs missions. La manière dont il les remplit lui obtint, en 1455, une pension annuelle de 657 livres et le titre d'*historiographe* ou *indiciaire* et celui de conseiller. En 1472, il était fait chevalier de la Toison-d'Or. Sa mort arriva le 20 mars 1475.

Georges Chastellain écrivit pendant sa vie beaucoup de prose et de vers, perdus en grande partie. Dès 1455, Philippe le Bon l'avait chargé de « mettre en forme, par manière de cronique, les faits notables dignes de mémoire. » Georges Chastellain consacra vingt années à ce

travail. Michelet l'appelle « grand et éloquent historien. » Sans lui, dit M. de Beaucourt, « le quinzième siècle serait imparfaitement connu. Certaines parties de son œuvre sont toute une révélation. » (*Hist. de Charles VII*, t. I, Introd., p. LXIV.) « A coup sûr, c'est le chroniqueur bourguignon le plus impartial et le mieux renseigné sur la personne du Roi : il a résidé pendant près de dix années en France (1435-46) et il a pu voir la cour de près. » (*Ibid.*)

J. Quicherat découvrit à Arras un fragment de sa *Chronique* relatif aux années 1430-31. Il introduisit la partie qui regarde Jeanne d'Arc dans son édition du *Procès*, t. IV, pp. 440-448

Tout ce que J.-A. Buchon avait publié en 1827 et 1837 dans le *Panthéon littéraire*, et tout ce qu'on a découvert depuis a été inséré dans la publication qu'a faite des œuvres de Georges Chastellain M. le baron Kerwyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, sous ce titre :

Œuvres de GEORGES CHASTELLAIN, 8 volumes in-8°. Bruxelles, Heussner éditeur, 1863-1866.

APPENDICE II

I.

LE PAYS DE JEANNE D'ARC.

1°

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL. — LA VALLÉE DE LA MEUSE.

« C'est un coin bien particulier de la France que cette portion de la Lorraine qui touche à la Champagne, que ce *pagus Barrensis* qui va de la Marne à la Moselle. Placée entre le versant du Rhin et celui de la Seine, cette même ligne de terre a vu naître dans un de ses villages, à Domremy, le cœur de vierge où l'amour de la France a brûlé de la flamme la plus intense.

« La nature n'est pas ici grandiose. C'est la terre des coteaux et des bois, nature aimable et qui se laisse approcher, où l'hiver n'est pas rude, où l'été n'est pas trop brûlant. La race qui s'est formée là est à la fois sensée et réfléchie, exaltée et judicieuse[1]. »

Le lecteur qui voudra se rendre compte de l'aspect du pays de la Pucelle, de sa configuration, des localités qu'on y rencontre n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte qui se trouve à la fin du volume, carte dressée d'après la grande carte de l'état-major.

De Neufchâteau à Vaucouleurs. la Meuse coule doucement à travers les prairies, formant une vallée de un à deux kilomètres de largeur, de trente à trente cinq kilomètres de longueur. Sur la rive gauche, à l'ouest par conséquent de la rivière, court une ligne de coteaux, à pente douce en bas, mais assez raide en haut, formant l'extrémité de plateaux peu fertiles que l'on nomme les *Hauts-Pays*. Sur la rive droite, de Neufchâteau à Apponcourt, le paysage est riant et découvert. Les coteaux ne se rapprochent de la Meuse que vers Moncel; mais à partir de ce point, ils ne la quittent plus jusqu'à Vaucouleurs, quoique moins réguliers et moins abruptes que ceux de la rive gauche.

Domremy est situé à peu près au tiers de cette vallée, en prenant pour points extrêmes Neufchâteau au sud et Vaucouleurs au nord. Les localités qui se rencontrent des deux côtés de la Meuse, sont d'abord, Rouceux, qui est comme un faubourg de Neufchâteau ; puis, sur une colline escarpée, le vieux castel de Bourlemont, et au pied de la colline, Frébécourt, village patrie de Jean Barre ou Barrey, l'un des parrains de Jeanne. A mi-chemin de Neufchâteau à Domremy se présentent Coussey, chef-lieu de canton, un peu plus loin Apponcourt et Moncel qui n'est plus qu'un hameau sans église, dépendant de la paroisse d'Apponcourt.

Si l'on suit la route de Verdun à partir de Domremy, on rencontre d'abord Greux, et en face, de l'autre côté de la

1. PAUL BOURGET, *Réponse au discours de réception de M. André Theuriet.*

rivière on aperçoit au pied du coteau Maxey-sur-Meuse, station du chemin de fer de Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau. A trois kilomètres plus loin à peu près, on découvre sur une élévation à gauche, à moitié colline, le petit oratoire de Notre-Dame de Bermont, et de l'autre côté de la Meuse, à mi-côte, Brixey-les-Chanoines. Dans la direction de Goussaincourt se trouvent Burey-la-Côte et Vouthon ; et enfin, en se rapprochant de Vaucouleurs, Maxey-sur-Vaise et Burey-en-Vaux.

Le pays de Jeanne était loin d'être un pays infertile. Grâce à ses prairies, on y élevait, comme on le fait encore aujourd'hui, de nombreux troupeaux, source d'aisance, sinon de richesse pour les habitants. Sur la pente des collines, une étendue de terrain assez considérable permettait de cultiver des céréales, la vigne, et grand nombre d'arbres à fruits.

Pour jouir du coup d'œil ravissant qu'offrent la vallée et les coteaux qui la dessinent, le pèlerin n'a qu'à se rendre par une belle journée d'été sur le plateau de Bois Chesnu, devant la basilique. Si c'est un dimanche, à l'heure des offices, les belles cloches de Coussey, Apponcourt, Maxey-sur-Meuse, Domremy, lui enverront leurs sons majestueux et leurs notes éclatantes. A cette heure où le silence plane sur les champs, on dirait des voix mystérieuses sortant des profondeurs de la vallée.

Aux regards s'offre un spectacle non moins captivant. C'est la rivière qui promène ses eaux argentées à travers les prairies d'un vert d'émeraude ; ce sont les villages dont on aperçoit les habitations au-dessus desquelles s'élèvent la masse des églises et la flèche des clochers ; ce sont les longs rectangles à couleurs vives que les diverses cultures dessinent sur la déclivité des collines; ce sont enfin les bouquets sombres de bois qui de loin en loin se dressent et tranchent sur le fond clair du terrain. Tel est le cadre dans lequel s'est déroulée la jeunesse de Jeanne d'Arc.

2°

DOMREMY.

Le petit village où naquit la libératrice d'Orléans était assurément aussi modeste, aussi humble qu'il l'est aujourd'hui : il ne compte guère que deux cent quatre-vingts habitants. On l'appelle, en souvenir de Jeanne d'Arc, Domremy-la-Pucelle. Autrefois, il s'appelait Domremy-de-Greux ou Domremy-sur-Meuse, pour le distinguer des autres localités de même nom, telles que Domremy-aux-Bois, canton de Commercy (Meuse), et Domremy-en-Ornois, canton de Doulaincourt (Haute-Marne).

Pour se rendre aujourd'hui dans la patrie de Jeanne, on prend le chemin de fer de Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau, on descend à la gare de Maxey, on suit le chemin de Greux, qui, après avoir traversé la Meuse va reprendre à Greux la route de Vaucouleurs à Domremy, on tourne à gauche et au bout de 500 mètres on est arrivé.

Au premier chapitre de cette Histoire nous avons dit de quel siège épiscopal Domremy dépendait au spirituel, du vivant de Jeanne, et ce qu'il était au point de vue féodal. En traitant, dans le prochain Appendice, de la nationalité de Jeanne, nous exposerons le sentiment qui nous paraît le mieux justifié à propos du lien qui rattachait ce petit coin de la vallée de la Meuse au royaume.

Présentement, Domremy appartient au département des Vosges et au diocèse de Saint-Dié. Depuis le Concordat jusqu'en 1821, il ne fut qu'un annexe de la paroisse de Greux. En 1821, une ordonnance royale l'érigea en succursale. En 1823, le cadastre recula quelque peu du côté de Greux le territoire communal.

On a vu quels étaient les seigneurs de Domremy au temps de la Pucelle. Le mari de Jeanne de Joinville, Henri d'Ogeviller, étant mort, Jeanne se remaria à Jean, comte de Salm. La seigneurie de Domremy demeura dans cette famille. A la fin du seizième siècle, elle passa de la famille de Salm à la maison ducale de Lorraine jusqu'à

la réunion du duché à la France en 1737. (J.-Ch. Chapellier, *Etude historique et géographique sur Domremy*, p. 10.)

Le lecteur sait ce qu'était le château de l'Isle, propriété des seigneurs de Domremy. Outre ce château, les seigneurs de la patrie de Jeanne possédaient dans le village une maison seigneuriale qui se voyait encore, il y a quelques années, dans la principale rue, à gauche, en allant vers Greux : M. le Curé de Domremy signale, dans son *Guide du pèlerin à Domremy*, les croisées Renaissance de cette maison qu'il y a vues, et un écusson fruste représentant saint Michel qui terrassait le dragon.

Le voyageur a bientôt parcouru les rues de Domremy. La principale est formée par la route de Neufchâteau et va de l'entrée du village, au nord, à l'église, au sud, un peu avant le pont de la Meuse. Une deuxième rue part de l'église, obliquant un peu à droite, toujours dans la direction du midi, longe quelques instants le canal du moulin dont elle porte le nom et monte vers le Bois Chesnu et la basilique. Les rues transversales n'ont rien de particulier. Seule, la rue de l'Isle, qui descend vers la Meuse à l'endroit où se trouvait l'ancien pont, rappelle l'île disparue au milieu de laquelle s'élevait le château fort dans lequel les villageois allaient chercher un refuge contre les routiers et les pillards.

Devant la maison de la Pucelle, il y a eu longtemps une petite place publique au milieu de laquelle s'élevait un monument de mauvais goût. Actuellement, le monument a été supprimé; l'espace qui formait la place a été entouré d'une grille de fer qui protège la maison de Jeanne, celle du gardien et les arbres plantés devant les bâtiments. En face la maison, au milieu de la petite pelouse, se dressera le groupe de marbre, œuvre de l'auteur du *Gloria victis*, le sculpteur Antonin Mercié.

Nous ne dirons rien ici des deux édifices qui offrent au voyageur un intérêt exceptionnel : la maison où Jeanne d'Arc naquit et où elle vécut jusqu'à l'âge de dix-sept ans, l'église où elle vint si souvent prier; nous aurons bientôt l'occasion d'en parler.

Notons seulement le ruisseau dit des Trois-Fontaines,

ainsi nommé du coteau où il prend sa source. Au temps de Jeanne, il allait en droite ligne se jeter dans la Meuse, formant, dit-on, la limite de Domremy et de Greux, du Barrois et de la Champagne. Depuis le commencement du dix-huitième siècle son cours a été détourné; actuellement il vient se jeter dans le canal du moulin, presque en face la maison de la Pucelle.

II.

LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC.

(De 1412 à 1431.)

1°

LE NOM DE LA FAMILLE D'ARC.

Du berceau de la famille de la Pucelle, on sait bien peu de chose, malgré les recherches auxquelles les érudits se sont livrés.

A six lieues de Chaumont (Haute-Marne), en Champagne, se trouvait un bourg nommé Arc-en-Barrois, qui a peut-être été le berceau des ancêtres de Jeanne et qui leur a donné son nom. Mais ce n'est qu'une conjecture.

Il y avait dans le duché de Bourgogne une localité portant le même nom : Arc-en-Tille (aujourd'hui département de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon). En 1392, la châtelaine de ce pays s'appelait Jeanne d'Arc. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy,* pp. 25, 32.)

Ce nom d'Arc n'a pas été porté seulement par des cultivateurs et des châtelaines; il l'a été aussi par des bourgeois, des chapelains, chanoines et autres ecclésiastiques. Il y eut un Jehan d'Arc, évêque de Verdun de 1245 à 1253. En 1353, Simon d'Arc remplissait les fonctions de chapelain de la chapelle Notre-Dame au château royal de Chaumont; en 1375 et 1390, il y avait à Troyes un drapier du nom de J. d'Arc et un chanoine du nom de Pierre d'Arc; en 1404, à Bar-sur-Seine, au diocèse de Langres.

le curé s'appelait Michel d'Arc. (SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 25-26.)

Vallet de Viriville a signalé l'existence d'une Jehanne d'Arc à qui le roi Charles VI fit remettre dix-huit sols pour la remercier de lui avoir présenté ce qu'on appelait alors chapeaux, c'est-à-dire couronnes de fleurs. « Le Roy, pour argent donné à une pauvre femme nommée Jehanne d'Arc qui lui avait présenté chapeaux. Pour ce, dimanche, XIIe jour de juing 1407, à l'hôtel Saint-Pol, argent : XVIII sols. » (Archives nation., sect. hist. *KK* 31-32, fol. 90.)

Cette pauvre femme appartenait-elle de quelque manière à la famille de Jacques d'Arc? on ne saurait le dire. Le lecteur qui aime les rapprochements, à l'occasion de cette couronne de fleurs présentée à l'infortuné Charles VI, pourra songer à la couronne que la Pucelle fit mettre à Reims sur le front de Charles VII.

Le nom d'Arc, d'après la Pucelle (*Procès*, t. I, p. 46 : « Pater vocabatur Jacobus d'Arc », dit-elle; — *ibid.*, p. 191), était le nom de son père ; c'est celui sous lequel les actes authentiques du procès de réhabilitation désignent sa famille. Quelle en était l'origine?

On fait à cette question des réponses diverses. Les uns tirent ce nom d'une des localités qui le portent et supposent qu'un des aïeux de Jeanne y était établi. Le père ou le grand-père de Jacques d'Arc l'ayant quittée pour habiter Montiérender, où l'aurait appelé Pierre ou Jacques d'Arc, comme on appela le frère d'Isabelle Rommée Jean de Vouthon, du nom du village où il était né.

D'autres font venir ce nom des emblèmes que portait le sceau de Jacques d'Arc, un arc bandé de trois flèches. Il y aurait donc à choisir entre les deux étymologies : *ab Arco* ou *ab Arcu*. Le lecteur curieux pourra consulter l'*Opuscule* de Vallet de Viriville, in 8°, Paris, 1854, ayant pour titre : *Nouvelles recherches sur la famille et le nom de Jeanne d'Arc*. Broch. in 8° de 50 pages, Paris, 1854.

La Pucelle ne porta pas habituellement le nom de *Jeanne d'Arc* à Domremy et en France. Elle-même ne se nomma jamais ainsi, mais Jeanne ou Jeannette tout

court, ou Jeanne la Pucelle. Cependant, elle fit observer à ses juges, dans la séance du 24 mars, pendant qu'on lui lisait la minute de ses interrogatoires, « qu'elle avait pour surnom *d'Arc* ou *Rommée*, parce qu'en son pays les filles portaient le surnom de la mère. » (*Procès,* t. I, p. 191.)

Dans le Procès de réhabilitation, elle est nommée Jeanne d'Arc aussi souvent que Jeanne tout court. (*Procès*, t. II, pp. 75, 82, 95, 140, etc.)

Les lettres d'anoblissement données en décembre 1429 par Charles VII à la famille de Jeanne et à tout son lignage offrent cette singularité que les membres y sont désignés sous le nom d'Ay et non sous le nom d'Arc : « Johannæ d'Ay, caræ et dilectæ nostræ; — Jacobum d'Ay, patrem; — Jacqueminum et Johannem d'Ay. » (*Procès,* t. V, pp. 150, 151.)

Edmond Richer ne peut « conjecturer d'où une telle erreur est provenue, sinon de quelque vice de clerc. » (*Histoire de la Pucelle,* liv. IV, f° 109 verso.)

J. Quicherat explique cette altération par la manière dont les Lorrains prononcent les R, qu'ils éteignent presque entièrement.

Le même nom d'Ay pour d'Arc (Jehanne d'Ay, Jacques d'Ay, etc.), figure dans le texte de la confirmation que Henri II fit, en 1550, du privilège de noblesse accordé aux descendants de la famille de Jeanne d'Arc. (*Procès*, t. V, pp. 219-221.)

Quelle est l'orthographe exacte et rationnelle du nom d'Arc? Faut-il écrire Darc ou d'Arc? Vallet de Viriville, dans la brochure citée plus haut, s'applique à démontrer qu'il faut supprimer l'apostrophe et écrire simplement Jeanne Darc. Henri Martin s'est rangé à son avis. Ce qui n'a pas empêché l'opinion contraire de prévaloir. L'usage d'écrire Jeanne d'Arc avec l'apostrophe est aujourd'hui général. A tous les arguments mis en œuvre par l'historien de Charles VII, — aucun, du reste, n'est péremptoire, — il suffit de répondre que jusqu'au dix-septième siècle on écrivait couramment *Dalençon*, *Darmagnac* et autres noms à particule incontestée, sans apostrophe, comme la lecture des manuscrits de ce temps, conservés

à la Bibliothèque nationale, permet de le constater. On a dans des pièces authentiques les deux orthographes du nouveau nom des frères de Jeanne, *Duliz* et *Du Lys*.

2°

LE PÈRE ET LA MÈRE DE JEANNE D'ARC.

Nous l'avons déjà dit au chapitre premier de cette Histoire, Domremy n'était point le village originaire du père de Jeanne d'Arc, pas plus que de sa mère. Jacques d'Arc, père de notre héroïne, était né vers 1375 ou 1380, de bonne et ancienne famille, a-t-on lieu de croire, à Ceffonds[1], localité champenoise dépendant de la riche abbaye de Montiérender (Haute-Marne), au diocèse de Troyes. « On connaît encore dans ce village la maison d'Arc, que des titres fort anciens désignent comme ayant appartenu, au quinzième siècle, à Jean d'Arc (sans doute le frère de Jeanne d'Arc), demeurant à Domremy. » (E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, introduction, p. x.) Une plaque commémorative a été placée récemment sur la maison où Jacques d'Arc aurait vu le jour.

C'est vers le temps de son mariage, sans doute, que Jacques d'Arc vint s'établir à Domremy. La jeune fille qu'il épousa avait nom Isabelle ou Zabillet Rommée, et était de Vouthon, village à sept kilomètres ouest de Domremy, aujourd'hui dans le canton de Gondrecourt. On suppose que Rommée n'était en aucune manière son nom de famille, mais un simple surnom donné à l'un des siens, selon l'usage du temps, pour avoir fait le grand pèlerinage de Rome. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, pp. XII-XIII. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 43.)

1. CHARLES DU LYS, *Traité sommaire...* — Dans l'édition de 1610, Charles du Lys avait fait naître Jacques d'Arc à Sermaize. Dans l'édition de 1628, il reconnut son erreur.

Voir sur ce sujet SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 26, 27; — LE R. P. AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. II, pp. 257-262.

Vouthon était divisée en deux sections nommées Vouthon-le-Haut et Vouthon-le-Bas, à un kilomètre l'une de l'autre. A laquelle de ces deux sections appartenait la famille de la mère de Jeanne? C'est probablement Vouthon-le-Haut, car c'est toujours Vouthon-le-Haut qu'on désignait quand on parlait de Vouthon tout court.

Le père de Jeanne d'Arc n'avait-il ni frères ni sœurs? Un de ses descendants, Charles du Lys [1], auteur du *Traité sommaire* cité plus haut, nous apprend que Jacques d'Arc avait deux frères, nommés l'un Nicolas, l'autre Jean. Nicolas étant mort, sa veuve fut une des marraines de Jeanne d'Arc (*op. cit.*, p. 7). Jean prêta serment, en 1436, comme arpenteur du roi pour les bois et forêts « au département de France » (*op. cit.*, p. 28).

Jacques d'Arc, après le départ de Jeanne pour Chinon, n'eut la joie de la revoir qu'à Reims, à l'occasion du sacre. La ville de Reims se réserva l'honneur de traiter et de défrayer le père de la Pucelle. Charles VII lui fit remettre une somme d'argent et le chargea d'annoncer aux habitants de Domremy et de Greux qu'ils étaient désormais exempts de toute taille.

Puis vinrent les événements douloureux de 1430, l'échec de la Charité, la sortie de Compiègne, la prise et la captivité de Jeanne, enfin le Procès et la sentence de Rouen.

Quand le malheureux père apprit le supplice et la mort cruelle de sa fille, il ne put supporter ce chagrin. Le poète Valéran Varanius (*Procès*, t. V, p. 83) nous apprend qu'il mourut l'année même de cet événement.

3°

LA SITUATION DE FORTUNE DE LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC.

Les parents de Jeanne d'Arc étaient-ils pauvres ou riches; étaient-ils également éloignés de la richesse et de la pauvreté, dans ce qu'on appelle une honnête aisance?

Deux témoins de l'enquête de 1456, Béatrix, veuve Es-

1. Voir, à la fin du présent Appendice, quelques renseignements sur ce personnage.

tellin, et Jeannette, veuve Thiesselin, disaient d'eux qu'ils « n'étaient pas bien riches : *non erant multum divites.* » (*Procès*, t. II, pp. 395, 403.)

Qu'exprime le langage de ces témoins : de la compassion ou de l'ironie? peut-être ni l'un ni l'autre. Il est difficile d'en tirer quelque chose de clair.

Sur les trente-quatre témoins de cette même enquête, un seul parle de pauvreté, à propos de Jacques d'Arc et des siens : bons catholiques, de bonne renommée « quoique pauvres, — *quamvis essent pauperes.* » (*Procès*, t. II, p. 401.) Mais il est à noter que ce témoin n'était pas de Domremy : c'était le prêtre Etienne de Sionne, de Roncey, près de Neufchâteau.

Parmi les témoins de Domremy même, qui connaissaient exactement la situation de fortune des parents de la Pucelle, nous entendrons les uns, comme Jeannette, femme Thévenin, comme Mengette, l'une des amies préférées de Jeanne d'Arc, nous parler des fréquentes aumônes de la jeune fille (*Procès*, ibid., pp. 398, 430); d'autres, comme Perrin le Drappier, marguillier de l'église, ajouter que ces aumônes étaient considérables (*ibid.*, p. 413); d'autres enfin, et Jeanne elle-même, signaler les cierges qu'elle faisait brûler à Notre-Dame de Bermont et dans l'église de son petit village.

Ajoutons que l'habitation de la famille ne ressemblait pas à celle des villageois pauvres et besogneux. Elle était solidement et, pour l'époque, luxueusement construite, puisqu'elle a traversé près de cinq siècles et qu'elle est restée debout; elle fut restaurée à la fin du quinzième siècle, mais non reconstruite. De plus, Jacques d'Arc possédait des *bêtes* et chevaux dont Jeanne parfois s'occupait, et sous ce nom générique de bestiaux ou animaux, — *animalia*, — on doit comprendre toutes les espèces de troupeaux, bœufs, vaches, moutons, brebis, qu'on élevait dans la vallée de la Meuse. Une condition pareille n'est pas de la pauvreté; c'est au moins de l'aisance.

Ajoutons à cela que Jacques d'Arc et sa femme fondèrent dans l'église de Domremy leurs obits et anniversaires et deux messes annuelles à célébrer pendant « la semaine des Fontaines. » (*Extrait d'un registre paroissial*

de l'an 1490, cité par MM. E. de Bouteiller et G. de Braux dans leur ouvrage : *La famille de Jeanne d'Arc*, pp. 181. 182.)

Cette aisance allait-elle pour les parents de Jeanne jusqu'à la richesse? constituait-elle une véritable fortune? Il faudrait le croire, d'après quelques érudits. Ils font valoir que, en 1419, le château de l'Isle et ses appartenances ayant été mis aux enchères pour sept années, Jacques d'Arc fut un des deux adjudicataires (acte retrouvé par M. Jean Chapellier et publié en janvier-février dans le *Journal de la Société archéologique lorraine*). Mais la raison principale se tire de l'allégation suivante :

M. Villiaumé, auteur d'une *Histoire de Jeanne d'Arc*, déclara devant MM. de Bouteiller et de Braux tenir d'un de ses grands-oncles, curé de Damvillers (Meuse), mort vers 1820, des pièces qui le conduisaient à cette évaluation des biens de Jacques d'Arc et d'Isabelle Rommée. Ces biens, disait-il, « représentaient environ vingt hectares, dont douze en terres, quatre en prés et quatre en bois, dont le Bois Chesnu ; ils avaient de plus leur maison, leur mobilier et une réserve de deux ou trois cents francs (le franc valait treize francs de notre monnaie). Tout cela, d'après l'abbé Mandré (l'oncle en question), constituait une valeur totale de 50,000 francs environ (pour 1812, année où l'abbé parlait ainsi ; cela en ferait bien aujourd'hui 80,000). En faisant valoir eux-mêmes ce bien, leur revenu pouvait atteindre de 4 à 5,000 francs, valeur de nos jours.

« Voilà ce qui expliquerait la possibilité qu'ils avaient de faire la charité et de donner l'hospitalité aux moines, mendiants et aux voyageurs qui passaient souvent dans ce pays. »

(E. de Bouteiller et G. de Braux, *La Famille de Jeanne d'Arc*, pp. 185-186.)

Quelque confiance que mérite l'opinion de M. Villiaumé et du curé, son oncle, il nous paraît plus sage et plus sûr de ne pas attribuer une vraie fortune aux parents de Jeanne et de voir en eux des cultivateurs aisés, mais pas davantage.

S'ils n'étaient pas riches, ils étaient du moins estimés

et considérés. Ce qui le prouve, c'est d'abord l'unanimité des témoignages qui leur furent rendus dans l'Enquête de la réhabilitation; ce qui le prouve encore, c'est le titre de Doyen (ou sergent, du latin *serviens*) du village, donné à Jacques d'Arc dans un acte de 1423, (CHAPELLIER, *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*, t. VIII, p. 72.) Or, ce titre et les fonctions qui en découlaient n'étaient dévolus qu'à des gens d'une probité reconnue. Le doyen prenait rang immédiatement après le maire et l'échevin. C'était lui qui convoquait les maires, échevins, jurés à leurs réunions ordinaires ou extraordinaires : il était également chargé de la collecte des tailles; (SIMÉON LUCE, *op. cit.*, p. 40.) L'acte public dans lequel Jacques d'Arc est qualifié de doyen fut rédigé à Maxey-sur-Meuse à la date du 7 octobre 1423.

Autres preuves de la considération dont le père de Jeanne jouissait auprès des habitants du village. En 1423, Greux et Domremy avaient souscrit un tribut annuel au damoiseau de Commercy. Sept habitants de chaque localité s'engagèrent et répondirent pour leurs concitoyens. Jacques d'Arc fut un des sept répondants de Domremy. (SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 159-161.)

En 1427, les habitants de Domremy ayant un procès important à soutenir par-devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, Jacques d'Arc est désigné dans un acte du 31 mars rédigé à Vaucouleurs comme le fondé de pouvoirs de ses concitoyens. (CHAPELLIER, *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*, t. VIII, p. 72.)

Il est vrai qu'il ne figure plus dans un acte postérieur de deux ans relatif au même procès. M. Boucher de Molandon conjecture que Jacques d'Arc dut décliner un mandat qui l'eût mis en rapport avec le capitaine à qui sa fille Jeanne, vers le même temps, demandait de la faire conduire à Chinon. (*Jacques d'Arc, père de la Pucelle*, pp. 25-28. Orléans, Herluison, 1885.)

4°

LES ARMOIRIES DE LA FAMILLE DE JACQUES D'ARC.

On peut encore invoquer à l'appui des considérations qui précèdent les armoiries dont la famille de la Pucelle était en possession avant qu'elle fût sortie de son petit village. Nous en avons déjà fait la remarque et nous allons la compléter.

Dans le *Traité sommaire* déjà cité, Charles du Lys nous apprend que Jean du Lys, échevin d'Arras « retint les armoiries anciennes de la famille Darc, que portait son ayeul Jacques Darc, père de la Pucelle, qui estoient d'un arc bandé de trois flèches, auxquelles il adjousta le timbre comme escuyer, et le chef d'un lyon passant, à cause de la province à laquelle son roy l'avait habitué. »

(*La famille de Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et J. de Braux, pp 263-268.)

Les lettres patentes de 1612 constatent le même fait. Jean du Lys, disent-elles, « se serait contenté de porter le nom Dulis, retenant les armes du nom et de leur ancienne famille d'Arc, qui sont d'azur à l'arc d'or mis en fasce, chargé de trois flèches entrecroisées, les pointes en haut férues, deux d'or, ferrées et plumetées d'argent, et une d'argent, ferrée et plumetée d'or, et le chef d'argent au lion passant de gueule. » (*Procès*, t. V, p. 228.)

La famille d'Arc avait donc des armoiries à elle avant que Charles VII l'anoblît et lui donnât celles que l'on connaît. Encore que ces armoiries ne constituent qu'un signet et nullement un blason, le timbre ou heaume y manquant, elles indiquent, ce nous semble, que la famille d'Arc sortait du commun. Ces armoiries, les descendants de Pierre du Lys les avaient gardées, sans y joindre celles qu'avait octroyées à la Pucelle le roi Charles VII. Par les lettres patentes de 1512, Louis XII autorisa les représentants de cette branche cadette à porter les deux ensemble, « escartelées en mesme escusson. » (*Procès*, t. V, pp. 229-231.)

Les mêmes lettres établirent que « le cri de Charles Dulis (l'un des sollicitants) serait : *La Pucelle!* et que celui de Luc Dulis, escuyer, sieur de Reisnemoulin, frère de Charles (le second sollicitant), serait : *Les Lys!* (*Procès*, t. V, p. 231.)

5°.

LES FRÈRES ET SŒUR DE JEANNE D'ARC.

Jeanne d'Arc eut une sœur et trois frères. Sa sœur se nommait Catherine.

Ses frères se nommaient Jacques ou Jacquemin, Jean ou Jehan, Pierre ou Pierrelot.

1.

DE LA SŒUR DE JEANNE D'ARC.

Deux questions se posent à ce sujet :

Qu'advint-il de la sœur de Jeanne et qu'en savons-nous?

Jeanne eut-elle une sœur seulement ou en eut-elle plusieurs?

1. QUE SAVONS-NOUS DE LA SŒUR DE JEANNE D'ARC?

Ce que nous savons de la sœur de Jeanne, c'est qu'elle se nommait Catherine; — qu'elle se maria avec Jean Colin, fils de Colin, de Greux; — qu'elle mourut avant le départ de sa sœur pour Chinon.

Ce que nous ne savons pas, c'est si elle était l'aînée de Jeanne ou sa cadette. Vu son mariage, nous croirions volontiers qu'elle était son aînée.

Ce qui prouve que cette sœur de Jeanne avait nom Catherine, c'est la déposition de Hellouy Robert, femme de Pariset Lengres, dans l'enquête à laquelle procéda le bailli de Chaumont le 8 octobre 1555 à Vaucouleurs, au sujet d'un membre (Jehan Royer) de la famille de la Pucelle.

Cette Hellouy Robert était la petite-fille de Jehan le

Vauseul et d'Aveline, sœur de la mère de Jeanne d'Arc. Elle déposa tenir de sa mère « que ladite Aveline, grand'mère de la déposante, aurait dit à sa mère que lorsque la Pucelle se départit du pays de Vaucouleurs pour aller sacrer le Roy, ladite Pucelle aurait requis ladite Aveline que, puisqu'elle était enceinte d'enfant, si elle accouchait d'une fille, *elle lui fict mettre en nom Catherine*, pour la soubvenance de feue *Catherine* sa sœur, niepce de ladite Aveline; tellement que la mère d'elle déposant fut nommée Catherine. » (*Nouvelles recherches...*, Enquête du 8 octobre 1455, p. 62.)

Ce qui prouve que cette Catherine, sœur de la Pucelle, fut mariée à Jean Colin, fils de Colin et maire de Greux, c'est l'enquête faite à Domremy le 16 août 1502, à la requête des cousins maternels de Jean du Lys, fils de Pierre du Lys, et neveu de la Pucelle.

Cette enquête, citée par M. Boucher de Molandon (*La famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, pp. 62-69), révéla par la bouche du huitième déposant, laboureur à Greux, « que Colin, le maire, fils de Jean Colin, en son vivant maïeur (maire), avait eu espousé la sœur de la Pucelle. »

Si on objectait que Colin, au Procès de réhabilitation, n'en dit rien, on répondrait qu'il n'en dit rien parce que rien ne demandait qu'il le dit, et que, l'eût-il dit, les notaires qui reçurent et écrivirent sa déposition purent bien l'oublier ou n'en pas faire mention.

Enfin, la preuve que cette sœur de Jeanne mourut avant le départ de la Pucelle pour Chinon se trouve dans la déposition ci-dessus de la femme Robert Lengres, et dans la requête même de Jeanne. Comme preuve supplémentaire, on peut invoquer le silence fait sur Catherine d'Arc dans les lettres d'anoblissement de la famille de Jeanne.

2. JEANNE D'ARC EUT-ELLE UNE OU PLUSIEURS SŒURS?

Isabellette, femme de Gérardin d'Épinal, dit, dans sa déposition : « Jeanne alla à Neufchâteau avec son père, ses frères et *ses sœurs*. » (*Procès*, t, II, p. 246.)

Colin, fils de Jean Colin, dit : « Presque chaque samedi, *cum quadam sorore sua* et d'autres femmes. Jeanne allait à l'ermitage de Notre-Dame de Bermont. » (*Ibid.*, p. 433.)

Michel Lebuin, de Domremy, affirme le même fait que le témoin précédent dans les mêmes termes : « *Cum quadam sorore sua* ibat, et candelas portabat. » (*Ibid.*, p. 439.)

Faut-il traduire ces mots latins par *une de ses sœurs*, ou *sa sœur*... ?

D'autre part, Jeanne exprimait devant Dunois et l'archevêque de Reims, en marchant sur Paris, le vœu que Dieu la laissât aller rejoindre son père, « ses frères, *sa sœur*, qui seraient grandement joyeux de la voir — *cum sorore* et fratribus meis. » (*Ibid.*, t. III, p. 15.)

Jeanne avait donc alors une autre sœur que celle dont elle avait eu à pleurer la mort avant son départ pour Chinon... ?

Quelque favorables que les textes précédents paraissent à cette conclusion, une simple remarque remet tout en question et laisse subsister l'incertitude.

C'est que l'usage du temps et du pays faisait donner indistinctement le nom de sœur, et aux sœurs proprement dites, et aux belles-sœurs.

Resterait donc à savoir si les témoins, si Jeanne elle-même parlent de ses sœurs propres ou de ses belles-sœurs.

Jean Hordal, dans une lettre du 19 juillet 1609 à Charles du Lys, a rencontré et résolu ces difficultés. » Et faire se pourrait, dit-il, que la déposition du comte de Dunois se devroit entendre de la femme de quelques-uns des frères de ladicte Pucelle, laquelle parlant d'une sœur, entendoit parler d'une belle-sœur et femme d'un de ses frères. » (E. de Bouteiller..., *La famille de Jeanne d'Arc*..., p. 17.)

On dit encore que la sœur de Jeanne aurait eu dix-sept ou dix-huit ans à peine à sa mort, arrivée sur la fin de 1428 ou dans les premiers mois de 1429, chose peu conciliable avec son mariage que l'enquête faite en 1502 prouve avoir eu lieu.

L'objection est peu sérieuse : qu'est-ce qui a pu empêcher Catherine d'Arc de se marier à seize ans et de mourir quelques mois après ?

Ce qui est hors de doute, c'est que cette sœur de la Pucelle n'était plus de ce monde lorsque Charles VII anoblit Jeanne et sa famille; car dans les lettres royales, Jeanne, son père, sa mère, ses trois frères sont nommés à trois reprises différentes, mais Catherine ne l'est pas. (*Procès*, t. V, p. 150.)

Le lecteur peut juger par là du cas qu'il doit faire de l'hypothèse d'une deuxième sœur que quelques érudits fantaisistes donnent à Jeanne, et qui, d'après eux, sera plus tard la fausse Pucelle, dame des Armoises. Compagne de Jeanne, blonde aux longs cheveux, tandis que Jeanne avait les cheveux noirs et courts: robuste et martiale, tandis que Jeanne aurait été timide et mystique; cette sœur qu'ils nomment Claudette, aurait porté l'épée, tandis que Jeanne n'aurait porté que l'étendard. (*La vérité sur Jeanne d'Arc*, par Francis André. Paris, in-18, Chamuel, 1895.) Ce n'est pas là de l'histoire, mais de la fable et de l'imagination pure.

2.

DES FRÈRES DE JEANNE D'ARC.

JACQUEMIN. — L'aîné des frères de Jeanne et de toute sa famille était Jacques ou Jacquemin. Dès 1419 il était marié et il cautionnait son père dans la ferme du château de l'Isle et de ses dépendances. En 1427 sa présence à Vouthon est mentionnée dans un *Exploit de justice tenu pardevant le prévost et son lieutenant*. (*Nouvelles recherches...*, pp. XI-XII.) Peut-être s'y était-il transporté pour gérer et cultiver le patrimoine de sa mère. Il eut une fille qu'il maria à son frère Jean et qui eut pour fils Claude du Lys, l'auteur de la décoration de la façade de la maison paternelle en 1481. L'auteur du *Traité sommaire... de la parenté de la Pucelle*, dit de Jacquemin qu'il « demeura sur les lieux, près de ses père et mère, pour supporter le mesnage de la maison » et qu'il « décéda peu de temps après de regret et de déplaisir, aussitôt qu'il sceut les tristes nouvelles de la cruelle mort de ladite Pucelle sa sœur. » (*Op. cit.*, chap. III.)

Edmond Richer, dans son *Histoire manuscrite de Jeanne d'Arc*, dit qu'il en fut de Jacquemin comme de son père : ni l'un ni l'autre ne survécurent longtemps à leur bien-aimée Jeanne.

D'après MM. E. de Bouteiller et G. de Braux, des raisons sérieuses autoriseraient à penser que Jacquemin aurait vécu plusieurs années après le supplice de sa sœur, et qu'il aurait eu non seulement une fille mais un fils nommé Pierre, comme son oncle, le jeune frère de Jeanne. Ce fils aurait épousé Jeanne de Prouville, et de cette branche seraient issus les MALEYSSIS, les HORDAL, les VILLEBRESME et les HALDAT qui figurent dans la descendance de la famille de Jeanne d'Arc. (*La famille de Jeanne d'Arc*, pp. 78-83.)

Les mêmes écrivains mentionnent dans leurs *Nouvelles recherches*, pp. XIII, XIV, 109, un arrêt du sénéchal de Fougères qui donne Jacquemin d'Arc pour ancêtre aux Le Châtelain, par les Le Fournier et Villebresme. Jacquemin serait donc allé se fixer en Normandie. Cela prouve combien il est difficile de découvrir la vérité sur certains points d'histoire. Ce qui est hors de doute, c'est que l'aîné des frères de la Pucelle était mort lorsqu'on entreprit le Procès de réhabilitation ; jamais, en effet, on ne l'y voit mentionné ou nommé.

JEHAN D'ARC (ou du Lys), après l'anoblissement de sa famille), second frère de la Pucelle, suivit de près sa sœur lorsqu'elle partit pour Chinon. Il était avec elle au siège d'Orléans et fut logé comme elle dans l'hôtel de Jacques Boucher. Il prit part à toutes ses campagnes. Après la mort de Jeanne, il se tint en la compagnie du Roi. Nous verrons ailleurs ce qu'il advint de lui.

PIERRE D'ARC (ou du Lys), dit aussi Pierrelot, frère puîné, croit-on, de Jeanne, était avec elle ainsi que Jean d'Arc au siège d'Orléans. A Compiègne, il fut fait prisonnier comme sa sœur. Il demeura prisonnier plusieurs années entre les mains du Bâtard de Vergy.

6°

DES ONCLES, TANTES ET COUSINS MATERNELS DE JEANNE D'ARC.

Nous l'avons déjà dit, Isabelle Rommée, mère de la Pucelle, était née à Vouthon, en 1387. Elle avait une sœur et deux frères, sinon trois. Sa sœur, nommée Aveline, fut mariée à Jehan Le Vauseul ou le Voyseul avant 1410. Ils eurent deux filles : 1° Jeanne, qui épousa Durand Lassois ou Laxart, de Burey-en-Vaux ; 2° Catherine, qui naquit en 1429 et fut ainsi nommée en souvenir de Catherine, sœur de la Pucelle. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, pp. 93, 169-170 ; — *Nouvelles recherches*..., Introduction, p. XI.)

Les deux frères connus de la mère de Jeanne furent Jehan dit de Vouthon et Dominique ou Mougin qui vint mourir dans l'Orléanais, quelques années après sa sœur. (Boucher de Molandon, *Un oncle de Jeanne d'Arc oublié*.)

Jehan de Vouthon, époux de Marguerite Colnel, quitta le pays en 1416 et vint se fixer à Sermaize (Marne), avec ses enfants. Il y exerça le métier de couvreur dont il garda le surnom (*Nouvelles recherches*, p. XC) et y vécut jusqu'en 1446. (Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne dans l'Orléanais*, pp. 124-125).

Jehan de Vouthon eut trois fils et une fille. Les trois fils furent Perresson ou Pierresson, Perrinet et Nicolas; sa fille eut nom Mengotte. Avec Henry Perrinet, son petit-fils, mort sans postérité, s'éteignit le nom de Jehan de Vouthon. Les descendants de sa fille se sont perpétués jusqu'à nos jours. (*Nouvelles recherches*..., p. XIX.)

Charles du Lys, auteur du *Traité sommaire*..., nous apprend que Nicolas, fils de Jehan de Vouthon, entra comme religieux profès à l'abbaye de Cheminon, de l'ordre de Cîteaux, à 4 kilomètres de Sermaize. Jeanne d'Arc, dont il était cousin germain, lui « fit donner dispense et permission de son abbé pour lui servir de chapelain et aumônier. » (*Traité sommaire*..., p. 8.)

Nous avons dit que la mère de Jeanne d'Arc eut deux

frères sinon trois. Si elle en eut un troisième, nous le trouverions dans un certain Henry de Vouthon qui devint curé de Sermaize et mourut dans l'exercice de ses fonctions pastorales. Un des témoins de l'enquête des 2 et 3 novembre 1476, reproduite par MM. de Bouteiller et de Braux, Jehan Collin, l'aîné, natif et habitant de Sermaize, dit de son curé Henry de Vouthon qu'il était « natif dudit Voulton (Vouthon), en Barrois », qu'il « réputait les Voultons (Perrinet et Perresson) ses prochains parents..., et que après son trespas, lesdits Perrinet, Perresson et Mengotte leur sœur ont prins et emporté par portions égales toute la succession mobiliaire et immobilliaire d'icelluy feu messire Henry de Voulton, comme ses plus prochains linagers habiles à luy succéder, sans que aulcun empeschement leur en fust ni ayt été depuis lors mis, fait ou donné. » (*Nouvelles recherches....*, p. 14-15.)

La parenté du curé de Sermaize avec les neveux d'Isabelle Rommée et par suite avec elle se trouve par ce témoignage nettement établie. Reste à savoir si cet ecclésiastique était l'oncle ou seulement le frère desdits Perrinet, Perresson et Mengotte, le frère ou seulement le neveu de la mère de Jeanne. MM. de Bouteiller et de Braux voient en lui frère Nicolas, le religieux de Cheminon, qui, ayant quitté son couvent, « aurait obtenu, en souvenir des services rendus par lui à la Pucelle, la cure d'une ville où se trouvaient réunis ses plus proches parents. Il aurait alors quitté son nom monastique de Nicolas pour reprendre celui de Henry, qu'il avait reçu au baptême et qu'il avait déjà donné à Henry de Vouthon, son neveu, fils de son frère Perrinet. » (*Nouvelles recherches*, pp. XX-XXI.)

Cette explication de MM. de Bouteiller et de Braux est malheureusement difficile à concilier avec la déposition d'une certaine Jehanne, « native de Sermaize, en laquelle elle a continuellement demouré, âgée d'environ quatre-vingts ans. » La déposante dit avoir vu audit lieu de Sermaize un nommé messire Henry de Voulton, lequel depuis qu'il arriva audit Sermaize du pays de Barrois, a esté curé de la cure dudit lieu, lequel a toujours réputé

Perrinet, Perresson et Mengotte leur sœur ses parents prochains. » (*Op. cit.*, p. 15-16.) Or, si Henry de Vouthon eût été le frère des personnages désignés, ladite déposante l'eût su, ce semble, et l'eût dit.

Si nous ne pouvons savoir à quel degré au juste le curé de Sermaize était parent de Jeanne d'Arc, les témoignages qui précèdent suffisent à établir qu'il était son proche parent : son oncle ou son cousin, et par conséquent le frère, le cousin ou le neveu de sa mère Isabelle.

Une circonstance de laquelle nous avons fait mention au chapitre III de cette Histoire se rapporte à la fille de Jean de Vouthon, Mengotte, cousine germaine de Jeanne d'Arc. Cette cousine fut mariée à un jeune homme de Sermaize, nommé Collot Turlaut. Deux ou trois ans après ce mariage, le comte de Salm assiégea l'église de Sermaize où les Français s'étaient retranchés. Un coup de bombarde atteignit Turlaut et le frappa mortellement. Un an et demi après la mort de son mari, sa jeune veuve se remariait. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 8. Enquête des 2-3 novembre 1476.)

7°

DE DURAND LAXART. — ÉTAIT-IL L'ONCLE OU LE COUSIN PAR ALLIANCE DE JEANNE D'ARC ?

La sœur de la mère de Jeanne, Aveline, habita quelque temps Sauvigny après son mariage avec Jean Le Voyseul ou Le Vauseul. Plus tard, elle vint s'établir à Burey-en-Vaulx ou Burey-le-Petit, et elle y était en 1428. L'enquête du 8 octobre 1555 faite à Vaucouleurs, à la requête de Jean Royer descendant d'Aveline, sœur d'Isabelle Rommée, nous apprend par la bouche de plusieurs témoins (*Nouvelles recherches...*, pp. 51, 54, 56) que la fille d'Aveline, Jehanne, « fut mariée avec un nommé Durand Lassois, demourant audit Burey, » et plus tard à Sauvoy. Durand Lassois est celui que le Procès de réhabilitation nomme Durand Laxart, « soit par suite d'une

faute d'écriture, soit par l'emploi d'une forme empruntée au patois local; car on trouve à chaque page des enquêtes le nom de Lassois avec des variantes peu importantes. (*Ibid.*, pp. XXI-XXII.) » Par conséquent, Durand Laxart était, non l'oncle de Jeanne d'Arc, mais le mari de sa cousine germaine. Ce n'est pas lui, du reste, qui dans sa déposition se qualifie d'oncle de la Pucelle : il se borne à dire que Jeanne était de la parenté de sa femme : « *Johanna articulata erat de parentela Johannæ uxoris suæ.* » (*Procès*, t. II, p. 443.) Jeanne lui donnait la qualification d'oncle, en vertu de l'usage qui faisait donner ce titre aux cousins germains plus avancés en âge. (Boucher de Molandon, *La Famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, pp. 144-147.)

A la fin du troisième volume, qui traitera du Procès de réhabilitation, procès ouvert à la requête de la mère et des frères de Jeanne d'Arc, au nom de la famille et de tous les parents, nous dirons ce que devinrent Isabelle Rommée, Jean et Pierre d'Arc, et nous y ajouterons quelques mots sur leur descendance.

8o

DE JEAN HORDAL ET CHARLES DU LYS.

Pour le moment, nous remarquerons que Charles du Lys, magistrat érudit du commencement du dix-septième siècle, et Jean Hordal, professeur à l'Université de Pont-à-Mousson, dont le lecteur a rencontré les noms dans cet *Appendice* et dans l'*Introduction*, appartenaient à la lignée des frères de Jeanne d'Arc.

Jean Hordal avait été avocat au Parlement de Toulouse. Il descendait d'une fille de Pierre d'Arc, troisième frère de Jeanne, laquelle épousa Étienne Hordal. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, pp. 38-39.) Jean Hordal fut professeur à l'Université de Pont-à-Mousson. Cette Université avait été fondée en 1572 par Charles III, duc de Lorraine; elle fut longtemps florissante et compta jusqu'à 2,000 élèves. En 1756, le roi Stanislas la transféra à Nancy.

Jean Hordal écrivit en latin sa *Biographie*, ou plutôt son *Éloge* de Jeanne d'Arc. Charles du Lys écrivit en français son ouvrage sur la famille et la parenté de la Pucelle. Trois éditions parurent en 1610, en 1612 et en 1628.

La première avait pour titre :

De l'extraction et parenté de la Pucelle d'Orléans, avec la généalogie de ceux qui se trouvent descendus de ses frères. Paris, in-4°, 1610.

Le titre de la deuxième était :

Discours sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères. Paris, in-8° de 70 pages, 1612.

Le troisième avait le même titre sauf le premier mot qui était :

Traité sommaire, au lieu de *Discours sommaire*. In-4° de 52 pages, Paris, 1628, Edme Martin.

Charles de Lys était conseiller et avocat général du Roi en la Cour des aides à Paris. Permission lui fut accordée, par lettres patentes du 25 septembre 1612, de prendre les armoiries octroyées par Charles VII à la Pucelle. (*Procès*, t. V, p. 225.)

APPENDICE III.

DE LA NATIONALITÉ DE JEANNE D'ARC.

Il est arrivé pour la question de la nationalité de Jeanne d'Arc ce qui arrive pour bien d'autres : on l'a compliquée au lieu de la simplifier, et à force de vouloir l'éclaircir, on l'a embrouillée et obscurcie.

D'après certains érudits, Jeanne serait née sujette du duc de Lorraine; cette thèse paraît aujourd'hui abandonnée. D'après d'autres, elle aurait été sujette du duc de Bar. — D'autres savants font de la Pucelle une Champenoise, et par conséquent une Française, la Champagne faisant alors partie du royaume. D'autres enfin nient que Jeanne ait été Lorraine, ou Barroise, ou Champenoise; elle

était, disent-ils, tout simplement Française; Domremy, sa patrie, étant, au commencement du quinzième siècle, uniquement Français[1].

Nous avons énoncé en quelques mots, au chapitre premier de cette Histoire (pp. 62, 63), ce qui nous paraît être la vérité en ce qui concerne la nationalité de Jeanne d'Arc. On pourrait, à la rigueur, se dispenser de toute recherche ultérieure, en se basant sur ce simple fait : nous voulons dire le sentiment et la parole de Jeanne elle-même. Jeanne s'est dite Lorraine et Jeanne s'est dite Française.

Elle s'est dite Lorraine parce qu'elle était née dans un village des Marches de Lorraine ou du pays de Lorraine.

Elle s'est dite Française, car elle n'a cessé de proclamer et de reconnaître Charles VII, roi de France, comme son souverain légitime et comme son roi ; et ses ennemis, ses juges de Rouen, n'ont cessé d'affirmer la même chose et ne se sont pas exprimés autrement.

Notre intention, en cet Appendice, n'est pas d'éclaircir la question d'érudition pure qui s'agite entre savants,

1. Les lecteurs, curieux de juger par eux-mêmes des pièces présentées au débat, pourront consulter, entre autres écrits, les suivants :

L'abbé E. Misset, *Jeanne d'Arc Champenoise*. Brochure in-8°. Paris, Champion, 1895, et autres brochures du même auteur sur ce sujet, jusqu'à celle qui vient de paraître sous ce titre :

Jeanne d'Arc Champenoise. — *La nationalité de Jeanne d'Arc et celle de saint Pierre Fourrier*. Broch. in-8°. Paris, Champion, 1898.

Jeanne d'Arc, la bonne Lorraine, ou *Réponse à Jeanne d'Arc Champenoise*, par l'abbé Edmond L'Hôte, chanoine honoraire, professeur au grand séminaire de Saint-Dié. In-8° de 116 pages. Saint-Dié, Humbert, 1895.

Etude sur la vraie nationalité de Jeanne d'Arc, par M. Chapellier, instituteur en retraite. In-8°, Saint-Dié, 1870.

Jeanne d'Arc est-elle Lorraine? Trois brochures de M. Henri Lepage publiées en 1852, 1855, 1856. D'après cet érudit, Jeanne d'Arc était une sujette d'Edouard, duc de Bar.

Nouvel aperçu sur Domremy, pays de Jeanne d'Arc. In-8° de 19 pages, 1895. « Ni Lorraine, ni Champenoise, Française uniquement », dit, dans cette brochure, M. Maurice Poinsignon, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris.

Pour une bibliographie plus complète, consulter le *Livre d'or de Jeanne d'Arc* (grand in-8° de 1008 pages, Paris, 1893) publié par M. Pierre Lanéry d'Arc, pp. 295-304.

mais de dire de quelle manière, en tenant compte des documents et du bon sens, il sied de résoudre les deux questions que voici :

1° Jeanne d'Arc doit-elle être réputée et dite Lorraine?

2° Jeanne d'Arc doit-elle être réputée et dite Française?

PREMIÈRE QUESTION.

Jeanne d'Arc doit-elle être réputée et dite Lorraine?

Dans sa ballade des *Dames du temps jadis*, trente ans seulement après le supplice du Vieux-Marché, François Villon demande ce que sont devenues

La reine blanche comme un lys
Qui chantait à voix de sirène,
Berthe au grand pied, Biétris, Allys,
. . . .
Et Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen;
Où sont-ils, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan!

Est-ce de ces vers touchants de Villon que date l'usage de qualifier Jeanne d'Arc de *Lorraine,* ou faut-il remonter encore plus haut? Oui, il faut remonter encore plus haut; d'abord jusqu'aux chroniqueurs contemporains qui ne qualifient guère la Pucelle autrement; puis jusqu'à Jeanne elle-même, car elle a été la première à se donner cette qualification.

Parmi les chroniqueurs et écrivains du temps, Perceval de Cagny, le héraut Berri, l'auteur du *Journal du siège d'Orléans* (Procès, t. IV, pp. 3, 52, 118), Mathieu Thomassin (Ibid., p. 304), le greffier de la Chambre des comptes de Brabant (p. 426), Lefèvre de Saint-Remi (p. 430), Walter Bower (p. 478), Eberhard de Windecken (p. 488), Jean Bréhal, dans sa récapitulation (P. Ayroles, *Jeanne d'Arc devant l'Eglise de son temps*, p. 456), et beaucoup d'autres écrivains désignent Jeanne comme originaire de la Lorraine, des Marches de Lorraine, du pays situé sur les confins de la Lorraine et du royaume. « La sus-

dite Pucelle était *de Lorraine* », dit Mathieu Thomassin. « En ces temps, il se leva *dans la Lorraine* une jeune fille..., » dit Eberhard de Windecken. « Quædam puella, *oriunda ex Lotharingia* », dit le greffier de Brabant.

Le chevalier d'Aulon, écuyer de Jeanne, Guillaume de Richarville, panetier de la cour, n'en parlent pas autrement. « Ladite Pucelle *était des parties de Lorraine* », dit Jean d'Aulon (*Procès*, t. III, p. 209). « Cette bergerette, dite *la Pucelle*, était *originaire de Lorraine* », dit pareillement Richarville (*ibid.*, p. 21).

Cette opinion s'accrédita si bien, que tous les écrivains qui se sont occupés de la Pucelle aux quinzième et seizième siècles ne lui assignent d'autre berceau, lorsqu'ils le mentionnent, que le pays de Lorraine. Jean Hordal, l'auteur de la première biographie latine de Jeanne d'Arc, à la famille de laquelle il appartenait, donne pour titre à son opuscule : *Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc.* LOTHARINGÆ... *puellæ Historia* (Ponti-Mussi, in-8°. MDCXII.) A la partie biographique de cet écrit, Hordal a joint des éloges de Jeanne tirés d'un certain nombre d'écrivains de son temps, jurisconsultes, théologiens, médecins, historiens français et étrangers. Edmond Richer a fait de même dans le quatrième livre de son *Histoire de la Pucelle*. Toutes les fois que ces auteurs parlent du pays de Jeanne, ils nomment la Lorraine. Ainsi s'expriment dans l'opuscule de Hordal : Pie II (p. 37); — Philippe de Bergame (p. 40); — Joannes Nauclerus (p. 53); — Gilbert Génébrard, archevêque d'Aix (p. 92); — Etienne Forcadel, professeur de droit à Toulouse (pp. 100-101); — Nicolas Vigner, médecin (p. 113); — Baptiste Fulgose (pp. 114-115); — Henri Pantaléon, de Bâle (p. 118); — Pontus Heuterus (p. 119); — François des Rosiers, archidiacre de Toul (p. 139); — Opmeerus d'Amsterdam (p. 141); — Georges Braume (p. 144), — auxquels Richer ajoute Martin Delrio, jésuite normand (*Histoire manuscrite*, liv. III-IV, fol. 135); — Henricus Kormmannus, jurisconsulte allemand (fol. 138 verso); — Symphorianus Camperius (fol. 140); — Paulus Æmilius, historien italien (fol. 158), — et Paulus Constantinus (fol. 166 verso). Un manuscrit des premières années du

seizième siècle, cité par J. Quicherat, a pour titre : *Libri quatuor de gestis Johannæ Puellæ Lotharingæ*. (*Procès*, t. V, p. 83.)

D'où il suit que si le nom de *Pucelle d'Orléans* est, depuis le dix-huitième siècle, celui sous lequel historiens et poètes désignent ordinairement Jeanne d'Arc, à la fin du quinzième et durant le seizième, ils la désignaient sous le nom de *Pucelle Lorraine,* PUELLA LOTHARINGA.

Du reste, en la rattachant au pays de Lorraine, ces auteurs suivaient simplement l'exemple que Jeanne d'Arc avait donné la première; car c'est elle qui a été la première à se qualifier de Lorraine.

Au chapitre deuxième de cette Histoire, elle tient à son oncle Laxart ce langage : « N'a-t-il pas été annoncé que la France serait perdue par une femme et qu'elle serait ensuite sauvée par une vierge ? » Et certainement elle ajouta ce qu'elle dit à Catherine Le Royer, à Vaucouleurs : « Eh bien, cette vierge est une vierge des Marches de Lorraine. — *Prophetizatum fuit quod Francia... per unam virginem de* MARCHIIS LOTHARINGIÆ *restauraretur*. » (*Procès*, t. II, pp. 444, 446. Dépositions de Laxart et de Catherine Le Royer.)

Jeanne d'Arc s'estimait donc Lorraine, et elle l'était dans le sens attribué généralement à cette dénomination. Quoi qu'il en fût des limites politiques de la France, du duché de Bar et du duché de Lorraine, on désignait sous le nom de *Marches de Lorraine* le territoire situé à la limite du royaume de France, entre la province de Champagne, le duché de Lorraine et « les Allemaignes. » Mathieu Thomassin (*Procès*, t. IV, p. 304), dira « Vaucouleurs en Lorraine »; et cependant Vaucouleurs, de l'aveu de tous, appartenait au royaume : c'était la forteresse la plus avancée du nord-est qui protégeât la France contre l'empire et contre le duché de Lorraine. Preuve surabondante que le Barrois était réputé pays lorrain avant de devenir politiquement partie du duché de Lorraine.

Le langage tenu par Jeanne d'Arc, l'opinion régnante des quinzième et seizième siècles, et une possession séculaire, tels sont les titres qui nous autorisent à qualifier,

sans blesser la vérité, la libératrice d'Orléans de Lorraine, et avec Villon, de bonne Lorraine. Comme le formule très justement M. le chanoine l'Hôte, de Saint-Dié, si Domremy, village natal de Jeanne d'Arc, n'appartenait pas au duché de Lorraine, il appartenait alors et il appartient toujours au pays de Lorraine.

SECONDE QUESTION.

Jeanne d'Arc doit-elle être réputée et dite Française?

On peut prendre le terme Française en deux sens : en un sens large, ethnographique, et en un sens étroit. Le premier sens indique la communauté de sang, de race, de mœurs, de langue, d'origine; le second indique le lien politique que des circonstances parfois de hasard, et souvent très peu naturelles, par exemple la violence, la conquête, ont imposé à une province ou à une localité. Les Alsaciens sont aujourd'hui Français au point de vue ethnographique, quoique Allemands au point de vue politique et par le droit du plus fort.

Jeanne d'Arc était-elle Française en ces deux sens? Il est permis de le penser et les preuves n'en sont guère contestables.

En premier lieu, ethnographiquement parlant, la Pucelle appartenait à un pays qui était et qui est absolument français. Barroise, ou Lorraine, ou Champenoise, Jeanne est toujours Française; et dans les deux premiers cas, elle l'est, non quoique Barroise ou Lorraine, mais parce qu'elle appartenait au Barrois ou à la Lorraine. Ecoutons à ce propos un écrivain absolument désintéressé dans la question qui émeut si fort les érudits lorrains et champenois, et d'une autorité incontestée en matière de géographie.

« Malgré son nom allemand, dit Elisée Reclus, l'auteur de la *Nouvelle Géographie universelle*, la Lorraine est un pays non moins français que l'Ile-de-France. Aussi loin qu'on remonte vers le passé dans l'étude des archives, on constate que les habitants de la Lorraine parlaient un idiome d'origine latine, qui, réduit à l'état de

patois, disparaît de jour en jour devant la langue policée. » (Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. II, LA FRANCE, p. 848. Gr. in-8°; Paris, Hachette, 1855.)

Désirerait-on un argument moins scientifique, irréfutable, parce qu'il est du ressort du simple bon sens, l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz. le présentera excellemment en ces termes :

« Est-ce que, demande-t-il, à l'époque de Jeanne d'Arc, les Bourguignons et les Bretons, quoique gouvernés par leurs ducs, n'étaient pas Français ? Pourquoi les Lorrains ne le seraient-ils pas ? La soumission de fait au Roi de France établissait-elle à elle seule la nationalité française ? Faut-il dire que demain les provinces de notre pays pourront, au gré des événements, n'être plus françaises ? Est-ce que, au lendemain de la conquête prussienne, les Alsaciens-Lorrains n'étaient plus Français ? (*Lettres du 22 et du* 31 *décembre* 1894 *à M. l'abbé Misset. — Semaine religieuse* de Nancy du 22 décembre 1894 et du 5 janvier 1895.)

Mais Jeanne d'Arc n'était pas seulement Française au point de vue ethnographique, comme les Bretons et les Bourguignons de son temps l'étaient, comme le sont les Alsaciens-Lorrains de nos jours ; elle l'était encore par le lien de la dépendance politique, comme l'étaient les habitants de l'Orléanais, du Berry et de l'Ile de France au quinzième siècle, comme Domremy et Nancy le sont au temps présent.

C'est chose curieuse autant qu'intéressante d'entendre un écrivain du commencement du dix-septième siècle, de la famille même de Jeanne, traiter cette question de la nationalité de Jeanne. A aucun prix Charles du Lys, l'auteur du *Traité sommaire*, ne veut que la Pucelle soit autre chose que Française. Dès le chapitre premier, il met en titre : *Quelle est la naissance de la Pucelle et qu'elle estoit Françoise.*

« Jeanne d'Arc, dit-il, naquit au village de Domremy, frontière de Champagne, au ressort de la prévosté d'Andelot, bailliage de Chaumont en Bassigny. »

Allant au-devant d'une objection, il ajoute : « Mais d'autant qu'on dit communément Toul en Lorraine, aucuns

ont écrit qu'elle estoit Lorraine ; dont ils se trompent. »

La Pucelle « est entièrement et véritablement Françoise de naissance et de diocèse, et nullement Lorraine, ni en apparence, ni en aucune façon. Le diocèse de Toul a son étendue et ressort, partie sur la France, partie sur l'empire et partie sur la Lorraine. » (*Traité sommaire tant du nom que de la naissance et parenté de la Pucelle*, pp. 1-3.) On ne saurait donc inférer que la Pucelle était uniquement Lorraine de ce qu'elle dépendait au spirituel de Toul, puisque le diocèse de Toul avait des enclaves en Lorraine, en France et jusque sur le territoire de l'empire.

Mais interrogeons tour à tour sur ce point les contemporains de la Pucelle et ses historiens au temps présent ; leur réponse confirmera la proposition que nous estimons devoir soutenir.

Il faut bien croire que les juges de Jeanne à Rouen avaient fait les démarches et pris les renseignements nécessaires sur son état civil et politique. Voici comment ils l'établissent :

« Verum est quod dicta rea est oriunda in villa de Grus (Greux), nutrita in villa de Dompremi, diœcesis Tullensis, in balliviatu de Chaumont-en-Bassigny, et præpositura (prévôté) de Monteclere-et-Andelo. » (*Procès*, t. I, pp. 208-209.)

« Ladite accusée est originaire de Greux ; elle a été élevée à Domremy, diocèse de Toul, bailliage de Chaumont en Bassigny, prévôté de Montclère-et-Andelot. »

Jeanne était donc directement sujette du Roi de France, Française par conséquent au point de vue du lien politique. C'est ce qu'affirme d'Estivet le Promoteur, au quatrième article de son Réquisitoire ; et la Pucelle à qui l'on demande si elle a quelque rectification à faire, garde sur ce point un silence complet.

Jean Bréhal, dans sa *Recollectio*, dit expressément que Jeanne naquit sur le territoire appartenant au royaume ; *a parte ipsius regni* : « Oriunda fuit ex confinibus regni Franciæ et ducatus Lotharingiæ, de vico aut villagio quodam dicto Dompremy, *a parte ipsius regni constituto.* » (RR. PP. Belon et Balme, *Jean Bréhal et la réhabilita-*

tion de Jeanne d'Arc; texte de la *Recollectio*, p. 11. Gr. in-8°, Paris, 1893.)

Le sire Perceval de Boulainvilliers écrit au duc de Milan :

« Nata est in uno parvo villagio nominato Dompremii, in ballivia Bassignata[1], *infra* et in finibus regni Franciæ. » (*Procès*, t. V, pp. 115-126.)

Pour Boulainvilliers et pour Jean Bréhal, Jeanne d'Arc était donc Française, née au royaume.

Des contemporains de Jeanne passons à ses historiens les plus récents.

« En 1328, cent ans avant le siège d'Orléans, dit Vallet de Viriville, le pays de Jeanne avait été réuni au domaine propre de la couronne. Sa chaumière natale relevait directement du royaume. Domremy ressortissait militairement à la châtellenie de Vaucouleurs; il demeura constamment français[2]. »

M. A. Longnon fait remonter encore plus haut le lien qui rattachait Domremy à la patrie française. « Le royaume, dit-il, s'étendait jusqu'à la Meuse, grâce à la partie du duché de Bar que les armes victorieuses de Philippe le Bel avaient rattaché en 1301 à la suzeraineté des rois de France. » Et il rattache Domremy à la châtellenie de Vaucouleurs[3].

Le sentiment qui fait de Jeanne une Française « de nation et d'affection » est celui que nous avons vu embrassé par le premier en date des historiens français de la Pucelle, Edmond Richer[4]. C'est celui auquel se rangent de nos jours les historiens les plus sérieux de Jeanne d'Arc.

M. l'abbé Misset, directeur de l'Institution Lomond, à

1. Pour *Bassignacensi.*

2. VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII,* t. II, pp. 42, 43.

3. A. LONGNON, *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise, à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, p. 14.

4. « Cette fille, dit Richer, naquit à Domprerny, un gros hameau de la paroisse de Greux, située en France, sur la rivière de Meuse, au ressort de la prévosté de Andelot, bailliage de Chaumont en Bassigny, élection de Langres. D'où nous apprenons que cette fille estoit vrayment Françoise de nation et d'affection. (*Histoire de la Pucelle d'Orléans,* liv. I, f° 8.)

Paris, dans un travail très documenté, s'attache à prouver que « au point de vue administratif, fiscal, judiciaire, politique, géographique, Jeanne d'Arc est née *au royaume*, et qu'elle est par conséquent Française, » dans le sens le plus complet de ce mot. (*Jeanne d'Arc Champenoise*, p. 9.) En ce temps-là, comme le rappelait tout à l'heure Vallet de Viriville, Domremy dépendait du bailliage de Chaumont et de la prévôté d'Andelot-et-Montéclaire. Or, cette prévôté et ce bailliage (comme si l'on disait cet arrondissement et ce département) faisaient partie de la province de Champagne qui, à cette date, se trouvait depuis près d'un siècle réunie définitivement au royaume.

Des érudits prétendent que Domremy était divisé en deux parties, l'une seigneuriale et soumise aux sires de Bourlemont, l'autre indépendante et royale, habitée par des personnes libres; la première était au midi et Barroise; la seconde au nord et Française.

Mais, dans ce cas, le maison de Jeanne se trouvait-elle sur la partie barroise ou sur la partie française? Aucun document péremptoire ne tranche la question; ce qui suggère à Siméon Luce l'observation suivante :

« On a beaucoup discuté, dit-il, la question de savoir si la maison de Jeanne d'Arc était située sur la partie française ou sur la partie barroise de Domremy. Nous croyons que cette maison se trouvait à l'extrémité de la partie française; mais en vertu du système d'entrecours auxquels étaient soumis la plupart des villages mi-partie du royanme de France et du duché de Bar, tels que Radonvillers, Burey en-Vaux, etc., et qui semble avoir été spécial au Bassigny, Jacques d'Arc, né à Ceffonds et originaire du royaume, aurait pu à la rigueur demeurer sur la partie barroise de Domremy, sans cesser pour cela, grâce à l'entrecours, d'être l'homme du roi de France. (*Archives nation.*, section historique, *KK* 1122, f°s 592 et 594), Siméon Luce, Jeanne d'Arc à Domremy, p. 208, note 1.

En finissant, rappelons ce que nous avons dit au sujet de l'exemption des tailles et impôts octroyée par Charles VII aux habitants de Greux et de Domremy : cet acte

royal prouve péremptoirement que ces deux localités étaient alors soumises à la couronne.

Quoi qu'il puisse résulter de ces discussions entre érudits, dans la langue courante de l'histoire Jeanne d'Arc demeurera toujours *la bonne Lorraine* et *la grande Française* : c'est de cette manière que la postérité résoudra la question de sa nationalité.

APPENDICE IV.

LETTRE DE PERCEVAL DE BOULAINVILLIERS, CONSEILLER ET CHAMBELLAN DE CHARLES VII, A PHILIPPE-MARIE VISCONTI, DUC DE MILAN.

Perceval de Boulainvilliers, l'auteur de cette lettre, « était un homme très important à la cour de Charles VII. » Outre les titres de conseiller et de chambellan du Roi, il était sénéchal du Berry. Entre autres missions, il reçut celle de recruter dans le Milanais des auxiliaires pour les troupes de Charles. Il épousa la fille de Perceval de Gournai, gouverneur d'Asti, ville qui faisait partie de la dot de Valentine, épouse du frère de Charles VI, et dépendait du duc d'Orléans. Ces divers titres mirent Perceval de Boulainvilliers en relations étroites avec Philippe Visconti, oncle du duc d'Orléans prisonnier, et pour le tenir au courant des affaires de France, il lui écrivit en latin, à la date du 21 juin 1429, la lettre que nous allons citer.

Cette lettre fut retrouvée au dix-huitième siècle dans l'abbaye des Bénédictins de Molck ou Melek, en Autriche, dans le diocèse de Passau. En 1820, le directeur des archives secrètes de Kœnigsberg, Voigt, en publiait un texte allemand dans la *Gazette littéraire* de Leipzig. J.-A.-C. Buchon la traduisit et la donna dans le *Panthéon littéraire*. J. Quicherat en a publié le texte latin au t. V de son ouvrage sur Jeanne d'Arc, pp. 114-121. C'est ce texte que nous avons suivi dans notre traduction.

« Au très illustre et magnifique prince seigneur Jean

(pour *Philippe*) Ange-Marie, duc de Milan, mon honoré seigneur.

« Très illustre et magnifique prince, et mon seigneur très honoré, le commun des mortels et principalement les esprits éclairés et excellents désirent savoir ce qu'il y a de nouveau et ce que les autres ignorent; quant aux choses passées, comme s'ils s'en étaient trop longtemps occupés, ils les prennent en dégoût. C'est pourquoi, magnifique prince, j'ai cru devoir vous faire connaître les choses merveilleuses survenues nouvellement à notre Roi de France et à son royaume.

« Déjà, je pense, est arrivée à vos oreilles la renommée d'une Pucelle qui, comme on le croit pieusement, nous a été divinement envoyée. Avant de vous exposer en quelques mots sa vie, ses gestes, sa condition, ses mœurs, je vais vous dire ses commencements et son origine.

« Elle est née en un petit village nommé Domremy, au bailliage de Bassigny, en deçà et sur les confins du royaume de France, sur la rivière de Meuse, près de la Lorraine. Ses parents sont, de l'aveu de tous, de très simples et très braves gens. Elle est venue à la lumière de notre vie mortelle dans la nuit de l'Epiphanie du Seigneur, alors que les peuples ont coutume de se rappeler avec joie les actes du Christ. Chose étonnante, tous les habitants de ce village sont saisis d'une joie inexprimable, et, ignorant la naissance de la fillette, ils courent de tous côtés, s'enquérant de ce qui est survenu de nouveau. Pour le cœur de quelques-uns, c'est le sujet d'une allégresse nouvelle. Que dirai-je de plus? Les coqs deviennent comme les hérauts de cette joie inattendue : ils font entendre des chants qu'on ne connaissait pas, ils battent leur corps de leurs ailes, et durant près de deux heures ils semblent présager ce que cet événement amènera de bonheur.

« L'enfant grandit et se développe. Dès qu'elle en est à sa septième année, ses parents, selon l'usage des villageois, l'emploient à garder les agneaux. Pas un des plus petits ne périt et ne devient la proie des bêtes féroces. Tant qu'elle est restée dans la maison de son père, sa famille

vécut dans une si grande sécurité qu'elle n'eut aucunement à souffrir ni des ennemis, ni des malveillants, ni des surprises des pillards. Quand elle eut accompli ses douze ans, elle eut sa première révélation dans les circonstances suivantes :

« Jeanne gardait les brebis de ses parents avec d'autres fillettes de son âge. Parmi celles-ci, quelques-unes qui jouaient dans la prairie l'appellent et lui proposent de disputer avec elles le prix de la course : une poignée de fleurs sert d'enjeu, ou quelque chose de ce genre. Jeanne accepte, et elle fournit deux ou trois fois sa course si rapidement qu'elle ne semblait pas toucher la terre. Une de ses compagnes lui dit : « Jeanne, je te vois voler en « rasant la terre. » La course fournie, la jeune fille va se reposer à l'extrémité de la prairie et reprendre haleine. Là, elle reste comme ravie et privée de l'usage de ses sens.

« Au moment où, remise de la fatigue, elle reprenait ses esprits, un adolescent se présente et lui dit : « Jeanne, « reviens à la maison ; ta mère a dit qu'elle avait besoin « de toi. »

« La jeune fille, le prenant pour son frère ou pour un des enfants du voisinage, accourt en toute hâte au logis. Sa mère, qu'elle rencontre, lui demande pourquoi elle revient et a quitté ses brebis, et elle lui fait des reproches. La fillette, innocente, répond : « Est-ce que vous ne « m'avez pas mandée ? » La mère de répondre : « Non. »

« Alors, se croyant jouée par l'adolescent, Jeanne se prépare à rejoindre ses compagnes. Soudain, une nuée lumineuse se présente à ses yeux, et de la nuée sort une voix qui lui dit : « Jeanne, il te faut entreprendre une vie « toute différente ; tu dois accomplir des choses éton- « nantes. C'est toi que le Roi du ciel a choisie pour rele- « ver le royaume de France, pour secourir et défendre le « roi Charles chassé de son domaine. Il te faudra revêtir « l'habit d'homme, porter des armes, être chef de guerre. « Tout sera dirigé par ton conseil. » La voix se tut et la nuée s'évanouit. La jeune fille, stupéfaite d'un tel prodige, se demande si elle doit ou non ajouter foi à ce qu'elle vient d'entendre.

« De semblables apparitions se produisent à plusieurs reprises et se renouvellent, soit de jour, soit de nuit. La jeune fille garde le silence ; elle ne découvre ses pensées à personne, sinon à son curé seulement, et elle reste dans ces perplexités durant un laps de temps d'environ cinq ans.

« Lorsque le comte de Salisbury eut débarqué d'Angleterre en France, les apparitions et les révélations se multiplient, se renouvellent, et plus que jamais poursuivent la jeune fille. L'émotion gagne son âme, l'anxiété la saisit et la tourmente. Un jour, dans les champs, comme elle était en contemplation, une apparition extraordinaire, plus frappante et plus éclatante que de coutume, se montre à elle et une voix lui dit : « Jusques à quand ces retards? « pourquoi ce peu d'empressement ? pourquoi ne pas te « rendre d'un pas rapide à l'œuvre que le Roi du ciel t'a « marquée ? Tu ne bouges pas, et cependant la France se « meurt, les villes sont dévastées, les justes périssent, les « seigneurs sont mis à mort, un sang illustre est ré- « pandu. » La jeune fille, moins craintive et instruite par son curé, répondit : « Que faire et de quelle manière? « Où aller ? Je ne sais pas le chemin, je ne connais pas « le pays, je suis inconnue du Roi. L'on ne me croira « pas ; je serai pour tous un sujet de dérision, et avec « raison. Quoi de plus insensé que d'aller dire aux grands « qu'une Pucelle va restaurer la France, commander des « armées, triompher des ennemis ? Quoi de plus étrange « que de voir une jeune fille porter l'habit d'homme ? »

« Après ces observations et autres semblables, il lui fut répondu :

« Le Roi du ciel l'ordonne et le veut. Ne cherche pas « davantage comment ces choses se feront ; il en sera de « la volonté de Dieu sur la terre comme de sa volonté « dans le ciel. Rends-toi dans la ville voisine nommée « Vaucouleurs, la seule qui en cette partie de la Cham- « pagne obéisse au Roi, et le capitaine de cette ville te « mènera sans empêchement là où tu le demanderas. »

« Ainsi fit ce capitaine. Quand il eut vu les prodiges que la jeune fille lui montra, il la confia à des gentilshommes pour la mener au Roi. Ceux-ci traversèrent sans encom-

bre les pays ennemis, et arrivèrent à Chinon, en Touraine, où le Roi s'était retiré. Le Conseil royal, après délibération, arrêta que la jeune fille ne verrait pas le prince et ne lui serait pas présentée avant trois jours. Mais voilà que soudain les cœurs sont changés. On mande la Pucelle. A peine descendue de cheval, des archevêques, des évêques, des abbés, des docteurs des deux facultés l'examinent diligemment sur la foi et les mœurs. Le Roi la conduit ensuite devant ses conseillers afin qu'on la soumît à un interrogatoire plus étroit et plus éclairé. En ces diverses épreuves, elle fut trouvée catholique fidèle, n'ayant rien à se reprocher touchant la foi, les sacrements et les ordonnances de l'Eglise. Des femmes instruites, des vierges d'expérience, des veuves et personnes mariées l'interrogent curieusement ; elles ne remarquent en elle rien qui ne convienne à la condition et à l'honnêteté d'une femme.

« Ce n'est pas tout. Durant six semaines encore on la retient, on l'observe, on la considère : peut-être y aura-t-il changement dans ses idées ou hésitation. Mais non, elle ne change pas : elle continue à servir Dieu, à entendre la messe, à recevoir l'Eucharistie et à exprimer les mêmes desseins. Chaque jour, avec des larmes et des soupirs, elle demande au Roi qu'il lui permette d'attaquer les ennemis ou de retourner en la maison de son père. Ayant à grand'-peine obtenu ce qu'elle désirait, elle entre dans Orléans avec un convoi de vivres. Peu après, elle attaque les bastilles réputées inexpugnables des assiégeants et, en trois jours, elle en vient à bout. Un grand nombre d'ennemis sont tués, d'autres sont faits prisonniers, le reste prend la fuite. La cité orléanaise est délivrée et la Pucelle retourne vers le Roi. Le Prince vient au-devant d'elle et l'accueille avec joie. Elle reste quelque temps auprès de lui, le sollicitant, le pressant de hâter la campagne, de rassembler des troupes afin d'achever la défaite des ennemis.

« L'armée rassemblée, elle assiège la place qui a nom Jargeau : elle l'attaque le lendemain et l'emporte de vive force. Six cents vaillants guerriers sont vaincus, le comte de Suffolk et un de ses frères sont faits prisonniers, l'autre est tué.

« Trois jours après, Meung-sur-Loire et Beaugency, places fortes et vaillamment défendues, sont attaquées et tombent en son pouvoir. Loin de s'arrêter, le samedi xx juin elle marche à la rencontre du corps anglais qui vient au secours de ces places. L'ennemi est attaqué et vaincu : quinze cents des siens sont tués, mille faits prisonniers, entre autres plusieurs capitaines, le sire de Talbot, de Falstolf, le fils du sire de Hendesfort et beaucoup d'autres. Du côté des Français, il n'y eut que trois hommes tués. En toutes ces choses, nous voyons un miracle de Dieu. Tels sont, avec bien d'autres, les exploits de la Pucelle. Dieu aidant, elle en accomplira encore de plus étonnants. — Cette Pucelle est d'une élégance parfaite; son port a quelque chose de viril. Elle parle peu, et en ces dits et faits montre une prudence remarquable. Sa voix est douce comme celle des femmes; elle mange peu, boit encore moins de vin; elle aime les coursiers et les belles armures; elle se plaît extrêmement avec les gentilshommes et les hommes d'armes; elle fuit les réunions nombreuses et les propos bruyants; elle pleure facilement et avec abondance; sa physionomie respire la joie; d'une endurance incroyable à la fatigue, durant six jours elle est restée jour et nuit sans un seul instant de relâche, complètement armée.

« Les Anglais, dit-elle, n'ont aucun droit sur la France. Elle est, assure-t-elle encore, envoyée de Dieu pour les en chasser et les vaincre, toutefois après sommation préalable. Elle a pour le Roi une vénération extrême. Elle dit qu'il est spécialement chéri de Dieu qui veille sur lui d'une manière toute particulière et qui y veillera. Elle dit que votre neveu le seigneur duc d'Orléans sera délivré miraculeusement, mais seulement après avis donné aux Anglais qui le retiennent captif. En mettant fin à cette lettre, Prince très illustre, j'ajouterai que la réalité est plus admirable que je ne saurais vous l'écrire.

« Tandis que j'écris, ladite Pucelle, assure-t-on, est déjà arrivée à Reims, en Champagne, où, avec l'aide de Dieu, le Roi sera promptement sacré et couronné[1].

1. Cet alinéa a dû être ajouté après coup, la lettre portant la date

« Je me recommande humblement à vous.

« Écrit le XXI juin, l'an du Seigneur 1429.

« Votre très humble serviteur, Perceval, seigneur de Boulainvilliers, conseiller et chambellan du roi de France, et sénéchal du seigneur duc de Berry.

du 21 juin, et la Pucelle n'étant arrivée à Reims que dans la seconde moitié de juillet.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE I.

L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC, PAR LE BRUN DE CHARMETTES, SOUS-PRÉFET DE SAINT-CALAIS.

(*Introduction*, page XII.)

Cette histoire de la Pucelle en quatre volumes est en somme la seule histoire complète de Jeanne qui ait été imprimée. Pour le temps où elle parut, elle n'était pas sans mérite. Le Brun avait connu l'histoire manuscrite de Richer et il y avait appris la marche à suivre et à quelles sources il fallait puiser.

Dans son Discours préliminaire, il écrivait ces mots : « Jeanne d'Arc sauva la France, et les Français ne possèdent pas encore une seule Histoire complète et régulière de cette héroïne. » (*Hist.*, t. I, Disc. prélimin., p. III.)

Aujourd'hui, l'ouvrage de Le Brun de Charmettes serait en partie à refaire, en partie à compléter.

Certainement, l'auteur sacrifierait ou réduirait considérablement l'introduction de 220 pages dans laquelle il remonte au temps des Francs pour rechercher l'origine de la rivalité des deux pays. (T. I, pp. 1-220.)

Il ferait disparaître du second volume la lettre qu'il prête à Charles VII en réponse à celle du duc de Bethford. (T. II, pp. 344-349.)

Elle est tout à fait dans le goût déclamatoire et faux du discours que Mézeray, en son *Histoire de France*, prête à Jeanne d'Arc sur le bûcher.

Au demeurant, l'ouvrage de Le Brun de Charmettes est un travail estimable, rédigé sans parti pris et que l'on pourra plus d'une fois utilement consulter.

NOTE II.

EDMOND RICHER.

(Page XLII.)

Edmond Richer naquit à Chaource ou Chource, localité du diocèse de Langres, en Champagne, le 30 septembre 1560, de parents peu fortunés. A dix-huit ans, il vint à Paris; il fut reçu maître ès arts à vingt, soutint ses thèses de docteur et s'adonna à la prédication. En 1594, il devenait grand maître et principal du collège du cardinal Lemoine. En 1600, il était nommé censeur de l'Université. En 1606, il composait une apologie en faveur de Gerson. Le 2 janvier 1608, il était élu syndic de la Faculté de théologie de Paris. Gallican déclaré, il fut l'adversaire des Jésuites. Son livre sur *la puissance ecclésiastique et politique* qu'il composa en 1611 lui attira mille tracasseries et persécutions. Les évêques de plusieurs provinces censurèrent l'ouvrage. On parla d'enlever l'auteur et de l'emprisonner comme hérétique, de le déposer du syndicat. En effet, en 1612, il était déposé par lettres patentes du Roi. Cependant, la même année, Richer obtenait un canonicat à Notre-Dame. Les luttes doctrinales qu'il ne cessa de soutenir remplirent le reste de sa vie. Le cardinal de Richelieu même se déclara contre lui. Richer mourut après sept mois de maladie, le 28 novembre 1630, et fut inhumé dans la chapelle de la Sorbonne. (Voir *La vie d'E. Richer*, par Adrien Baillet. In-12, Amsterdam, M.DCC.XV.)

Sur les doctrines théologiques de Richer, on lira avec intérêt le livre de M. le chanoine Ed. Puyol :

Edmond RICHER, *Etude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme au commencement du dix-septième siècle.* 2 volumes in-8°, Paris, Th. Olmer, 1876.

NOTE III.

L'HISTOIRE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS, PAR EDMOND RICHER.

(Page XLVI.)

« Auparavant ce jour d'huy, dit E. Richer dans l'*Advertissement au lecteur*, l'histoire de la Pucelle d'Orléans n'a été trai-

tée que par lambeaux ou parcelles, laquelle nous expliquerons en quatre livres et ferons voir que jamais histoire humainement écrite ne fut plus véritable, comme prenant son jour et lumière très certaine des ennemis conjurés de la France » et de la Pucelle. « Tout ce que nous déduirons, ajoute Richer, est recueilli de pièces originales bien authentiques. »

Et au premier rang il place, avec le *Journal du siège d'Orléans*, « le Procès que les Anglais firent à la Pucelle », procès dit de condamnation, dont il a eu en mains l'original scellé de deux sceaux : l'un grand, de l'évêque de Beauvais; l'autre plus petit, de frère Jean Lemaitre, inquisiteur de la foi; et, en outre, le texte du Procès de revision dont il a eu « deux originaux, l'un du trésor de Notre-Dame de Paris, l'autre de la bibliothèque de M. Du Lis, conseiller du roy et son advocat général en la Cour des aides. »

Richer déclare avoir eu aussi entre les mains les six traités présentés par les avocats de la famille de Jeanne d'Arc aux juges de la réhabilitation, traités dont cinq portent les noms de Jean Gerson, d'Hélie de Bordeilles, de frère Jean Bréhal, de Robert Cibole, de Guillaume Bouillé; le sixième ne porte d'autre indication de nom d'auteur que les trois lettres capitales M. E. N.

Outre ces mémoires, Richer dit avoir consulté les écrits de Paul Pontanus, de Théodoricus (Théodore de Leliis), canonistes romains, et de Thomas Basin « grand jurisconsulte. » Il a pu aussi se procurer le « sermon que maître Guillaume Erard, docteur en théologie de Paris, fit à Rouen, au cimetière Saint-Ouen. » Tous ces mémoires et traités lui ont grandement servi pour l'exposé et la discussion canonique et critique du Procès de Rouen.

L'*Histoire de la Pucelle*, de Richer, est donc divisée en quatre livres. Le premier « contient bien exactement la vie de cette fille recueillie tant de ses propres dépositions que de celles des témoins qui ont été ouïs en la revision du Procès.

« Le second est l'examen de tout son procès.

« Le troisième est la revision d'iceluy.

« Le quatrième contiendra des éloges de Jeanne extraits de divers auteurs de toute nation. »

Il eût été beaucoup « plus facile à l'auteur de l'écrire en latin qu'en langue vulgaire. Néanmoins, observe-t-il, pour faire connaître à ma patrie combien, après Dieu, elle est obligée à cette fille *qui ne parlait que très bon français*, j'ai mieux aimé l'écrire en notre langue afin que ceux qui n'entendent pas le

latin, et même les femmes et les jeunes filles, y puissent profiter[1]. ».

On a beaucoup loué la publication qu'a faite J. Quicherat du texte des deux Procès et des Chroniques, pièces diverses, notes qu'il y a ajoutées. S'il eût découvert les manuscrits mêmes, ou s'il eût écrit de Jeanne d'Arc une de ces histoires magistrales qui ne laissent plus rien à tenter en ce genre, on ne l'aurait pas loué davantage.

Cette idée de publier et de vulgariser le texte des deux Procès manuscrits, Edmond Richer l'avait eue en 1625, — J. Quicherat ne l'ignorait pas; — Richer offrait même généreusement « sa peine et son travail à revoir et conférer les copies et impressions sur les originaux[2]. » S'il y avait eu, en ce temps-là, une *Société de l'Histoire de France*, J. Quicherat serait perdu dans les rangs de la phalange très honorable, mais aussi très nombreuse, des érudits paléographes.

Richer a fait mieux que de reviser une copie des deux Procès manuscrits : chose omise volontairement ou négligée par J. Quicherat, il a traduit, — nous l'avons déjà remarqué, — tous les interrogatoires du Procès de condamnation et les pièces principales des deux Procès, et il a fait suivre les interrogatoires et plusieurs de ces pièces d'*advertissements* et de réflexions critiques dont l'ensemble constitue, au point de vue théologique, canonique et critique, une discussion supérieure de l'œuvre de mauvaise foi élaborée par les juges de Rouen.

Presque tous nos récents historiens de Jeanne d'Arc citent deux ou trois pages de Richer qu'on lit avec un intérêt véritable. Après les avoir parcourues, il n'est personne qui ne convienne que Richer ne soit ce qu'on appelle un auteur estimable. A tous les lecteurs sérieux, et principalement à ceux qui tiennent à se rendre compte des choses et qui, par la variété et la solidité de leur savoir, sont en mesure de le faire, nous nous permettrons de signaler non pas deux ou trois pages du Docteur de Sorbonne, mais le livre deuxième tout entier de son *Histoire de la Pucelle*, c'est-à-dire les deux cent trente et un feuillets à *recto* et *verso*, en d'autres termes les quatre cent soixante-deux pages in-folio qu'il consacre à l'historique et à la discussion du Procès de Rouen. Lorsque ces lecteurs seront

1. Edmond Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, advertissement au lecteur, fol. 1-4. Manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 10448.

2. Quicherat, *Procès*, t. V, pp. 389, 390. — E. Richer, *Histoire* et *advertissement* cités.

arrivés au bout de ces pages, ils jugeront, nous n'en doutons pas, que l'auteur mérite autre chose qu'une estime banale, et qu'il a droit à l'une des places les plus honorables parmi les meilleurs historiens de la bonne Lorraine..

NOTE IV.

APERÇU PRÉLIMINAIRE. — LES SOURCES.

(Page 3.)

On pourra consulter sur cette période de l'histoire de notre pays, outre les sources générales et les *Histoires de France* et *d'Angleterre* connues, les *Chroniques* de Jean Froissart, et, à partir de l'an 1400, la *Chronique* d'Enguerran de Monstrelet;

De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*. 8 vol. in-18 jésus, Paris, 1859;

Sur le règne de Charles VI, en particulier, la *Chronique* du Religieux de Saint-Denis, traduite par M. L. Bellaguet. Paris, 6 vol. in-4°, 1839;

Sur le règne de Charles VII, les *Histoires* de ce prince, par Vallet de Viriville et G. du Fresne de Beaucourt, indiquées dans la Bibliographie, et l'ouvrage de Mme de Witt née Guizot, qui a pour titre : *Jeanne d'Arc et la guerre de Cent ans*, d'après les chroniqueurs. Texte abrégé, coordonné, traduit. In-8°, Paris, 1898.

NOTE V.

LES PRÉTENTIONS D'ÉDOUARD III A LA COURONNE DE FRANCE.

(Page 5.)

Notre vieil historien Mézeray nous donne sur l'ambassade anglaise, chargée de faire valoir les prétentions de la reine Isabelle, mère d'Edouard III, et de son fils, les détails suivants :

Edouard avait résolu, par l'avis de son Conseil, « d'envoyer en France la plus magnifique ambassade qu'on y eût encore vue, pour représenter ses prétentions et solliciter sa cause par toutes sortes de moyens. Les Etats étaient lors assemblés à Paris pour ordonner la régence à Philippe de Valois. On y reçut les Anglais comme nos alliés, avec la courtoisie française et d'autant meilleure chère qu'on avait envie de les éconduire

tout à plat. L'un d'eux, après avoir témoigné le regret qu'avait son maître de la mort du roy Charles, étala ensuite ses demandes et insista pour qu'Edouard eût, s'il naissait à la reine un fils, la régence du royaume. »

On lui répondit que « selon les lois de France et le testament du feu roi, la régence devait revenir à Philippe de Valois. »

La reine étant accouchée d'une fille le 1er avril, les ambassadeurs anglais demandèrent aux Etats, non plus la régence, mais la royauté. Citant leur fameux Merlin, ils rappelèrent qu'il avait prédit qu'au temps où ils étaient, « les lys et les léopards seraient unis dans un même champ, et que les nobles royaumes de France et d'Angleterre n'auraient plus qu'un même monarque. »

En finissant, ils dirent que, si les raisons exposées ne semblaient pas valables, on procédât par libre élection et qu'ils trouveraient dans Edouard un prince qui partagerait « avec eux, sans ingratitude et sans orgueil, la puissance qu'il leur *aurait donnée.* »

Philippe n'en fut pas moins reconnu roi de France. (François de Mézeray, *Histoire de France*, t. 1, pp. 751-757. Trois volumes in-fo, Paris, Mathieu et Pierre Guillemot, M.DC.XXXXVI.)

NOTE VI.

ÉTENDUE DE LA DOMINATION ANGLAISE AU 29 AVRIL 1429.

(Page 53.)

Dans son livre intitulé : *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 57-58, Paris, 1875, M. Auguste Longnon constate que, au 29 avril 1429, le pouvoir du roi d'Angleterre s'étendait sur la moitié du royaume de France et que les provinces composant cette moitié étaient les plus productives de notre beau pays.

« En effet, dit-il, toute la partie située à droite de la Loire, depuis la limite commune du Beaujolais et du Mâconnais jusqu'à l'embouchure du fleuve, reconnaissait, à quelques exceptions près, l'autorité de Henri VI; les Etats de ce prince s'étendaient même, avec le duché de Bretagne, au delà de la Loire, jusqu'à la limite septentrionale du Poitou. Le roi légitime n'avait guère conservé au nord du fleuve que la partie septentrionale de l'Anjou, de la Touraine assiégée et prête à

succomber, le comté de Gien et le pays de Puysaye; il était en outre obéi sur quelques points isolés, parmi lesquels on peut citer le Mont-Saint-Michel, le Tournaisis, la châtellenie de Vaucouleurs, et peut-être aussi la Ferté-Bernard.

« Ainsi, pour nous servir de noms de province encore connus de tous, Henri VI régnait sur la Flandre (française et belge), l'Artois, la Picardie, la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Orléanais (en majeure partie), l'Ile-de-France, la Champagne, le Barrois, la Bourgogne et le Nivernais.

« Il possédait en plus, dans le midi de la France, le Bordelais, le Bazadois (pour la plus grande partie), les Landes, le Labourd et la Soule, en qualité de descendant de Henri Plantagenet et d'Eléonore de Guyenne, l'épouse répudiée de Louis VII. »

Deux chroniqueurs, le Greffier de l'hôtel de ville d'Albi et Jean Raoulet disent à peu près ce qui précède. (*Procès*, t. IV, p. 301. — *Chronique* de J. R., ch. XIII.)

NOTE VII.

LES DOUZE PARRAINS ET MARRAINES DE JEANNE D'ARC.

(*Histoire*, page 60.)

Les historiens parlent communément de six ou sept parrains ou marraines de Jeanne d'Arc : elle en eut non pas six ou sept, mais douze que l'on peut nommer ou désigner.

Les parrains sont au nombre de quatre :

1° Jean Morel de Greux ; — 2° Jean le Langart ; — 3° Jean Ranguesson (ces trois-ci nommés par Béatrix, veuve Estellin, *Procès*, t. II, p. 395) ; — 4° Jean Barrey ou Barre, de Frébécourt, d'après Jeanne elle-même (*Procès*, t. I. p. 66), et Jeannette, femme Thévenin (*ibid.*, t. II, p. 398).

Ladite Béatrix donne comme marraines de la Pucelle (*ibid.*, p. 395) : 1° Béatrix elle-même; — 2° Jeannette, femme Thévenin; — 3° Jeannette, femme de Thiesselin de Wittel.

Mengette, amie de Jeanne, en nomme une quatrième, Edite, femme de Jean Barre de Frébécourt (*ibid.*, t. II, p. 429).

Jeanne elle-même en nomme une cinquième et une sixième, Agnès et Sibylle (*Procès*, t. I, p. 46).

Colin, fils de Jean Colin de Greux, Jean Waterin, Jacquier de Saint-Amance, et Isabellette, femme de Gérardin d'Epinal, en mentionnent une septième, Jeannette Roze (*Procès*, t. II, pp. 433, 419, 408 et 426).

J. Quicherat (*Procès*, t. II, p. 397, note 1), identifie ladite Roze, de Roze ou de Roye avec Jeannette Thévenin; mais c'est de sa part une hypothèse pure : aucun des témoins cités ne mentionne cette identité.

Enfin, l'auteur du *Traité sommaire de la parenté de la Pucelle*, Charles du Lys, ajoute à ces sept marraines une huitième, qui serait la veuve de Nicolas, frère de Jacques d'Arc, père de la Pucelle.

Cela donnerait huit marraines et quatre parrains désignés, soit douze en tout.

L'usage en vigueur au temps de Jeanne d'Arc de donner plusieurs parrains et marraines aux enfants à leur baptême, quoique sujet à beaucoup d'inconvénients, — ce qui l'a fait abolir par l'Eglise, — offrait néanmoins quelques avantages. A l'origine, il provenait certainement d'un sentiment de foi et de respect pour le sacrement lui-même; il supposait chez les parrains et marraines un vif intérêt pour le nouveau-né. Le plus souvent ceux-ci prenaient au sérieux leur titre de parrains et les devoirs qui y étaient attachés. Ils se considéraient comme les seconds pères, les secondes mères de l'enfant. De là les noms de *compère*, de *commère*, qu'on leur donnait couramment. Isabellette, femme du laboureur Gérardin d'Epinal, remarquera dans sa déposition que « Jeannette était sa *commère* (c'est-à-dire la seconde mère de son enfant) ayant tenu son fils Nicolas sur les fonts (*Procès*, t. II, p. 427). » Ainsi, lorsque la Pucelle interpellera le mari d'Isabellette, elle lui appliquera ce nom de *compère :* « Compère, je vous dirais bien quelque chose, mais vous êtes Bourguignon. » (*Ibid.*, p. 423.)

L'un des avantages les plus précieux de la multiplicité des parrains et marraines, au temps où les déclarations écrites des naissances faisaient le plus souvent défaut, était de fournir le moyen de se renseigner par les parrains et marraines sur l'âge, la religion, les noms et prénoms, la date de la naissance, les parents, en un mot sur ce que nous appelons l'*état civil et confessionnel* des enfants baptisés.

NOTE VIII.

LES ÉVÊQUES DE TOUL.

(Page 66.)

Les évêques de Toul prenaient le titre de comtes de Toul et de princes du Saint-Empire. Leurs privilèges étaient considé-

rables et parfois singuliers. « Il était défendu à tout seigneur, dit Dom Calmet, de bâtir un château fort à quatre lieues aux environs de Toul. » (*Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. II, col. CCCXXIV.)

« Ils avaient également le droit d'être défrayés avec leur maison par les bourgeois de Toul, un mois de l'année », ordinairement en avril. Les bourgeois, il est vrai, finirent par obtenir qu'il en fût autrement. (*Ibid.*, col. 403 et 410.)

Toul est un des trois évêchés dont il est si souvent question dans l'histoire des démêlés de la France et du Saint-Empire. Henri II s'en empara en 1552, et le traité de Westphalie (1648) en confirma la possession à la France.

NOTE IX.

DE GUILLAUME FRONT, CURÉ DE DOMREMY.

(Pages 71-75.)

En attribuant à l'action du curé de Domremy sur Jeanne d'Arc une influence profonde, nous estimons apprécier sainement les choses et ne pas faire à l'imagination la part plus large qu'il ne sied. Si les témoignages des compatriotes de la Pucelle, entendus au Procès de la réhabilitation, ne mentionnent pas directement cette action, la plupart la mentionnent et la supposent très réellement, quoique d'une façon indirecte [1].

Le laboureur Colin, fils de Jean Colin de Greux, disait :

« J'ai entendu Messire Guillaume Front, curé de la paroisse, dire que Jeanne était bonne catholique, *que jamais il n'en vit une meilleure, et qu'il n'y en avait pas de semblable à elle dans la paroisse.* » (*Procès*, t. II, pp. 433-34.)

Guillaume Front appréciait donc à sa valeur le trésor que les parents de Jeannette lui avaient confié, en lui remettant l'éducation et la direction chrétienne de *cette âme de petite fille*. Il s'était rendu compte de ses qualités et avait suivi ses progrès dans la vertu. Mais puisque, d'après ce que rappor-

1. A part ce que rapportent ces témoignages, on sait peu de chose du curé de Jeanne. Dans l'acte par lequel les habitants de Domremy s'engagent à payer un droit de protection à Robert de Saarbruck, un des témoins qui y figurent est « Guillaume Frontey de Neufchâteau »; sans doute le curé même du village. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 68.)



tent les témoins de Domremy, on voyait sans cesse Jeanne recourir à lui et se confesser souvent, il devait bien être pour quelque chose dans la formation de la piété de la jeune fille, et bon prêtre comme il l'était, il ne dut rien négliger soit du côté de l'instruction, soit du côté de la direction morale, pour faire de Jeannette *la meilleure chrétienne de la paroisse.*

Messire Etienne de Sionne, prêtre de Neufchâteau et curé de Ronceux, nous dira lui aussi que le curé de Domremy faisait de Jeanne le cas qu'elle méritait; d'où cette conséquence que, étant son curé et son confesseur habituel, il devait être pour beaucoup dans la formation de son âme. (*Procès*, t. II, pp. 401-402.)

Jeanne elle-même, répondant à l'article IV du Réquisitoire, fait discrètement allusion aux soins que prenait d'elle son bon curé. « Quant à mon instruction, disait-elle, sachez que j'ai pris ma créance à bonne école et que j'ai été enseignée bien et dûment comme une bonne enfant doit l'être. »

Or, une enfant bien et dûment instruite doit l'être non seulement par sa mère, mais encore par son curé, au catéchisme, à la messe de paroisse et au tribunal de la pénitence. Le curé de Domremy s'acquitta certainement de ces devoirs envers Jeanne : il remarqua vite la pénétration de son intelligence, il la cultiva soigneusement, et l'on peut voir dans la réponse à l'article IV du Réquisitoire un hommage rendu par la jeune Lorraine au zèle de son pasteur.

De là l'hommage que nous avons cru devoir rendre, nous aussi en toute justice, — non seulement aux prônes de Guillaume Front, curé de Domremy, comme le fait Siméon Luce [1], — mais à l'action pleinement sacerdotale qu'il a exercée par l'instruction catéchétique, par la direction, la confession, le conseil et l'exemple, sur la future libératrice d'Orléans.

NOTE X.

LA MAISON DE JEANNE D'ARC.

(Page 75.)

Depuis 1818-1820, la maison où naquit Jeanne d'Arc est devenue propriété nationale et monument historique. Que ce soit bien celle dont Jeanne parle dans ses interrogatoires, celle qu'habitèrent et possédèrent ses parents et neveux, une série

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 22.

ininterrompue de témoignages, y compris celui du grand écrivain Michel Montaigne, jusqu'en l'année 1818, autorise à le croire : aucun document sérieux n'indique le contraire. On peut lire ces témoignages dans l'opuscule de l'abbé Mourot, du diocèse de Saint-Dié, intitulée : *L'authenticité de la maison de Jeanne d'Arc à Domremy*. In-8°, Saint-Dié, 1890.

Montaigne la visita en 1580. Il fait observer que « le devant de la maison où naquit cette fameuse Pucelle d'Orléans est tout peint de ses gestes; mais l'âge en a fort corrompu la peinture. » (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 181.)

Après la mort de son mari, Jacques d'Arc, la mère de Jeanne, Isabelle Rommée, habita la maisonnette de famille jusque vers 1440. En cette année, les habitants d'Orléans la décidèrent à venir habiter avec son fils Pierre dans la ville délivrée par sa fille; elle y mourut en 1458. La propriété de la maison de Jeanne ne cessa d'appartenir à ses neveux et arrière-neveux, jusqu'à la mort de Claude du Lys, curé de Greux et Domremy, dont les héritiers la vendirent en 1587 à Louise de Stainville, comtesse de Salm.

Au commencement du dix-huitième siècle, ce sont les époux Gérardin qui en sont propriétaires, et c'est l'arrière-petit-fils de ces Gérardin, Nicolas Gérardin, ancien dragon au service de la France, retraité pour cause de blessures, qui s'en trouve propriétaire en 1818.

En 1815, les alliés étant entrés en France, des Autrichiens et des Prussiens visitèrent l'humble maison de Jeanne d'Arc. L'archiduc Ferdinand, qui fut plus tard empereur d'Autriche, voulut emporter comme relique une petite pierre qu'il détacha du mur, au-dessus du linteau de la porte. Un comte prussien demanda à Gérardin de lui vendre le tympan sculpté et la statue qui le surmontait. Sur son refus, il lui offre 6,000 francs pour la maison tout entière. Le brave soldat refuse encore. Ce qu'il y a de plus honorable que ce refus, c'est la cession que Gérardin consent pour 2,500 francs au Conseil général du département des Vosges, à la condition d'en être le gardien jusqu'à sa mort. L'acte fut passé le 20 juin 1818 par-devant Me Edme, notaire à Neufchâteau.

Le roi Louis XVIII, touché de cet acte de générosité, nomma Gérardin « chevalier de la Légion d'honneur, tant à cause de ses services comme ancien militaire, qu'en mémoire de Jeanne d'Arc. »

La ville d'Orléans, toujours fidèle à la mémoire de Jeanne d'Arc, fit frapper en l'honneur de celui qui faisait de la maison

où elle naquit une propriété nationale, une médaille d'or avec cette inscription :

LA VILLE D'ORLÉANS
A NICOLAS GÉRARDIN
POUR AVOIR PAR UN LOUABLE
DÉSINTÉRESSEMENT CONSERVÉ A
LA FRANCE LA MAISON OU NAQUIT
LA PUCELLE D'ORLÉANS
1818.

Cette médaille fut adressée à Gérardin avec une lettre du comte de Rocheplatte, maire d'Orléans, qui le louait dans les termes les plus flatteurs de sa généreuse action. Gérardin mourut à Domremy le 4 octobre 1829, entouré de l'estime universelle.

Lorsque le Conseil général des Vosges acquit la maison de Jeanne d'Arc, des constructions en masquaient la vue et en obstruaient les abords. Telle, par exemple, la maison de Gérardin, car il n'habitait pas la chaumière de Jeanne d'Arc. Le Conseil général, en 1819, acheta ces constructions, les fit démolir et dégagea la maison de Jeanne. En même temps, il s'occupa de faire rétablir, à l'intérieur et à l'extérieur de la maisonnette, les choses comme elles étaient pendant que la famille et les arrière-neveux de la Pucelle l'occupaient.

En 1823, on y avait annexé deux pavillons construits exprès et reliés par une grille, l'un pour servir à une école de filles, l'autre pour servir de musée; mais ces deux pavillons ont été récemment démolis.

Aujourd'hui, devant la maison de Jeanne s'étend une petite pelouse entourée d'une grille fermée par une porte de fer. A côté de la maisonnette historique s'élève le logis du gardien. Au milieu de l'espace planté d'arbres qui s'étend devant la maison se dressera le monument dont l'exécution a été confiée au ciseau du statuaire Antonin Mercié.

Une petite rue sépare de l'église la maison de Jeanne. Au-dessus de la porte d'entrée se développe un encadrement ogival qui embrasse trois écussons : celui du milieu est aux armes de France avec ces mots au-dessous en lettres gothiques :

VIVE + LE + ROI + LOUIS.

Il s'agirait de Louis XI, sous le règne de qui les neveux de Jeanne auraient fait exécuter cette décoration (1481).

L'écusson de gauche porte les armes des Thiesselin, dont la fille, en 1460, épousa Claude du Lys, neveu de Jeanne.

L'écusson de droite porte les armoiries données à la Pucelle et à sa famille par Charles VII; deux lis d'or sur champ d'azur, et une épée nue d'argent à la garde dorée dont la pointe soutient une couronne.

Au sommet de l'ogive se détachent une gerbe de blé et des ceps de vigne, au-dessous desquels on lit sur deux lignes :

1o La devise, VIVE LABEUR

2o La date, MIL. IIII^C. IIII^{XX}. I.

c'est-à-dire 1481.

D'après l'explication fantaisiste de Siméon Luce, *Vive labeur* signifierait *Vive le labourage!* Nous pensons que ces mots signifient simplement : *Vive le travail!*

On s'est demandé si cette devise était celle des parents de Jeanne d'Arc ou si elle n'a été imaginée que par le restaurateur de la maison familiale. Cette dernière version est la plus vraisemblable. Nous avons vu quelles étaient les anciennes armoiries de Jacques d'Arc : elles ne portaient aucune devise.

Tout l'encadrement de la maison est surmonté d'une statue de fonte, représentant Jeanne, statue placée dans une niche avec un dais gothique. Cette statue est la reproduction réduite d'une statue de pierre qui aurait été sculptée en 1456 et qui demeura plusieurs siècles dans la chapelle Notre-Dame de l'église paroissiale.

Le rez-de-chaussée comprend quatre pièces :

1o La *chambre de famille* où Jeanne est née. On y entre par la porte dont nous avons parlé. A gauche, en entrant et près de la fenêtre on voit, préservée par un treillis, la poutre à laquelle la fille de Jacques d'Arc suspendait sa lampe pour travailler les soirées d'hiver.

2o La *chambre de Jeanne* s'ouvre au fond de la chambre de famille; elle a une toute petite fenêtre, d'où Jeanne pouvait voir l'église, et un placard à côté. A droite de la fenêtre s'ouvrait le four, aujourd'hui supprimé. La poutre de cette chambre a été tailladée à coups de sabre par les alliés en 1815.

3o Le *cellier*, qui est contigu à la chambre de Jeanne, reçoit la lumière par un soupirail qui donnait sur le jardin.

4o La chambre des frères de Jeanne était à droite de la chambre de famille, avec une porte sur le dehors, du côté de l'église.

Au-dessus du rez-de-chaussée s'étend le grenier avec une grande fenêtre croisée. Il y avait là une pièce qui fut habitée par Claude du Lys, curé de Greux-Domremy, au commencement du seizième siècle.

Le jardin où Jeanne eut sa première vision était derrière la maison. Aujourd'hui, la place qu'il occupait est traversée par le ruisseau des Trois-Fontaines.

NOTE XI.

L'ÉGLISE DE DOMREMY.

(Page 78.)

L'église que l'on voit à Domremy est bien celle où Jeanne d'Arc a prié; mais elle a été, en 1824, l'objet d'une restauration et d'un remaniement qui l'ont transformée. Les substructions qui la portent, la grande voûte, les piliers, quelques pierres de deux contreforts sont contemporains de la Pucelle; mais le transept, l'abside, la disposition des autels, le clocher, tout cela date de 1824. Déjà, en 1823, le cimetière avait été transféré loin de l'église, sur le coteau voisin. L'année suivante, les modifications commencèrent. A la place de l'ancien portail on construisit une abside. Le nouveau portail s'ouvrit sur la route; un transept formé par l'adjonction de deux chapelles latérales donne à l'édifice la physionomie d'une croix latine.

Les fonts baptismaux, cuve de pierre du douzième siècle où Jeanne fut baptisée et sur laquelle elle tint un enfant de Gérardin d'Épinal, sont dans le bras méridional du transept. A droite, en entrant dans l'église, se trouve un tronçon de colonne creusée : c'est le bénitier où Jeanne prenait l'eau bénite.

La chapelle de la sainte Vierge, sur l'autel de laquelle Jeanne fut déposée, occupait la dernière travée de la nef latérale du sud ; il n'en reste que la fenêtre ogivale, géminée, qui l'éclairait. La statue de Notre-Dame, au pied de laquelle Jeanne a si souvent prié, n'existe plus ; on la brûla sous prétexte de vétusté.

Une statue de saint Michel, de bois vermoulu, se dresse contre un pilier; elle est postérieure à l'époque de Jeanne. Une statue mutilée de sainte Marguerite, statue de pierre, s'adosse au pilier opposé : celle-ci serait, croit-on, du temps de Jeanne d'Arc.

NOTE XII.

NOTRE-DAME DE BERMONT.

(Pages 86-89.)

Nous avons peu de chose à ajouter à la note qui se trouve au bas de la page 89. Notre-Dame de Bermont, appelée autrefois de Beaumont ou de Belmont, était un oratoire cher aux gens du pays du temps de Jeanne d'Arc. Ils lui donnaient le nom d'ermitage. La petite chapelle où ils allaient vénérer une statue de la bienheureuse Vierge avait d'abord été placée sous le vocable de Saint-Thiébaut qu'on y invoquait contre les intempéries des saisons. Elle s'élève sur une éminence encadrée de bois, à gauche de la route de Verdun, en allant vers le nord, à 3 kilomètres de Domremy. A côté de l'éminence, dans un pli de terrain, coule une fontaine dite de Saint-Thiébaut, dont les eaux sont réputées guérir miraculeusement de la fièvre. A la chapelle furent annexés, à diverses époques, une léproserie, un ermitage et un asile pour les voyageurs. Aujourd'hui, il y a une habitation auprès, et le tout est propriété privée. Sur la petite cloche qu'on y conserve et qu'on croit dater de l'année de la réhabilitation, on remarque les initiales gothiques :

A. V. E. M. P. E. I. A. D. E. P. M. A. N. G. T.

Ce seraient les lettres initiales des mots suivants :

Ad Virginem E Manibus Populi Extrahentem Imperium Anglicani, Dedicatum Est Post Mortem Ad Nominis Gloriam Tintinnabulum.

« A la Vierge qui a arraché le royaume des mains du peuple anglais, a été dédiée, pour la gloire de son nom, cette petite cloche. »

Plusieurs historiens de Jeanne d'Arc, qui n'avaient point visité Domremy, Abel Desjardins (*Vie de Jeanne d'Arc*, p. 10, in-8°, Paris, 1895); l'allemand Gœrres (*Vie.....*, p. 13, in-8°, Paris, 1886), placent Notre-Dame de Bermont près du Bois-Chesnu, au sud du village. Cette chapelle est, au contraire, tout au nord, après Greux, dans la direction de Vaucouleurs.

Nous nous permettrons une remarque semblable au sujet de la Fontaine des Rains, dont il est question pp. 109 et suivantes : le R. P. Ayroles (t. II, p. 85) la place près du Beau Mai, à

1500 mètres du village. Cette explication se conciliera malaisément avec les dépositions des compatriotes de Jeanne qui tous placent cette fontaine, non près du Beau Mai et du Bois Chesnu, mais au retour, sur le chemin du village, à une distance notable de l'Arbre où l'on allait s'ébattre et se divertir.

NOTE XIII.

L'ORATOIRE OU ERMITAGE SAINTE-MARIE.

(Pages 113.)

Des interrogatoires du Procès de Rouen, on a inféré qu'il y avait près du Bois Chesnu, au temps de la Pucelle, une statue de la Vierge et un oratoire ou ermitage en ruines l'abritant. C'est autour de cette statue que Jeanne suspendait les guirlandes qu'elle tressait près de l'arbre des Fées. « *Et faciebat apud arborem serta pro imagine beatæ Mariæ* DE DOMREMY. » (*Procès*, t. I, p. 67.)

D'une pièce où il est dit que « le doyen du chapitre de Toul, Etienne Hordal, *a fait bâtir, sous l'invocation de Notre-Dame, au finage (territoire) de Domremy, une chapelle appelée vulgairement* LA CHAPELLE DE LA PUCELLE DE DOMREMY », le P. Ayroles semble inférer qu'il n'y avait pas d'oratoire ou chapelle du Bois-Chesnu avant cette époque (1620 : la pièce citée est de 1623). Si telle est la conclusion du Révérend Père (*La vraie Jeanne d'Arc*, t. II, p. 315), elle paraît discutable. D'une part, Etienne Hordal a pu remplacer le vieil oratoire par une construction neuve, ce qui expliquerait suffisamment les mots « a fait bâtir. « D'autre part, le nom de *Chapelle de la Pucelle* donné *vulgairement* à cette chapelle suppose une tradition établie que la construction de la chapelle à la place de l'oratoire n'aurait fait qu'entretenir. En bas, dans le lit de la Meuse, on montrait le *gué de l'Ermite* où passait le gardien de la chapelle.

Etienne Hordal était de la famille de Jeanne d'Arc et un de ses arrière-neveux. On voyait dans la cathédrale de Toul, jusqu'à la Révolution, une statue que son oncle Claude Hordal, doyen comme lui du chapitre de Toul, y avait fait élever. Étienne Hordal fit placer une statue semblable dans la chapelle restaurée, aux pieds de celle de la Vierge.

En 1635-1640, les Suédois ayant envahi la Lorraine, détruisirent la chapelle Sainte-Marie; on put cependant sauver la

statue que l'on recueillit dans la maison de Jeanne d'Arc. Les ruines amoncelées de la chapelle reçurent le nom de *Pierrier de la Pucelle*. L'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, eut en 1869 l'heureuse idée de faire pratiquer des fouilles dans ce monceau de pierres. Ces travaux amenèrent la découverte des fondements de la chapelle, de la clef de voûte aux armes de la famille du Lys, et d'un fronton Renaissance, sur lequel est gravé le nom E. HORDAL.

Sur l'emplacement même de ces ruines de la chapelle de Sainte-Marie-la-Pucelle s'élève la Basilique en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Un peu au-dessous de la basilique, à une centaine de mètres au sud-est, on a planté tout récemment un nouveau *Mai*, un jeune hêtre, là où, d'après la tradition, se dressait dans sa beauté sans rivale le vieil Arbre des Fées. Le nouveau *Mai* sera-t-il jamais aussi majestueux, aussi célèbre que celui du temps de Jeanne d'Arc ?...

Sur ces divers sujets, voir l'opuscule : *Guide et Souvenirs du Pèlerin à Domremy*, publié par les soins de M. le chanoine Bourgaut, curé de Domremy. Petit in-32 de 85 pages, Nancy, 1878.

NOTE XIV.

LES HABITUDES CHRÉTIENNES DE JEANNE D'ARC.

(Pages 114.)

Si nous nous sommes étendu sur la formation religieuse de Jeanne d'Arc et si nous insistons sur ses habitudes chrétiennes, ce n'est point affaire de fantaisie, mais parce que les témoins du Procès en réhabilitation entendus à Toul et à Vaucouleurs, tous compatriotes, plusieurs compagnons d'enfance de la Pucelle, entrent à ce sujet en des détails que l'historien, soucieux de la vérité avant tout, ne saurait négliger.

Sur les douze questions posées aux témoins, les 5e, 6e, 8e les amenaient à donner ces détails, car on leur demandait :

1o Quelle avait été la conduite de Jeannette depuis l'âge de sept ans jusqu'à sa sortie de la maison paternelle (question 5e) ;

2o Si elle fréquentait l'église et les lieux de piété (question 6e) ;

3o Si elle se confessait volontiers et souvent (question 8e).

Trente-quatre témoins répondirent à ces diverses questions.

Vingt-deux étaient des habitants de Burey, Greux, Domremy,

Vaucouleurs : quinze hommes et sept femmes; on en verra les noms tout à l'heure.

Parmi les douze autres, il y avait cinq nobles, cinq prêtres et deux bourgeois.

Les cinq nobles étaient : Albert d'Ourches, chevalier; Geoffroy de Foug, écuyer; Louis de Martigny, écuyer, et les deux gentilshommes de Vaucouleurs, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy.

Les cinq prêtres étaient : Henri Arnolin, qui avait exercé le saint ministère à Domremy; — Dominique Jacob, qui y passa son enfance; — Jean Colin, curé de Domremy après Guillaume Front; — Étienne de Sionne, de Neufchâteau, — et Jean Le Fumeux, chanoine de Sainte-Marie de Vaucouleurs.

Les deux bourgeois étaient Nicolas Bailly, tabellion royal, et Guillot Jacquier, sergent royal.

Or, les réponses faites par ces compatriotes de Jeanne aux trois questions ci-dessus sont des plus expresses, des plus affirmatives, et ne permettent pas de révoquer en doute l'ardente dévotion, la grande piété de Jeanne. L'article de la confession étant le plus délicat, nous allons reproduire les témoignages consignés dans l'Enquête de la réhabilitation.

Parmi les villageois habitant le pays : Thévenin le charron (*Procès*, t. II, p. 407); — Jean Moen (*Ibid.*, p. 400); — Jean Morel de Greux (p. 390); — Jacquier de Saint-Amance (p. 409); — Bertrand Lacloppe (p. 410); — Perrin le Drappier (p. 413); — Gérard Guillemette (p. 415); — Jean Watterin (p. 420); — Gérardin d'Épinal (p. 422); — Durand Laxart (p. 443); — Simonin Musnier (p. 424); — Jean Jacquard (p. 462); — Michel Lebuin (p. 440), disent de Jeanne : « *Libenter, sæpe, devote confitebatur :* elle se confessait volontiers, fréquemment, dévotement. »

Colin, fils de Colin de Greux, et Henri Le Royer, de Vaucouleurs, ne parlent pas expressément des confessions de la Pucelle; mais ils mentionnent formellement son extrême dévotion. (*Procès*, t. II, pp. 443, 448.)

Les femmes Hauviette, Mengette, les deux préférées de Jeanne (p. 418, 430); — Isabellette, femme Gérardin (p. 427); — Catherine Le Royer (p. 446); — Jeannette, veuve Thiesselin (p. 404); — Béatrix, veuve Estellin (p. 396); — Jeannette, veuve Thévenin (p. 398), disent de leur compagne la même chose dans les mêmes termes : « *Libenter, sæpe, pluries confitebatur.* »

Le chevalier Albert d'Ourches (p. 450); — Louis de Martigny (p. 406); — Jean de Metz (p. 438); — Bertrand de Poulengy (p. 455); — Nicolas Bailly (p. 452);

Les prêtres Étienne de Sionne (p. 402); — Dominique Jacob (pp. 393-94); — Henri Arnolin (p. 459); — Jean Le Fumeux (p. 459), confirment le même témoignage.

Il sera facile au lecteur, s'il le juge bon, de constater la même uniformité de témoignages concernant les autres vertus domestiques et religieuses de la Vierge de Domremy. Cela lui permettra de juger de la créance que méritent les historiens qui, chez la Pucelle, estiment la *Chrétienne* nulle ou quantité négligeable.

NOTE XV.

RENÉ D'ANJOU, DUC DE BAR, OU LE BON ROI RENÉ.

(Page 128.)

Ce jeune duc de Bar n'est autre que celui qui sera si connu dans l'histoire sous le nom du *Bon roi René*. Il avait, lui aussi, comme Marie d'Anjou, l'épouse de Charles VII, Yolande de Sicile pour mère. Deuxième fils du duc Louis d'Anjou, il naquit à Angers en 1408. Marié à Isabelle, fille de Charles II, duc de Lorraine, il fut plus fidèle que son beau-père à la cause de Charles VII. Il vint au sacre de Reims, à Montepilloy, à Saint-Denis. Ayant voulu disputer le duché de Lorraine à Antoine de Vaudemont, il fut battu à Bulgneville, en 1431, et resta cinq ans prisonnier. La mort de son frère aîné, Louis III, survenue en 1434, lui valut l'Anjou et la Provence. En 1438, il passa en Italie pour faire valoir ses droits, comme héritier de Jeanne II, à la couronne de Naples. Mais, en 1442, il revint en France, où il fut vraiment jusqu'à sa mort (1480) le bon roi René, protecteur des lettres et des arts, poète et peintre lui-même à ses heures, résidant successivement en son duché d'Anjou, au château de Baugé, et à Aix en Provence.

Après la mort d'Isabelle de Lorraine, il épousa Jeanne de Laval, de la maison de Montmorency. Il voulut être inhumé dans la cathédrale d'Angers, à côté de sa première femme Isabelle. En 1895, le caveau où les deux cercueils avaient été déposés fut ouvert : il se trouvait dans le chœur même de la cathédrale, au-dessous de la stalle de l'évêque. On trouva le cercueil de plomb qui contenait les restes mortels du bon roi dans le plus mauvais état. Quant au cercueil de bois dans lequel le cercueil de plomb avait été enfermé, le temps l'avait complètement détruit. Par les soins de Mgr Mathieu, alors évêque d'Angers, depuis archevêque de Toulouse, l'autorisation

de remplacer le cercueil de plomb fut demandée et obtenue. On ouvrit le cercueil et l'on vit le corps du roi, la couronne sur la tête, un globe sur une main, un sceptre dans l'autre; les étoffes qui l'enveloppaient étaient dans un parfait état de conservation. On déposa le cadavre royal dans le nouveau cercueil, et on le plaça à côté de la reine, son épouse.

NOTE XVI.

DU SÉJOUR DE JEANNE A NEUFCHATEAU.

(Page 131.)

Dans l'interrogatoire public du 22 février, Jeanne dit à ses juges qu'elle resta à Neufchâteau environ *quinze jours*. « Propter timorem Burgundorum, recessit a domo patris et ivit ad villam de Novocastro, in Lotharingia, penes quamdam mulierem, cognominatam *La Rousse*, ubi stetit *quasi per quindecim dies*. » (PROCÈS, t. I, p. 51.)

Les témoins du *Procès de réhabilitation*, compatriotes de Jeanne, ne parlent que d'un séjour de quatre jours (*Jean Morel, Gérard Guillemette, Bertrand Lacloppe*), ou bien de trois ou quatre jours (*Nicolas Bailly*, le sonneur *Perrin Le Drappier*). (Voir au PROCÈS, t. II, leurs dépositions.)

D'autres, sans préciser, disent : « Jeanne ne voulait pas rester à Neufchâteau; elle disait qu'elle aimait mieux rester à Domremy. » (Déposition d'*Isabellette*, femme de Gérardin.)

Gérardin dit la même chose : « Il lui était à charge de rester à Neufchâteau; elle revint vite. » (PROCÈS, t. II, pp. 428, 423.)

Évidemment, ici quelqu'un se trompe. Peut-être est-ce une erreur provenant du greffier expéditionnaire qui aurait lu *quinze* pour *cinq*, — *quindecim* pro *quinque*.

La femme qui donna l'hospitalité aux parents de Jeanne d'Arc était mariée à un certain Jean Waldaires : La Rousse n'était apparemment qu'un surnom. C'est un acte de 1412 qui nous apprend cette particularité. Ce même acte nous la montre prêtant de l'argent à des Lorrains soupçonnés de sentiments français. (SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 185.)

A Neufchâteau, Jeanne put satisfaire sa piété pour les sanctuaires franciscains, si tant est qu'elle ait eu de la prédilection pour les religieux de Saint-François. Il y avait dans cette ville un couvent de Cordeliers et un couvent de Clarisses. Mathieu II, duc de Lorraine, avait fondé le premier vers le milieu du treizième siècle. (Même ouvrage, pp. 185-186.)

NOTE XVII.

JEANNE D'ARC A-T-ELLE ÉTÉ MEMBRE DU TIERS-ORDRE DES FRANCISCAINS.

(Page 133.)

Si Jeanne d'Arc était tertiaire franciscaine, c'est durant son séjour à Neufchâteau, pense-t-on, que les religieux Cordeliers à qui elle s'y confessa l'auraient affiliée. Mais a-t-elle été vraiment tertiaire et existe-t-il un document sérieux qui en fasse foi?

Si ce document existe, on ne l'a pas encore découvert. M. Léon Gautier écrivait à ce sujet dans *Le Monde* du 2 juin 1881 : « Quelle joie pour l'ordre de Saint-François quand il sera prouvé que Jeanne d'Arc était une tertiaire franciscaine! Le fait est probable... Espérons ! »

Le fait est-il probable... ? soit, accordons-le; mais ce qui est plus que probable, c'est que le fait n'est pas avéré. Dans sa lettre postulatoire pour l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc (25 juin 1888), le Général des Franciscains se bornait à noter que la croyance sur l'affiliation de Jeanne au Tiers-Ordre franciscain était loin d'*être dénuée de fondement;* mais il n'en disait pas davantage.

Un religieux de Saint-François, le P. Henri de Grèzes, qui publia une étude sur cette question, conclut en ces termes :

De l'ensemble des faits invoqués on doit tirer tout au moins cette conséquence : « que Jeanne et la famille franciscaine ont été unies par les liens réciproques d'une tendre et tout exceptionnelle sympathie. » (*Jeanne d'Arc franciscaine*, p. 36. Broch. in-8º de 36 pages. Paris, Poussielgue, 1895.)

Les faits invoqués permettent-ils d'aller plus loin et de considérer comme probable l'affiliation de Jeanne au Tiers-Ordre ? Sont-ils de telle nature que l'on puisse ajouter, avec le même R. P. de Grèzes : « Ces faits certains, indéniables, ne peuvent s'expliquer que par le fait de l'affiliation de Jeanne au Tiers-Ordre... ? » Tout bien considéré, nous ne le pensons pas.

On rapproche certaines circonstances de la vie de la Pucelle des prescriptions de la règle du Tiers-Ordre sur la couleur des vêtements qui ne devait pas être voyante, sur la coupe des cheveux, sur le renoncement aux parures mondaines, sur le jeûne du vendredi, sur le port des armes offensives, sur la fuite

des serments, sur l'assistance quotidienne à la messe, et l'on dit : Jeanne, en ces points, a observé rigoureusement la règle des tertiaires.

Cette affirmation n'est pas tout à fait exacte. Ainsi, Jeanne, avant et après son arrivée à Chinon, portait des vêtements de couleur voyante : devant Baudricourt, elle parut en robe rouge; depuis Poitiers, elle portait de riches vêtements. A Compiègne, l'archer qui la renversa de cheval l'avait saisie par sa casaque de drap d'or vermeil.

Porter les cheveux taillés en rond n'était pas non plus chose particulière aux tertiaires franciscains. Les gens de guerre les portaient ainsi, et les jeunes fashionnables de ce temps, « les muguets », faisaient de même. L'article XII du Réquisitoire de Jean d'Estivet s'appuie sur cette mode pour reprocher à Jeanne d'avoir ses cheveux ainsi taillés : *tonsis capillis in rotundum, ad modum mangonum* [1].

Quant aux pratiques pieuses communes à Jeanne et aux tertiaires, elles autoriseraient à dire, si la conclusion qu'on applique à Jeanne était fondée, que toutes les personnes pieuses qui assistent à la messe chaque jour sont tertiaires franciscaines.

Ce que l'on infère des relations de Jeanne avec le cordelier Richard et autres religieux de Saint-François, du culte du nom de Jésus, de la dévotion à l'archange Gabriel, culte et dévotion également chers à la Pucelle et aux Franciscains, n'est pas plus concluant et plus démonstratif. Il y a là des coïncidences, des harmonies qui se rencontrent en bien d'autres cas, et qui s'expliquent très naturellement et quotidiennement, sans qu'il soit besoin d'en inférer l'affiliation à un tiers-ordre quelconque.

Pour conclure, la seule chose qui paraisse établie, c'est qu'aucun document n'autorise l'historien à donner comme probable l'affiliation de Jeanne d'Arc au tiers-ordre franciscain. Il en est de cette affiliation comme de la rencontre de la Pucelle et de sainte Colette affirmée par quelques écrivains sans preuve d'aucune sorte (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, chap. XI). Ces écrivains sont gens d'imagination ; mais il faut surtout se défier de l'imagination dans le domaine de la science historique.

1. *Procès*, t. I, p. 220.

NOTE XVIII.

LA PROPHÉTIE DE MERLIN.

(Page 136.)

Merlin, dit l'Enchanteur, serait né dans les montagnes de l'Écosse vers l'an 470 ou 480. Son nom calédonien aurait été *Merrin* on *Merdhyn*, d'où l'on aurait tiré *Merlin*. Il aurait joué un rôle important lors de l'invasion de l'Écosse par les Saxons. Ce sont les romans de chevalerie qui en ont fait l'enchanteur, le prophète, l'ami du roi Arthur si célèbre par la Table ronde, le personnage fabuleux qui ne cessa de hanter l'imagination des conteurs du Moyen âge. Après avoir été le héros des légendes calédoniennes, Merlin devint, de par ces conteurs, le héros d'intéressantes légendes armoricaines. La Chronique latine de Geoffroy, archidiacre de Montmouth, qui parut entre 1130 et 1150, met dans la bouche de Merlin une prophétie par laquelle il annonçait, conformément aux doctrines druidiques sur le renouvellement du monde, « que les maisons du soleil seraient bouleversées, que les douze signes du zodiaque se feraient la guerre et qu'alors on verrait *la Vierge descendre sur le dos du sagittaire.* »

Le peuple, s'emparant de cette dernière vaticination, l'interpréta à sa manière et se plut à y voir, après les batailles de Crécy, Poitiers et Azincourt gagnées surtout par les *sagittaires* ou archers anglais, l'annonce d'une Vierge, d'une vraie Pucelle qui, triomphant des archers anglais, ramènerait la victoire sous l'étendard de la France.

On jugera de l'autorité qu'avait acquise cette prophétie prétendue, non seulement auprès des gens du peuple, mais auprès des chevaliers, hommes de loi et hommes d'Église, par le trait suivant :

Le comte de Dunois, dans sa déposition au Procès de réhabilitation, rapporte que, après la prise de Jargeau, le comte de Suffolk qui y avait été fait prisonnier, reçut un papier sur lequel étaient écrits quatre vers. Ces vers disaient « qu'il devait venir du Bois Chesnu (dans le texte, du *Bois-Chanu*), une Pucelle qui chevaucherait sur le dos des archers et contre eux. » (*Procès*, t. III, p. 15).

Manifestement, ces quatre vers étaient une paraphrase du mot cité plus haut, comme les seize mentionnés par Mathieu Thomassin.

Le doyen de Saint-Thibaud de Metz n'invoquera pas la prophétie de Merlin, mais il dira de la levée du siège d'Orléans « par la vertu d'une Pucelle appelée Jeanne, que ces choses « avaient été pronostiquées par certains mètres trouvés ès an- « ciens livres de France, dont la teneur est telle :

« Ecce beant bella, fert tunc vexilla Puella. »

c'est-à-dire :

Voici qu'à bien tourne la guerre
Quand Pucelle tient la bannière.

D'après Jean Bréhal, ce vers aurait pour auteur le vénérable Bède. (*Procès*, t. III, p. 338.)

J. Quicherat fait observer que la prophétie sur la Pucelle attribuée à Merlin n'a pas été tirée du Roman de Brut, de Wace, comme le dit frère Bréhal, mais de l'opuscule de Geoffroi de Moumouth, intitulé : *De prophetiis Merlini*. De plus, cette prophétie concernait une ville galloise nommée Winton ; et ce n'est qu'à force de bonne volonté qu'on l'avait appliquée à la Pucelle. Les textes ont été tronqués en plus d'un endroit pour être réduits à l'état où Jean Bréhal les rapporte. (*Procès*, t. III, pp. 340-342.)

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces remarques, ce qu'il faut noter et ce qui est au-dessus de toute contestation, c'est l'importance que les gens de tout rang y attachaient en France, au temps de la Pucelle, et l'application qui en était faite à la personne de Jeanne d'Arc.

La prophétie de Merlin n'était pas la seule vaticination qui fût en crédit dans les premières années du quinzième siècle. Jean Bréhal, l'inquisiteur qui prit une part si glorieuse au Procès de réhabilitation, en cite quelques autres dans sa *Recollectio*. La plus intéressante aurait pour auteur une princesse, fille du roi de Hongrie, nommée Engelida. On ne sait ni qui fut ce roi de Hongrie, ni ce qu'il advint de sa fille. Cette vaticination, au témoignage de Jean Bréhal, serait d'un prix particulier en ce qu'elle nous apprendrait que Jeanne d'Arc était « une vierge au doux parler, au cou peu élevé, portant en arrière de l'oreille droite une petite tache écarlate. » Par elle, « Charles, fils de Charles » devait être couronné à Reims d'un laurier fait d'une main non mortelle. » (*Procès*, t. III, pp. 344-345.)

Reste à savoir si cette vaticination était antérieure ou postérieure au sacre de Reims. Bréhal garde le silence sur ce point.

NOTE XIX.

AGE DE JEANNE D'ARC A SA PREMIÈRE VISION.

(Page 140.)

A sa première vision, Jeanne avait non treize ans révolus, mais douze; elle était seulement dans sa treizième année. La question est tranchée par la déclaration de Jeanne disant « que ses Saintes la gouvernent depuis plus de sept ans. (*Procès*, t. I, p. 72.) Or, quand elle parlait ainsi, elle venait d'achever ses dix-neuf ans. Donc, c'est en 1424 et non en 1425 que saint Michel lui apparut pour la première fois.

Quel jour eut lieu cette apparition? c'est plus difficile à déterminer. Le 8 mai, dit Le Brun de Charmettes (*Histoire*, t. II, p. 123); la veille de l'Ascension (31 mai), dit le R. P. Ayroles, c'est-à-dire toujours en mai. Jeanne dit que c'était *par un beau jour d'été.* Le 31 mai, on n'était encore qu'au printemps. De plus, dans la brumeuse et pluvieuse Lorraine, les jours de printemps ne ressemblent pas d'ordinaire à de beaux jours d'été.

Sur la nature des visions et des apparitions de Jeanne d'Arc, si l'on veut éviter les récits erronés et purement légendaires, il n'y a qu'à s'en tenir strictement aux déclarations de la jeune Lorraine. Sans doute, dans ce que rapportent certains chroniqueurs, il n'y a rien que de conciliable avec le langage de la Pucelle ; par exemple, dans ce que raconte le sire de Perceval de Boulainvilliers, dans le songe qui, d'après le religieux augustin Philippe de Bergame, en son ouvrage : *De electis clarisque mulieribus*, visita la fille de Jacques d'Arc pendant qu'elle dormait à l'abri de l'oratoire Sainte-Marie et lui révéla quelle mission lui était réservée. (*Procès*, t. IV, pp. 521, 524.) Mais ce que le *Journal du siège d'Orléans* (*Procès*, t. IV, p. 118), Le Fèvre de Saint-Remy (*Chronique*, t. II, p. 143, société de l'Histoire de France), Richard de Wassebourg (*Antiquités de la Gaule*, in-folio, Paris, 1549) et plusieurs autres écrivains disent des apparitions de Notre-Seigneur même, de la bienheureuse Vierge Marie, du saint roi David et autres saints et saintes à Jeanne doit être réputé légendaire et fabuleux; autant que l'attestation donnée à Richard de Wassebourg par les habitants de Domremy, lorsqu'il visita ce petit village. Ils s'offrirent à le conduire près de l'arbre sous lequel

la Pucelle avait eu des révélations et ils lui affirmèrent que « jamais sous icelui ne plut ni ne neigea. » (Ouvrage cité, Prologue, chapitre II.)

NOTE XX.

CRITIQUE NATURALISTE. — DE L'INFLUENCE DES BÊTES A CORNES SUR LES APPARITIONS DES ANGES.

(Page 141.)

« Tout me porte à croire, dit J. Quicherat, parlant de la première vision de la Pucelle, qu'elle y fut préparée par quelque chose d'extraordinaire survenu dans le pays qu'elle habitait. » (*Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 1.)

Siméon Luce croit avoir découvert ce quelque chose d'extraordinaire.

« Cet incident purement local, dit-il, mais qui n'en dut pas moins prendre une importance extraordinaire aux yeux des intéressés, ce fut l'enlèvement de tout le bétail de Domremy et de Greux par un chef de bande anglo-bourguignon, suivi de la restitution presque immédiate et pour ainsi dire presque miraculeuse de ce même bétail, grâce aux démarches faites par Jeanne de Joinville, dame de Domremy, auprès de son cousin le comte de Vaudemont. » (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 145 et pp. 75-84).

Qui eût jamais cru qu'un enlèvement de bêtes à cornes par un chef de bande vaudrait à Jeanne d'Arc l'apparition, même imaginaire, du glorieux archange saint Michel?

Et que penser de gens qui qualifient de *miraculeuse* une restitution opérée de la façon la plus simple du monde?

NOTE XXI.

DE BUREY-LE-PETIT.

(Page 166.)

Nous avons posé la question, à savoir si Burey-le-Petit, domicile de Laxart, était Burey-la-Côte ou Burey-en-Vaulx; nous ne l'avons pas tranchée : ici nous avouerons que les documents les plus sérieux paraissent identifier Burey-en-Vaulx avec Burey-le-Petit.

Le R. P. Ayroles n'est pas de cet avis. « De temps immémorial, dit-il, on montre à Burey-la-Côte une maisonnette qu'on dit avoir été habitée par la Pucelle, lorsqu'elle était l'hôtesse de Durand Laxart. » (*La vraie Jeanne d'Arc,* t. II, p. 320.)

On répond : que vaut cette tradition?... Et puis, qu'est-ce qui s'oppose à ce que Durand Laxart ait été propriétaire simultanément ou successivement à Burey-la-Côte ou à Burey-en-Vaulx?

On ajoute que dans les archives départementales de Nancy, on trouve une liasse de pièces sous ce titre : Burey-en-Vaulx. Dans ces pièces, Burey-en-Vaulx est appelé plusieurs fois Burey-le-Majeur, tandis que dans une pièce du 8 mai 1429 on lit la petite Burée, appelée la *Coste.* (Ibid.)

On répond : Quelle est l'autorité de ces pièces et de cette suscription? Celle du scribe qui en est l'auteur.

A ces pièces nullement officielles, MM. de Bouteiller et de Braux opposent l'Enquête du 8 octobre 1555 dans laquelle dix témoins de Burey-en-Vaulx déposent sous la foi du serment que Jehan le Voyseul, Aveline sa femme, leur fille Jehanne et leur gendre Durand Lassois ou Laxart habitaient Burey-en-Vaulx. (*Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc,* pp. 47-73 et pp 64-65.) Le même fait est affirmé par d'autres témoins à l'occasion d'une autre Enquête du 13 avril 1551. (*Ibid.*, pp. 33, 45-51.)

Entre des témoignages aussi précis et une vague tradition orale, la saine critique ne saurait hésiter : Burey-le-Petit, qu'habitait Durand Laxart, paraît avoir été Burey-en-Vaulx [1].

NOTE XXII.

JEANNE DEVANT L'OFFICIAL DE TOUL.

(Page 175.)

A quel moment de la jeunesse de Jeanne d'Arc convient-il de placer sa comparution devant l'Official de Toul, à l'occasion de la prétendue promesse de mariage qu'on lui reprochait? Et

1. En se rendant de Vaucouleurs à Domremy, Burey-en-Vaux est le premier village que l'on rencontre après Neuville-les-Vaucouleurs. Il est sur la rive gauche de la Meuse, au sud de Vaucouleurs, à 3 kilomètres. Au temps de Jeanne, il dépendait de la paroisse de Maxey-sur-Vaise.

d'où Jeanne est-elle partie pour s'y rendre : de Domremy ou de Neufchâteau?

Généralement on place cette comparution dans la seconde moitié de 1428, après le premier voyage à Vaucouleurs et quelques mois avant la visite au duc Charles de Lorraine.

E. Richer la rattache au séjour des parents de Jeanne à Neufchâteau. (*Hist. manuscrite*, f° 14.) Le P. Ayroles (*op. cit.*, p. 291) estime que le voyage de Jeanne à Toul a eu « lieu probablement vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février » de 1429. Cette comparution à Toul, d'après les conjectures du savant Jésuite, serait le résultat d'une entente concertée entre le père de Jeanne, désireux de retenir sa fille, et le jeune homme du pays, qui l'eût volontiers épousée.

Assignée devant l'officialité diocésaine, Jeanne serait partie pour Toul accompagnée de Jean de Metz qui, l'affaire terminée, aurait laissé Jeanne poursuivre son voyage à Nancy avec Laxart et Jacques Alain, et serait retourné à Vaucouleurs.

Il n'y a qu'un inconvénient dans cette explication de notre auteur. Ni Jean de Metz, ni Laxart, ni la femme de Henri le Royer ne parlent de ce procès des fiançailles.

De plus, il est certain que, dans le voyage à Toul dont parle Jean de Metz et dans lequel il l'accompagna, Jeanne était en habit d'homme. Jean de Metz le dit expressément. Or, il n'y a pas apparence que la jeune fille ait comparu devant l'Official en cet équipage. Cette raison nous semble suffisante pour ne pas nous écarter du sentiment généralement adopté.

NOTE XXIII.

JEANNE EST-ELLE PARTIE DE DOMREMY SANS EN RIEN DIRE A SON CURÉ?

(Page 176.)

Si Jeanne est partie de Domremy sans rien dire à ses parents de ses desseins, a-t-elle fait de même pour son confesseur? Tout d'abord on serait porté à le conclure de la réponse qu'elle fit à ses juges dans la séance du 12 mars, à Rouen.

— N'avez-vous pas parlé, lui demandaient-ils, de vos visions à votre curé ou autre homme d'Église?

— Non, répondit Jeanne, mais seulement à Robert de Baudricourt et au Roi. Mes voix ne me forçaient pas de le cacher, mais je craignais de le faire connaître par crainte des Bourguignons, de peur que mon voyage ne fût empêché; par spécial,

je redoutais beaucoup que mon père n'empêchât mon départ. » (*Procès*, t. I, p. 128.)

Il n'est nullement contraire à la vérité historique de penser que Jeanne, en répondant de la sorte, a voulu bénéficier du droit dont jouit tout pénitent de couvrir d'un secret inviolable ce qu'il a dit en confession, et qu'elle a tenu à se soustraire aux questions indiscrètes qu'on lui aurait adressées sur ses communications avec ses confesseurs.

Le sire de Boulainvilliers, dans la lettre déjà citée, dit de ses apparitions : « Jour et nuit, elles se montraient à la jeune fille, elles se renouvelaient et elle gardait le silence. Elle ne s'ouvrit à personne, si ce n'est à son curé. » (*Procès*, t. V, p. 117.)

Rien ne défend donc de croire que Jeanne a eu la prudence de consulter son confesseur et curé sur ces apparitions et ces voix extraordinaires, d'autant plus qu'elle avait en lui une confiance des plus grandes. (Voir le P. Ayroles. — LA VRAIE JEANNE D'ARC. — *La Paysanne et l'Inspirée*, pp. 166 et 243.)

NOTE XXIV.

JEANNE A SAINT-NICOLAS-DE-SEPT-FONDS.

(Page 179.)

Ce départ pour Chinon de Jeanne qui, arrivée à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds, revient sur ses pas, nous paraît seul concilier les témoignagnes, en apparence divergents, de Laxart, de Jean de Metz, de Bertrand de Poulengy et de Catherine Le Royer.

M. G. de Braux, dans une brochure de huit pages (*Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas*. In-8°, Nancy, 1889), admet ce faux départ et cette pointe de Jeanne à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds, sur la route de France.

J. Quicherat (*Procès*, t. II, p. 447, note 1) semble dire que Bertrand de Poulengy et Durand Laxart auraient conduit la Pucelle à Saint-Nicolas-de-Port en partant pour Chinon, sauf à faire un *détour* pour lui donner les moyens de satisfaire sa dévotion. La justesse de vues du savant érudit est ici en défaut : 1° aller de Vaucouleurs à Saint-Nicolas-de-Port, à l'opposé de la route de France, n'était pas un *détour*, mais un voyage véritable obligeant Jeanne à repasser par Vaucouleurs ; 2° Jeanne dit formellement qu'en partant de Vaucouleurs ils allèrent coucher, non sur la route de Nancy, mais à l'opposé, à Saint-Urbain-les-Joinville, en Champagne.

En plaçant la pointe sur Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds immédiatement après la deuxième audience de Baudricourt, en maintenant le pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port et en le liant à la visite de Jeanne au duc de Lorraine, nous croyons ne nous être écarté d'aucun texte et avoir résolu toute difficulté.

NOTE XXV.

PIE II ET JEANNE D'ARC.

(Page 194.)

Nous avons cru pouvoir invoquer maintes fois, dans le cours de cette Histoire, le témoignage du pape Pie II, car, selon la remarque de J. Quicherat, la façon dont le Pape parle de la Pucelle « décèle le soin de l'auteur à prendre ses informations. » Les circonstances qu'il est le seul à noter, par exemple celles qui se rapportent à Baudricourt, à l'examen de Chinon et de Poitiers, au sacre de Reims, il peut les avoir puisées dans quelque relation particulière, ou recueillies « de la bouche de l'archevêque de Reims ou d'un autre témoin, aux conférences pour la paix d'Arras (1435), où il avait assisté comme secrétaire de la légation envoyée par le concile de Bâle. » (Quicherat, t. IV, p. 507.)

Relevons ici une méprise du savant éditeur. « Parmi les historiens et collecteurs de textes sur Jeanne d'Arc, Denys Godefroy est le seul qui ait songé aux Mémoires de Pie II. »

C'est une erreur ou une méprise : Edmond Richer y avait songé. J. Quicherat, qui a consulté maintes fois le manuscrit de Richer, n'a pu l'ignorer. Comment se fait-il que l'extrait qu'a fait Richer des Mémoires de Pie II (*Histoire manuscrite*, liv. IV, pp. 120-126), et celui qu'en a fait J. Quicherat commencent et finissent de même?...

NOTE XXVI.

VAUCOULEURS ET JEANNE D'ARC.

Souvenirs personnels de l'auteur, et communication de M. le chanoine Raulx, curé-doyen de Vaucouleurs.

(Page 200.)

Du château où commandait Baudricourt, il ne reste guère que l'emplacement, le parc, quelques pans de mur et les deux

portes, celle dite du Château qui y conduisait, et la porte de France par laquelle Jeanne passa pour se rendre à Saint-Urbain.

On a découvert récemment le puits très profond qui alimentait le château.

La porte de France faisait partie de l'enceinte fortifiée. Depuis 1892, elle est classée comme monument historique.

Non loin de cette porte, on admire sur une vaste esplanade un énorme tilleul, bardé de fer, sous lequel, d'après la tradition, Jeanne aurait reçu l'épée des mains de Baudricourt et les adieux de la population.

Depuis quatre ans, la crypte de Notre-Dame-des-Voûtes est restaurée et rendue au culte, mais la statue de Notre-Dame n'est pas encore replacée ; on attend que la restauration du chœur qui surmonte la crypte soit achevée.

Dans l'église paroissiale deux vitraux ont été érigés en l'honneur de Jeanne d'Arc.

La maison de Henri Le Royer, l'hôte de la Pucelle, se voit au coin sud-est de la place Piétri. L'intérieur en révèle l'antiquité. Elle est en parfait état de conservation, sauf un angle de la façade entamé par la démolition d'un escalier extérieur.

On remarque dans Vaucouleurs la rue de Jeanne d'Arc, l'avenue de Domremy et l'avenue de Jeanne d'Arc.

Au dix-huitième siècle, d'après M. Vosgien, chanoine de Vaucouleurs, en son Dictionnaire de géographie, devant la ville, au pied de la colline, « s'étendait une prairie à perte de vue. »

Nous avons dit ailleurs que la reconstruction de la chapelle centrale dans sa forme et dimensions primitives, et l'édification d'un monument en l'honneur de Jeanne se poursuit par les soins de l'Evêque de Verdun. (*Jeanne d'Arc et ses souvenirs à Vaucouleurs*, par l'abbé Jangeot. In-12 de 117 pages. Nancy, 1878.)

NOTE XXVII.

DE VAUCOULEURS A CHINON.

(Page 201.)

Les lecteurs qui aiment les conjectures et les hypothèses pourront lire sur le voyage de Vaucouleurs à Chinon la brochure du marquis de Pimodan qui a pour titre :

La première étape de Jeanne d'Arc, avec une carte détaillée. Grand in-8o de 59 pages, Paris, Champion, sans date.

Si nous notons cette brochure, c'est pour expliquer notre silence à venir, relativement aux brochures de même origine qui semblent promettre sur divers coins de la vie de la Pucelle des renseignements utiles, et qui, sauf des conjectures sans valeur, se bornent à répéter ce qu'on trouve partout.

Nous avons dit, page 199, que le cheval acheté pour Jeanne à Vaucouleurs avait coûté 12 francs d'or. (*Procès*, t. II, p. 445) : Jean de Metz (*ibid.*, p. 537) dit « seize francs ou environ. » Le franc d'or valait à peu près 12 francs. Entre les deux évaluations l'écart n'est pas considérable.

NOTE XXVIII.

DATE EXACTE DE L'ARRIVÉE DE JEANNE D'ARC A CHINON.

(Page 208.)

Avant de découvrir la Relation du Greffier de La Rochelle, J. Quicherat écrivait cette note-ci (*Procès*, t. IV, p. 126) :

L'arrivée de Jeanne à Chinon « eut lieu le 6 mars 1429. La mettre parmi les événements de février, c'est rendre inexplicables plusieurs des circonstances rappelées ultérieurement. »

Plus bas, *ibid.*, p. 313, Quicherat cite un texte qu'il attribue au continuateur français de Guillaume de Nangis. Ce texte dit : « L'an mil IIII[c] XXVIII, le sixième jour de mars, la Pucelle vint au Roy. »

Ce texte cité par le savant français n'est en somme qu'un extrait de la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (t. I, p. 30) publiée par Siméon Luce. 2 vol. in-8°, Paris, 1879.

L'historien d'Orléans, Symphorien Guyon (*Histoire du diocèse et de la ville d'Orléans*, p. 205), donne la même date. « Ce fut ce même jour, sixième de mars, que cette généreuse Pucelle arriva dans Chinon. »

Est-ce une date différente que rapporte le Greffier de La Rochelle lorsqu'il écrit : « L'an de grâce mil quatre cent vingt et neuf, le XXIII[e] jour dudit mois de febvrier, vint devers le Roy, nostre Seigneur, qui était à Chinon, une Pucelle de l'aage de XVI à XVII ans, née de Vaucouleur en la duché de Laurraine, laquelle avait nom Jehanne et était en habit d'homme. » (*Relation extraite du Livre noir de La Rochelle, Revue historique*, t. IV, p. 336). « *Vint* devers le Roy », signifiait-il *partit pour aller*, — ou *arriva?...* Un érudit français, M. de Boismarmin, dont on peut lire l'étude dans le *Bulletin du Comité*

des travaux historiques de l'année 1892, s'est fait le défenseur de l'arrivée en février et a exposé les raisons qui militent en sa faveur. Mais ces raisons sont-elles absolument démonstratives?... Le Greffier de La Rochelle est le seul qui parle du 23 février, et il est trop aisé d'élever sur l'exactitude de son témoignage un doute motivé par les erreurs que, dans la même phrase, il commet de très bonne foi. Il fait naître la Pucelle à Vaucouleurs; il place Vaucouleurs dans le duché de Lorraine, quand il est avéré qu'il appartenait au royaume. Ces deux erreurs flagrantes ne discréditent-elles pas la date donnée plus haut, et cette date n'aurait-elle pas besoin, pour être substituée à celle du 6 mars, d'être signalée par un autre chroniqueur ou mentionnée dans un autre document?

On dira que Jean de Metz fait partir la Pucelle pour Chinon, aux environs du premier dimanche de Carême, « *circa dominicam Burarum.* » (*Procès*, t. II, p. 437.) Cette assertion est très contestable : le *circa dominicam Burarum* peut très bien s'appliquer au retour de Jeanne à Vaucouleurs et se rapporter à la proposition précédente : *Dum regressa fuit ad Vallicolorem circa dominicam Burarum;* au lieu de se lier à ce qui suit : *ipse testis et Bertrandus de Poulengeyo ipsam Puellam duxerunt erga Regem...* »

Si Baudricourt n'a consenti au départ de la Pucelle qu'après avoir reçu la nouvelle de la défaite de Rouvray et la réponse de Charles VII, trois ou quatre jours se seront écoulés postérieurement au 12 février. Nous voici donc au 16 ou au 17.

La décision du capitaine arrêtée, il a fallu quelques jours aux habitants de Vaucouleurs pour faire confectionner les habits qu'ils voulurent offrir à Jeanne et pour les autres préparatifs; ce qui nous mène aux environs du 22 ou 23 février, date probable du départ.

Enfin, la date du 6 mars pour l'arrivée est en parfait accord avec ce que les membres de la Commission de Poitiers disent du temps que la Pucelle passa soit à Poitiers, soit à Chinon. Elle y fut examinée, disent-ils, pendant six semaines environ. Or, en faisant commencer cet examen à Chinon vers le 6 mars, on arrive, sans forcer les supputations, au 15 avril, date qui permet de faire leur place naturelle aux événements qui se produisirent entre la fin de l'examen et la préparation et le départ du convoi de secours pour Orléans.

Telles sont les raisons qui nous paraissent prépondérantes en faveur de l'opinion qui fixe au 6 mars 1429 l'arrivée de la Pucelle à Chinon.

NOTE XXIX.

JEANNE LA PUCELLE.

(Page 222.)

Ce nom de *Jeanne la Pucelle* est resté le nom qui désigne dans l'histoire la Vierge de Domremy. Quand on passe son nom sous silence, on l'appelle d'ordinaire la *Pucelle d'Orléans*. Mais les historiens et chroniqueurs soit français, soit anglais, ajoutent à cette désignation d'autres qualificatifs. Ils nomment tour à tour Jeanne :

La Pucelle de France (J. QUICHERAT, t. V, pp. 83, 322, 328, 402);

La Pucelle de Lorraine (ID., *ibid.*);

La Pucelle des Gaules (*Id.*, t. IV, p. 522);

La Pucelle de Domremy (*Id.*, t. II, pp. 108, 112; t. V, pp. 343, 354);

La Pucelle de Vaucouleurs (*Id.*, t. V, p. 336);

La Pucelle de Dieu (*Id.*, t. IV, pp. 475, 477);

La Pucelle inspirée de Dieu, *Puella Dei vates*[1].

Les lettres de l'Évêque de Beauvais et de l'Université de Paris insérées au *Procès* permettent de constater que ce nom de *Jeanne la Pucelle* était celui sous lequel le peuple de France la désignait. « Cette femme que l'on nomme communément Jehanne la Pucelle... », dit Pierre Cauchon dans sa requête au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg. (*Procès*, t. I, p. 13.)

Frère Pasquerel, aumônier de la jeune Lorraine, nous dira qu'elle signait ses lettres ainsi : JEHANNE LA PUCELLE. (*Procès*, t. III, p. 107.)

Par lettres patentes en date du 12 septembre 1612, Louys XIII, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, autorise son amé et féal « Charles Dulis, son conseiller et avocat général en la Cour des aydes, comme descendant d'un frère de cette magnanime et vertueuse fille, nommée Jeanne d'Arc, depuis vulgairement appelée la Pucelle d'Orléans », à joindre les armes Dulis à celles d'Arc, à les porter, et permet que « le cri *la Pucelle* soit le cri dudit Charles et des siens. » (*Procès*, t. V, pp. 225-233.)

1. Polydore Virgile, *Anglica historia*, lib. XXIII.

Dans l'histoire, la vierge Lorraine sera longtemps désignée uniquement sous le nom de *Jeanne la Pucelle* ou de la *Pucelle d'Orléans*. Ce n'est guère qu'en ce dix-huitième siècle qu'on s'est mis à lui donner de préférence le nom de *Jeanne d'Arc*, en ajoutant, par manière de qualification, les mots *la Pucelle*, — ou *Pucelle d'Orléans*.

Edmond Richer donne pour titre à son ouvrage sur Jeanne, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, sans autre nom.

Cependant, Langlet du Fresnoy intitule le sien : *Histoire de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans*.

Le lecteur rencontrera, dans le cours du récit, un certain nombre de faits établissant la parfaite virginité de Jeanne et ses droits incontestables au titre et au nom qu'elle revendiquait.

NOTE XXX.

LES DEMANDES DE JEANNE AU ROI.

(Page 236.)

Voici un extrait textuel de l'addition faite au *Breviarium historiale*, à propos de Jeanne d'Arc :

« Un jour, la Pucelle demanda au Roi de lui faire un présent. Sa prière ayant été agréée, elle demanda que ce don fût le royaume même de France. Le roi, étonné, hésita, puis le donna, et la Pucelle accepta. Elle voulut que l'acte en fût dressé solennellement et lu par les quatre secrétaires du roi. L'acte rédigé et lu à haute voix, le Roi demeura quelque peu ébahi. La Pucelle le montrant aux assistants dit : « Voilà le « plus pauvre chevalier de son royaume. »

« Quelques instants après, devant les mêmes secrétaires, la jeune fille, disposant en souveraine du royaume, le remit entre les mains de Dieu tout-puissant. Enfin, au bout de quelques moments, elle donna au roi Charles, de la part de Dieu, l'investiture du royaume de France, et du tout, elle voulut qu'acte solennel fût dressé par écrit. »

L'auteur du *Breviarium historiale* parle avec enthousiasme de Jeanne d'Arc. A son avis, elle égale ou dépasse les femmes courageuses de l'histoire sacrée et profane, les Débora, les Judith, les Pentésilée. De la vie chrétienne et des vertus de la Pucelle, il conclut que ses « œuvres viennent de Dieu et ne sont pas l'effet des sortilèges, ainsi que le répètent des esprits que la vérité offusque. » (P. AYROLES, *La Pucelle devant l'Eglise de son temps*, pp. 55-57.)

NOTE XXXI.

LE SECRET DU ROI. — ALAIN CHARTIER.

(Page 241.)

Nous avons dit que la nature et l'objet du secret révélé à Charles VII par la Pucelle se trouve indiqué dans trois écrits : *l'Abréviateur du Procès; — le Miroir des femmes vertueuses*, — et un petit livre publié par Pierre Sala en 1516 sous ce titre : *les Hardiesses des grands rois et empereurs*, recueil de traits de courage de l'histoire ancienne et moderne.

1° L'Abréviateur du Procès.

L'écrivain désigné sous ce nom d'*Abréviateur du Procès* est l'auteur demeuré inconnu d'une *Histoire de Jeanne d'Arc* que termine un abrégé des deux Procès. Cette histoire fut écrite vers l'an 1500 par ordre de Louis XII. Tout ce qu'on peut savoir de l'auteur, c'est qu'il était clerc, sinon prêtre, et admirateur de Gerson qu'il appelle *notre maître*. Buchon publia, en 1827, d'après un manuscrit d'Orléans, une partie de cet ouvrage sous le titre de *Chronique et Procès de la Pucelle d'Orléans*. J. Quicherat n'en a donné qu'une dizaine de pages (*Procès*, t. IV, pp. 256-266), le reste n'ajoutant rien aux documents qu'il avait précédemment reproduits.

Dans ces pages se trouve la révélation du secret du Roi que nous avons insérée à la fin du chapitre troisième. En le rapportant, l'*Abréviateur du Procès* déclare narrer ce qu'il a ouï dire et attester, « non pas en une fois seulement, mais plusieurs, à grans personnages de France, qui disaient l'avoir vu en Chronique bien authentique, laquelle chose rédigée par escript dès lors, tant pour l'autorité et la réputation de celui qui la disait, que pour ce qu'il me sembla que chose estoit digne de mémoire, je l'ay bien voulu ici mectre par escript. » (*Procès*, t. IV, p. 257.)

2° Mirouer (miroir) des femmes vertueuses.

Cet ouvrage, comme le précédent, est d'un auteur demeuré inconnu. Il contient une *Histoire de la Pucelle*, qui fut très populaire et très répandue sous le règne de Louis XII. Cet ouvrage renferme sur Jeanne d'Arc deux récits précieux : celui

qui traite du secret du Roi, et l'anecdote du passage de Jeanne à Compiègne, dans l'église Saint-Jacques, quelques jours avant qu'elle fût prise.

Le R. P. Ayroles fait observer, dans *La Libératrice*, que le récit concernant le secret du Roi est tiré mot pour mot des *Grandes annales de Bretagne* d'Alain Bouchard, avocat au Parlement de Rennes, qui les publia en 1514. Il en est de même du récit que Jean Bouchet a inséré sur le même sujet dans ses *Annales d'Aquitaine*. (R. P. Ayroles, *op. cit.*, p. 286.)

Voici, au reste, cette page fort intéressante du *Mirouer :*

« Quand Jehanne la Pucelle eut aperçu le Roi, elle s'approcha de lui et lui dit : « Noble seigneur... m'a été commandé « par Dieu que autre personne que vous ne sache ce que j'ai à « vous dire. »

« Et quand elle eut ce dit et remontré, le Roi fit reculer au loin au bas d'icelle salle ceux qui y étaient, et à l'autre bout où il était assis, fit approcher la Pucelle de lui. Laquelle par l'espace d'une heure parla au Roi, sans que autre personne que eux deux sût ce qu'elle lui disait. Et le Roi larmoyait moult tendrement : dont ses chambellans, qui voyaient sa contenance, se voulurent approcher pour rompre le propos ; mais le Roi leur faisait signe qu'ils se reculassent et la laissassent dire.

« Quelles paroles ils eurent ensemble, personne n'en a pu rien savoir ni connaître; sinon que on dit que après que la Pucelle fut morte, le Roi qui moult dolent en fut, dit et révéla à quelqu'un qu'elle lui avait dit comment, peu de jours avant qu'elle vint à lui, songeant aux grandes affaires où il était et tout hors d'espérance du secours des hommes, il se leva de son lit et comme indigne d'adresser sa prière à Dieu, supplia sa glorieuse Mère que, s'il était vrai fils du roi de France et héritier de sa couronne, il plût à la Dame de supplier son Fils qu'il lui donnât aide et secours contre ses ennemis, en manière qu'il les pût chasser hors de son royaume et gouverner icelui en paix; et s'il n'était fils du roi et le royaume ne lui appartînt, que le bon plaisir de Dieu pût lui donner patience et quelques possessions temporelles pour vivre honorablement en ce monde.

« Et dit le Roi que à ces paroles qui lui furent portées par la Pucelle, il connut bien que véritablement Dieu avait révélé ce mystère à cette jeune Pucelle, car ce qu'elle lui avait dit était vrai. Et jamais homme autre que le Roi n'en avait rien su. » (J. Quicherat, t. IV, pp. 270-272.)

3° Pierre Sala.

Pierre Sala, fils d'un illustre parlementaire de ce nom, était panetier du Dauphin Orland ou Roland, fils de Charles VIII. Messire Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, ancien chambellan de Charles VII, avait été donné au Dauphin comme gouverneur. De là une liaison des plus honorables entre Guillaume Gouffier et Pierre Sala. Le seigneur de Boisy, entre autres choses, conta à Pierre Sala le « secret qui avait été entre le Roi et la Pucelle. » Ce secret, le seigneur de Boisy « bien le pouvait savoir, dit Pierre Sala, car il avait été en sa jeunesse très aimé de ce roi, à ce point qu'il ne voulut souffrir coucher aucun gentilhomme en son lit, fors lui. En cette grande privauté, le Roi lui conta les paroles que la Pucelle lui avait dites.

« Du temps de sa grande adversité, le roi Charles VII se trouva si bas qu'il ne savait plus que faire. Etant en cette extrême pensée, il entra un matin en son oratoire, tout seul; et là fit une humble requête et prière à Notre-Seigneur, dans son cœur, sans prononcer de parole, où il lui requérait dévotement que si ainsi était qu'il fût vrai hoir descendu de la noble maison de France et que le royaume justement dût lui appartenir, qu'il lui plût de lui garder et défendre, ou au pis lui donner grâce de échapper sans mort ou prison; et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Ecosse, qui étaient de toute ancienneté frères d'armes et alliés des roys de France, et pour ce avait-il choisi là son dernier refuge.

« Peu de temps après ce, la Pucelle lui fut amenée, laquelle avait eu en gardant ses brebis aux champs inspiration divine pour venir réconforter le bon Roi. Laquelle ne faillit pas, et fit son message aux enseignes dessus dites, que le Roy connut être vraies; et dès l'heure il se conseilla par elle. » (J. Quicherat, t. IV, pp. 277-281.)

Un accord si frappant entre les trois auteurs que nous venons de citer donne, ce nous semble, comme nous l'avons déjà dit, à cette explication du secret révélé au Roi par Jeanne d'Arc un caractère de très haute probabilité, sinon de certitude.

Nous avons rapporté, page 244 citée, la remarque d'Alain Chartier sur la joie dont Charles VII fut rempli, quand son secret lui eut été révélé. Chartier s'exprime en ces termes : « Rex loquentem audivit diligenter. Quid locuta sit, nemo enim est qui sciat illud. Tamen manifestum est Regem, *velut*

Spiritu, *non mediocri fuisse alacritate perfusum.* » (*Procès*, t. V, p. 133)

Dans cette lettre écrite à un prince étranger (on ne sait lequel), Alain Chartier met Jeanne d'Arc au-dessus des héros de l'antiquité (*ibid.*, p. 135), Hector, Alexandre, Annibal et César.

En juillet de cette année 1898, à Bayeux, où Alain Chartier naquit en 1386, on a inauguré un monument en l'honneur du secrétaire de Charles VII, et plus particulièrement de l'écrivain et du poète.

NOTE XXXII.

JEANNE A POITIERS.

(Page 285.)

Dans les *Études religieuses des Pères de la Compagnie de Jésus* (numéros du 15 janvier et du 15 février 1896), le P. V. Mercier a publié un article sous ce titre :

Jeanne d'Arc a Poitiers : *Reconnaissance officielle de sa mission divine.*

Nous croyons que le Révérend Père, auteur de cet article, prête à la Commission de Poitiers une pensée qu'elle n'a pas eue, qu'elle n'a aucunement exprimée. A la vérité, le titre du *Rapport* que nous reproduisons plus bas parle de Jeanne *envoyée de Dieu.* Mais ce titre, comme le Rapport lui-même n'étant pas le texte officiel de la Commission de Poitiers, les mots *envoyée de Dieu* n'ont pas l'importance que, au premier abord, on croirait devoir leur attribuer. Dans la pièce que nous possédons, quoique non officielle, on ne relèvera pas une ligne parlant de mission divine. L'opinion énoncée est plutôt négative que positive. La Commission ne dit pas : « La mission de la Pucelle doit être jugée véritable »; mais : « Dans la vie, les mœurs, les réponses de la Pucelle, il n'y a rien qui puisse empêcher Charles VII de *s'aider d'elle* et de la mettre à même de donner son signe, et de prouver ce qu'elle avance. »

Les théologiens de Poitiers ont rédigé leur rapport en théologiens; ils ont pesé toutes leurs expressions; il ne faut pas leur faire dire ce qu'ils n'ont pas dit.

La *Chronique de la Pucelle*, dans le passage auquel nous avons fait allusion, et le Greffier de La Rochelle dans le paragraphe suivant, n'indiquent que les idées personnelles des examinateurs et non le sentiment qu'ils décidèrent à l'unanimité d'exprimer dans leur Rapport à Charles VII.

« Au lieu de Poictiers, dit le *Livre noir*, le Roy fit encore interroger la Pucelle par clercs grands et excellents; mais ils la trouvoyent si ferme et si bien respondant de tout ce qu'on lui demandoit, que ceux qui parloient à elle estoient tout esmerveillés et disoient qu'ils tenoient que son fait venoit et procédoit de Dieu. » (*Relation...*, p. 337.)

C'est bien six semaines que la Pucelle paraît avoir passées à Chinon et à Poitiers avant que le Roi prît sa décision. Le Rapport le dit formellement. Eberhard de Windecken (*Procès*, t. IV, p. 488), et la *Chronique de Tournay* (R. P. Ayroles, *La Libératrice*, p. 219) disent que « le Roi retint la Pucelle avec lui plus de six semaines » pour la faire examiner par les « seigneurs d'Eglise et autres clercs. »

La *Chronique de Morosini* parle d'une épreuve spéciale qu'on fit subir à Jeanne à Chinon et à Poitiers. Rien ne prouve la vérité de ce récit qui n'a pour le garantir aucun témoin oculaire.

« Jeanne, dit le correspondant de cette Chronique, voulait communier. Le prêtre avait deux hosties, l'une consacrée, l'autre non consacrée : il donna cette dernière. La Pucelle prit l'hostie dans la main et dit au prêtre qu'elle n'était pas le corps du Christ, mais que l'hostie consacrée était celle qu'il avait mise sous le corporal. » (R. P. Ayroles, *La libératrice*, p. 584.)

NOTE XXXIII.

LA CHRONIQUE MOROSINI.

(Page 285.)

Quoique nous citions quelquefois cette Chronique, reproduite par le R. P. Ayroles, dans son volume *La Libératrice*, pp. 571-608, nous ne voudrions pas que le lecteur s'en exagérât l'autorité. Cette Chronique est une Chronique d'écho, de confirmation, accueillant le faux comme le vrai, rapportant autant de bruits absurdes que de bruits précis, sans discernement et sans critique. L'auteur n'habitait pas la France, mais Bruges où il n'était qu'en passant; il n'écrivait que ce qu'il avait entendu dire, et il lui était difficile de contrôler la vérité de ces on-dit.

Si donc nous empruntons à cette Chronique certains témoignages, c'est ou simplement pour confirmer des faits déjà prouvés, ou à titre de curiosité, sans prétendre en garantir la vérité.

NOTE XXXIV.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE POITIERS.

(Page 286.)

L'*opinion des Docteurs de Poitiers* que nous donnons ici ne paraît être qu'un résumé du Rapport officiel de la Commission, résumé que le gouvernement de Charles VII aurait répandu dans le royaume à un grand nombre d'exemplaires. (J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 472; t. III, pp. 391-92.)

Cette pièce ne se trouve pas dans le *Procès de réhabilitation*. Le texte que nous en donnons a été publié par A. Buchon et J. Quicherat, d'après le manuscrit français 7301 de la Bibliothèque nationale. Ce texte diffère quelque peu de celui que rapporte la *Chronique de Tournay*, pp. 217 et suivantes, dans l'ouvrage cité (R. P. Ayroles, *La Libératrice*.) Nous avons cru devoir signaler les principales différences. La plus importante est celle qui concerne les promesses de Jeanne. La *Chronique de Tournay* dit de ces promesses « qu'elles sont au-dessus des œuvres humaines. » J. Quicherat dit le contraire : « nonobstant que ces promesses soient *seules* œuvres humaines. » Le savant paléographe reconnait que le texte du manuscrit qu'il a sous les yeux semble fautif. S'il avait connu celui de la *Chronique de Tournay*, il lui eût probablement donné la préférence.

Que le lecteur note, dans le rapport qui suit, le passage qui précise le signe public par lequel la Pucelle devait prouver la légitimité de sa mission, c'est à savoir la levée du siège d'Orléans.

Opinion des docteurs que le Roy a demandée touchant le fait de la Pucelle envoyée de Dieu.

« Le Roi, attendu la nécessité de lui et de son royaume, et considéré les continues prières de son pauvre peuple envers Dieu et tous autres aimant paix et justice, ne doit point débouter ni déjeter la Pucelle qui se dit être envoyée de par Dieu pour lui donner secours, nonobstant que ces promesses soient seules œuvres humaines; ni aussi ne doit croire en elle tantôt et légèrement. Mais en suivant la sainte Écriture, il la doit éprouver par deux manières : c'est à savoir, par prudence humaine, en s'enquérant de sa vie, de ses mœurs et de son intention,

comme dit saint Paul, l'Apôtre : *Probate spiritus, si ex Deo sunt,* « Eprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu », et, par dévote oraison, requérir signe d'aucune œuvre ou spérance (apparence) (*Chr. de Tournay*) divine, par quoy on puisse juger qu'elle est venue de la volonté de Dieu. Ainsi commanda Dieu à Achaz qu'il demandât signe, quand Dieu lui faisait promesse de victoire, en lui disant : *Pete signum a Domine,* « Deman- « dez un signe au Seigneur »; et semblablement fit Gédéon, qui demanda signe, et plusieurs autres.

« Le Roi, depuis la venue de ladite Pucelle, a observé et tenu les œuvres et les deux *manières*[1] susdites; c'est à savoir, probation par prudence humaine, et par oraison, en demandant signe à Dieu.

« Quant à la première, qui est par prudence humaine, il a fait éprouver ladite Pucelle de sa vie, de sa naissance, de ses mœurs, de son intention, et l'a fait garder avec lui, bien durant l'espace de six semaines, à toutes gens la démontrer, soient clercs, gens d'Église, gens de dévotion, gens d'armes, femmes, veuves et autres. Et publiquement et secrètement, elle a conversé avec toutes gens. Mais en elle on ne trouve point de mal, fors que bien, humilité, virginité, honnêteté, dévotion, simplesse; et de sa vie plusieurs choses merveilleuses sont dites comme vraies.

« Quant à la seconde manière de probation, le Roi lui demanda signe : auquel elle répond que devant la ville d'Orléans elle le montrera, et non de par ni en un autre lieu; car ainsi lui est ordonné de par Dieu.

« Le Roi, attendu la probation faite de ladite Pucelle en tant que lui est possible, et nul mal ne trouve en elle, et considérée sa réponse qui est de démontrer signe divin devant Orléans; vue sa constance et sa persévérance en son propos, et ses requêtes instantes d'aller à Orléans pour y montrer le signe du divin secours, ne la doit pas empêcher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, mais la doit faire conduire honnêtement, en espérant en Dieu. Car la mettre en suspicion ou délaisser sans apparence de mal, serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dit Gamaliel en un conseil des Juifs, au regard des Apôtres. »

La *Chronique de Tournay* fait précéder l'exposé de l'opinion des docteurs des lignes suivantes :

« Très cher Sire, la matière qu'il vous a plu nous déclarer et mettre en conseil passe entendement humain, et il n'est per-

1. Le texte de J. Quicherat porte *mœurs*, celui de la Chronique de Tournay *manières;* en latin, *mores* signifie aussi *manières.*

sonne qui en puisse juger ni affirmer, car les œuvres du seul et souverain Seigneur se diversifient et sont inscrutables. Mais entendu la nécessité de votre très digne et excellente personne, avec aussi celle de votre royaume, et considéré les continues prières... » (Comme plus haut.)

La forme directe se soutient jusqu'à l'alinéa : « Le Roi, depuis la venue de ladite Pucelle... » ; à partir de cet alinéa, la pièce reproduite par la Chronique n'emploie plus que la forme indirecte.

Dans cette seconde partie se trouve une phrase significative : « Sur sa naissance (de Jeanne d'Arc), sur sa vie, plusieurs choses merveilleuses furent apprises être conformes à la vérité. »

Les différences qu'on pourrait relever en cette partie sont de nulle importance.

Mathieu Thomassin, en son *Registre delphinal*, cite lui aussi le résumé du rapport des docteurs de Poitiers. On y retrouve la leçon de la *Chronique de Tournay* sur les promesses de Jeanne, lesquelles sont « par-dessus œuvres humaines. » J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 306) accuse Thomassin d'avoir commis là un *contresens*. S'il y a contresens, c'est dans le texte du paléographe qu'il paraît plutôt se trouver.

Le P. Ayroles reproduit tout au long la page de Thomassin sur la Commission de Poitiers. Nous n'y relevons aucune variante qui en vaille la peine. (R. P. Ayroles, *La Libératrice*, pp. 259-260.)

Il en est de même du résumé que donne du même Rapport le trésorier de l'empereur Sigismond, Eberhard de Windecken. Il reproduit à peu près littéralement la pièce citée plus haut. (Voir J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 487-490.)

NOTE XXXV.

JEANNE D'ARC ET LES DÉVOTIONS EN FAVEUR AU QUINZIÈME SIÈCLE.

(Page 302.)

Des historiens et critiques, amoureux de la conjecture et de l'hypothèse, cherchent en de prétendues affiliations de Jeanne à certains ordres religieux, ou en des rapports qui auraient pu s'établir entre la Pucelle et les membres de ces ordres l'explication de plusieurs faits de sa vie qui n'en ont nul besoin.

Nous en avons trouvé un exemple dans l'opinion qui veut que Jeanne ait été tertiaire *franciscaine*. On a voulu expliquer l'étendard que la jeune Lorraine fit faire à Poitiers par la vogue dont jouissaient en ce temps les Jésuates, religieux venus d'Italie. Ils s'étaient établis à Toulouse en 1425. Ils avaient pour armes le nom de Jésus avec des rayons d'or sur champ d'azur, et, au-dessous, une colombe blanche. .

Une simple réflexion rend toutes ces explications inutiles. En chaque siècle, il règne de grands courants de dévotion ou d'opinion religieuse auxquels on ne saurait se soustraire. Des courants de ce genre régnaient au commencement du quinzième siècie en faveur de la dévotion au nom de Jésus et de plusieurs autres. Jeanne, comme la majorité des fidèles, subit l'action de ces courants et agit en conséquence. Elle n'a guère eu le temps ni l'occasion de s'occuper personnellement de ces dévotions et des personnes qui les propageaient, et on n'apporte pas la preuve qu'elle l'ait fait. Les conjectures auxquelles s'abandonne Siméon Luce en son livre *Jeanne d'Arc à Domremy*, notamment dans les chapitres XI et XII, sont plus dignes d'un écrivain de romans que d'un historien sérieux et d'un critique soucieux avant tout de l'exactitude et de la vérité. Le R. P. Ayroles, en sa *Vraie Jeanne d'Arc*, a eu la patience de suivre cet imaginatif sur le terrain des hypothèses où il se plaît à s'aventurer. Nous admirons d'autant plus la patience du Révérend Père que son adversaire ne saurait prétendre à justifier l'honneur qu'on lui fait. C'est pourquoi nous n'en reparlerons guère plus.

NOTE XXXVI.

SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS.

(Page 311.)

Le lecteur lira avec intérêt la *Notice historique et archéologique* publiée sur ce sujet par M. l'abbé J.-B. Fourault, chapelain de la Sainte-Face, à Tours, sous ce titre :

Sainte-Catherine-de-Fierbois. — Ses monuments et les souvenirs de Jeanne d'Arc. (Brochure in-8° de 65 pages, Tours, 1887.)

Une vieille tradition rapporte que Charles Martel, pour remercier Dieu de sa victoire sur les Maures, à Poitiers, fit éle-

ver une petite chapelle en un lieu sauvage nommé *Fierbois* (*Ferus bocus*), non loin de Sainte-Maure, où il avait écrasé le reste des fuyards. En action de grâces, il y déposa son épée comme *ex-voto*. Malheureusement, de cette chapelle dédiée à sainte Catherine, aucun document ne nous entretient jusqu'en 1375. C'est à partir de cette année seulement que ce sanctuaire devint un lieu de pèlerinage.

Voici comment, d'après un manuscrit du quinzième siècle, « un prud'homme de Sainte-Maure, nommé Jean Godefroy, demeurant au lieu dit de Fierbois, trouva et mit en honneur, vers 1375, le pèlerinage de Madame Sainte-Catherine. »

« Depuis sept ans, il était paralysé de tout son corps et rien ne pouvait le soulager. Ayant appris qu'il y avait une chapelle de Madame Sainte-Catherine en un lieu plein de grands bois, de buissons et de ronces, il lui fut avis que s'il faisait une neuvaine en ce lieu son état s'amenderait. Il fit tant, que ses valets, à force de cognées, pratiquèrent une sente par laquelle on le porta audit lieu. Et quand il fut dans ladite chapelle, avant que sa neuvaine fût terminée, il devint sain et guéri de tous ses membres. Grâces en soient rendues à Dieu et à sainte Catherine. »

Pour recevoir les pèlerins et les malades, le maréchal de Boucicaut (Jean II le Mingre), seigneur de Sainte-Catherine, y bâtit (1400) un hôpital et le dota, par acte du 8 août 1415, « pour l'honneur et révérence de Dieu. » Cet hôpital comprenait une chapelle dédiée à saint Jacques de Compostelle, trois chambres, et comme dépendances, trente-deux arpents de terre.

Lorsque Jeanne passa à Sainte-Catherine, le pèlerinage était très fréquenté, à ce point que huit gardiens étaient chargés d'en faire les honneurs. On a conservé les noms de ces huit gardiens.

En 1430, un ecclésiastique d'Angers, qui était venu remercier sainte Catherine de la guérison qu'elle lui avait obtenue, dans le certificat où il rend compte de cette grâce, ajoute :

« Dans la présente chapelle, Dieu en soit loué, j'ai célébré la messe, priant Dieu pour le Roi, *pour la Pucelle digne de Dieu*, pour la prospérité du royaume et pour la paix, ce vendredi 5 mai de l'année susdite (1430). » (*Op. cit.*, pp. 19-20.)

La chapelle visitée par Jeanne d'Arc a fait place à une église nouvelle. C'est Charles VII, croit-on assez communément, qui en aurait commencé la construction. Elle paraît avoir été achevée vers 1515 ou 1516.

En cette année 1516, Léon X érigeait Sainte-Catherine-de-Fierbois en paroisse.

Un procès-verbal des premières années du dix-huitième siècle constate la présence dans l'église d'une relique de l'orteil de sainte Catherine et d'un fragment du bois de la roue sur laquelle la sainte martyre fut attachée. On croyait également y posséder « des cheveux de Notre-Dame. » (*Op. cit.*, pp. 38-39.) On y voit encore de nos jours deux reliquaires précieux : l'un est d'argent, de forme gothique, qui aurait été donné par le maréchal Boucicaut; l'autre est un cylindre de cristal de quatre pouces de longueur, avec deux emboîtures d'argent dont l'un porte en lettres gothiques ces mots : *L'orteil de sainte Catherine*. Ces deux reliquaires sont exposés à droite et à gauche du maître-autel. (*Op. cit.*, pp. 47-49.)

Vers 1850, l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois fut classée parmi les monuments historiques. Elle est de style gothique, en forme de croix latine, avec un campanile de 41 mètres de hauteur. Une petite arcade, près de la chaire, à 50 centimètres au-dessus du sol, indique l'endroit auprès duquel aurait été trouvée l'épée de Jeanne d'Arc : c'est là, vraisemblablement, qu'était l'autel de l'ancienne chapelle. Dans une verrière du côté du Midi, Jeanne d'Arc est représentée à genoux, écoutant les *Voix;* dans un nuage, apparaissent saint Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine. On voit aussi, tout près, dans la travée de droite, les armes de Jeanne d'Arc, avec cette inscription : « Ici Jeanne d'Arc fit prendre son épée en 1429 pour sauver la France. »

NOTE XXXVII.

COMMENT LES INVENTEURS D'UNE JEANNE D'ARC « JACOBINE » RESPECTENT LA VÉRITÉ ET ÉCRIVENT L'HISTOIRE.

(Page 312.)

« Six semaines auparavant, Jeanne était passée à Fierbois : *Quelques mots prononcés par tel ou tel avaient pu lui apprendre incidemment l'existence de cette épée* (aucun document n'autorise cette hypothèse), — *et elle put ensuite prendre comme une révélation le produit d'un souvenir dont elle n'avait pas conscience.* » (J. Fabre, *La libératrice de la France*, p. 207.)

Nous avons là un exemple du sans-façon avec lequel les historiens libres-penseurs traitent les documents et substituent

aux personnages vrais et vivants les mannequins de leur invention.

Pour nier à leur aise, sans en avoir l'air, le fait merveilleux de l'épée de Fierbois, il ne leur en coûte pas de faire de leur héroïne une comédienne, une menteuse ou une inconsciente.

Par manière de dédommagement, ailleurs ils la compareront grotesquement à Socrate et lui donneront, comme au maître de Platon, un génie familier.

Il y a, diront-ils, dans l'histoire deux génies sollicitant la sagacité des philosophes : le génie de Socrate, dans l'antiquité; dans l'ère chrétienne, le génie de Jeanne d'Arc, μαντικόν τι! (Id., *ibid.*, p. 209.)

L'assimilation de Jeanne d'Arc à Socrate n'est pas sans doute humiliante; mais elle est étrangement hors de propos, sinon ridicule.

Il en est de même de l'assimilation de Jeanne à Washington signalée dans la première partie de l'*Introduction.*

NOTE XXXVIII.

LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ. ÉBERHARD DE WINDECKEN.

(Page 322.)

Ledit doyen était official de Metz et doyen de la collégiale de Saint-Thibaud de la même ville. Il a parlé de Jeanne d'Arc avec admiration et respect dans une *Chronique de Metz* qu'il a laissée et qui va de 1229 à 1445. Dom Calmet a publié cette chronique aux preuves de son *Histoire de Lorraine* (t. II, colonne cc-ccvii). Le doyen de Saint-Thibaud a laissé aussi une liste chronologique des rois de France jusqu'à Charles VII inclusivement; mais cet ouvrage est inédit. J. Quicherat en a extrait une demi-page qu'il a insérée à la suite de ses extraits de la *Chronique de Metz*, p. 328. (V. *Procès*, t. IV, pp. 321-328)

De même que le doyen de Saint-Thibaud de Metz, le trésorier de l'empereur allemand Sigismond, Eberhard de Windecken, est un des chroniqueurs étrangers du quinzième siècle les plus intéressants sur la Pucelle; il est surtout des mieux renseignés. Aussi avons-nous assez souvent invoqué son témoignage dans cette histoire. Ce chroniqueur a dû puiser aux sources les plus sûres, c'est-à-dire aux rapports officiels que son maître recevait de France sur les affaires du royaume; et il en avait la facilité, car il écrivait l'histoire de l'empereur

lui-même. Sa Chronique de Jeanne d'Arc n'est qu'un chapitre détaché de cette histoire. J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 485) mentionne un document de la Chambre des Comptes de Nantes qui, par sa conformité avec le langage d'Eberhard, prouve combien étaient exactes les informations de ce dernier.

Le récit d'Eberhard ne comprend qu'une quinzaine de pages publiées d'abord en allemand par Guido Gœrres, et données en traduction par l'éditeur du *Procès*, t. IV, pp. 436-501. Ce récit ne va pas au delà du sacre de Reims. L'auteur s'en est-il tenu là?... la suite aurait-elle été perdue?... Ces questions attendent encore une réponse.

NOTE XXXIX.

LA DÉTRESSE DU ROI ET LA MISÈRE DES PEUPLES.

(Page 372.)

Dans son livre : *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*, Jules Loiseleur s'applique à montrer que les ressources financières furent loin de faire défaut à Charles VII : elles lui venaient de beaucoup de côtés, aides, tailles, gabelles, sans compter les subsides votés annuellement par les États. Malheureusement, les sommes amassées étaient dilapidées et devenaient la proie des favoris. De quelque façon que les choses se fissent, ce qui demeure établi c'est que le Roi et sa maison éprouvèrent, en plusieurs circonstances, une détresse véritable : les détails rapportés par les historiens ne permettent pas de le révoquer en doute.

De son côté, le peuple ne souffrait pas moins, comme on en peut juger par ce que nous avons dit et par cette pièce curieuse du temps : « La complainte du povre commun et des povres laboureurs de France. »

La première édition gothique de Monstrelet et J.-C.-A. Buchon la placent au chapitre CCLXV. M. L. Douët d'Arcq pense que cette complainte ne faisait pas partie du texte de Monstrelet, et la renvoie aux additions. (— t. IV, p. 105, note 1.) — t. VI, pp. 176-190. — t. VI, MDCCLXII.

Cette complainte (Monstrelet, liv. I, chap. CCLXXIV, pp. 525-528; Paris, MDCCCXXXVI, édit. J.-A.-C. Buchon) comprend 437 vers en couplets inégaux : un de huit vers, onze de sept et les dix-sept suivants commençant par *Hélas!*

Ladite complainte commence ainsi :

Hélas! hélas! hélas! hélas!
Prélats, princes et bons seigneurs,

Bourgeois, marchands et advocats,
Gens de mestiers grans et mineurs,
Gens d'armes, et les trois estats
Qui vivez sur nous laboureurs,
Comportez-nous d'aucun bon ayde :
Vivre nous faut, c'est le remède.

Vivre ne povons plus ensemble
Longuement, se Dieu n'y pourvoye :
Mal fait qui l'autruy tolt ou emble
Par barat ou par faulse voye.
Perdu avons soulas et joye.
L'on nous a presque mis à fin,
Car plus n'avons ne blé ne vin.

Vin ne froment ne autre blé,
Pas seullement du pain d'avoyne,
N'avons nostre saoul, la moitié,
Une seulle fois par semaine :
Les jours nous passons à grand peine.
Et ne savons que devenir.
Chacun s'en veult de nous fuyr.

. . . .
. . . .
. . . .

A la fin viennent les dix-sept versets commençant par *Hélas !*

Hélas ! prélats et gens d'Église...,
Hélas ! ducs et marquis et comtes...
Hélas ! advocats emparlés...
Hélas ! marchands...
Hélas ! très puissant roy français...
Hélas ! gens d'armes et de trait !
Hélas ! bourgeois qui de nos rentes...
Hélas ! vous autres de métiers, etc...

Le dernier couplet est ainsi conçu :

O très sainte mère l'Eglise,
Et vous, très noble roy de France,
Conseilliers qui, à votre guise,
Mettez tout le pays en ballance,
Advocats de belle loquence,
Bourgeois, marchands, gens de métiers,
Vous plaise penser aucun poy (peu)
En ceste complainte amère.
Nos requestes vous conclurez,
Et Dieu de tout ordonnera,
A la fin ou quand il lui plaira.
Mais Dieu vous y doint si bien faire

Qu'acquérir vous puissiez sa gloire.
Et qu'en ce ayez tels regards
Que plus ne vous crions : Hélas !
Aucun par sa grâce !

NOTE XL.

EN FRANCE, JAMAIS ANGLAIS NE RÈGNERA.

(Page 378.)

Il y a longtemps, on en peut juger, que les Français partagent le sentiment du religieux disant au capitaine de Reims que « oncques Anglais n'avait été roi de France et oncques ne le serait. »

Une anecdote rapportée par Monstrelet, dans les chapitres qu'il a consacrés à Henri V, le vainqueur d'Azincourt, montre bien pourquoi il y avait et il y a incompatibilité irréductible entre le caractère anglais et le caractère français.

Le seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France, avait audience du monarque anglais (1420), et en lui parlant il le regardait hardiment en face.

Henri V lui demanda :

— Comment osez-vous ainsi regarder un prince au visaige, quant vous parlez à lui ?

Et le seigneur de l'Isle-Adam respondit :

— Sire, la coustume des François est telle, que si un homme parle à un autre, de quelque estat ou auctorité qu'il soit, la veue baissée, on dit qu'il est mauvois et qu'il n'est point preudhomme, puisqu'il n'ose regarder cellui à qui il parle en la chère (au visage, en face).

Et le roi lui dit :

— Ce n'est point nostre guise.

(MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. CCXXXI; t. IV, pp. 9-10. Édit. L. D. d'Arcq.)

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE COMPLÈTE DE JEANNE D'ARC.

LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC (1412-1429).

CHAPITRE PREMIER. — Domremy.

CHAPITRE II. — Domremy. — Le Bois Chesnu.

CHAPITRE VI. — Chinon. — L'Audience royale.

CHAPITRE VII. — Chinon. — Le Secret du Roi.

CHAPITRE VIII. — Poitiers. — La Commission royale.

CHAPITRE XII. — LE ROI ET LE ROYAUME. — LA GRANDE PITIÉ DU ROYAUME DE FRANÇE.

APPENDICES.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

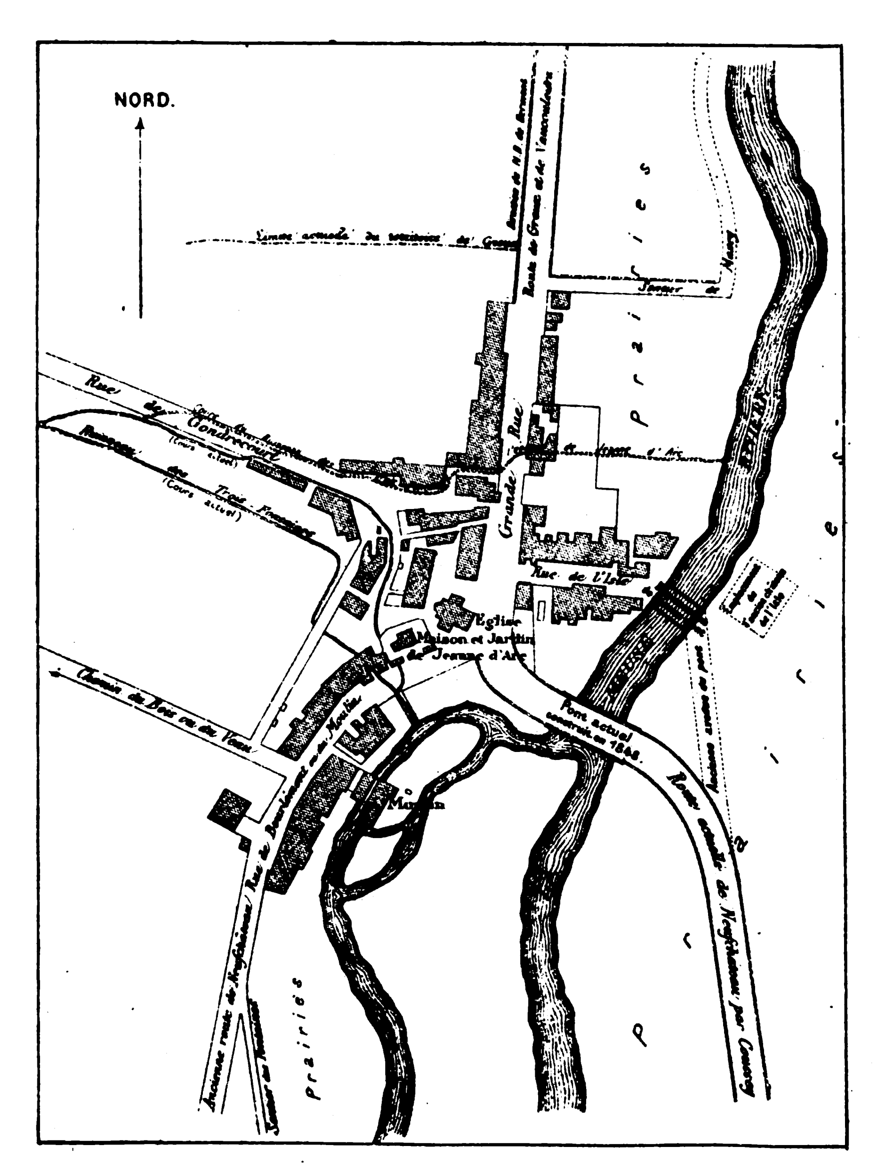
CARTES ET PLANS HORS TEXTE

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 7156

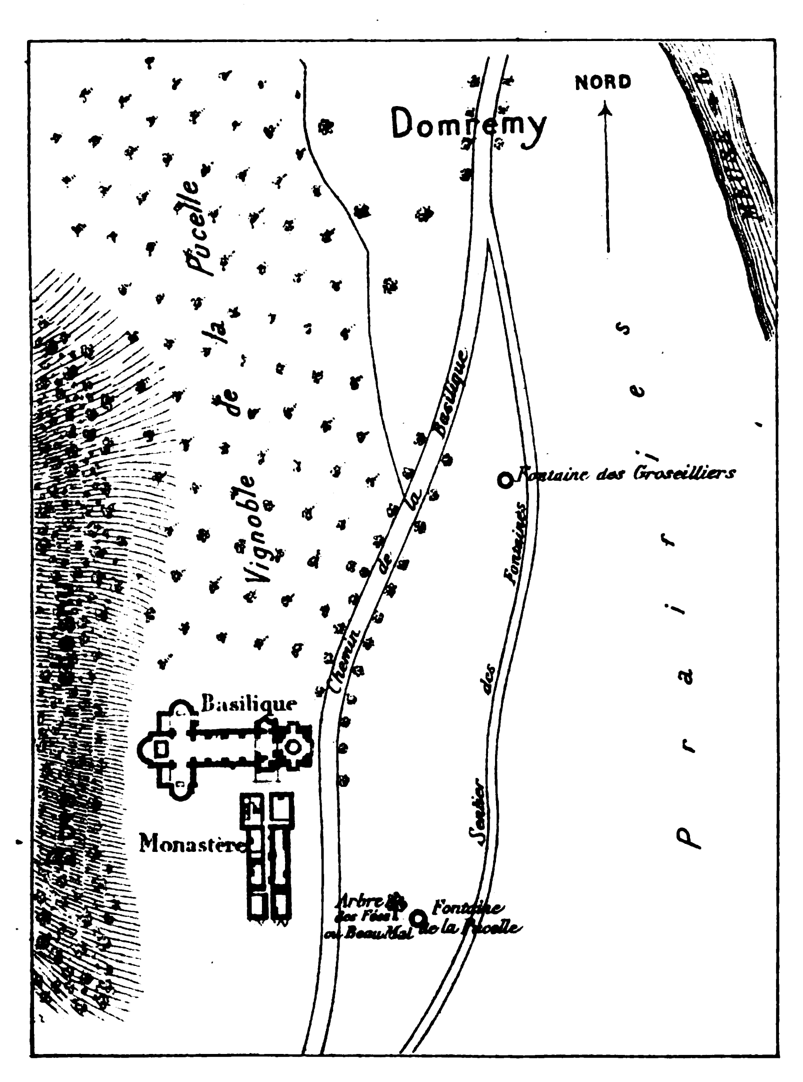
PLANS

ET

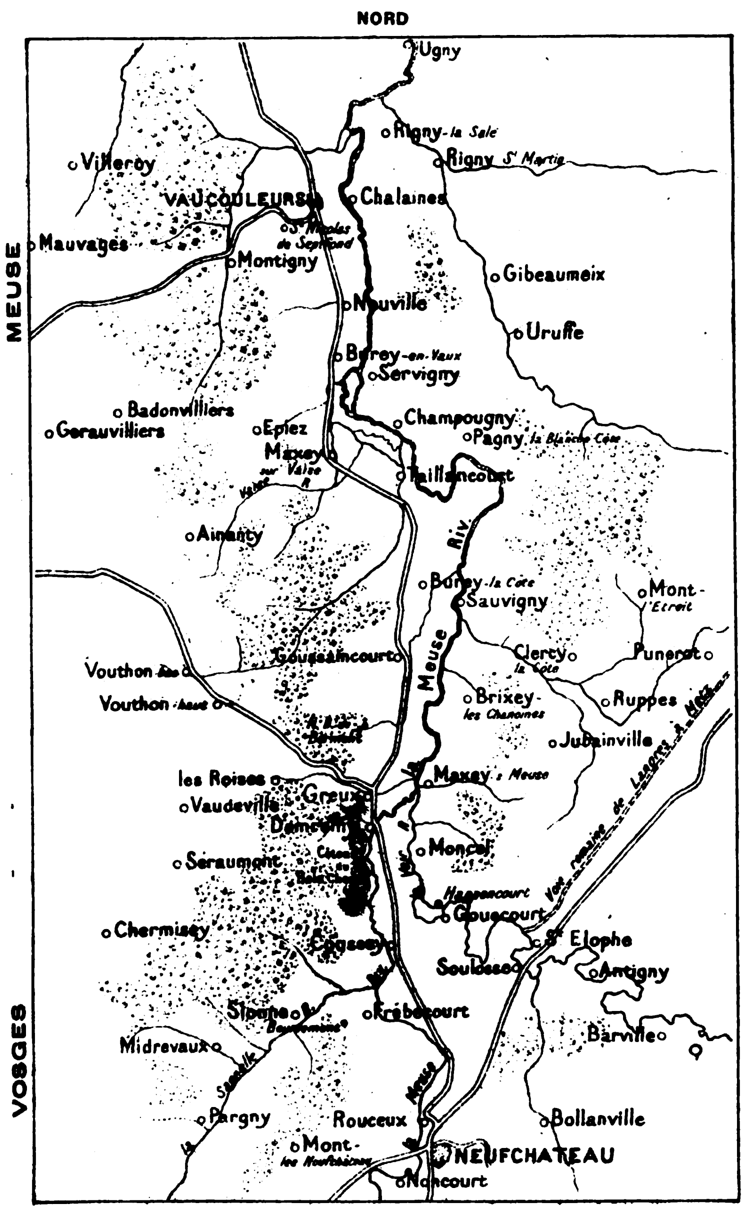
CARTES HORS TEXTE



PLAN DE DOMREMY



De Domremy au Bois Chesnu.



VALLÉE DE LA MEUSE

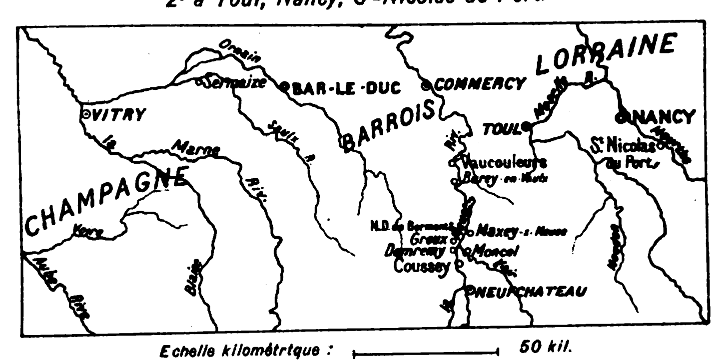
De Neufchâteau à Domrémy et Vaucouleurs.

Echelle kilométrique : ———— *10 kilomètres.*

I. — VOYAGES DE LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC

1° à Sermaize en Champagne.

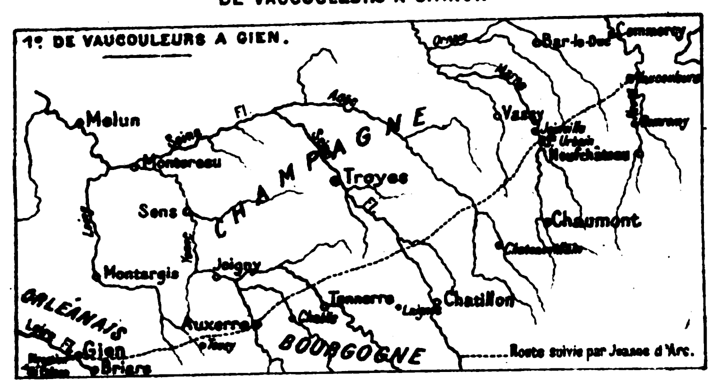
2° à Toul, Nancy, St-Nicolas-de-Port.

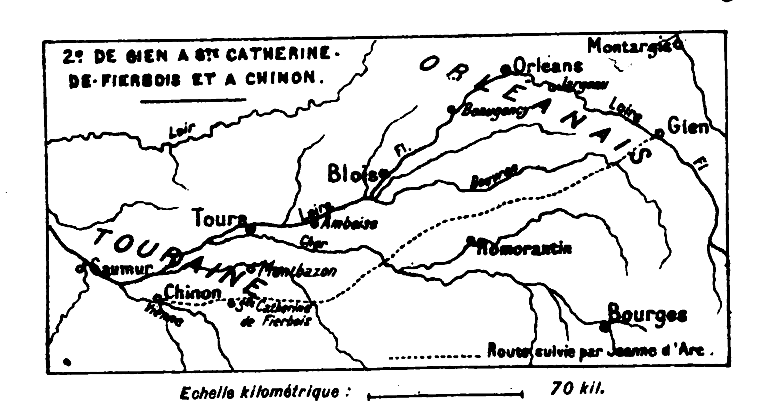


Echelle kilométrique : 50 kil.

II. — VOYAGE DE JEANNE D'ARC

DE VAUCOULEURS A CHINON





Echelle kilométrique : 70 kil.

[illegible] to Sermons

pp 475. 483. 498